



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

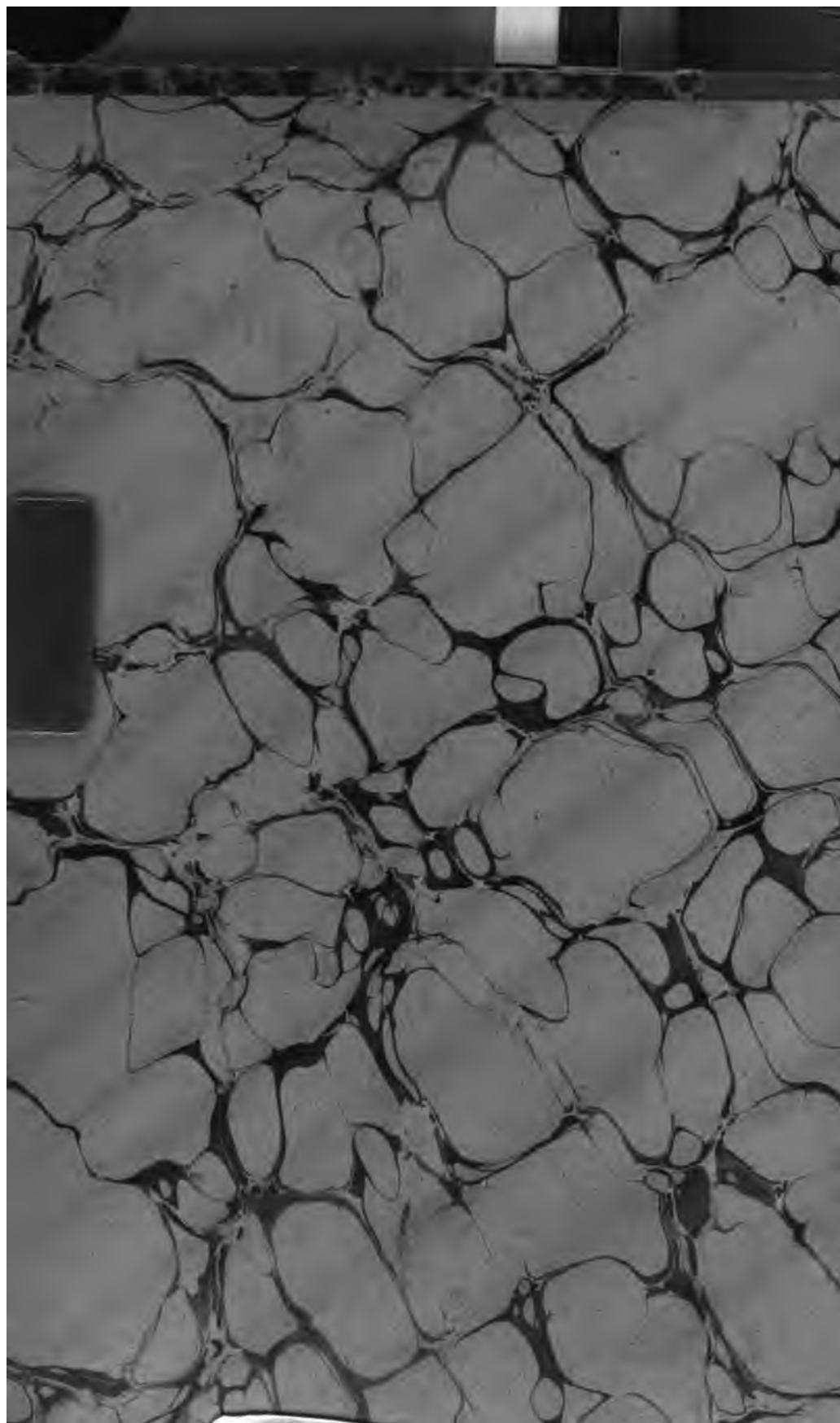
Nous vous demandons également de:

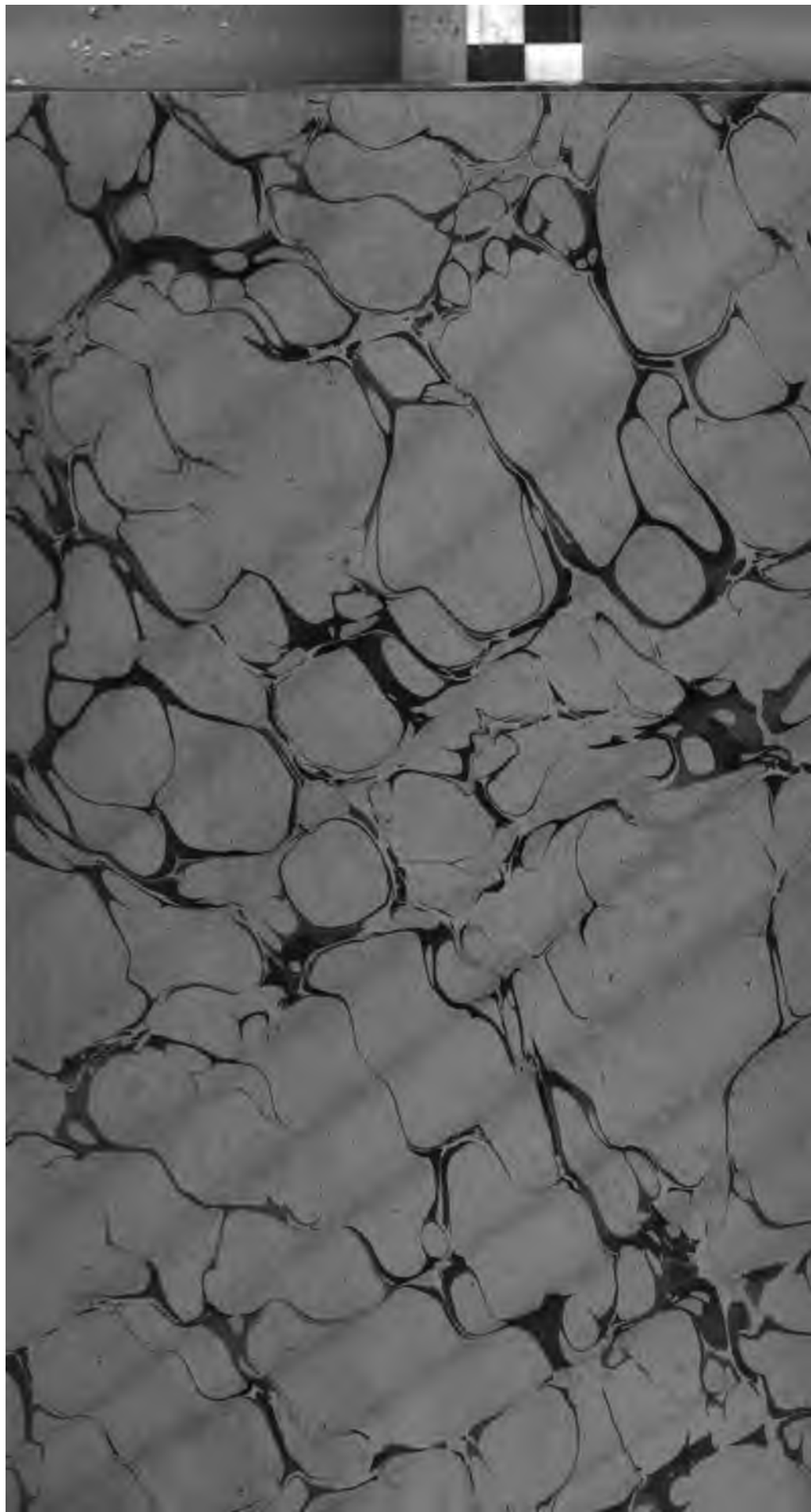
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>









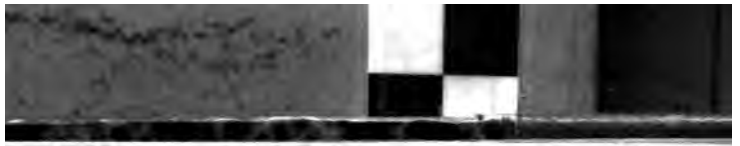








HISTOIRE  
DE  
LA GAULE



## A LA MÊME LIBRAIRIE

---

### HISTOIRE DE LA GAULE

Six volumes gr. in-8.

- |  |                 |
|--|-----------------|
| I. <i>Les Invasions gauloises et la Colonisation grecque.</i> . . . . .              | 10 fr.          |
| II. <i>La Gaule indépendante.</i> . . . . .  | 10 fr.          |
| III. <i>La Conquête romaine et les Premières Invasions<br/>germaniques</i> . . . . . | En préparation. |
| IV. <i>Le Gouvernement de Rome</i> . . . . .   | —               |
| V. <i>La Civilisation gallo-romaine.</i> . . . . .                                   | —               |
| VI. <i>Le Bas Empire</i> . . . . .   | —               |

**CAMILLE JULLIAN**

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT  
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE  
DE  
**LA GAULE**

II

LA GAULE INDÉPENDANTE

PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908

Droits de traduction et de reproduction réservés.

162326

YSA9811 08078AT2



**A M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE**

**DE L'INSTITUT**

**HOMMAGE DE RECONNAISSANCE ET D'AMITIÉ**





# LA GAULE INDÉPENDANTE





## CHAPITRE I

LA TRIBU ET LA PEUPLADE<sup>1</sup>

Du nombre des habitants de la Gaule. — II. Différentes populations. — III. La tribu et son territoire. — IV. Groupement des tribus en peuplades. — V. Caractère des territoires de peuplades. — VI. Des noms de peuplades.

I. — DU NOMBRE DES HABITANTS DE LA GAULE<sup>2</sup>

Au second siècle avant notre ère, la Gaule passait pour un des pays les plus peuplés du monde. Les citoyens des villes

1. Pour ce volume, les livres cités t. I, p. 4, n. 1, p. 333, n. 1, et, en outre ou en particulier : Ramus [P. de La Ramée], *De moribus veterum Gallorum*, 1562 (trad. franç. de Michel de Castelnau, 1559) ; Merula, *Cosmographia generalis l. III*, 1605, p. 401 et s. ; de Lestang, *Histoire des Gaulois*, Bordeaux, 1618, p. 28 et s. ; Cluverius [Clavier], *Germania antiqua*, 1631, liv. I et II ; Gosselin, *Historia Gallorum veterum*, 1635 ; [Dordelu du Fays], *Observations historiques sur la nation gauloise*, 1746 ; Pelloutier, *Hist. des Celtes*, éd. de Chiniaac, 1770-1, 8 vol. ; Picot, *Hist. des Gaulois*, Genève, III, 1804 ; Berlier, *Précis historique de l'ancienne Gaule*, Bruxelles, 1822, p. 211 et s. ; Serpette de Marincourt, *Histoire de la Gaule*, III, 1822, p. 312 et s. ; Mommsen, *Römische Geschichte*, III, p. 227-241 ; Duruy, *Hist. des Romains*, éd. illustrée, III, p. 131-142 ; Georgiewski, *Gally v' epochu... Cesaria*, Moscou, 1865 ; Scherrer, *Die Gallier und ihre Verfassung*, Heidelberg, 1865 ; Valentin-Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule Transalpine*, etc., 1866 ; [Napoléon III], *Hist. de Jules César*, II, 1866, p. 13-39 ; Roget de Belloguet, *Ethnogenie gauloise*, III (*Le Génie gaulois*), 1868 ; Pautet, *Civilis. des Gaulois au temps de César, Séances et Trav. de l'Ac. des Sc. morales*, 1868, I = LXXXIII, p. 275 et s. ; Labarre, *Gallische Zustände zu Cæsars Zeit*, Neu-Ruppin, 1870 ; Bussmann, *Quanam fuerit rerum publicarum forma apud Gallos*, Gœttingue, 1873 (thèse de Rostock) ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, 1875, A-G ; II, 1<sup>re</sup> f., 1878, H-L ; Schayes, *La Belgique*, etc., 2<sup>e</sup> éd., I, 1877 ; Desjardins, II ; Bulliot et Roidot, *La Cité gauloise*, 1870 ; Fustel de Coulanges, *Hist. des Institutions politiques de l'ancienne France*, I, *La Gaule romaine*, 1891, p. 1-44 (1<sup>re</sup> éd., 1875 ; 2<sup>e</sup> éd., 1877) ; de Bonnemère, *Voyage à travers les Gaules 58 ans av. J.-C.*, 1879 (roman historique) ; Petitcolin, *Les Gaulois et leurs institutions*, 1884 ; Rice Holmes, *Cæsar's Conquest of Gaul*, Londres, 1890, p. 245 et s. ; d'Arbois de Jubainville : 1<sup>o</sup> *La Civilisation des Celtes*, etc. (*Cours de litt. celtique*, VI), 1899 ; 2<sup>o</sup> *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890 ; Bloch, p. 28-75 ; Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, 1906.

2. R. Wallace, *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens*



jamais été, à moins de dix millions<sup>1</sup>, c'est-à-dire tout au plus au sixième des êtres qui vivent aujourd'hui entre le Rhin et les Pyrénées<sup>2</sup>.

C'est remplacer une exagération par une autre. Entre ces deux frontières, ce n'étaient certes pas des myriades infinies d'hommes qui naissaient sans cesse, pareilles à la multitude grouillante de la Chine des grands fleuves; mais les tribus n'y vivaient pas cependant en de rares petites troupes disséminées dans des clairières ou des oasis, comme les indigènes des forêts ou des déserts africains. L'immensité des espaces sylvestres et marécageux n'était pas, en ce temps-là et sous ce climat salubre, un obstacle à la vie humaine : les bois et les palus avaient leurs habitants à demeure<sup>3</sup>; Gaulois ou Ligures étaient moins sensibles que nous au froid, à la fraîcheur ou au brouillard; et, comme ils redoutaient surtout la chaleur, ils ne fuyaient pas le contact des terres humides et ombragées<sup>4</sup>. Ce qui n'empêchait pas les hommes de fréquenter aussi, beaucoup plus qu'aujourd'hui, les hauts plateaux et les sommets aux rebords escarpés. Les assises de la civilisation actuelle sont, pour ainsi dire, des pavés secs et des routes planes; celle d'autrefois s'accommodait tout aussi bien d'un sol boueux et de chemins montants. Que de ruines de cette époque ne trouve-t-on pas dans des régions que les époques suivantes ont à demi désertées, jadis foyers d'habitation constante, aujourd'hui lieux de rendez-vous tem-

1. Hume, p. 137 : 8 millions; Valentin-Smith, p. 40 : 6 millions; Levasseur, p. 101 : 8 millions; Beloch, *Bevölkerung*, p. 460 : 4 890 000 = 7,6 au kil. carré; il a depuis évalué plus haut, *Rh. Mus.*, LIV, p. 438 : 5 700 000, et p. 429 : 6 millions 1/4. On est même descendu jusqu'à 4 millions, Michel Chevalier, *Dict. de la conversation*, XLIII, 1838, p. 470. Seul, Wallace (p. 145), allant d'ailleurs à l'excès contraire, parle de 48 millions rien que pour la Gaule combattue par César, les trois quarts fournis par les esclaves.

2. France avec la Corse : 39 252 267 (1906); Suisse correspondant à l'Helvétie : 2 238 365 (1900); Belgique : 7 160 547 (1905); Luxembourg : 246 455 (1905); Hollande au sud de la Meuse : 1 140 292 (1905); Allemagne au delà du Rhin : environ 8 millions. Total approximatif : 58 millions.

3. Strabon, IV, 1, 2 : Καὶ τοῦτο συνοικεῖται πολυανθρωπία. Cf. t. I, p. 94-97, 98.

4. César, VI, 30, 3.



le canton de Bâle<sup>1</sup>; les habitants du Valais surent mettre en ligne plus de 30 000 combattants, ce que le canton ne ferait certes pas aujourd'hui<sup>2</sup>; une petite tribu ligure des environs de Nice en fournit une fois 4000 et davantage<sup>3</sup>; les Lingons, habitants de la Côte d'Or et du plateau de Langres, jusqu'à 70 000<sup>4</sup>. Quand César pénétra au nord de la Marne, il fut effrayé du nombre de guerriers que produisait chaque peuple<sup>5</sup>: le Beauvaisis à lui seul, dont la superficie était de moins de 600 000 hectares<sup>6</sup>, pouvait lui en opposer 100 000, ce qui suppose une population totale de 400 000 hommes<sup>7</sup>, chiffre actuel de celle du pays. Une armée de 296 000 soldats fut mise sur pied entre la Meuse, l'Aisne et la Seine, et il était facile de la renforcer<sup>8</sup>.

Ne taxons pas d'erreur ou d'exagération les écrivains anciens qui nous ont conservé ces chiffres. Ils les tenaient des indigènes, et les peuples d'autrefois, plus encore que les peuples chrétiens, ont aimé les statistiques et les dénombremens<sup>9</sup>. C'était la religion qui exigeait ces recensements un par un, toutes ces additions scrupuleuses d'hommes ou de soldats: les dieux des nations voulaient qu'il fût tenu un compte exact des citoyens qui leur appartenait<sup>10</sup>.

1. César, I, 29, 2 (*Rauraci*): Bâle-Ville compte (1900) 112 227, Bâle-Campagne, 68 497; les deux cantons en 1850 comptaient 77 583.

2. César, III, 6, 2: soit 120 000 habitants; chiffre actuel du Valais (1900): 114 438; en 1850: 81 539. Je crois bien que ce chiffre de 30 000 est fort exagéré, mais d'autre part, il ne s'applique qu'à deux tribus du Valais sur quatre.

3. Polybe, XXXIII, 8, 5; cf. t. I, p. 521.

4. Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 14: soit 280 000 habitants au minimum, contre 580 000 actuellement (départ. de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne).

5. II, 5, 2; cf. Strabon, IV, 4, 3.

6. Ce donne celle de l'Oise, 586 000. L'Oise serait bien plutôt supérieure qu'inférieure au domaine des Bellovaques.

7. César évalue la population totale d'un peuple gaulois au quadruple de son effectif militaire, I, 29. L'évaluation est exacte: d'après le recensement de 1896 (*Stat. générale de la France, Rés. stat. du dénomb. de 1896, 1899*, p. 320 et suiv.), la population, de 38 269 011, comporte 19 346 360 femmes, 6 900 101 mâles mineurs de vingt et un ans, 2 269 094 mâles de soixante ans et au delà, 9 639 080 mâles de vingt et un à cinquante-neuf ans, autrement dit le quart (4376 d'âge inconnu).

8. César, II, 4, 5-10; Strabon, IV, 4, 3.

9. César, I, 29, 1; cf. II, 4, 5-10; VII, 75; 76, 3.

10. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I, III, ch. 7, § 3.

Que la répartition des groupes humains différât infiniment de ce qu'elle est aujourd'hui<sup>1</sup>, cela va sans dire, et la suite de cette histoire montrera ces différences. Mais le total des habitants de la Gaule atteignait et dépassait sans doute le tiers de la population actuelle, la France n'était pas de beaucoup moins peuplée qu'au temps de Louis XIV<sup>2</sup> : c'étaient, à l'ouest du Rhin, de 20 à 30 millions d'hommes<sup>3</sup>, qu'engendrait, portait et nourrissait une nature à peine moins clémente que la nôtre<sup>4</sup>.

1. La principale différence entre l'état ancien et l'état actuel est chez les Morins et Ménapes de la Flandre et terres basses avoisinantes : il y a eu là une des plus prodigieuses transformations de sol et d'existence que nous constatons en Europe (cf. p. 475).

2. On estimait la population de la France à plus de 24 millions sous Louis XVI : elle avait dû augmenter depuis 1715 (cf. Levasseur, I, p. 194-218).

3. On peut alléguer en faveur de cette hypothèse ce qui suit. — 1° Les Helvètes, qui étaient 263 000 (I, 29, 2), étaient divisés en 4 *pagi* (I, 12, 4), d'où une population moyenne de 65 750 hommes par *pagus*; de même les Aduatiques, qui ne sont qu'une tribu, renferment au moins 76 000 hommes (II, 4, 10); les Vérages et les Sédunes, autres tribus, 30 000 combattants à elles deux, soit 60 000 têtes chacune (III, 2, 1 et 6, 2); il y avait dans la Gaule environ un demi-millier de *pagi* (cf. t. I, p. 180), d'où nous pourrions conclure à une population totale de 30 millions au moins; mais les tribus citées ici peuvent avoir été particulièrement fortes. — 2° Diodore dit (d'après Posidonius, V, 25, 1) que les plus grandes nations gauloises ont une force de - presque - 200 000 soldats, ἀνδρῶν, les plus petites de 50 000, ce qui fait une moyenne de 500 000 habitants par peuplade : il y avait, entre les Pyrénées et le Rhin, une soixantaine de vraies peuplades gauloises (cf. p. 21, n. 2), au total 30 millions. Je reconnais que la moyenne de 500 000 est exagérée, mais d'autre part, il faut ajouter à ces peuplades gauloises les tribus ligures et les Aquitains. — 3° Les Bellovaques furent taxés en 52 (VII, 75, 3 et 5), comme contingent militaire, au dixième de leur effectif militaire total (II, 4, 5) : si cette proportion a été conservée pour tous les peuples, les 275 000 hommes votés au secours d'Alésia correspondent à une population totale de onze millions pour les peuples représentés à ce siège : et c'étaient environ les deux tiers de toute la Gaule géographique : soit, pour la totalité, de 16 à 17 millions. — 4° La Gaule combattue par César correspondait aux 5/6 de la Gaule entre Pyrénées et Rhin : les Anciens ont évalué à 3 ou 4 millions d'hommes armés (Plut., César, 15; Appien, Celtica, 2), soit 12 ou 16 millions d'habitants, la population de cette partie, 15 ou 20 millions pour la totalité. — 5°, 6°, 7° Chez les Bellovaques, dans le Valais, d'une manière générale en Belgique (p. 7), les chiffres particuliers annoncent une population égale à la population actuelle. — 8° Chez les Lingons (p. 7, n. 4), à peu près à la moitié. — 9° Les peuples des cinq départements du nord de la France ont en 57 livré 180 000 soldats (II, 4, 5, 7 et 9); parmi eux, les Bellovaques n'ont livré que 60 pour 100 de leur contingent possible; si cette proportion était la même chez les autres, ceux-ci auraient eu un effectif militaire de 300 000 hommes, une population de 1 200 000; leur superficie représente le vingtième de la Gaule, d'où 24 millions d'habitants pour celle-ci. — 10° Il faut, de plus, tenir compte de la population servile, qui paraît en dehors des effectifs militaires (cf. Hirtius, VIII, 30, 1). — Le chiffre de vingt à trente millions résulte de ces moyennes.

4. Beloch (*Rh. M.*, LIV, p. 432) a essayé d'évaluer la densité des différents terri-

II. — DIFFÉRENTES POPULATIONS <sup>1</sup>

Ces millions d'hommes n'avaient point tous la même origine; ils ne parlaient pas une langue commune, et on ne les désignait point par une seule appellation <sup>2</sup>.

Sur les frontières continentales, les populations ressemblaient autant à celles des contrées voisines qu'aux habitants de la Gaule intérieure. Depuis le bassin de Mayence jusqu'à la mer, il n'y avait pas de grandes différences entre les hommes des deux rives du Rhin <sup>3</sup>. Les Trévires de la Moselle se regardaient comme de souche transrhénane <sup>4</sup>; les bords de la Meuse et les clairières des Ardennes donnaient asile à des tribus qu'on disait germaniques, les Éburons et d'autres <sup>5</sup>; chez les Nerviens des bois de la Sambre et du Hainaut, on se faisait gloire d'une

tores d'après les chiffres de contingents donnés par César (VII, 75) : les peuples les plus denses seraient les Parisiens, les Rutènes, les Turons, et, sans aucun doute, aussi les Bellovaques; les moins denses, les Armoricaïns et les Pictons. Mais il faut songer aux conditions particulières qui ont pu faire varier, d'un peuple à l'autre, le rapport de l'armée à la population totale, par exemple, chez les Pictons, l'alliance d'une partie d'entre eux avec les Romains (VIII, 26, 1).

1. Pour la situation et l'étendue des peuplades, déduites à la fois des textes, des noms de lieux (cf. p. 54, n. 2) et des limites des anciens diocèses, cf. Ortelius, *Theatri orbis terrarum Parergon*, éd. de 1624, f. xv-xviii; Sanson, *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, dans les *Commentaires de César*, trad. Perrot d'Ablancourt, 3<sup>e</sup> éd., 1658; Ph. Labbe, *Pharus Gallix antiquæ*, Moulins, 1644 (voyez contre lui Sanson, *In Pharum... disquisitiones*, 1648); Valesius [Adrien de Valois], *Notitia Galliarum*, 1675; [des Ours de Mandajors], *Nouvelles Découvertes sur l'état de l'ancienne Gaule*, 1696 (trop hardi); d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, 1760; Walckenaer, *Géographie des Gaules*, 3 v., 1839; Diefenbach, *Celtica*, 2 v., 1839-40; Creuly, *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, 1864 (*Rev. arch.*); Spruner et Menke, *Atlas antiquus*, pl. 19, 1868; Smith, etc., *An Atlas of ancient Geography*, 1875, pl. 12; Desjardins, II et III; Longnon : 1<sup>o</sup> *Géogr. de la Gaule au VI<sup>e</sup> s.*, 1878; 2<sup>o</sup> *Atlas historique de la France*, 1885 (1884) et 1888, planches 1, 2 et 7-10; voyez aussi les préfaces aux différents chapitres du *Corpus*, XII et XIII. L'identité (sauf exceptions qui du reste confirment la règle) de la cité gauloise, de la cité romaine et du diocèse d'avant 1789, a été reconnue de très bonne heure par les érudits (Sanson, p. 15; de Marca, *Hist. de Béarn*, 1640, p. 14; etc.). Pour la bibliographie du détail, cf. ch. XIV.

2. Cf. César, I, 1; Strabon, IV, 1, 1.

3. P. 464-8.

4. Tacite, *German.*, 28; Hirtius, VIII, 25, 2. T. I, p. 524-5; t. II, p. 464-5, 477-8.

5. César, II, 4, 10; VI, 2, 3. T. I, p. 524-5; t. II, p. 465-6.





Celtes et des Belges, à l'endroit où les avenues des plus grandes rivières se rétrécissent devant les premières escalades des monts : au confluent du Verdon dans la vallée de la Durance <sup>1</sup>, à celui de l'Arc dans la vallée de l'Isère <sup>2</sup>, à la tête orientale du lac de Genève dans la vallée du Rhône <sup>3</sup>. Tout ce qui était haute montagne, mauvais chemin, pays de neige et de peur, n'était pas censé purement gaulois <sup>4</sup>.

De même, le long du rivage, il n'était plus question de Gaule et de Celtes à l'est de la rade et des îles d'Hyères <sup>5</sup> : on eût dit que la Celtique s'était interdit cette contrée lointaine, hérissée de roches et dénuée de grands fleuves et de longues routes. C'est par elle que les géographes anciens firent commencer la terre laissée aux Ligures <sup>6</sup>.

Les peuples de l'Espagne débordaient également au nord des Pyrénées. Les meilleures des vallées septentrionales leur appartenaient. Il est possible que Castel-Roussillon sur la Têt marquât la limite entre Celtes et Ibères <sup>7</sup>. Nulle part dans le sud, les Gaulois ne s'écartaient beaucoup de la Garonne. A quelques lieues au delà de Toulouse, d'Agen et de Bordeaux <sup>8</sup>, apparais-

1. Limite de l'ancien diocèse d'Aix (Salyens); Longnon, *Atlas*, 10; Albanès, *Gallia Christiana novissima*, I, Aix, 1899, c. 7-8. Strabon (IV, 6, 4) semble bien ranger parmi les Ligures les Albiques de Riez et même les Voconces.

2. Limite des Allobroges, Tite-Live, XXI, 32, 6-10; Longnon, 1 et 10; t. I, p. 479.

3. Limite ancienne du Valais et de la cité des Helvètes; Longnon, 10; *C. I. L.*, XII, p. 20; cf. T.-L., XXI, 38, 8;

4. Cf. p. 12, n. 2, et p. 458-462.

5. La limite entre le pays de Toulon et la cité de Fréjus, qui répond à la limite entre Salyens et Ligures, est à la rade de Bormes et au cap Nègre, et se retrouve aujourd'hui encore comme séparation des deux arrondissements de Toulon et de Fréjus; cf. Longnon, 10; Albanès, *G. Chr. nov., ib.*, c. 307-10. Strabon (IV, 6, 3) fait commencer les Salyens trop près d'Antibes. Sur la grande route provençale de l'intérieur, marquée par l'Arc et l'Argens (t. I, p. 28), les Celtes ou les Salyens paraissent s'arrêter vers Brignoles, dernière localité importante du futur pays d'Aix (Longnon, 10; Albanès, c. 9-10). Cf. t. I, p. 312.

6. Cf. t. I, p. 312, 127 et s.

7. Cf. t. I, p. 310, 462.

8. Le pays bordelais s'arrêtait à La Croix d'Hins, *Ad Fines*, sur la route de Bordeaux à La Teste de Buch et aux Pyrénées (*Inscriptions de Bordeaux*, II, p. 214); l'Agenais, vers Valence sur la route du sud (Longnon, 9); le Toulousain, vers le confluent du Salat et le défilé des Petites Pyrénées (Longnon, 9).



saient les peuples qu'on appelait les « Aquitains », composés soit de Ligures indigènes, soit d'Ibères immigrés<sup>1</sup>. Aucune puissance celtique n'avait pénétré dans l'immense plaine de la Gascogne : là, les Gaulois ont reculé devant les étendues de terrain laides et monotones. Ils répugnèrent également aux terres trop peu découpées des Landes et aux terres trop morcelées des montagnes extrêmes<sup>2</sup>.

Ainsi, en venant du dehors vers la Gaule, on ne passait pas brusquement d'une population à l'autre : une zone de tribus étrangères ou métisses bordait presque toutes ses frontières, et ce n'est qu'aux approches des grands fleuves, près d'Aix, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, de Genève, de Reims et d'Arras, qu'apparaissaient les Gaulois proprement dits. — Sur un point seulement, ils n'étaient pas enveloppés d'hommes étrangers à leur nom : entre le lac Léman et le confluent du Mein, les Celtes de la Gaule confinaient encore à leurs anciennes colonies des vallées allemandes, Helvètes de Franconie et Volques de Bavière<sup>3</sup>. Le moment n'est pas encore venu où une invasion germanique séparera ces peuples en deux tronçons, où elle achèvera, en conquérant l'Alsace, d'isoler les Gaulois et de les rejeter dans les grands bassins qui bordent le plateau Central.

Sauf cette région des Vosges, de l'Alsace et de la Suisse, qui est son domaine avancé et sa sauvegarde vers le levant, la Gaule se ramasse autour de ce plateau. Elle est, pour ainsi dire, écorcée à tous ses angles, qu'occupent des Germains, des Ligures et des Aquitains.

Les Gaulois eux-mêmes se divisaient en deux groupes<sup>4</sup> : ceux des peuplades nées de l'invasion la plus ancienne, les

1. T. I, p. 264, 277-8, 306, 309; t. II, p. 430 et s.

2. Cf. Strabon, V, 1, § 1, et surtout de la Cisalpine : « Elle est habitée par les Italiens ligures et par les monts celtiques, celles-ci Jumeu ont dans les montagnes, celles-ci dans les vallées » (ibid., t. I, p. 278 et 282-3).

3. Cf. t. I, p. 323, t. II, p. 634-5.

4. Strabon, IV, 1, § 1, et s.

Celtes, qui finissaient au nord de la Seine; et les sujets ou les descendants des derniers-venus, ces Belges qui avaient popularisé dans le monde le mot de Galates ou de Gaulois<sup>1</sup>: ceux-ci formaient à la Celtique une sorte de couronne protectrice du côté de la Germanie. Au nord-ouest, les peuples des presqu'îles et du littoral de la Manche, en partie d'origine belge, vivaient d'ordinaire séparément sous le nom d'« Armoricains »<sup>2</sup>. La Celtique propre était ainsi concentrée en une masse compacte et circulaire, dont le centre géométrique était vers le puy de Dôme, et dont les rayons, d'environ 80 lieues, finissaient aux embouchures de la Loire, de la Garonne, de l'Aude et du Rhône, et aux confluent de Paris.

Pendant, quels que soient le caractère et le nom de ces diverses populations, Celtes, Belges, Gallo-Germains<sup>3</sup>, Ligures, Celtoligures<sup>4</sup>, Aquitains, Ibères, il n'y a pas entre elles des divergences fondamentales, des contrastes saisissants. Nous retrouverons chez toutes des formes politiques et des superstitions analogues. Certes, elles n'avaient point un même tempérament, elles n'étaient pas également barbares ou civilisées. Mais leurs institutions, pour n'être pas arrivées partout au même degré de formation, étaient cependant de nature semblable<sup>5</sup>.

1. Cf. t. I, p. 314-320, t. II, p. 468 et s.

2. Strabon, IV, 4, 1 et 3; César, II, 34; V, 53, 6; VII, 75, 4; VIII, 31, 4. Cf. t. I, p. 323, t. II, p. 486 et s.

3. *Semigermani*, Tite-Live, XXI, 38, 8.

4. Strabon, IV, 6, 3.

5. J'hésite beaucoup à utiliser les documents du Moyen Age, irlandais, gallois ou autres, pour interpréter les textes anciens relatifs aux institutions celtiques et gauloises, druides (cf. p. 108, n. 11), religion (cf. p. 118, n. 2), organisation politique et sociale, et langue elle-même (cf. p. 363-5). Voici pourquoi. — 1° Ces pays de langue britannique, Irlande, Écosse, Cornouailles, Pays de Galles, sont précisément ceux où la conquête gauloise a été ou fort tardive et incomplète (les deux derniers), ou bien ou aucun texte ne nous affirme qu'elle ait pénétré (les deux premiers). Rien ne prouve que la civilisation des Belges ou des Celtes s'y soit propagée par voie commerciale. C'est la chose du monde la plus hypothétique que l'origine gauloise des êtres et des traditions de ces pays. Et c'est arbitrairement et *a priori* qu'on répète sans cesse, à propos de l'Irlande et de l'Armorique, les expressions de « Celte » ou de « celtique » (cf. p. 86, n. 2). Il paraît plus vraisemblable que ces traditions sont des vestiges de choses indigènes antérieures à

III. — LA TRIBU ET SON TERRITOIRE<sup>1</sup>

Tous ces hommes, ceux du Centre comme ceux des frontières, les Gallo-Germains des forêts meusiennes aussi bien que les montagnards alpestres, les Gaulois riverains des grands fleuves ou les Aquitains des étangs et des landes, étaient répartis en tribus, sociétés permanentes que les Latins appe-

l'expansion du nom gaulois. Et tout ce qu'on dit et répète de l'âme celtique s'applique mieux et de beaucoup aux Ligures (cf. t. I, p. 127 et s.) qu'aux Celtes et Gaulois de l'époque classique. On connaît par exemple les admirables pages de Renan sur la race celtique (*Rev. des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> févr. 1854 = *Essais de morale et de critique*, 1880, 4<sup>e</sup> éd.) : remarquez comme la plupart de ses expressions, qui ne conviennent pas aux Gaulois (et Renan le sentait bien, p. 380, rappellent ce que nous savons des Ligures : « Déaüée d'expansion, étrangère à toute idée d'agression et de conquête [cf. t. I, p. 133-4]..., elle n'a su que reculer [cf. t. I, p. 134 et 202]... L'esprit de la famille a étouffé chez elle toute tentative d'organisation un peu étendue [cf. t. I, p. 180-1]. » — 2<sup>o</sup> Les rapports de parenté entre les traditions irlandaises et la civilisation gauloise seraient-ils prouvés, qu'il ne me paraîtrait pas d'une saine méthode d'interpréter celle-ci par celles-là : les choses ont tellement pu changer dans les douze siècles qui ont suivi l'ère chrétienne ! il s'est produit trop de faits nouveaux, et notamment le Christianisme. — 3<sup>o</sup> Ces documents de langue britannique, cycle mythologique irlandais, etc., sont en grande partie des œuvres artificielles, dues à l'imagination ou à l'érudition de conteurs ou de demi-savants, et sont loin de donner l'écho fidèle de l'Irlande elle-même, de refléter ses croyances ou de conserver ses traditions. Trop de fantaisies individuelles ont pu s'y glisser, trop de remaniements s'y sont produits. — 4<sup>o</sup> Les analogies que l'on constate entre le monde gaulois et le monde irlandais ne sont pas différentes de celles que l'on peut retrouver entre le premier et les Germains ou les Grecs (cf. p. 477 et 434) : elles paraissent de même nature que ces rapprochements que les études sociologiques permettent aujourd'hui d'établir entre les populations les plus diverses. — Dans le même sens que nous, avec plus ou moins d'énergie : de Belloguet, III, p. 160 et s. ; Fustel de Coulanges, *Gaule*, p. 1 et 120 ; Dottin, *Manuel*, p. 2 et s., p. 221 et s. ; Renel, *Les Religions de la Gaule*, p. 12 et s. Dans le sens contraire : Henri Martin, *Études d'archéologie celtique*, 1872 ; toute l'œuvre, d'ailleurs admirable, de l'école philologique des celtisants français : Gaidoz et d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue celtique* (depuis 1870, I, 1870-2) ; d'Arbois de Jubainville et ses collaborateurs, *Cours de littérature celtique* (I, 1883, II, 1884, III et IV, 1889, V, 1892, VI, 1899, VII, 1895, VIII, 1899, IX, 1900, XI et XII, 1902 ; autres ouvrages, p. 84, n. 1, p. 86, n. 2) ; à l'étranger, en dernier lieu : Stokes et Windisch, *Irische Texte, Die altirische Heldensage* (1905, p. xi et s.) ; et d'une manière générale, tous les écrivains cités par Tourneur, *Esquisse d'une histoire des études celtiques*, Liège, 1905.

1. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 1832, p. 7-8, 47-48, Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule (Mém. prés. par div. sav. à l'Ac. des Insér.)*, II<sup>e</sup> s., IV, 1<sup>er</sup> p., 1860, p. 346 et s. ; Mommsen dans *Hermes*, XVI, 1881, p. 440-454 ; XIX, 1884, p. 316-321 ; Kornemann, *Zur Stadtentstehung* (plein d'idées neuves), Gießen, 1898. Garofalo, *Studi storici*, 1904, p. 5 et suiv. — Cf. t. I, p. 179 et suiv., p. 251 et suiv., p. 360 et s.

laient *pagi*<sup>1</sup> et les Grecs  $\varphi\tilde{\omega}\lambda\alpha$ <sup>2</sup>. La tribu était partout, chez les Germains, les Belges, les Celtes, les Ligures, les Ibères, l'élément primordial et peut-être irréductible de la vie publique, vie civile ou militaire<sup>3</sup>. C'était par ce mot de tribu que se désignaient les plus anciens et les moins considérables des groupements politiques, et c'étaient les territoires de ces tribus qui constituaient les subdivisions les moins étendues et les plus tenaces du sol de la Gaule entière<sup>4</sup>.

La tribu était un ensemble de familles et d'êtres obéissant à des chefs communs, associés sous un seul vocable, liés par des résolutions collectives, vivant d'une existence semblable et voisinant sur la même terre<sup>5</sup>. Il est possible qu'à leur origine, beaucoup de tribus aient été simplement l'union traditionnelle des lignées issues d'un lointain ascendant : dans le monde gaulois tout au moins, quelques-unes de ces petites sociétés gardaient et portaient le nom d'un ancêtre, vrai ou mythique<sup>6</sup> : leurs membres se savaient ou se croyaient unis par une antique et mystérieuse parenté, de même que les douze tribus d'Israël se disaient filles des fils de Joseph ou de Jacob, que des *gentes patriciennes* de Rome s'attribuaient un père de leur nom. Mais à l'époque dont nous parlons, cette parenté, là où elle était mentionnée, ne se montrait plus que par des souvenirs reli-

1. César, I, 12, 4 et 5; 27, 4; 37, 3; IV, 1, 4; 22, 5; VI, 11, 2; 23, 5; VII, 64, 6; Pline, III, 124; Tite-Live, V, 34, 9.

2. Strabon, IV, 3, 3 (Posidonius?).

3. Voyez ce qui suit et les textes de la note 1.

4. Il est du reste possible que les *pagi* fussent divisés en *partes* ou *regiones* correspondant au territoire des principales bourgades, *castella*, *oppida* ou *vici* (César, VI, 11, 2; 23, 5 : à moins que dans ces deux passages *partes* et *regiones* ne soient des synonymes de *pagi*; cf. VI, 31, 5; I, 12, 2 et 6). Il est possible aussi que ces petits cantons aient eu des chefs spéciaux (cf., chez les montagnards des Alpes, *principes castellorum*, Tite-Live, XXI, 34, 2); Braumann, *Die principes*, p. 20 et suiv.; ici, plus loin, p. 50. Mais nulle part ces *partes* ne nous apparaissent comme formant des sociétés politiques indépendantes.

5. César, I, 12, 5; IV, 22, 5; VI, 11, 2.

6. César, I, 27, 4 : *Pagus Verbigenus* chez les Helvétès;  $\tau\omega\upsilon\gamma\epsilon\nu\acute{o}\varsigma$  chez les mêmes, Strabon, IV, 1, 8; VII, 2, 2; - *genus* = « né de ». Cf. les noms de peuplades, p. 35, n. 2.



gieux<sup>1</sup> et une appellation commune : le cadre politique avait depuis longtemps remplacé la filiation réelle. Et peut-être même cette filiation était-elle purement arbitraire et supposée : les hommes qui ont l'habitude de penser et d'agir en commun finissent par se traiter comme une même famille, par se créer une fraternité rétrospective, qui explique, sanctionne et renforce leur entente.

C'est qu'en effet cette entente se présentait presque toujours sous la forme d'une vie familiale, c'est-à-dire d'une communauté de sentiments, de dangers et d'espérances. Chaque tribu, qui se composait de quelques dizaines de milliers d'hommes<sup>2</sup>, possédait ses enseignes, emblème et symbole de leur vie en société<sup>3</sup>. Dans l'état de guerre, ils marchaient, campaient et combattaient ensemble<sup>4</sup>; dans l'état de paix, ils adoraient les mêmes dieux, avaient des sanctuaires communs, rendez-vous de marché et de prière<sup>5</sup>; ils demeuraient, moissonnaient et se faisaient ensevelir les uns près des autres. — Enfin, la nature de son territoire mettait, entre les membres d'une tribu, une solidarité de plus.

Le territoire d'une tribu était d'abord parfaitement délimité, à la fois par les règlements des hommes et par les conditions du sol. C'était un vaste espace de cent mille hectares en moyenne<sup>6</sup>, renfermant au centre ses terres cultivées, protégé

1. *Inscriptiones gentis pagi*, *C. I. L.*, XIII, 3079 (Belvetes), 412 (Aquitans), 4679-80 (Léonques).

2. Cf. t. I, p. 179-181; loc. cit. p. 8, n. 3. Les tribus gauloises d'Italie et d'Orient nous paraissent beaucoup moins nombreuses (t. I, p. 360) : mais elles ne comprenaient, semble-t-il, que des troupes conquérantes, les immigrants seuls, sans les indigènes.

3. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 82.

4. César, I, 12, 2-7; VII, 64, 5.

5. *Gentis pagi*, inscr. d'Hasparren, qui est aujourd'hui la localité la plus importante, au point de vue économique, du Labourd (*C. I. L.*, XIII, 412; *gentis pagi Tigor.*, à Avanches, *id.*, 3076); autres à Soussouze (XIII, 4679-80), à Nazyzie-Comte (3450).

6. Le Medoc, qui est un ancien *pagus* (Inscr. rom. de Bonna, II, p. 129 et suiv.), a 220 000 hectares; la Camargue, qui correspond en gros à un *pagus*, 75 000; l'arrondissement de Soussouze, un peu plus grand que le *pagus* des Suessons, 124 000; la Soule, 70 000 (p. 17, n. 3); la vallée de Barcelonnnette, 103 000; le pays de Buch, 90 000 (p. 17, n. 7). La superficie de la Gaule pouvant être évaluée à plus de 64 millions d'hectares, cela ferait au moins un demi-millier de *pagus*, chiffre que nous avons déjà supposé à l'aide des textes (t. I, p. 180).

à ses frontières par des obstacles continus, forêts ou marécages, montagnes ou larges eaux<sup>1</sup>. Tous les membres d'un de ces groupes se reconnaissaient chez eux en deçà de ces limites<sup>2</sup>. — Puis, fort souvent, chacun de ces territoires coïncidait avec une des petites régions naturelles, un des « pays » de notre France. Dans les contrées de montagnes, la tribu avait un large vallon pour domaine : la Soule<sup>3</sup> ou le Labourd<sup>4</sup> dans les Pyrénées, le Queyras, la Haute ou la Basse Maurienne<sup>5</sup> dans les Alpes, appartenaient à autant de tribus, ayant chacune ses champs dans le bas, plus haut ses pâturages, ses remparts sur des collines, et au loin les défilés qui gardaient les issues de sa rivière et de ses routes. Dans les pays de forêts, le territoire apparaissait comme une large clairière autour d'une fontaine, encadrée par la ligne ininterrompue des bois : regardez, du plateau de Senlis, ce double horizon, des cultures le long du ruisseau, des taillis dans le lointain, et vous avez aujourd'hui encore l'impression d'un domaine de tribu gauloise, celui des Silvanectes<sup>6</sup>. Quelquefois, c'était un étang ou un bassin maritime qui lui donnait son caractère propre : les Boïates ou les gens de Buch en Gascogne étaient groupés tout autour du bassin d'Arcachon, qui faisait le centre et l'unité de leur pays<sup>7</sup>. La péninsule du Médoc appartenait aux Médulles<sup>8</sup>, les Mandubiens s'étagaient

1. Voyez par exemple : le Médoc, séparé du territoire des Bituriges bordelais par les marais de la jalle de Blanquefort; le Buch, le Senlisois, environnés de forêts presque de toutes parts; et les tribus de montagnes dont nous parlons plus loin.

2. Il serait en effet possible que quelques-unes des localités dont le nom vient de \**Icoranda* et rappelle une borne ou une frontière (p. 54, n. 2), désignassent des limites de *pagi*, p. ex. Ingrande dans la comm. de La Réorthe (Vendée), Ygrande près de Bourbon (Allier); cf. Thomas, *Ann. du Midi*, V, 1893, p. 235; Durand, *Rev. arch.*, 1894, I, p. 377-8. Toutefois la chose n'est point prouvée.

3. Pline, IV, 108 : *Sybillates*; Frédégaire, *Vallis Subola*, IV, 78, p. 160, Krusch.

4. *Pagus* dont Hasparren a dû être le centre religieux (*Corpus*, XIII, 412) et peut-être économique; cf. p. 16, n. 5.

5. *Quariates*, cf. t. I, p. 181; *id.*, p. 480-7.

6. *Pagus Silvanectensis* et diocèse de Senlis au Moyen Age, Longnon, 7; cf. Peigné-Delacourt, *Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes*, 1864 (*Antiquaires de Picardie*).

7. *Mélanges Julien Havet*, 1895, p. 359 et suiv. Cf. t. I, p. 181.

8. Ausone, *Epist.*, 4, 2. Cf. t. I, p. 278.

autour du mont d'Alésia, dans l'Auxois actuel<sup>1</sup>. Or, chacun de ces pays possède son caractère distinct, ses cultures, ses productions et ses ressources spéciales : le Buch a ses poissons, les cantons alpestres leurs troupeaux, le Senlois ses blés et son gibier, le Médoc aura plus tard ses vignes; les hommes de la tribu, membres d'une seule société politique, tiendront de la vie propre de leur sol une existence particulière, de nouvelles raisons de se rapprocher et de s'entendre, des habitudes et des traditions physiques, plus fortes que les souvenirs religieux.

Ce lien entre le sol et les hommes de ces tribus était si naturel et si puissant qu'après deux mille ans de vie nationale, la plupart des « pays » de France observent encore une manière à eux de parler, de penser et de travailler<sup>2</sup>. Ils ont transformé chacun à sa façon les leçons générales que recevait la Gaule. La vue éternelle des mêmes horizons, la recherche et l'espérance des mêmes récoltes, la jouissance des mêmes sources et les hommages aux mêmes dieux ont perpétué chez les hommes d'un pays ces besoins d'union et ces airs de ressemblance que leurs ancêtres avaient déjà fixés par des légendes familiales et par la communion en un père unique. Et souvent, les noms de ces pays d'aujourd'hui demeurent ceux que portaient leurs tribus à l'époque gauloise<sup>3</sup>.

#### IV. — GROUPEMENT DES TRIBUS EN PEUPLADES.

Dans les derniers temps du nom ligure, les tribus vivaient d'ordinaire indépendantes et séparées; elles ne se rapprochaient point pour se tenir entre elles par un lien solide<sup>4</sup>. La conquête

1. César, VII, 68; 71, 7; 78, 3; Strabon, IV, 2, 3.

2. Vidal de La Blache, *Tableau de la Géographie de la France*, p. 15.

3. Voyez le Médoc, le Queyras, le Condroz (*Condruzi*, César, II, 4, 10; IV, 6, 4; VI, 32, 1), la Soule, le Buch, noms de pays tirés de noms de tribus, p. 17.

4. T. I, p. 180-2.



gauloise, partout où elle passa, fit sortir ce monde de son état de dispersion. Elle substitua aux traditions d'isolement politique des usages de groupement public et de fédération permanente. Une armée d'envahisseurs apporte toujours avec elle des principes d'unité : la vie dans l'alliance, l'union en grandes masses, la discipline de l'obéissance. Les Celtes imposèrent ces habitudes aux terres qu'ils avaient conquises<sup>1</sup>.

La Gaule provençale nous offre un exemple saisissant de la manière dont se firent ces associations. Tant qu'elle n'appartint qu'aux Ligures, elle était morcelée en une dizaine de tribus ou de territoires<sup>2</sup>. Arrivent les Celtes (vers 400) : Gaulois et Ligures se confédèrent aussitôt; de la Durance et du Rhône à la mer et aux montagnes, tous acceptent l'autorité d'un seul chef, qui les mène contre Marseille<sup>3</sup>. La guerre finie, l'union ne disparaît pas, et désormais une grande puissance, la peuplade celtoligure des Salyens, superposera son nom, son cadre et ses institutions à ceux des cantons qui l'avaient formée<sup>4</sup>.

C'étaient les corps de ce genre que les écrivains classiques appelaient les « peuples », les « nations », les « cités » de la Gaule, *civitates*, *populi*, *nationes*, *gentes*, ἔθνη<sup>5</sup>. Une « cité » était en réalité un État fédéral, une concorde de tribus voisines, mettant en commun leurs ressources et leurs ambitions, obéissant aux mêmes chefs en temps de guerre, reconnaissant une seule souveraineté en temps de paix<sup>6</sup>.

La cité ou la peuplade comprenait un nombre variable de

1. T. I, p. 251-3; de même dans l'île de Bretagne, t. I, p. 322-4.

2. Aviénus, 700-1; Justin, XLIII, 3, 8; cf. Strabon, IV, 6, 3. T. I, p. 180, 203.

3. Justin, XLIII, 5, 4.

4. Tite-Live, XXI, 26, 3; *Ep.*, 60 et 61, etc.; t. I, p. 311-2, 393-4.

5. *Civitas*, César, VI, 11, 2; VII, 3, 2; 15, 4; etc.; *populus*, I, 3, 8; VI, 13, 6, très rare; *gens*, II, 28, 1, et *natio*, III, 10, 2, beaucoup plus rarement employés pour les Gaulois, beaucoup plus fréquemment pour les Germains; Strabon, IV, 1, 13; 2, 1; etc. Il semble que Tite-Live ait souvent appelé *gens* la peuplade (XXI, 26, 6; 31, 5) et *populus* la tribu (XXI, 24, 2; 34, 1) : il traduit dans ce cas, je crois, une source grecque renfermant les mots ἔθνος et φύλον.

6. César, *De bello Gallico*, I, 4; I, 12, etc.; Strabon, IV, 6, 3, etc.



tribus, mais qui ne fut pas, dans la Gaule propre, très considérable. Les Helvètes, en Souabe et Franconie, n'en avaient que quatre<sup>1</sup>; de même les Pétrocores du Périgord<sup>2</sup>: et ce chiffre de quatre paraît avoir été consacré parfois par les mœurs ou la religion<sup>3</sup>. Il y avait dix tribus chez les Salyens de la Provence<sup>4</sup>. Je crois que ce nombre n'a été dépassé que rarement<sup>5</sup>.

Cela faisait des territoires assez vastes, toujours capables de se suffire à eux-mêmes, de se défendre avec leurs propres forces. Les plus considérables, comme ceux des Volques (Languedoc), des Pictons (Poitou et Vendée), des Lémoviques (Limousin et Marche), des Arvernes (Auvergne et sud du Bourbonnais), s'étendaient sur près de 2 millions d'hectares, la valeur de 3 ou 4 départements, et pouvaient nourrir près d'un million d'hommes, en armer près ou plus de 100 000<sup>6</sup>. Les plus petits arrivaient encore au tiers ou au quart de cette surface et de cet effectif, et valaient à peu près, comme étendue et comme richesse, un de nos départements: tels, les Bellovaques, qui correspondent à celui de l'Oise, les Ambiens, à celui de la Somme, les Nitobroges, à celui du Lot-et-Garonne<sup>7</sup>. De ces nouveaux corps politiques pouvait résulter, pour notre pays, une vie plus intense et plus utile: mettant en branle plus d'hommes et de richesses, de passions et de produits, ils étaient tout autrement capables d'action et de progrès que les humbles sociétés dont ils étaient sortis. Au-dessus, c'est-à-dire au lieu et

1. César, I, 42, 4.

2. Cf. p. 34, n. 4.

3. Cf. chez les Galates, Strabon, XII, 5, 1; ici, t. I, p. 362.

4. Strabon, IV, 6, 3. Deux peut-être seulement chez les Eburons (César, VI, 31, 3) et chez les Parisiens (deux pagi seulement au Moyen Age: cf. Guérard, *Polypdyque*, I, p. 87 et s.), en admettant que ces noms n'aient pas été simplement ceux de tribus. Trois chez les Tricores du Gapençais (*Tricorii* = « les Trois Étendards? », cf. p. 34, n. 4).

5. Les *Locontii* = « les Vingt? » (cf. Pline, III, 37); peut-être 24 chez les Volques Arémomiques, Strabon, IV, 1, 42.

6. Diodore, V, 25, 4 (Posidonius?): cf. p. 8, n. 3.

7. Plus petits encore, les Parisiens (cf. n. 4), les Eburons (cf. p. 22, n. 3), les Suessions (cf. p. 16, n. 6), les Viromandues: mais j'ai peine à voir en eux autre chose que des tribus cherchant à devenir tête de peuplade.

place de 3 ou 400 tribus<sup>1</sup>, apparaissent 50 à 60 nations<sup>2</sup>, volontés nouvelles, jeunes et vigoureuses.

Ces cités ou ces nations ne furent point toutes créées à la même date, et elles n'eurent point partout la même stabilité. C'est dans la plus vieille Celtique, celle que constitua tout de suite l'invasion, celle dont Ambigat fut le chef légendaire, qu'elles se formèrent d'abord, et elles furent sans doute moins le résultat d'une entente que celui de la mainmise d'une bande de conquérants sur une grande étendue de terrain<sup>3</sup>. Entre la Seine, le Rhône et les dernières pentes occidentales du plateau Central, la petite tribu, indépendante et resserrée, a presque partout disparu avant le premier siècle : il n'y a plus dans cette région que des cités puissantes, ambitieuses, homogènes, compactes, étendant leur nom sur de larges territoires : Arvernes, Éduens, Pictons, Santons, Rutènes, Lémoviques, Bituriges, Carnutes, Sénons, Lingons, à eux dix, ces peuples font la moitié de la France : l'attache qui unit leurs tribus est presque indéchirable, leur domaine d'alliance, fixe et immuable ; et les quelques tribus qui n'ont pas réussi ou consenti à s'incorporer à ces ligues ou à ces cités, végètent dans leur dépendance<sup>4</sup>.

Dans la Celtique prolongée, celle qu'ont soumise au sud des Cévennes les descendants d'Ambigat, les fédérations sont plus récentes, et l'union entre les tribus d'un même groupe sera longtemps très fragile. Au temps d'Hannibal, les Volques du Languedoc, les Allobroges du Dauphiné, ne sont que des peuplades flottantes, incapables d'entente sérieuse et de discipline

1. T. I. p. 180-181. Je ne parle que de celles qui ont formé les nations gauloises.

2. Sur 72 noms ethniques que César mentionne dans la Gaule gauloise, 43 sont à coup sûr ceux de cités, 15 très probablement ceux de tribus ; de 14 on ne peut dire s'ils désignent des groupes de l'un ou de l'autre genre ; il n'a pas eu à parler de quatre ou cinq grandes peuplades de la Gaule romaine. Pour le détail, cf. ch. XIV.

3. T. I, p. 252-3.

4. Les *Mandubii* de l'Auxois (César, VII, 68, 1 ; 71, 7 ; 78, 3), les *Auleri Brannonices*, les *Ambivareti* [?], les *Blannovii* [existence douteuse] (VII, 75, 2 ; 90, 6), tous vassaux des Éduens, ne devaient être chacun qu'une tribu.

politique<sup>1</sup>. Peut-être les conquérants celtés, Volques et Allobroges, n'avaient-ils encore eu ni le temps ni la force de faire accepter leur nom et leur domination sur les cantons qu'ils s'étaient attribués<sup>2</sup>.

Le régime de la nation s'installa aussi tard chez les Belges, derniers-venus des Gaulois. Un siècle et demi après Hannibal, au temps de César, il n'est pas accepté de tous au nord de la Seine. C'est au sud de la grande forêt, dans les régions plus cultivées, traversées par des voies moins étroites et plus peuplées, que sont établies de vraies « cités », maîtresses de territoires étendus : Trévires de la Moselle, Ambiens de la Somme, Bellovaques de l'Oise, Rèmes de l'Aisne. Mais elles sont flanquées vers le nord de nombreuses tribus, Condruses des Ardennes, Silvanectes de Senlis, et bien d'autres : et ces petites sociétés vivent tantôt à part, et tantôt, suivant leurs intérêts ou leurs craintes, vont s'agréger à une nation voisine<sup>3</sup>. — La croissance de ces nations belges elles-mêmes n'est pas achevée : les Suessions, après avoir compris un assez grand nombre de tribus, virent leur assemblage se défaire, et une partie d'entre elles renforcer le nom des Rèmes leurs voisins<sup>4</sup>. Chez ces Belges ou ces Gallo-Germains qui viennent à peine d'arriver, que des nouveaux immigrants tracassent sans relâche, où de longues forêts et de larges marécages interdisent les rapports lointains, la tribu est demeurée le seul élément qui ait quelque fixité : les groupes humains n'ont pas trouvé les affinités de voisi-

1. Tite-Live, XXI, 26, 6; 31, 6; Polybe, III, 49, 13; 50, 2; ici, t. I, p. 466, 474-9, t. II, ch. XIV, § 12 et 13. Nous pourrions dire la même chose des Cavares, nom qui paraît avoir souvent changé d'étendue: Strabon, IV, 1, 11 et 12; ici, ch. XIV, § 13.

2. Les populations gauloises des Alpes ne sont peut-être jamais sorties de l'état de tribus; cf. p. 10, ch. XIV, § 3 et 13. Au près ou au milieu des Volques on trouvait de même *ἀδοξα ἔθνη καὶ μικρά* (Strabon, IV, 1, 12); cf. t. I, p. 459-63.

3. César, II, 4, 10; IV, 6, 4; VI, 32, 1; IV, 9, 3. Je crois que les Eburons formaient deux tribus ou deux demi-tribus, VI, 34, 5. Autres *pagi* non incorporés dans des cités, chez Pline, IV, 106. Cf. p. 485, 472, 483-4.

4. Comparez II, 4, 6 et 7, et VIII, 6, 2. Il a pu en être de même des *Viromandui* (Vermandois), qui ne sont nommés qu'en 57 (II, 4, 9; 16, 2; 23, 3); cf. *Corpus*, XIII, p. 557; ici, t. II, p. 483-4.

nage qui font les nations perpétuelles. Il n'y a pas, dans la plupart d'entre eux, cette soumission de la tribu à la cité<sup>1</sup>, cet amour-propre du nom<sup>2</sup> du peuple qui faisait alors la grandeur des Arvernes et des Éduens.

Le morcellement est plus grand encore chez les gens du Sud-Est et du Sud-Ouest, que n'avait point touchés la conquête gauloise. A part deux ou trois peuplades, sorties sans doute de l'invasion ibérique et établies dans les belles terres du Gers (Ausques) et du Bigorre (Bigerrions)<sup>3</sup>, les Ligures et les Aquitains ne connaissent d'autre mode de groupement que la tribu, et les alliances qui peuvent se nouer entre eux ne durent que le temps d'une guerre<sup>4</sup>. Et même à l'époque des combats, chaque tribu aime mieux faire bande à part<sup>5</sup>, de même que pendant la paix, elle ne regarde pas volontiers au delà du sommet de ses montagnes ou de la profondeur de ses bois. La nation, presque partout, est l'apanage des terres largement ouvertes et des grandes voies marchandes, qui sont à des Gaulois.

#### V. — CARACTÈRE DES TERRITOIRES DE PEUPLADES

C'est qu'en effet la cité ou la nation gauloise n'est pas seulement un corps politique, mais encore un organisme dressé pour le travail et les relations utiles. Et à dire vrai, entre toutes les raisons qui rendent compte de la naissance et de la cohésion

1. Cf. César, IV, 22, 5.

2. Je me sers à dessein de cette expression de « nom » : cf. *gente ac nomine Nerviorum*, César, II, 28, 1.

3. T. I, p. 265, 278 ; t. II, p. 453. Peut-être aussi, sur les deux rives de l'Adour, les Tarbelles (César, III, 27, 1). Cela, en admettant, ce qui n'est nullement certain, que ces noms se fussent déjà étendus sur le vaste territoire qu'ils désignent à l'époque romaine.

4. T. I, p. 179-182.

5. Polybe, XXXIII, 8, 5 ; Tite-Live, XXI, 33-34 ; César, III, 20-27. La presque totalité de ces *populi* (Tite-Live) ou *nationes* (expression de César) ne pouvaient être autre chose qu'une simple tribu (cf. p. 450 et s.) : à l'époque romaine seulement elles seront groupées en cités.

d'une peuplade, ce sont les raisons commerciales qui nous apparaissent avec le plus de netteté.

Le territoire d'une tribu, le « pays », était surtout, on l'a vu, une unité de culture ou d'exploitation : il se composait de terres et d'eaux d'espèce semblable, dotées de ressources pareilles<sup>1</sup>. Le territoire d'une nation était surtout une unité stratégique et économique : il se composait des pays qui ressortissaient aux mêmes routes, convergeaient vers le même fleuve et aboutissaient aux mêmes carrefours, qui se commandaient les uns les autres, et qui devaient s'entendre pour échanger à la fois leurs produits et leurs moyens de défense.

Montagnes et plaines ont leur rôle spécial dans la vie des peuples : les unes protègent plus souvent, les autres nourrissent davantage. Presque toutes les cités de la Gaule comprenaient à la fois des pays de hautes terres et des pays de terres basses. La création de ces cités suppose l'entente des tribus de la montagne et de celles de la plaine, les bons offices réciproques des gens d'en haut et des hommes des « bons pays ».

Cet accord n'était nulle part plus visible que chez les vieilles et grandes peuplades de la Celtique, dans cette France intérieure où la nature a si bien maintenu l'équilibre entre les hauteurs robustes et les dépressions fertiles<sup>2</sup>.

Sous le nom d'Arvernes se groupaient les hommes de la Limagne, la plaine la plus riche et la plus uniforme du Centre, et ceux des montagnes d'Auvergne, les plus hautes et les plus massives du sol gaulois, ceux de la haute plaine de la Planèze et ceux des monts du Livradois. La peuplade des Éduens réunissait des pays de nature très diverse : le noir et glacial massif du Morvan, les monts et les coteaux élevés du Beaujolais et du Charolais, et toutes les plaines que dominant ces hauteurs, celle de la Bourgogne, bonne entre toutes, les longues terres de la

1. P. 14-18; t. I, p. 180-1.

2. T. I, p. 14-21; t. II, ch. XIV, § 17, 16 et 15.

Saône mâconnaise, les gras pâturages du Nivernais, les landes de la Sologne bourbonnaise. Aux Lingons appartenait et le plateau de Langres et les ondulations cultivées du pays de Dijon. Des sommets du Jura les Séquanes descendaient jusqu'au Doubs et à la Saône<sup>1</sup>. De ceux des Alpes dauphinoises les Allobroges allaient jusqu'au Rhône : ils tenaient Vienne et Genève, l'éclatant jardin du Grésivaudan et les chaînons menaçants ou les sombres hauteurs des Bauges et de la Grande Chartreuse<sup>2</sup>. Les Volques du Languedoc, au nord de leur plaine sillonnée de routes et de cultures, possédaient une partie des Cévennes, couvertes de redoutes et percées d'abris<sup>3</sup>. On appelait du nom de Carnutes le peuple qui occupait à la fois la Beauce plate et monotone et les collines du Perche hérissées de bois<sup>4</sup>. Il n'y avait pas de peuplade, grande ou petite, qui ne se fût constituée de manière à joindre à une vallée heureuse les mamelons protecteurs qui la surplombent : les Bituriges Vivisques, possesseurs du Bordelais, s'étendaient jusque sur le tertre de Fronsac, le mont de guette de tout le pays, la garde des confluent de ses eaux<sup>5</sup>; toute petite, composée peut-être de deux tribus seulement<sup>6</sup>, la cité des Parisiens s'étendait sur les îles, les coteaux et les rives plates de la Seine, et sur la colline isolée et menaçante du mont Valérien<sup>7</sup>. La forme étrange de certaines cités, démesurément allongées et aux contours sinueux, s'explique sans doute par le besoin d'aller s'appuyer à quelque chaîne de collines : le gros des Ménapes s'étalait dans les bas-

1. Strabon, IV, 3, 2.

2. César, I, 6, 2 et 3; II, 5; III, 1, 1; Polybe, III, 49, 13; 50, 2; Strabon, IV, 1, 11. Ch. XIV, § 13, et t. I, p. 474-8.

3. Strabon, IV, 1, 13. Ch. XIV, § 12.

4. Grégoire de Tours, *In gl. conf.*, 97, Krusch.

5. Je ne puis douter que le territoire des Bituriges Vivisques n'allât primitivement jusqu'à Fronsac : la large forêt du nord de Guitres, puis la Double, enfin la localité d'Eygurande, en marquent bien la fin au nord-est.

6. P. 20, n. 4.

7. Voyez-en les limites et l'étendue chez Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, I, 1844, p. 87-93.



fonds de la Flandre et de la Campine, mais d'autres de leurs gens s'avançaient vers l'ouest, de façon à garder le mont de Cassel, emplacement fait exprès pour porter des vigies et une citadelle de frontière<sup>1</sup>.

Une autre cause d'assemblage, chez les peuplades, a été la mainmise sur une grande route, voie d'échanges et de guerres à la fois. Et comme, dans la Gaule, c'est surtout la vallée qui forme la route, les cités se sont consolidées presque toutes le long d'une rivière. Celles qui font exception sont les cités maritimes, comme les Calètes du pays de Caux, les Unelles du Cotentin, les Osismiens du Finistère, les Vénètes de l'Armorique méridionale<sup>2</sup> : mais ici la mer remplace l'eau courante; à défaut de la vallée, le golfe peut produire l'unité, et c'est le rivage qui marque le chemin. Les territoires des autres peuplades ont pour axe un des grands cours d'eaux de la Gaule : il suffirait, pour les passer à peu près toutes en revue, de suivre au fil du flot les vingt principales tranchées de notre pays.

Descendez le Rhône depuis Genève : vous rencontrerez Allobroges, Cavares, Volques et Salyens, et ce sont les quatre plus grandes nations du Sud-Est; les deux plus importantes après elles, sont les Voconces et les Helviens, et vous les trouverez, l'une le long de la Drôme, l'autre le long de l'Ardèche, les deux rivières par où montent les routes vers les Alpes et vers les Cévennes<sup>3</sup>. L'Allier et la Loire arrosent tour à tour les domaines des Arvernes, des Éduens, des Bituriges, des Sénon, des Carnutes, des Turons, des Andes et des Namnètes<sup>4</sup>. Lémoviques et Pictons se suivent sur le sillon de la Vienne, et l'importance de cette voie est telle, que la capitale limousine,

1. C'est le *castellum Menapiorum*, cf. Schayes, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Morinie*, II, 1834 (1835), p. 107 et s.; *C. I. L.*, XIII, p. 567.

2. P. 487 et s.

3. Ch. XIV, § 13. Les Helviens touchaient au Rhône (Strabon, IV, 2, 2), à la différence des Voconces.

4. Ch. XIV, § 17 et 16.



Limoges, devra son existence à un gué sur la rivière<sup>1</sup>. A eux seuls les Santons détiennent toute la Charente; les Pétrocores ont la Dordogne, les Cadurques le Lot, les Rutènes le Tarn : mais ils laissent à d'autres peuplades le bas de ces rivières et leur confluent garonnais, la fin de la Dordogne aux Bituriges Vivisques, la fin du Lot aux Nitiobroges. La Seine coupe presque par le milieu les régions des Lingons, des Sénon, des Parisiens; sur l'Aisne s'échelonnent les Rèmes et les Suesions; sur l'Oise sont les Bellovaques; les Nerviens gardent la Sambre, les Ambiens la Somme, les Atrébates la Scarpe, et les Aulerques se partagent les chemins de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Eure. On ne connaissait que des Séquanes le long du Doubs. Et enfin, la Moselle dédoublait les contrées des Leuques, des Médiomatrices et des Trévires<sup>2</sup>.

Les rives d'un fleuve ont donc été la principale force d'attraction qui a aggloméré ces peuplades. Les plus grandes ont même fait effort pour arriver et régner sur plusieurs cours d'eaux à la fois, pour avoir accès sur deux routes principales. Dans le Midi, les Volques embrassent toute la vallée de l'Aude, mais ils touchent le Rhône du côté de Beaucaire<sup>3</sup>, et ils descendent la Garonne jusqu'à Toulouse et au delà, peut-être jusqu'au confluent du Tarn<sup>4</sup>. Les Séquanes, mécontents de n'avoir que le Doubs, ont réussi à garder le Rhin entre Bâle et Strasbourg, et à disputer aux Éduens les bords de la Saône<sup>5</sup>. Les

1. *Augustoritum*; cf. Leroux, *Revue des Ét. anc.*, 1905, p. 393-4.

2. Ch. XIV, § 10, 11, 15, 8, 6, 9 et 7. — La Meuse n'a point servi de diagonale à des peuplades, du moins au sud des Ardennes; elle a été partagée ou disputée entre les gens de la Moselle et ceux de la Marne ou de l'Aisne, cf. p. 28, n. 4. C'est parce que la Meuse, d'ailleurs très étroite de vallée et dépourvue d'affluents, est moins importante comme route que les rivières d'à côté, et parce que les principales voies, dans cette région, coupent la Meuse et ne la suivent pas. C'est une région « médiatrice », incapable de donner naissance à « une puissante vie »; cf. Vidal de La Blache, p. 211-219; et ici, t. 1, p. 22, n. 4.

3. Tite-Live, XXI, 26, 6.

4. Longnon, *Atlas*, 9 : jusqu'à *castrum Vuandalors*?, Gandalon dans Castelsarrasin.

5. Strabon, IV, 3, 2 : « Ἡ τοῦ ποταμοῦ ἕρις; César, IV, 10, 3.



Éduens, à leur tour, appuyaient leur cité à la fois sur la route de la Saône (à Tournus, Chalon et Mâcon) et sur celle de la Loire et de l'Allier (à Moulins, Decize et Nevers)<sup>1</sup> : et la possession de ces ports sur les deux voies les plus animées de la France centrale sera une des causes de leur richesse et de leur force particulières. Maîtres de la Seine, les Sénons se sont aussi dirigés vers le sud-ouest pour menacer la Loire en face des coteaux de Sancerre<sup>2</sup>; maîtres de la Loire, les Carnutes se sont agrégé, comme un promontoire avancé vers le nord, les pays d'Houdan et de Mantes<sup>3</sup>, ce qui leur a permis de profiter un peu de la Seine et des richesses qu'elle transportait<sup>4</sup>.

La prise de possession d'une route fluviale n'est complète qu'à la condition d'en tenir et d'en surveiller les deux bords : c'est le moyen de n'y courir aucun danger et d'y lever sans encombre les droits de péage<sup>5</sup>. Aussi, à part des exceptions fort peu nombreuses<sup>6</sup>, les rivières de la Gaule n'ont pas servi de frontières aux cités. Les bornes des peuplades comme celles des tribus, étaient des forêts, des landes, des marécages, marches solitaires et infertiles où s'arrêtait l'activité des hommes, et qui rebutaient et fatiguaient un ennemi; ce n'étaient pas les cours de l'eau vive et vivante, par où les choses et les êtres circulent incessamment. Que dans les débuts de leur existence, les tribus

1. César, VII, 90, 7; 42, 5; 33, 2; 53, 1; Longnon, 10; Yzeure, près de Moulins, est dans l'Autunois.

2. Longnon, *Atlas*, 10 et 1. Ils ont atteint la Loire, si, comme je crois, le pays d'Auxerre était à eux; cf. p. 98, n. 1, et ch. XIV, § 15.

3. Longnon, *Atlas*, 7 et 1; texte, p. 99 : c'est l'ancien doyenné de Mantes.

4. De même, les Médiomatriques et les Trévires, dont l'axe principal est la Moselle, arrivent jusqu'au fleuve du Rhin (IV, 10, 3). Eux et les Leuques sont venus également jusqu'à la Meuse, où ils ont croisé les Rèmes; cf. Longnon, 1. — Pareils phénomènes d'extension vers un fleuve se retrouvent aujourd'hui dans les domaines européens de l'Afrique.

5. Cf. Strabon, IV, 3, 2.

6. Peut-être la Loire, de La Charité à Briare, fut-elle la limite entre Bituriges et Sénons : si du moins on peut conclure, sur ce point, de l'état médiéval à l'état de l'époque celtique. Je ne parle pas, bien entendu, des estuaires : encore que la Gironde, par exemple, n'ait formé frontière qu'en aval des marais qui enferment le Blayais au nord.

de la contrée se soient éloignées des grands fleuves, qu'elles les aient laissés, eux, les marécages et les roseaux de leurs rives, comme une zone de protection contre leurs voisins; que nos rivières, ainsi que le Tibre avant la fondation de Rome<sup>1</sup>, aient été de longues solitudes traîtresses et malsaines servant de clôture à l'existence politique, — cela n'est pas impossible : mais aucun moyen de recherche ne nous ramène jusqu'à ce temps-là; et dans les siècles gaulois, le fleuve est le centre de la vie d'une peuplade, non pas son terme<sup>2</sup>.

Cela va de soi quand il en forme la route médiane, comme la Seine pour les Parisiens, la Charente pour les Santons, la Moselle pour les Trévires, l'Allier pour les Arvernes. Mais cela est également vrai quand la cité prend le fleuve, si je peux dire, de loin et de biais, et qu'elle le rencontre en dehors de la masse principale de son territoire : par exemple les Éduens (Morvan) sur la Loire à Nevers<sup>3</sup>, les Volques (Languedoc) sur le Rhône à Beaucaire<sup>4</sup>, les Allobroges (Dauphiné) sur ce même Rhône près de Genève<sup>5</sup>. Ces points sont tout à l'extrémité du domaine de

1. Tite-Live, I, 4, 4 et 6.

2. Vidal de La Blache dit des fleuves (*Tableau*, p. 32) : « Leurs bords, encombrés de marécages, d'arbustes et de broussailles, ne se prêtaient guère aux établissements humains »; cela ne s'applique plus à l'époque gauloise, sauf quelques exceptions que nous noterons ch. XIV. Et après tout, le fleuve peut ne pas servir de point d'arrêt et de demeure, et n'en rendre pas moins les principaux services à la circulation humaine, par le cours de ses eaux et par la vallée qu'il creuse.

3. César, VII, 55. L'existence de domaines éduens au delà de la Loire et de l'Allier, dans le Val et sur la rive gauche, résulte et de l'extension du diocèse de Nevers (*Bull. de la Soc. nivern.*, II<sup>e</sup> s., IV, 1869, p. 71-82) au Moyen Age, et du fait probable que les Boïens établis sur terre éduenne occupaient en partie cette rive (César, VII, 9, 6; I, 28, 5).

4. Tite-Live, XXI, 26, 6; t. I, p. 464-6.

5. César, I, 11, 5 : il s'agit, sur ce point, en particulier du val Romey, qui me semble être le domaine transrhodanien des Allobroges, ayant autrefois appartenu au diocèse de Genève. Il est possible que, inversement, les Séquanes aient possédé des terrains sur la rive méridionale du Rhône (cf. Ammien, XV, 11, 17) : peut-être ont-ils occupé en partie le Bugey et, au sud du fleuve, une partie de la vallée du Guiers (futur évêché de Belley). La géographie ancienne de cette région de la Gaule est du reste des plus difficiles à établir; cf. d'Anville, p. 53-54; Debombourg, *Atlas historique du dép. de l'Ain*, Lyon, 1859; le même, *Les Allobroges d'outre-Rhône*, dans la *Revue du Lyonnais*, III<sup>e</sup> s., IV, 1867, p. 9 et s.; Valentin-Smith, *Revue des sociétés savantes*, IV<sup>e</sup> s., VIII, 1868, II, p. 18-22; *Dict. arch. de la Gaule*, I, p. 43. Cf. ch. XIV, § 14.



ces peuplades : et cependant, même là, il leur a fallu avoir les deux rives du fleuve. Ils possèdent, sur le bord ultérieur, une bande de domaines qui, si étroite qu'elle soit, leur assure la tranquille jouissance de ce bord. Et de cette façon, dans la section fluviale qu'elle détient, la cité peut à son aise embarquer et débarquer ses marchandises et ses soldats, percevoir ses droits, s'assurer les deux attaches ou les deux têtes des gués, des ponts et des passages, et surveiller les montées et les descentes<sup>1</sup>.

Toutes ces combinaisons de tribus et de pays que nous avons appelées des peuplades ou des cités furent donc les produits d'intérêts commerciaux et militaires nés sur le réseau de nos routes. Elles sont des sociétés d'échanges, d'initiative commune, de protection mutuelle, de solidarité matérielle et morale.

Aussi, et surtout dans la Celtique, le territoire d'une cité s'est souvent trouvé correspondre à une grande région naturelle. Car les intérêts varient avec la nature du pays et la direction de ses eaux; les peuplades, à moins d'ambition maladroite, ne s'étendaient pas au delà de certaines limites indiquées par le sol lui-même. Les Volques ne sortirent pas des plaines du Languedoc et des montagnes qui les encadrent; les Santons ne dépassèrent pas au nord les grands marais de la Sèvre, cette fin septentrionale des terres de bonne culture<sup>2</sup>, de celles qu'arrosaient les méandres de la Charente et de ses affluents; les Cadurques des terrasses du Quercy évitèrent à la fois la vallée trop basse de la Garonne et les gorges du Cantal; les Rèmes de la Champagne ne s'aventurèrent pas dans la grande forêt du Nord<sup>3</sup>. Il y eut une sorte d'adaptation entre peuplades et régions. Aujourd'hui encore, sur certaines grandes voies de la France,

1. Strabon (IV, 3, 2) dit des Eduens et des Séquanes sur la Saône : Ἐκείνου τοῦ ἔθνους ἴδιον ἀξιοθνήσκον εἶναι τὸν Ἄραρα καὶ ἑαυτῷ προσήκον τὰ διαγωγικὰ τέλη.

2. T. I, p. 100.

3. Leur frontière paraît avoir suivi la ligne des bois des Ardennes qui séparent la Semoy et la Meuse; cf. p. 10.

l'aspect du pays change précisément à l'endroit où se trouvait une limite de cité gauloise. Quand, sur la route d'Orléans à Paris, on quitte les éternels et maussades champs de blé de la Beauce pour les vallons découpés et gracieux du bassin d'Étampes, on passe en même temps de la cité des Carnutes dans celle des Parisiens<sup>1</sup>. De Lorient à Bayonne, le long de la voie ferrée, la nature présente tour à tour les landes grisâtres du Morbihan, bordant une mer semée d'îles, les molles ondulations du Nantais, les terres basses de la Vendée, coupées de mille canaux, le sol en travail de la Saintonge, verdi par les arbres et les prés, puis la plaine des vignobles girondins, largement ouverte par ses grands fleuves, et enfin, tout de suite après Bordeaux, les pinèdes interminables, reposant sur leurs tapis de fougères et de bruyères : à chacun de ces spectacles l'historien peut attacher le nom d'un peuple, Vénètes d'Armorique, Nantais, Pictons de Vendée, Santons, Bituriges de Bordeaux et Aquitains des Landes. A Eygurande, sur la voie de Clermont à Bordeaux, on quitte l'Auvergne, puissante et variée, verte et limpide, pour les plateaux plus tristes du Limousin : Eygurande était la borne entre les Arvernes et les Lémoviques<sup>2</sup>. Au nord des Alpes, ce sont des terres constamment irriguées, riches en fruits et en fleurs, le jardin de Saint-Remy et le verger de Vaucluse ; au midi, ce sont les pierrailles de la Crau et les nudités des dernières Alpes : les Alpines séparaient autrefois Cavares du Comtat et Salyens de la Provence<sup>3</sup>.

C'est pour cela que les citoyens d'une même peuplade, Arvernes ou Lémoviques, Santons ou Carnutes, ont pu prendre

1. La dernière localité méridionale du diocèse de Paris était Arpajon (Chastres, *Castrum* : Étampes même paraît avoir appartenu aux Sénons. Cf. Longnon, texte, p. 107.

2. Le mot vient de *Icoranda*, cf. p. 54, n. 2. C'est du reste aujourd'hui la limite entre Corrèze et Puy-de-Dôme, comme autrefois entre les seigneuries limousines (vicomté de Ventadour) et le comté d'Auvergne.

3. Bien que Ptolémée place Saint-Remy chez les Salyens (II, 10, 8), je suis convaincu que les Cavares d'Avignon allaient jusque-là (*C. I. L.*, XII, 1029), tout comme y arriva le diocèse de cette ville.



des habitudes communes, acquérir un tempérament propre, se constituer entre eux une sorte de parenté physique et morale qui ne s'est pas encore effacée chez leurs derniers descendants. C'est aussi pour cela que les territoires de ces nations ont en majorité survécu à la liberté de la Gaule et au monde antique. On les retrouve, sans de notables changements, dans les subdivisions religieuses et civiles de la France médiévale. Sans doute, quelques cités trop étendues, produits artificiels d'une ambition tenace, ont été morcelées d'assez bonne heure, se sont décomposées au profit des régions naturelles qui les formaient : ce fut le cas de la nation des Éduens, d'où sont sortis Nivernais, Charolais, Avalois, Auxois, Autunois et Bourgogne. Mais ce fait est presque unique<sup>1</sup> : la plupart des autres cités ont conservé, sous le nom de diocèse ou de province, une existence profonde. Les Arvernes sont devenus l'Auvergne, les Bituriges le Berry, les Lémoviques le Limousin, et ainsi pour bien d'autres. Les Volques, après avoir été morcelés en six ou huit cités par les Romains, se retrouvèrent en unité géographique sous le nom de Languedoc. Certaines frontières dialectales ne sont autres que d'anciennes limites de cités<sup>2</sup>. Et même, quand la Révolution supprima, découpa ou refit les provinces et les diocèses, elle ne put pas cependant abolir tous les vestiges de ces unions territoriales vieilles de deux millénaires. Plus d'un département fut à peine autre chose qu'une cité gauloise : celui de la Dordogne répond aux Pétrocores, la Lozère aux Gabales, le Lot-et-Garonne aux Nitiobroges, l'Indre-et-Loire aux Turons. Les trois départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne sont le démembrement de la cité des Pictons ; ceux des deux Charentes viennent de la cité des Santons. Aujourd'hui encore, à la limite de deux départements, on

1. L'État bourguignon, au xv<sup>e</sup> s., reconstituera l'empire et les ambitions des Éduens. Cf. ch. XIV, § 17.

2. Voyez les cartes, *Grundriss* de Gröber, I, 1<sup>re</sup> éd., 1888, 2<sup>e</sup> éd., 1904-6.



retrouve parfois ces landes, ces forêts ou ces marécages qui séparaient jadis deux peuplades gauloises. Quand le chemin de fer nous amène vers le sud au delà de Saintes et de Pons, on traverse, aux abords des stations de Montendre et de Saint-Mariens, des terres tristes et incultes, couvertes de pins, de joncs épineux, de bruyères et de fougères, sans hommes et sans maisons : c'est la solitude qui, jadis, protégeait au midi la terre des Santons, au nord celle des Bituriges Vivisques, et ce désert fait maintenant, l'espace de quinze lieues<sup>1</sup>, la limite entre la Charente-Inférieure et la Gironde, héritières de ces vieux territoires. Tout cela s'explique aisément. Lorsqu'on a créé les départements en 1789, on a voulu d'ordinaire unir les pays qui avaient des intérêts communs, grouper les populations qui vivaient sur les mêmes routes, leur donner un centre d'accès facile ; on a voulu constituer des régions administratives dont tous les éléments, hommes et produits, fussent solidaires les uns des autres<sup>2</sup> : on s'inspira donc des mêmes principes, ou plutôt on reconnut et on accepta les mêmes faits qui, vingt siècles auparavant, avaient rapproché les tribus en cités ; et par la force des choses, les frontières de quelques-unes de ces cités servirent au nouveau régime. L'instinct avait guidé nos ancêtres gaulois aussi sûrement que la raison des législateurs modernes.

## VI. — DES NOMS DE PEUPLADES

Toutes ces peuplades avaient leur nom, auquel elles tenaient fort<sup>3</sup>, et qui, comme on vient de le voir, s'est souvent perpétué dans le nom de nos provinces et de leurs habitants.

1. De la Gironde à la Dronne. C'est en réalité le prolongement de la Double vers l'ouest.

2. Documents publiés par Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, en particulier IX, p. 634 et s., X, p. 119 et s. Voyez chez Longnon, pl. 1, sur combien de points les frontières des anciennes cités correspondent à des limites administratives actuelles ; cf. *C. I. L.*, XIII, 4143 ; *Mélanges Julien Havet*, p. 365-7 ; ici, p. 31, n. 2 : voyez aussi les remarques de Jadart, *Bulletin de géogr. admin.*, 1901, p. 170-4.

3. Cela résulte très nettement de l'antiquité et de la persistance de ces noms ; cf. Tite-Live, V, 34, 1 et 5 ; César, I, 13, 3 et 4 ; 14, 6.



Si nous connaissions assez la langue des Gaulois<sup>1</sup> pour retrouver l'étymologie de ces noms, ils nous fourniraient de précieux renseignements sur l'origine et le caractère primitif de ces nations. Par malheur, notre ignorance presque absolue de cette langue ne nous permet, sur ce point, que des conjectures.

Quelques-uns de ces noms doivent être antérieurs à la fondation de la cité, et désigner la tribu ou le groupe d'hommes qui, imposant sa volonté à des tribus voisines, aura réussi à les unir en peuplade. — Tel fut le cas des cités qui, formées au profit des bandes ou des familles de l'invasion celtique, ont pris l'appellation chère aux conquérants et apportée avec leur victoire et leurs armes. Il faut ranger sans doute dans cette classe les plus anciennes peuplades : Bituriges, Arvernes, Lingons, Sénons, Aulerques, Éduens, Carnutes, Boïens, Volques, et autres nations centrales constituées par le premier ban des Gaulois<sup>2</sup> : et quelques-uns de ces vieux mots sont venus, je crois, de la lointaine patrie des envahisseurs. — Tel fut aussi le cas de certaines fédérations de date postérieure sur lesquelles se fixa le nom de la tribu la plus riche ou la plus forte : des dix tribus celtoligures de la Provence, la plus ancienne et sans doute la plus importante était la tribu ligure des Salyens (Arles?) : elle finit par désigner l'État tout entier<sup>3</sup>.

D'autres de ces ethniques furent trouvés, semble-t-il, au moment même de l'organisation de la peuplade : c'étaient des vocables d'alliance ou de guerre, choisis d'un commun accord par les tribus associées, le signe nouveau de leur existence nouvelle. — Les quatre tribus du Périgord, les trois tribus du pays de Gap prirent les noms de Pétrocors ou de Tricors<sup>4</sup>, c'est-à-dire

1. Soit celle des Ligures, soit celle des Celtes; cf. p. 361 et s., et t. I, p. 123-5.

2. T. I, p. 251-2.

3. T. I, p. 249-250, 311-2.

4. *Petrocorii*, plus souvent que *Petrucorii*, cf. Holder, II, c. 978 et suiv.; *C. I. L.*, XIII, p. 122; *petru-* ou *petro-* = « quatre ». *Tricorii*, cf. Holder, II, c. 1950; *tri-* = « trois ». Cf., chez Pline, IV, 108, *Quattuorsignani*, *Sexsignani*. On traduit ordinairement *-corii* par « armée », « *Heer* », Stokes et Bezenberger, *Wortschatz*, p. 71:





des « Quatre », des « Trois Étendards » : de tels titres de cités étaient la définition même de la concorde ; ils signifiaient la société militaire créée par les tribus, rapprochées sous les emblèmes de leurs enseignes. — Parfois le nom avait pour origine, non pas la nature de la peuplade, mais sa situation géographique : les Séquanes portaient un nom de rivière, peut-être l'ancienne appellation du Doubs <sup>1</sup>.

Tous ces noms de peuples signifiaient en effet quelque chose. Quelques-uns rappelaient le souvenir d'un ancêtre illustre, du fondateur ou du premier conducteur de la nation <sup>2</sup>. D'autres vocables, noms ou épithètes, se rattachaient à un épisode de leur histoire : les Bituriges du Berry étaient surnommés « Cubes », ceux qui sont « solidement installés », et ils s'opposaient ainsi à leur colonie de la Gironde, les Bituriges « Vivisques », autrement dit « les Guis » <sup>3</sup>, qui poussaient, comme le gui, sur un sol étranger <sup>4</sup>. Chez d'autres peuples, le nom évoquait quelque

on peut songer également à quelque chose comme *curtis* ou *curia*, cf. t. I, p. 367, n. 6 ; en tout cas il s'agit d'un mot signe d'unité politique. Du même genre de nom sans doute, *Tricastini*, *Vocontii* = « les Vingt? ».

1. Cf. *Sequana*, la Seine ; *Σηκόναος*, l'Arc ; *Sauconna* (*Sagona*), la Saône. On a supposé que les Séquanes avaient occupé jadis la région de la Seine, d'où leur nom (Bloch, p. 28 ; Holder, II, c. 1511, etc.). J'en doute fort, les Sénons de la Seine paraissent un peuple fort anciennement établi (cf. t. I, p. 251, 288, 292-3). Autres noms ethniques tirés de la situation géographique : *Mediomatrici*, « Ceux qui vivent autour de la Moder, *Matra* », *Silvanectes*, qui a dû viser la situation boisée du pays (cf. p. 17), *Ambiani*, *Ambarri*, etc., « vivant des deux côtés d'une rivière » (*ambi* = ἀμφί). Autres, en dehors de la Gaule, tirés de noms de montagnes, t. I, p. 302, n. 4.

2. C'est ainsi qu'on interprète d'ordinaire *Brannovices*, *Eburovices*, *Lemovices*, « Guerriers ou Descendants de Brennos, Éburos, Lémos » ; mais il est fort possible que cet ancêtre fût simplement mythique (cf. p. 15), et que les noms signifient « les Fils du Corbeau », du « Sanglier » (« de l'If? »), « de l'Orme? » (« du Cerf? »). Que du reste les cités gauloises pussent prendre le nom de leur fondateur, cela résulte de Strabon (XII, 5, 1) : Ἐθνη... τῶν ἡγεμόνων ἐπώνυμα, parlant des Trocmes et des Tolistoboïens de Galatie ; cf. t. I, p. 299, n. 1.

3. Strabon, IV, 2, 1 et 2 ; Pline, IV, 108 et 109 ; Holder, I, c. 1180-1 ; cf. le latin *cubare*. Je ne donne ces traductions que sous réserves ; mais l'opposition entre *Cubi* et *Virisci* me paraît bien correspondre à la nature respective de la nation-mère et de la colonie.

4. T. I, p. 306 et 309. Autres distinctions entre les Allobroges et les Nitiobroges (t. I, p. 309, n. 6), entre les Aulerques *Brannovices*, *Eburovices*, *Diablintes* et *Cenomani*, entre les Volques Tectosages et Arécomiques, etc. Cf. p. 42.

singularité d'armement ou de costume, quelque emblème pris comme marque de ralliement : le mot de Carnutes rappelle celui de *carnyx*, la « trompette de guerre »<sup>1</sup>; les Pictons ne seraient-ils pas « Ceux qui peignent » leurs armes<sup>2</sup>? Certaines appellations, enfin, ont pu être de simples titres honorifiques, de ces épithètes de bravoure ou de mérite dont l'orgueil des peuples naissants aime à se parer : « les Forts »<sup>3</sup>, « les Sangliers »<sup>4</sup>, « les Ardents »<sup>5</sup>, « les Grands »<sup>6</sup>, « les Anciens »<sup>7</sup>.

Déjà, par le choix d'un nom et par l'importance qu'elles lui donnaient, les cités indiquaient qu'elles voulaient prendre chacune une physionomie propre, et sa marque distinctive. Le nom, si je peux dire, appelait le sentiment. De nouvelles pensées, de nouvelles formes de vie et d'action, de courage et de travail, pouvaient naître de cette communion constante sous un seul mot. Chacune de ces cités était un principe de patriotisme plus large : le monde gaulois présentait, avec elles, un double élément d'unité et de variété.

1. Eustathe à Homère, *Il.*, Σ = XVIII, 219 (Posidonius); cf. p. 199 et 533.

2. Cf. Lucain, I, 398. Les Rutènes = « flavi », cf. *roth?*, Lucain, I, 402. Les Leuques = « candidi », cf. λευκός? : ce sont, soit les habitants des Vosges neigeuses, soit les guerriers aux boucliers peints en blanc, θυραεοί; λευκοί; cf. Plutarque, *Marius*, 25.

3. *Caturiges* = « les Rois du combat? »; *Bituriges* = « les toujours Rois? »; *Caleti* = « les Durs? ».

4. *Eburones*; traduit aussi par « les Ifs », c'est-à-dire, sans doute, « les Meurtriers », cf. César, VI, 31, 5.

5. *Ædui*, cf. αἰθω (*Wortschatz*, p. 45).

6. *Cavari*, cf. Pausanias, I, 35, 5.

7. *Senones* = « seniores? ». — Toutes ces étymologies sont hypothétiques. Mais c'est dans ces différents sens qu'il faut chercher pour expliquer les noms de ces peuples. On les trouvera indiquées, avec d'autres, chez Glück, *Die bei... Cæsar vorkommenden keltischen Namen*, 1857; Zeuss, *Grammatica Celtica*, 1<sup>re</sup> éd., 1853, 2<sup>e</sup> éd. (Ebel), 1871; d'Arbois de Jubainville, *Les Noms gaulois chez César*, 1891; Stokes et Bezzenberger, *Wortschatz der keltischen Spracheinheit*, 1894; *Sprachschatz* de Holder; l'édition classique de César (4<sup>e</sup>, revue par Lejay, 1899), par Benoist et Dosson (étymologies fournies par Ernault); et les ouvrages cités p. 360, n. 4.

## CHAPITRE II

### INSTITUTIONS POLITIQUES<sup>1</sup>

I. Institutions politiques de la tribu. — II. Lutte entre les régimes de la cité et de la tribu. — III. La royauté de la cité. — IV. La magistrature. — V. Les sénateurs. — VI. Le peuple. — VII. L'administration. — VIII. Chefs-lieux ou capitales.

#### I. — INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA TRIBU

Même groupées en peuplades, les tribus conservaient une certaine autonomie : à aucune époque de sa vie, et sous n'importe quelle de ses formes, la société gauloise n'accepta jamais sans condition et sans regret des devoirs d'obéissance.

La tribu avait toujours ses institutions propres. Mais elles nous sont à peu près inconnues. Ce que nous savons de l'histoire de la Gaule n'est qu'un récit d'événements militaires : or, en temps de combat, les tribus décidaient et agissaient rarement par elles-mêmes, la peuplade seule paraissait : car sa principale mission, comme celle des ligues du nom latin ou du nom samnite, était de faire des alliances d'étendards pour la marche et la bataille<sup>2</sup>.

1. De Burigny, *Hist. de l'Ac. roy. des Inscr.*, XL, 1780, p. 31 et s.; Scherrer, *Die Gallier und ihre Verfassung*, Heidelberg, 1865, p. 1-17, 65-72; de Belloguet, *Ethnographie gauloise*, III, 1868, p. 404-420; Desjardins, *Gaule*, II, 1878, p. 538 et suiv.; Balliot et Roidot, *La Cité gauloise*, 1879, p. 30 et suiv., p. 193 et suiv.; Lefort, *Les Institutions et la Législation des Gaulois*, *Rev. gén. du Droit*, IV, 1880, V, 1881; Braumann, *Die Principes der Gallier und Germanen bei Cæsar und Tacitus*, Berlin, 1883; Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, 1891, p. 8-21.

2. Cf., en Germanie, César, VI, 23, 4 et 5. Cf. p. 19 et 35.

Mais même sur les sentiers et les champs de lutte, la tribu se mouvait encore avec une liberté réelle au milieu de ses confédérés. Lorsque les Helvètes, en 58, quittèrent les vallées de la Suisse, leurs quatre tribus marchaient séparées les unes des autres, et César a pu les attaquer isolément. La tribu celtique a ses enseignes, ses hommes campent et combattent ensemble, elle constitue, dans une armée, l'unité de combat <sup>1</sup>.

Ces antiques groupements humains, consacrés par des siècles d'existence commune, ne perdaient pas leurs sentiments d'amour-propre et les souvenirs de leur histoire. On racontait que les Insubres de Milan étaient une phratrie détachée de la tribu éduenne de ce nom <sup>2</sup>; les maîtres de Novare en Italie passaient pour être des émigrants de la tribu des Vertacomacores, qui faisait partie de la peuplade des Voconces <sup>3</sup>. Il est possible que ces récits fussent mensongers. Mais ils montrent que la tribu, même incorporée dans une nation, y conservait ses traditions ou ses légendes.

Elle demeurait un organisme politique, religieux, économique. Un lieu de refuge principal, d'ordinaire au milieu de son domaine, offrait à ses familles, en cas de danger, la protection de sa hauteur et de ses remparts : Alésia, avant de servir de citadelle à la Gaule confédérée, fut l'abri central de la petite tribu de l'Auxois, les Mandubiens <sup>4</sup>. Le « pays » conservait toujours son grand marché <sup>5</sup> et son sanctuaire commun <sup>6</sup>, situés sans doute l'un près de l'autre <sup>7</sup> et souvent tous deux, j'ima-

1. César, I, 12, 4-7; I, 27, 4; VII, 64, 6; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 80-3.

2. Tite-Live, V, 34, 6; cf. p. 538.

3. Pline, III, 124 : *Novaria ex Vertacomacoris* [var. *Vertamo-*, *Vertama-*] *Vocontiorum hodieque pago* (Vercors?). Cf. t. I. p. 291, n. 4.

4. César, VII, 68, 1. De même chez les Aduatiques, simple tribu gallo-germaine, je crois, II, 29, 2; chez les Sotiates, Aquitains, III, 21, 2. Cf. VI, 3, 4.

5. Je pense aux localités portant des noms en *-magus* (= « *forum* ») qui ne sont pas centres de cités : *Carantomagus* (Table de Peutinger, I, B, 2) chez les Rutènes; *Vindomagus* (Ptol., II, 10, 6), Le Vigan chez les Volques Arécomiques; *Argantomagus* (Holder, I, c. 207-8), Argenton chez les Bituriges; etc.

6. Cf. p. 16, n. 5; *Revue des Ét. anc.*, 1901, p. 92, n. 2.

7. Voyez l'importance des monuments religieux dans les ruines des localités dites *-magus*.

gine, dans l'enceinte de la forteresse principale, qui devenait ainsi une sorte de capitale de la tribu : les mêmes jours devaient appeler aux mêmes endroits tous les habitants, et pour la fête et pour la foire<sup>1</sup>. Senlis, étalant son aire aplanie sur la colline que borde la Nonette et qu'encadrent les terres cultivées, s'offrait à la tribu des Silvanectes comme un forum et un temple, au centre de ses domaines, à une journée de marche au plus des points extrêmes du pays : c'était là que les forestiers et les paysans se donnaient rendez-vous aux heures de trafic et de prières solennelles<sup>2</sup>. Et tous les marchés de tribus devaient ressembler à celui-là.

La tribu, enfin, garda ses chefs. Au temps d'Hannibal, la royauté, sans doute héréditaire, était dans le Midi la forme naturelle de son gouvernement. On la signale chez les Salyens des environs de Marseille, nous la soupçonnons chez les Allobroges du Dauphiné<sup>3</sup> : chaque tribu doit avoir son « petit roi », *regulus*, comme disaient les Latins<sup>4</sup>. Cent cinquante ans plus tard, il n'est plus question de ces roitelets dans la Celtique propre ; la force des chefs de la cité y est devenue assez grande pour mettre fin à ces dynasties locales<sup>5</sup>. Mais les tribus n'en ont pas moins leurs chefs à elles, que César appelle du mot très vague de « princes », *principes*, magistrats électifs plutôt que souverains héréditaires<sup>6</sup>. Toutefois, chez les Belges et les Gau-

1. Notez le rôle religieux d'Alésia (*C. I. L.*, XIII, p. 442) ; de Nizy-le-Comte (*id.*, 3450) ; de Soulosse (*id.*, p. 711-2).

2. *Augustomagus* (*C. I. L.*, XIII, p. 643). Le pays de Senlis dépend sans doute, au temps de César, des Suessions.

3. Salyens : Appien, *Celtica*, 12 (δυνάσταί), cela vers 122. Allobroges : Polybe, III, 50, 2 et 3 : Οἱ κατὰ μέρος ἡγεμόνες (μέρος = *pagus*, Strabon, IV, 6, 3 ; XII, 5, 1) ; cf. Tite-Live, XXI, 31, 7 (*principes*) ; je doute que les chefs des tribus aient été déjà des *principes*, vu qu'en ce temps-là les maîtres des tribus, dans la Gaule Cisalpine, s'appelaient encore *reguli* (Tite-Live, XXI, 29, 6 ; XXXIII, 36). Cf. t. I, p. 360.

4. Justin, XLIII, 5. 5. Autres textes à rapporter à des royautés de tribus de la Narbonnaise au second et au premier siècle avant l'ère chrétienne : Diodore, XXXIV-V, 36 ; Cab. des Méd., 2406-28. Autres *reguli* en 214, T.-L., XXIV, 42, 8.

5. Luites semblables, en Attique, entre la royauté de la cité et les royautés de bourgades : cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, l. IV, ch. 3, § 3 ; Busolt, *Griechische Geschichte*, II, 2<sup>e</sup> éd., 1893, p. 104 et suiv.

6. C'est, je crois, en des sens de ce mot, qui en a beaucoup. C'est celui qu'il

lois du Nord, où la société politique présente des formes plus arriérées, les petites royautes cantonales sont encore vivaces : les Éburons obéissaient à deux rois, conducteurs chacun de sa tribu, Catuvolc et le célèbre Ambiorix<sup>1</sup>. Cachés et morcelés par leurs forêts, ces Éburons, d'ailleurs à demi germains, avaient peine à se faire à la vie régulière d'une nation<sup>2</sup>.

## II. — LUTTE ENTRE LES RÉGIMES DE LA CITÉ ET DE LA TRIBU

Cette liberté d'allures, cet esprit de corps de la tribu et de ses guerriers, mettaient dans la vie de la peuplade un principe de discorde et de faiblesse. Chez les Helvètes, à l'époque de l'invasion cimbrique, la tribu des Tigurins<sup>3</sup> se sépara de ses confédérés pour émigrer la première, et ne réussit en définitive qu'à se faire écharper<sup>4</sup>. Dans le nord de la Gaule, les Morins ne surent jamais s'entendre pour ou contre César : une portion des tribus l'accueillit, l'autre lui refusa l'hommage<sup>5</sup>. Il n'est point rare, dans l'histoire militaire de la Gaule celtique, de

peut avoir lorsqu'il s'agit des *principes* d'une cité, au pluriel : I, 16, 5 ; VI, 12, 4 ; VII, 32, 2 (Éduens) ; II, 5, 1 (Rèmes) ; II, 14, 3 ; VIII, 7, 6 ; VIII, 22, 2 (Bellovaques) ; V, 4, 3 (Trévires) ; VII, 4, 2 (Arvernes) ; VII, 64, 8 (Allobroges ; cf. Tite-Live, ici, p. 39, n. 3). *Principes pagorum* chez les Germains, VI, 23, 5 ; cf. 22, 2. *Duces principesque Nerviorum*, V, 41, 1. Lorsque César parle des *principes civitatum* de toute la Gaule, cela peut signifier magistrats de cités ou de tribus, I, 30, 1 ; 31, 1 ; IV, 6, 5 ; V, 5, 3 ; 6, 4 ; VII, 1, 4. *Magistratus* (plur.) chez les Helvètes (I, 4, 3) et chez les Éduens (VII, 33, 4) sont les magistrats de *pagi*. *Primi* peut avoir également le sens de chefs de tribus, II, 3, 2 ; 13, 1 (Rèmes et Suessions). Il est possible du reste que des *pagi* aient eu à la fois un magistrat suprême et, sous ses ordres, un chef de justice ou de police et un chef de guerre (cf. V, 41, 1, chez les Nerviens ; cf. chez les Galates d'Asie, Strabon, XII, 5, 1). Enfin, il a pu y avoir une hiérarchie parmi ces chefs (cf. chez les druides, p. 95 ; dans la noblesse, p. 69-70). — Je ne serais pas étonné si *gobedbi*, dans l'inscription d'Alise (C. I. L., XIII, 2880), désignait des magistrats de tribus ou de *pagi*.

1. V, 24, 4 ; VI, 31, 5 : tribu ou demi-tribu ou phratrie (*rex dimidix partis Eburonum*).

2. Pages 465-466.

3. Tite-Live, *Epit.*, 65 : César, I, 12, 4-7 ; Strabon, VII, 2, 2 ; C. I. L., XIII, 5076.

4. Florus, I, 38 (III, 3), 18. De même en 58, César, I, 12.

5. César, IV, 22, 5, cf. 1.

constater que les habitants d'une nation, si ancienne qu'elle soit, ne sont point unanimes. On verra combien d'Arvernes furent hostiles à Vercingétorix<sup>1</sup>, et on a vu la différence d'accueil qu'Hannibal reçut chez les Volques et les Allobroges, caressé par une partie du peuple, et assailli ou menacé par l'autre<sup>2</sup>. Les rois de ces peuplades n'avaient évidemment, sur les chefs de leurs tribus, qu'une autorité fort discutée : tant que les Carthaginois furent accompagnés par le roi des Allobroges, les roitelets ne bougèrent pas, mais il fallut sa présence pour leur imposer le calme : le roi de la nation n'était obéi, en dehors de sa tribu propre, que parce qu'il était le plus fort et quand on le voyait<sup>3</sup>.

Cette absence de concorde doit s'expliquer, le plus souvent, par de vieilles rivalités entre les tribus d'une peuplade. Le régime de l'alliance était chose trop nouvelle, pour avoir effacé ou étouffé les habitudes de l'isolement, les rivalités d'intérêts et les jalousies de voisinage : les hautes et les basses terres ne s'accorderont jamais éternellement<sup>4</sup>. Les différents éléments dont la cité se composait tendaient parfois à se désagréger.

D'autant plus que toutes les tribus d'une même nation n'étaient sans doute pas égales en droit. Dans plus d'un cas, la cité a été maintenue de force, par la subordination de tribus plus faibles à des tribus plus puissantes. Si une peuplade, au cours d'une guerre heureuse, s'adjoignait une tribu voisine, il est évident qu'elle ne l'admettait pas de suite à partager les avantages des anciens membres de l'État<sup>5</sup>. — Cependant, à cet égard, les peuples gaulois furent d'une complaisance plus grande que les cités des Grecs et des Latins, toujours jalouses de leur

1. VII, 4, 2 ; VIII, 44. 3. De même chez les Pictons, VIII, 20, 1 : *Pars quædam civitatis... defecisset*.

2. Tite-Live, XXI, 26, 6-7 et 31, 7-9 ; Pol., III, de 49, 10 à 50, 3 ; t. I, p. 466-7, 474-8.

3. Polybe, III, 50, 1-3.

4. Cf., chez les Salasses, Strabon, IV, 6, 7.

5. César, I, 28, 5. Il a pu y avoir une hiérarchie entre les *pagi* d'une même cité.

intégrité, et avares de générosités politiques<sup>1</sup> : la naturalisation, même d'une tribu entière, s'accordait quelquefois très vite. En 58, une tribu boïenne, vaincue par César, fut établie par les Éduens dans leurs terres d'entre Loire et Allier : moins de dix ans après, elle obtenait tous les droits du peuple éduen, et était incorporée à lui à titre de membre souverain<sup>2</sup>. Et c'est en partie cette facilité des Gaulois à l'amitié politique qui explique l'entente rapide entre des troupes celtiques et des tribus ligures<sup>3</sup>.

Cela n'empêchait pas les dissensions intestines et les guerres civiles. Elles ont parfois disloqué ces organismes trop jeunes qu'étaient les cités. Des tribus ou demi-tribus partaient pour chercher fortune au loin<sup>4</sup>. Sur place même, il arrivait que la nation se dédoublât parfois, et que ses différents corps se groupassent en fédérations nouvelles. Des Volques du Languedoc il se forma deux cités voisines, celle des Volques Arécomiques du côté du Rhône, celle des Volques Tectosages du côté de la Garonne<sup>5</sup>. Les Aulerques, qui se développaient autour des collines du Maine, se morcelèrent en trois peuples<sup>6</sup>, ayant chacun ses rivières, Éburoviques (Eure et Orne), Diablintes (Mayenne), Cénomans (Sarthe), tandis qu'une quatrième bande allait vivre au loin dans la vassalité des Éduens<sup>7</sup>. Les tribus des abords

1. Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I, III, ch. 14.

2. César, I, 28, 5.

3. T. I, p. 249-250.

4. Tite-Live, V, 34, 9; Pline, III, 124. Cf. t. I, p. 286-9, 309-13.

5. La séparation des deux cités et la création de leur nom particulier doit se placer après 218, puisque les historiens d'Hannibal ne connaissent que les Volques (Tite-Live, XXI, 26, 6 : *Volcarum, gentis validæ*). Elle doit être antérieure à 106-105, puisque, en ce temps-là, les Volques de Toulouse sont toujours appelés les Tectosages (Strabon, IV, 1, 13; Justin, XXXII, 3, 9). L'analogie de ce dernier nom et de celui des Tectosages de Galatie est, semble-t-il, une simple rencontre, venue de quelque usage ou prétention semblable (*contra*, Strabon, IV, 1, 13).

6. La séparation est antérieure à 56 (César, III, 17, 3).

7. Mentionnés seulement par César et comme clients des Éduens (VII, 75, 2) : d'après le contexte, il semble qu'il faille les chercher entre les montagnes et le Rhône. Le nom semble signifier « les Fils du Corbeau » (cf. p. 35, n. 2) : je ne sais s'il faut rattacher ce nom au rôle du corbeau dans la fondation mythique de Lyon (p. 251-2).



de Lutèce, après avoir formé une seule cité avec les Sénons, leurs voisins en amont du fleuve, finirent par se séparer d'eux et par constituer une petite nation indépendante, sous le nom de Parisiens<sup>1</sup>. — Après tout, les réseaux et confluent des rivières parisiennes, avec les richesses qu'ils apportaient, la force stratégique qu'ils donnaient, étaient faits pour servir de cadre et de demeure à une nation distincte, capable de s'enrichir et de se défendre. Les carrefours de l'Ile-de-France pouvaient vivre à part du carrefour sénon que forment l'Yonne et la Seine. Dans la plupart de ces cas, en effet, les nouvelles cités étaient aussi légitimes, aussi bien faites que les anciennes : elles répondaient à d'autres divisions naturelles, à des intérêts matériels également sensibles. Aussi, en dépit des causes d'inconstance, les nations parvenaient, après d'inévitables tâtonnements, à se donner des institutions permanentes et à accepter des chefs communs.

### III. — LA ROYAUTÉ DE LA CITÉ

C'est par la monarchie que le gouvernement de ces peuplades a débuté. Le plus ancien chef légendaire de la Celtique, Ambigat, était roi des Bituriges (450?)<sup>2</sup>; le plus ancien chef connu de cité gauloise, Brancus, était roi des Allobroges (218)<sup>3</sup>. Et ce titre, ou plutôt sa traduction latine ou grecque, se retrouve chez presque toutes les grandes nations gauloises. Il y eut des rois chez les Arvernes, les Carnutes, les Nitiobroges, qui étaient des Celtes, chez les Suessions, qui étaient des Belges, chez les Séquanes du Doubs et les Salyens de Provence<sup>4</sup>.

1. César, VI, 3, 5; la séparation a dû se produire entre 100 et 53.

2. Tite-Live, V, 34, 1.

3. Tite-Live, XXI, 31, 6; Polybe, III, 49, 8-10.

4. Arvernes : Bituit, fils de Luern, en 121 (Tite-Live, *Epit.*, 61; Strabon, IV, 2, 3; etc.); Salyens : *Teutomalius* vers 122 (Tite-Live, *Ep.*, 61); Carnutes : avant 58, les ancêtres de Tasget (César, V, 25, 1); Nitiobroges : Teutomat en 52 (VII, 31, 5); Séquanes :



Ce nom signifiait le pouvoir de commander : tous ces rois ont été des chefs de guerre et des conducteurs de peuples. Il impliquait sans doute aussi quelque caractère religieux, car il était héréditaire, et réservé par suite aux membres d'une famille consacrée<sup>1</sup>. Mais les règles de la succession étaient parfois si peu établies, qu'il fallait laisser les armes ou un arbitre décider entre deux frères<sup>2</sup>.

Cette espèce de royauté, à demi sacerdotale et à demi guerrière, vestige de temps très anciens, disparut peu à peu de la Gaule à l'époque de Marius et de Cicéron : la monarchie avait pris fin, en maint endroit, aux abords de l'an 100<sup>3</sup>. Le type d'Ambigat, du souverain patriarche, prêtre et roi, à la famille bénie des dieux<sup>4</sup>, n'est plus, sur le continent celtique, qu'une figure de légende. Il faut aller dans les parages les plus lointains du monde gaulois pour trouver une monarchie de ce genre : en Galatie par exemple, où le roi Déjotarus, chef de guerre et de prière tout ensemble, est l'homme de son pays qui sait le mieux interpréter la volonté du ciel<sup>5</sup>; ou encore dans l'île de Bretagne, où les rois, fils de rois, vont au combat, parlent au peuple, sacrifient et supplicient, et sont les arbitres tout-puissants des divinités nationales<sup>6</sup>. En Gaule, au contraire, les rois héréditaires font de plus en plus place à des magistrats électifs : des révolutions semblables à celles qui renver-

le père de Castic avant 58 (I, 3, 4); Sénons : vers 58, Moritasg, et ses ancêtres avant 58 (V, 54, 2); Suessions : Galba en 57, et, avant lui, Diviciac (II, 4, 7).

1. Voyez la succession, chez les Arvernes, de Luern (qui, à la vérité, n'est jamais qualifié de roi, Strabon, IV, 2, 3; Athénée, IV, 37). Bituit, Congenat (que le sénat romain n'eût pas gardé s'il n'avait appartenu à une famille consacrée, Tite-Live, *Ep.*, 61); familles royales chez les Sénons (V, 54, 2), chez les Carnutes (V, 25, 1); sans doute aussi chez les Allobroges (n. 2), chez les Trévires (Tacite, *Hist.*, IV, 55).

2. Tite-Live, XXI, 31, 6; Polybe, III, 49, 8-10.

3. Note 4 de la p. 43.

4. Tite-Live, V, 34.

5. Contemporain de César et de Cicéron : Cic., *De divinatione*, I, 15, 26 et 27; II, 8, 20; 36, 76 et 79; cf. Holder, I, c. 1250 et s.; Niese *op. Wissowa*, s. v.

6. Sous Néron : Dion Cassius, LXII, 2-6.

sèrent ou expulsèrent les Tarquins ou les Codrides<sup>1</sup>, se produisirent dans la plupart des cités. Elles se transformèrent, comme disaient les Grecs, en « aristocraties »<sup>2</sup>.

Aucun texte ne nous apprend les causes de ces révolutions. Mais on les devine aisément : la royauté fut supprimée pour les mêmes raisons qu'à Rome ou à Athènes, parce qu'elle donnait à un seul trop de pouvoirs, et qu'il fut tenté de les exercer tous. La noblesse qui entourait les rois craignit d'avoir à leur obéir toujours. Elle ramena les lignées royales dans le rang des autres familles nobles<sup>3</sup>.

Ce mouvement ne fut ni général ni uniforme. En 58, il y avait encore des rois, et sans aucun doute de souche royale, chez les Nitiobroges de l'Agenais, chez les Suessions, et dans les petites peuplades de la Belgique limitrophes de la Germanie<sup>4</sup>. L'institution monarchique était plus tenace dans ces régions extrêmes du pays, où les progrès politiques pénétraient lentement<sup>5</sup>.

Dans le reste de la Gaule, et en particulier dans la Celtique propre, elle s'effaça complètement, au second siècle, devant le régime nouveau de la magistrature, ou, comme dit César, du « principat »<sup>6</sup>. Les Arvernes renoncèrent à leur famille royale vers 121<sup>7</sup>. Il est probable que la cité des Éduens se déshabituait plus tôt encore de la monarchie : car elle paraît celle des grandes nations de la Gaule à laquelle la royauté est le plus antipathique, et qui a pris contre la tyrannie les plus minutieuses dispositions<sup>8</sup>.

1. Fustel de Coulanges. *La Cité antique*, I. IV, ch. 3, § 3.

2. Strabon. IV, 4, 3 : Ἀριστοκρατίας ἔργον αἱ πόλεις τῶν πολιτικῶν.

3. Car ces familles ne paraissent pas avoir été ni prosrites, ni privées de leurs honneurs (Tacite. *Hist.*, IV, 55; César. I, 3, 4; V, 25, 11).

4. César. VII, 31, 5; 46, 5 (Nitiobroges); chez les Sénons, le changement dut se faire vers ou avant 56 (V, 54, 2); II, 4, 7 (Suessions); VI, 31, 5 (Eburons).

5. Le régime de la royauté paraît dominant dans l'île de Bretagne (César. V, 20, 1; 22, 1; rois de tribus?).

6. César. I, 3, 5; V, 3, 2.

7. Tite-Live. *Epitome*, 61 : probablement par suite de l'intervention des Romains.

8. César. VII, 33, 3.

## IV. — LA MAGISTRATURE

Toutes les cités de la Gaule celtique et quelques-unes des plus importantes de la Gaule belge étaient commandées, lors de l'arrivée de César, par des chefs suprêmes, dont il traduit le titre par *magistratus* ou *principes*<sup>1</sup>, ἡγεμόνες, disaient les Grecs<sup>2</sup>.

Les institutions politiques, dans ce système, devaient varier de cité à cité. Il n'est pas improbable que chez quelques-unes, la direction des affaires appartint simplement au conseil des chefs des tribus fédérées<sup>3</sup>. D'autres, en bien plus grand nombre, avaient à leur tête un magistrat supérieur, nommé pour un an, héritier temporaire du roi déchu<sup>4</sup>.

Mais cette double autorité confiée à une seule personne parut presque aussi dangereuse que l'antique royauté. Plus d'un peuple a préféré obéir à deux magistrats, un chef civil et un commandant militaire<sup>5</sup>. Chez les Rèmes, les Trévires, les Lémoviques, le principe de cette séparation devait être, en temps ordinaire, aussi nettement posé que lorsqu'Athènes distinguait ses archontes et ses stratèges, et la Rome de Sylla ses consuls et ses proconsuls. Il est vrai que si le principe était établi, on avait, quand il le fallait, un moyen de le tourner : on choisissait le magistrat en exercice pour lui confier une partie ou la totalité même de l'armée<sup>6</sup>.

1. Voyez la n. 6 de la p. 39. *Principatus* pour désigner la fonction : César, I, 3, 5 (Eduens); V, 3, 2 (Trévires). *Magistratus* : I, 16, 5; I, 19, 1 (Eduens); VI, 20, 2 et 3 (ou général); VII, 32-33 (Eduens). *Princeps civitatis*, VII, 65, 2 (Helviens); Hirtius, VIII, 12, 4 (Rèmes). La synonymie, dans ces cas, de *magistratus* et de *principatus*, *priniceps*, ne paraît résulter de la comparaison des textes relatifs aux Trévires : V, 3, 2; VI, 8, 9.

2. Strabon, IV, 4, 3.

3. Peut-être les Morins et les Ménapes, c'est-à-dire les peuples de l'extrême Nord, chez lesquels César ne mentionne jamais de chef unique.

4. Ἐνα ἑγγενοῦ ἡγεμόνο κατέβικουόν. Strabon, IV, 4, 3, en général. *Summus magistratus* chez les Eduens, César, I, 16, 5; VII, 33, 2.

5. Strabon, IV, 4, 3.

6. C'est ainsi que j'interprète *dux et priniceps Lemovicum* (VII, 33, 4) : *principe*

Ces nations celtiques ont été plus sages et plus expertes en matière politique que nous ne le croyons. — Les Éduens avaient des lois précises et habiles<sup>1</sup>, où Polybe aurait pu trouver d'aussi bonnes choses que dans les lois romaines.

Le peuple des Éduens obéissait, en temps de paix, à un magistrat unique, annuel et électif, que les Celtes appelaient le « vergobret »<sup>2</sup> : il ressemblait fort au dictateur ou au consul des temps primitifs; car il avait en lui, sauf le titre et la durée, toute l'autorité royale. C'était un juge souverain, ayant droit de vie et de mort. Sa puissance risquait d'autant plus de devenir dangereuse, qu'on n'hésitait pas à appeler à ce poste souverain des jeunes gens, hardis et ambitieux. Mais des précautions nombreuses étaient prises contre le vergobret : sa magistrature ne durait qu'un an; il ne pouvait franchir les frontières de la cité; il ne paraissait pas à la tête des armées, si ce n'est après être sorti de charge<sup>3</sup> : s'il leur donnait des ordres, c'était de loin, comme un ministre de la guerre qui ne combattrait pas<sup>4</sup>, et son autorité était déléguée, lors des campagnes, à un ou plusieurs commandants militaires, préfets des fantassins ou des cavaliers<sup>5</sup>. Il lui était donc malaisé de devenir conquérant ou usurpateur; sa présence continue dans la cité était une garantie de double sécurité pour son peuple : il le gardait et il était gardé par lui.

*civitatis, præfecto equitum* chez les Rèmes (VIII, 12, 4); *principatus atque imperium* chez les Trévires (VI, 8, 9) : tout cela, il est vrai, en 53-51, temps de crise décisive et de guerre contre l'étranger. Ce principe de la séparation a été bien vu par de Belloguet, p. 411. Chez les Nerviens, *qui summan imperii tenebat* (II, 23, 4) peut s'appliquer aux deux pouvoirs ou à un seul. De même chez les Allobroges, *ὁ τοῦ παντός αὐτῶν ἔθνους στρατηγός* (Dion, XXXII, 47, 3).

1. Ce qui suit, d'après César, I, 16, 5; VII, 32 et 33; 37, 1.

2. Le nom, attesté par César chez les Éduens (I, 16, 5), se retrouve, au début de l'Empire, chez les Santons (*C. I. L.*, XIII, 1048) et les Lexoviens (Cab. des Méd., Muret, n° 7159-65, *vercobretus*); *virgobretus*, *Comm. notarum Tironianarum*, 36, 37, Schmitz. *Ver-* = « ὑπέρ ».

3. Ce fut sans doute le cas de Dumnorix, *princeps* (magistrat) avant 58 (I, 3, 5), et, en 58, commandant de cavalerie (I, 18, 10).

4. VII, 37, 7.

5. I, 18, 10; VII, 37, 7; 67, 7. Un seul peut-être pour chaque arme; chez les Galates d'Asie, il y a, pour un chef d'armée, deux sous-chefs (Strabon, XII, 5, 1).



Les Eduens partageaient avec toutes les cités gréco-romaines la peur du coup d'État et le soupçon de la tyrannie<sup>1</sup>.

Aussi l'élection de ce magistrat était-elle entourée de formalités nombreuses. Elle avait lieu au printemps (mai?)<sup>2</sup>, à un moment fixé, dans un endroit consacré. La transmission des pouvoirs se faisait avec un rituel solennel : c'était le magistrat sortant, assisté des chefs de tribus<sup>3</sup>, qui conférait l'autorité au nouvel élu; et à défaut des chefs, c'étaient les prêtres qui, comme l'interroi à Rome, sanctionnaient l'élection<sup>4</sup>.

Les lois éduennes étaient pleines de ces règlements de prudence qui visaient les ambitions et les coalitions dangereuses. Il ne devait pas y avoir, dans la cité, deux chefs appartenant à la même famille; le sénat ne pouvait non plus renfermer deux parents<sup>5</sup>. On aperçoit chez ce peuple une législation politique déjà ancienne<sup>6</sup>, œuvre de l'expérience ou d'un ancêtre habile : de toutes les nations de la Gaule, les Eduens étaient la plus avisée, et la plus avancée dans la vie politique. — Mais, chez eux comme ailleurs, la violence des mœurs faisait parfois de terribles brèches aux sages constructions des lois<sup>7</sup>.

#### V. — LES SÉNATEURS<sup>8</sup>

Même chez les Eduens, l'autorité du magistrat n'avait pas encore réduit à un rôle subalterne les chefs des tribus ou les chefs de familles. Au-dessous de lui les antiques autorités

<sup>1</sup> *Ne parit de rebus aut de legibus sermo, demumque tractatur.* César, VII, 33, 2.

<sup>2</sup> D'après la date des événements de 52, VII, 55, 2.

<sup>3</sup> Ce sont les *magistratus* de VII, 55, 4. Je ne comprends le pluriel ni que si les magistrats de tribus devaient être présents à l'élection, ni étient, dans le cas de César, près de Valentin, magistratus sortant.

<sup>4</sup> *Ne sacerdotibus.* César, VII, 55, 4.

<sup>5</sup> VII, 55, 5. Cela s'explique mieux encore dans l'Épistémè que les sénateurs ont les chefs militaires des villages. 10, 30.

<sup>6</sup> *Antiquioribus VII, 55, 5.* et le Sénat de Strabon, IV, 4, 5.

<sup>7</sup> VII, 57, 4, 5.

<sup>8</sup> *De tribus et de Senatu Eduorum.* Mom. d. A., 1807, t. 222 et 223.

humaines conservaient une bonne partie de leur force et de leur prestige. Elles assistaient de leur action et de leurs conseils le pouvoir souverain : elles étaient les assises permanentes sur lesquelles il reposait.

Les chefs des tribus étaient des magistrats tout comme le vergobret; ils avaient, chacun dans son district, des droits de police militaire<sup>1</sup> et peut-être de justice civile<sup>2</sup>. Pour les affaires importantes, déclaration de guerre et négociation d'alliance, le maître de la cité ne pouvait rien sans eux : ils formaient son conseil permanent, ils parurent à César, aussi bien que lui, des « princes de la cité »<sup>3</sup>.

Un autre conseil public était celui que César appelle le « sénat » du peuple<sup>4</sup>.

Le sénat participait, lui aussi, à toutes les résolutions qui intéressaient la vie commune. Peut-être fournissait-il au magistrat ses assesseurs lorsqu'il avait à juger des criminels ou des traîtres<sup>5</sup>. En tout cas, il décidait souverainement, du moins en principe, de la paix et de la guerre<sup>6</sup>, et, comme la curie de Rome, il semblait, aux yeux des étrangers, l'organe permanent d'une cité gauloise.

Et en fait, c'était le sénat sans doute, les chefs de tribus compris, qui élisait le magistrat<sup>7</sup> : l'autorité émanait de lui, il était l'âme et la volonté perpétuelles de ce corps aristocratique

1. César, I, 4, 3.

2. De là le nom de *magistratus* que leur donne César (I, 4, 3). En temps d'élection, ils interviennent, chez les Éduens, pour présider les comices (VII, 33, 4). Cf., chez les Germains, VI, 22, 2; 23, 5.

3. Voyez les textes réunis p. 39, n. 6.

4. Mentionné chez les Éduens (I, 31, 6; VII, 32, 5; 33, 3; 55, 4); Vénètes (III, 16, 4); Éburoviques et Lexoviens (III, 17, 3); Sénons (V, 54, 3); Remes (II, 5, 1); Nerviens (II, 28, 2); Bellovaques (VIII, 21, 4; 22, 2).

5. Sa participation à la justice semble résulter de V, 54, 2-3.

6. III, 17, 3.

7. César (VII, 32, 5) semble dire que tout le peuple était admis à l'élection; mais ailleurs il dit *paucis* (VII, 33, 3) : les deux fois chez les Éduens. Chez les Allobroges, *senatus principumque sententia* (Tite-Live, XXI, 31, 7). En général, ἀριστοκρατικαὶ δ' ἦσαν αἱ πλείους τῶν πολιτειῶν (Strabon, IV, 4, 3).



de la nation, dont l'apparence seule changeait chaque année <sup>1</sup>.

Mais pour comprendre cette force durable du sénat, ne nous le figurons pas semblable au sénat romain des temps classiques, ne voyons pas en lui une assemblée toujours réunie de conseillers choisis parmi les anciens de la cité, de gens détachés de la vie active et éloignés du contact avec la foule pour se consacrer aux besognes des longues réflexions. Le sénat gaulois, tout au contraire, est moins une chambre délibérante, homogène et constante, que le groupement périodique des chefs de villages <sup>2</sup>. Chacun de ses membres était, selon l'apparence, le conducteur d'une centaine d'hommes ou de petites familles, quelque chose comme le « centenier » des anciens Germains <sup>3</sup>. En temps de paix, il les jugeait ou les surveillait dans leur village: en temps de délibération, il représentait leurs intérêts dans le sénat et auprès du magistrat: en temps de guerre, il marchait à la tête de ces cent hommes, combattant et mourant avec eux. Lors des guerres contre César, les six cents sénateurs des Nerviens firent si bien leur devoir de chefs, que trois seulement survécurent <sup>4</sup>. Loin de constituer dans leur nation une réserve de conseillers, ils étaient au contraire un état-major actif et responsable de chefs dirigeants.

## VI. — LE PEUPLE

Mais cette direction était souvent toute nominale. La masse de la population gauloise abandonnait rarement à ses chefs, magis-

<sup>1</sup> Il est possible qu'ils aient des rangs dans ce sénat. En français, des *decemviri*, et que, chez César, l'expression de *num. prim. militum*, II, 3, 2, et de *principes*, p. 80 n. 6, puisse parfois s'appliquer à ces dignitaires.

<sup>2</sup> Je ne présente tout ce qui suit que comme une hypothèse, provoquée: 1° par le rôle militaire actif des sénateurs gaulois. 2° par le rapport du chiffre des sénateurs et du chiffre des soldats nerviens, 600 et 60 000 (César, II, 28, 2). On la trouve chez Schopen, p. 18, Brachmann, p. 26-27.

<sup>3</sup> Sur ce centenier, cf. Papiet de Coulanges, *Le Vasaire franc*, p. 225 et suiv.; White, *Outlets of Feudalism in Britain*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 218 et s., II, p. 13 et s. Trace peut être de ce centenier: chez les Galates d'Asie, t. I, p. 263, n. 1.

<sup>4</sup> II, 28, 2. De même chez les Séduns, I, 81, 6.



trats ou sénateurs, l'initiative de la décision : en droit ou en fait, elle intervenait presque en tout, et ces aristocraties savamment ordonnées dégénéraient sans cesse, sous la poussée des vieilles habitudes militaires, en démocraties bruyantes et brutales<sup>1</sup>.

J'entends une démocratie à la manière primitive, c'est-à-dire avec l'exclusion légale d'une classe d'hommes, des mineurs politiques<sup>2</sup>, les plébéiens. Car il y a dans les cités de la Gaule, comme dans celles du monde gréco-romain, une plèbe et un patriciat. Cette plèbe ne compte guère plus, dans la vie publique, que la population servile : en droit, elle ne décide, ne délibère sur rien ; elle ne forme pas un corps par elle-même<sup>3</sup>. Asile des misérables qui ont perdu toute liberté politique, c'est une masse inorganique que la noblesse encadre, moule et pétrit à sa guise<sup>4</sup>.

Cette noblesse, sans doute moins nombreuse que la plèbe, est la vraie souveraine des destinées de la Gaule. Elle constitue par excellence le « peuple » des cités (*populus*)<sup>5</sup> : elle est l'expression de leur vie publique et collective, expression trop souvent débordante et tapageuse.

En temps de paix, le peuple des nobles était censé abdiquer devant les magistrats, et n'être plus que les serviteurs de la loi. Ils ne devaient point, je pense, participer à l'élection des magistrats, réservée au sénat<sup>6</sup>. Je ne crois pas non plus qu'il y eût des conseils généraux des patriciens<sup>7</sup> : tout au plus étaient-ils convoqués pour recevoir quelques avis, assister au jugement de certains grands coupables et entendre prononcer la condamna-

1. VII. 32. 5 : III, 17. 3.

2. Avec les réserves de la p. 68.

3. César. VI, 13. 1. Voyez VII, 42, 4 : 43, 4 : VIII, 7. 6 : 21, 4 : 22, 2 : 7, 4 : I. 4, 3 ; I. 3, 5 : I. 17. 1-2 : 18. 3 : V, 3, 6 : VII, 13. 2.

4. VI, 13, 1 et 2. Plus loin, p. 75 et s.

5. VII. 32. 5.

6. Cf. p. 49. n. 7 : le *divisum populum* ne signifie pas nécessairement que le peuple dut prendre part à l'élection (VII, 22, 5).

7. VI, 20. 3.

tion<sup>1</sup>. Mais ils se résignaient malaisément à ce rôle d'auditeurs et de comparses, et leur volonté illégale et tumultueuse dominait souvent les décisions réfléchies du sénat et des chefs. S'agissait-il d'une élection passionnante? le peuple prenait les armes et se montrait<sup>2</sup>. Les sénateurs refusaient-ils de déclarer une guerre qui plaisait à la nation? elle se soulevait et massacrait ses maîtres<sup>3</sup>.

Dès que l'état de guerre était déclaré, alors, et de droit, tout le patriciat intervenait. A l'instant où les magistrats et le sénat avaient décrété la levée en armes, un régime nouveau commençait pour la cité, régime où la décision des chefs était subordonnée au consentement de leur peuple. La nation armée devenait une véritable démocratie<sup>4</sup>. — Elle se rend d'abord, à un jour et à un endroit fixés, pour tenir l'« assemblée en armes ». Ce jour-là, tous les hommes faits doivent se présenter en attirail de guerre : le dernier-venu est, à la vue de tous, mis à la torture et tué<sup>5</sup>. Puis s'opère le recensement général, tête par tête, de manière à ce que les généraux et les dieux connaissent exactement le nombre de leurs hommes, et les chiffres sont gravés sur des tablettes<sup>6</sup>. Enfin, le chef annonce qu'il y a guerre, donne le nom des ennemis et la route à suivre<sup>7</sup>. — Quand il faut choisir le commandant de l'armée, c'est l'assemblée mili-

1. I, 4, 3; V, 56, 4 (encore est-ce une assemblée militaire). Tite-Live XXI, 20, 1 et 7) fait cependant admettre des ambassadeurs *in concilium* (chez les Volques, les Cavares ou les Salvens?), mais il semble que ce fût un *concilium armatum*; cf. n. 7.

2. VII, 32, 3, Éléens.

3. III, 47, 3, Éburoniques et Lexoviens.

4. Ce qu'a très bien vu de Belloguet (p. 40<sup>7</sup>) : « Commander l'armée... la seule porte légale qui fut, dans le gouvernement de ces républiques, ouverte à la pure démocratie ». Il est du reste impossible de savoir la part laissée à la plebe dans ces cas de « conseil armé ».

5. *Comitum concilium*, César, V, 36, 1 et 2.

6. Supposé d'après les recensements indiqués chez les Helvètes, I, 29, 1.

7. V, 36, 6. Au surplus, dans ce conseil en armes, on procède aussi à des lectures de sentences. V, 36, 5, ou à des réceptions d'ambassadeurs (au temps d'Annibal, Tite-Live XXI, 20, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100). Et Nicolas de Damas, fr. 1165, Stobée, XLIV, 411 dit que les Celtes traitent en armes toutes les affaires de la cité : il serait possible qu'entre l'époque d'Hannibal et celle de César, on ait limité au temps de guerre les conseils en tenue militaire, et cela, pour éviter les querelles sanglantes.

taire qui est seule compétente : les sénateurs peuvent désigner le magistrat civil, mais la désignation du chef de guerre revient au peuple entier, réuni en costume de bataille<sup>1</sup>. C'est le privilège imprescriptible de tous les hommes de la nation, de n'obéir qu'au général voulu par eux : de même qu'à Rome les premiers comices universels et populaires, les comices centuriates, avaient été formés de la nation en armes, réunie pour élire son préteur de guerre<sup>2</sup>. — Même au cours de la campagne, le chef gaulois était tenu de s'assurer l'adhésion de ses guerriers pour les opérations les plus importantes<sup>3</sup>. Ambiorix disait aux Romains : « Mon pouvoir est de telle nature que la foule a autant de droits sur moi que j'en ai sur elle<sup>4</sup>. » Ce mot est à coup sûr très vague : mais il signifiait pour le moins que même un roi, en face d'un ennemi, était simplement le premier de ses hommes, et que, s'il les conduisait, il ne les décidait pas.

Ainsi, lorsque l'homme se détachait de sa demeure, qu'il marchait et combattait pour tuer ou mourir, il recouvrait quelques-uns de ses droits naturels, il reprenait une part de sa liberté; on voyait alors reparaître l'anarchie et le tumulte des levées en masse et des marches en commun, souvenirs et héritage des époques lointaines<sup>5</sup>.

#### VII. — L'ADMINISTRATION

La Gaule cependant s'habituaît peu à peu, en dépit des révolutions et des guerres, aux règlements d'une administration déjà compliquée.

1. Εἰς πόλεμον εἰς ὅπου τοῦ πλήθους ἀπεδείκνυτο στρατηγός, Strabon, IV, 4, 3.

2. Tite-Live, I, 60, 4; cf. Denys, VII, 59, 3. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I, IV, ch. 7, p. 341; Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 246. — Cf. t. I, p. 365-6.

3. César, VII, 14 et 15, 1; 15, 5-6; V, 27, 3; ici, p. 203-4.

4. V, 27, 3 : *Suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo quam ipse in multitudinem.*

5. Cf. p. 203-4, 200-1.



Les limites du territoire des cités étaient connues et fixées<sup>1</sup>; sur les grandes routes qui reliaient les peuples entre eux, de longues bornes ou des signes visibles et acceptés marquaient les points où elles coupaient des frontières<sup>2</sup>.

A l'entrée de leurs terres, quelques nations possédaient des « villes neuves » garnies de remparts, commandées par un chef de place<sup>3</sup>, colonies ou places fortes d'avant-garde pour annoncer et arrêter l'ennemi. Chez les Bituriges, Noviodunum (près de Neuvy-sur-Barangeon?) couvrait la route d'Orléans et des pays carnutes<sup>4</sup>; chez les Éduens, un autre Noviodunum (Nevers) commandait le passage de la Loire, aux abords de l'État biturige<sup>5</sup>. Peut-être ces postes avancés furent-ils élevés par la nation entière, au nom et pour le compte de toutes ses tribus : c'est ainsi qu'à la limite du Latium, Rome avait jadis été construite comme garde et vigie de la ligue latine, en face du Tibre et des rivaux étrusques.

Des services communs et réguliers fonctionnaient sur le territoire de ces nations. Pour les assurer, le peuple se soumettait

1. César ne paraît jamais hésiter sur les *finés* des cités.

2. Le nom d'*Icoranda* (= *Exiranda*?), appliqué à tant de localités frontières, peut signifier « grande borne » (*anda* = « grande? ») ou quelque chose d'approchant. Cf. Cardin, *Congrès arch.*, 1864, Fontenay, XXXI, p. 59 (qui eut l'idée le premier); Voisin, *Congrès archéologique*, 1873, Châteauroux, XL, p. 93-4; Lievre, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, XIV, 1891 (1892), p. 416 et 425; (Œuvres de Julien Havet, II, 1896, p. 59 et s.; Longnon, *Revue arch.*, 1892, II, p. 281-7; Ant. Thomas, *Ann. du Midi*, 1893, p. 232 et s.; V. Durand, *Bulletin de la Diana*, VI, 1891-2, p. 77 et s.; le même, *Rev. arch.*, 1894, I, p. 368 et s.; Holder, I, c. 143-6. — Il n'est pas prouvé que le célèbre *tanulus* antique de Solaise ou *mons Mercurius* sur l'Oron (Isère), à la limite des Segusiaves et des Allobroges, ne soit pas antérieur à la conquête romaine (Brouchoud, *Congrès arch.*, 1878, Vienne, XI, VI, p. 178-182).

3. César, II, 6, 4. — L'idée de forteresse-frontière a été émise par Voisin (cf. n. 2), p. 93. Et de son côté, Dulaure a très bien mis en lumière que les frontières ont donné naissance, chez les peuples anciens, à toutes sortes d'institutions, de monuments et de consécérations (*Des Cultes*, 1805, p. 121 et s., p. 304 et s.). Dans le même sens, Rougier, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, X, 1860, p. 12 et s.

4. César, VII, 12 et 13.

5. VII, 35. Autres forteresses de frontière : *Bibrax* (Beaurieux??) chez les Rèmes, sur la route de l'Osne, à la frontière des Suessions (César, II, 6, 1); Uxellodunum chez les Cadurques, à la frontière des Lemoviques, si c'est le puy d'Issolu (VIII, 32, 2). Voyez, sur ces villes, I, III. Sans doute Lyon (p. 253).

à des tributs ou des contributions directes, qui furent souvent considérables : les prêtres, sans être exempts de l'impôt, le payaient à part, et ils en souffraient bien moins que les autres ; le poids des charges fiscales pesait sur la plèbe <sup>1</sup>. Et en ces choses, ces peuples que nous croyons barbares n'étaient pas très différents des États les plus policés. Outre les tributs, les hommes étaient astreints à des fournitures en nature, à des corvées ou des obligations personnelles <sup>2</sup>. Les Gaulois n'ignoraient pas non plus le système des taxes indirectes : le long des fleuves et des routes de terre, ils percevaient des droits de passage ou de douane ; d'autres taxes d'entrée et de sortie, assez lourdes, étaient établies dans les ports de la Manche sur les objets échangés avec l'île de Bretagne <sup>3</sup>. Sans doute aussi la cité avait ses biens propres, immeubles, mines, carrières, forêts, lais ou vacants <sup>4</sup>. La perception des douanes et des revenus domaniaux était affermée, en baux de plusieurs années, par les magistrats de la nation : et il faut bien qu'elle ait donné chez les Éduens des bénéfices considérables, puisque les personnages les plus notables se présentaient comme adjudicataires de ces fermages <sup>5</sup>.

Nous ne savons à quelles dépenses la peuplade affectait ses revenus : on peut supposer que c'était à la construction de ses édifices publics, de ses routes, de ses ponts et des remparts de ses villes, à la fabrication d'armes, à des approvisionnements

1. VI, 13, 2 et 14, 1. Je traduis *neque una* par « non en même temps » ou « non dans le même rôle que » (cf. οὐ συντελεῖ αὐτοῖς, Str., IV, 2, 1); cf., sur le sens de *una*, Meusel, *Lexicon Cæsarianum*, II, II, c. 2365-7. Je crois que Meusel a le tort d'hésiter entre la leçon des mss. α, *una*, et celle des mss. β, *unquam*.

2. *Omnium rerum immunitatem* doit se rapporter à ces prestations (VI, 14, 1); cf. I, 17, 2. P. 92.

3. Strabon, IV, 3, 3 (τὰ διαγωγικὰ τέλη sur la Saône); César, III, 8, 1. et Strabon IV, 5, 3 (sur la mer armoricaine); III, 1, 2 (dans les Alpes Grées et Cottiennes chez les Ligures et autres); I, 18, 3 (*portoria reliquaue ... vectigalia* chez les Éduens). Il serait possible que parmi les noms de lieux d'origine celtique qu'on remarque aux frontières des cités, quelques-uns signifiaient « péages ».

4. Ce sont peut-être les *reliqua vectigalia* de I, 18, 3; les biens des condamnés : V, 56, 3; VII, 43, 2.

5. I, 18, 3.



militaires, à la location de mercenaires, à l'entretien des otages, au salaire des appariteurs publics <sup>1</sup>.

La cité fut bien une personne morale, une patrie. Ses magistrats ou son sénat la représentaient et la défendaient : c'était en son nom qu'ils connaissaient des crimes commis contre elle, trahison ou conjuration <sup>2</sup>. Ils pouvaient intervenir aussi dans les crimes ou les délits qui atteignaient les dieux et les particuliers <sup>3</sup>. Ces magistrats portaient un costume distinctif, fait d'étoffes teintes et brodées d'or, qui les désignait à l'attention et au respect de tous <sup>4</sup>; ils étaient assistés d'appariteurs armés ou de hérauts <sup>5</sup>; ils disposaient d'une prison publique <sup>6</sup>.

Il faut évidemment se garder de comparer ces peuplades gauloises aux cités ordonnées du monde antique, pleines de défenses et de règlements, à l'Athènes de Solon ou à la Rome des Douze-Tables; mais il serait aussi inexact et plus injuste de ne voir en elles que des groupements de sauvages, n'ayant d'autres règles que la peur et de vagues traditions. Elles étaient sans doute plus incertaines dans leur vie, plus désemparées dans leur travail, que ces villes gréco-romaines disciplinées par des lois écrites et enserrées par des magistratures sévères et des prétrises tatillonnes : l'homme y marchait plus libre, la formule y parlait moins haut. Mais la plupart d'entre elles possédaient une constitution, écrite ou verbale, qui se transmettait fidèlement d'âge en âge <sup>7</sup>; les éléments d'un État régulier et méthodique, le magistrat, le district de gouvernement, la loi et la coutume <sup>8</sup>, existaient déjà dans la nation gauloise.

1. Toutes choses qui sont signalées en Gaule et pourraient être du ressort de l'État. César, VII, 4, 8; II, 6; IX, 2; XI, 3; XII, 6; V, 27; 2; I, 38; 3; Strabon, IV, 4, 3; Diodore, V, 32, 6, etc.; chaînes publiques, César, V, 27; 2; I, 4, 1; III, 9, 3; 2; César, I, 4, V, 34, 2; V, 36; 3; VII, 4, 1.

2. VI, 1; X, 16; 3. Il semble bien qu'il s'agisse ici de crimes poursuivis par les magistrats et non par le peuple. Diodore, V, 32, 6.

3. Strabon, IV, 4, 3 qui dit *procuratores*, « tendues d'or ».

4. Strabon, IV, 4, 3 *vestimenta*.

5. Diodore, V, 32, 6 et n. 2; 3; 42.

6. César, VI, 20; 1. *Carceris publicum*. VII, 76; I, 11, 3; *id.*, p. 58, n. 30; VII, 32; 3; *origines*, 33; V, *procuratores*, etc. Strabon, IV, 4, 3, *procuratores*.

7. Strabon, IV, 4, 1.

La justice était rendue par les magistrats suivant une sage procédure. Un délai de comparution était fixé aux accusés; le jugement était précédé d'enquêtes. Il avait lieu sur une place publique, en vue du peuple<sup>1</sup>. Chaque crime comportait sa pénalité propre; certaines peines frappaient la personne, et d'autres les biens<sup>2</sup>. On confisquait la fortune des ennemis publics<sup>3</sup>. Les meurtriers de citoyens n'étaient condamnés qu'à l'exil<sup>4</sup>. Le bûcher, le plus souvent avec torture, punissait l'adultère<sup>5</sup>, les crimes de trahison et de tyrannie<sup>6</sup>, les plus lourdes des fautes militaires<sup>7</sup>; la mort atteignait aussi le vol, le brigandage, le meurtre d'un étranger<sup>8</sup>; la mort encore, et toujours avec torture, le retard à l'assemblée de guerre ou le vol d'un trésor sacré<sup>9</sup>. Ces crimes étaient les plus graves, car ils mettaient en jeu la sûreté ou l'honneur de la cité. On voit que la mort, et surtout par le feu<sup>10</sup>, formait le châtement le plus fréquent; les moindres peines, presque aussi redoutables, consistaient en des mutilations de diverses sortes, un œil crevé, les oreilles coupées<sup>11</sup>. La prison, semble-t-il, n'était jamais que préventive<sup>12</sup>.

1. César, I, 4, 1.

2. V, 56, 3; VII, 43, 2.

3. *Id.*

4. Mais sans doute après composition pécuniaire, Nicolas de Damas, fr. 105 (Stobée, XLIV, 41). Cela s'explique aisément, parce que la plupart de ces meurtres étaient les conséquences de rixes et de duels; les meurtres pour vol devaient sans aucun doute entraîner la mort.

5. César, VI, 19, 3.

6. I, 4, 1.

7. VII, 4, 10.

8. VI, 16, 5; IV, 15, 5; Nicolas de Damas *ap.* Stobée, XLIV, 41.

9. V, 56, 2; VI, 17, 5.

10. Diodore, V, 32, 6.

11. César, VII, 4, 10.

12. I, 4, 1; V, 32, 6. Au point de vue de la justice civile, nous ne possédons que deux ou trois renseignements: dans un port de l'Océan (*Corbilo?*, Nantes, cf. t. I, p. 266, n. 9), les corbeaux juges entre deux plaideurs, chacun offrant ses présents, les oiseaux désignant le coupable en refusant les siens (Artémidore *ap.* Strabon, IV, 4, 6); le Rhin, juge de la légitimité des nouveaux-nés (ici, p. 132); une source dans la région du Rhin (?), juge de la virginité des femmes (Eustathe, écrivain du xiii<sup>e</sup> s., VIII, 7, p. 570, Didot, *Erotici* = p. 131, Hilberg). Mais, en admettant même l'authenticité de ces faits, il n'est pas certain que ces ordalies ou jugements des dieux aient été ordonnés par l'autorité publique. — Sur la justice religieuse, p. 100-1, familiale, p. 407, patronale et domestique, p. 76 et 64.



Des règlements très sévères contenaient la fougue habituelle des hommes. Dans les assemblées, toute interruption était sévèrement punie : l'appariteur public avertissait trois fois le coupable; à la troisième récidive, il lui coupait de l'épée un pan du manteau <sup>1</sup>. Certaines nations de la Gaule, les plus habilement ordonnées, avaient institué ceci : « Si quelqu'un a eu connaissance, chez les peuples voisins, d'un fait qui intéresse la cité, qu'il le révèle à son magistrat, et se garde de le faire savoir à tout autre »; car, ajoute l'auteur de qui nous tenons ce détail, les faux bruits sont le plus souvent des causes de crimes <sup>2</sup>. Des choses que les magistrats apprennaient, ils cachaient les unes et annonçaient les autres, suivant les nécessités publiques. Des communiqués officiels étaient faits par les autorités à la nation; mais nul ne pouvait délibérer des choses de l'État en dehors des assemblées régulières : mesure excellente et naïve, qui était prise pour empêcher les conjurations et dont ne se préoccupaient guère des conjurés.

Ce n'était donc pas le régime de la force et du bon plaisir qui gouvernait ces peuples; ils obéissaient à un autre sentiment qu'à celui de la crainte. Les membres de la cité connaissaient le langage de la loi : ils devaient conformer leur vie à des principes arrêtés par les ancêtres et reconnus bons par les générations qui les avaient précédés <sup>3</sup>.

#### VIII. — CHEFS-LIEUX OU CAPITALES <sup>4</sup>

Malgré ces précautions, les peuplades auraient été des sociétés fragiles et provisoires, si elles n'avaient été maintenues que par des chefs et des lois. Des contrats économiques, un

<sup>1</sup> Strabon, IV, 4, 3.

<sup>2</sup> Tacite, Hist. I, 1, 2; Strabon, Géogr. V, 2, 26.

<sup>3</sup> Les mêmes principes sont énoncés dans Strabon, Géogr. V, 2, 26. V. aussi Tacite, Hist. I, 1, 2.

<sup>4</sup> V. aussi Tacite, Hist. I, 1, 2.

<sup>5</sup> V. aussi Tacite, Hist. I, 1, 2.



culte commun donnaient à leur existence des motifs de plus longue durée.

On a vu qu'elles étaient toujours formées par des tribus voisines et convergeant vers les mêmes carrefours : nation et grande route sont choses inséparables<sup>1</sup>. Je ne conçois donc pas une cité gaëloise autrement que comme une union commerciale<sup>2</sup>, n'ayant de douanes qu'à ses frontières, fixant des règles pour les échanges de ses marchandises et les rencontres de ses trafiquants, pourvue de ses lieux de marché et de paiement; et je crois que, si chaque tribu conserva son champ de foire, la cité voulut établir le sien<sup>3</sup>. — Nulle société humaine ne pouvait non plus se passer de dieux propres. De même que la cité eut des rendez-vous d'affaires, elle eut des rendez-vous de prières. Il fallait qu'en un point de son territoire elle se choisit un terrain consacré, sur lequel les hommes de son nom adorassent les dieux garants de leur alliance<sup>4</sup>. — Enfin, comme il en fut toujours dans le monde antique, le lieu de marché et le lieu de culte, le foirail et l'autel, furent souvent établis l'un à côté de l'autre<sup>5</sup>.

Ces endroits souverains, destinés à appeler à eux les hommes de la nation entière, devaient être à peu près à égale distance des points extrêmes, en tout cas au croisement des routes principales<sup>6</sup>.

1. P. 26 et suiv.; et voyez chap. XIV.

2. Les Vénètes (III, 8, 1), les Éduens (I, 18, 3) apparaissent nettement comme des sociétés à caractère économique.

3. Strabon, IV, 2, 1 (Bordeaux); IV, 2, 3 (Orléans), qui se sert dans les deux cas de l'expression ἐμπόριον. Sous l'Empire romain, la capitale de la cité s'appelle *-magus* (= « forum ») chez les Andes ou Andécaves (Angers), les Lexoviens (Lisieux), les Vélocasses (Rouen), les Bellovaques (Beauvais), les Silvanectes (Senlis), *forum* chez les Ségusiaves (Feurs).

4. Toutes les capitales de cités, sous l'Empire, ont été des centres religieux, et cela n'a pas dû commencer avec César : voyez le rôle sacré de Toulouse chez les Volques Tectosages (Strabon, IV, 1, 13), le nom de *Nemetocenna* (*nem-* = « sanctus »), principale ville des Atrébates, Arras (VIII, 46, 6; 52, 1). Peut-être, chez César, VI, 17, 4, *civitas* est pour *urbis*; c'est le sens qu'il a peut-être aussi VII, 4, 4.

5. Cela peut être tiré du rôle religieux de tous ces marchés centraux (cf. n. 3), et des épithètes dont César caractérise Bibracte (p. 62, n. 5).

6. C'est le cas de toutes les villes dont nous parlons.



Ils formaient, comme disaient les Gaulois, le « milieu » de la cité (*mediolanum*)<sup>1</sup> : c'est ainsi que, dans les demeures familiales de la Grèce et de Rome, le centre de la maison était marqué par le foyer, source de chaleur vitale et de sentiment religieux<sup>2</sup>.

Le plus souvent, on choisissait, pour l'« être » de la nation, des emplacements larges et bien fortifiés, isolés et protégés du reste du monde par les escarpements des rochers ou la continuité des marécages. Plus d'un antique refuge de tribu dut devenir le « chef-lieu » de la cité. Il abrita les dieux qui s'y renfermaient, les souvenirs qui s'y déposaient peu à peu, et il put aussi accueillir dans son enceinte, aux temps d'invasion, tous les chefs, toute la noblesse, toute la richesse d'une nation : c'était alors la sauvegarde publique de la nation en péril<sup>3</sup>.

Que de ressources diverses, que de forces de tout genre s'accumulaient ainsi sur un seul point de la cité ! Il apparaissait à la fois comme son forum, son temple, sa citadelle, son centre physique, stratégique et moral. Et vraiment, nulle part, les Gaulois ne l'ont mal choisi. Le mont de Gergovie, chez les Arvernes, domine leur vallée médiane de l'Allier, couronne l'immense plaine de la Limagne, commande les sentiers du haut pays, marque le carrefour où se rencontrent les débouchés des terres les plus opposées de l'Auvergne<sup>4</sup>. C'est de Bourges (*Avaricum*) que les Bituriges avaient fait le lieu d'union de leur

1. Ce nom désignera plus tard la capitale des Santons (Saintes), celle des Éburoviques (Évreux). Mais le mot et la chose, je crois, sont également antérieurs à la domination romaine : cf. *Mediolanum*, Milan, centre économique, politique, religieux et topographique des Insubres, t. I, p. 291 et 364.

2. *Dict. des Antiquités, Focus*, p. 1194 ; Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, t. I, ch. 2 ; t. II, ch. 6. — Toubin, *Étude sur les champs sacrés de la Gaule et de la Grèce*, 1861 (beaucoup de fantaisies autour d'idées justes).

3. Voyez le rôle de Génomabum (Orléans), d'Avaricum et de Gergovie dans la guerre de 52 ; César, VII, ch. 11, 15 et suiv., 36 et suiv. *Eo oppido recepto (Avaricum) civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat* (VII, 13, 3).

4. César, VII, 4 ; VII, 36 et suiv.

société politique, au croisement des chemins qui longeaient les grandes rivières et de ceux qui descendaient de la région montagneuse<sup>1</sup>. De la plate-forme du mont Beuvray<sup>2</sup>, à égale distance des deux ports frontières de Chalon et de Nevers, les Éduens voyaient en bas la vallée de l'Arroux, axe de leur territoire, qui unissait leurs deux cours d'eau principaux, la Saône et la Loire. Ai-je besoin de dire que les Parisiens voulurent ressortir à Lutèce<sup>3</sup>, à cette île providentielle, bien isolée au milieu de leur fleuve, non loin de laquelle se mêlaient tous les flots de leur domaine, et qui était à égale distance de toutes les bornes de leur territoire, de Luzarches et d'Arpajon, de Lagny et de Conflans d'Oise<sup>4</sup>?

Certes, ces lieux de défense et de rendez-vous n'étaient pas de vraies capitales, comme Rome le devint du Latium et Athènes de l'Attique. Jamais, au temps de l'indépendance, l'État gaulois ne laissa une seule localité absorber le meilleur de ses forces et de ses ressources. La vie de la cité était dispersée entre les pays des tribus et les villages des familles<sup>5</sup> : elle ne se concentrait sur un point qu'aux jours solennels des pèlerinages, des marchés, des assemblées. Mais, par la force des choses, de leur situation et de leur prestige, ces points du sol national étaient de plus en plus regardés comme le principe permanent de sa vie politique et matérielle. Ils étaient à part sur le territoire. On

1. VII, 13, 3 : *Avaricum...*, *maximum munitissimumque in finibus Biturigum*.

2. P. 62, n. 5.

3. VII, 57, 1; cf. Longnon, pl. 8. — Autres villes, mentionnées dès le temps de César, qui semblent déjà jouer le rôle, reconnu ou officieux, de villes principales : Amiens, *Samarobriua*, chez les Ambiens (V, 24, 1; 47, 2; 53, 3); Arras chez les Atrébates (p. 50, n. 4); *Bratuspantium* (qui n'est pas Beauvais) chez les Bellovaques (II, 13, 2-3; 15, 2); *Noviodunum* (ce n'est pas Soissons) chez les Suessions (II, 12); *Durocortorum*, Reims, chez les Rèmes (VI, 44, 1); *Vesontio*, Besançon, chez les Séquanes (I, 38, 1, *oppidum maximum Sequanorum*; 39, 1); *Limonum*, Poitiers, chez les Pictons (VIII, 26, 1); Vienne chez les Allobroges (Strabon, IV, 1, 11); Toulouse chez les Volques Tectosages (Strabon, IV, 1, 13; César, III, 20, 2; Dion Cassius, XXVII, 90; Justin, XXXII, 3, 9); Orléans, *Genabum*, chez les Carnutes (VII, 3, 1 et 3; 11, 3-9; VIII, 5, 2). — Cf. ch. XIV.

4. Cf. Guérard, *Irminon*, I, p. 88.

5. Cf. VI, 4, 1.

aimait à les embellir d'édifices. A Gergovie chez les Arvernes, les nobles avaient leur résidence d'hiver<sup>1</sup>. Les principaux des Allobroges commençaient à quitter leurs bourgades éparses, pour s'installer sur les coteaux de Vienne, aux bords du fleuve clair et vivant<sup>2</sup>. D'Avaricum, César nous dit que les Bituriges étaient fiers de sa splendeur, et prononce à son endroit le mot de « beauté »<sup>3</sup> : il faut donc qu'ils y aient accumulé, depuis les années de leur hégémonie<sup>4</sup>, des maisons et des richesses. Bibracte enfin, sur le mont Beuvray, comptait plus qu'aucune de ces villes dans l'existence de sa nation ; les magistrats des Éduens y séjournèrent ; les assemblées politiques s'y tenaient ; elle renfermait les locaux des administrations permanentes. Elle jouissait, dit César, de « la plus grande autorité dans le peuple »<sup>5</sup> : ce qui veut dire que, comme Athènes ou comme Rome, elle tendait à devenir la patrie unique de tous les hommes de la cité.

Il est probable que les Éduens étaient, à ce point de vue et à d'autres, à l'avant-garde du progrès politique. Mais, derrière eux, Bituriges, Carnutes, Arvernes, Allobroges, Rèmes, toutes les cités celtiques et les plus méridionales des cités belges<sup>6</sup>, s'habituèrent peu à peu à concentrer leurs pensées sur une seule ville, à l'admirer comme une merveille, à la respecter comme leur mère et leur métropole<sup>7</sup> : quand César voulut briser

1. Cela résulte de César, VII, 4, 2. Il est bien probable que dans les cités gouvernées par des rois, il existait des villes servant de résidence royale : cf. Diodore, XXXIV-V, 36 : t. I, p. 303, n. 2.

2. Strabon, IV, 1, 11 : l'expression de *μητρόπολιν... λεγομένην* paraît bien se rapporter à l'époque de l'indépendance.

3. *Pulcherrimam prope totius Gallie urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati*, VII, 15, 4.

4. Cf. t. I, p. 233 et 287, t. II, p. 544.

5. *Oppidum Hæduorum longe maximo et copiosissimo*, I, 23, 1 : *oppidum apud eos maxime auctoritatis*, VII, 35, 4 ; cf. VII, 63, 6 : 90, 8 ; VIII, 2, 1 ; 4, 1.

6. Les cités où il semble qu'il n'y ait pas l'hégémonie, de fait ou de droit, d'une ville, sont les cités du Nord, Nerviens, Morins, Ménapes, Trévires, et peut-être aussi les cités maritimes, notamment celle des Vénètes (III, 12).

7. Cf. les textes des n. 5 et 3.

les trois premiers de ces peuples, il attaqua le lieu souverain, Bourges, Orléans, Gergovie<sup>1</sup>. Les hommes de la Gaule s'acheminaient donc vers ce régime municipal qui a fait la beauté du monde antique, où une ville maîtresse résume et dirige l'histoire d'une nation, par la force de ses murailles et de ses habitudes, le charme de ses lignes, la gloire de ses dieux, l'amour de ses habitants<sup>2</sup>.

Mais le développement normal de ces institutions politiques était entravé par deux obstacles, l'un qui venait de la société, l'autre de la religion.

1. *De b. G.*, VII, ch. 11-53.

2. Cf. dans la Gaule extérieure, t. I, p. 291, 292, 302, 363-4. Comparez l'œuvre de Thésée en Attique, le *συνοικισμό*; ou la « concentration des demeures » à Athènes; Fustel de Coulanges, I. IV, ch. 3, § 3; Busolt, II, 2<sup>e</sup> éd., p. 90 et suiv.



## CHAPITRE III

### ORGANISATION SOCIALE <sup>1</sup>

I. Les esclaves. — II. De l'origine de la plèbe. — III. Degrés dans la noblesse. — IV. La question de la propriété foncière. — V. Les clients. — VI. Toutepuissance des grands dans la cité.

#### I. — LES ESCLAVES

La société gauloise, pareille à toutes les sociétés antiques de la Méditerranée, renfermait des esclaves et des hommes libres.

Je ne sais pourquoi l'on a nié parfois l'existence d'esclaves dans les familles gauloises <sup>2</sup>. Sans nul doute, César n'en parle presque jamais : mais quel besoin avait-il d'en parler à propos de faits de guerre, auxquels leur tare sociale leur interdisait de prendre part? Au surplus, il nous a dit d'eux ce qu'il est essentiel de connaître.

Ils étaient chez les Celtes, aussi bien que partout ailleurs, les choses de leurs maîtres : lors des funérailles des riches, on brûlait sur la tombe les objets, les animaux, les esclaves mêmes qu'ils avaient aimés <sup>3</sup> : et ceux-ci étaient sans doute destinés à

1. [Perreciot], *De l'Etat civil des personnes, etc., dès les temps celtiques*, I, 1736, p. 10-16, 64-65, 169-170; Scherrer, p. 17-37; de Belloguet, p. 370-388; Fustel de Coulanges, *Gaule*, p. 22-40; le même, *Les Origines du système féodal*, 1890, p. 194-280; Garofalo, *Intorno alle istituzioni sociali dei Celti*, Rome, 1904, *Riv. ital. di sociologia* (très court).

<sup>2</sup> Scherrer, réfuté par de Belloguet, p. 380 et suiv.

<sup>3</sup> L'usage disparut peu avant le temps de César; VI, 19, 4.

les servir dans l'autre monde, comme ils les avaient servis sur cette terre. A part cela, ils n'étaient ni plus malheureux ni plus misérables qu'à Rome ou à Athènes : ils servaient à table<sup>1</sup>, ils accompagnaient leurs maîtres sur la place publique<sup>2</sup> et à la guerre, ils savaient être habiles et courageux<sup>3</sup>. On en trouvera un certain nombre parmi les soldats de la guerre de l'indépendance : il est vrai qu'on ne les avait acceptés qu'après leur avoir donné la liberté<sup>4</sup>. Car leur condition pouvait ne pas demeurer éternelle et héréditaire : ce n'étaient pas des représentants de races maudites<sup>5</sup>. Un écrivain grec nous apprend qu'un esclave s'échangeait en Gaule contre une mesure de vin<sup>6</sup>; cela ne veut pas dire que l'homme n'avait quasiment aucune valeur, mais que le vin était fort cher.

Ce qui est vraisemblable, c'est que les esclaves étaient moins nombreux<sup>7</sup> que ne le comportait la population du pays. C'est par la guerre, c'est aussi par la condamnation que la classe servile se recrute d'ordinaire : mais les Gaulois préféraient immoler leurs ennemis vaincus plutôt que de les garder prisonniers, et frapper les coupables dans leurs corps plutôt que dans leurs droits. Criminels et captifs étaient traités en sujets de sacrifice et non pas en objets de propriété; on les abandonnait aux dieux, on ne les retenait pas pour les hommes<sup>8</sup>. — Les Gaulois faisaient, bien entendu, exception pour les femmes<sup>9</sup>.

1. Πιτς, Posidonius *apud* Athénée, IV, 36; sans doute aussi chez Diodore, V, 26, 4 (νεωτάτων παιδῶν, garçons et filles).

2. César, I, 4, 2 : *familia* désigne les 10 000 esclaves ou affranchis d'Orgétorix : cf. p. 81.

3. V, 45, 3 et 4 : il s'agit d'un esclave nervien.

4. *Servis ad libertatem vocatis*, VIII, 30, 1.

5. Deux mentions de l'affranchissement chez César ou Hirtius, V, 45, 3; VIII, 30, 1.

6. Diodore, V, 26, 3.

7. Voyez cependant la *familia* d'Orgétorix l'Helvétie, qui comporte *ad hominum millia decem*, I, 4, 2 : cf. p. 81.

8. Diodore, V, 32, 6. Cf. Pausanias, X, 22, 3; Diodore, XIV, 115; XXXI, 13. Exception en 52 : (*Romanos*) *in servitatem abstrahunt* (VII, 42, 3).

9. Cf. Pausanias, X, 22, 4; Parthénien de Nicée, 8 (*Erippe*).



D'ailleurs, la masse des plébéiens était là pour fournir des serviteurs à la classe dirigeante.

## II. — DE L'ORIGINE DE LA PLÈBE

L'origine de la plèbe et de la noblesse gauloises n'est pas moins obscure que celle de la plèbe et du patriciat romains.

Il vient d'abord à l'esprit que la conquête fut la cause première et principale de cette opposition de classes : les plébéiens descendraient des Ligures vaincus, la noblesse serait l'héritière des Celtes et des Belges conquérants<sup>1</sup>. Bien des indices semblent appeler cette hypothèse : l'infériorité numérique de l'aristocratie<sup>2</sup>; sa manière de combattre, qui était à cheval<sup>3</sup>, la plèbe fournissant surtout l'infanterie, arme traditionnelle des populations ligures<sup>4</sup>; les caractères physiques qu'on attribue aux Celtes, et qui ne conviennent guère à la majorité des hommes de notre pays<sup>5</sup>. — Mais des objections se présentent presque aussitôt.

Assurément, au moment de la conquête, la masse des vaincus a pu être rejetée loin de la vie publique, traitée en multitude plébéienne, méprisée à l'égal des esclaves par ses nouveaux maîtres. Mais il est rare qu'un tel état de choses dure longtemps. Depuis trois ou quatre siècles que l'invasion a pris fin, de nombreux changements ont dû se produire, d'incessants va-et-vient d'une classe à l'autre : le monde ancien, classique ou barbare, n'admettait pas entre les espèces d'hommes d'irréremédiables différences; il ne portait pas contre toute une postérité des condamnations sans appel. — Est-on sûr d'ailleurs que la victoire celtique ait été fort brutale?

1. C'est ce à quoi semble parfois penser Scherrer, p. 33.

2. *Plebs*, chez César, semble synonyme de *multitudo* : I, 17, 1 et 2; cf. VIII, 21, 4. Cependant, chez Hirtius, VIII, 22, 2 : *Infirma manu plebis*.

3. VII, 38, 2; VI, 13, 1-3. Cf. p. 188.

4. T. I, p. 128-9.

5. T. I, p. 128, 180-190, 338-341; t. II, p. 415 et s.



qu'elle ait eu pour conséquence la transformation en parias de plusieurs millions d'hommes? Qui nous dit que les bandes conquérantes n'ont pas agi à la manière des armées franques ou wisigothiques, respectant les droits, les terres, les conditions de beaucoup? — Un tel asservissement eût amené des révoltes sans fin, des haines incurables; il eût laissé entre nobles et plébéiens des différences physiques et religieuses visibles de tous: il est probable qu'ils n'eussent pas parlé de sitôt la même langue. Or, de distinctions et de luttes de ce genre, il n'est nulle part question dans les textes. — On peut supposer que les Celtes, en arrivant en Gaule, ont eu leurs plébéiens avec eux; on peut supposer aussi que les Ligures, leurs sujets, furent de même séparés en deux classes. Qui empêche alors de croire à une réunion de ces deux noblesses, à un mélange de ces deux multitudes? — Après tout, il est un coin de la Gaule, la Provence, où nous savons ce qu'a amené l'invasion celtique: avant elle, il y avait des tribus ligures<sup>3</sup>; après elle, il y eut des tribus celtoligures, groupées sous le nom de Salyens<sup>4</sup>, et, dans cette fédération, une même place souveraine a été faite aux deux éléments: un roi celtique l'a commandée<sup>5</sup>, et son nom même de Salyens lui fut fourni par une tribu ligure<sup>6</sup>.

Que parmi les plébéiens de la Gaule, les ancêtres de nom ligure aient été plus nombreux que ceux de nom gaulois, c'est probable. Mais on peut affirmer qu'au second siècle, les conséquences de la conquête ne pèsent plus sur la Gaule. Ce n'est pas le sang qui fait le plébéien et qui fait le noble<sup>7</sup>. Beaucoup

1. Une trace de cette fusion entre vainqueurs et vaincus paraît se trouver dans la légende de l'Hercule gaulois, si du moins cette légende est d'origine celtique; Diodore, IV, 49, 2: Πολλοὺς... τῶν ἐγχωρίων ἀνέμιξεν.

2. « Nous disons arrangement », dit de Belloguet (p. 382), qui de tous a vu ces questions avec le plus de netteté et d'intelligence.

3. Avienus, 629 et suiv.; Strabon, IV, 6, 3. Cf. t. I, p. 180, 203, 213.

4. Strabon, IV, 6, 3. Cf. t. I, p. 249-250, 311-2, 393-4, t. II, p. 19.

5. Justin, XLIII, 5,5 (d'après le nom, *Catumarandus*; cf. t. I, p. 393-4).

6. Avienus, 701; cf. t. I, p. 180, n. 5.

7. Cf. p. 68 et 71.



d'hommes n'appartiennent à la plèbe que parce qu'ils sont pauvres, vagabonds ou misérables. Ceux que leurs dettes rendent incapables de jouir de la pleine liberté, ceux que l'exil a chassés de leur tribu ou de leur cité<sup>1</sup>, ceux qui ont perdu, par un jugement ou par la violence, l'exercice de leurs droits, la souveraineté de leur personne, l'adhérence à une patrie, la jouissance d'un foyer ou d'une famille, tous les exclus de la loi étaient entassés dans la foule confuse de la plèbe. Et elle renfermait sans doute aussi les affranchis, à demi guéris seulement du mal d'esclavage, les étrangers, encore incertains de leur vraie nation, et les pauvres surtout, sans feu ni lieu pour fonder une maison durable. C'était l'amas des déshérités, en donnant à ce dernier mot toute sa force primitive.

A coup sûr, la naissance était à l'origine de beaucoup de ces plébéiens : car tout être de la plèbe ne pouvait engendrer que des êtres semblables à lui. Mais la plébité n'était pas la marque indélébile d'une caste : elle pouvait s'effacer ou s'oublier, comme elle n'empêcha pas Marius de devenir consul et Caton de devenir censeur. Elle privait sans doute les Gaulois à qui elle s'appliquait du droit de voter et de délibérer, de celui d'être faits chefs, prêtres et magistrats; mais elle ne leur interdisait pas les moyens, richesses ou faveurs, de sortir de leur état et d'arriver à la noblesse. Il y eut, je n'en doute pas, des riches plébéiens dans les escadrons<sup>2</sup>, et peut-être la possession d'un cheval de guerre fut-elle le moyen de parvenir à la noblesse ou la preuve qu'on y était arrivé<sup>3</sup>. Viridomar, qui fut cavalier, chef de cavaliers, un des généraux suprêmes de la Gaule, et

1. César, VI, 43, 2 : *Aut ære alieno aut magnitudine tributorum aut injuria potentiorum*; VII, 4, 3 : *Egentium ac perditorum*; Hirtius, VIII, 30, 1 : *Perditis... hominibus, exsulibus omnium civitatum*; 2 : *Perditorum hominum*; César, V, 55, 3 : *Ersules damnatosque*; III, 47, 4 : *Magna multitudo... perditorum hominum latronumque*; VII, 4, 3 : *In agris... egentium ac perditorum*.

2. Car jamais César n'identifie absolument *nobilitas* et *equitatus* : I, 31, 6; VII, 38, 2; VI, 43, 3.

3. De même dans l'ancienne Rome; cf. Belot, *Histoire des chevaliers romains*, [I], 1866, p. 167 et suiv.

qui aspira au premier rang dans sa patrie, était sorti d'une humble origine, et il devint l'égal des plus nobles de son pays et de la Celtique<sup>1</sup> : il est vrai que c'était un Éduen, et que peut-être, dans cette nation riche et intelligente, la plèbe a été plus prompte qu'ailleurs à se libérer du patriciat.

### III. — DEGRÉS DANS LA NOBLESSE

Je viens de dire les plus nobles : car le patriciat de la Gaule offre ceci de particulier que, comme la plèbe, il n'était pas une caste immuable, imposée par le rang et la naissance. César distingue en lui « les hommes d'une origine honorable »<sup>2</sup>, qui sont les simples nobles, et ceux qui appartiennent à une très haute condition, « les hommes illustres »<sup>3</sup> ou « les plus nobles »<sup>4</sup>.

Ces distinctions provenaient en grande partie de l'antiquité des familles<sup>5</sup>, et par là, du rôle qu'elles avaient joué dans la vie publique, des fonctions qu'elles y avaient exercées. Les nobles gaulois avaient peut-être des arbres généalogiques; en tout cas, des poésies ou des chants maintenaient parmi eux le souvenir de ceux qui avaient illustré leur lignée<sup>6</sup> : qui alléguait le plus d'ancêtres, et les plus fameux à la guerre, était le plus noble<sup>7</sup>.

1. César, VII, 39, 1 : *Eporedorix, summo loco natus... et una Viridomarus, pari ætate et gratia, sed genere dispari... ex humili loco.*

2. *Loco natus honesto*, V, 45, 2. *Nobilitas* dans un sens collectif, I, 2, 1; 31, 6; VI, 12, 3; V, 6, 5; VII, 38, 2; V, 3, 6; Tacite, *Ann.*, III, 40; *Hist.*, IV, 55; *nobiles*, César, VI, 13, 2; εὐγενεῖς, Diod., V, 28, 3; *nobili duce* (chez les Bretons), César, V, 22, 2. Τοὺς ἀγαθοῦς ἀνδρας, V, 28, 4 (sens de nobles?); cf. *omnibus bonis*, Hirtius, VIII, 22, 1.

3. *Illustrem adolescentem*, VII, 32, 4; *illustriore loco*, VI, 19, 3.

4. *Summo loco natus*, VII, 39, 1; *nobilissimos civitatis*, I, 7, 3; 31, 7; *nobilissimo*, I, 18, 6; *tres nobilissimi Hædui*, VII, 67, 7; *summa nobilitate*, II, 6, 4; *nobilissimos gentis*, Méla, III, 2, 19; ὁ κράτιστος, Posidonius ap. Athénée, IV, 36 (mais ne désigne pas nécessairement le plus noble).

5. César, VII, 32, 4 : *Antiquissima familia natum*; le même personnage est classé (VII, 67, 7) parmi les *nobilissimi*.

6. Appien, *Celtica*, 12 : Τὸν πρῶτευτὴν αὐτὸν ἕς τε γένος... ὑμῶν; Diodore, V, 29, 3; cf. Nicolas de Damas, fr. 105, Didot.

7. Rapprochez les textes précédents, n. 5 et 6, de ceux de la p. 70, n. 1-4, et de ceux-ci : Lucain, I, 447-9; Tacite, *Hist.*, IV, 55; *Ann.*, III, 40 : *Nobilitas... et majorum bona facta.*



Quelques-uns même rattachaient leur race à des héros ou à des dieux, se disaient enfants du Rhin<sup>1</sup> ou descendants de Brennus<sup>2</sup>; les fils et les petits-fils des rois déchus, même rentrés dans le rang, conservèrent avec soin la mémoire de l'origine royale de leur maison<sup>3</sup>.

Un autre élément de notoriété, parmi les nobles, était la parenté. On se faisait gloire d'avoir beaucoup d'alliés, de se rattacher à une abondante lignée<sup>4</sup>, et il y avait sans doute des familles qui se croyaient plus anciennes ou plus illustres parce qu'elles étaient plus nombreuses.

Enfin, la fortune accompagnait presque toujours la noblesse<sup>5</sup>, et peut-être permettait-elle de l'acquérir<sup>6</sup>. Les Gaulois étaient à ce moment de la vie d'un peuple (à supposer que la chose ne soit point éternelle) où la richesse, autant que la naissance, détermine les rangs sociaux.

Ces rangs, une fois établis, étaient sévèrement observés. Dans les repas, une hiérarchie rigoureuse réglait les places des grands. La place d'honneur, celle du milieu, était réservée à celui qui avait le premier rang; près de lui s'asseyait l'amphitryon; et des deux côtés, à droite et à gauche, les convives se disposaient suivant les degrés de leur noblesse<sup>7</sup>. Cette société a le goût du classement, l'habitude des distinctions extérieures, le respect du protocole. Même par leur manière de porter la moustache, les nobles se distinguaient des autres hommes<sup>8</sup>.

1. Properce, V, 10, 41 : *Virdomari : genus hic Rheno jaetabat ab ipso*; cf. t. 1, p. 450, n. 4 : c'est un Belge ou un Gésate, par conséquent sa croyance à une descendance rhénane était toute naturelle.

2. Silius, IV, 150 : *Ipse, tumens atavis, Brenni se stirpe ferebat* (chez les Boiens d'Italie).

3. César, I, 3, 4 (Sequanes); V, 54, 2 (Sénonis); V, 25, 1 (Carnutes); Tacite, *Hist.*, IV, 35 : *Classicus (Trévire) nobilitate opibusque ante alios : regium illi genus et pace belloque clara origo : ipse majoribus suis, etc.*

4. *Cotum, antiquissima familia natum, ... magna cognationis* (César, VII, 32, 4).

5. I, 2, 1 : *Nobilissimus et ditissimus*; VII, 32, 4 : *Florentem et illustrem*; cf. n. 3 et VII, 39, 1; *ibi*, p. 74.

6. Cf. p. 71.

7. Posidonius ap. Athénée, IV, 36.

8. Diodore, V, 28, 3; cf. p. 299-300 : les meilleurs morceaux sont pour tous ἀγαθούς ἀνέρας (*id.*, 4).

Mais, comme cette noblesse n'est point fermée et qu'aucun de ses rangs n'est inabordable, les nations gauloises étaient préservées de cette stérile immobilité où s'enferment les pays de castes. Un Celte ou un Belge avait mille manières de monter d'un degré, d'accroître son pouvoir ou ses droits : la richesse, les fonctions publiques, la gloire militaire, la faveur d'un puissant<sup>1</sup>, peut-être aussi une alliance de famille; et il avait aussi mille motifs d'amour-propre à se rapprocher des plus nobles, et à fonder à son tour une illustre maison<sup>2</sup>. Des ferments de tout genre stimulaient l'activité et l'ambition des hommes. Ce régime aristocratique les invitait à une constante émulation.

#### IV. — LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Le principal élément de la richesse était, pour les Gaulois, la possession du sol et de ses récoltes. Les biens qu'ils convoitaient le plus, ceux qu'ils redoutaient le plus de perdre, furent les plaines aux terres grasses, mères de moissons innombrables<sup>3</sup>.

On a douté<sup>4</sup> que les Celtes des temps de l'indépendance aient connu la propriété personnelle des biens-fonds; on a pensé que la terre était la chose indivise de la tribu ou de la cité; et que chez eux, comme chez les Vaccéens de l'Espagne<sup>5</sup> ou les

1. Remarquez que Posidonius (Athénée, IV, 36) dit : 'Ο κράτιστος... διαφέρων τῶν ἄλλων ἢ κατὰ τὴν πολεμικὴν εὐχέρειαν ἢ κατὰ γένος ἢ κατὰ πλοῦτον. César, VII, 39, 1 : *Viridomarus, pari ætate et gratia, sed genere dispari, quem Cæsar ab Diviciaco sibi traditum ex humili loco ad summam dignitatem perduzerat*. Il semble bien (VI, 15, 2) qu'on puisse être *amplissimus* ou par le sang ou par la fortune, *genere copiosus*.

2. Cf. César, VI, 14, 5; Lucain, I, 447-9.

3. César, II, 4, 6; I, 31, 10; VII, 77, 15.

4. D'Arbois de Jubainville, *Acad. des Inscr., C. r.*, 1887, p. 65-86; *Nouv. rev. hist. de droit*, XI, 1887; *Revue celtique*, VIII, 1887. IX, 1888 : tous articles repris dans *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890. La théorie a été très bien réfutée, simultanément, par Fustel de Coulanges (*Revue des Questions historiques*, avril 1889, p. 427-437 = *Questions historiques*, p. 104-114) et par Lécrivain (*Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1889, p. 182-194). Avant eux, de Belloguet avait traité la question dans le même sens, p. 385 et suiv.

5. Diodore, V, 34, 3.



Germaines contemporains de César<sup>1</sup>, les chefs partageaient chaque année le sol arable entre les familles ou les hommes chargés de la culture. Comment s'expliquer, a-t-on dit, la migration volontaire des Helvètes de la Suisse (en 58), abandonnant en masse terres, bourgades et maisons, si ces hommes avaient été propriétaires, c'est-à-dire attachés et attentifs au terrain qui les nourrissait<sup>2</sup>?

Mais les départs de peuples n'ont point toujours du rapport avec le régime de la propriété. Quand les Romains et les Grecs fondèrent des colonies, ils avaient renoncé depuis longtemps à l'indivision de la terre. Un exode d'hommes dérive moins souvent de l'ignorance de la propriété privée, que du désir de devenir propriétaires<sup>3</sup>. — En ce qui concerne les Helvètes, n'oublions pas qu'en 58, ils venaient à peine de s'établir dans la Suisse : expulsés par les Germains de leurs belles terres de Souabe et de Franconie, domaine traditionnel de leur nom, il leur avait fallu chercher leur subsistance dans les cantons alpestres<sup>4</sup>, et s'ils voulurent ensuite les quitter, c'est parce que cette contrée d'exil et de montagnes ne leur fournissait pas des ressources foncières en rapport avec leur nombre et leur puissance<sup>5</sup>. Ces Helvètes, depuis leurs premiers malheurs, avaient été en quelque sorte hors de leurs gonds ; ils cherchaient sans cesse des foyers et des terres ; ils ne vivaient plus de la vie normale des Gaulois<sup>6</sup>.

Aucun texte, il est vrai, n'affirme que cette vie normale fût d'être propriétaire. Mais à chaque instant, dans l'histoire des cités gauloises, surgissent des faits que le régime de la propriété individuelle peut seul produire<sup>7</sup>. — Les prêtres étaient

1. César, VI, 22, 2.

2. D'Arbois de Jubainville, *Recherches*, p. 102-103.

3. Cf. Lécivain, p. 183.

4. Tacite, *Germanie*, 28 ; cf. Strabon, VII, 2, 2 ; Ptolémée, II, 11, 6.

5. César, I, 2, 5.

6. Voyez, chez Fustel de Coulanges et Lécivain, la réfutation des autres arguments.

7. Cf. p. 431-2.

choisis pour arbitres dans des procès d'héritage et de bornage<sup>1</sup> : parler de limites et d'héritiers, c'est dire propriété privée. — Un chef trévire, brouillé avec son gendre, fit vendre à l'encan ses biens<sup>2</sup> : peut-on croire qu'il ne s'agissait que d'armes, de vêtements ou de bestiaux? Les Gaulois avaient l'usage de la monnaie<sup>3</sup>, et ils n'auraient pas eu le pouvoir d'en acheter de la terre? Les chefs de famille tenaient un compte exact des produits et des revenus de leurs biens<sup>4</sup> : ce compte minutieux n'était possible que pour des terres de rapport. — « Les Germains », dit César, « ne ressemblent en rien aux Gaulois. Ils n'occupent pas les terres en propre, car ils estiment que la possession de domaines n'aboutit qu'à l'oppression des pauvres par les grands »<sup>5</sup>, et cette oppression était un des vices dont souffrait le plus la Gaule, suivant César lui-même<sup>6</sup> : il n'eût pas fait ces remarques ni établi ce contraste si la société cisrhénane avait vécu sous le même régime que ses voisins. La note dominante, dans cette société, est l'inégalité des conditions et des fortunes, conséquence habituelle des ambitions et des faillites terriennes<sup>7</sup>. — Aurait-on mis à ferme les revenus publics, chez les Éduens<sup>8</sup>, si des immeubles n'avaient point garanti le crédit des adjudicataires? Les réquisitions de grains, imposées par le magistrat à ses concitoyens<sup>9</sup>, ne se comprendraient pas s'ils n'avaient été les maîtres de leurs récoltes. — Ambiorix

1. César, VI, 13, 5 : *De hereditate... de finibus controversia*; cf. Fustel de Coulanges, p. 107.

2. V, 56, 3 : *Bona ejus publicat*; autres confiscations, VII, 43, 2.

3. Athénée, IV, 37; cf. notre ch. IX, p. 334 et s.

4. *Omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur fructusque servantur*, VI, 19, 2. Cf. Fustel de Coulanges, p. 111. Cf. ici, p. 407-8.

5. *Germanni multum ab hac consuetudine differunt... Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios... ne latos fines parare studeant potentiores atque humiliores possessionibus expellant*; VI, 21, 1; 22, 2 et 3.

6. *Injuria potentiorum premuntur*; VI, 13, 2.

7. Comment expliquer (VI, 13, 2) *magnitudo tributorum, injuria potentiorum, et inême æs alienum*, sans l'existence de propriétés foncières? Cf. Fustel de Coulanges, p. 106, n. 1.

8. I, 18, 3.

9. *Ne frumentum conferant quod debeant*, I, 17, 2.



possédait une villa à l'entrée des bois des Ardennes<sup>1</sup> : suppose-t-on qu'il ne fût pas le seigneur des terres environnantes? A la mort de Celtill, condamné par son peuple, son fils Vercingétorix hérita de toute sa puissance<sup>2</sup> : eût-il pu le faire, s'il n'avait hérité aussi de vastes domaines? Voilà Lucter le Cadurque, qui a toute une ville dans sa clientèle<sup>3</sup>, et il ne retiendrait pas des parcelles du sol en sa possession? Je ne me représente pas les puissants de la Gaule nourrissant leurs clients, organisant leurs festins, multipliant leurs largesses, entretenant leur garde privée<sup>4</sup>, s'ils ne possédaient pas dans des granges le blé de leurs moissons propres. La faiblesse de l'autorité publique<sup>5</sup> ne s'explique pas si elle disposait des cultures et des récoltes. Ces nobles, qui avaient l'orgueil de leur richesse plus encore que de leur famille, qui ne songeaient qu'à eux-mêmes, à leur force et leur ambition, n'auraient pas eu une telle assurance<sup>6</sup> s'ils n'avaient senti que leur fortune était portée par la surface tranquille de domaines intangibles.

Ils connaissent donc toutes les formes de la richesse. A la propriété de la terre, des bestiaux, des maisons et des fermes, ils ajoutaient celle des meubles, des vêtements, des bijoux, des armes<sup>7</sup> et des esclaves<sup>8</sup> : ils avaient des trésors pleins de pièces d'or et d'argent<sup>9</sup>. Et, grâce à ces ressources, ils pouvaient s'acheter dans la plèbe une ample domesticité d'êtres libres.

1. César, VI, 30, 3.

2. VII, 4, 1.

3. *Oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus*, VIII, 32, 2.

4. I, 18, 4 et 5; II, 1, 4; Athénée, IV, 37 (Posidonius).

5. I, 17, 1; 18, 3; I, 4, 2; VII, 4, 4.

6. I, 18, 4; I, 17, 1; II, 1, 4.

7. P. 76.

8. P. 64-5.

9. Athénée, IV, 37; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 30; V, 27, 4 : ὄντων τῶν Κελτῶν χρυσίου καὶ ἀργύρου κατ' ἐκπέλοισιν. Cf. en Cisalpine, Polybe, II, 17, 11 (sur ce texte, Lécrivain, p. 183).



## V. — LES CLIENTS

On a vu que la plèbe ne formait pas un corps politique, et qu'elle était en dehors du cadre régulier de la vie publique. Mais enfin les plébéiens avaient pour eux le nombre, et chacun d'eux valait son prix d'homme. Par des largesses d'or ou des concessions de terres, par la force ou la menace, l'aristocratie dominante les lia à sa fortune : ils furent la réserve où elle puisa les ressources humaines de ses ambitions et de son pouvoir. Dans cette masse inorganique, elle tailla et façonna à sa guise des sociétés domestiques<sup>1</sup>.

Les Romains ont appelé ces sociétés du nom de « clientèle »<sup>2</sup>, et ils employaient ce même mot pour désigner les liens religieux et civils, les rapports et les devoirs qui unissaient le patron et ses fidèles. Mais ces clients étaient de sortes très diverses, et leurs devoirs variaient avec leur condition.

Les plus nombreux et les plus humbles étaient les plébéiens proprement dits : ouvriers des villes<sup>3</sup> et des champs<sup>4</sup>, tous ceux que la loi de la cité ignorait ou défendait mal, mettaient leurs outils ou leurs corps à la disposition des chefs, se livraient à leur protection, et échangeaient leur indépendance précaire contre une sécurité à demi-servile. C'est à la clientèle que recouraient les misérables comme à l'unique chance de salut : petits propriétaires écrasés par les impôts, débiteurs insolvables, les vaincus de la vie prenaient une sorte de revanche en entrant dans l'armée permanente d'un des puissants du jour<sup>5</sup>.

1. César, VI, 13, 1 et 2; 14, 4; 15, 2; 1, 4, 2; 18, 4 et 5; II, 1, 4; VII, 4, 1; VIII, 21, 4; 32, 2.

2. VI, 19, 4; 1, 4, 2; 18, 4 et 5; VI, 15, 2; VII, 4, 1; 40, 7; VIII, 32, 2. C'est ce que Polybe, en Cisalpine, appelle τὰς ἰταλιείας (II, 17, 12).

3. Cf. VIII, 32, 2 : Uxellodunum, *oppidum* important, est dans la clientèle de Lucter; cf. plus loin, p. 77, n. 3, p. 326-9.

4. Cf. p. 77, n. 3.

5. VI, 13, 2; 14, 4; 1, 4, 2; Diodore, V, 29, 2.



Puis, comme c'est la loi presque fatale dans les pays d'inégalité sociale et d'aristocratie foncière, la libre jouissance de son foyer et de sa vie devenait de plus en plus difficile à qui ne comptait pas parmi les riches et les forts. Comprimés de tout côté par la noblesse, incapables de garder leur liberté, ignorant le courage de se grouper et l'art de s'entendre, les plébéiens ne purent d'ordinaire se constituer en classe moyenne, en bourgeoisie<sup>1</sup>. Pour les terres modestes, par exemple, le contact d'un grand domaine était une cause permanente de tribulations : le plus souvent, le possesseur cédait à l'injustice, s'exilait ou se laissait expulser. Le seul moyen pour lui d'être tranquille, c'était d'abandonner à son noble voisin la suzeraineté de son sol et de sa personne. Il ne vivait plus alors que par le reflet d'un grand, mais il vivait<sup>2</sup>.

Ces plébéiens, sauf qu'on les disait libres et qu'on les rémunérait sans doute, devaient à un noble les mêmes services que des esclaves : il avait sur eux les mêmes droits que sur sa domesticité servile<sup>3</sup>, c'est-à-dire le droit de commander, de juger<sup>4</sup>, et peut-être aussi de faire périr. Il tirait de sa plèbe à la fois une armée, une suite et une cour. Toutes les besognes d'hommes étaient représentées dans une clientèle : on y voyait des écuyers, des conducteurs de chars, des porte-boucliers, des cavaliers, des porte-lances<sup>5</sup>, une garde du corps mercenaire qui abritait son chef derrière une muraille vivante d'hommes et de chevaux; on y trouvait des parasites ou des bouffons,

1. Il a dû y avoir des exceptions; cf. p. 236-8, 326-29.

2. C'est ainsi que j'interprète VI, 13, 2, rapproché de VI, 22, 3, qui fait allusion aux Gaulois: voyez aussi VI, 11, 4.

3. VI, 13, 2-3.

4. VI, 11, 3 : *Quorum ad arbitrium iudiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat*: VII, 4, 1.

5. *Magnum numerum equitatus*, I, 18, 5; II, 1, 4; Athénée (Posidonius), IV, 36; Diodore, V, 29, 1, 2 et 4; Appien, *Celtica*, 12. — Les écuyers ou serviteurs de la *trimarkisia* de Brennos (Pausanias, X, 19, 9-11) et des Gaulois marchands par Persee (Tite-Live, XLIV, 26; Plutarque, *Paul-Emile*, 12) me paraissent de ce genre de serviteurs plutôt que de celui des ambacts: cf. t. I, p. 286, n. 2, p. 349, n. 1.

chargés de donner aux repas ou aux marches de guerre la gaieté et l'entrain nécessaires, et qui payaient de leur verve comme d'autres de leur épée<sup>1</sup>; on y entendait des poètes ou des « bardes », qui célébraient la gloire du suzerain et de ses ancêtres, et qui accroissaient sa puissance visible par le souvenir de celle de ses aïeux<sup>2</sup>. Loin enfin de sa présence, mais groupés sous sa loi, les plébéiens des champs cultivaient ses terres, et ceux des villes travaillaient pour lui, dans les forgeries de bronze, devant les forges des épées ou les creusets d'émaux<sup>3</sup>.

La classe supérieure de cette clientèle fut celle des campagnons de guerre, que les Gaulois appelaient des *ambacti*<sup>4</sup>, « ceux qui sont autour ». C'étaient bien des entoureurs, en effet, que ces hommes, qui, sur le champ de bataille, ne devaient jamais quitter leur chef, associés à ses combats, à sa gloire et à ses périls; et telle était la force du lien qui les unissait, que même dans la mort et dans l'extrême misère, même fugitif, proscrit, coupable et traître, le noble gaulois était encore suivi de ses fidèles<sup>5</sup>. Mourait-il, ceux-ci ne devaient pas lui survivre, et périssaient sur son tombeau<sup>6</sup>. Ces Gaulois, qui violaient si souvent les lois

1. Je crois bien qu'il faut chez Posidonius (Athénée, VI, 49) distinguer des bardes les *συμβιωτάς οὓς καλοῦσι παρασίτους*.

2. Diodore, V, 31, 2 et 3; Strabon, IV, 4, 4; Athénée, IV, 37 (Posidonius); Appien, *Celtica*, 12; cf. p. 383 et s.

3. Cela, d'après le fait que Lucret avait un *oppidum* dans sa clientèle (VIII, 32, 2), et d'après le caractère industriel de la vie dans les *oppida* (cf. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, II, p. 3 et suiv., etc.); d'autre part, pour la plèbe des champs, voyez III, 17, 4, et remarquez que les Latins ont aussi traduit « ambacts » (n. 4) par *coloni* (*C. Gl. L.*, V, p. 439, 10-11).

4. César, VI, 15, 2. L'institution et le mot existaient chez les Gaulois d'Italie, puisqu'Ennius employait *ambactus*, traduit à tort par *servus* chez les lexicographes (Festus, p. 4, Müller, et autres; *C. Gl. L.*, II, p. 16, 3; V, p. 439, 10-12; Holder, I, c. 114); le sens est, semble-t-il, bien rendu par Festus, *circumactus*. L'institution est mentionnée en Cisalpine par Polybe (II, 17, 12), qui appelle les ambacts *παραπερομένους*. Chose étonnante! le texte de César semble la copie de Polybe.

5. César, VII, 40, 7 : désigne les *ambacti*; ce sont les mêmes que César appelle, VI, 30, 3 : *Comites familiaresque* (d'Ambiorix), et VII, 28, 6 : *Familiares* (de Vercingétorix).

6. VI, 19, 4 (usage aboli peu avant 53); cf. Tacite, *Annales*, III, 46.



de leur cité, avaient pour ce devoir de fidélité un respect inlassable : la foi jurée par un homme à un autre homme, les serments échangés, les formules prononcées par eux formaient une chaîne magique qui attachait pour l'éternité la vie du client à la vie de son maître, et cette éternité embrassait les temps d'après la mort terrestre. — Au surplus, l'institution n'était point spéciale aux Gaulois. Elle existait chez les Germains<sup>1</sup>, qui leur ressemblaient, et chez les Aquitains, Ligures ou Ibères, qui différaient d'eux. César nous fait connaître un chef de Sotiates (Sos), qui avait six cents compagnons de guerre, et il ajoute que, dans cette contrée, on ne cite aucun exemple de « dévoué » ayant refusé de mourir après son chef<sup>2</sup>.

Un tel dévouement des plébéiens, même imposé par les dieux, relevait leur condition : il les mettait presque de niveau, sur le champ de bataille, avec celui dont ils partageaient le sort ; la guerre engendrait une façon d'égalité morale<sup>3</sup>. — Mais en temps de paix, ce compagnonnage perdait de sa grandeur : les clients armés vivaient aux gages et dans la dépendance du patron ; ils subsistaient des restes de sa fortune ; ils mangeaient à sa table ou sous son toit ; ils complétaient sa cour par un cortège de vassaux<sup>4</sup>. C'était l'avantage matériel dont le noble payait leur dévouement : puisqu'il pouvait les amener à mourir, il devait les aider à vivre<sup>5</sup>.

Ces clients, ces serviteurs et ces compagnons ne sont pas toute la puissance d'un grand. Qu'on se rappelle ses esclaves, qu'on ajoute (car la richesse d'un homme est une irrésistible force d'at-

1. Tacite, *Germanic*, 13 et 14.

2. *Desotia*, *quos illi soldurios appellant*, César, III, 22. Ici, l'origine de l'institution est ligure ou ibérique : Plutarque, *Sertorius*, 14 ; Strabon, III, 4, 18 ; Dion Cassius, LIII, 20, 2.

3. Cela a été bien vu par Tacite, *Germanic*, 14.

4. César, III, 22, 2 ; I, 18, 5 ; Athènes, IV, 36 (Posidonius), qui semble distinguer les clients porte-bouche, qui assistent debout aux festins sans y prendre part, et les clients porte-lances, qui s'assoient en cercle en face des chefs et mangent avec eux.

5. Diodore, V, 20, 4 (il leur fait abandon du butin à la guerre).

traction) que les nobles les plus pourvus de clients entraînaient dans leur sillage leur parenté et leurs congénères les plus pauvres; qu'on songe enfin que les plébéiens indépendants se laissaient gagner par la contagion de l'obéissance ou l'appât de la curée. Et l'on se rendra compte de ces États parasites qui se formaient au beau milieu des cités, véritables monarchies avec un noble pour souverain, et sans autre loi que sa volonté.

Ces États embrassaient à la fois une grande multitude d'hommes et un vaste territoire; ils avaient leur chef unique, leur force armée, leur place de guerre. Orgétorix l'Helvété était suivi de dix mille esclaves ou affranchis, et d'une foule de clients : presque un dixième des adultes de sa nation lui appartenaient, corps et âmes<sup>1</sup>. Chez les Cadurques, Lucter avait dans sa clientèle une ville entière, Uxellodunum, qui pouvait abriter des milliers de soldats, et cette citadelle d'un homme résista à César aussi vaillamment que Gergovie, lieu du refuge public de la nation arverne<sup>2</sup>.

#### VI. — TOUTE-PUISSANCE DES GRANDS DANS LA CITÉ

A quoi sert-il alors aux peuplades d'avoir un magistrat, des lois, une justice? Ceux des nobles autour desquels leur richesse ou leur naissance groupe une pareille foule de compagnons et de serviteurs<sup>3</sup>, tiennent en échec cette justice, ces lois, ce magistrat<sup>4</sup>. Ou plutôt, ils mettent à la remorque de leur puis-

1. César, I, 4, 2. Il y a chez les Helvétés moins de 100 000 soldats (I, 29, 2), mais je suis de plus en plus convaincu : 1° que César n'a jamais compté les esclaves dans les statistiques helvétés; 2° que beaucoup d'Helvétés avaient dû rester chez eux; sans quoi, vraiment, l'effectif de la famille et de la clientèle d'Orgétorix eût été trop considérable par rapport à celui de la nation.

2. Hirtius, VIII, 32, 2, et tout ce qui suit.

3. *Eorum ut quisque est genere copiosque amplissimus, ita plurimos circum se ambuctos clientesque habet* (César, VI, 15, 2); de même, II, 1, 4 : *Potentioribus...*, qui est l'expression familière à César (VI, 11, 4; 13, 2; 22, 3).

4. *Qui privatim plus possint quam ipsi magistratus* (I, 17, 1).



sance les institutions de leur peuple : celui-ci devient, si je peux dire, le premier de leurs clients <sup>1</sup>.

La clientèle, disait César, dérivait du droit à la protection : le noble gaulois doit à son suivant un secours efficace, sans doute aussi les moyens de soutenir sa vie : qu'il manque à ces obligations, le contrat est rompu, et le vassal se cherche un seigneur plus utile <sup>2</sup>. — Mais il y a mille manières d'entendre le mot de protection : les clients espéraient et le patron promettait autre chose qu'un simple appui ; des avantages positifs, argent, emplois, terres, festins ou largesses, étaient le principal moyen d'assurer ces clientèles avides et besoigneuses <sup>3</sup>, et elles avaient d'autant plus d'exigences, j'imagine, que leur chef paraissait plus fort. L'inaction, c'est-à-dire le respect de la vie normale, était chose impossible à un noble <sup>4</sup>. Il lui fallait (et c'était la conséquence habituelle du patronage) remuer ou acquérir sans cesse pour ses serviteurs, entretenir, exploiter et accroître à leur profit sa propre puissance : ils l'entraînaient vers le mépris des lois et l'usurpation des choses publiques <sup>5</sup>. Inversement, par leur nombre et leur complicité, ces hommes l'aidaient contre ces mêmes lois. Un tel régime ne pouvait aboutir qu'à une conspiration permanente contre l'ordre légal <sup>6</sup>.

Si la plèbe ne comptait pas dans le gouvernement de la nation, elle aidait son patron à l'usurper <sup>7</sup>. Les êtres humains ne perdent jamais tous leurs droits : que l'autorité publique ne les protège pas, ils trouvent des protecteurs en dehors d'elle : qu'on leur

1. Richesse et noblesse, et force en hommes qui en dérive, sont, dit César, *una gratia potentiaque* (VI, 13, 2). De même, VIII, 21, 4 ; II, 1, 4.

2. *Antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorum auxilium egeret*, etc. (VI, 11, 4). Je ne serais pas étonné que César, dans ce passage, n'ait voulu, sous couleur gauloise, expliquer et justifier le patronat romain de son temps.

3. *Liberalitas largiendum* (I, 18, 3 et 4).

4. Cf. II, 1, 3 et 4 ; VIII, 32, 2.

5. Voyez la vigoureuse remarque d'Ammien à propos d'un grand du iv<sup>e</sup> siècle (XXVII, 11, 3) : *Familiarum ingentium... dominum suum mergentium in rempublicam*.

6. VIII, 21, 4 : 32, 2 : I, 2, 1 : 4, 2 : 17, 1 et 2 ; 18 ; II, 1, 4. — Droit à l'anarchie », a bien dit de Belloguet, p. 373-6.

7. II, 1, 4 ; VII, 4, 1-4 ; VIII, 21, 4.

refuse le pouvoir politique, ils donnent la force à qui veut le prendre.

La nation des Éduens avait, comme importante source de revenus, la ferme de ses douanes et péages. Un des nobles, Dumnorix, se présenta un jour pour adjudicataire : il était redouté à cause de son audace et de sa popularité dans la plèbe; personne n'osa surenchérir. Il fut déclaré fermier pour plusieurs années, et à un prix dérisoire : la cité se trouva privée de ses ressources normales, et, pendant ce temps, Dumnorix, à l'aide des taxes publiques mêmes, voyait croître sans relâche ses richesses, sa clientèle et son ambition<sup>1</sup>. — Le pouvoir d'un seul faussait le jeu des institutions financières.

L'Helvétè Orgétorix s'était rendu coupable de conjuration. Il fut traduit en justice par les chefs de la cité. C'était le plus noble et le plus riche de la nation<sup>2</sup> : le jour de sa comparution, il amena tous les siens devant ses juges; il avait, lui faisant cortège, ses esclaves et ses affranchis, au nombre de dix mille; il avait ses clients et ses débiteurs, qui formaient une autre foule. Orgétorix n'eut pas à se défendre : la force de sa bande suffit à l'arracher au tribunal. Pour avoir raison du coupable, les magistrats à leur tour durent faire appel aux armes<sup>3</sup>. — Mais ce n'était plus la justice qui suivait son cours.

Chez les Bellovaques, en 51, le sénat et la plupart des grands ne voulaient plus de la lutte contre Rome. Mais un des principaux chefs, Correus, avait résolu cette guerre. La plèbe était pour lui : chefs et sénat furent obligés de le suivre<sup>4</sup>. — La direction des affaires revenait donc au plus fort<sup>5</sup>.

1. Cesar, I, 18, 3 et 4.

2. I, 2, 1.

3. I, 4.

4. VIII, 21, 4, texte qui n'est pas entièrement contredit par VIII, 22, 2, et par VIII, 7, 4 et 6.

5. C'est ce que veut dire César, VI, 11, 3 : *Qui summam auctoritatem... habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat*. Cf. II, 1, 4.

Gergovie était, chez les Arvernes, la résidence des chefs, la ville forte commune de toute la cité<sup>1</sup>. Au sud, en face d'elle, de l'autre côté de la rivière de l'Auzon, se dressait à son niveau la ville forte rivale du puy de Corent<sup>2</sup> : et celle-ci, de sa hauteur presque aussi redoutable, semblait défier la citadelle publique de la nation.

Mais d'autre part, cette ambition de quelques hommes n'était pas inutile à l'existence de leur peuple. Elle faisait contre-poids aux tendances séparatistes des tribus. Les nobles, sans aucun doute, s'adressaient à la plèbe de tous les cantons; ils accueillaient indistinctement autour d'eux les misérables de la cité entière<sup>3</sup>; leur clientèle contribuait à resserrer les liens des hommes des différents pays : ce mode de groupement, purement personnel, faisait oublier l'esprit de corps et les traditions exclusives engendrées par le sol de l'antique tribu<sup>4</sup>. La tyrannie d'un grand était, pour sa cité, un principe de cohésion.

Ce vice intérieur n'empêchait donc les nations ni de vivre ni même de grandir. Mais elles vivaient sous la menace de deux dangers, elles passaient d'une crainte à l'autre. Un de ces ambitieux était-il décidément plus riche que tous, avait-il à sa dévotion la majeure partie de la plèbe, l'État tombait à sa merci, et s'il ne voulait pas se contenter du titre de magistrat<sup>5</sup>, il ne tenait qu'à lui de rétablir la royauté à son profit<sup>6</sup>. La

1. César, VII, 4, 2 et 4.

2. Les objets découverts au puy de Corent me paraissent contemporains de ceux qu'on a découverts à Gergovie; pour les monnaies, cf. Muret et Chabouillet, p. 88, 163. Blanchet, *Monnaies*, p. 301-2; pour les coins de monnaies, dont la découverte est assez significative, cf. *Rev. arch.*, 1867, I, p. 345-350. Du reste, il manque, sur cette localité, une bonne monographie. Le livre de Mme Richenet-Bayard est insuffisant. *L'excavation d'Arlesia en Auvergne* [le puy de Corent!], Mont-Louis, 1903.

3. Cela n'est pas dit nettement par César, mais va de soi; et cela peut aussi résulter de I, 4, 2 (autre), et de I, 18, 6 (neque solum domi).

4. De la même manière, l'ambition panceltique de quelques grands chefs (Dumnorix, Orgetorix, etc.) superposera le principe de l'unité gauloise aux rivalités entre les nations I, 3, 8; I, 18, 6).

5. Principat de Dumnorix chez les Eduens, I, 3, 5.

6. I, 3, 3, 2, 3; II, I, 4.



plèbe s'était-elle divisée en parties égales entre plusieurs patrons, leurs ressources et leurs ambitions étaient-elles équivalentes, c'était alors la guerre civile, et, au temps de l'élection, chacun des chefs, armant ses hommes, revendiquait pour lui la magistrature suprême<sup>1</sup>.

A travers les formules constitutionnelles, le régime du poing continuait. Les mœurs sociales contrariaient le droit politique. Elles favorisaient l'égoïsme des grands, la violence des masses. Les lois n'inspiraient le respect que lorsque leurs représentants les défendaient par la force<sup>2</sup>.

1. César, VII, 32, 4 et 5.

2. I, 4, 3; I, 20, 6.



## CHAPITRE IV

### LES DRUIDES<sup>1</sup>

I. Du nom et de l'origine des druides. — II. Condition sociale et genre de vie. — III. Les druides comme société fédérale. — IV. L'assemblée carnute. — V. Pouvoir des druides dans leur cité. — VI. Les druides, éducateurs de la jeunesse. — VII. Prêtres subalternes. — VIII. Destinées possibles de l'institution druidique.

#### I. — DU NOM ET DE L'ORIGINE DES DRUIDES

Le clergé était un autre obstacle au développement normal de la vie publique. Tandis que quelques chefs de la noblesse détournaient à leur profit les forces naissantes des peuples, les

1. Ramus, *De moribus veterum Gallorum*, 1562, p. 74 et s.; Merula, p. 403 et s.; Gosselin, p. 69 et s.; Frey, *Opuscula*, 1648, p. 1 et s. (*antiquissimæ Gallorum phil. ecloga*); Bulæus [du Boulay], *Historia Universitatis Parisiensis*, 1665, p. 1 et s.; Bucherius [Gilles Boucher], *Belgium Romanum*, 1635, p. 156-162; És. Pufendœrffer [de Pufendorf] et Stolbergk, *De druidibus diss.*, 1650 [thèse de Leipzig]; Lescalopier, *Theologia veterum Gallorum*, 1660, à la suite de son édit. du *De natura deorum* de Cicéron, Paris, 1660, p. 713 et s.; [dom Martin], *La Religion des Gaulois*, 2 v., 1727. I, p. 172-232; Frickius, *Commentatio de druidis*, Ulm, 1744 (qui renferme la réimpression des dissertations de Lescalopier, Bucherius et Bulæus); Gibert, *Mémoires pour servir à l'histoire des Gaules*, 1744, p. 46 et s., p. 95 et s.; Duclos, *Mémoire sur les druides*, 1746 (*Ac. des Inscr., Mém.*, XIX, 1753, p. 483 et s.); Fréret, *Observations sur la religion des Gaulois, etc.*, 1747 (*Ac. des Inscr., Mém.*, XXIV, 1756, p. 389 et suiv.: cf. *Œuvres*, XVIII, p. 177 et s., p. 280 et s.); Fénel, *Plan systématique de la religion des anciens Gaulois, etc.*, 1747 (*Ac. des Inscr., Mém.*, XXIV, 1756, p. 344 et suiv.); Pelloutier, V-VIII; Brucker, *Hist. crit. philosophiæ*, 2<sup>e</sup> éd., I, 1767 (*de phil. Celtarum*); Ledwich, *Archæologia*, VII, 1785, p. 303 et s.; Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa*, II, 1823, p. 386 et s.; Barth, *Ueber die Druiden der Kelten*, Erlangen, 1826 (important); Richter, *Druides*, dans Ersch et Gruber, 1836; David de Saint-Georges, *Histoire des druides*, Arbois, 1845; de Courson, *Histoire des peuples bretons*, I, 1846, p. 46 et s.; Kühnoltz, *Recherches archéologiques sur les druides, etc.*, 1847, Montpellier (*Soc. arch.*); Jean Reynaud,

prêtres usaient ces forces par leur propre puissance. Ils étaient constitués en sociétés concurrentes des sociétés politiques.

Les Gaulois<sup>1</sup> appelaient du nom de « druides » (*druidæ*<sup>2</sup>, *druides*<sup>3</sup>, *δρῦδαί*<sup>4</sup>, *dryadæ*<sup>5</sup>) les prêtres souverains de leurs nations<sup>6</sup>. Nous ignorons ce que le mot signifie<sup>7</sup>; mais, quel qu'en soit le sens primitif, il n'éveillait pas dans leur esprit une

*Considérations sur l'esprit de la Gaule*, 1847 (forme l'art. *Druidisme* dans l'*Encyclopédie nouvelle*); Maury, *Druidisme*, *Encyclopédie moderne*, XIII, 1848; Herrig, *De druidibus*, dans *Jahresbericht über die Dorotheenstädtische Realschule*, 1853, Berlin; Gatien-Arnoult, *Histoire de la philosophie en France*, 1858, p. 132 et s.; de La Rochemacé, *Études sur le culte druidique*, 1858, Rennes (superficiel); Diefenbach, *Origines Europææ*, 1861, p. 312 et s.; Scherrer, *Die Gallier*, p. 38-58; Panchaud, *Le Druidisme*, Lausanne, 1865; Georgiewski, p. 89 et s.; de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, III, 1868, p. 102 et suiv., p. 296-369; Fustel de Coulanges, p. 25-32; Froment, *Le Monothéisme druidique*, Montauban, 1893 (thèse); L. Paul dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLV, 1892, p. 769-797; Alex. Bertrand, *La Religion des Gaulois, les Druides et le Druidisme*, 1897; Dottin, *La Religion des Celtes*, 1904, p. 38-60 = *Manuel*, p. 263-295; Callegari, *Il Druidismo*, 1904, Padoue; Ilm dans l'*Encyclopédie Wissowa*, V, 1903, c. 1730-9; d'Arbois de Jubainville, *Introd. à l'ét. de la litt. celt.*, 1883 (*Cours de litt. celt.*, I), p. 111 et s.; le même, *Les Druides*, Paris, 1906; et tous les ouvrages auxquels il est renvoyé p. 3, n. 1, p. 113, n. 1, et p. 86, n. 2.

1. Je ne pense pas que le mot « druides » soit un sobriquet venu de la Grèce et accepté par les Gaulois.

2. Cic., *De div.*, I, 41, 90 (var. *Dryides*, *Druydes*); Lucain, I, 451 (var. *Driadæ*, *Dryadæ*).

3. César, VI, 13, 3; VI, 14, 1; VI, 18, 1; VI, 21, 1.

4. Diogène Laërce, I, *pr.*, 1 = Aristote, fr. 35, Rose; cf. ici, p. 89, n. 6. Diodore, V, 31, 3 (Posidonius?); les mss. de Diodore ont ici *αρρῦδαί*, dont on a voulu faire une expression indigène, « saronide », en la rapprochant du grec *αρρῶνις*, « vieux chêne » (voyez p. 80, n. 2, et les anciennes éditions de Diodore, Henri Estienne, 1559, p. 213, et celles qui en dérivent) : en réalité c'est une faute de copiste pour *δρῦδαί*; (ce qu'on avait vu du reste dès le xvi<sup>e</sup> s. : voyez l'admirable éd. de Wesseling, I, 1746, p. 354). Strabon, IV, 4, 4 et 5 (Posidonius?).

5. Ammien, XV, 9, 8 (ms. *Dryaridæ*); *Drasidæ* chez Ammien, XV, 9, 4 (d'après Timagène), me paraît une mauvaise transcription de cette forme; voyez les variantes de Lucain (n. 2) et ses scholies (Usener, *Comm.*, etc., 1869, p. 33); autres textes, Holder, I, c. 1321-30.

6. Le *σπυνοθεύς* du texte de Diogène Laërce (I, *pr.*, 1) peut être un synonyme grec de druides, ou aussi une transcription à la grecque d'un titre religieux celtique (cf. *Semnonnes*, Tac., *Germ.*, 39). C'est en tout cas l'équivalent du *οἱ φιλοσοφῶσαντες* de Clément d'Alexandrie (*Stromata*, I, 15, 71, 4), qui a la même source que Diogène Laërce.

7. C'est ce qu'ont dit, en dernier lieu, Stokes et Bezenberger, *Wortschatz*, 1894, p. 157. Thurneysen (Holder, I, c. 1321-2) propose comme étymologie les « très sages », de *dru-*, préfixe de renfort (analogue à *ver-*) et de *vid-*, « savoir » : ce qui est la plus séduisante des étymologies données par les Modernes. — Je ne peux cependant, en dépit de tout ce qu'on a dit contre elle, exclure l'origine donnée par des Anciens, *δρῦς*, « chêne » (Pline, XVI, 249; Usener, *Comm.*, p. 33) : rien ne nous dit que les Gaulois ne désignassent pas le chêne par un radical assez

## LES DRUIDES.

...ue celle de prêtrise publique<sup>1</sup>. Les druides étaient  
... qu'étaient pour le peuple romain pontifes, augures  
...cerdotes de l'État. Si l'expression nous fait songer à  
... quelle sagesse supérieure<sup>2</sup> ou à une puissante théo-

voisin du mot *δρῦς* pour que les Grecs l'aient transcrit ou interprété en *δρῦδα* : cf. *δρυνέμερον*, « bois sacré de chênes? », chez les Galates (Str., XII, 5, 1; cf. p. 97, n. 4); on admet du reste un radical \**derwā*, « chêne », dans la langue celtique mère (Wortschatz, p. 147); on sait d'autre part le rôle du chêne dans le culte des Gaulois (Pline, XVI, 249) comme de tous les peuples. — Au surplus, en pareille matière, l'étymologie, sans être chose indifférente, est ce qui importe le moins; cf., chez les Latins, les discussions sur l'origine des mots *pontifex*, *flamen*. Les titres sacerdotaux ne caractérisent souvent que très mal les fonctions auxquelles ils sont attachés; ils peuvent rappeler des détails importants à l'origine, mais depuis longtemps tombés en désuétude : qu'importent et que prouvent, pour la connaissance du clergé catholique actuel, les sens étymologiques des mots d'« abbé », de « curé » ou d'« évêque »?

1. C'est pour cela que César, voulant dire que les Germains n'ont pas de prêtres, écrit : *Neque druides habent* (VI, 21, 1).

2. Cet enthousiasme pour les druides remonte d'ailleurs à l'Antiquité même, et plus particulièrement, je crois, aux Grecs de la période alexandrine, fort portés à idéaliser les Barbares et à admirer la sagesse exotique (voyez, d'après un auteur grec du II<sup>e</sup> ou du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, Diogène Laërce, I, *pr.*, 1 et 6[5]). Plus tard, Posidonius sans doute, en tout cas Cicéron, César, Méla, Diodore, Strabon, Lucain (qui relèvent en partie de lui), sont plus réservés, et l'on voit que la conquête romaine fait alors son œuvre. En revanche, l'exaltation des druides apparaît chez Alexandre Polyhistor (*Frag. hist. Gr.*, III, p. 239, fr. 138; peut-être d'après lui, Diogène Laërce, I, *pr.*, 6[5]) et chez Timagène (Ammien, XV, 9, 4), et peut-être sont-ils tous deux les vrais auteurs de la légende. Des le II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne et sans doute d'après les sources grecques, c'est un lieu commun que de vanter leur sagesse et leur puissance (Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 15, 71, 4, p. 45, Stæhlin; Celse *ap.* Origène, *Contra C.*, I, 16; Origène, *Philosophumena*, I, *pr.*, 2 et 22; Dion Chrysost., *Orat.*, 49; Ammien, XV, 9, 8; Cyrille, *Adv. Julianum*, IV, p. 133, Migne, *P. Gr.*, LXXVI, c. 705). La vogue des druides (dont on trouvera peut-être des traces au Moyen Âge) reparaitra dès le début de la Renaissance (Picardus Toutrerianus [Picard de Toutry], *De prisca Cætopædia*, 1556, p. 58 et s.; Forcatulus, *De veterum Gallorum imperio et philosophia*, 1579, p. 40 et s.; [Taillepied], *Histoire de l'Etat et République des Druides, Eubages* [cf. p. 109, n. 1], *Sarronides* [cf. p. 85, n. 4], *Bardes, Vacies* [cf. p. 109, n. 1], *anciens François, gouverneurs des pays de la Gaule, depuis le Déluge universel, jusques à la venue de Jesus-Christ en ce monde*, 1585; etc.), ne s'arrêtera jamais, ni au XVII<sup>e</sup> siècle (Roulliard, *Parthénie ou Histoire de la Très-Auguste et Très-Dévote Église de Chartres, dédiée par les vieux Druides, en l'honneur de la Vierge qui enfanteroit* [cf. *C. I. L.*, XIII, 327 \*], 1609; François Meinard, *Orationes... de visco Druidarum, Jurisprudentiæ symbolo*, 1614, Augustoritani Pictorum [sic]; G[ue]nebauld], *Le Réveil de Chyndonax, prince des Vacies Druydes celtiques dijonois* [cf. *Inscr. Gr. Sic. et It.*, 370 \*], etc., Dijon, 1621), ni au XVIII<sup>e</sup> siècle (Pezron, *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes*, 1703; Beau-deau, *Mémoire à consulter pour les anciens druides gaulois*, 1777), mais reprendra vigueur aux approches du romantisme (La Tour d'Auvergne, *Origines gauloises*, 3<sup>e</sup> éd., 1801; paru sous le titre *Nouvelles Recherches sur la langue... des Bretons*, 1792; 1<sup>re</sup> éd. [en réalité 2<sup>e</sup>], an V; Davies, *Celtic Researches*, 1804, a eu une grande

cratie, c'est que nous transformons volontiers le nom commun d'une espèce d'hommes en un nom propre de corps et de système, en une sorte d'entité morale; et nous créons ainsi de toutes pièces, au-dessus des druides qui n'étaient que des prêtres, un « Druidisme » idéal que les Gaulois n'ont point soupçonné. L'étonnante popularité qu'on a faite à ce clergé<sup>1</sup> vient surtout du mot étrange et mystérieux dont on a pris l'habitude de le dénommer. Mettez prêtres au lieu de druides, vous direz la même chose<sup>2</sup>, et une grande partie de ce prestige disparaîtra.

L'origine des druides est aussi inconnue que le sens de leur nom<sup>3</sup>. Mais cela ne veut point dire qu'ils soient antérieurs au nom celtique, ni que la prêtrise gauloise ait existé de temps immémorial, ni qu'elle ait été créée dans des âges très reculés, à l'imitation des mages asiatiques<sup>4</sup> ou d'autres sacerdoces de l'Orient<sup>5</sup>. Nous ignorons d'où elle vient, pour les mêmes motifs

influence; *Mémoires de l'Académie celtique* [1<sup>re</sup> séance, 30 mars 1835], I, 1807, p. 13 [Lavallée], p. 23 [Cambry], etc.: Marchangy, *La Gaule Poétique*, I, 1824, 4<sup>e</sup> éd. [1<sup>re</sup>, 1812; 2<sup>e</sup>, 1814; 3<sup>e</sup>, 1815]; etc.). Elle a duré durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle (livres cités p. 84, n. 1; cf. ce que dit S. Reinach des « celtomanes » dans *Rev. celt.*, XIX. 1898, p. 111 et s., et, comme livres de « celtomanie » presque malade : Bouché, de Cluny, *Druides et Celtes ou Histoire de l'origine des sociétés et des sciences*, 1848; Le Blanc, *Étude sur le symbolisme druidique*, 1849; Toufflet, *Épigraphie de la Gaule sceltane*, Rouen, 1883, tissu de folies; Monbarlet, *Les Pierres et l'Histoire, le Druidisme et son œuvre*, Paris, 1896, même remarque). Elle dure toujours.

1. En 1744, Frickius, qui est d'ailleurs supérieur à ses devanciers, comptait 25 travaux qui lui étaient spécialement consacrés.

2. Il est à remarquer que César ne parle de druides que dans son étude d'ensemble sur la Gaule (VI, 13; VI, 14; VI, 18, 1; VI, 21, 1); ailleurs, c'est-à-dire dans le récit, il dit *sacerdotes* seulement (VII, 33, 3); et la manière dont il emploie le mot *druides* à propos des Germains (VI, 21, 1), montre qu'il en fait le synonyme de prêtres ou plutôt de grands-prêtres.

3. Quand César cite la Bretagne comme berceau présumé de leur *disciplina* (VI, 13, 11), il n'entend par ce mot que leur doctrine : cf. ch. V, § 1, p. 113 et s. Or, la doctrine et le clergé d'une religion peuvent avoir des berceaux fort différents : voyez le Christianisme.

4. La comparaison avec les gymnosophistes, mages et chaldéens a été faite dès les temps alexandrins (Diog., I, *pr.*, 1 et 6.3); elle ne disparaîtra jamais, ni sous l'Empire romain (Dion Chrys., *Or.*, 49, p. 538 = II, 249, Reiske), ni sous la Renaissance, ni de nos jours. Par là même, on fut de très bonne heure tenté de donner aux druides une origine asiatique.

5. Barth (p. 149) croit, au moins en ce qui concerne la doctrine, à une influence thrace. Dès l'Antiquité (Alexandre Polyhistor?), on avait supposé des leçons de Pythagore à Zamolxis le Thrace et l'arrivée en Gaule de ce dernier (Origène, *Phil.*, I, 2 et 22). La thèse d'une origine crétoise (par l'Hercule de l'Ida) de la

que nous ignorons d'où viennent les royautés et les dieux celtiques, et toutes les institutions des pays gaulois : parce qu'avant le second siècle, la Gaule et ses habitants nous sont presque entièrement inconnus. Rien n'empêche donc de supposer aux druides une origine très simple, point très ancienne, et uniquement gauloise. La prêtrise a fort bien pu se former naturellement chez les Celtes, naître spontanément dans le cours changeant de leur vie sociale et politique. — Et voici, sur le sujet de cette origine, ce qui me paraît le plus vraisemblable.

Au temps de César, les Germains, comme les Grecs des temps homériques<sup>1</sup>, n'avaient point de grands-prêtres, arbitres du droit religieux, surintendants souverains de l'office de la divinité<sup>2</sup> : ce genre de pouvoir et de service demeurait encore du droit et du devoir des rois<sup>3</sup>. Cent ans plus tard, les rois ne sont plus seuls, en Germanie, à converser avec les dieux et à présider aux sacrifices : des prêtres les assistent ou les remplacent, et partagent avec eux la souveraineté morale des peuplades<sup>4</sup>. — Or, les Germains ne sont que les congénères des Celtes et des Belges, leurs frères plus tard venus à la civilisation, attardés et retardés au delà du Rhin en de plus vieux usages. Pourquoi les Gaulois n'auraient-ils pas, eux aussi, connu un temps où il n'y avait pas de druides?

Ce temps, d'ailleurs, nous pouvons, sinon le connaître, du moins le soupçonner. Les textes qui parlent des Celtes et des Galates dans les siècles où ils dévastèrent ou conquièrent le monde (400-207) ne font connaître chez eux que de bons rois ou de violents chefs de bandes, et jamais de prêtres pour

discipline druidique se trouve chez Gibert, p. 99 et s.; elle est déjà en germe chez Pezron, p. 149 et s. Les Modernes ne font en tout cela que reprendre les vieilles hypothèses des Grecs, enclins comme nous à expliquer par des emprunts les analogies d'institutions, de pensées et de noms.

1. Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer*, 1890 (I. von Müller, *Handbuch*), p. 24 et s.

2. *Neque druides habent qui rebus divinis præsint* (VI, 21, 1).

3. Cf. ici, p. 44.

4. Tacite, *Germanie*, 10.

conseiller les uns ou arrêter les autres. S'agit-il de consulter les dieux, de les voir en songe, de leur offrir des présents, d'interpréter leurs messages, ce sont les conducteurs des nations qui s'en chargent<sup>1</sup>. Brennos, l'ennemi de Delphes, qui est le type archaïque du Celte ou du Galate, n'a point d'augures ou de prêtres avec lui, et c'est sans doute pour cela qu'il fut regardé comme un abominable impie par les Grecs, chez qui pullulait cette sorte d'hommes<sup>2</sup>. Les rois gaulois de la période héroïque ressemblaient aux rois germanains que connut César<sup>3</sup>.

Les druides ne seraient-ils donc pas, au même titre que les rois, les magistrats et les « princes » des tribus et des cités<sup>4</sup>, les héritiers des dynastes patriarcaux de la Gaule primitive, je veux dire des chefs associés qui, cinq siècles avant notre ère, donnèrent ce pays au nom celtique, et de ceux qui l'ont gouverné tout d'abord? Rois, juges et prêtres à la fois, ces chefs, semblables à ceux de la plus vieille Germanie<sup>5</sup>, commandaient leurs tribus à tous les titres, au nom de la loi, des dieux et de la force, pour la guerre, le conseil, la mort et le sacrifice : les hommes, au surplus, ne distinguaient pas ce qui est rite religieux et acte public. — Plus tard, sans doute après la fin des migrations et dans les premières années du repos (300-200?)<sup>6</sup>, la séparation s'est faite entre les divers gestes et les diverses pensées de

1. Tite-Live, V, 34, 3-4; Justin, XLIII, 5, 6-7. Cf. t. I, p. 357-8, 361-2.

2. Οὔτε Ἕλληνα ἔχων μάντιν οὔτε ἱεροῖς ἐπιχωρίοις χρώμενος, Pausanias, X, 21, 1.

3. Remarquez qu'il caractérise les Germanains, au point de vue religieux (VI, 21, 1), comme on a caractérisé Brennos et les Gaulois de Delphes (n. 2), comme des indifférents en matière de culte; et cela, je crois, parce que les dieux et les sacrifices n'avaient pas chez eux leur service spécial.

4. Cf. p. 39 et s., p. 43 et s.

5. Et à tous les rois-patriarches des peuples primitifs; Frazer, *Le Rameau d'or*, tr. Toutain, I, 1903, l. I, ch. 1. A Rome, Girard, *Histoire de l'organisation judiciaire des Romains*, I, 1901, p. 10 et suiv.

6. Bien entendu, plus tôt ou plus tard, suivant les pays. Dans la Gaule propre, il est remarquable qu'aucune tradition concernant les voisins de Marseille, les guerres de Bituit, la marche d'Hannibal, ne signale de prêtres ou de druides. Le plus ancien texte qui puisse être rapporté (et ce n'est pas certain) aux druides de ce pays, n'est pas antérieur à 200 (Diogène Laërce, I, *pr.*, 1 = Aristote, fr. 35, Rose) : il provient soit du Μαγικός, faussement attribué à Aristote, soit de Sotion le péripatéticien (Rodier, *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 231).



la vie, et la société a eu alors ses chefs politiques et ses prêtres, ceux qui commerçaient surtout avec les hommes, ceux qui communiaient surtout avec les dieux. Le commandement s'est dédoublé : rois ou magistrats ont été flanqués de druides <sup>1</sup>.

Je ne dis pas que cela soit certain. Mais il suffit que cela soit possible pour qu'on n'ait pas le droit de voir dans l'institution druidique quelque chose d'exceptionnel dans le monde ancien. Si les Gaulois avaient une prêtrise distincte des puissances civiles, ce pouvait être de la même manière que les Romains, qui possédaient leurs pontifes, leurs augures, leurs flamines et leur « roi des sacrifices », image hiératique de la royauté d'autrefois. Comme ce dernier, les druides n'étaient peut-être que des rois déchus, rejetés dans le service des dieux <sup>2</sup>.

## II. — CONDITION SOCIALE ET GENRE DE VIE

Les druides, du reste, n'étaient pas à tout jamais séparés du monde laïque. Ils ne formaient pas une caste opposée à la caste noble <sup>3</sup>. Ces mots de caste et de laïque ne conviennent pas à l'époque gauloise : soyons sûrs que les Celtes n'auraient point compris les idées qu'ils représentent. Les druides étaient des nobles adonnés au culte, comme les chevaliers étaient des nobles adonnés aux armes <sup>4</sup>. Ils ne se recrutaient pas par l'hérédité, mais par la décision d'une volonté humaine <sup>5</sup>. Les membres du sacerdoce ne sortaient pas d'une société différente de celle qui

1. Car il peut se faire que les rois, bien avant d'être remplacés par des magistrats, aient été d'abord associés à des prêtres.

2. De même en Attique les *φυλοβασίλεις*, maintenus plus tard comme prêtres, Aristote, *Cité des Athéniens*, 8, 3 ; cf. Busolt, II, 2<sup>e</sup> éd., p. 104. De même, d'ailleurs, dans presque tout le monde grec ; Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I. IV, ch. 3, § 2.

3. Les compilateurs du Moyen Age (Étienne de Byzance, au mot *Δρυΐδαί* ; Usener, *Comm.*, p. 33), qui y voyaient une *gens*, *ἔθνος*, déterminée, n'ont fait que mal interpréter le texte de Diogène Laërce (I, *pr.*, 1).

4. César, VI, 13, 1-3. Avec, pour les chevaliers, la réserve faite p. 68.

5. *Sua sponte*, César, VI, 14, 2.



fournissait les rois, les magistrats, les chefs de guerre. Chez les Eduens, les deux personnages les plus considérables au temps de Jules César étaient les deux frères Diviciac et Dumnorix : celui-là, l'aîné, était druide ; celui-ci fut magistrat, chef de guerre, le plus riche des nobles, et aspirant à la tyrannie <sup>1</sup>.

Je ne crois pas cependant que le choix des druides fût laissé à l'arbitraire, et qu'il dépendit uniquement, comme celui des chefs civils, de la force, de la richesse ou de la gloire de quelques nobles ambitieux. La loi ou la coutume exigeaient, chez les candidats à la prêtrise, des garanties d'ordre plus élevé. Nul n'était choisi s'il n'avait été instruit par les druides eux-mêmes : ils avaient auprès d'eux des novices ou des coadjuteurs, qu'ils formaient aux fonctions sacerdotales. Ce noviciat commençait de très bonne heure, souvent à l'âge où ils étaient encore sous la puissance paternelle <sup>2</sup> ; il était fort long, et, pour quelques-uns, durait même vingt ans <sup>3</sup>. Un Gaulois n'arrivait pas à la prêtrise avant la pleine maturité, et sans l'expérience absolue des choses divines.

L'entrée dans cette carrière n'était point toujours libre. Beaucoup de jeunes gens l'acceptaient de leur plein gré ; mais d'autres étaient voués au sacerdoce par leurs parents ou leurs proches <sup>4</sup>. Les grandes maisons tenaient probablement à ce qu'un des leurs les représentât dans le clergé : c'était s'assurer pour l'avenir un moyen d'influence et un instrument de domination. Puisque, dans certaines cités, le sénat ne pouvait renfermer qu'un seul membre d'une même famille <sup>5</sup>, la prêtrise s'ouvrait comme débouché aux ambitions nouvelles.

1. César, I, 18, 3 et suiv. ; I, 20, 2 et s. Ce Diviciac est évidemment le druide que Cicéron a connu à Rome (*De divin.*, I, 41, 90) ; cf. César, I, 31, 9 ; VI, 12, 5 ; *Panegyrici veteres*, 8, éd. Bæhrens, § 3, où Diviciac est appelé *princeps Eduus*. La *Vie de Divitiac*, par de Gravillon, Lyon, 1893, est en partie une œuvre d'imagination.

2. Tout cela, d'après César, VI, 14, 2.

3. Sans doute seulement pour les aspirants aux principaux degrés du sacerdoce ; VI, 14, 3 (*nonnulli*) ; Méla, III, 2, 19.

4. VI, 14, 2 : *sponte sua* opposé à *mittuntur*.

5. VII, 33, 3 ; cf. ici, p. 48.



Et, en effet, même voué aux dieux et à leur service, le jeune noble n'est pas exclu pour cela des habitudes, des fréquentations et des jouissances de ses congénères. Le fils de gentilhomme qui devenait évêque ou abbé était ou devait se tenir à l'écart de la vie civile : il prenait un autre costume, et, ce qui importait davantage, une autre existence. Le druide demeurait dans le même état d'homme : il pouvait se marier, donner naissance à une nouvelle famille<sup>1</sup>, posséder des biens et devenir riche<sup>2</sup>.

Sans doute il vit, à de certains moments, d'une vie différente de celle de ses frères, parents et alliés, membres de la noblesse politique. Il n'est pas de leur corps, et n'aspire pas aux honneurs qui les attendent ; il occupe, dans la société, une place distincte de la leur<sup>3</sup>. Mais cette place n'est pas inférieure<sup>4</sup>. Des avantages particuliers compensent son exclusion des magistratures ou des fonctions régulières<sup>5</sup>. Les druides n'étaient pas inscrits sur les rôles des contributions directes au même titre que les citoyens ordinaires<sup>6</sup> ; on les exemptait de toutes les autres charges<sup>7</sup>, ce qui leur permettait de s'enrichir plus vite, et ce qui faisait un des principaux attraits de la carrière sacerdotale<sup>8</sup>. Enfin, ils avaient la dispense du service militaire<sup>9</sup> : mais dans ces temps et chez ces peuples où la guerre était la joie de tous, une pareille immunité ne fut peut-être pas considérée comme une prérogative réelle.

1. C'est sans doute le cas de Diviciac, I, 31, 8 et 9 ; et si le texte d'Ausone *stirpe druidarum satus* (*Professores*, 3, 7 ; 11, 27) ne prouve pas que son personnage fût d'origine druidique, il prouve tout au moins que le druidisme n'était pas jugé inséparable du mariage. Pour le célibat des druides, de Belloguet, p. 321 : contre, Barth, p. 32.

2. César, VI, 14 ; 1 et 2, qui implique la richesse personnelle des druides ; de même, pour Diviciac, I, 20, 2.

3. César, VI, 13, 1 et 3.

4. *Ibidem* ; 1, 18, 8 ; 20, 2 et 3.

5. Cette exclusion, tout en étant vraisemblable (cf. VII, 33, 4), n'est pas certaine.

6. *Una cum reliquis* (VI, 14, 1), cf. p. 55, n. 1.

7. VI, 14, 1 (je maintiens dans le texte *militiæ.... immunitatem*).

8. VI, 14, 2.

9. VI, 14, 1.

Aussi bien, le cheval, les armes et le combat ne leur étaient pas rigoureusement interdits par les lois civiles et religieuses. Diviciac, le druide éduen, s'est battu et a commandé des cavaliers<sup>1</sup> : ainsi qu'ont fait tant de pontifes romains, qui, libérés eux aussi de la sortie en campagne, ont préféré une activité glorieuse à une pieuse oisiveté. Un prêtre gaulois pouvait être choisi comme ambassadeur, et vers des pays fort éloignés. De Bibracte, le même Diviciac a accompagné César contre les Helvètes, les Suèves et les Bellovaques, et il a été envoyé par les Éduens jusqu'à Rome pour plaider devant le sénat la cause de la nation<sup>2</sup> : il n'était donc pas éternellement retenu, tel que les rois et les flamines des sacrifices romains, auprès des autels de ses dieux. A Rome, il s'est présenté chez ces lointains étrangers ; il a logé chez Cicéron<sup>3</sup>, il a reçu audience dans la curie, et a parlé devant les sénateurs, appuyé sur son long bouclier<sup>4</sup>. C'était en effet un beau parleur, intelligent, habile et brave, très versé dans les affaires de toute la Gaule : il fut un instant (avant 59) l'homme le plus influent de la nation éduenne, et c'est grâce à son appui que Dumnorix, son jeune frère, arriva à la fortune et à la puissance<sup>5</sup>. Ce druide paraît un prêtre d'étrange sorte, guerrier et politique dans le genre de César grand-pontife et de Cicéron augure.

1. César, II, 5, 2 ; II, 10, 5.

2. I, 16, 5 ; I, 19, 3 ; II, 5, 2 ; II, 10, 5 ; I, 31, 9 ; I, 41, 4 ; VI, 12, 5.

3. Cic., *De divinatione*, I, 41, 90.

4. *Paneg. vet.*, 8, § 3 : *Princeps Æduus ad senatum venit, rem docuit; cumque idem oblato consessu minus sibi vindicasset quam dabatur, scuto innixus peroravit* : tout ce récit paraît provenir, en dernière analyse, d'un document authentique, contemporain de César, et peut-être conservé chez les Éduens. Diviciac ne devait pas, cependant, savoir le latin (César, I, 19, 3).

5. César, I, 19, 3 ; I, 20, 2 ; I, 31, 8 et 9 ; VI, 12, 5. C'est sans doute à cause de ce caractère guerrier et politique, si souvent revêtu par les druides, que César néglige de nous dire que Diviciac était l'un d'entre eux, et que le panégyriste l'appelle *princeps* (n. 4) ; et il n'est pas improbable que parmi les chefs dont César parle, d'autres aussi aient été des prêtres (cf. p. 108, n. 12).



## III. — LES DRUIDES COMME SOCIÉTÉ FÉDÉRALE

Mais voici ce qui, à première vue, distingue les druides des prêtres de l'Antiquité classique, et fait songer au sacerdoce fermé des sociétés modernes ou des vieux empires orientaux.

Chaque nation de la Gaule avait ses druides propres, et qui demeuraient citoyens de leur cité<sup>1</sup>. Mais ils étaient en même temps les membres d'un seul corps, ils constituaient un seul clergé, embrassant les prêtres de la Gaule entière<sup>2</sup>. Tous ceux qui portaient le nom de druides étaient réunis par les liens d'une fraternité éternelle<sup>3</sup>. Et cette vaste société religieuse possédait son lieu d'assemblée dans la cité des Carnutes, obéissait à un chef suprême, que nous pouvons appeler un grand-prêtre<sup>4</sup>.

Ne concluons pourtant pas de ces faits que les druides formaient une corporation, analogue à celles qu'a produites l'Église chrétienne ou aux mystérieux monastères de l'Asie intérieure; ne prononçons pas, à leur sujet, les mots de couvent et de collège, de vie cloîtrée et de société secrète<sup>5</sup>. Ces expressions seraient à leur place si les druides avaient vécu à part des

1. Cela résulte de la vie de Diviciac, et de César, VI, 13, 3 et 8. Sur le nombre des druides ordinaires, sur le mode de leur élection, sur la durée de leur fonction, il n'existe aucun texte. Je suppose qu'ils étaient nommés à vie (cf. VI, 13, 9), par voie de cooptation, et qu'il y en avait plusieurs par cité (cf. VII, 33, 4), sans doute au moins un par *pagus* ou tribu, peut-être en outre un druide supérieur pour chaque cité.

2. Tout au moins de la Celtique.

3. Cela résulte de : 1° César, VI, 13, 8-10, qui ne parle pas explicitement d'une société de prêtres, mais se sert des mots *omnibus præest* qui l'impliquent; 2° Ammien, XV, 9, 8, qui traduit évidemment en style de son temps des expressions grecques de Timagène (ἑταίρειαι ?) : *Sodaliciis adstricti consortiis. Consortium* ou *sodalitium* au IV<sup>e</sup> siècle ne peuvent signifier autre chose que « collège », « association », « groupement amical » et juridique à la fois; cf. Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens*, 1890, p. 166; Enc. Wissowa, s. v. *Consortium*; Dottin, p. 54.

4. César, VI, 13, 8-10.

5. Telle est notamment la célèbre théorie de Bertrand (p. 296), qui comparait les druides aux lamaserics du Thibet et aux monastères irlandais, ces derniers, sortis, disait-il, des communautés druidiques; *contra*, Dottin, p. 52-56. Dans un sens semblable à celui de Bertrand, de Belloguet (p. 321) parlait de « vivre conventuellement ».

autres hommes, dans des lieux clos et d'une existence cachée. Or, nous avons vu que leur manière d'être fut fort différente. Nulle part il ne nous est dit que les prêtres d'une cité fussent regardés comme hors du siècle; et le fait qu'ils pouvaient se marier, s'enrichir et courir le monde, exclut l'hypothèse de la claustration. L'espace sacré du territoire carnute était un lieu de rendez-vous, et non pas de demeure permanente : les druides n'y venaient qu'au temps de leurs assises solennelles<sup>1</sup>. S'ils étaient attachés entre eux par un lien religieux, rien ne prouve que ce lien fût toujours serré : il avait la force et la valeur de celui qui unissait les évêques dans l'intervalle des conciles. Le clergé des druides était une fédération de dignitaires, et non pas une congrégation de moines.

Cette fédération comportait une hiérarchie; les druides, pas plus que les nobles, n'étaient égaux en dignité. Ils étaient présidés par le grand-prêtre, qui jouissait d'une autorité fort grande parmi eux, et dont la souveraineté ne finissait qu'avec la vie. A sa mort, le plus élevé<sup>2</sup> des prêtres lui succédait; s'il s'en trouvait plusieurs de même rang, on recourait à l'élection. Quand l'entente ne pouvait se faire, on s'en remettait au jugement par les armes : les candidats combattaient, et l'épée décidait alors de la grande-prêtrise gauloise<sup>3</sup>, comme chez les Latins elle décidait de la royauté sacerdotale de Némi<sup>4</sup>. C'était une fonction singulièrement batailleuse que celle des druides; elle conservait, si l'on peut dire, des mœurs royales : quand ils ne tiraient pas le glaive contre l'ennemi, ils s'en servaient contre leurs confrères.

Un lien fédéral, une hiérarchie couronnée par un monarque, des compétitions à main armée, voilà quelques-uns des traits

1. César, VI, 13, 10 : *Hi certo anni tempore... considunt.*

2. Je ne peux traduire *dignitas*, comme on l'a fait, par « mérite personnel » (César, *Commentaires sur la guerre des Gaules*, éd. Benoist et Dosson, revue par Lejay, 4<sup>e</sup>, 1899, p. 327-8).

3. Tout cela n'est connu que par César, VI, 13, 8 et 9.

4. Strabon, V, 3, 12.



distinctifs du sacerdoce gaulois : à ces points de vue, cette société de prêtres, embrassant toutes les nations de la Gaule, contraste absolument avec les pontifes et les flamines de Rome, enfermés dans leur cité.

Cette originalité dérive, je crois, de la façon dont se sont constitués le monde gaulois et son sacerdoce politique. A Rome, la cité est le point de départ de la vie publique, au moins dans l'histoire connue, et c'est à ce cadre que correspondent les groupes de prêtres. L'État celtique a été d'abord une ligue de tribus marchant et conquérant sous un seul nom, et, après des années de courses et de vie commune, se dispersant et s'oubliant peu à peu pour vivre chacune sur son domaine<sup>1</sup>. Mais, quand la dislocation s'est faite dans la vie politique et matérielle, quand s'est relâché le lien national du nom celtique<sup>2</sup>, une certaine unité a été maintenue par la religion, et les rois du sacerdoce ont continué à se revoir et à se retrouver, à demeurer unis sous la volonté d'un chef suprême, de même que les roitelets de la Gaule avaient été jadis groupés sous les ordres du maître qui les conduisait. L'entente pour le culte rappelait et perpétuait les conjurations militaires d'autrefois, et les assises sacrées du pays carnute étaient l'image périodique des antiques conseils de princes<sup>3</sup>. A toutes les époques, chez beaucoup de peuples, l'organisation sacerdotale a été la survivance d'une société politique disparue<sup>4</sup>. L'Église chrétienne du septième siècle était le décalque de l'Empire romain de Théodose; la société des druides continuait la Celtique d'Ambigat. Ne voyons pas dans leur assemblée une institution en pleine croissance, mais la

1. F. I, p. 227 et suiv.

2. Ouvertis, p. 437 et s., p. 443 et s., qu'il ne fut jamais complètement rompu.

3. De même, chez les Galates de Phrygie, après l'installation fixe des tribus et des cités, le conseil ou sénat sacré du *drumeton*, à caractère à la fois judiciaire et religieux, maintint l'unité entre elles, et superposa son influence au morcellement de leur vie (Strabon, XII, 3, 1; cf. t. I, p. 365).

4. En Italie, par exemple, la ligue latine et l'assemblée étrusque (Mommsen, *Historia*, III, p. 600).

tradition d'une époque antérieure. Et si, par moments, elle a pu retrouver une force réelle, c'est que la Gaule sortait à peine des temps de la vie commune, qu'elle n'avait pas perdu le souvenir de cette vie, qu'elle ne désespéra jamais de la reprendre<sup>1</sup>. De la même manière, l'amphictyonie de Delphes groupait autour d'un sanctuaire commun les prêtres des tribus grecques qui avaient jadis vécu et combattu ensemble<sup>2</sup>.

## IV. — L'ASSEMBLÉE CARNUTE

Je rapproche à dessein les amphictyons de Delphes et les druides du pays carnute. Car l'assemblée celtique a eu, comme celle de la Phocide, un caractère politique, judiciaire et religieux.

Elle se tient chaque année, à une époque fixe<sup>3</sup> et dans un « lieu consacré »<sup>4</sup> : car toute réunion solennelle de chefs doit se faire à un moment agréé par les dieux et sur un sol qui leur appartient<sup>5</sup>.

Ce sanctuaire avait été choisi chez les Carnutes, parce que la terre carnute fut considérée comme le centre de toute la Gaule<sup>6</sup>; cette terre était assise sur la Loire, le fleuve du milieu, et à

1. T. I, p. 227 et suiv., p. 251 et s.; et ici, ch. XIII, p. 437 et s.

2. Cf. Foucart, *Dict. des Antiquités*, I, p. 235 et suiv.; Cauer *ap.* Wissowa, I, c. 1932 et suiv. De même, autour du sanctuaire des Semnonns en Germanie (Tac., 30), *omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeant*.

3. *Certo anni tempore*, VI, 13, 10 : peut-être au printemps ou plutôt au solstice d'été, si c'est pendant le temps de l'assemblée qu'on cherchait les présages des récoltes; Strabon, IV, 4, 4; cf. p. 102, n. 1.

4. *In loco consecrato*, VI, 13, 10. Il n'est pas dit que ce fût un bois sacré, mais c'est très vraisemblable; cf. Pline, XVI, 249. Chez les Galates, le *δρονέμετρον*, le « bois sacré de chênes? » ou le « très grand sanctuaire? » (*dru-*, préfixe de renfort. cf. p. 85, n. 7; Thurneysen *ap.* Holder, I, c. 1331), est le lieu de réunion du conseil général de tout le peuple (Strabon, XII, 5, 1). De même chez les Suèves, Tacite, *Germ.*, 39. *Sanctissimum templum* chez les Boïens d'Italie, Tite-Live, XXIII, 24, 11.

5. Cf. César, VII, 33, 3.

6. *Regio totius Galliarum media habetur*, César, VI, 13, 10. Je crois cependant que l'assemblée carnute était purement celtique, probablement avec addition des Armoricaïns; cf. VII, 4, 6; VIII, 31, 4.



égale distance de sa source et de son embouchure<sup>1</sup>; au coude d'Orléans convergeaient les routes venues des régions les plus lointaines, des caps de l'Armorique, de l'estuaire de la Gironde, des sommets cévenols, des forêts ardennaises<sup>2</sup>. Le centre géographique de la contrée devint, chez ces hommes à l'imagination concrète et expressive, le foyer de la plus grande société celtique.

Autour de cet ombilic divin, le clergé druidique apparaissait comme l'incarnation vivante et sacrée de toutes les tribus.

Le premier et principal office des prêtres était le sacrifice public : au nom de la Gaule conjurée, ils immolaient les plus solennelles victimes en l'honneur de ses grands dieux communs<sup>3</sup>, et, ces jours-là, les divinités souveraines retrouvaient sous leur loi leur peuple tout entier.

Aux cérémonies religieuses s'ajoutaient des actes politiques

1. C'est, je crois, la situation commerciale de la Loire, et non pas une détermination du point géométrique, qui explique la désignation du pays carnute comme « milieu » de la Gaule. Il faut cependant reconnaître qu'Orléans est à égale distance du lac de Constance, de Narbonne, de l'embouchure du Rhin et du cap Saint-Mathieu : sur cette tendance des Gaulois à chercher le « milieu » géographique (*mediolanum*) d'un territoire et à y placer le chef-lieu, cf. p. 59-60 : ils devaient le déterminer par les étapes de marche et peut-être par les signaux des crieurs (cf. VII, 3, 2). — Pour ces motifs, je chercherai le lieu consacré plus près d'Orléans que de Chartres, Orléans ayant du reste joué un grand rôle dans l'histoire collective de la Gaule (VII, 3, 1 et 3), Chartres aucun. Il faut donc regarder surtout dans les vieux noms de la forêt d'Orléans, à son extrémité orientale près de la Loire, car sur ce point, vers Saint-Gondon, Dampierre, Névoy et Les Choux, se rencontraient sans doute (cf. Longnon, pl. 8) les territoires de quelques grands peuples, Carnutes, Sénons, Bituriges (peut-être Éduens, si on leur attribue le pays d'Auxerre) : sur la route des Choux à Dampierre, on voit encore la Croix des Trois-Évêques, qui rappelle la juridiction épiscopale d'Orléans, Sens et Auxerre (Domet, *Histoire de la forêt d'Orléans*, 1892, p. 11). — Toubin (p. 103 et s.) songeait, pour « le champ amphictyonique de la Gaule », à Lieusaint, à la limite des Carnutes (il se trompe, les Carnutes ne venaient pas jusque-là), Sénons, Meldes et Parisiens. De même, de La Saussaye (*Diss. sur le lieu, etc., Mém. lus à la Sorbonne en 1863, Arch.*, 1864, p. 95 et s.) songeait à un point frontière, entre Carnutes et Bituriges, et ce n'est pas impossible.

2. Cf. t. I, p. 23 et surtout p. 26.

3. Lucain, l. 444-6, qui désigne ici, je crois, les cérémonies de la terre carnute : comment, au surplus, admettre une réunion de prêtres dans un lieu consacré sans de solennels sacrifices ? Il en était ainsi chez les Semnons (Tac., *Germ.*, 30), où l'assemblée des *legati* de tous les peuples du « sang » suève est fort semblable à celle du sanctuaire carnute pour le nom celtique.



et judiciaires, ou du moins que nous sommes tentés d'appeler ainsi<sup>1</sup>. Les druides se constituaient en tribunal : ils jugeaient de crimes contre l'État et de crimes contre les individus. Des cités pouvaient leur soumettre leurs différends<sup>2</sup>, ou des magistrats leur renvoyer les coupables de délits publics<sup>3</sup>. Les particuliers étaient admis à porter devant eux leurs procès, et, encore au temps de César, il affluait à ce tribunal des affaires venues de tous les pays de la Gaule. Il décidait surtout dans les cas de meurtre<sup>4</sup>, mais aussi dans des questions d'héritage, et dans ces affaires de bornage qui ont été, chez tant de législations primitives<sup>5</sup>, du ressort de la justice supérieure et criminelle. C'était lui qui fixait les sommes dont un meurtrier pouvait racheter son crime, la peine qui garantissait le paiement de la composition pécuniaire acceptée par la famille de la victime<sup>6</sup>.

Une sanction redoutable maintenait l'autorité des druides. Ceux qui n'obéissaient pas à leurs jugements ou à leurs décrets étaient excommuniés<sup>7</sup>. On les tenait pour indignes de rapports avec les dieux et avec les hommes ; toute fonction leur était interdite, aucune loi ne les protégeait, aucune justice ne leur était due. Nul ne pouvait s'approcher d'eux, et ils ne pouvaient s'approcher d'aucun autel. Et, le tribunal druidique ayant prononcé au nom de toute la Gaule, ils étaient maudits chez tous les peuples. Si c'était une nation qui avait refusé de se soumettre, ses prêtres n'officiaient plus, les sacrifices prenaient fin chez elle, c'est-à-dire que ses dieux s'éloignaient de ses hommes et de son sol<sup>8</sup>. Rien, du reste, n'était plus conforme

1. Tout ce qui suit, d'après César, VI, 13, 5, 6 et 10. Dans un sens légèrement différent du nôtre, d'Arbois de Jubainville, *Recherches*, p. 111-8.

2. *Controversiæ publicæ... populus*.

3. Cela paraît résulter de *si quid est admissum facinus*, etc.

4. Outre César, voyez sur ce point Strabon, IV, 4, 4 : Τὰς δὲ ζωνικὰς δίκας μάλιστα.

5. Cf. Denys d'Halicarnasse, II, 74, 3.

6. *Præmia constituunt : pœnas*, qui vient ensuite, désigne la peine en cas de non-paiement.

7. César, VI, 13, 6 ; en cas, par exemple, de non-paiement de la composition.

8. VI, 13, 6 et 7.



aux pensées et aux usages d'autrefois que ces puissantes malédictions. Le coupable qui a négligé d'effacer son crime par l'obéissance au juge est, non pas seulement un rebelle, mais un véritable criminel, et c'est alors qu'il ressent tous les effets de ses actes : il devient, du fait de sa faute inexpiée, un être impur et impie, voué aux dieux, séparé des hommes, qui corrompt la vie de sa tribu. La mission des prêtres-juges consistait à frapper les coupables des paroles magiques qui produisaient la condamnation suprême et la tare sacrée.

Mais la juridiction des druides n'était pas unique et nécessaire. En dehors, sinon au-dessous du tribunal fédéral, se tenait le tribunal public de chaque peuple. César nous a raconté quelques procès capitaux qui se sont déroulés en Gaule : ils ont toujours été jugés dans la cité même, et par ses chefs<sup>1</sup>.

Comment se fait-il, alors, que les pouvoirs publics, rois, magistrats, sénat et noblesse, aient permis de se développer à une juridiction de cette sorte? car celle-ci avait sur l'autorité politique la prérogative d'être à la fois capitale et universelle, de frapper les crimes les plus grands, de s'étendre sur toutes les cités de la Gaule, et de parler au nom des dieux, que les hommes craignaient plus que les lois. — Mais rois et vergobrets n'ont pas laissé naître ce tribunal, pour la bonne raison qu'il était, comme pouvoir et comme ressort, antérieur à eux, qu'il remontait au temps où les Celtes étaient jugés par le conseil suprême et sacré de leurs rois-patriarches, et que les druides gardaient en partie l'héritage de ce temps et de ce conseil.

Ces deux justices, également souveraines, se faisaient donc concurrence. Il est vraisemblable que les Gaulois, gens amis des règlements et prompts à légiférer, ont su délimiter leur action respective et fixer leurs rapports<sup>2</sup>. En matière civile et

1. César. I, 4; V, 54, 2; V, 56, 3; VII, 4, 1 : il est vrai que dans tous ces cas il s'agit de crimes contre la sûreté de l'État. Mais voyez I, 16, 5 : cf. p. 57.

2. Il a fallu, sans doute aussi, régler les rapports de cette double justice



STANFORD LIBRARY

politique, les druides ne jugeaient, je suppose, que quand les parties s'entendaient pour recourir à eux<sup>1</sup>. Il devait en être de même en matière criminelle : si les intéressés, j'entends la victime ou sa famille, consentaient à traiter d'une composition, cette antique coutume des peuples à demi barbares, les prêtres intervenaient pour en fixer le montant, et pour donner à l'accord la redoutable sanction des lois religieuses; quand il s'agissait au contraire d'un crime commis contre la sûreté ou la dignité d'une nation, ou quand le coupable était livré à la vindicte légale par ceux qu'il avait lésés, l'affaire venait alors devant les magistrats de la nation, protecteurs nécessaires de l'ordre public<sup>2</sup>. Les druides étaient un tribunal, non d'appel et de répression, mais d'arbitrage et de composition : juridiction surannée, ils appliquaient les procédures d'autrefois<sup>3</sup>.

Enfin, les druides formaient, en quelque sorte, une cour d'exécution<sup>4</sup>. — Même après la création de juges spéciaux dans les cités, même après la séparation de l'autorité politique et du titre sacerdotal, l'intervention du prêtre semble toujours requise pour tuer ou mutiler les condamnés : toute exécution gardait un caractère religieux, elle demeurait une immolation et un sacrifice<sup>5</sup>, et le maintien de cet usage immémorial contribuait à donner au tribunal druidique un motif d'influence et des garanties de survie.

publique avec la justice du patron sur son client (VI, 13, 3) : nous ne savons rien de celle-ci. Sur la justice familiale (VI, 19, 3), cf. p. 407.

1. Cela semble résulter du mot *conveniunt*, VI, 13, 10. Cf. aussi l'expression ἐπετίθησαν de Strabon, IV, 4, 4, laquelle ne paraît pas comporter obligation.

2. Tous les crimes jugés par eux et dont parle César (p. 57 et 100) sont des crimes commis contre la cité.

3. La formation des cités (p. 18 et suiv., p. 40 et suiv.) a dû contribuer à affaiblir l'autorité judiciaire des druides; et peut-être la cité a-t-elle été en partie créée pour conférer à un chef civil, commandant à plusieurs tribus, ces prérogatives capitales jusque-là réservées aux prêtres. Tout, dans l'histoire des institutions gauloises, s'enchaîne étroitement.

4. Cela, évidemment, n'est pas attesté pour les jugements publics mentionnés par César (p. 57) : mais, outre que César a pu taire l'intervention du prêtre, il est possible qu'il y ait eu, entre le temps de Posidonius et celui de César, recul des influences sacerdotales.

5. De même à Rome, Mommsen, *Strafrecht*, p. 902 et suiv.



## YRANGLI OROBNAT?

Les assises carnutes étaient le temps des hécatombes de criminels<sup>1</sup>. Les druides n'assuraient pas seulement la malédiction de ceux qu'ils condamnaient : les magistrats remettaient aussi entre leurs mains, pour accomplir l'expiation, ceux dont la vie avait été proscrite par les chefs séculiers. Les prêtres avaient seuls qualité, semble-t-il, pour retrancher les hommes à la fois de la vie publique et de la vie physique. Et c'était, en ce temps, l'inverse du Moyen Age, où l'Église condamnait et où l'autorité civile exécutait. Alors, sous la direction des druides, les supplices commençaient. Voleurs, brigands, coupables de toute sorte, étaient publiquement immolés, auprès des autels consacrés, suivant le rite propre à chaque divinité ou la faute particulière du condamné<sup>2</sup>. Les dieux se réjouissaient fort de ce genre de sacrifices : ils préféraient les criminels à toutes les autres victimes humaines, suicidés ou prisonniers de guerre<sup>3</sup>. Car ceux-là étaient inutiles ou dangereux à leurs peuples, et les divinités pouvaient les prendre sans regret. Aussi, quand il y avait dans l'année abondance de criminels, que les druides avaient eu beaucoup de besogne, la Gaule était assurée de recevoir de ses dieux d'amples moissons<sup>4</sup>; et l'on peut ajouter,

1. Cela n'est nulle part explicitement indiqué, mais résulte : 1° de ce qu'un pays de la Gaule (et ce ne peut être que le pays carnute) était regardé, semble-t-il, comme celui des sacrifices humains faits aux grands dieux (Lucain, l. 444-6); 2° de ce que tous les criminels servaient de victimes (César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6); 3° de ce que les druides avaient seuls qualité pour présider à des sacrifices (César, VI, 13, 4; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, 4); 4° de ce que ces sacrifices ou ces exécutions paraissent avoir eu lieu à un moment déterminé de l'année, avant la fin des moissons (Strabon, IV, 4, 4) ou à l'expiration d'une période quinquennale (Diodore, V, 32, 6). Au surplus, il a pu y avoir aussi des exécutions dans la cité même (cf. *alii*, César, VI, 16, 4), mais toujours, je crois, avec l'intervention de druides.

2. César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6. Sur les espèces de supplices pour les criminels, p. 57, pour les captifs et autres, p. 138 et s.

3. César, VI, 16, 5.

4. Strabon (IV, 4, 4) dit « abondance » (γορά) non pas de « criminels » mais de « procès capitaux » : il me semble qu'il a oublié, en transcrivant Posidonius (?), le passage où celui-ci parlait des condamnations qui suivaient ces procès, passage qu'en revanche César a, je crois, copié, VI, 16, 5 (cf. l'expression *ejus generis copia* au γορά τούτων de Strabon); Diodore l'a copié aussi (V, 32, 6).

évidemment, que ces récoltes avaient moins à redouter des chemineaux et des malfaiteurs.

#### V. — POUVOIR DES DRUIDES DANS LEUR CITÉ

L'action des druides, à la différence de celle des amphictyons delphiques, n'était point limitée aux jours de grand conseil. De leur origine royale et de leur condition sacrée, ils tenaient de conserver en tout temps et en tout lieu l'état et le prestige de leur sacerdoce. Même dans leur cité, ils exerçaient ce rôle de prêtres-magistrats qui était le leur dans l'assemblée carnute.

Ils y avaient d'abord le sacerdoce souverain. Quand, pour cause d'absence ou de vacance, les magistrats ne pouvaient diriger les élections, la présidence en appartenait aux prêtres : ils étaient, comme on eût dit à Rome, les rois de l'interrègne<sup>1</sup>. De toute manière, ils devaient se trouver sur le lieu du vote, puisque les comices avaient lieu à un jour et à un endroit fixés par la religion<sup>2</sup>. S'ils ne jugeaient pas dans la cité même, ils s'y montraient, après le jugement, comme sacrificateurs<sup>3</sup>.

Leur situation personnelle suffisait du reste à leur assurer le premier rang parmi les hommes de la nation : n'avaient-ils pas la richesse et la naissance<sup>4</sup>? Ils étaient aussi considérés que les nobles, et sans doute que les plus puissants d'entre eux<sup>5</sup>. Éducateurs de la jeunesse, ils pouvaient recruter en elle des clientèles morales, plus utiles et plus reconnaissantes que la plèbe des déclassés qui se traînaient à la suite des grands. Un druide savait pousser ses élèves aux plus hauts emplois, et je ne doute pas qu'il ne tirât profit de leur fortune : soutenu par Diviciac, qui le recommanda à César, l'Éduen Viridomar, né d'une

1. César, VII, 33, 4 : *sacerdotes* ne peut être que les druides.

2. Probable d'après VII, 33, 3.

3. P. 102, n. 1.

4. P. 90 et suiv.

5. César, VI, 13. 1, cf. 3; Diodore, V, 31, 4-5.



humble origine, arrivera à un des commandements suprêmes de la Gaule<sup>1</sup>. C'est le même Diviciac qui fera, chez les Éduens, la fortune de son jeune frère Dumnorix<sup>2</sup>.

Dans la vie privée comme dans la vie publique, le ministère des druides était indispensable. Nul ne pouvait sacrifier sans eux, du moins des victimes humaines<sup>3</sup> : ils tenaient donc à leur merci la santé et le salut des hommes, causes ordinaires des sacrifices<sup>4</sup>. Ils surveillaient l'observance des rites, fixaient les pratiques exigées par les dieux<sup>5</sup>, et cela leur donnait un droit de contrôle sur les actes et les mœurs. Comme les pontifes de Rome, ils étaient les jurisconsultes attitrés et permanents des lois divines, les arbitres des formules religieuses, les dépositaires des forces surnaturelles<sup>6</sup>. Chez un peuple encore assujéti à ses dieux<sup>7</sup>, le prêtre paraissait au moins aussi redoutable que le magistrat<sup>8</sup>.

Ajoutons que le druide, plus que le magistrat, a des attaches en dehors de sa cité : au-dessus de son peuple, Arvernes ou Éduens, il connaît son église, qui embrasse la Gaule ; il n'est pas seulement l'homme d'une peuplade, mais celui du nom celtique. Aussi conserve-t-il des relations bien au delà des frontières de sa patrie municipale, il peut devenir puissant chez tous les Gaulois<sup>9</sup>, et peser, de son influence extérieure, sur les destinées de sa nation propre.

Tel fut par suite le respect dont on entourait ces hommes, qu'ils étaient choisis comme arbitres en cas de conflit international, et que deux cités rivales s'en remettaient à eux du soin de régler leurs litiges. On rapportait qu'ils surent parfois, avant une

1. César, VII, 39, 1 ; 76, 3.

2. I, 20, 2.

3. VI, 13, 4 ; Strabon, IV, 4, 5 ; Diodore, V, 31, 4.

4. César, VI, 16, 2.

5. VI, 13, 4.

6. VI, 13, 4.

7. VI, 16, 1.

8. Cf. César, VI, 13, 1 ; Strabon, IV, 4, 4 ; Diodore, V, 31, 2, 4-5.

9. Diviciac : César, I, 20, 2.

## LES DRUIDES, ÉDUCATEURS DE LA JEUNESSE.

bataille. arrêter des combattants prêts à en venir aux mains. Ils savaient sans doute de ces paroles magiques auxquelles personne ne peut résister<sup>1</sup>. Les rois mêmes, disait-on encore, n'osaient agir ou délibérer sans eux : et le chef de la cité, même en son brillant costume, ne paraissait que le premier serviteur des druides, porte-paroles des dieux<sup>2</sup>. Le druide Diviciac exercera chez les Éduens, avant l'arrivée de César, une véritable domination<sup>3</sup>.

Aussi, plus d'une fois, la lutte s'est engagée, violente et meurtrière, entre les druides et les plus ambitieux des nobles. Un jour de conflit électoral, chez les Éduens, les prêtres sont d'un côté et les chefs civils de l'autre<sup>4</sup>. Contre la toute-puissance de Diviciac se leva celle de Dumnorix, patron d'une vaste clientèle, maître d'une armée domestique, ancien vergobret et aspirant à la royauté, et l'histoire du peuple éduen, aux abords de la conquête romaine, se résume dans la lutte de ces deux hommes, tour à tour souverains et proscrits<sup>5</sup>.

Diviciac et Dumnorix étaient frères : et ce fut comme le symbole des puissances qu'ils représentaient, prêtrise et magistrature, sœurs rivales sorties du tronc commun de l'antique royauté.

## VI. — LES DRUIDES, ÉDUCATEURS DE LA JEUNESSE

Voici, enfin, ce qu'il y a de vraiment original dans l'institution des druides<sup>6</sup>, ce qui fait d'elle une prêtrise d'espèce unique

1. César, VI, 13, 5 et 6; Strabon, IV, 4, 4; Diodore, V, 31, 5 : il semble que les druides, dans les cas d'intervention sur le champ de bataille, se fissent précéder de leurs bardes : cf. p. 384.

2. Dion Chrysostome, *Orationes*, 49, p. 538 = II, p. 240, Reiske.

3. César, I, 20, 2.

4. En 58, VII, 33, 3 et 4.

5. I, 20, 2 et 3; I, 18, 3-6.

6. Au moins dans l'état actuel de nos connaissances. Car, sur ce point encore, il n'est peut-être pas impossible de trouver l'équivalent de l'enseignement druidique chez les anciens peuples de l'Occident, et de diminuer la distance entre la civilisation celtique et la civilisation classique : Cic., *De divin.*, I, 41, 92 (fils des grands de l'Étrurie confiés aux devins étrusques; cf. Marquardt, III, p. 411).



dans le monde ancien de l'Occident, ce qui la rapproche à la fois des collèges sacerdotaux de l'Orient et du clergé de l'Église chrétienne.

Les druides étaient des éducateurs de la jeunesse, et ils n'instruisaient pas seulement ceux qui se destinaient à leur succession, mais encore tous les adolescents qui venaient à eux<sup>1</sup>. C'était auprès d'eux que l'aristocratie s'initiait aux mystères de la nature, des divinités et de la vie humaine, et qu'elle apprenait les raisons de ses devoirs, et surtout du principal, qui était de bien combattre et de savoir mourir<sup>2</sup>. Ils donnaient à leurs élèves des leçons de science et des leçons de morale.

Ce fut là, apparemment, ce que la société gauloise offrit de plus singulier. Les jeunes nobles étaient soumis à une discipline intellectuelle; ils passaient par un temps d'étude; et, dans leurs années de noviciat, ils étaient entre les mains des prêtres, vivant près d'eux, sans doute sous leur toit, comme une clientèle de partisans sous le toit d'un grand. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de groupements scolaires et de cours réguliers. L'enseignement se transmettait peut-être d'homme à homme, en tout cas dans l'étroite intimité du maître et de l'élève<sup>3</sup>. On entourait une leçon de circonstances solennelles : elle était donnée loin des hommes et de leurs demeures, dans le silence et le voisinage de la divinité, au fond des cavernes et des bois<sup>4</sup>; elle se présentait sous la forme d'une initiation émouvante à des

1. César, VI, 14, 2 et 3, désigne les novices; VI, 14, 6, il désigne toute la jeunesse.

2. César, VI, 14, 5; Lucain, I, 451-62; Mela, III, 2, 18-19, tous trois sans nul doute d'après la même source (Posidonius?). Strabon, qui a Posidonius sous les yeux, ne parle pas de cet enseignement; Diodore, qui l'utilise également, pas davantage, si bien que je me demande s'il eut partout et toujours la même importance. En ce qui concerne César, je suis convaincu qu'une très grande partie de ses assertions du livre VI sont empruntées à un écrivain grec (cf. Müller et Dübner, ed. de Strabon, Didot, II, p. 964: ici, p. 102, n. 4), mais en partie complétées et rectifiées.

3. *Clam*, Mela, III, 2, 19.

4. Mela, III, 2, 19; c'est à cet enseignement que font allusion : Lucain, I, 452-4; Pline, XVI, 240; scholies d'Usener, p. 33.



vérités dont le prêtre était l'unique dépositaire et qu'il confiait secrètement à son disciple : l'usage de l'écriture était interdit, il fallait écouter, retenir, ne rien perdre des dogmes révélés<sup>1</sup>. Les choses apprises avaient ainsi le prestige de puissants mystères circulant depuis des siècles entre les plus dignes des chefs des hommes.

C'est qu'en effet les mystères druidiques étaient, comme les livres des pontifes romains, le privilège du patriciat gaulois. Les plus nobles seuls étaient admis à les connaître<sup>2</sup>; les prêtres se refusaient à rien écrire sur la religion, afin que la doctrine ne s'égarât pas dans la plèbe<sup>3</sup>. Leurs leçons s'adaptèrent à la vie même de l'aristocratie; et les conclusions en étaient l'exhortation au courage, le mépris de la mort, la beauté de la bataille, c'est-à-dire l'apologie de l'ambition et de la gloire<sup>4</sup>. Loin d'opposer son œuvre à celle de la noblesse, les druides l'aidaient à maintenir sa domination. Ils lui assuraient la garde exclusive des vertus et des vérités.

En cela maintenant, la Gaule rappelle les ancêtres du monde classique, et les druides n'agissent pas autrement que les prêtres de la vieille Rome, défenseurs attitrés du privilège patricien : en face de la plèbe qui grandissait, les uns et les autres ont replié l'âme de la jeunesse noble vers la contemplation de ses droits souverains et dans le trouble de ses anciens mystères.

Le reste de la compétence morale des druides était l'attribut banal des chefs religieux; si le Grec ou le Latin s'étonnait de leur activité intellectuelle<sup>5</sup>, c'est qu'ils ne se souvenaient plus du rôle autrefois joué par leurs prêtres. Ils furent experts en la divi-

1. César, VI, 14, 4; cf. le *solis* de Lucain, I, 453.

2. Méla, III, 2, 19. Si Viridomar, client de Diviciac et sans doute un plébeien, a été son élève (César, VII, 39, 1), c'est peut-être une exception.

3. César, VI, 14, 4; Méla, III, 2, 19; *in vulgus* chez tous deux.

4. César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19; Lucain, I, 458-62.

5. Il est probable que le premier auteur grec qui a parlé des druides les a caractérisés par ce mot de « philosophes », répété depuis à satiété par les Anciens : Diogène Laërce, I, *pr.*, 1 et 6 [5]; Diodore, V, 31, 2 et 4; p. 108; n. 4. D'où *ἰθὺς φιλοσόφων* pour les désigner (Ét. de Byz., s. v.; cf. p. 90, n. 3).

nation <sup>1</sup>, mais il en était de même des magistrats romains de bon style, et les autres Gaulois n'y étaient pas étrangers : Cicéron s'est entretenu de présages avec le druide Diviciac et le roi galate Déjotarus <sup>2</sup>. Ils furent théologiens <sup>3</sup>, philosophes <sup>4</sup>, jurisconsultes <sup>5</sup>, astronomes <sup>6</sup>, physiciens <sup>7</sup>, moralistes <sup>8</sup>; mais les pontifes de Rome l'ont été comme eux, et pour la même raison : chercher les règles religieuses qui expliquent la nature et qui s'imposent à l'homme. S'ils ont rédigé les annales de la nation gauloise <sup>9</sup>, ils n'ont rien fait de plus que les prêtres de toutes les religions, et ce fut pour unir cette nation à ses dieux, dont ils étaient les mandataires <sup>10</sup>.

#### VII. — PRÊTRES SUBALTERNES

Le clergé doublait la société civile. De même que les nobles avaient leurs bandes de plébéiens, les druides commandaient à l'armée des prêtres subalternes <sup>11</sup>.

Les principaux temples ou sanctuaires ressortissaient chacun à un prêtre particulier <sup>12</sup>, administrateur du lieu, gardien du trésor,

1. Diod., V, 31, 3; Méla, III, 2, 19; Cic., *De div.*, I, 41, 90; Dion Chrys., *Or.*, 40; Origène, *Philosophumena*, I, 22.

2. Cic., *De div.*, I, 41, 90; I, 15, 26 et 27; II, 8, 20; 36, 76; 37, 78 et 79.

3. César, VI, 13, 4; Diodore, V, 31, 4.

4. Diogène Laerce, I, *pr.*, 1 et 6 [5]; Diodore, V, 31, 2 et 4; Strabon, IV, 4, 4; Clément d'Alex., *Str.*, I, 15, 71, 4; Origène, *Philos.*, I, 2 et 22.

5. Cela résulte de leur rôle judiciaire : César, VI, 13, 5; Strabon, IV, 14, 4.

6. César, VI, 14, 6; Méla, III, 2, 19.

7. César, VI, 14, 6; Strabon, IV, 4, 4; Méla, III, 2, 19.

8. César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 18; Strabon, IV, 4, 4; Diogène Laerce, I, *pr.*, 6 [5].

9. Ammien, XV, 9, 4; César, VI, 18, 1.

10. Diodore, V, 31, 4 (*ὡσπερὶ τινων ὁμοζώνων*).

11. Je crois que bien souvent on a appliqué, par une dégradation de sens, le nom de druides à ces prêtres : cela, peut-être dès l'époque gauloise, en tout cas dans les temps romains, lorsque les druides proprement dits disparurent ou se transformèrent. — En gallois et en breton le nom des druides n'apparaît qu'à une date récente, et c'est une « imagination de soi-disant savants » (d'Arbois, *Les Druides*, p. 81) : en irlandais, le mot est, croit-on, ancien, mais désigne une catégorie de prêtres inférieurs, sorciers ou devins (Windisch, *Die altirische Heldensage*, p. XLIV). Voir, sur les druides britanniques, outre les livres cités p. 84, n. 1, Bonwick, *Irish Druids*, Londres, 1894.

12. Lucain, III, 424 (bois sacré); *antistites templi* chez les Boïens italiens, diffé-

directeur des rites. Tandis que les druides étaient des magistrats-prêtres à compétence universelle, ces intendants sacrés étaient les serviteurs d'une divinité en un de ses domiciles terrestres.

A côté de ces ministres établis pullulaient et vaguaient les prophètes et les devins, prédisant l'avenir, chantant des vers mystérieux, interprètes des vols d'oiseaux, des astres et des entrailles des victimes, cueilleurs de simples et de plantes magiques, vendeurs d'amulettes, et en tout cela, sans doute, agents, espions, officieux ou serviteurs des druides, plèbe ambulante le long des grandes routes et stagnante autour des grands sanctuaires, milice bavarde et insinuante de la prêtrise souveraine. Des prêtres, c'étaient ceux-là surtout, je suppose, que le vulgaire voyait et entendait; c'étaient ces vagabonds du clergé qui prenaient contact avec le peuple pour les affaires religieuses de chaque jour<sup>1</sup>. On les admirait dans leur costume lorsque, par exemple, vêtus d'une tunique blanche, couronnés de feuilles de chêne, armés d'une faucille dorée, ils s'en allaient couper sur un arbre la branche miraculeuse du gui<sup>2</sup>. Ils faisaient l'étonnement de l'étranger; et, presque toujours, quand

rents des *sacerdotes (gentis)*. Tite-Live, XXIII, 24, 12; c'est sans doute le *gutuater*, dont le nom s'est conservé à l'époque romaine : *C. I. L.*, XIII, 1377, 2585; *Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 410; *Beleni ædituus*, Ausone, *Prof.*, 11, 24; 5, 0. Il ne serait pas impossible que, sous le nom de *Gutuaterus*, *Gutruaterus*, *Cotualus* (César, VII, 3, 1; VIII, 38, 4), se dissimulât le *gutuater* ou l'*antistes* du *locus consecratus* de l'assemblée druidique (VI, 13, 10) : ce qui explique qu'il ait donné le signal de l'insurrection (conjecture de Desjardins, II, p. 514).

1. Ni César ni Méla ne parlent de ces prêtres. Mais Strabon les associe (IV, 4, 4), avec les bardes, à la classe et à l'influence des druides : il les appelle οὔρατες, ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι, leur attribuant par là les mêmes fonctions qu'aux druides. De même, Timagène (Ammien, XV, 9, 8) en fait surtout des devins et des physiiciens et les unit aux druides sous le nom de *euhages* (var. *eubages*). Ce nom de *euhages* est-il une corruption du mot latin *vates*, venu par le grec οὔρατες? ou plutôt, le οὔρατες de Strabon ne serait-il pas une corruption d'un nom indigène *euhages* ou quelque chose d'approchant? le fait que les sources de ces notions sont grecques invite plutôt à la seconde hypothèse. Il est cependant possible (Dotin, p. 267) qu'Ammien ait transcrit le mot grec εὐαγεῖς, « vénérables », et que Timagène ait entendu par ce mot la même catégorie de prêtres que les *σεμνοῦργοι*: d'autres textes (cf. p. 85, n. 6). Diodore (V, 31, 3) dit μάντισιν. C'est à cette classe que je rapporte les druides de l'Empire : Pline, XVI, 249; XXIV, 103; XXIX, 52 et 53; Tacite, *Histoires*, IV, 54.

2. Pline, XVI, 251.

les Romains parleront des druides et de leurs pratiques, ils songeront à ces hommes, sorciers, charlatans et magiciens, manieurs en sous-ordre des choses divines<sup>1</sup>.

La Gaule avait aussi ses voyantes et ses magiciennes, point différentes de celles de tous les peuples. Mais, tandis que sibylles et pythonisses vivaient seules, éternellement isolées et recluses chacune dans l'enclos sacré du dieu qui la possédait<sup>2</sup>, les sorcières gauloises s'associaient en collèges, fraternités étranges groupées autour d'un antique sanctuaire et dépositaires d'inviolables traditions. Les unes, comme celles d'une île de la Loire, étaient des Bacchantes vouées à un culte de mort et de solitude : elles ne devaient point, dans le territoire sacré, voir et recevoir des mâles, mais elles pouvaient rejoindre sur le continent amants ou maris, et alterner ainsi leur passion entre l'homme et le dieu<sup>3</sup>. Les neuf prêtresses de l'île de Sein étaient consacrées au contraire à la dévotion des marins : c'étaient des vierges, auxquelles le mérite propre de la virginité et du chiffre neuf donnait un pouvoir magique<sup>4</sup>. Ces sanctuaires, ces rites, ces prêtrises, et bien d'autres choses, n'étaient sans doute celtiques ou gauloises que parce que les Celtes les avaient trouvées et laissées dans le pays, et qu'ils y croyaient à leur tour<sup>5</sup>.

Une dernière catégorie de ministres de la religion étaient les poètes ou les bardes. Si beaucoup d'entre eux appartenaient à la clientèle de l'aristocratie militaire, d'autres réservaient leur travail ou leur talent aux prêtres et aux dieux<sup>6</sup>. Peut-être quelques-

1. P. 108, n. 11.

2. Virgile, *Énéide*, VI, 40-41.

3. Posidonius *ap.* Strabon, IV, 4, 6; Denys le Périégète, 570-4.

4. Mela, III, 6, 48 : *Gallizenas vocant*, qu'il faut peut-être lire *Galli Senas*, le nom de la confrérie étant le même que celui de l'île (cf. les *Senani* d'un des autels de Paris, qui paraissent aussi une corporation, sinon religieuse, du moins en fonction religieuse, cf. *C. I. L.*, XIII, 3026). Cf., dans un autre sens, Reinach, *Cultes*, I, p. 193-203.

5. Cf. t. I, p. 145-6. Voyez aussi t. II, p. 410.

6. C'est pour cela que Strabon (IV, 4, 4) et Ammien (XV, 9, 8) les associent aux druides et aux devins; de même Lucain, I, 447-9. Il ne serait pas impossible que

uns des poèmes, prophéties ou théogonies, qui étaient récités et transmis par les druides, étaient-ils l'œuvre anonyme de ces poètes de profession<sup>1</sup>. Les bardes, comme les prophètes, étaient des officiers du service divin. Ils collaboraient ainsi à la suprématie de ces deux aristocraties qui se disputaient le pouvoir, celle des nobles et celle des prêtres<sup>2</sup>.

#### VII. — DESTINÉES POSSIBLES DE L'INSTITUTION DRUIDIQUE

Tels étaient les groupes d'hommes ou les forces sociales dont la religion assurait l'existence : une fédération de prêtres, embrassant toute la Gaule, superposant une prééminence théorique au pouvoir effectif des mille chefs locaux; et, dans chaque cité même, le prêtre prenant sa part de cette autorité publique, et gardant le privilège de l'autorité morale.

Cette organisation, cent ans avant notre ère, était le vestige d'un régime disparu, dont le clergé maintenait la survivance.

Il est probable, par suite, que l'influence politique du clergé allait en déclinant. Tous les crimes n'étaient point portés au tribunal carnute; tous les justiciables n'obéissaient pas<sup>3</sup>. Le seul druide que nous connaissions, et qui fut peut-être le pontife souverain de l'Église celtique, l'Éduen Diviciac, a été malheureux et fugitif une partie de sa vie, et il n'a dû qu'à César de ne point finir misérablement<sup>4</sup>. Dans les guerres et les révolutions qui ont secoué la Gaule, c'est des druides qu'il sera le moins question. L'association des prêtres tendait, devant l'importance

les bardes jouassent, sous la direction des druides, le rôle d'écolâtres, et fussent préposés par eux à l'enseignement élémentaire de la jeunesse: cf. Prudence, *Apoth.*, 296-299: *Scriptoris, quem non bardus pater... nec garrula nutrix... rem docuere Dei.*

1. Cf. p. 126-7, 175-6, 380-2.

2. Cf. p. 383-5.

3. César, VI, 13, 5-7.

4. I, 20, 2; 31, 8-9.



grandissante des cités et de leurs chefs, à ne plus être qu'un cadre d'alliance, une ombre de tribunal autour d'un vieux sanctuaire fédéral.

Mais ce que les druides ne perdaient pas, c'était leur clientèle d'âmes, la direction et la formation de la jeunesse. Magistrats discutés, juges intermittents, ils demeuraient les éducateurs de l'aristocratie.

Aussi, nul ne peut affirmer que l'institution druidique était en train de disparaître. D'abord la prêtrise, dans tous les pays, a la vie très dure : elle se transforme, et ne meurt pas. Puis, ce rôle de précepteur renouvelait sans cesse la force du sacerdoce. Enfin, dans les assises carnutes, les druides maintenaient, au-dessus des tribus séparées et des cités jalouses, quelques glorieuses traditions nationales, les sacrifices devant des autels communs à toute la Gaule, le nom et le respect d'une solidarité morale et religieuse ; ils étaient les représentants d'idées générales et d'idées souveraines<sup>1</sup>. Et de toutes ces choses, suivant les circonstances, il pouvait sortir une réaction favorable au pouvoir de cette assemblée et à l'influence publique des druides.

1. Cf. p. 444-6.



## CHAPITRE V

### LA RELIGION

I. Origines diverses de la religion gauloise. — II. Teutatès. — III. Les deux grandes déesses. — IV. Autres grands dieux. — V. Poèmes des druides. — VI. Diversités locales des grands dieux. — VII. Divinités locales. — VIII. Adaptation des grands dieux aux divinités locales. — IX. Symboles et attributs des dieux. — X. Les ennemis des dieux. — XI. Monstres. — XII. Vivants et morts divinisés. — XIII. Des récits mythologiques. — XIV. Les dieux de chacun. — XV. Tendances à l'anthropomorphisme. — XVI. De l'influence de l'imagerie hellénique. — XVII. Lieux sacrés. — XVIII. Sacrifices et morale religieuse. — XIX. Divination. — XX. Intervention constante de la religion. — XXI. Quelques superstitions: le gui. — XXII. Destinées de l'homme. — XXIII. Destinée du monde. — XXIV. Caractère et avenir de la religion gauloise.

#### 1. — ORIGINES DIVERSES DE LA RELIGION GAULOISE

César a dit des doctrines enseignées par les druides : « C'est de l'île de Bretagne, croit-on, qu'elles sont originaires; c'est de là qu'elles auraient été importées en Gaule : aujourd'hui encore,

1. Cf. I. p. 135 et suiv., p. 356 et s. — Tous les travaux cités pour le ch. IV. et, en outre ou en particulier, les suivants : Cluverius, *Germania antiqua*, 1631, en particulier p. 154 et s.; Schedius, *De dis Germanis*, 1648; Keyser, *Antiquitates selectæ Septentrionalis et Celticæ*, Hanovre, 1720 (encore à consulter); [dom Martin], 1727 (beaucoup trop dénigré); des Roches, *Mém. sur la religion des peuples de l'anc. Belgique*, dans les *Mém. de l'Ac. imp. et roy. de Bruxelles*, 1777, p. 413 et s.; de Wal, *Mythologie Septentrionalis monumenta*, Utrecht, 1847; Becker, *Beiträge zur römisch-keltischen Mythologie*, *Bonner Jahrbücher*, XXVI, 1858, p. 76 et s., XXVII, 1859, p. 75 et s., XLII, 1867, p. 90 et s., etc.; de Belloguet, 1868, p. 102-295; Leflocq, *Études de mythologie celtique*, Orléans, 1869; Gaidoz, notamment : 1<sup>o</sup> article *Gaulois (Religion des)* dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de Lichtenberger, V, 1878, à part sous le titre *Esquisse de la religion des Gaulois*, 1879; 2<sup>o</sup> *Le Dieu gaulois du Soleil et le Symbolisme de la roue*, *Rev. arch.*, 1884 et 1885; Flouest, *Deux Siècles de l'aire*, *Rev. arch.*, 1884 et 1885; Rhys, *Celtic Heathendom*, 1888 (*The Hibbert Lectures*,

ceux qui veulent les approfondir se rendent presque toujours dans ce pays<sup>1</sup>. »

L'écrivain latin ne parle que des dogmes professés par les druides; il ne dit pas que ce genre de sacerdoce ait été créé en Bretagne : il rapporte seulement que l'île passait pour le berceau de leur philosophie ou de leurs croyances, et que les prêtres de là-bas les conservaient dans leur pureté originelle.

Le sud de la Bretagne était alors, depuis deux ou trois siècles, une terre gauloise. Il avait été occupé par des Belges, les derniers arrivés en deçà du Rhin<sup>2</sup>. L'île était la colonie la plus récente du nom gaulois. Tandis que dans la Celtique cisrhénane, Celtes et Ligures s'étaient mêlés à tel point que nul ne les distinguait, et que seuls quelques prêtres conservaient le souvenir

1886); Mowat, *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, 1883 (*Bull. épigraphique*); d'Arbois de Jubainville, *Le Cycle mythologique irlandais et la Mythologie celtique*, 1884 (*Cours de littérature celtique*, II); Allmer, *Les Dieux de la Gaule*, dans la *Revue épigraphique*, à partir d'avril 1894, III, p. 298 et s., n<sup>o</sup> 1041 et suiv.; Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, [1894], description du Musée de Saint-Germain (capital); Zangemeister, *Neue Heidelberger Jahrbücher*, V, 1895, p. 46 et s.; Dottin, *Manuel*, 1906; Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, I, 1903, et, en dernier lieu, *Mercure tricéphale*, 1907 (*Rev. de l'hist. des religions*); Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, 1884 et s. (en cours de publication); Renel, *Les Religions de la Gaule avant le Christianisme*, 1906. Pour les survivances : Sebillot, *Le Folk-lore de France*, I, 1904, *Le Ciel et la Terre*, II, 1905, *La Mer et les Eaux douces*, III, 1906, *La Faune et la Flore*. — Pour les dieux comme pour les autres institutions (cf. p. 43, n. 5) j'hésite à tirer parti des renseignements fournis par les documents britanniques, et notamment les épopées irlandaises (cf. p. 108, n. 41; Squire, *The Mythology of the British Islands*, Londres, 1905). A chercher des points de comparaison, je préférerais les documents qui concernent la Germanie, c'est-à-dire le pays d'où sont venus les Celtes (t. I, p. 227 et s.), et, en particulier, ceux que nous fournissent les textes les plus anciens (cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 4<sup>e</sup> éd., Meyer, 1875-8, 3 vol., toujours capital) et le chaudron d'argent de Gundestrup et les cornes d'or de Gallehus (Sophus Müller, *Nordiske Fortidsminder*, Copenhague, 1892, et *Nordische Altertumskunde*, II, 1898, p. 151 et s.; Bertrand, *Religion*, p. 362 et s.), bien que, contrairement à l'opinion courante, je ne puisse les appeler celtiques : ce sont, si je ne me trompe, objets postérieurs à l'époque chrétienne et d'origine germanique; mais l'analogie des figures représentées avec celles du monde gaulois est surprenante (*carnyx*, casques à cornes, à rouelle, sanglier-enseigne, dieu accroupi et à cornes de cerf, exaltation du torques, serpent cornu, victime plongée dans une cuve, etc.).

1. *Disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existinatur; et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiuntur*; César, VI, 13, 11-12.

2. César, V, 12, 2; cf. t. I, p. 320 et suiv.



d'une différence d'origine<sup>1</sup>, les Gaulois de la Bretagne se séparaient très nettement des populations primitives<sup>2</sup>. La fusion n'y était point achevée entre les deux groupes d'hommes. Sur le continent, vainqueurs et vaincus avaient fini par confondre leur sang, leur tempérament, leurs habitudes et leur religion; les Gaulois insulaires, en revanche, pouvaient discerner sans peine leurs dieux de ceux des indigènes, leurs traditions nationales et les coutumes des lieux. Les grandes divinités qu'ils avaient amenées avec eux étaient demeurées plus fidèles à leur caractère primitif<sup>3</sup>, comme il arrive toujours à des divinités qui n'ont pas encore intimement frayé avec les Esprits du sol conquis : ce qui gâta et transforma Jahveh, ce fut le contact persistant avec les Génies de la terre soumise par Israël, et plus son séjour se prolongeait sur cette terre, plus il perdait les traits distinctifs du dieu qu'avait apporté Moïse<sup>4</sup>. Il y avait enfin, en Bretagne ou dans les îles voisines, quelques-uns de ces antiques sanctuaires, consacrés à la Terre ou aux Morts, qui jalonnaient les rivages et le pourtour de l'Europe<sup>5</sup> : les prêtres ou les confréries qui les desservaient avaient vécu à l'abri des invasions et à l'écart des influences nouvelles; et si les druides, ce que je crois, ont eu la curiosité des rites et des mystères de cette religion attachée au sol et presque aussi vieille que l'homme même, c'était près des mers lointaines de l'île voisine qu'ils pouvaient les étudier dans leur pureté liturgique.

En d'autres termes, la Bretagne offrait les moyens de mieux connaître et les vrais dieux des Gaulois, ceux qu'ils avaient tirés de leur patrie antérieure, et les dieux propres de la terre que

1. Ammien Marcellin (Timagène), XV, 9, 4; cf. t. I, p. 227, n. 2.

2. César, V, 12, 1-2.

3. Cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 112. Et cela est vrai des institutions civiles (cf. ici, p. 44) comme de la religion : *Britanni .. manent quales Galli fuerunt*, Tacite, *Agr.*, 11.

4. *Juges*, 3, 1-7.

5. Strabon, IV, 4, 6; Tacite, *Ann.*, XIV, 30; Plutarque, *De defectu oraculorum*, 18, p. 419-20; peut-être *De facie lunæ*, 26, 3, 10-13 (y aurait-il, 26, 9, un vague écho des voyages et de l'apprentissage des druides?); Solin, XXII, 7; cf. t. I, p. 145-7.

les Gaulois avaient conquise. Les usages primitifs d'un peuple se maintiennent surtout dans ses colonies : veut-on retrouver les mœurs et les dieux de la Rome d'autrefois, qu'on observe la vie du Latium et de ses provinces italiennes<sup>1</sup> ; Marseille, le rejeton extrême du monde grec, était l'image d'une cité de l'Hellade archaïque<sup>2</sup>.

Les aspirants au sacerdoce s'en allaient donc vers le nord pour étudier dogmes, gestes et formules de la religion qu'ils devaient desservir. La discipline druidique se renouvelait en Bretagne : elle avait là ses sources les plus pures<sup>3</sup>. On finit par croire qu'elle en venait. — C'est ainsi qu'on peut interpréter le texte de César<sup>4</sup>.

Ce séjour à l'étranger, permis par les druides gaulois aux plus consciencieux de leurs disciples, impliquait l'aveu que leur théologie n'était point pure de tout alliage, soit avec celle des Grecs leurs voisins, soit avec celle des populations primitives. Dans leur manière de se figurer et de classer les dieux, d'interpréter et de grouper les symboles, de raconter la vie du monde et les destinées de l'homme, de régler les actes et les paroles du culte, il s'était glissé évidemment bien des détails antérieurs à la conquête celtique. La foi des druides n'était pas plus franchement gauloise que le christianisme officiel n'est la vraie religion

1. Cf. Cicéron, *De oratore*, III, II, 42 : *Rusticu* var... *antiquitatem*.

2. T. I, p. 430 et suiv., p. 433 et suiv.

3. *Eorum sacra* [des Gaulois en Bretagne, *deprehendis superstitionum persuasionem* (Tacite, *Agric.*, II).

4. Je ne dissimule pas qu'il comporte d'autres explications. On peut supposer, par exemple, un législateur ou un apôtre religieux né en Bretagne, mythique ou réel, Moïse ou Hésiode du monde gaulois, dont les leçons ou les vers auraient été plus exactement conservés dans l'île. Mais cette hypothèse n'exclut pas la précédente. Et elle a contre elle que les Bretons furent en rapport, non avec les Celtes, mais avec les Belges et les Venètes (II, 4, 7; 14, 4; III, 8, 1; 9, 10; IV, 21, 7). — Barth (p. 134-5), qui donne la même explication que nous, fait remarquer que, comme le druidisme, le Christianisme, après être passé de Gaule en Bretagne, s'est propagé ensuite de l'île comme d'un centre naturel et de son foyer le plus pur : au temps de Dagobert et de Charlemagne, ce sont les Eglises des îles Britanniques qui ont renouvelé la vie intellectuelle et morale du continent : qu'on songe à Boniface, à Alcuin et surtout à Colomban. — Même solution également chez dom Martin, I, p. 16.

des Évangiles, ou que l'islamisme ne dérive uniquement du Coran et de Mahomet. Toute religion qui triomphe hérite autant de celles qu'elle a vaincues que des apôtres qui l'ont fondée.

Il est probable, en outre, que les théories et les pratiques des druides n'absorbaient pas toute la vie religieuse des Gaulois, Celtes ou Belges. Enseignée surtout à la noblesse, tenue secrète en grande partie<sup>1</sup>, la discipline druidique était, comme les livres des pontifes romains et les rites des grands flamines, le lot de l'aristocratie dominante, une affaire officielle et publique. Les croyances de la plèbe, ses dieux et ses superstitions, n'entraient point dans son cadre : ce qui ne veut point dire que les grands n'aient jamais pris part aux dévotions du vulgaire. Autre chose, dans la religion, est l'enseignement du prêtre, aux formules fixées et logiques, et la pensée, l'espérance et la crainte du populaire, flottantes et spontanées, pleines de caprices et de contradictions, nées de traditions locales très anciennes ou des fantaisies subites d'hystériques de carrefours. Combien de rites et de convictions, dans la France de nos jours, sont étrangers ou contraires au catéchisme autorisé et à la théologie des prêtres ordonnés ! Cependant, on ne décrira pas l'état religieux de notre pays sans parler du culte des arbres et de celui des eaux, des formules et des signes magiques, des oraisons qui guérissent ou qui préservent, des contrats passés avec les saints, toutes choses qui provoquent encore aujourd'hui tant de pensées et de soins ; et pourtant, cela ne vient pas du Christ, et n'est point enseigné par ceux qui parlent en son nom. De même, ne disons pas que tout ce qui était en Gaule chose divine ressortissait aux prêtres et formait le druidisme.

Nous devrions donc distinguer, parmi les dieux, les pratiques et les croyances, ce qui est antérieur aux Gaulois et ce qu'ils ont apporté, ce que les druides acceptaient et ce qu'ils répudiaient.

1. Méla, III, 2, 19; César, VI, 14, 4: cf. p. 107.



Mais ces démarcations seront, le plus souvent, fort difficiles à faire. Sur la doctrine druidique, nous possédons moins d'une demi-page: leurs poèmes nous ont été resumés en six lignes<sup>1</sup>. Resignons-nous à dire, de la plupart des faits qui vont être énumérés, qu'ils se rattachaient à la vie religieuse des habitants de la Gaule avant les temps de la conquête romaine.

#### II. — TEUTATES.

Le principal des dieux communs à tous les Gaulois était appelé par eux Teutates<sup>2</sup>: c'était le dieu qui possédait le plus de sanctuaires dans les cités<sup>3</sup>, le plus de simulacres sur le sol: il était le premier de ceux qui recevaient l'hommage collectif et les sacrifices solennels des druides assemblés. Les Belges l'abo-

<sup>1</sup> César, VI, 14, 34; 18, 1; Mela, III, 2, 18 et 19; Lucain, I, 452-8; Strabon, IV, 1-3; Ammien, XV, 9, 8; Diodore, V, 28, 3, 31-3. Et, dans tous ces textes, on sent deux sources seulement, Posidonius et Timagone, et encore Timagone dérivé peut-être de Posidonius. Cf. p. 100, n. 1.

<sup>2</sup> Voici les arguments qui me paraissent militer en faveur de cette théorie: existence d'un dieu souverain ou national, *Teutates*, interprété plus tard d'ordinaire en Mercure ou en Mars, théorie qui me semble étendue, pour moins contestable, à ce sens du mot *Teutates*, p. 119, n. 2; la diffusion de ce nom de Teutates, comme nom de dieu, dans tout le monde celtique; l'identité du Teutates de Lucain, lieu des sacrifices humains, *paucis et sanguine divi Teutates*, Lucain, I, 454-5, et Lactance, *Inst. div.*, I, 21, 3, avec le Mercure tout pur de César, VI, 17, 1: *nam autem Mercurium adant*, et avec le Mercure gaulois des Paris de l'Église, lui aussi un grand dieu à victimes humaines (Migneus-Foex, *Paris*, 6, 4; Tertullien, *Apologétique*, 9, *serpente*, 7); Mercure dont il existe un si grand nombre de monuments à l'époque romaine. Et je ne vous pas le raisonnement de cette identité, acceptée, semblerait, par Antiquaire, et même, elle apparaît dès le x<sup>e</sup> s. dans les scholies de Lucain, Usener, *Commentarii Germanici*, p. 32; *Revue des études*, 1902, p. 111 et 114, conservée par le Moyen Âge; Usener, loc. cit. Auguste de Vierge, *Archéologie celtique en France*, ed. de 1512, P. XXXIX v. 1, pour ne point parler du consentement de la plupart des états; Faucher, 1570, p. 4 v; Clavier, p. 65; Scudéri, p. 119; dom Martin, I, p. 304; de Belloguet, p. 144; Desgardes, II, p. 314. — D'Arbois de Jubainville (depuis 1873), *Revue archéol.*, XXXV, 1878, I, p. 488. *Le culte mythologique d'Indus*, 1884, p. 481, en cela suppose que le grand dieu gaulois s'appelait Lug, et s'identifiant avec le héros Lug de la mythologie irlandaise (cf. p. 13, n. 5), et cette théorie a eu une vague incroyable, voir, entre autres, Moreux, *Le grand Temple de la Puy-de-Dôme, Revue archéol.*, XXXV, 1878, XXXVI, 1888; Vercautere, *Étude et genèse de la légende du Saint-Girard*, Paris, 1904.

<sup>3</sup> *Deum maxime Mercurium colant*, César, VI, 17, 1.

<sup>4</sup> *Hujus sunt plurima simulacra*, *ibid.*

<sup>5</sup> Lucain, I, 454-5.

raient comme les Celtes<sup>1</sup>, et son nom s'étendait partout où avait pénétré le nom gaulois, sur l'île de Bretagne<sup>2</sup> et dans les États du Danube<sup>3</sup>.

Mais ne nous faisons pas illusion en entendant ce mot de Teutatès; ne songeons pas à un être ayant un nom propre, personnel et immuable, une physionomie précise et arrêtée, des traits distinctifs et un timbre de voix, comme nous nous figurons un Mercure, un Apollon, un Jupiter Capitolin<sup>4</sup>. Les dieux ne deviennent des individualités franches et nettes qu'après avoir longtemps vécu sous la forme humaine, que lorsque poètes et artistes ont fixé leur figure et raconté leur vie. Ceux de la Gaule en étaient encore à la première période de leur existence : on parlait beaucoup d'eux, très peu les connaissaient, ils se confiaient seulement aux prêtres<sup>5</sup>, il fallait les adorer en esprit plus qu'en image<sup>6</sup>, et si Teutatès avait déjà des statues<sup>7</sup>, ce n'étaient que d'informes piliers de bois ou de pierre, qui rappelaient le dieu, et ne le montraient pas<sup>8</sup>.

Ce dieu, en réalité, était invisible et anonyme. *Teutates* signifiait, en langue gauloise, « national »<sup>9</sup>, c'est-à-dire « le Dieu Public », le dieu qui protège les cités ou les nations<sup>10</sup>. Le mot n'était que le qualificatif ordinaire du dieu souverain des Gaulois, comme « l'Éternel » fut celui du dieu souverain

1. Cela me parait résulter du nombre de monuments que la Belgique a consacrés à Mercure (à Trèves, *C. I. L.*, XIII, 3656-60; à Metz, 4304-12).

2. *C. I. L.*, VII, 84 : *Marti Toutati*.

3. *C. I. L.*, III, 5320 = *suppl.*, 11721, p. 1834) : *Marti Toutati*; cf. p. 421, n. 1. Ces inscriptions ont déterminé Mowat (p. 40) à identifier Mars et Teutatès.

4. Sur cette question des noms de dieux, cf. Usener, *Götternamen*, Bonn, 1806.

5. Lucain, I, 452 : *Solis nosse deos*; Diodore, V, 31, 4 : Ὀστρεῖς τῶν ἑταίρων ἑταίρων.

6. Cf. plus loin, p. 132-3.

7. César, VI, 17, 1; cf. plus loin, p. 132-4.

8. Lucain, III, 412-3.

9. Ou *Toutotes*, *Totates*; cf. ici, n. 2 et 3, et *C. I. L.*, VI, 2407 (*Totatigen us*); et 31182 (*Toutati*). *Wortschatz*, p. 131 : \**toutā* = « Volk » = irlandais *tuath* et kymrique *tâl*, « terra » = breton *tud*, « gens ». Le mot est indo-européen; cf. ombrien *tota* = « civitas », osque *touto* = « populus » (von Planta, II, p. 759 et 798); gotte *thiuda* = « peuple »; ancien haut-allemand *diot*, même sens (Kluge, au mot *Deutsch*).

10. Cf. *Apollini Toutiorigi* = « patrio » ou « regi patrio » (*C. I. L.*, XIII, 7564), à rapprocher de *Mercurio Aræverorigi* (*ibid.*, 6003).

d'Israël. Peut-être, de même que ce dernier, avait-il d'autres noms, s'appelait-il aussi « le Fort »<sup>1</sup> ou « le Sage »<sup>2</sup> : mais tous ces noms n'étaient également que des épithètes.

Voici, sans nul doute au dire des druides<sup>3</sup>, quels étaient les attributs et le rôle du dieu national : « Il a inventé tous les arts ; c'est lui qui protège les chemins et qui guide les voyageurs ; grâce à lui, l'homme s'enrichit et le marchand prospère<sup>4</sup>. » — Le dieu souverain des Gaulois n'était donc pas un vulgaire fauteur de combats, comme il était apparu aux Grecs et aux Latins des Ages précédents<sup>5</sup>. Il ne menait plus seulement les hordes conjurées sur les sentiers de la guerre ; mais il ouvrait les routes du pays aux marches pacifiques des pèlerins et des trafiquants. De lui, les hommes avaient reçu la notion des métiers sédentaires, le goût du travail, le désir de produire. Le dieu avait habitué son peuple à l'empire de lois sages et humaines<sup>6</sup>. — Peut-être, en insistant sur ces vertus créatrices et pacifiques,

1. *Camulus*, cf. *C. I. L.*, III, 8671 ; VI, 46 ; VII, 1103 ; Brambach, 164 = *C. I. L.*, XIII, 8701, et le nom *Camulogenus*. « Fils du Fort », César, VII, 57, 3 : etc. : Holder, I, c. 726 et suiv. : c'est à tort, je crois, qu'on a vu dans *Camulus* un dieu distinct. Alf. Maury, *Mém. des Antiqu. de France*, XIX (= n. s., IX), 1849, p. 13 et s. Dans le même sens, *Caturix* (appliqué au Mars des Helvètes, cf. p. 125, n. 3). « le Prince du Combat » : cf. *C. I. L.*, XIII, 5035, 5046, 5054, 6474. Peut-être aussi *Sucellus*, « le Frappeur ? », XII, 1836, XIII, 4542, 5057, 6224, 6730 ; Reinach, *Cultes*, p. 223. Peut-être encore *Smerius* (cf. p. 142, n. 1).

2. *Visucius* et *Viducus*, « le Sage », « Celui qui sait » (cf. \**vid*, *Wortschatz*, p. 264 ; ici, p. 123, n. 1), plutôt que « le Bon » (*Wortschatz*, p. 277), épithètes de Mercure (*C. I. L.*, XIII, 576, 577, 6347, 6384, etc. ; *Visucius* seul, 6404). Peut-être, et dans un sens analogue, *Ogmios* (ici, n. 6).

3. Rapprochez César, VI, 17, 1, et VI, 14, 6.

4. VI, 17, 1 : *Hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad questus pecunie mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.* Holder, II, c. 552, rapproche très heureusement ce texte de *C. I. L.*, VII, 271 : *Deo qui vias et semitas commentus est* : XII, 5849 : [*Me*]r[ur]io [*Via*][ori] ; Brambach, 1591 = XIII, 6476 : *Deo Mercurio Cultori.*

5. T. I, p. 357.

6. Ce rôle du dieu national des Gaulois est attribué par Diodore à Hercule en Gaule (IV, 19, 1-4), lui aussi législateur pacifique et protecteur de routes. Et c'est encore un peu le rôle que Lucien attribuait au vieil Hercule *Ogmios* des Celtes, grand persuadeur des hommes (*Herakles*, 3-6 ; cf. l'hypothèse de Théodore Reinach, supposant *Herculei Ogmio* dans une inscr., *C. I. L.*, XII, 5710 ; *Rev. celt.*, XXIII, 1902, p. 50 et s.). Je ne peux voir dans tous ces récits que des échos de la légende du dieu national gaulois (cf. de même dom Martin, I, p. 304-318).

Les druides voulaient-ils rappeler aux Gaulois le sentiment de leurs intérêts et le devoir de l'entente. La vie de Teutatès, éducateur de son peuple, était une leçon d'alliance.

Il est probable qu'il n'avait point toujours cette allure de roi intelligent et débonnaire que César s'est plu à lui donner. Dans les jours de danger, il prenait les armes à la tête de son peuple et le conduisait au combat : contre l'ennemi du dehors, il devenait un dieu de sang, de feu et de mort, ambitieux et implacable<sup>1</sup>.

Les druides enfin, nous dit César, racontaient que la race gauloise était issue d'un très grand dieu, d'espèce ou d'origine souterraine<sup>2</sup>. — Ce Saturne du Nord, ancêtre des Gaulois, n'était autre, selon toute vraisemblance, que Teutatès lui-même<sup>3</sup> : les hommes et les peuples se disent d'ordinaire issus du dieu qu'ils ont l'habitude d'honorer.

1. C'est pour cela que l'on a, sur tant de points, interprété Teutates par Mars (p. 119, n. 2 et 3; Usener, p. 32). Il ne serait pas impossible que le Mars des *locis consecratis* de César (VI, 17, 4) ne fût le dieu national, interprète ici de cette manière par le proconsul.

2. VI, 18, 1 : *Galli se omnes ab Dite Patre prognatos prædicant, idque ab druidibus proditum dicunt.*

3. Il semble en effet que les peuples classiques aient souvent aussi interprété Teutatès en Saturne (Varron *ap. Augustin, De civ. Dei*, VII, 19; Denys, I, 38, 3). Dans le même sens que nous : Cluvier, p. 65; dom Martin, I, p. 323-334; de Belloguet, p. 143 et suiv., p. 211 et suiv. — On identifie d'ordinaire le dieu au marteau des monuments gallo-romains avec le *Dis Pater* gaulois dont parle César (Grivaud de La Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, 1817, II, p. 21-22; Chardin, *Rev. arch.*, 1834, XI, p. 309 et s.; A. de Barthélemy, *Rev. celt.*, I, 1870, p. 1 et s.; Flouest, *Rev. arch.*, 1885, I, p. 10 et s.; Gaidoz, *Rev. celt.*, VI, 1883-5, p. 457 et s.; Reinach, en dernier lieu *Bronzes*, p. 137-185, et *Cultes*, I, p. 229-232). On peut accepter cette identification, mais sous une double réserve : 1° ce dieu au marteau, comme le *Dis Pater* de César, ne représente qu'une forme, une des figures du grand dieu gaulois; 2° ce dieu au marteau encore, dans la plupart des cas où nous trouvons sa figure, paraît faire fonction moins de dieu infernal que de dieu local, protecteur de champs et de demeures, de Sylvain *domesticus* (cf. *C. I. L.*, XII, p. 927) : ce que devint si souvent le grand dieu gaulois, lorsque la domination romaine l'eut exclu, au moins sous ses formes indigènes, de son rôle souverain, et ce qui est du reste le sort ordinaire des grandes divinités déchuës. Cf. p. 134, n. 1, p. 139, n. 9, p. 149, n. 8. — Il peut paraître extraordinaire, au premier abord, qu'un seul et même dieu ait pu donner naissance à tant de formes et d'interprétations différentes (Mercure, Mars, *Dis Pater*, Saturne, même Hercule et Sylvain). Mais voyez tout ce que le monde classique a dit et fait du Jahveh des Juifs, devenu Saturne, *Liber Pater*, peut-être Jupiter (Tacite, *Hist.*, V, 4-5). Cf., sur

Ainsi, le dieu national des Gaulois avait été à la fois leur ancêtre et leur législateur; il était le gardien, l'arbitre et le défenseur de leurs tribus. On l'avait vaguement esquissé à l'image de la royauté patriarcale des temps primitifs<sup>1</sup> : les traditions du passé, les besoins du présent grossissaient le lot de ses attributs. Il était le résumé symbolique de l'histoire et de la vie de sa nation.

### III. — LES DEUX GRANDES DÉESSES

Ce dieu n'exerçait point une autorité exclusive et jalouse. Il avait près de lui des compagnons et des collaborateurs. Les druides n'enseignaient pas, du moins à l'époque où nous les connaissons, l'unité de la puissance divine. Si leur Teutatès ne différait pas, par sa nature propre, du dieu souverain d'Israël, il ne vivait pas, comme lui, dans un farouche isolement. Il était entouré d'une sorte de famille ou de cour, et en cela la religion gauloise tendait à se rapprocher des panthéons classiques.

Parmi ces êtres divins, deux tenaient de plus près au dieu national. C'étaient des divinités féminines, et qui lui servaient, je pense, de compagnes ou d'épouses.

L'une lui ressemblait fort. César nous dit qu'elle avait enseigné aux hommes les éléments des arts, et qu'elle protégeait ceux qui faisaient œuvre de leurs mains. Elle était la patronne des ouvriers, si Teutatès était le patron des marchands<sup>2</sup>. Mais, comme Teutatès encore, elle suivait les siens sur le champ de bataille, et savait combattre pour eux. Suivant les jours, elle était pareille à une Bellone ou à une Victoire, à la Minerve guerrière ou à la Minerve des travaux pacifiques<sup>3</sup>.

ces défigurations ou interprétations (*interpretatio Romana*, Tacite, *Germanie*, 43) des dieux exotiques. Richter, *De deorum barbarorum interpretatione*, Halle, 1900.

1. Cf. t. I, p. 253-4, t. II, p. 43-4.

2. *Mineream operum atque artificiorum initia tradere*, VI, 17, 2.

3. Je tire ces conclusions de la présence, dans tous les pays celtiques, d'une



Mais nous ignorons le nom sous lequel les Gaulois la désignaient de préférence<sup>1</sup>.

L'autre divinité féminine était cette Terre, mère des hommes et des dieux, que les Ligures avaient certainement adorée<sup>2</sup> et que les Gaulois prièrent à leur tour en Gaule même, et sans doute autour des mêmes autels et dans les mêmes sanctuaires. Je crois qu'elle devint, dans la théologie druidique, la mère de Teutatès et peut-être aussi son épouse, unie à lui pour engendrer la race nationale<sup>3</sup>. A l'origine commune du monde et de leurs peuples, les Gaulois plaçaient donc une famille divine de créateurs, donnant la vie et formant les âmes.

#### IV. — AUTRES GRANDS DIEUX

Les autres grands dieux dont parlaient les druides étaient moins solidaires de la vie nationale et publique que Teutatès et ses deux parèdres féminines.

grande divinité féminine appelée par les textes ou les inscriptions tantôt Minerve (Justin, XLIII, 5, 6; César, VI, 17, 2; cf. Polybe, II, 32, 6), tantôt Bellone (*C. I. L.*, XIII, 2872, 5608, 5598, 5670; cf. Ammien, XXVII, 4, 4), tantôt la Victoire (*C. I. L.*, XIII, 2874; XII, 1339, 1340; etc.; cf. Dion Cassius, LXII, 7, 3). Cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1899, p. 48.

1. On peut hésiter entre *Rosmerta*, nom de la compagne de Mercure en Belgique (XIII, 4192-5, 4683-5, 4705, 4732, 6222, 6263, 6388, 5677, 5939, 4311, 7683, etc.), *Belisama* ou *Belesamis* (XII, p. 162; XIII, 8), *Andarta* (*C. I. L.*, XII, 1554-60), *Ἀνδάρτα*, *Ἀνδάρτα* (Dion, LXII, 6, 2; 7, 3), *Nantosuetta* (XIII, 4542; et les figures chez Reinach, *Cultes*, I, p. 218) : ces deux derniers noms désignent à coup sûr des déesses de victoire et de combat. Voyez encore *deo Mercurio Visucio et sancte Visucio* (XIII, 6384); cf. p. 120, n. 2. Après tout, ces divers noms peuvent avoir été également des qualificatifs ou des épithètes de la même déesse. — Il ne serait pas impossible que l'enigmatique *Erecura* ou *Herecura* (XIII, 6438, 6439, 6631 a, etc.) ne fût un des noms de la Terre gauloise, encore que son identification avec *Juno Regina* (*Ἥρα κροία*), adorée à côté d'elle (XIII, 6440, 6441, 6632-40), ne soit bien séduisante (Gaidoz, *Rev. arch.*, 1892, II, p. 198-213).

2. T. I, p. 142-3.

3. Supposé : 1° d'après le fait que le *Dis Pater*, ancêtre des Gaulois dans cette théologie, ne peut désigner qu'un fils ou un époux de la Terre (VI, 18, 1); 2° d'après l'analogie offerte par la mythologie germanique : *Tuistonem deum, Terra cultum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque* (Tacite, *German.*, 2); 3° de l'importance que prit en Gaule le culte de la Grande Mère des Dieux, qui a dû s'adapter à un culte indigène (XIII, 1751-6; Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 76); 4° de l'existence en Gaule d'une déesse de la Terre interprétée en *Maia* (XIII, 1748, 6095; *Rec. des Ét. anc.*, 1901, p. 99) ou en *Vesta* (XIII, 2940).

Taran, le Jupiter gaulois, vivait dans les cieux, dont il tenait l'empire<sup>1</sup> : il faisait donc la lumière et l'air, les nuages, la pluie, les orages et la foudre. — Près de lui, Bélénus représentait la force réchauffante et bienfaisante du soleil ; sa chaleur descendait et se gardait dans les eaux thermales : il était, comme Apollon, un dieu guérisseur<sup>2</sup>. Une compagne, Sirona, l'aidait dans son œuvre : elle produisait sans doute à la fois la douce lumière de la lune et les eaux salutaires des fontaines<sup>3</sup>. Et ces deux divinités, chères surtout à ceux qui souffrent et qui travaillent, partageaient leur énergie entre les deux astres souverains et les sources vives du sol. — A la vie des chevaux, inséparables compagnons de la noblesse gauloise, présidait leur déesse Épona<sup>4</sup>. — Deux êtres divins figuraient les éléments destruc-

1. Le vrai nom paraît être *Taranus*. *Jovem imperium caelestium tenere*, César, VI, 17, 2. *Taranis* (gén.), Lucain, I, 446. *Tarōnin Jovem*, scholie de Lucain, Usener, p. 32. *Jovi Taranuco*, *C. I. L.*, III, 2804. *Ταρανσοῦ*, *C. I. L.*, XII, p. 820. *Deo Taranuco*, *C. I. L.*, XIII, 6094, 6478 : « le Dieu Fils de Taran ? ». L'identification de Taran et de Jupiter ne laisse place à aucun doute. — Reinhard, *De deo Taranuco*, [1766], dans le *Thesaurus dissertationum* de Martinus, III, I, 1767, p. 311-18 (insignifiant) ; Cerquand, *Taranis lithobole*, 1881, Avignon (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*) ; le même, *Rev. celt.*, V, 1881-3, p. 381 et s., VI, 1883-5, p. 417 et s. : etc.

2. *Apollinem morbos depellere*, César, VI, 17, 3 ; *Panegyrici Latini*, 7, 21 et 22 (*Apollo noster*). L'identité de Bélénus et d'Apollon ne fait aucun doute : Ausone, *Prof.*, 5, 7-14 : 11, 23-4. — Sur Bélénus, cf. d'Arbois de Jubainville, *Rev. arch.*, 1873, I, p. 197 et s. ; Him *op.*, Wissowa, III, c. 190-201 : etc.

3. D'après les inscr. accouplant *Apollini* et *Sironæ*, XIII, 5424, etc. : Holder, I, c. 1286. On prononçait la première lettre comme un son intermédiaire entre *s* et *d* (cf. p. 377). Le caractère lunaire de ce culte est moins certain que son caractère aquatique. — Je n'hésite pas à croire que *-ona* signifie « eau » ou « source » ; *sir-* est également un radical s'appliquant aux cours d'eau (cf. t. I, p. 113, n. 7). — Ch. Robert, *Sirona*, *Revue celtique*, IV, 1879-80, p. 133 et s., p. 265 et s. : etc.

4. Les textes anciens qui mentionnent *Epona* n'ont jamais déclaré son caractère gaulois : les inscriptions qui la concernent ne sont pas localisées en Gaule (Holder, I, c. 1447-50). Mais ce caractère résulte : 1° de la célébration officielle de son culte en Cisalpine (chez les Cénomans?, XI *k. Jan. Epona*, *C. I. L.*, I, I, 2<sup>e</sup> éd., p. 253) ; 2° de la multiplicité de ses statuètes en Gaule ; 3° des éléments du nom, radical et desinence, qui sont tout à fait d'apparence celtique (*Wortschatz*, p. 20) ; 4° du caractère public du culte d'*Epona* dans certaines localités gauloises (*C. I. L.*, XIII, 4630, 5170, 5622, etc. : localité d'Épône en Seine-et-Oise). — S. Reinach (*Rev. arch.*, 1903, II, p. 349) a supposé que *Epona*, comme le grec *Ἴππος κρήνη* (Hippocrène) a signifié primitivement « la Source des Chevaux » : on pourrait en conclure que c'est le nom d'une certaine fontaine sacrée de la Gaule, dont le culte se sera étendu et qui sera passée au rang de divinité générale : et cela paraît très vraisemblable, vu le sens de *-ona* (cf. n. 3). Le cheval a pu tout aussi bien être

teurs : une sorte de Vulcain gaulois, dont nous ignorons le nom indigène<sup>1</sup>, génie du feu et de la flamme; et Ésus enfin<sup>2</sup>, le plus grand des dieux après Teutatès et le plus semblable à lui, mais un dieu surtout meurtrier, celui qui inspire les combattants et fait rage dans les batailles<sup>3</sup>.

Ces dieux-là<sup>4</sup> avaient ceci de commun qu'ils correspondaient à des forces générales et immuables de la nature. Aussi, je suis tenté de croire qu'ils étaient, pour la plupart, les vestiges d'une religion plus ancienne que celle du dieu national. Le Soleil, la Lune, le Feu et la Terre, sont les hautes puissances que l'homme est d'abord enclin à adorer, et les ancêtres des Celtes, tout comme des millions d'êtres humains, ont longtemps reconnu leur domination absolue<sup>5</sup>. C'est tardivement, quand l'homme a créé

associé à une source que le cerf (cf. p. 130, n. 9). — Il est probable que dans d'assez nombreux cas, Épona a fait fonction de déesse locale ou de Déesse-Mère, du moins à l'époque romaine. — Sur Épona, Reinach, *Rev. arch.*, 1895, I, p. 163 et s., p. 309 et s.; 1898, II, p. 187 et s.; 1899, II, p. 61 et s.; 1902, I, p. 227 et s.; 1903, II, p. 348 et s.; Dangibeaud, *Rev. des Ét. ann.*, 1905, p. 284 et s.; Ihm *op. Wissowa*, s. v.

1. Non cité par César; apparaît dans les inser., XIII, 3026, 3105-7, 2940; cf. Florus, I, 20 = II, 4, 5. Il est possible que ce soit un dédoublement d'Esus ou du Mars gaulois dont parle César, produit par une interprétation romaine de ce dieu différente de celle de César (cf. XIII, 3026).

2. *Martem bella regere*, César, VI, 17, 2-4 (avec la réserve de la p. 121, n. 1). *Esus*, Lucain, I, 445 (var. *Hesus*, *Esus*). *Esus*, *C. I. L.*, XIII, 3026. *Hesus Mars*, scholie de Lucain, Usener, p. 32. *Esum*, Lactance, *Inst. div.*, I, 21, 3 (var. *Esun*). *Esugen*, *C. I. L.*, XIII, 10027, 191.

3. Les rapports et les caractères respectifs de Teutatès et d'Esus constituent peut-être le problème le plus ardu de la mythologie gauloise. J'ai dit ce que je croyais le plus vraisemblable. — Il ne serait pas impossible, aussi, que le nom d'Esus fût à l'origine simplement une épithète du dieu souverain (théorie d'Henri Martin, *Études*, p. 280), que Teutatès et Esus, en d'autres termes, fussent des formes différentes de ce dieu (de Belloguet, p. 144), et que ces formes n'aient été que plus tard constituées en entités divines distinctes. Si bien qu'à l'époque romaine, lorsque les druides eurent cessé de guider la pensée des fidèles, on a hésité entre les mêmes noms et les mêmes figures pour interpréter et représenter Teutatès et Esus. Si celui-là a pu devenir Mars (p. 121, n. 1), celui-ci a pu aussi devenir Mercure (Usener, p. 32), et il a pu ainsi prendre une allure pacifique (s'il est représenté par un bûcheron sur l'autel de Paris, *C. I. L.*, XIII, 3026). — Et on peut par suite supposer sans invraisemblance, que ce dernier autel figure les trois plus grands dieux du panthéon gaulois, Esus-Teutatès, le Mars gaulois sous les traits de Vulcain (cf. ici, n. 1), Taran-Jupiter (cf. p. 124, n. 1). — Mowat (p. 20 et suiv.) a identifié Esus avec Sylvain.

4. Il doit y en avoir d'autres, par exemple des dieux stellaires correspondant à Castor et Pollux, Diodore, IV, 56, 4; *C. I. L.*, XII, 2821, 2526, 2099; XIII, 3026, 5409; etc.

5. Cf. t. I, p. 142-3 et 231-2.

des sociétés compliquées et durables, qu'il a doté son dieu souverain de ses propres instincts créateurs et de ses créations mêmes, qu'il lui a attribué ses lois, ses arts, son intelligence et la vie de ses États : ce que représentait Teutatès. — La prééminence fut d'ailleurs vite assurée à cette forme nouvelle de la divinité : les peuples organisés envisagent volontiers leurs dieux moins dans leur pouvoir sur la nature que dans leur rôle parmi les hommes ; et le caractère qu'ils exaltent le plus chez leur maître d'en haut, c'est précisément d'être leur maître et leur représentant. Voilà pourquoi Teutatès, le dieu politique, la dernière-venue des actions souveraines, comptait plus dans la vie et la prêtrise publiques des Gaulois que la lumière du ciel, la chaleur du soleil ou la violence du feu : déchuës de leur souveraineté de jadis, celles-ci s'étaient fixées en des êtres divins de second rang.

#### V. — POÈMES DES DRUIDES

Le nom et la nature des grands dieux étaient révélés et exposés dans les poèmes des druides. C'étaient les prêtres qui avaient réglé le rôle respectif des puissances divines : seuls<sup>1</sup>, ils connaissaient les désirs et les vertus propres à chacune d'elles<sup>2</sup> ; seuls, ils pouvaient raconter les événements de leur passé, leur manière de vivre, leurs relations avec les hommes et les Gaulois.

Ces poèmes étaient à la fois des traités sur le monde et des récits nationaux. De même que la Genèse des Hébreux, ils unissaient à la création de l'univers celle des Gaulois, à l'histoire de la nature celle des peuples. Les druides y disaient ce qu'étaient les astres et leurs révolutions, le monde et l'étendue de ses terres<sup>3</sup> ; mais ils y racontaient aussi comment les Gaulois

1. Cf. p. 107, n. 1, p. 108, n. 10.

2. *De deorum immortalium vi ac potestate*, Cesar, VI, 14, 6. Lucain, I, 432-3; Mela, III, 2, 49; Diodore, V, 31, 4.

3. Cesar, VI, 14, 6; Mela, III, 2, 49.

étaient tous nés d'une divinité souterraine<sup>1</sup>, qu'un dieu les avait élevés<sup>2</sup>, que quelques-uns de leurs ancêtres étaient venus de très loin sur leurs domaines actuels<sup>3</sup>. Dans ces cosmogonies naïves et puissantes, l'existence de la nation s'enchevêtrait avec celle de ses dieux.

#### VI. — DIVERSITÉS LOCALES DES GRANDS DIEUX

Dans leur sanctuaire carnute, au centre de toute la Gaule et au nom de tous ses peuples, les druides sacrifiaient d'abord aux trois divinités impériales, celle de la nation, celle du combat, celle du ciel, Teutatès, Ésus, Taran<sup>4</sup>. Puis, peut-être, venait le tour des autres.

Ce rang et ce rôle de ces dieux n'étaient pas absolument respectés par toutes les tribus et toutes les cités de la Gaule. L'unité de foi et de culte a pu exister à l'origine, dans les temps de l'invasion et de la conquête; et les druides cherchaient à maintenir la tradition de ces temps. Mais au fur et à mesure que chaque tribu a vécu de sa vie propre, qu'elle a pris contact avec des populations différentes, que les cités se sont créées, qu'elles se sont donné leurs règlements et leurs habitudes, les grands dieux se sont conformés aux pensées des différentes nations, et de peuplade à peuplade se sont modifiées leur manière de se grouper et leur manière d'être.

Quelques tribus ont préféré, comme protecteur officiel, **Bélénus le soleil**<sup>5</sup> à Teutatès le roi du peuple, ou des divinités féminines<sup>6</sup> à des dieux plus rudes. Ici, le grand dieu partageait

1. César, VI, 18, 1; cf. p. 121, n. 2.

2. César, VI, 17, 1; cf. p. 120, n. 4.

3. Ammien, XV, 9, 4; cf. t. 1, p. 227, n. 2.

4. D'après Lucain, I, 444-6, corroboré par César, VI, 13, 4; 16, 2. A rapprocher peut-être de ce groupement celui de l'autel de Paris (XIII, 3026). Cf. p. 124-5, p. 125, n. 3.

5. Peut-être les Volques Tectosages de Toulouse, Orose, V, 15, 25. Importance particulière des dieux célestes chez les Belges, p. 141, n. 3.

6. Andarta la Victoire chez les Voconces, XII, 1354-60.

les autels publics avec sa compagne ordinaire<sup>1</sup>; là, on l'aimait mieux solitaire<sup>2</sup>. Ailleurs, on l'associait à un autre souverain<sup>3</sup>, et on leur donnait à tous deux une parèdre commune, les unissant ainsi en une triade protectrice de la cité<sup>4</sup>.

Chez les nations calmes, Teutatès fut traité en chef pacifique, et en batailleur chez celles qui vivaient de la guerre. Dans les cités de la Celtique ancienne, où les mœurs et la vie étaient plus laborieuses, et où l'influence des druides était plus forte, il gardait plus souvent la figure que les prêtres lui donnaient<sup>5</sup>. Les États du Midi, comme les Allobroges, plus belliqueux et plus jeunes, les tribus de l'Armorique ou de la Gaule océanique, l'adoraient volontiers comme un dieu des combats<sup>6</sup>; chez ces peuples extrêmes, il se confondait presque avec Ésus<sup>7</sup>, ailleurs tout à fait distinct de lui. Et les Méditerranéens qui traversaient la Gaule pouvaient voir en lui tour à tour un Arès en armes, un Hermès législateur ou un Saturne père des hommes<sup>8</sup>. Il en allait de même pour sa compagne, dont telle cité préférait les allures guerrières ou victorieuses, et telle autre l'attitude d'une reine au repos<sup>9</sup>.

Certes, tous ces dieux, tous ces Teutatès des peuplades gauloises, n'étaient que des formes particulières d'une seule divinité. Leur origine était commune, et les druides eussent sans

1. Mercure et Rosmerta à Soulosse chez les Lenques, XIII, 4683-5, et ailleurs, cf. 5677. Succellus et Nantosuelta à Sarrebourg chez les Médiomatriques, XIII, 4542. Mars et Bellone à Alesia, XIII, 2872; cf. 5670.

2. Mercure à Trèves (XIII, 3656-60); au puy de Dôme chez les Arvernes, 1517-23; Pline, XXXIV, 45; à Bordeaux, XIII, 574-578.

3. Sans doute à Bélénus chez les Séquanes, XIII, 5366, 5374-5.

4. A Sens, *Marti, Volcano et deæ sanctissimæ Vestæ*, 2940. Bien entendu, certaines de ces différenciations ont pu se produire seulement après la conquête. Elles doivent s'expliquer par des raisons tirées de l'histoire ou des habitudes de la cité.

5. C'est la surtout que domine, à l'époque romaine, sa traduction en Mercure. Dans le Nord, elle se trouve surtout à Metz et à Trèves, villes de commerce.

6. Là, en effet, Mars apparaît plus souvent comme dieu principal. Cf. *C. I. L.*, XII, p. 219, *flamen Martis*; XIII, p. 490, *Fanum Martis*; *id.*, p. 493.

7. Cf. p. 119, n. 2 et 3, p. 121, n. 1, p. 125, n. 3.

8. Cela résulte des textes cités p. 120, n. 4, et p. 121, n. 3.

9. P. 122, n. 2 et 3, p. 123, n. 1.

doute désiré que la divinité fût demeurée la même partout et pour tous. Mais elle avait fini par se décomposer en des types différents, comme les cités étaient devenues étrangères ou hostiles les unes aux autres, comme la Junon de Rome ignorait ou combattait la Junon de Véies sa voisine <sup>1</sup>. Les dieux des peuples embrassent toujours un horizon moins vaste que les dieux des prêtres.

#### VII. — DIVINITÉS LOCALES <sup>2</sup>

Il n'a été question jusqu'ici que des grands dieux et de leur situation théologique et officielle, et on a déjà vu à quelle variété d'espèces ils étaient en train de donner naissance. Ce qui compliquait encore cette société divine, c'est qu'au-dessous d'elle vivait toujours la plèbe innombrable des Génies locaux <sup>3</sup>. Ceux-ci, les Gaulois en avaient hérité lorsqu'ils avaient pris la terre. Le dieu de l'endroit suit les destinées de sa demeure : en acceptant leurs nouveaux domaines, les Celtes avaient conservé les êtres qui les protégeaient.

Mais ne parlons plus seulement, à propos d'eux, des Celtes et de leurs nations. Les grandes divinités étudiées plus haut sont propres aux communautés gauloises; elles ont été apportées ou constituées par elles; nous ne les trouvons pas chez les Ligures des Alpes, chez les Aquitains de la Gascogne et des Pyr-

1. En d'autres termes, le monde gaulois arrivait ou pouvait arriver au même morcellement de la religion politique que le monde gréco-romain : mais le point de départ de son histoire religieuse n'est pas ce morcellement. De même, au surplus, que l'état religieux des cités antiques, si admirablement décrit par Fustel de Coulanges dans *La Cité antique* (p. ex. l. III, ch. 6), résulte en partie de la décomposition d'antiques divinités générales.

2. Outre les travaux cités p. 113, n. 1, et p. 131, n. 12 : Fl. Vallentin, *Essai sur les divinités indigènes du Vocontium*, Grenoble, 1877 (*Bull. de l'Ac. Delphinale*); le même, *Les Dieux de la cité des Allobroges*, *Rev. celt.*, IV, 1879-80; Bulliot et Thiollier, *La Mission et le Culte de saint Martin... dans le pays éduen* (*Société Éduenne*, n. s., XVI-XIX, 1888-1891).

3. Cf. t. I, p. 135 et suiv. Voyez ce qu'a dit Allmer, avec force et justesse, sur l'importance du polydémonisme topique et fontainier dans la religion gauloise (*Revue épigraphique*, III, p. 299 et s.).

nées<sup>1</sup>. En revanche, toutes les populations d'entre le Rhin et les montagnes du Sud, celles des plaines comme celles des hauts pays, quels que soient leur idiome et leur tempérament, continuent d'adorer les forces immuables et innombrables qui engendraient la multitude des choses du sol<sup>2</sup>.

Les plus nombreuses et les plus populaires<sup>3</sup> étaient les eaux courantes : sources, fontaines, ruisseaux et fleuves. Celles des flancs des Pyrénées ou des vallons de la Provence, des prairies du Morvan ou des clairières des Ardennes<sup>4</sup>, vivaient également d'une vie divine, dont les guerres et les conquêtes humaines n'avaient point interrompu le cours.

Cette vie n'était pas la même pour toutes ces eaux. Leur nature sacrée variait à l'infini. Chaque canton se figurait à sa manière l'Esprit de sa source. Il fut homme pour les uns, et femme pour les autres : la « Fontaine » de Nîmes, *Nemausus*, était un dieu<sup>5</sup>, comme aussi quelques-unes des sources thermales<sup>6</sup>. Celles de Bibracte<sup>7</sup>, de Bordeaux<sup>8</sup>, de Cahors<sup>9</sup>, étaient des

1. Sauf exceptions, dues à la pénétration graduelle de ces régions par les influences gauloises.

2. Voir les textes cités plus bas, p. 130-3.

3. Cf. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, II, p. 175 et suiv.

4. Voyez les textes cités n. 5-9 et p. 131-2.

5. *Deo Nemauso*, *C. I. L.*, XII, 3077, 3093-3102 : Ausone, *Urbes*, 161 : il n'y a pas de doute que ce ne soit la « Fontaine » de Nîmes ; mais il semble que la Fontaine ait été aussi adorée par les indigènes sous forme de « Mères », *Ματρῶν Ναρμαυσικῶν*, XII, p. 383. Même chose pour *Arimus*, la « Fontaine » d'Aime en Savoie, XII, 100 ; Allmer, *R. É.*, n° 1121 ; *Graselos*, la merveilleuse source du Groseau près de Malaucène, XII, p. 824 : etc. — Je crois également que les dieux aux noms en *-osus* sont des dieux de sources ou de lacs : *Cososus* (XIII, 1353), *Alogiosus* (XIII, 1331), *Etnosus* (XIII, 1189), *Ibosus* (XIII, 1370), peut-être *Leucullosus* (XIII, 1388) ; cf. *Osa fluvius*, l'Hozain près de Troyes, *Acta sanctorum*, Bollandistes, 4 févr., I, p. 476 [486]. Remarquez la localisation de ces noms en pays biturige.

6. *Borvo* ou *Bormo*, Aix-les-Bains, XII, 2443-4 ; Bourbon-Lancy, XIII, 2805-8 ; etc., cf. Allmer, n° 1146 ; Ihm *ap.* Wissowa, s. v. *Ilizo deus*, Luchon (XIII, 345-348 ; aussi sous forme de « Nymphes », 300-360). *Ivarus*, la source thermale d'Évaux dans la Creuse, XIII, 1368. Etc.

7. *Dea Bibracti*, XIII, 2631-3 : c'est la fontaine de Saint-Martin au mont Beuvray (Bulliot, *Fouilles*, II, p. 175 et suiv.).

8. Ausone, *Urbes*, 159-160 : *Urbis genius... Divona fons* (la Devèse ou une des sources qui se jetaient dans la Devèse, anciennement *Divisa* ou *Divicia*, t. I, p. 112, n. 6).

9. *Divona*, nom de Cahors, Ptol., II, 7, 9, cf. *C. I. L.*, XIII, p. 206 (la fon-





déeses. L'Yonne<sup>1</sup>, la Marne<sup>2</sup> et la Seine<sup>3</sup> ressemblaient à des matrones, et le Rhin à un patriarche<sup>4</sup>. Ici, la source apparaît en jeune lutin<sup>5</sup>, là en vieux Génie<sup>6</sup>, plus loin en déesse accorte ou turbulente<sup>7</sup>, ailleurs en mère-nourrice, grave et paisible<sup>8</sup>. Souvent, elle ne représente qu'une seule divinité, ou, si l'on préfère, elle est engendrée par un dieu isolé<sup>9</sup>. Mais souvent aussi, de même que deux ou trois « eaux-mères » se réunissent pour produire un ruisseau, l'homme adora sa fontaine sous la forme de dieux ou de déesses rapprochées, et ce furent tantôt des couples conjugaux ou fraternels<sup>10</sup>, tantôt des groupes de nymphes<sup>11</sup>, tantôt enfin deux ou surtout trois déesses<sup>12</sup>, intimement unies

taine des Chartreux?). De même, sans doute, *Vesunna* à Périgueux, XIII, 949 et 956 (cf. *Matres Vesunianæ*, XIII, 7925, 7850-4); *Aventia* à Avenches, 5071-3; *Acionna*, la fontaine de l'Étuvée près d'Orléans, 3063-4; etc.

1. *Deæ Icauni*, XIII, 2921.

2. *Matrona*, XIII, 5674.

3. *Deæ Sequanæ*, XIII, 2858-65.

4. Properce, V, 10, 41: *flum. Rheno*, XIII, 5255, 7790-1; ici, p. 132, n. 5 et 6.

5. Peut-être XIII, 5424 (monument de Luxeuil); peut-être aussi 1331; cf. n. 10.

6. Cf. p. 139, n. 9.

7. Cf. p. 130, n. 7-8.

8. *Matrona* pour la source de la Durance, t. I, p. 46, n. 3; de même pour la source de la Marne, XIII, 5674. Ce mot de *Matrona*, d'apparence toute latine, est en réalité préromain et sans doute préceltique; il doit signifier « eau-mère ». Appliqué peut-être d'abord à la source de la Marne, il s'est étendu à toute la rivière.

9. P. 130, notes 5-9, p. 131, n. 1-8.

10. *Deo Albio et Damonæ*, Chassenay chez les Éduens, XIII, 2840; *Borvoni et Damonæ*, Bourbon-Lancy, 2805-7, et Bourbonne, 5911-20; *Lussoio (Luzonio) et Briciæ* à Luxeuil, 5425-6; *Bormano et Bormanæ* à Aix des Voconces, XII, 1561. *Soc. Éduenne*, XVIII, p. 259 et suiv.; XIX, p. 14. *Borbo, Borvo, Bormo*, sont le même nom de source thermique. Cf. *Archæologia Aeliana*, n. s., XV, p. 337.

11. Cf. p. 130, n. 6; *Nymphæ Griselicæ*, XII, 361, la source thermique de Gréoulx.

12. En Narbonnaise, XII, p. 926: presque toutes à l'est du Rhône: *Matres Ubelnæ*, l'Huveaune (cf. t. I, p. 20, n. 1), 333 et *add.* (je maintiens ma lecture); 330: etc. — La terminaison en *-nehæ*, si fréquente dans les noms ou surnoms des Mères (Ihm, p. 31), doit signifier « source » ou « mère » (cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 211; et pour la *Nehe* de Dax, t. I, p. 108, n. 5). — Pour les groupements en 3, rarement moins ou plus, Ihm, p. 37 et suiv., Hild, *Dict. des Ant.*, p. 1637-8. — Sur les *matres*, innombrables aux abords du Rhin: Keysler, p. 369 et s.; Granges, *Mém. sur les Déeses-Mères*, *Bull. mon.*, XXI, 1855, p. 337 et s.; Roach Smith, *Mém. sur les Déeses-Mères* (trad.), *Bull. mon.*, XXVIII, p. 332 et s.; Friederichs, *Matronarum monumenta*, Bonn, 1886: Siebourg, *De Sulevis, Campestribus, Fatis*, Bonn, 1886: le même, *Westdeutsche Zeitschrift*, VII, 1888, p. 99 et s.; Much, *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XXXV, 1891, p. 315-328; Kauffmann, *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*,

dans une maternité commune. Chaque région de la Gaule, à cet égard, a pris ou gardé ses habitudes. Les indigènes de la Belgique la plus voisine du Rhin, les Ligures de la Provence et du Dauphiné, préfèrent le culte des « Mères » associées<sup>1</sup>. Chez les Celtes, le dieu de la source, mâle ou femelle, accepte plus volontiers une existence solitaire<sup>2</sup>. Il s'est maintes fois présenté en Aquitaine et au sud de la Loire sous le titre anonyme de « Tutelle » ou gardien du lieu<sup>3</sup>, et on le trouve un peu partout sous celui de « Génie » ou « Esprit de l'endroit »<sup>4</sup>.

Les grands fleuves étaient des espèces supérieures, plus sages et plus puissantes que les sources capricieuses des champs. Les Gaulois confiaient au Rhin leurs nouveau-nés pour qu'il les purifiât à leur entrée dans la vie<sup>5</sup>, et c'était lui, connaisseur des plus intimes secrets, qui pouvait seul discerner les enfants issus d'une faute<sup>6</sup>. Une dévotion particulière s'attachait aux sources de ces fleuves, humbles et mystérieuses origines de flots formidables : la fontaine de la Seine devint une déesse aimée et visitée entre toutes, et son renom et son influence s'étendirent bien au delà du bois et du vallon où elle apparaissait pour la première fois<sup>7</sup>. Peut-être la domination celtique

11. 1892, p. 24 et s.; Ihm, *Der Mütterkultus, etc.* (*Bonner Jahrbücher*, LXXXIII, 1887); Haverfield, *The Mother Goddesses* (*Archæologia Eliana*, n. s., XV, 1892, p. 314 et suiv.); Ihm, *Lexikon* de Roscher, s. v.; Grienberger, *Niederrheinische Matronen* (*Erano Vin-dobonensis*, 1893, p. 253-268); Hild, *Dict. des Antiquités*, s. v. *Matres*, paru en 1902.

1. Avec cette réserve, que les découvertes épigraphiques peuvent modifier ces conclusions.

2. P. 130, n. 5-9, p. 131, n. 1-3. Même réserve.

3. Je crois de plus en plus que c'est le culte de la fontaine de l'endroit qui est le point de départ de la religion des Tutelles, localisée au sud de la Loire, et peut-être d'influence hispanique; *C. I. L.*, XIII, 411 (*Tutela sanctissima*, la fontaine chaude de Dax?); 583-5 (Bordeaux, la même que *Divona*?; cf. Ausone, *Urbes*, 159-160: ici, p. 130, n. 8); 949, 955, 956 (Périgueux, identique avec *Vesunna*); le nom de Tulle, *Tutela*; *C. I. L.*, XIII, 919 (source); etc.

4. *Genio loci*, traduction latine de quelque expression indigène.

5. Aristote, *Polit.*, VII, 15 (17), 2, p. 1336 a: ce qui a pu faire dire à Virdomar qu'il descendait du Rhin (Properce, V, 10, 41); cf. t. I, p. 450, n. 4.

6. Julien, *Discours*, II, p. 81 = 104, Hertlein; *Lettres*, XVI, p. 388 = 495, H.; *Anthol. palat.*, IX, 125; et bien d'autres; cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 277-8.

7. Ce qui explique la multitude d'ex-voto trouvés aux fouilles faites près de sa source entre Saint-Germain-la-Feuille et Saint-Seine, *C. I. L.*, XIII, p. 437 et



a-t-elle eu précisément pour effet de propager la connaissance et l'adoration de certaines eaux et de certaines montagnes loin du lieu où elles commandaient tout d'abord <sup>1</sup>.

Car la montagne demeurait une puissance très forte. Le puy de Dôme et le Donon, les monts isolés du Morvan, les pics ardens des Pyrénées, les crêtes qui menacent les routes des Alpes, les aimables collines de la France parisienne, les Garrigues pierreuses du Languedoc, et la montagne de Tardets dans la Soule, et le Cengle qui domine la vallée de l'Arc, hauteurs grandes ou petites, ligures, aquitaines ou gauloises, toutes avaient leurs dieux et leurs cultes <sup>2</sup>.

D'autres dieux, enfin, continuaient à vivre dans les forêts. Peut-être les Gaulois ont-ils eu moins de ferveur que les Ligures à l'endroit des arbres solitaires <sup>3</sup>; peut-être se refusaient-ils à admettre qu'un seul chêne, à moins d'une volonté particulière <sup>4</sup>, suffit à loger et à former un dieu. Les arbres ne les empêchaient pas de voir la forêt. Mais ils entouraient de la vénération traditionnelle les bosquets et les bois profonds, sanctuaires de puissances divines. Les Ardennes étaient regardées comme le vaste domaine d'une déesse, dont sans doute, pendant la nuit, on entendait bruire les chasses invisibles <sup>5</sup>.

souv., et surtout Baudot, *Mémoires de la Commission de la Côte d'Or*, IV, 1845, p. 95 et suiv.; Flouest, *Le Temple des sources de la Seine*, Semur, 1870 (*Soc. des Sciences*, 1869); Bulliot, *Société Éduenne*, XVII, 1889, p. 110-116. De même pour la Marne, p. 131, n. 8.

1. Cf. *C. I. L.*, XIII, 1462, 7845. Ici, p. 124, n. 4.

2. Cf. t. I, p. 137-8; *C. I. L.*, XII, 2436-7, 3067, 5848; XIII, 409, p. 203; V, 7871; *Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 2; Frédegair, IV, 55; etc.

3. Cf. t. I, p. 138.

4. Par exemple lorsque le chêne-rouvre portait le gui (p. 167) : *deo Robori*, *C. I. L.*, XIII, 1112 (authentique?): peut-être les *dii Casses* (*cass-* = « chêne? ») des bords du Rhin (*C. I. L.*, XIII, 6116, etc.).

5. *Dea Arduinna*, *C. I. L.*, VI, 46 (figurée en Diane sur le bas-relief); Brambach, 589 = *C. I. L.*, XIII, 7848. *Vosego sil(vestri)*, XIII, 6027, 6059, 6080 (ici, il s'agit d'un dieu chasseur). Cf. *Diana Abnoba*, forêts et montagnes des sources du Danube : XIII, 5334, 6183, 6326, 6332, 6356, 6357. Sur le culte d'Artémis forestière chez les Celtes, Arrien, *Cynégétique*, 34.

VIII. — ADAPTATION DES GRANDS DIEUX  
AUX DIVINITÉS LOCALES<sup>1</sup>

Loin de faire tort aux Génies du sol, les Gaulois, portés aux idées générales, ont élargi leur rôle et leur empire.

Il n'y eut pas, à notre connaissance, antagonisme durable entre l'armée plébéienne de ces Esprits et l'aristocratie des grands dieux. Aussi bien, les divinités topiques sont à la fois très tenaces et très souples<sup>2</sup>. Si elles connaissent des jours de décadence, on ne les extirpe pas : quand la religion dominante les répudie, elles se font les démons d'un culte hérétique, et narguent les sanctuaires officiels. En revanche, elles sont toujours prêtes à partager leurs domaines avec quelque dieu venu du dehors, à s'unir à lui pour les gouverner. Elles ont su s'accommoder avec Teutatès et son cortège, avec Jupiter, Auguste et leur panthéon, et même avec le dieu du Christ et ses saints, et elles ont réussi à se plier à leur culte et à se cacher sous leur nom.

Le mieux que puissent faire les dieux conquérants, c'est d'accepter l'hospitalité des Génies locaux. Et, c'est alors, pour la religion suzeraine, un nouvel élément de gloire et de puissance. Les plus beaux triomphes de Jupiter et d'Apollon, dieux de la lumière, sont venus du jour où ils se sont assis sur la roche divine du Capitole et près de la source sainte de Castalie. De cette union entre un dieu redoutable, mais lointain et vague, et une divinité petite, mais accessible et connue, de cette descente

1. Tout ce qui suit résulte en partie de l'hypothèse que l'identification avec une divinité topique d'un dieu romain, Apollon, Mercure ou Mars, a dû être précédée de l'identification ou de l'incorporation de cette même divinité avec le dieu gaulois correspondant. En d'autres termes, le nom du dieu romain n'a fait que remplacer le nom du grand dieu indigène. Et de fait, la présence si constante de Mercure, par exemple, comme dieu topique ne s'explique que si Mercure désigne non pas le dieu romain, mais le grand dieu gaulois déjà installé sur place. De même, le rôle topique du dieu au maillet (p. 121, n. 3), du dieu cornu (p. 139, n. 9), du tricéphale (p. 150, n. 9) s'explique par une localisation, souvent antérieure à la conquête romaine, des grands dieux correspondants.

2. Cf. t. I, p. 140-2.

d'un dieu ou d'une déesse sur les bords d'une fontaine ou sur le sommet d'une colline, sont peut-être sorties les plus fortes commotions religieuses qui aient ébranlé l'humanité. Car le royaume du dieu, jusque-là caché dans la pensée de ses prêtres, montrait dès lors, sur la terre, ses vestibules ou ses palais visibles, foyers d'émotions, de miracles et d'espérances.

Les grands dieux de la Gaule vinrent donc, sur certains points, s'adapter aux divinités locales. Ils les incorporèrent à eux, de manière à profiter de leur place en assumant leurs obligations. Tout en gardant leur rôle universel et national, ils se firent les protecteurs de l'endroit : il est vrai que l'endroit, tout en demeurant la résidence d'une divinité, devenait l'« ombilic » d'un empire divin. — C'est ainsi que Bélénius et Sirona, divinités astrales et guérisseuses, s'identifièrent avec un certain nombre de Génies de sources thermales : à Luxeuil par exemple, où ils tentèrent d'absorber un couple de dieux indigènes<sup>1</sup>. Ésus prit d'autres ruisseaux<sup>2</sup>. Ésus et peut-être Taran purent se réserver quelques sommets<sup>3</sup>; Bélénius reçut les siens, et il eut aussi le lac sacré de Toulouse<sup>4</sup>.

Cette union ne se fit point partout. Plus d'une divinité locale garda son autonomie. Némausus de Nîmes ne fusionna jamais avec un grand dieu. La plupart des Mères fontainières du Nord-Est et du Sud-Est vécut avec leur nom et leur personnalité traditionnelles<sup>5</sup>. En religion comme en politique, les régions extrêmes de la Gaule restèrent plus longtemps fidèles au passé.

1. *C. I. L.*, XIII, 5424; cf. 5425-6; ici, p. 131, n. 10.

2. *C. I. L.*, XII, 332 : *Giarius* ne peut être, je crois, qu'un nom de ruisseau, le Jarret (cf. t. I, p. 113, n. 3).

3. *C. I. L.*, XII, 1300; cf. Allmer, *Rev. ép.*, n° 1072 : *Marti Albiorigi*, mais peut-être aussi un dieu de source. La localisation du Jupiter gaulois, même sur les montagnes, est du reste un fait exceptionnel, ce qui s'explique par leur attribution à Teutatès-Mercure; le Grand Saint-Bernard, *mons Jovis*, est peut-être en dehors des influences gauloises (*C. I. L.*, V, p. 761 et s.).

4. *Mons Belenatensis* (Saint-Bonnet près Riom), Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, 5; cf. p. 124, n. 2.

5. P. 131, n. 12, p. 132: au moins d'après l'état actuel de l'épigraphie.

Souvent encore, l'Esprit du lieu coexista à côté du dieu souverain, comme un parèdre de rang inférieur<sup>1</sup>. Chaque hameau, chaque dévot même, unissait à sa façon le culte de l'un et le culte de l'autre. Il arrivait qu'une source fût adorée par les uns sous son nom sacré, par les autres sous celui d'un grand dieu<sup>2</sup>. La fantaisie de chacun décidait en pareille matière, et la dévotion ne souffrait pas de ce qu'on pouvait choisir entre les qualités et les noms des patrons divins.

Ce fut Teutatès qui s'empara, comme de juste, des points religieux les plus centraux, les plus visibles. On l'installa sur ces cimes maîtresses qui dominant tout un pays, et qui paraissaient comme le pivot d'une tribu ou d'une cité entière. Il s'en vint gouverner les principales montagnes éduennes, mont Saint-Jean<sup>3</sup>, mont de Sene<sup>4</sup>, mont Marte<sup>5</sup>. On lui donna la colline de Montmartre, au pied de laquelle s'étendait l'île bâtie de Lutèce<sup>6</sup>. Et enfin, on l'adora sur ce sommet du puy de Dôme<sup>7</sup>, fait pour lui et à son image, robuste et impérieux, qui paraissait la plus haute montagne de la Gaule celtique, qui en était la plus centrale, qui commandait les terres les plus fertiles. La puissance du maître souverain et celle du sommet allaient s'accroître l'une par l'autre. Une merveilleuse fortune pouvait commencer pour toutes deux.

Dans ce compromis entre les dieux d'en haut et les Esprits du sol, entre les principes généraux et les habitudes locales, entre les pensées de l'âme et l'horizon des yeux, nous ignorons quelle a été la part des druides. L'ont-ils conseillé ou combattu? nous ne savons. Mais, à voir la manière dont ont procédé, en pareille occurrence, les prêtres d'autres religions dominantes, je suppose

1. *C. I. L.*, XII, 1301.

2. Cf. p. 135, n. 1, p. 131, n. 10.

3. *C. I. L.*, XIII, 2830.

4. XIII, 2636 (*Soc. Eduenne*, XVII, p. 181 et suiv.).

5. XIII, 2889 (*Soc. Eduenne*, XVII, p. 71 et suiv.).

6. *Frédégair*, IV, 35.

7. *Pline*, XXXIV, 45; *C. I. L.*, XIII, I, p. 203.

que ceux de la Gaule se sont bornés à accepter l'œuvre progressive et spontanée de la foi de leurs peuples.

#### IX. — SYMBOLES ET ATTRIBUTS DES DIEUX

Les grands dieux exercent une irrésistible attraction sur les moindres choses divines. Qu'une puissance suprême vienne à poindre dans un monde où s'entassent les esprits, les fétiches, les talismans ou les symboles, elle ne réussira pas à les éliminer, mais elle saura les obliger à se grouper autour d'elle, à accroître son trésor, à ajouter à ses moyens d'action. Les vrais conquérants domestiquent et ne suppriment pas. Le Jupiter latin s'assura à la fois les sommets sacrés de toute l'Italie, même ceux des Apennins et des Alpes, et les pierres saintes dont l'adoration avait sans doute précédé sa venue<sup>1</sup>. Le culte des Esprits locaux avait procuré des domiciles aux dieux gaulois; d'autres objets de foi, également antérieurs à eux, leur fournirent des attributs, des insignes, des serviteurs, des signes permanents de lutte et de victoire.

Gaulois et Ligures avaient cru et croyaient toujours à la sainteté de certains animaux : serpents sortis de la terre, corbeaux bavards, aigles voisinant avec les astres, béliers et taureaux aux cornes invincibles, grues messagères des saisons, d'autres encore, devaient à leurs vertus mystérieuses d'être traités en dieux ou en personnes divines<sup>2</sup>. Une foi semblable s'attachait à des plantes curatives et à des arbres utiles. Il n'était pas jusqu'aux objets inanimés, produits de l'industrie ou jeux de la nature, pierres et rochers<sup>3</sup>, armes et ustensiles démodés ou consacrés, haches, marteaux, lances et épées, col-

1. *Jupiter Apenninus, Pœninus, lapis.*

2. T. I, p. 139-140; cf., dans le *Catalogue* de Muret et Chabouillet, les figures des monnaies gauloises, et surtout l'inestimable table de de La Tour, à ces différents mots; plus loin, p. 138, n. 6.

3. Hypothétique pour l'époque ligure et celtique.

liers d'or et chaudrons de bronze<sup>1</sup>, où la présence et l'action d'un dieu ne pussent être révélées par une forme étrange, par les traces d'une antiquité vénérable, par la force de leur tranchant ou l'éclat de leur métal. Enfin, il est probable qu'une vertu secrète était attribuée à certains signes tracés par l'homme même, images sympathiques d'êtres sacrés ou d'apparitions célestes, comme la roue rayonnante<sup>2</sup> semblable au soleil, la croix sinueuse semblable à la foudre<sup>3</sup>, la spirale<sup>4</sup> ou la croix<sup>5</sup>.

De ces choses plus vieilles que leurs dieux, les Gaulois n'oublèrent et ne proscrivirent rien. Fétiches et talismans gardèrent toute leur vogue. Mais ce fut, presque toujours, en s'associant à ces divinités, pour se faire leurs représentants, leurs ornements ou leurs victimes<sup>6</sup>.

1. La lance d'argent d'Olyndicus (Florus, I, 33, 14); épées des monnaies gauloises (6922, 6926-30, 6932-3, 6937-8, 6941-5); chaudrons des mêmes (6931, 6950-1) et chez les Cimbres (Strabon, VII, 2, 1; vases en bois?) du dieu au maillet (Reinach, *Bronzes*, p. 137 et suiv.); clou et instrument bifide du dieu de Viège *id.*, p. 139-141; Espérandieu, *Bas-reliefs*, I, n° 825); « l'exaltation du torques » (Reinach, p. 198 et suiv.); le marteau des monnaies (6929) et 6931; la hache des monnaies (de La Tour, p. 286; *id.*, p. 348); etc.

2. Souvent isolée sur des monnaies (fait très fréquent, de La Tour, p. 301 et suiv.), sur des autels, des casques (*Bronzes*, p. 35), des enseignes (Valerius Flaccus, VI, 90). Sur ce symbole, Gaidoz, *Rev. arch.*, 1883, II, en particulier p. 176 (symbole du soleil); Flouest, *id.*, en particulier p. 17 (symbole du tonnerre). Au surplus, la roue a pu signifier tour à tour ou à la fois l'un et l'autre.

3. Svastika ou tetraskèle ou croix gammée, beaucoup plus rare dans le monde gaulois proprement dit: Saint-Germain, *Cat.*, p. 29 (région pyrénéenne), p. 100; Cab. des Méd., 10228. Il semble qu'en Gaule ce symbole ait été le plus souvent remplacé par le triquètre ou triskele stylisé à spirales, cf. de La Tour, p. 312.

4. Les S des monnaies (de La Tour, p. 302 et suiv.); peut-être les spirales en bronze du Musée de Saint-Germain (V, 3, trouvaille de Neuvy-sur-Baranzon, Cher). Sur l'importance artistique de l'S (signe de la foudre?), cf. p. 386.

5. Sur la tunique de dieux gaulois, Reinach, *Bronzes*, p. 138, 142, 143, 151, 152, 171; et dans les monnaies (de La Tour, p. 277 et suiv.). Ajoutez: le triquètre (n. 3); le cercle inscrit dans une croix (*Bronzes*, p. 143; cf. Musée, V, 3); cercles à point central (*Bronzes*, p. 171); cercles concentriques encadrant ou non des rosaces (Blanchet, *Figurines*, pl. 1; Musée de Saint-Germain, V, 3); peut-être aussi les rectangles dentelés de la trouvaille de Neuvy (Musée, V, 3); cf. p. 152, n. 3; etc.

6. Quoique, sur les monnaies gauloises de l'indépendance, ces signes soient toujours figurés isolément, quoique, dans les sculptures gallo-romaines, ils soient au contraire presque toujours figurés comme attributs divins, il ne faudrait pas croire que ce passage du symbole ou du fétiche à l'état d'attribut ne date que de la conquête. Sans doute l'influence romaine, en développant l'anthropomorphisme, a énergiquement contribué à amener ce résultat et à fixer les attributs sur tel ou



Les oiseaux devinrent leurs messagers<sup>1</sup>; le taureau leur fut offert en sacrifice<sup>2</sup>; l'arbre servit aux supplices rituels<sup>3</sup>; des serpents<sup>4</sup>, des loups<sup>5</sup>, des chiens<sup>6</sup>, des béliers<sup>7</sup>, des chevaux<sup>8</sup>, purent leur faire compagnie ou cortège. On attribua aux dieux ces cornes en qui semblait résider la force des grands animaux<sup>9</sup>. Ils faisaient, disait-on, pousser le gui sur le chêne pour signifier

tel dieu. Mais je suis sûr que, dès les temps de la liberté, le populaire s'habitua, au moins dans sa pensée ou son langage, à orner ou armer les dieux de certains signes : autrement, on ne s'expliquerait pas l'abondance de ces types sculpturaux de dieux indigènes, ayant chacun ses symboles propres et ses emblèmes familiers.

1. Les grues de l'autel de Paris (Musée de Cluny; Reinach, *Cultes*, I, p. 236) et de l'autel de Trèves (*ib.*, p. 237); les corbeaux ou les colombes des autels de Compiègne (Saint-Germain, n° 14243, *Cat.*, p. 31; Reinach, *Cultes*, I, p. 73), de Sarrebourg (Reinach, *Cultes*, I, p. 218), de Nevers (*Soc. Ed.*, XIX, p. 173); autres, *C. I. L.*, XIII, 4723, 6145; l'oiseau du bas-relief de Mavilly (cf. Musée de Saint-Germain, XXI, 27312), les oiseaux accouplés d'Alésia (*Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 86), et du Musée de Beaune (*id.*, p. 186); etc. Sur le rôle divin du corbeau en Gaule : *De mir. ausc.*, 86; *De fluviis*, 6, 4; Strabon, IV, 4, 6; Reinach, *Cultes*, I, p. 66, 75. Oiseaux envoyés par les dieux chez les Galates, Eudoxe ap. Élien, *De nat. an.*, XVII, 19; les Gaulois en campagne *ducibus avibus*, Justin, XXIV, 4, 3, cf. t. I, p. 285; la prépondérance des oiseaux en matière divinatoire, au dire du Galate Déjotarus, Cic., *De divin.*, I, 15, 26; II, 8, 20; 37, 79; oiseaux servant d'augures sur les monnaies, cf. ici, p. 350.

2. Pline, XVI, 250. D'après Mowat (p. 27), le taureau de l'autel de Paris (Reinach, *Cultes*, I, p. 236) : mais peut-être est-il figuré non comme bête de sacrifice, mais comme bête familière du dieu ou de son temple.

3. Scholies de Lucain, Usener, p. 32 (cf. p. 159, n. 2).

4. Serpents à têtes de bélier autour de dieux accroupis, Reinach, *Bronzes*, p. 186 et suiv., p. 195 et suiv. Serpents associés à Mercure, Reinach, *Cultes*, I, p. 63, 72.

5. Reinach, *Bronzes*, p. 160 : non certain. C'est d'ordinaire la peau d'un loup qui recouvre le dieu, p. 176.

6. Reinach, *Bronzes*, p. 169, 171, 174, 176, 177, 180, 181; images d'Épona (cf. p. 124, n. 4).

7. Serpents à têtes de bélier (n. 4); cf. Reinach, *Cultes*, I, p. 73, II, p. 63-5. Cf. le taureau de Paris (cf. p. 147, n. 1), la tête de taureau de Trèves (Reinach, *Cultes*, I, p. 237).

8. Statuettes d'Épona (cf. p. 124, n. 4).

9. Notamment, à l'époque romaine, aux divinités accroupies, qui me paraissent être, souvent, une forme particulière, un dédoublement du grand dieu gaulois (cf. Reinach, *Bronzes*, p. 197), et, plus nettement, sa forme génératrice de *Dis Pater*, et, souvent aussi, ce dieu-père en fonction de dieu de source, de fleuve ou d'endroit. Ce dieu cornu est appelé *Cernunnos*, « le Cornu? », sur l'autel de Paris (cornes de cerf. *C. I. L.*, XIII, 3026; cf. *fluvius Cernunus ap. Holder*, I, c. 993); cf. Reinach, *Bronzes*, p. 185 et suiv. Du même genre, *deo Tribanti*, *C. I. L.*, XIII, 6061. — Outre les bêtes mentionnées, qui servent de compagnes ou de victimes aux dieux, de nombreuses traces du culte des animaux, soit isolés, soit amalgamés avec des dieux à forme humaine, se retrouveront jusqu'à l'époque romaine : cerfs (les dieux cornus cités plus haut), ours (*dea Artio*, *C. I. L.*, XIII, 5160; *Bonner Jahrb.*, LV-LVI, p. 245; *Mercurius Artaius*, *C. I. L.*, XII, 2199), bouc? (*Bugius*, XIII, 4555), porc? (*Mercurius Mocco*, XIII, 5676), etc.; mais je ne peux m'empêcher

une élection de domicile<sup>1</sup>. On leur offrit des colliers d'or<sup>2</sup>. Des chênes devinrent peut-être l'image du dieu national<sup>3</sup>. On se le figura vêtu d'une tunique ornée de croix, et armé de la hache ou du maillet, armes chères aux anciens guerriers<sup>4</sup>; car les divinités demeurent fidèles aux usages disparus chez les hommes: souvenirs historiques du passé, symboles religieux du présent. Cette hache, la plus utile des armes d'autrefois, est devenue l'attribut le plus constant du grand dieu de maintenant<sup>5</sup>: et son signe graphique, le T, répandu à profusion, fut une manière pour les hommes de provoquer sur la terre la protection ou l'intervention d'un dieu<sup>6</sup>. Taran, le dieu du ciel, fut pourvu de

de faire des réserves sur ces traductions: voyez aussi les figurines d'animaux isolés, notamment dans la fameuse trouvaille de Neuvy-en-Sullias (*Bronzes*, p. 259) et s.; Mantellier, *Mém. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, IX, 1866, p. 171 et s.; Cf. Reinach, *Cultes*, I, p. 30 et s. = *Rev. celt.*, XXI, 1900, p. 269 et s.; d'Arbois de Jubainville, *Druides*, p. 150 et s.; Renel, p. 180 et s.

1. Cf. plus loin, p. 166-7.

2. Florus, I, 20-4; cf. Justin, XLIII, 5, 7 (offrande d'un collier à Athènes de Marseille), t. I, p. 393-4; Quintilien, VI, 3, 79 (même offrande à Auguste: autel de Paris, *C. I. L.*, XIII, 3026 (même offrande à Tibère: *Cæsare* = *Cæsari*).

3. Maxime de Tyr, *Dissertations*, 8, 8: "Ἀγάλματ' ἐξ ἄλλοις Κελτικῶν ἐπιπέλας ὄψεσσι; mais chez Maxime, Celtes peut être pour Germains.

4. Reinach, *Bronzes*, p. 137 et suiv.

5. Reinach, *Bronzes*, p. 137 et suiv. Le marteau, quoique la chose n'est point prouvée, est un succédané de la hache bipenne. Je ne crois pas cependant que la hache ou le marteau ait été dès l'origine un symbole solaire ou un signe de la foudre: c'est l'arme du guerrier de jadis, devenue celle du dieu de maintenant, et le symbole de la protection dont il couvre hommes, maisons et domaines.

6. C'est le T ou le tau *Gallicum*: Virgile *ap.* Quintilien, VIII, 3, 28; Grég. de Tours, *H. Fr.*, IV, 5; Ausone, *Technop.*, 13, 6. — L'*ascia* gravée sur les tombes gauloises n'a sans doute pas une autre origine, et dérive de la hache gravée sur les mégalithes funéraires (t. I, p. 151): mais la forme primitive a dû être modifiée à la romaine: il semble qu'on ait trouvé une *ascia* dans une tombe des temps celtiques, de Saint-Venant, *Bull. arch.*, 1897, p. 501-2. Cf., sur la question de l'*ascia*, en dernier lieu Mau *ap.* Wissowa, *s. v.*, et, entre bien d'autres: Lebeuf, *Dissertation critique sur l'ascia*, dans son *Recueil de divers écrits*, II, 1738, p. 281 et s.; [de] Barthélemy, *Mém. de la Société des Antiqu. de l'Ouest*, a. 1844 (1845), p. 103 et s.; Nolhac, *De la Hache sculptée*, Lyon, 1846 (*Acad.*, 1); Charma, *Mém. lus à la Sorbonne* en 1863, *Arch.*, 1864, p. 4 et s.; Ménard et Auber, *Bull. de la Soc. des Antiqu. de l'Ouest*, XI<sup>e</sup> s., a. 1865-7 (1868), p. 151 et s., 305 et s.; Gervais, *Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.*, IV, 1866, p. 188 et s.; Sansas, *Symbolisme de l'ascia*, *Actes de l'Acad. de Bordeaux*, III<sup>e</sup> s., XXVIII, 1866, p. 409 et s. (errone). — Remarque que, de même que les dérivés de la hache, *ascia* et maillet, se retrouvent à la fois comme symboles funéraires et insignes divins, il en est ainsi du vase, que nous retrouvons et sur les figures du dieu au marteau et dans les représentations sepulcrales (*Jf.* Graillot, *Poculum et Lajena*, *Mém. de la Soc. Eduenne*, n. s., XXX).



la roue solaire comme d'un emblème d'investiture<sup>1</sup>. Déchus de leur indépendance et de leur vie propre, les fétiches passaient au rang d'attributs des divinités souveraines<sup>2</sup>.

#### X. — LES ENNEMIS DES DIEUX

Que d'éléments divers et contradictoires servaient à constituer la physionomie de ces dieux ! Dans son invincible besoin de garder et d'utiliser toutes ses croyances et toutes ses habitudes, la dévotion groupait autour de quelques noms divins les lieux, les êtres et les choses les plus hétéroclites. Elle ne laissait perdre, sans les exploiter, que bien peu des pensées humaines.

Ce qui complétait et variait encore l'empire des dieux, c'est que fétiches ou animaux leur furent parfois donnés, non comme serviteurs, mais comme adversaires. Il faut des ennemis à un dieu : c'est le moyen de montrer sa gloire, de remplir sa vie, d'intéresser le peuple à sa grandeur. Même en combattant une divinité gauloise, les antiques bêtes sacrées fortifiaient sa nature, elles élargissaient le cycle de son nom, et vivaient dans son orbite.

Chez les populations du Nord et de l'Est, surtout chez les Belges<sup>3</sup>, le dieu-soleil fut considéré comme un guerrier à cheval, le bras entrelacé dans la roue rayonnante, s'élevant, lui et sa monture, sur les épaules d'un géant abattu ou asservi<sup>4</sup>, à tête humaine et à queue de serpent : ce cheval, c'est l'animal con-

1. Jupiters à la roue : Reinach, *Bronzes*, p. 31 et suiv. Autres Jupiters avec les S, p. 33 et suiv. (cf. ici, p. 138, n. 4).

2. Reinach, *Bronzes*, p. 166-7 : « Les attributs des dieux sont des fétiches déchus. »

3. Où je crois que les cultes astraux (p. 348, n. 3) et astronomiques (cf. p. 163, n. 2) se sont maintenus avec beaucoup plus de persistance que dans le reste de la Gaule. Au surplus, plus on approche de la Germanie, plus apparaît cette prépondérance de la religion astrale (cf. César, VI, 21, 2; Tac., *Ann.*, XIII, 55).

4. Car c'est bien la physionomie qu'il me paraît prendre le plus souvent. Entre autres travaux : Donner-von Richter et Riese, *Hiddernheimer Ausgrabungen*, 1885, Francfort-sur-le-Mein; Maass, *Die Tagesgötter*, 1902, p. 169 et s. Il ne serait pas impossible que ce fût non le Soleil même, mais le Fils du Soleil ou de la

sacré au soleil, et qui est devenu son coursier; cette roue, c'est le symbole de l'astre, transformé en talisman du dieu; ce monstre anguipède, c'est peut-être quelque dieu-serpent des temps antérieurs, auquel le Soleil-Roi s'est substitué. Pour avoir été jadis trop adoré, le serpent devenait partout l'adversaire permanent de la divinité : les Gaulois des bords de la Seine le supposaient vaincu par la massue d'un dieu<sup>1</sup>. — Car les batailles de dieux ne sont souvent que la forme dont le populaire se représente les successions ou les rivalités des cultes<sup>2</sup> : Jupiter le dieu-lumière avait pris, dans la faveur des Italiens, la place de Saturne le dieu souterrain; et l'on raconta plus tard que Jupiter avait chassé du trône Saturne son père pour régner à sa place<sup>3</sup>.

#### XI. — MONSTRES

C'est une déformation semblable de vieux souvenirs qui a donné naissance aux monstres des histoires religieuses : monstres dont nous venons de voir un premier exemple, avec le géant du mythe solaire. Presque toujours, à l'origine de ces fantaisies, il y a la mémoire de quelques êtres tératologiques, apparus dans

Foudre. Et j'incline de plus en plus à admettre l'existence chez les Gaulois et en particulier chez les Belges, d'une croyance à des « fils de dieux » (cf. *Mannus*, p. 123, n. 3). Hercules ou Dioscures du Nord, dont on retrouve peut-être l'interprétation romaine dans un des autels du Musée de Cluny (*C. I. L.*, XIII, 3026; cf. p. 142, n. 1).

1. Monument de Paris : sorte d'Hercule armé de la massue, et combattant un serpent; l'inscription prouve qu'il s'agit d'un dieu ou d'un héros gaulois (cf. p. 141, n. 1); on peut lire SMER ou COS, ou plutôt un dérivé de ce nom, p. ex. *Smerobus*; et ce nom est, semble-t-il, un de ceux du dieu national, transformé plus tard par les Gallo-Romains en Mercure et en Hercule (cf. p. 120, n. 4 et 6; *C. I. L.*, XIII, 1, p. 467; cf. sous *Atosmerus*, XIII, 3023; image de Mercure : *Mercurius Gismerus*, 1125; *Rosmerta*, compagne indigène de Mercure, Holder, II, c. 1229 et suiv.; loc. p. 124, n. 1. — Voyez encore le dieu au maillet recouvert de la peau du loup, Reinach, *Bronzes*, p. 158 et suiv.).

2. Sur cette manière d'interpréter figures et mythes par des faits successifs de la vie culturelle des fidèles, voyez surtout Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, et les préfaces en particulier.

3. Cf. Preller-Jordan, II, p. 12.

la vie de lointains ancêtres. Les faits réels du passé, démesurément grossis, fournissaient sans cesse de nouveaux mythes au présent.

Ces géants de la religion gauloise, formidables ennemis des dieux<sup>1</sup>, rappelaient, je crois, les colosses qui avaient jadis combattu sur le front des armées<sup>2</sup>. Ces amazones nues, que les monnaies nous montrent échevelées, chevauchant avec leur boucliers et leurs lances<sup>3</sup>, sœurs aînées des walkyries germaniques, sont les images, transportées dans un monde divin, des possédées guerrières d'autrefois<sup>4</sup>.

Nains difformes dansant sur les chevaux<sup>5</sup>, hommes sauvages au poil hirsute<sup>6</sup>, prodiges à tête énorme<sup>7</sup>, gnomes<sup>8</sup>, kobolds, lutins, sylvains, la mythologie celtique ne fut, en pareille matière, ni plus ni moins riche qu'aucune de ses congénères de l'Europe. Elle eut aussi ses chevaux à tête humaine<sup>9</sup> ou à tête d'oiseau<sup>10</sup>, ses oiseaux à figure de femme<sup>11</sup>, ses hommes à queue de serpent<sup>12</sup>, ses griffons ou dragons<sup>13</sup>, ses taureaux à trois cornes<sup>14</sup> et ses serpents à tête de bélier<sup>15</sup>, éternelles combinaisons des imaginations primitives<sup>16</sup>.

1. P. 141.

2. Claudius Quadrigarius *ap.* Aulu-Gelle, IX, 13 (Peter, 10 b); cf. t. I, p. 295, n. 11.

3. Cab. des Méd., 6756-64 (femmes plutôt que cavaliers), pl. xxii.

4. Cf. chez les Bretons, Tacite, *Ann.*, XIV, 30 et 35; chez les Cimbres, Strabon, VII, 2, 3.

5. Cab. des Méd., 6932-33, 6954, pl. xx et xxiv.

6. Cab. des Méd., 7417?.

7. Cab. des Méd., 6953, pl. xx.

8. Voir le célèbre poignard de la rivière Witham (Musée de Saint-Germain, *Cat.*, p. 109; cf. Romilly Allen, *Celtic Art*, p. 92 et 93).

9. Cab. des Méd., 6813 et suiv.

10. Cab. des Méd., 6586, 10388.

11. Cab. des Méd., 10155-8.

12. Cab. des Méd., 6720?; cf. p. 141, n. 4. Homme à tête d'oiseau surmontée de trois cornes, 6934.

13. Cf. les *dracones* de la forêt de Marseille, Lucain, III, 421, et le vase de La Chappe, *ici*, p. 318.

14. Reinach, *Bronzes*, p. 278.

15. Cf. p. 139, n. 4.

16. Cf. p. 348-9.

## XII. — VIVANTS ET MORTS DIVINISÉS

Une dernière cause de créations religieuses était la crainte ou le respect, l'amour ou le souvenir de certains hommes. Et ces sentiments produisaient le culte des morts et l'apothéose des vivants.

Aucun texte, aucun monument ne nous permet d'affirmer que toutes les familles de la Gaule aient pratiqué la religion des Mânes leurs ancêtres. Les tombes étaient-elles des monuments de culte ou de simples lieux de souvenir? Je ne sais<sup>1</sup>. Les Celtes, à de certaines époques, ont montré un tel mépris de la sépulture et des funérailles<sup>2</sup>, que l'adoration de toutes les âmes a pu être chez eux une pratique assez tardive, due à l'influence des voisinages gréco-romains.

En revanche, j'ai peine à croire qu'ils n'aient pas doté d'un titre et d'un culte divins ceux des hommes qui s'élevaient au-dessus des autres par leur force, leur courage, leur puissance ou leur sagesse. La Gaule, comme la Grèce et Rome, a dû avoir ses héros, divinisés après leur mort ou dès leur vivant. Ne célébrait-elle pas avec enthousiasme ses chefs vainqueurs et conquérants, les glorieux faits d'un Ambigat, d'un Bellovèse et d'un Ségovèse<sup>3</sup>? Elle n'oublia jamais le souvenir des assaillants du Capitole : les poètes créaient de triomphants ancêtres pour leurs patrons<sup>4</sup>, les guerriers pensaient sans relâche aux louanges de la postérité<sup>5</sup>; des libérateurs prirent le nom de dieux, et on les crut sur parole, on les jugea invincibles et invulnérables<sup>6</sup>. Autour du cadavre d'un riche on amoncelait, pour lui faire

1. Cf. t. I, p. 152-3.

2. Pausanias, X, 21, 6.

3. Tite-Live, V, 34; Nicolas de Damas *ap.* Stobee, XLIV, 41 (= fr. 105); cf. t. I, p. 253-4 et 286-7.

4. Cf. les textes des p. 69 et 70.

5. Mêmes textes, et César, VII, 77, 13.

6. Tacite, *Hist.*, II, 61; cf. Florus, I, 33, 14.

cortège, les cadavres de ses esclaves et de ses clients<sup>1</sup> : il avait, comme Teutatès, ses victimes humaines. De ces honneurs rendus aux plus grands, l'adoration devait être la conclusion naturelle. La ville d'Alésia posséda, dans les temps romains, un temple élevé « au dieu Moritasgus » : je suis porté à croire que ce nom est celui d'un roi passé à l'état divin<sup>2</sup>. — Voici ce que les Grecs racontaient d'Hercule<sup>3</sup> : à son retour d'Espagne, il vint en Gaule avec une grande armée, l'unit aux indigènes, épousa la fille d'un roi du pays, engendra et conquit des peuples ; ce fut lui qui fonda Alésia, la grande ville sainte, qui établit les meilleures des lois celtiques, qui défendit le meurtre des étrangers et le pillage des marchands, qui ouvrit les Alpes et en traça les routes. Disons-nous que cette légende est simplement l'épopée herculéenne appliquée à la Gaule par ces menteurs d'Hellènes ? N'est-ce pas au contraire quelque tradition des Celtes, narrant les exploits d'un ancêtre de leur sang, tradition que les Grecs, suivant leur habitude, auront adaptée à la vie de leur héros national ?

Mais cette religion de l'homme divinisé ne se maintenait pas indépendante de celle des forces souveraines. Comme le culte des lieux et des fétiches, celui des héros collaborait à la fortune des grands dieux. — Cet Hercule gaulois, fondateur d'un peuple et rédacteur de ses lois, protecteur des marchands et des routes, ressemble fort à Teutatès, qui, dit César, a été tout cela. Les Grecs n'auront-ils pas transformé le maître divin de la Gaule en simple héros ? ou plutôt, les Celtes n'auront-ils pas fini par appliquer à leur dieu national les entreprises d'un de leurs législateurs mythiques, comme les lois de Moïse tournaient à la gloire de Jahveh et passaient pour son œuvre ? — Je crois,

1. César, VI, 19, 4.

2. *C. I. L.*, XIII, 2873 ; cf. César, V, 54, 2.

3. Diodore, IV, 19 ; V, 24 ; cf. *De mirab. ausc.*, 85. Ici, p. 443.

4. P. 120. Autres interprétations possibles de Teutatès en Hercule, p. 120, n. 6, p. 142, n. 1.

d'autre part, que des « Génies de l'endroit », dieux de rivières ou de montagnes, se sont confondus avec les esprits de chefs ou d'ancêtres de tribus<sup>1</sup>, ainsi que l'âme d'Énée s'unissait, dit-on, à celle du fleuve Numicius<sup>2</sup>. — Il est possible, enfin, que telle résidence de Teutatès ou d'Ésus ait été à l'origine une tombe vénérable, héron devenu temple. — Dégager les multiples éléments de toutes ces croyances serait aussi difficile que de désenchevêtrer les lianes d'une forêt vierge.

### XIII. — DES RÉCITS MYTHOLOGIQUES

De ces rencontres entre les êtres divins, souverains d'en haut, esprits d'en bas, fétiches, monstres et héros, de leur entente ou de leur lutte, de leurs rapports avec la nature et avec les hommes, du choc ou du rapprochement de leurs noms et de leurs titres, sortirent les récits dont le peuple, les prêtres et les poètes tissèrent la trame de la vie de leurs dieux.

C'était un fragment de biographie sacrée que l'histoire de Teutatès créant et instruisant son peuple<sup>3</sup>, et c'est le seul que les textes aient conservé. — Quelques bas-reliefs de l'époque romaine nous font assister à d'autres actions divines. La plupart représentent le triomphe du cavalier solaire sur le géant anguipède<sup>4</sup>. Un petit nombre offrent des scènes plus pacifiques : ici, c'est un bûcheron, humain ou céleste, qui ébranche un arbre mystérieux<sup>5</sup>; et près de lui, un taureau s'avance, la croupe

1. Je songe aux Hercules locaux, qui sont peut-être les transformations à la romaine à la fois de héros et de Génies topiques. Cf. t. I, p. 152-3.

2. Preller-Jordan, I, p. 94.

3. Cf. p. 120 et p. 121.

4. P. 141.

5. Autel de Paris (Cluny), avec l'inscr. *ESVS* : je ne peux pas affirmer que le bûcheron, qui me parait du reste troussé moins à la gauloise qu'à la romaine (cf. le Vulcain d'à côté), représente Ésus lui-même (cf. p. 125, n. 2). En tout cas, il est muni d'une serpe (plutôt que d'une hache), il dépouille l'arbre de ses rameaux. Il ne l'abat pas : l'arbre ressemble à un tronc de saule ou de chêne étêté, et dont on enlève les repousses. Sur un autel de Trèves, le bûcheron, troussé différemment





et la tête ornée de trois grues et de trois rameaux<sup>1</sup>; ne faut-il pas voir, là aussi, la traduction de quelque récit populaire, racontant un épisode de la lutte ou de l'accord entre les dieux d'en haut et ceux qui croissent ou marchent devant les hommes, la bête, l'arbre et l'oiseau?

Le sens de ces récits, du reste, a dû varier d'âge en âge, et la notion de leur origine historique ou culturelle se perdre dans une vertu symbolique qu'on finit par leur attribuer. Le monstre anguipède asservi par le Soleil ne fut plus, dans la pensée des fidèles, le témoin de superstitions disparues : il devint sans doute l'image des nuées dissipées par l'astre victorieux. Et de même, l'arbre des anciens cultes se transformera peut-être, dans l'imagination populaire, en une puissance cosmique et monstrueuse, ombrageant le monde et portant le ciel<sup>2</sup>.

Nous venons de citer quelques faits de la vie des dieux gaulois, nous n'en savons pas beaucoup d'autres. Leurs poètes et leurs prêtres se sont tus à l'arrivée des Romains, et ils n'ont rien laissé d'écrit; quand la Gaule a eu ses sculpteurs, ils ne songeaient plus qu'à raconter la vie de Jupiter ou d'Apollon. Il nous a fallu, afin de retrouver ces épisodes, interpréter péniblement des textes très courts et des sculptures très concises, et il est à craindre que nous comprenions fort mal les uns et les autres<sup>3</sup> :

(a la gauloise?), ressemble davantage à un bûcheron qui abat l'arbre : mais cependant, il n'a pas là non plus le geste énergique de l'homme qui frappe, et il semble tailler plutôt que détruire.

1. Sculpture du même autel de Paris, avec l'inscr. TARVOS. TRIGARANVS, « le Taureau aux Trois Grues ». Je ne suis pas sûr absolument que l'objet figuré par-devant le taureau soit une housse : ce pourrait être, à la rigueur, le tronc d'un arbre, le même arbre que celui de la sculpture d'Ésus (p. 146, n. 5). — Sur l'autel de Trèves (Reinach, *Cultes*, I, p. 237), les deux scènes sont réunies : le bûcheron taille (ou abat?) l'arbre, et au-dessus des feuillages on voit les trois oiseaux et une tête de taureau.

2. C'est l'interprétation indiquée par Reinach (*Cultes*, I, p. 242) à propos de l'arbre d'Ésus, en rappelant l'arbre cosmique des Germains et des Scandinaves (cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, I, p. 97, II, p. 665 et s.).

3. En ce qui concerne les autels de Paris et de Trèves (p. 146, n. 5, p. 147, n. 1 et 2, ils pourraient représenter simplement les êtres et les objets attachés au culte des dieux, sans la moindre allusion à quelque scène de la vie de ces dieux (hypothèse de Jorand, *Mém. des Ant. de Fr.*, IV, 1823, p. 506) : 1° le prêtre ou

nous faisons comme ferait un historien du Christianisme, s'il n'avait, pour reconstituer la vie du Christ, que les croix des calvaires ornées des instruments de la Passion.

On ne peut donc juger dans quelle mesure les Gaulois furent créateurs de mythes et de légendes. Possédaient-ils une floraison de scènes et de récits pareille à celle qui fit le charme de l'art hellénique ou des rêves scandinaves? ou bien commençaient-ils à peine la poétique besogne de l'illustration des vies divines? — Tout indique, au moins pour le moment, que cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable : le mystère dont les druides entouraient l'histoire des dieux, et qui était peu favorable à l'éclosion de belles légendes; le silence des auteurs anciens sur la mythologie celtique; l'absence de toute scène un peu détaillée sur les bas-reliefs d'ordre religieux; l'incroyable facilité, enfin, avec laquelle les Gaulois adoptèrent les fables de l'Olympe classique. Leurs dieux, si puissants qu'ils fussent, n'avaient sans doute pas encore un patrimoine de faits et de gestes comparable à leur richesse en attributs et en domiciles.

#### XIV. — LES DIEUX DE CHACUN

La végétation religieuse n'en était pas moins, en Gaule, très drue, très variée, très indépendante. Si fort que soit un sacerdoce, il n'impose jamais à tous les fidèles sa façon de parler et de penser des dieux. Il n'y a pas de choses au monde qui aient été plus souvent fixées, enseignées et classées que les choses

l'esclave du temple taillant l'arbre destiné, soit à devenir l'image du dieu, et alors le tronc de l'Ésus de Paris rappellerait le *cæsis extant informia truncis* des dieux gaulois de Lucain (III, 410) ou le Sylvain *semiclusus sacra fraxino* (*C. I. L.*, XII, 103), soit à lui être consacré (cf. p. 159, n. 2); 2° les grues et le taureau du sacrifice (hypothèse de Mowat, p. 26-8), les rameaux des cérémonies religieuses, ou encore les bêtes familières du temple. — Dans un sens différent, d'Arbois de Jubainville (en dernier lieu *Rev. celt.*, XXVIII, 1907, p. 41-2) interprète ces monuments et d'autres par les poèmes irlandais, les aventures de Cúchulainn, le grand héros de cette épopée (cf. p. 13, n. 5). — S. Reinach vient de revenir sur ces figures (*Rev. de l'hist. des religions*, 1907).



divines, et sans relâche, en dépit des chefs et des éducateurs, les âmes les façonnent, les mêlent et les transmettent à leur guise. L'histoire religieuse de tous les peuples est celle d'une lutte entre le dieu des prêtres et le dieu de chacun.

En dehors des lois et des pratiques publiques, chaque famille ou chaque individu choisissait dans un dieu la fonction qu'il préférait, et ne l'adorait que pour cette vertu spéciale. Pour les uns Bélénius demeura le soleil<sup>1</sup>, il fut la source pour les autres<sup>2</sup>, et le bon médecin pour beaucoup<sup>3</sup>. Et le même dévot, suivant les actes ou les craintes de sa vie, modifiait le caractère de son dieu. On parlait de Teutatès tantôt comme d'un sage vieillard à la barbe touffue, Nestor celtique qui captivait les foules suspendues à sa bouche d'or<sup>4</sup>, tantôt comme d'un sombre Pluton, qui engendrait les hommes et qui les reprenait ensuite<sup>5</sup>. Protecteur du nom celtique et de la plupart des cités, il jouait encore le rôle de Génie domestique<sup>6</sup>, et devenait le dieu d'un seul après avoir été le dieu de tous<sup>7</sup> : les Gaulois pouvaient l'avoir chacun chez soi, armé du maillet, flanqué du chien, vêtu de la peau du loup, et faisant, avec l'aide du serpent et du bélier, l'office d'un gardien de domaine<sup>8</sup>.

1. Ihm *ap.* Wissowa, III, c. 201. *C. I. L.*, V, 803; cf. 732.

2. P. 124; cf. *C. I. L.*, V, 754, 755.

3. P. 124.

4. César, VI, 17.1; le Mercure barbu (*Bronzes*, p. 70 et 196) de l'époque gallo-romaine, et notamment le Mercure de Lezoux (Musée de Saint-Germain, cour), qui est sans doute l'image la plus voisine des traditions gauloises, la plus indépendante du style classique: cf. Lucien, *Herakles*, 1-6, p. 120, n. 6. Et on en parlait peut-être aussi comme d'un jeune dieu, éloquent et conquérant, si l'on peut appliquer à Teutatès l'histoire de l'Hercule d'Alésia (p. 120, n. 6); cf., inversement, le dieu au maillet (p. 121, n. 3) imberbe (Reinach, *Cultes*, I, p. 265-270).

5. Cf. p. 121 et p. 170.

6. Cela résulte pour moi : 1° du caractère domestique ou privé de la plupart des statuettes soit du dieu au maillet soit des dieux accroupis ou cornus, et de quelques-unes de Mercure (cf. p. 121, n. 3, p. 139, n. 9); 2° de l'identification ultérieure du premier à Sylvain (*C. I. L.*, XII, 1101 et p. 927; Mowat, p. 21 et suiv.); 3° des épithètes topiques si souvent données à Mercure.

7. *Marti suo*, *C. I. L.*, XII, 2986, 4221, 4222, 5377 (?); XIII, 1353.

8. Reinach. *Bronzes*, p. 137 et s.; *Cultes*, I, p. 264-271. Il me paraît bien probable que par dégradations successives Teutatès et son maillet ont fini par jouer le rôle d'épouvantails rustiques (cf. p. 121, n. 3).

Car ce qui préoccupait le plus les hommes, c'était d'attirer les dieux à eux, de les domestiquer à leur profit et pour le bien de leur famille et de leurs bestiaux, de leur maison et de leurs terres. Quand ils n'appliquaient pas à leur existence les plus grandes divinités ou les Esprits des sources de l'endroit <sup>1</sup>, les Gaulois recouraient aux myriades de démons protecteurs qui circulaient et voltigeaient autour des espérances humaines. On sait quelle plèbe de petits dieux ou de menus génies accompagnait, dans la Rome des premiers âges, tous les instants de la vie, depuis Lucine qui assiste à la naissance jusqu'à Libitine qui dirige les funérailles <sup>2</sup>. Le monde transalpin n'ignora aucune de ces formes de la divinité <sup>3</sup>. Il eut les « fées » maitresses du fil de l'existence <sup>4</sup>, et celles qui veillaient sur l'âme ou sur le corps <sup>5</sup>, et celles qui assuraient la durée des familles <sup>6</sup>. Il connut les lares ou plutôt les déesses des carrefours, qui reposaient et réconfortaient le voyageur au croisement des routes <sup>7</sup>; les sylvains et les sylvaines rustiques <sup>8</sup>, tantôt groupés en triades indissolubles <sup>9</sup>, tantôt gardiens solitaires d'un petit domaine <sup>10</sup>, tantôt

1. Ex-voto de femmes enceintes trouvés près de sources, *Soc. Eduenne*, XVII, p. 21.

2. Roscher, II, 1, c. 187 et s. Cf., en Gaule ou en Germanie, comme divinités de ce genre, indigènes ou importées de l'Italie : *dea Januaria*, XIII, 5619 (le dédicant est un Gaulois); *Virodactis* [nom indigène?] sive *Lucina*, XIII, 6761.

3. Voyez les ouvrages cités p. 131, n. 12, et la n. préc.

4. *Fati* ou, beaucoup plus souvent, *Fata* : *C. I. L.*, XII, 1281, 3045-6; cf. Ihm, p. 98; d'ordinaire au nombre de trois. *Parca*, XII, 348, 645, 1095, 3111; XIII, 6223.

5. C'est, je crois, le rôle des *Sulevia*; textes chez Holder, II, c. 1063-4; XIII, 5027 : *Suleis suis qui curam vestra(m) agunt*, 3561; etc. *Matribus paternis et maternis meisque Sulevis*, *Ann. de l'Inst.*, 1885, p. 271; XIII, 8219. Il n'est cependant pas impossible d'en faire des déesses qui protègent sur les routes et dans les voyages (cf. n. 7, p. 151, n. 4).

6. *Proxumæ*, *Proxumæ*, surtout à Nîmes (XII, p. 927) : ce peut être une traduction locale des *Sulevia*. Au nombre de trois : 3114; de deux (?) : 1737. Il semble qu'il y ait des *Matres* portant des noms de personnes ou de familles (XIII, 7882?).

7. *Bivia*, *Trivix*, *Quadrvix* ou *Quadruvix*, Ihm, p. 87 et suiv.; textes chez Holder, s. v. : et aussi *Via*, *Semita*, *C. I. L.*, XIII, 8243.

8. Cf. Ihm, p. 83, 181-3. Les *Matres domesticæ* peuvent être l'équivalent des sylvaines.

9. Je songe aux dieux tricéphales (Reinach, *Bronzes*, p. 187-191), qui, bien que figurant peut-être en principe quelque dieu national (le même que Mercure, dit Reinach, 1907, c'est-à-dire, selon moi, Teutatès), ont dû certainement servir de dieux de sources (cf. les trois sources de la Seine et de bien d'autres rivières) ou de dieux domestiques; cf. *Gromatici*, éd. Lachmann, p. 302 : *Omnis possessio tres Sylvanos habet*.

10. *C. I. L.*, XII, p. 927 (au mot *Silvanus*).

couples de vieux époux, familiers et domestiques <sup>1</sup>. Il aimait surtout ses bonnes « Dames » <sup>2</sup> : car, à la différence des Italiens, les Gaulois confiaient plus volontiers leur vie de chaque jour à des déesses qu'à des dieux, à des fées qu'à des lutins; les « Mères » leur paraissaient les plus propres à une tâche de surveillance intime et de protection caressante. Les unes guérissaient les malades <sup>3</sup>, d'autres escortaient dans les voyages <sup>4</sup>, et les soldats eux-mêmes avaient les leurs, qui les suivaient sur les champs d'exercices et de combats de leurs lointaines campagnes <sup>5</sup>. Elles attendaient l'enfant avant sa naissance, et lui apportaient dès sa première heure langes, maillot, santé et espérances <sup>6</sup>. Bon nombre de ces « Mères » ou « Matrones » de la Belgique, aux noms étranges et à la popularité touchante, ne sont autres, je crois, que les fées attirées de certaines craintes ou de certains désirs <sup>7</sup>, tenant dans leurs mains et sur leurs girones <sup>8</sup> les fruits de la terre et les illusions de la vie. Et grâce à elles, sœurs vénérables, saintes, augustes et bienfaitantes <sup>9</sup>, l'homme ne se sentait plus seul sur la terre : car les bonnes Dames allaient d'ordinaire par groupe fraternel de trois <sup>10</sup>, ces Gaulois n'aimant guère à livrer à une seule déesse les principaux épisodes de sa vie.

On a dit qu'il n'existait en Gaule que des formes locales de la divinité, et que le panthéon celtique consistait surtout en dieux locaux, propres à une cité ou à une famille <sup>11</sup>. En réalité, dieux

1. *Silvano et Silvane*, XII, 1103.

2. *C. I. L.*, XII, 2446 : *Dominis*.

3. *Medicinis*, avec arbres sur le côté, *Ihm*, n° 448 (Cologne) = XIII, 8231.

4. C'est pour cela que tant d'inscriptions aux Mères ont été dédiées à Rome, *Ihm*, p. 105 et suiv. *Matr(es)* ou *Matr(onæ) via(les)?*, *C. I. L.*, VII, 1290.

5. *Campestres*, *Ihm*, p. 105 et suiv., p. 85 et suiv.

6. Voyez les trois fées des bas-reliefs d'Autun, *Société Éduenne*, XVIII, p. 252-4.

7. Dans le même groupe je placerais, hypothétiquement, les *Comedov(æ?)*. XII, 2445, les *Lugoves*, XIII, 5078, si ce sont des divinités celtiques et non pas italiotes (cf. II, 2818). Je n'exclus pas l'hypothèse de *dii Patres* jouant le même rôle que les Mères (cf. Becker. *Bonner Jahrbücher*, XXVI, p. 76 et s.).

8. Voyez leurs images.

9. *Sanctissimæ, augustæ, venerandæ, indulgentes*.

10. P. 131, n. 12.

11. Reinach, *Rev. celt.*, XVIII, 1897, p. 149; XVII, 1896, p. 59 = *Cultes*, I, p. 216 et 231.

topiques, domestiques et généraux coexistaient et se confondaient tout ensemble. Les grandes divinités se transformaient sans cesse en des myriades d'hypostases locales. Les druides avaient beau fixer leur nature : on ne peut définir l'insaisissable, et régler le rêve de la foi.

#### XV. — TENDANCES A L'ANTHROPOMORPHISME

Ces multiples fonctions que l'on prêtait aux puissances souveraines, leur élection de domicile sur la terre, l'apothéose des chefs, la domestication des dieux, tout contribuait à rapprocher les humains et leurs maîtres, à les faire semblables les uns aux autres. Insensiblement, les Gaulois étaient amenés à figurer Taran, Ésus, Bélénus ou Teutatès sous la forme corporelle des hommes, vêtus, armés, ornés comme eux. L'idole devait compléter l'œuvre du mythe et de la légende ; elle n'était que le dernier terme d'une familiarité déjà fort grande. Et les Gaulois furent d'autant plus entraînés au culte des images, qu'à la lisière de leurs domaines, à Marseille<sup>1</sup>, à Chiusi ou à Éphèse, ce culte était la joie des yeux et la splendeur visible de la foi intime.

Cependant les Gaulois n'y sont arrivés qu'assez tard<sup>2</sup>. Pas une seule statue de dieu n'est, en Gaule, antérieure à l'époque romaine<sup>3</sup>. Ils ont, sur leurs monnaies des années de l'indépendance, gravé des épées, des enseignes, des harpes, des chaudières, des oiseaux, des bêtes, des monstres, des têtes coupées ;

1. Justin, XLIII, 5, 6-7 ; cf. p. 154-5.

2. Le mot de Brennos chez Diodore (XXII, 9, 4) semble bien indiquer qu'il regardait comme indigne de la divinité de la figurer en image.

3. Je parle de celles dont la date peut être indiquée ; voyez les recherches de Renel, p. 232 et s. Le seul monument religieux antérieur à la conquête me paraît être la pierre de Kermaria en Pont-l'Abbé, Finistère : je la crois au plus tôt du III<sup>e</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle. Elle ne présente que des figures géométriques, représentations de svastikas, croix, globules ou olives, larmes, méandres, spirales : cf. p. 138, p. 387-8 (*Bulletin archéologique*, 1898, p. 309-401).

ils y ont multiplié les images des fétiches et des talismans ; pas une seule fois leurs dieux n'y apparaissent d'une façon visible<sup>1</sup>. Les Celtoligures des environs de Marseille acceptaient de rendre hommage, dans la cité grecque, aux idoles d'Artémis ou d'Athéné<sup>2</sup> : c'est à peine, au temps de César, et après cinq siècles de voisinage avec les dieux à forme humaine, s'ils osaient dégrossir en têtes ou en bustes les troncs de leur bois sacré<sup>3</sup>.

Il a dû exister en Gaule un sérieux obstacle à l'idolâtrie : à coup sûr, il ne pouvait venir que des druides<sup>4</sup>. S'ils ne l'ont pas proscrite, ils l'ont découragée. Un clergé n'a pas un très grand intérêt à ce que l'on connaisse trop les dieux : du jour où le Gaulois leur donnerait une figure et les logerait chez lui, il aurait moins besoin de supplier ses prêtres d'intercéder auprès d'eux. Le prestige des druides tenait à ce qu'ils se disaient les seuls à savoir ce qu'était la divinité<sup>5</sup>. Au surplus, il est possible qu'ils aient eu, de cette divinité, une idée assez haute pour répugner à l'habiller en être humain ; par intérêt ou par conviction, ils avaient le devoir d'interdire de tailler un dieu dans la pierre, le bois et le métal.

Mais, si cette interdiction a existé, elle n'avait plus force de loi dans les années où César conquiert la Gaule. Il constata, au delà des Cévennes, que les dieux possédaient leurs statues, et que celles de Teutatès étaient fort nombreuses<sup>6</sup>.

En quoi elles consistaient, on peut s'en rendre compte d'après la manière dont l'idolâtrie a commencé chez les populations appa-

1. Cf. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 151-153. Cf. ici, p. 347.

2. Justin, XLIII, 5, 6-7.

3. Lucain, III, 412-417 : *Simulacraque mæsta deorum*, etc.

4. Reinach, *Rev. celt.*, XIII, 1892, p. 180-199 = *Cultes*, I, p. 146-156 ; cf. aussi Pelloutier, V, p. 36 et s.

5. Lucain, I, 452 : *Solis nosse deos*, pour les druides ; cf. III, 416-7 : *Tantum terroribus addit quos timeant non nosse deos*, pour les fidèles.

6. VI, 17, 1 : *Hujus sunt plurima simulacra*. Il me paraît impossible de voir dans ces *simulacra* les menhirs ou de simples troncs d'arbres (dom Martin, II, p. 34 ; Reinach, *Cultes*, I, p. 147) : ce mot ne peut désigner qu'une image, qu'une représentation figurée.

rentées aux Gaulois, les Germains, les Grecs ou les Italiotes. Une statue gauloise n'était qu'un tronc d'arbre <sup>1</sup> ou un pilier de pierre, grossièrement taillé, n'ayant de l'apparence humaine qu'une tête vaguement dessinée et la station droite <sup>2</sup>. Idoles immobiles et stupides, ces images étaient bien inférieures à ce qu'une main de Celte pouvait sculpter, à ce que la poésie de ce peuple pouvait rêver : mais la piété n'aime pas changer ses habitudes, et une fois qu'elle eut créé ces corps, elle les garda longtemps. Après tout, ils étaient peut-être considérés moins comme les images fidèles des dieux que comme leurs signes, leurs réminiscences <sup>3</sup>.

#### XVI. — DE L'INFLUENCE DE L'IMAGERIE HELLÉNIQUE

Les Gaulois ont-ils fait un progrès de plus dans la sculpture religieuse avant le triomphe des Romains et la suppression des druides? ont-ils fini par demander les leçons des Grecs leurs amis, passés maîtres en cet art? leur philhellénisme les a-t-il amenés jusqu'à s'inspirer d'images des dieux voisins? Cela n'est pas impossible.

De tous les dieux grecs, ce fut Hermès, le dieu des voyages et du commerce, que les marchands durent nommer et montrer le plus souvent aux Gaulois : car il était l'arbitre de leurs contrats et le compagnon de leurs étapes <sup>4</sup>. De tous les dieux indigènes, ce fut Teutatès, lui aussi gardien des foires et des routes, dont les Grecs entendirent le plus souvent parler <sup>5</sup>. Ces

1. Lucain, III, 412-3 : *Simulacra deorum arte carent cæsisque extant informia truncis*; cf. ici, p. 140, n. 3, p. 146, n. 5, p. 147, n. 3. Valerius Flaccus, VI, 91 : *Truncæ Jovis simulacra columæ* (chez les Coralli, qui sont des Gaulois).

2. Aucune trace de dieu accroupi n'apparaît en Gaule avant l'époque romaine : il est possible que cette attitude, qui suppose après tout un degré de plus dans l'anthropomorphisme, ait été imaginée plus tard que la station droite; mais ce n'est pas certain (cf. Mowat, p. 33 et s.; Reinaeh, *Bronzes*, p. 191 et s.; Renel, p. 267 et s.; ici, p. 139, n. 9). Les statues assises de Velaux-Esperandieu, l. n° 131) sont de guerriers.

3. Cf. Homolle, *De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis*, 1885, p. 72 et suiv.

4. Cf. Roscher, I, II, c. 2381-3.

5. Cf. p. 120-1.



deux divinités furent appelées à frayer ensemble. Les Gaulois ne se sont-ils jamais avisés, çà et là, de tailler quelques Teutatés sous la figure d'Hermès, en les munissant du caducée et du pétase, symboles d'entente et de paix internationales? Sans pouvoir le démontrer, je suis convaincu que la chose s'est faite dès avant l'arrivée de César<sup>1</sup>. Celui-ci ne nous dira-t-il pas que ce dieu national, dont il aperçut tant de statues, lui sembla tout pareil à Mercure<sup>2</sup>?

Mais, si vraiment la conversion des dieux gaulois en dieux gréco-romains avait déjà commencé de son temps, c'était un nouvel élément, étranger celui-là, l'imagerie hellénique, qui apportait une dernière complication à la religion des Celtes<sup>3</sup>.

#### XVII. — LIEUX SACRÉS

Si les druides ont défendu à l'homme de figurer les dieux à sa ressemblance, ils ont dû lui interdire, pour des motifs analogues, de les loger dans des maisons semblables à la sienne.

La règle générale ou la loi, au temps de César, fut de ne point

1. Sans quoi César. VI, 17, 1, n'eût point parlé avec une telle assurance.

2. On a supposé l'importation ou même la copie de statuette d'Hercule dès le temps de César (Reinach, *Bronzes*, p. 126-9).

3. Et dans ce cas, qu'on se rappelle le caractère archaïque de la sculpture à Marseille (t. I, p. 430-2). — Après de longues hésitations, nous nous sommes abstenus de parler longuement ici, à propos de la Gaule indépendante, de la plupart des figurations religieuses qu'offre la sculpture de la Gaule romaine : dieux accroupis, dieux cornus, tricéphales, etc. Sans aucun doute, les symboles et attributs sont antérieurs à la domination latine, et nous les avons mentionnés (p. 137-8, p. 139-141). Mais leur mode de répartition, la fixation des types divins, me paraissent, jusqu'à nouvel ordre, choses postérieures à César, le résultat d'habitudes nouvelles, d'écoles d'imagerie pieuse, d'influences méditerranéennes, de rapports avec les religions populaires et rustiques de l'Italie. La disparition des druides et des bardes, l'oubli de leurs poèmes, le contact avec la plus riche mythologie qui ait jamais existé, la déchéance des grands dieux, tout invitait à la fantaisie individuelle et à l'imitation de l'étranger. J'ajoute que, la plupart du temps, nous n'avons sous les yeux, à l'époque romaine, que des dégénérescences et, pour ainsi parler, des décompositions des grands dieux gaulois, transformés en Génies de l'endroit (cf. p. 149 et p. 121, n. 3). En revanche, j'ai utilisé sans hésiter les textes épigraphiques : car si la figure du dieu a pu changer, ni son nom ni sa place, que ces textes nous révèlent, n'ont dû être modifiés par la conquête.

fond des lacs sacrés ou dans les espaces divins provenaient surtout, je pense, de pilleries militaires<sup>1</sup>. On égorgéait comme victimes tous les ennemis, soit dans le combat, soit après la bataille, et les animaux de guerre servaient eux-mêmes à des sacrifices<sup>2</sup>. En 105, les Cimbres et les Teutons écrasèrent près d'Orange une armée romaine : les prisonniers furent pendus, les chevaux précipités dans le Rhône, les vêtements des vaincus déchirés et dispersés : il ne resta rien des êtres et des choses de l'ennemi, c'est-à-dire que tout avait été voué et donné aux dieux; et nombre de Gaulois, sans nul doute, étaient mêlés à ces Barbares et partageaient leur foi et leurs pratiques<sup>3</sup>.

Dans les temps de paix, les goûts des dieux étaient pareils, mais il devenait plus difficile de les satisfaire. Ce qu'ils aimaient toujours le plus, c'était la vie humaine. On leur donnait d'abord les condamnés à mort, et c'est peut-être pour cela que la pénalité était presque toujours capitale, et que le dernier supplice frappait voleurs et brigands<sup>4</sup>. Mais à défaut de coupables, que la divinité préférait d'ailleurs, on recourait à des victimes innocentes<sup>5</sup>. Quand un homme tombait malade ou courait un danger, c'était que les dieux voulaient sa vie : pour le sauver, on leur offrait une autre vie en échange<sup>6</sup>. En cas de péril public, la cité faisait procéder à des immolations semblables, et, cette fois, il fallait que les victimes fissent nombre<sup>7</sup>. Désirait-on de bonnes récoltes, on devait offrir aux dieux une part plus grande encore<sup>8</sup>. D'énormes holocaustes d'êtres humains leur étaient présentés à des dates fixes<sup>9</sup>. Et les druides servaient toujours d'intermédiaires dans ce trafic sanglant entre le dévot et son maître, entre le vœu

1. Strabon, IV, 4, 13; César, VI, 17, 3-5; Justin, XXXII, 3, 9-10; Suetone, *César*, 54.

2. César, VI, 17, 4; Diodore, V, 32, 6.

3. Orose, V, 16, 5-6. Cf. t. I, p. 358-9, 347.

4. César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6. Cf. p. 57.

5. César, VI, 16, 5.

6. César, VI, 16, 2-3.

7. César, VI, 16, 3-4, où *publice* doit se rattacher à *alii*, etc.

8. Strabon, IV, 4, 4; ici, p. 102-3.

9. Diodore, V, 32, 6; Strabon, IV, 4, 4 et 5; ici, p. 102, 130, n. 3.

Ces lieux saints, ces bois réservés devaient être soigneusement délimités par un mystérieux arpentage : c'étaient bien des « temples », dans le sens primitif du latin *templum*. Mais les sanctuaires fermés et couverts demeuraient une exception, même au temps de César<sup>1</sup>.

Il existait cependant déjà, dans certains centres, en faveur de certaines divinités, des demeures soigneusement closes et à abri faitier, construites de main d'homme. Lorsque les Arvernes prirent l'épée de César, ils la suspendirent dans un de leurs temples<sup>2</sup> : ce ne pouvait donc être qu'un sanctuaire bâti. La maison sacrée des prêtresses de l'île namnète avait ses charpentes et sa couverture; chaque année, elles refaisaient celle-ci de leurs propres mains, et nulle ne devait, sous peine de mort, laisser tomber les matériaux destinés au toit de leur dieu<sup>3</sup>.

#### XVIII. — SACRIFICES ET MORALE RELIGIEUSE

Les dieux de la Gaule exigeaient beaucoup d'or et beaucoup de sang. Leur vie sur la terre était une sorte de guerre semblable à celle que les Gaulois avaient faite dans le monde, guerre pour la conquête, le meurtre et le pillage.

Dans les temps de lutttes, le butin appartenait presque en entier aux dieux : c'était un crime capital que de détourner une part de ce qui leur avait été promis<sup>4</sup>. Les amas d'or accumulés au

1. Il semble bien, d'après les ruines gallo-romaines, que le *templum* gaulois fût un carré presque parfait. — Les monnaies de l'indépendance offrent assez souvent l'image d'une sorte de temple : je crois qu'il s'agit d'un édicule portatif, chasse ou arche (cf. p. 347, n. 7). — Je n'ai pu parler des autels gaulois, pour la raison qu'ils ne sont mentionnés que par un texte dont la valeur est purement littéraire (Cic., *Pro Fonteio*, 10, 21). Il devait y en avoir : c'est tout ce qu'on en peut dire. Peut-être rattachera-t-on à un autel ou un lieu consacré la pierre de Kermaria (p. 152, n. 3).

2. Plutarque, *César*, 26; cf. Suétone, *César*, 54 : *Fana templaque*. Mais je reconnais que ces textes ne sont pas concluants.

3. Strabon, IV, 4, 6 : "Ἀπαξ τὸ ἱερὸν ἀποστράγγισθαι, etc.; cf. t. I, p. 145.

4. César, VI, 17, 3-5. Cf. t. I, p. 358-9.

fond des lacs sacrés ou dans les espaces divins provenaient surtout, je pense, de pilleries militaires<sup>1</sup>. On égorgeait comme victimes tous les ennemis, soit dans le combat, soit après la bataille, et les animaux de guerre servaient eux-mêmes à des sacrifices<sup>2</sup>. En 105, les Cimbres et les Teutons écrasèrent près d'Orange une armée romaine : les prisonniers furent pendus, les chevaux précipités dans le Rhône, les vêtements des vaincus déchirés et dispersés : il ne resta rien des êtres et des choses de l'ennemi, c'est-à-dire que tout avait été voué et donné aux dieux ; et nombre de Gaulois, sans nul doute, étaient mêlés à ces Barbares et partageaient leur foi et leurs pratiques<sup>3</sup>.

Dans les temps de paix, les goûts des dieux étaient pareils, mais il devenait plus difficile de les satisfaire. Ce qu'ils aimaient toujours le plus, c'était la vie humaine. On leur donnait d'abord les condamnés à mort, et c'est peut-être pour cela que la pénalité était presque toujours capitale, et que le dernier supplice frappait voleurs et brigands<sup>4</sup>. Mais à défaut de coupables, que la divinité préférait d'ailleurs, on recourait à des victimes innocentes<sup>5</sup>. Quand un homme tombait malade ou courait un danger, c'était que les dieux voulaient sa vie : pour le sauver, on leur offrait une autre vie en échange<sup>6</sup>. En cas de péril public, la cité faisait procéder à des immolations semblables, et, cette fois, il fallait que les victimes fissent nombre<sup>7</sup>. Désirait-on de bonnes récoltes, on devait offrir aux dieux une part plus grande encore<sup>8</sup>. D'énormes holocaustes d'êtres humains leur étaient présentés à des dates fixes<sup>9</sup>. Et les druides servaient toujours d'intermédiaires dans ce trafic sanglant entre le dévot et son maître, entre le vœu

1. Strabon, IV, 4, 13; César, VI, 17, 3-5; Justin, XXXII, 3, 9-10; Suétone, *César*, 54.

2. César, VI, 17, 4; Diodore, V, 32, 6.

3. Orose, V, 16, 5-6. Cf. t. I, p. 358-9. 347.

4. César, VI, 16, 5; Diodore, V, 32, 6. Cf. p. 57.

5. César, VI, 16, 5.

6. César, VI, 16, 2-3.

7. César, VI, 16, 3-4, où *publice* doit se rattacher à *alii*, etc.

8. Strabon, IV, 4, 4; ici, p. 102-3.

9. Diodore, V, 32, 6; Strabon, IV, 4, 4 et 5; ici, p. 102, 150, n. 3.

et la grâce : si bien que les Gréco-Romains finirent par associer la pensée de la prêtrise gauloise à ces sanguinaires actes de foi<sup>1</sup>.

Chacune de ces divinités avait ses préférences en matière de sacrifices. Ésus demandait que l'on pendit ses victimes à des arbres; le dieu de la foudre, Taran, aimait les bûchers; en l'honneur de Teutatès, on asphyxiait les misérables en les renversant dans une cuve pleine d'eau<sup>2</sup>. Les condamnés étaient enfermés pêle-mêle avec des animaux dans un colossal mannequin d'osier, de bois et de foin, et on mettait le feu à cette masse de chair<sup>3</sup>. D'autres périssaient par crucifixion, à coups de flèches ou d'un coup d'épée<sup>4</sup>. Un rituel déterminait sans doute les cas qui exigeaient l'emploi de tel ou tel mode de meurtre sacré. C'était un jardin des supplices, effroyable et varié, que les abords de la demeure d'un dieu.

Je ne peux cependant m'indigner contre cette religion, ni en conclure qu'elle était la plus sanglante qu'on pût imaginer, et que les Gaulois furent une race monstrueuse<sup>5</sup>. Toutes les

1. Lucain, I, 450-1. Sacrifices humains aux grands dieux gaulois : Denys, I, 38. 2: Tertullien, *Apol.*, 9 (*major ætas persecutor*); Scorpiace, 7; Lactance, *Inst. div.*, I, 21. 3: Augustin, *De c. D.*, VII, 19. — Ainsi, avec ces habitudes de généralisation rapide propres aux écrivains anciens, les druides ont pu passer pour être à la fois et les plus sanguinaires et les plus sages (ici, p. 86, n. 2) des prêtres, alors que, selon toute vraisemblance, leurs pratiques et leurs théories étaient la banalité même.

2. *Te[ut]ates Mercurius sic apud Gallos placatur : in plenum semicupium homo in caput demittitur ut ibi suffocetur* [semble se retrouver sur le chaudron de Gundestrup, Bertrand, pl. xxix]. *Hæsus Mars sic placatur : homo in arbore suspenditur* [sur le sacrifice par pendaison chez les Gaulois, Bretons et Germains, cf. Orose, V, 16, 6; Dion Cassius, LXII, 7, 2; Tac., *Germ.*, 12] *usque donec per cruore* [perussor?]. Tourneur] *membra digesserit* [disjecerit?]; cf. des exemples de *dilaceratio* chez les Gaulois italiens, Appien, *Celtica*, 11; dans l'île des Bacchantes, Strabon, IV, 4, 6; cf. t. I, p. 145]. *Taranis Ditis Pater hoc modo apud eos placatur : in alveo ligneo aliquod homines cremantur*. Scholies de Lucain, Usener, *Commenta*, p. 32; cf., sur ces passages, Tourneur, *Le Musée Belge*, 1902, p. 77-81.

3. César, VI, 16, 4-5; Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 32, 6. Je pense que ces bûchers-mannequins étaient ceux qu'on allumait tous les cinq ans (p. 102, n. 1), et il semble bien qu'ils se rattachaient à quelque fête solaire, peut-être celle du solstice d'été : Taran était, dit-on, le dieu de ce genre de supplice (scholies de Lucain, *ib.*, ici, n. 2); dans un sens analogue, Mannhardt, *Der Baumkultus der Germanen*, 1875, p. 525-34 : *Ein algallisches Jahresfest*.

4. Strabon, IV, 4, 5; Diodore, V, 31, 5; 32, 6 (je pense qu'on doit rapprocher le ἀνασπλοπιζουσι de Diodore et le ἀνασταύρουσι de Strabon).

5. Cicéron, *Pro Fonteio*, 10, 21; *De republica*, III, 9, 15.

religions ont eu des rites de ce genre, et, quel que soit le motif allégué par leurs prêtres pour l'assassinat d'un homme, toutes ont été stupidement meurtrières à une certaine heure de leur vie, meurtrières d'adversaires vaincus, de coupables condamnés, d'innocents sacrifiés à un égoïste désir de vivre ou de régner.

Puis, les rites d'une religion ne sont point toujours d'accord avec ses dogmes, ni le sacrifice qu'on décerne aux dieux ne correspond toujours à leur caractère. L'humeur qu'on leur assigne change plus vite que le culte qui leur est consacré : Teutatès, qu'on figurait surtout en dieu de paix, accumulait autour de lui autant de cadavres rituels que le Génie de la guerre. Ces meurtres étaient le souvenir d'époques très sauvages; la tradition les conservait même au profit de dieux humanisés : le courage ou la raison manquaient pour modifier les habitudes prises avec les Immortels.

Qu'à côté de ce culte d'or et de sang, les druides en aient préconisé un autre, plus calme, plus poétique, plus intime, fait de victimes moins précieuses, de libations ou d'offrandes non sanglantes<sup>1</sup>, de prières et de dévotion intérieure : cela est infiniment probable, étant donné le caractère pacifique de leur idées et la gravité réfléchie de leur enseignement. On citait d'eux de maximes d'une sagesse simple et paisible : « Honorer la divinité, ne rien faire de mal, estimer la bravoure »<sup>2</sup>, ce qui signifie sans doute qu'une vie pure et droite, la foi et le courage, sont encore l'offrande préférée des dieux. Diviciac, avec lequel s'entretient Cicéron, ne lui parut pas un bourreau sacerdotal. On n'eût pas rapproché les druides de Pythagore<sup>3</sup>, le plus humain des philosophes, le plus respectueux de toute vie animale, s'il n'avaient été que des agents de meurtre.

1. L'existence d'une musique sacrée parait indubitable (cf. p. 308, n. 8, t. p. 144, n. 5); de même celle de danses sacrées (Cab. des Méd., 6941-5, pl. x1 danses devant l'épée). Gestes d'adoration : Athénée, IV, 36; Pline, XXVIII, 25.

2. Diogène Laërce, I, *pr.*, 6;5, qui d'ailleurs attribue simultanément aux druides et aux gymnosophistes la paternité de ces maximes.

3. P. 87, n. 5, p. 179, n. 7.

Mais de ces pratiques plus douces, de ce culte intérieur, les Anciens ne nous ont presque rien dit. Car ils n'ont guère parlé des Gaulois qu'en ennemis. Et le thème des sacrifices humains était si commode pour fournir des morceaux oratoires et justifier des exploits militaires!

## XIX. — DIVINATION

Le culte, c'est la manière de s'adresser aux dieux; la divination, c'est celle de recevoir et d'interpréter leurs volontés.

Les Gaulois furent incomparables dans l'art augural. Les Romains eux-mêmes, c'est-à-dire Latins et Étrusques, reconnaissent leur supériorité, et c'est l'hommage des maîtres d'autrefois à ceux de maintenant. Chefs et prêtres paraissent à Cicéron des contemporains de l'augure Navius<sup>1</sup>. Quand Diviciac vint à Rome, il exposa à l'orateur sa manière d'annoncer l'avenir: tantôt l'hypothèse, tantôt l'induction tirée des expériences acquises, le druide éduen ou ses confrères appliquaient les procédés légitimes du travail intellectuel à faire de la divination une science régulière<sup>2</sup>.

Aucun mode d'information sur l'avenir n'échappa aux Gaulois<sup>3</sup>. Deux, semble-t-il, provoquèrent chez eux des études particulières, le vol des oiseaux et les entrailles des victimes<sup>4</sup>. Dans les sacrifices humains, la manière dont tombait le supplicié, ses convulsions et l'écoulement de son sang donnaient lieu à un examen spécial<sup>5</sup>.

Ce goût pour l'extispicine et l'ornithomancie n'était point

1. Cic., *De divin.*, I, 41, 90; voyez ce qu'il dit du roi galate Déjotarus, *id.*, I, 15, 26-27; II, 30, 76. Justin, XXIV, 4, 3. Élien, *Historia varia*, II, 31. Diodore, V, 31, 3.

2. Cic., *De divin.*, I, 41, 90.

3. Cf. t. I, p. 357-8, et *Revue des Ét. anc.*, 1903, p. 124 et suiv. Les sorts par la verveine, p. 166; les sorts *ex ψήρων και αριθμών*, Origène, *Philosophumena*, 25.

4. Diodore, V, 31, 3.

5. Diodore, V, 31, 3; Strabon, IV, 4, 5. Cette forme de divination paraît être particulière aux Gaulois et une de leurs vieilles traditions.

propre aux Gaulois. On sait l'importance qu'avaient prise chez les Romains ces deux genres de divination. Mais les Celtes en développèrent un autre, qui végéta au contraire dans le monde latin, la mantique ou le délire prophétique : d'esprit prosaïque et discipliné, les prêtres de Rome ne pouvaient encourager le désordre des inspirations et les tirades des exaltés. La Gaule, agitée, bavarde et poétique, abondait en pieux enthousiasmes, et la classe des prophètes, à demi prêtres et à demi bardes, chantres inspirés des dieux, y était fort nombreuse, dévoilant au moindre propos les secrets de l'avenir et les décisions du destin<sup>1</sup>. Cette nation rappelait en cela l'humeur et les habitudes de la Grèce.

#### XX. — INTERVENTION CONSTANTE DE LA RELIGION

La science divinatoire consistait à classer, étudier et traduire les manifestations de la vie et de la mort, et à retrouver en elles la volonté des dieux qui présidaient à cette vie et à cette mort. Car on ne pouvait exister ni mourir malgré les dieux. Des noms de divinités, des formules sacrées, une tutelle sacerdotale, s'attachaient aux actions de l'âme et aux faits de la nature. La religion était à la fois une manière de vivre et une façon d'expliquer les choses.

Le pays et ses habitants, à cet égard, avaient peu changé depuis les temps ligures<sup>2</sup>. Aucun acte périodique ou imprévu, dans la vie de l'homme ou du peuple, ne pouvait se passer de la religion : la naissance, les fiançailles et le mariage, les procès, la maladie, un voyage, la réception d'un hôte, l'élection d'un magistrat, la chasse et ses épisodes, la guerre, ses combats et ses défaites, exigeaient qu'un dieu fût pris à témoin<sup>3</sup>. Je

1. Y compris les prophétesses de Sein, Méla, III, 6, 48; cf. p. 110. On disait que les druides *glandibus comestis divinare fuerant consueti*, Usener, p. 33.

2. T. I, p. 135 et suiv.; cf. t. I, p. 356 et suiv.

3. Naissance : Aristote, *Polit.*, VII, 15 (17), 2, rite de l'ablution. — Fiançailles :





pense que les Gaulois ont toujours dit, comme leurs descendants de l'époque romaine, qu' « il faut commencer toutes choses par les dieux »<sup>1</sup>. Chaque cycle, chaque année, chaque mois, les divisions du mois, toutes les journées<sup>2</sup>, et peut-être toutes les portions du jour, avaient une valeur religieuse propre, une vertu déterminée, et comme leurs besoins divins; il y a des journées et des heures néfastes, d'autres qui portent bonheur<sup>3</sup>: midi et minuit sont redoutables, parce que certains dieux descendent alors sur la terre<sup>4</sup>. Tous les moments mêmes, disait-on, ne conviennent pas à la mort: on ne meurt pas à marée haute<sup>5</sup>. Quand César donna ordre à Dumnorix de s'embarquer pour la Bretagne, le Celte consulta sa religion, et refusa de partir<sup>6</sup>. Si batailleurs que soient les dieux gaulois, il est des jours où ils ne veulent plus de guerre. Au siège de leur place forte, les Aduatiques virent pour la première fois les tours roulantes des

Plutarque, *Amatorius*, 22, p. 768 = *Virtutes mulierum*, p. 258, partage de la coupe (chez les Galates). Cf., chez les Ligures (t. I, p. 204): Aristote *ap.* Athénée, XIII, 36, p. 576; Justin, XLIII, 3, 11. — Maladie: César, VI, 16, 2. — Voyage: Cicéron, *De divinatione*, I, 15, 26; César, V, 6, 3. — Hospitalité: Parthénien de Nicée, *Erotica*, 8; cf. Polybe, III, 52, 3. — Élection: César, VII, 33, 3. — Chasse: Arrien, *Cynégétique*, 34 et 35 (ici, p. 289). — Guerre: *De bello Gallico*, II, 31, 2; VI, 16, 2; VIII, 43, 5: cf. ici, p. 200 et s. — Procès: p. 57, n. 12. — J'ai eu tort d'appliquer aux Galates (*Rev. des Ét. anc.*, 1903, p. 253) tout ce qu'Arrien dit des Celtes: il s'agit bien des Celtes de la Gaule propre.

1. Arrien, *Cynégétique*, 35, 1.

2. Contrairement à l'opinion courante (Müllenhoff, IV, p. 212 et s., p. 646 et s.; Maass, *Die Tagesgötter*, p. 280), je crois à l'existence chez les Gaulois, en tout cas chez les Belges et les Germains, d'une semaine de sept jours, ayant chacun sa divinité propre, et je rapporte à ces dieux des jours les vases à figures trouvés en Belgique, à Bavai (Mons?), Jupille, etc. (de Villenoisy, *Bull. de l'Institut arch. belge*, Liège, XXIII, 1894), et peut-être aussi le vase d'argent de Gundestrup (p. 113, n. 1).

3. Calendrier de Coligny, *Rev. épigr.*, III; texte de Palchos découvert par Cumont, *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 287. Périodes annuelles ou quinquennales propres aux grands sacrifices, p. 102, n. 1. La coupe du gui le 6<sup>e</sup> jour de la lune, p. 167; remède à appliquer à la fin de la lune, *De fluviis*, 6, 3; *certa luna* pour la conquête de l'œuf du serpent, Pline, XXIX, 53, cf. p. 165. — Je soupçonne chez les Celtes, comme chez tant de peuples, deux grands moments de fêtes et de sacrifices: celui du solstice d'été, avec ses mannequins-bûchers, au moins tous les cinq ans (p. 102, n. 1, p. 159, n. 3), celui du solstice d'hiver ou du soleil nouveau (cf. Florus, I, 45, 21).

4. Lucain, III, 423-425.

5. Aristote *ap.* Pline, II, 220. La croyance subsiste; Sébillot, II, p. 19.

6. César, V, 6, 3.

Romains : ils crurent que les dieux avaient aidé leurs ennemis et ils parlèrent de se rendre<sup>1</sup>. La source qui alimentait Uxellodunum avait été captée par César : les Gaulois assiégés attribuèrent ce tarissement subit à une volonté divine, et ils se rendirent<sup>2</sup>.

L'espace, comme le temps, était imprégné de divinité. Aucune des formes de la nature n'était incapable de servir de dieu ou de servir à un dieu, ni la pierre brute ni le métal ouvragé, ni le vent qui passe, ni la foudre qui tombe et s'éteint, ni l'arbre qui se renouvelle<sup>3</sup>. Dans certaines régions de la Gaule, plus particulièrement vénérées, la terre fut aussi pleine de lieux saints qu'à Delphes ou à Bénarès, et c'était le cas, je crois, d'Alésia et de sa colline<sup>4</sup>, du puy de Dôme et de ses abords<sup>5</sup>, et du lieu sacré des Carnutes<sup>6</sup>. « Les Gaulois », disait César, « sont les plus superstitieux des hommes<sup>7</sup>. »

Il est cependant probable que peu à peu, grâce à l'intelligence des chefs et aux nécessités des choses, on put désencombrer le temps et le sol, et faire sa place à la vie laïque. Le développement des dieux souverains, la fixation de grands sacrifices périodiques, l'établissement de sanctuaires principaux, la formation de métropoles saintes, en un mot la concentration de l'élément divin à de certains moments et sur de certains points, dégagait en partie le reste du monde de l'esclavage sacré, de l'inéluctable *tabou* qui pesait sur lui.

1. César, II, 31, 2; avec cette réserve que les Aduatiques sont sans doute en partie d'origine germanique.

2. Hirtius, VIII, 43, 5 : ce tarissement d'une source divine représentait pour eux la fin ou le départ du dieu de l'endroit, Génie du peuple et Tutelle de la ville.

3. *C. I. L.*, XII, 3135 (vent); pour la pierre, *De fluviis*, 6, 3 (par Callisthène et Timagène); pour la foudre, Arrien *ap. Stobée, Eclogæ*, I, 29, 2, p. 610; pour le reste, p. 137 et suiv., p. 139 et suiv.

4. Diodore, IV, 49, 2; cf. *C. I. L.*, XIII, I, p. 439-441.

5. P. 136.

6. P. 97 et suiv.

7. VI, 16, 1 : *Natio est omnis* (classe  $\beta$  des mss., la classe  $\alpha$  donne *omnium*) *Gal-lorum almodum dedita religionibus*. Cf. Tite-Live, V, 34 et 46; Denys, VII, 70, 4; Élien, *Hist. var.*, II, 31; ici, t. I, p. 356.



## XXI. — QUELQUES SUPERSTITIONS; LE GUI

Des milliers de superstitions auxquelles donnaient lieu les choses de la nature, le hasard ne nous a conservé le souvenir que d'un très petit nombre.

Sous le nom d' « œufs de serpents » les Gaulois désignaient ces oursins fossiles qui se rencontrent assez souvent dans les terrains de notre pays<sup>1</sup>. Voici ce qu'à leur sujet ils racontèrent plus tard aux étrangers<sup>2</sup> : « C'est pendant l'été que les serpents produisent ces œufs : réunis en foule et enlacés ensemble, ils finissent par former, de la bave et de l'écume de leurs corps mêlés, une sorte de boule compacte qu'ils rejettent en l'air au milieu des sifflements. » Comme c'est toujours le cas pour les procédures magiques, la prise de possession du talisman devait se faire dans des circonstances déterminées et sous la forme d'un rapt ou d'une conquête. « Il fallait qu'elle eût lieu pendant une certaine lune; l'œuf devait être recueilli dans un sayon avant que, lancé par les bêtes, il n'eût touché terre. Aussitôt pris, on l'emportait à cheval, et le ravisseur n'était à l'abri de la poursuite des serpents qu'après avoir mis une rivière entre eux et lui. » Il détenait dès lors un merveilleux talisman de gloire et de victoire : « l'œuf de serpent était souverain pour assurer le gain d'un procès et l'approche des rois »<sup>3</sup>. D'autres vertus sans doute, plus humbles et plus pacifiques, étaient attachées à sa possession. Il n'est point rare de trouver de ces objets dans les ruines gallo-romaines, témoins du rôle qu'ils ont joué<sup>4</sup> : l'œuf remplaçait ou garantissait la présence du ser-

1. De Belloguet, p. 331. « Celui que j'ai vu », dit Pline, « était de la grosseur d'une pomme ronde moyenne, la croûte cartilagineuse, avec de nombreuses cupules comme celles des bras du poulpe » (XXIX, 53).

2. Ce qui suit d'après Pline, XXIX, 52-54.

3. Les oursins fossiles ne sont pas rares, mais ce qui devait faire la valeur du talisman, c'était la manière de le recueillir.

4. Chauvet, *Ovum anguinum*, 1900, *Revue archéologique*, I. p. 281-5; cf. Reinach, *Cultes*, II, p. 63-65.

pent lui-même, gardien attiré du foyer des hommes <sup>1</sup>. En quoi du reste les Gaulois ne pensaient pas différemment des Romains et de bien d'autres, qui voyaient dans le serpent inoffensif et familier l'incarnation du Génie domestique.

Parmi les plantes, quatre au moins recevaient un culte particulier : la verveine, le sélage, le samole et le gui. — Les branches ou les feuilles de la verveine, l'« herbe sainte » et l'herbe lustrale des Grecs et des Romains, servaient à tirer des sorts et à prédire l'avenir <sup>2</sup>. — Du sélage, les prêtres affirmaient qu'il garantissait à la fois contre les maux des yeux et contre toute perte ou dommage; comme pour l'œuf de serpent, la conquête en était à la fois un rite et un larcin; elle exigeait de l'officiant un sacrifice de pain et de vin, les pieds nus et bien lavés, un vêtement blanc; aucun métal ne pouvait toucher la plante; on la coupait, « par un geste de voleur », avec la main droite passée dans l'emmanchure gauche de la tunique, et on l'emportait sur une nappe toute neuve <sup>3</sup>. — Pour le samole, mystère semblable, mais avec quelques variantes : état de jeûne, emploi de la main gauche, défense de regarder en arrière, obligation de ne déposer la plante que dans l'auge où elle serait broyée : à ces conditions, elle gardait toute sa vertu, qui était de guérir les bœufs et les porcs <sup>4</sup>. — Ces faits ne sont sans doute qu'une très faible partie de la flore et de la faune magiques des Gaulois <sup>5</sup>. Ils ne sortent pas de la banalité : dans tous les pays et tous les temps, les plantes odorantes et médicinales ont, comme dit Pline, engendré mille sottises <sup>6</sup>, et leur emploi s'est partout enveloppé de rites étranges, comme si leur action, d'ailleurs réelle, venait des gestes de l'homme et non pas de l'herbe elle-

1. Cf. t. I, p. 139-140.

2. Pline, XXV, 106.

3. Pline, XXIV, 103; cf., sur ces plantes, p. 273.

4. Pline, XXIV, 104.

5. Aux détails donnés par Pline on peut joindre : l'« herbe aux corbeaux », qui sert d'antidote (*Demir. ausc.*, 86); la pierre de la source de la Saône, fébrifuge (*De fluviiis*, 6, 3).

6. *Magi utique circa hanc* (la verveine) *insaniunt*, Pline, XXV, 106.

même, ou comme si, vivante et capricieuse, la plante ne se donnait qu'à de certaines conditions<sup>1</sup>.

Enfin, Pline l'Ancien racontait en ces termes la coupe du gui de chêne<sup>2</sup> : « Les druides n'ont rien de plus sacré que le gui, du moins celui du chêne-rouvre. Le rouvre est pour eux l'arbre divin par excellence : leurs bois sacrés appartiennent à cette essence, l'emploi de son feuillage est exigé dans tous les sacrifices. Aussi, une touffe de gui vient-elle à surgir sur un chêne, c'est signe qu'elle arrive du ciel et que l'arbre est l'écu d'un dieu : le gui de chêne est d'ailleurs d'une extrême rareté<sup>3</sup>. La coupe s'en fait suivant un rite minutieux et sévère. Elle a lieu le sixième jour de la lune, alors que l'astre a déjà assez de force, mais qu'il n'a pas encore atteint la moitié de lui-même. Le prêtre est vêtu de blanc, sa faucille est d'or, une tunique blanche est destinée à recevoir la plante. » Il ne faut que des couleurs pures au contact d'un dieu. « Puis, ont lieu sacrifices et repas sacré, sous l'arbre même. On immole deux taureaux blancs, dont les cornes jusque-là sont restées vierges de tout lien : pendant le sacrifice, on prie le dieu de faire que son présent rende heureux les hommes auxquels il l'a envoyé<sup>4</sup>. Car le gui est une véritable panacée : on l'appelle le remède qui guérit tout, et de toutes les maladies, de tous les poisons, de la stérilité même. » Des ennemis de la mort et des agents de la vie, il est le plus victorieux et le plus fécond.

1. Le recueil de Sébillot (III, p. 443 et s.) montre qu'il n'y a aucune différence appréciable entre ces croyances et ces pratiques et celles de la France à toutes les époques.

2. XVI, 240-51. — Sur le gui chez les Occidentaux, Gaidoz, *Revue de l'histoire des religions*, II, 1880, p. 68 et suiv.; de bonnes choses chez Keysler, p. 303 et s. Sur les autres travaux (par ex. Magdelaine, *Le Gui de chêne*, etc., 1878, *Soc. de Semur*), beaucoup de réserves à faire. — Il est à peine besoin de répéter que le mot ou cri traditionnel de l'aguillanneuf (étrennes, jour de l'an) n'a aucun rapport avec le gui et les druides; voyez les textes chez Godefroy, *Dict.*, I, 1881, p. 170: autres. *Mém. des Antiqu. de Fr.*, 1817, p. 111 et s.; etc.

3. Fait que connaissent bien tous les botanistes et forestiers; cf. en dernier lieu de Parville, *Le Gui sur le chêne*, dans *Les Annales*, 4 août 1907.

4. *Suum donum deus prosperum faciat his quibus dederit* : his peut désigner la famille propriétaire de l'arbre ou le peuple chez qui il se trouve.

Pline, à propos de toutes ces plantes, prononce le nom des druides. Je doute fort que les druides dont il parle soient les prêtres souverains du temps de César, et je verrais plus volontiers en eux des prophètes et des devins subalternes, héritiers simplement du nom de l'ancienne prêtrise, et débitant sous le prestige de ce titre sacerdotal les éternelles recettes de la médecine végétale : car le gui, tout comme la sauge et la verveine, a vraiment quelques vertus curatives, qui d'ailleurs ne sont pas spéciales au gui du chêne.

Pourtant, j'inclinerais à croire que les druides eux-mêmes ont volontiers accepté et sanctionné la croyance au gui, si chère à tant de peuples. Aucune religion ne s'est refusée d'associer à ses dieux la gloire de certaines plantes, à faire d'elles le symbole aimable des mystères de sa foi<sup>1</sup>. Or, la vie du gui aidait si bien à traduire en de poétiques métaphores les dogmes les plus séduisants et les espérances les plus joyeuses<sup>2</sup>! Fille des oiseaux du ciel, qui transportent sa graine<sup>3</sup>, compagne des arbres sacrés, sur lesquels elle prend racine<sup>4</sup>, demeurant verte et vivante au milieu des branches dépouillées par l'hiver<sup>5</sup>, la plante était l'image de l'âme éternelle, venue du ciel, aimée des dieux, et qui traversait incorruptible l'époque du trépas et les horreurs du cadavre. Une branche de gui, disaient les Italiotes, ouvrit à Énée vivant la porte des Enfers<sup>6</sup> : les druides ont pu de même enseigner que, comme le gui, l'esprit sortait du corps expirant et triomphait du passage de la mort. L'un et l'autre étaient, de cette mort, les vainqueurs souverains<sup>7</sup>. — Plus tard, rabais-

1. On a cru reconnaître le gui sur certaines monnaies gauloises, 2598-2613, 6018-21, 6894 : c'est possible, non certain.

2. T. I, p. 138-9.

3. *In terra gigni non possunt et in arboribus nascuntur... Nisi per album avium redditum*, Pline, XVI, 244-7. Cf. Costantin, *La Nature tropicale*, 1800, p. 160 et suiv.

4. C'est cette « symbiose » du gui et du chêne, comme disent les botanistes, qui a contribué fortement au rôle religieux du gui : le parasitisme végétal a presque toujours déterminé un mythe ou une croyance ; cf. Costantin, p. 162.

5. Virgile, VI, 136-148, 195-6, 204-211, 635-6.

6. Virgile, 205-6 : *Solet sylvis brumali frigore viscum fronde virere nova*.

7. Que le rameau cueilli par Énée, et qui joue le rôle décisif dans l'entrée aux

sant cette leçon et la prenant à la lettre, les sorciers héritiers des druides auront fait du gui, symbole de la vie, un moyen de guérison<sup>1</sup>, et du gui du chêne, relique sacrée, miracle de la nature, le plus universel des remèdes.

Mais cela n'est qu'une hypothèse, et peut-être, en la faisant, cède-t-on trop au désir de donner à la religion druidique le charme attrayant d'une morale poétique.

## XXII. — DESTINÉES DE L'HOMME

Dans ce monde qui vivait par les dieux, quelles étaient la place et la destinée des êtres humains?

Il faut distinguer, disaient les druides, entre les corps que nous voyons et les âmes qui les animent : ceux-là disparaissent, celles-ci ne périssent point. Elles durent au moins deux existences, séparées par ce qu'on appelle la mort : et cette dernière n'est que le départ pour un autre séjour. Au delà du domicile provisoire que l'homme nomme son corps, il trouvera un nouveau corps, il vivra du même souffle une nouvelle vie<sup>2</sup>.

Où les druides installaient cette autre vie, nous ne le savons au juste. Les uns ont dit que d'après les prêtres gaulois, l'âme émigrait « d'un homme à l'autre »<sup>3</sup>, comme si, sur cette terre même, elle pouvait apparaître et revivre dans deux êtres

Enfers, soit un emprunt fait par Virgile au culte du gui, cela me paraît évident. Ce sont des colombes qui le montrent à Énée (190-204), et les oiseaux étaient, en quelque sorte, les générateurs du gui (Pline, XVI, 247, cf. p. 168, n. 3). On a cru, tout à fait à tort, qu'un bas-relief d'un autel de Paris (cf. p. 146, n. 5) représente la coupe du gui (dom Martin, II, p. 69).

1. Aidés en cela, bien entendu, par l'efficacité reconnue du gui en certains cas.

2. César, VI, 14, 5 : *Non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios*. Lucain, I, 454-8 : *Umbræ non... Erebi sedes... petunt; regit idem spiritus artus orbe alio* [cf. Reinach, *Cultes*, I, p. 184 et s.]; *longæ... vitæ mors media est*. Méla, III, 2, 19 : *Æternas esse animas vitamque alteram ad Manes*. Diodore, V, 28, 6 : *Τὰς ψυχὰς τῶν ἀνθρώπων ἀθανάτους εἶναι συμβέβηκε καὶ δι' ἐτῶν ὀρισμένων πάλιν βιοῦν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδουμένης*; Strabon, IV, 4, 4; Valère-Maxime, II, 6, 10.

3. César (n. 2), qui peut-être a traduit inexactement le mot grec *σώματα*, cf. Diodore (n. 2).

différents. Mais selon d'autres, la seconde enveloppe de l'âme et sa seconde existence étaient placées très loin, dans « un autre monde », que nos regards ne pouvaient atteindre <sup>1</sup>. — Je crois que cette dernière doctrine était vraiment celle des druides, et qu'ils avaient assigné pour résidence aux morts de leurs peuples quelques terres lointaines, îles des Héros, des Bienheureux ou des Trépassés, situées au delà des rivages visibles de leur Océan <sup>2</sup> : portées sur des barques ou poussées par les vents, les âmes arrivaient exactement au lieu de leurs nouvelles destinées; elles y vivaient sans doute de la même vie que leurs dieux, peut-être sous les regards de Teutatès lui-même, gardien et compagnon des morts comme il était le maître des vivants <sup>3</sup>.

L'homme de la Gaule continuait à mettre dans ses funérailles et dans son tombeau la pensée de la route qu'il devait suivre après sa mort et de la vie qu'il espérait mener <sup>4</sup>.

L'abandon du cadavre aux vautours, coutume, semble-t-il, des Galates compagnons de Brennos <sup>5</sup>, avait disparu de la Gaule propre : les morts n'habitait plus dans les espaces célestes, il n'était plus nécessaire de recourir aux oiseaux pour les conduire dans leurs demeures. Incinération et inhumation étaient restées les rites habituels des populations de nom belge et celtique; mais ils n'impliquaient pas des solutions opposées sur les questions d'outre-vie. Cette différence de traitement tenait, je crois, à des usages régionaux, à des traditions de familles ou de tribus,

1. Lucain et Mela (p. 169, n. 2).

2. Cf. t. I, p. 152 et 158, p. 360; Reinach, *Cultes*, I, p. 184 et suiv. = *Rev. celt.*, 1901, p. 447 et suiv. Cf. aussi Johanneau, *Sur la situation du Paradis des Gaulois*, *Mem. de l'Acad. celtique*, III, 1809, p. 434 et s.

3. Cf. *εργασίαι, ζακρόνων και ήρώων*, Plutarque, *De defectu oraculorum*, 18; *De facie lunæ*, 26. — La tradition de Celtes marchant en armes contre les flots pour y trouver la mort peut s'expliquer par le désir de rejoindre leurs proches : *Morale d'Eudème*, III, I, 25; Nicolas de Damas, fr. 104 *opp.* Stobée, VII, 40; Elien, *Hist. varia*, XII, 23. Mais d'autres explications sont possibles, p. 173.

4. Cf. t. I, p. 148 et suiv. — Si Diodore (p. 169, n. 2) a bien interprété la croyance des Gaulois, la nouvelle vie ne commencerait qu'à la fin d'un cycle d'années, *ζεῖν ἐν τῷ ἀετρίων*, V, 28, 6; peut-être le cycle de 5 ans correspondant aux grands holocaustes; Diodore, V, 32, 6; cf. p. 102, n. 1.

5. Pausanias, X, 21, 6.



à des privilèges sociaux. Ici et pendant un temps, on a pu ensevelir les nobles et brûler les pauvres; et plus tard, faire l'inverse. Ailleurs, aux mêmes époques, le contraire a pu se produire. Mais, enterrés ou brûlés<sup>1</sup>, cadavre ou cendres, les restes étaient toujours déposés sous le sol, et, quel que fût l'état de la dépouille, les cérémonies des funérailles aussi bien que la forme et l'aménagement de la tombe révélaient des espérances semblables. Chez les Belges, les principaux guerriers se firent longtemps inhumer avec leur équipement de parade ou de bataille, casque, lances, javelots, épée et char de guerre, et c'est merveille que de voir, dans les plus riches tombes de la Champagne<sup>2</sup>, ces armes de bronze ou de fer étendues à côté du squelette de celui qui les a portées, reposant avec lui comme en attendant l'heure de la nouvelle vie<sup>3</sup> : car le Gaulois devait paraître armé, et de ses armes solennelles, dans le monde auquel il était destiné, pour y vivre de cette même vie de combat ou de gloire qui avait été sa raison d'être comme homme et comme citoyen. Aux

1. Incinération en Languedoc, de Saint-Venant, *Bull. arch.*, a. 1897, p. 481 et s. Les Gaulois ont connu urnes cinéraires et (?) cercueils en bois.

2. Musée de Saint-Germain, salles VI, VII-X, p. 147-175; *British Museum, Early Iron Age*, p. 48 et s.; bibl. ici, p. 260, n. 1. — L'opinion dominante, au sujet des tombes de Champagne et Franche-Comté, est qu'elles n'ont aucun rapport avec les Rèmes et les Belges contemporains de César, mais sont antérieures à 300 (Reinach, *Rev. cell.*, XX, 1899, p. 119; *Catalogue*, p. 163; etc.). Je ne puis, jusqu'à nouvel ordre, l'accepter. Aucun des arguments allégués en faveur de cette opinion ne me paraît concluant. On a dit qu'au temps de César les Belges ne se servaient plus de chars : je crois le contraire (p. 187, n. 2). Il n'y a pas de monnaies dans les tombes de Champagne : qui nous dit que les Belges en déposassent dans leurs tombes, cet usage ne s'étant répandu qu'assez tard chez les Celtes (Blanchet, p. 528 et s.)? Les Gaulois, dit César, incinéraient : mais Celtes et Belges ont pu avoir des usages différents, et Méla dit *cremant ac defodiunt* (III, 19). On trouve dans les cimetières de la Marne des objets de style plus ancien que ceux de la Celtique : mais il n'est rien de plus naturel : les Belges, on le voit constamment dans le cours de ce travail, sont demeurés plus longtemps fidèles aux anciens usages (cf. p. 187, 191, 194, 195). J'incline donc (comme Mazard, *Rev. arch.*, 1877, I, p. 155 et s.) à croire que ces tombes sont bien de Rèmes et de Belges, postérieures à 300 et plutôt encore à 250 (cf. t. I, p. 315), et, pour la plupart, voisines des temps de la conquête.

3. Dans certains cas, dont le motif nous échappe, on avait la coutume, avant de la déposer dans la tombe, de tordre, d'enrouler ou de replier l'épée de fer (S.-G., VI, 1, p. 148); cf. de Ring, *Tombes*, 1865, p. 21; Castan, *Rev. arch.*, 1879, II, p. 382; de Saint-Venant, *Bull. archéol.*, 1897, p. 520; Reinach, *L'Anthropologie*, XVII, 1906, p. 351 et s.

funérailles des chefs, on brûlait en un seul bûcher ses biens les plus précieux, ses animaux, les plus chers de ses esclaves et de ses clients<sup>1</sup> : ce n'étaient pas seulement des victimes qu'on immolait à un héros, c'étaient encore des compagnons et des valets qu'on renvoyait à leur maître pour tenir sa nouvelle maison<sup>2</sup> : aussi ne lui adressait-on que les meilleurs. Des vêtements et des parures de luxe, enfermés avec lui dans la tombe, complétaient son ajustement héroïque; peut-être, pour aider esprits et choses à passer d'une rive à l'autre, déposait-on avec le mort le simulacre d'une barque<sup>3</sup>. Des vases, dont la valeur variait avec la fortune du défunt, renfermaient des provisions de route, et devaient servir, j'imagine, à décorer sa demeure d'au delà<sup>4</sup>. L'image d'une hache, l'arme antique des hommes et l'arme consacrée du dieu souverain, continuait sans doute à protéger la tombe et son précieux dépôt contre toute tentative sacrilège<sup>5</sup>. Ces tombes, qui n'étaient pas des lieux de séjour, mais des lieux de passage, n'avaient plus l'aspect monumental des grandes salles mégalithiques des âges précédents<sup>6</sup> : une petite chambre, capable de contenir le corps et ce dont il avait besoin, il ne fallait pas

1. La coutume a disparu peu avant César. Ce dernier ne parle que de l'incinération des objets et des serviteurs, mais il est possible que *una* désigne aussi l'incinération des chefs (VI, 19, 4). Sacrovir et les siens se suicident après avoir préparé leur bûcher (Tacite, *Ann.*, III, 46). Méla parle à la fois de bûcher et d'ensevelissement : *Cum mortuis cremant ac defodiunt*, III, 2, 19. Cf. p. 406.

2. Cela résulte de *apta viventibus* chez Méla, III, 2, 19.

3. Les preuves manquent pour l'époque gauloise.

4. Musée de Saint-Germain, *Catalogue*, p. 148, 162, etc. — Les *œnochoës* de bronze sont trop fréquentes dans les tombes de guerriers pour que leur présence ne se rattache pas à quelque usage ou quelque croyance (Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 131). Nous retrouvons la trace de cet usage dans la présence d'aiguillères à la main des défunts sculptés sur les tombeaux gallo-romains : l'objet, jadis réellement déposé dans la tombe, était alors remplacé par son simulacre de pierre. — Mêmes remarques pour certains vases à forme déterminée (cf. Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 131). — Il n'est pas du reste impossible que ces vases comme les *œnochoës* aient été destinés à servir à quelque acte rituel du défunt à l'endroit des dieux des morts.

5. Cf. t. I, p. 151. Usage constaté à l'époque des mégalithes, et se retrouvant à l'époque romaine dans la gravure de l'*ascia*, qui n'est autre, je crois, qu'un succédané de la hache (cf. p. 140, n. 6). Les preuves manquent pour l'époque intermédiaire, sauf celle que nous indiquons *l. c.*

6. Cf. t. I, p. 147 et s.



autre chose<sup>1</sup> ; il suffisait que le mort fût à l'abri, sinon à son aise.

La vie future était donc un double de celle-ci. Elle avait ses guerriers, ses riches, et on y faisait des affaires d'argent : les Gaulois, disait-on, s'engageaient à rembourser leurs dettes dans l'autre monde, et ils trouvaient prêteurs à ces conditions<sup>2</sup>. D'autres jetaient dans les bûchers funéraires des lettres destinées à leurs parents d'outre-tombe<sup>3</sup>.

Peut-être ont-ils cru aussi qu'on pouvait en revenir, et que le voyage n'était pas sans retour. Ils racontaient que des voyageurs étranges, semblables, pensaient les Grecs, à Castor et à Pollux, avaient débarqué jadis sur les rivages de l'Atlantique<sup>4</sup> : étaient-ce des dieux? ou des héros revenus de l'Élysée transmarin? Des Celtes, disait-on, prenaient les armes contre les flots de l'Océan<sup>5</sup> : n'était-ce pas, quelquefois, pour écarter la nage invisible de ceux qu'ils ne voulaient pas revoir?

Ces croyances faisaient que les Gaulois ne perdaient rien de leur indifférence pour la mort<sup>6</sup>. Ils la traitaient toujours comme l'épisode d'une existence géminée. Le suicide était un changement plus tôt opéré, et rien de plus. On ne peut pas dire qu'il fût, chez les Gaulois, un acte d'absolue spontanéité et de pur caprice : on se tuait toujours pour un motif, excès de générosité, défaite militaire, mort d'un patron ou d'un proche, évènement surnaturel<sup>7</sup>; mais il suffisait du moindre incident pour leur faire croire que les dieux ne s'opposaient pas à leur

1. Musée de Saint-Germain, *Catalogue*, p. 147, 171, etc.; *British Museum, Early Iron Age*, p. 48 et s. *Tumulus* de Magny-Lambert, Côte-d'Or (S.-G., VI, 6, p. 150); *tumuli* d'Alaise en Franche-Comté (S.-G., VI, 20 r, p. 153); ces tombes paraissant plus anciennes, peut-être de moins qu'on ne croit. Tombe de La Gorge-Meillet, Marne (S.-G., IX, 1, p. 171); tombes de Witry-lès-Reims et de Berru (S.-G., IX, 10); tombe de La Cheppe, Marne (S.-G., X, p. 175). Plus loin, p. 323-4.

2. Méla, III, 2, 19; Valère-Maxime, II, 6, 10.

3. Diodore, V, 28, 6.

4. Diodore, IV, 56, 4 (Timée?)

5. Élien, *Hist. var.*, XII, 23; Nicolas de Damas, fr. 104, 2; *Morale* d'Éudème, III, 1, 25. Explications différentes possibles, p. 170, n. 3.

6. T. I, p. 359-360.

7. Défaite : César et Hirtius, VI, 31, 5 (par le suc de l'if); VIII, 44, 2 (par la faim). Suicide (la gorge livrée à l'épée d'un autre) en échange d'or, d'argent ou de

mort, et ils partaient joyeusement<sup>1</sup>. Les innocents qu'on destinait aux holocaustes solennels ne devaient point toujours regretter d'être choisis pour victimes, ni les clients d'un défunt de l'accompagner dans la tombe<sup>2</sup>. Si les sacrifices humains ont persisté si longtemps, c'est que prêtres et dévots ne voyaient pas grand mal à hâter l'heure de la mort. Et les Gaulois n'ont tellement aimé les combats que parce qu'ils leur offraient le plus légitime des moyens de mourir : le trépas sur le champ de bataille ou dans un combat singulier<sup>3</sup>, c'était à la fois le départ pour la vie nouvelle, le sacrifice de soi-même à ses dieux, la gloire dans la mémoire de sa famille, l'éternité du nom dans les souvenirs de son peuple, une sortie triomphale à la vue de tout ce qu'on aimait.

Les druides, nous ont répété les Anciens, insistaient sur l'immortalité de l'âme, le mépris de la mort, l'obligation du courage. Ce furent les seules parties de leur enseignement qu'ils laissaient se divulguer<sup>4</sup>. Mais il est douteux qu'ils fussent les véritables créateurs de ces doctrines : elles ne venaient point d'eux, et elles se seraient propagées malgré eux. Elles étaient conformes aux idées de tous les peuples barbares et braves, Gaulois, Germains, Thraces, Scythes, Ligures, Italiotes, Cantabres ou Ibères<sup>5</sup>. Les prêtres suivaient docilement le cours de la pensée populaire, pour paraître le diriger. Ils mettaient leur théologie d'accord avec le tempérament celtique.

Il est vrai qu'ils lui donnaient une vigueur nouvelle. Je ne

vin distribués à sa famille ou à ses amis : Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40. Mort d'êtres aimés : Méla, III, 2, 19 (bûcher partagé). Événement imprévu : Élien, *Hist. var.*, XII, 23; Nicolas de Damas, fr. 104 (refus de fuir en cas d'incendie ou d'écroulement de maison; cf. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, III, 7, 10<sup>1</sup>, 7). Cf. t. I, p. 359-360.

1. Marche en armes contre les flots (p. 173, n. 5).

2. P. 158 et 172.

3. Diodore, V, 28, 5; cf. p. 183-4.

4. César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19.

5. Strabon, III, 4, 17; Jamblique, *Vie de Pythagore*, 30, p. 127, Nauck; Nicolas de Damas, fr. 106-7.



crois pas que les doctrines des druides aient fait le courage des Gaulois, comme l'insinuaient les Anciens<sup>1</sup> : mais elles l'ont à coup sûr maintenu et soutenu. Ils fortifiaient par là l'esprit national.

Car cette immortalité différait de ce dogme d'amour et de justice que des philosophies et des religions plus récentes nous ont fait connaître. La vie future ne représentait pas pour les Gaulois le désir des êtres disparus, la récompense du dévouement, la réparation du malheur, l'adoration d'un dieu de bonté, l'élan vers la vérité et le droit souverains; elle n'était pas la compensation légitime à la vie d'ici-bas, faite de hasards, d'erreurs et d'iniquités. Les druides parlaient d'elle comme d'un motif de courage et d'un ferment de victoire. Elle était, si je peux dire, d'ordre militaire et patriotique.

## XXIII. — DESTINÉE DU MONDE

Les druides s'étaient préoccupés de la destinée du monde aussi bien que de celle de la vie humaine. Après avoir exposé, dans leurs poèmes, l'origine et la nature de tout, ils racontaient comment tout finirait. Était-ce sous forme d'exposé dogmatique ou de prophétie? nous ne le savons, et nous ignorons aussi s'ils faisaient preuve d'autant d'intelligence ou de verve que les mages de la Chaldée, les voyants d'Israël et les poètes de la Grèce.

La forme mise à part, ils n'apportaient pas de solutions bien différentes de celles que les prêtres et les visionnaires de tout pays ont données au problème de l'avenir du monde.

Le monde devait, disaient-ils, s'effondrer dans un cataclysme d'eau et de feu : ces deux éléments « régneraient » alors en souverains, et ce serait la terminaison de tout<sup>2</sup>. Ce qu'il fallait

1. César, VI, 14, 5; Méla, III, 2, 19; Lucain, I, 454-462.

2. Strabon, IV, 4, 4 : 'Αφθάρτους δὲ λέγουσι καὶ οὗτοι καὶ ἄλλοι τὰς ψυχὰς καὶ τὸν κόσμον, ἐπικρατήσειν δὲ ποτε καὶ πῦρ καὶ ὕδωρ. Cf. *Apocalypse*, 20, 14; 21, 1 : « Et la

craindre, pour un Gaulois, ce n'était pas le dernier jour de sa vie, mais ce dernier jour de la vie de la terre. Car, sans doute, les morts disparaîtraient avec les vivants, les dieux avec les hommes, et la vie, pour la première fois, serait vaincue<sup>1</sup>.

Cette apocalypse ressemblait fort à celle qu'on chantait en Germanie au neuvième siècle, et qui est peut-être, après tout, le dernier écho des révélations prophétiques du monde gaulois<sup>2</sup> : « Les monts s'enflamment ; il n'y a plus d'arbres et l'eau se dessèche ; le marais s'engloutit, le ciel brûle en flammes ; la lune tombe, la terre ronde brûle, et feu et air balayent tout. »

Mais l'homme ne se résigne pas à croire à l'éternité du néant. Les druides imaginaient, après cette victoire des éléments primordiaux, une nouvelle naissance des choses ou le commencement d'un monde nouveau<sup>3</sup>. De même, les Germains prophétisaient plus tard la résurrection des peuples et des âmes innombrables<sup>4</sup>.

Ainsi l'univers, de même que chacun des humains, devait connaître à son tour la crise de la mort et le triomphe d'une seconde existence.

#### XXIV. — CARACTÈRE ET AVENIR DE LA RELIGION GAULOISE

Cette manière de concevoir l'univers, la vie humaine et les dieux se retrouve partout dans le monde antique, on peut dire dans presque toutes les religions humaines. Rien, ni dans les

mort et l'enfer furent jetés dans l'étang de feu : c'est la seconde mort.... Puis, je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre : car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'était plus. »

1. Cf. t. I, p. 360.

2. C'est le *Muspilli* ou l'incendie du monde ; Piper, *Die älteste deutsche Litteratur*, p. 154-5. Seulement, ici, c'est la domination de l'air et du feu, non de l'eau et du feu. Je ne me dissimule pas, d'ailleurs, tout ce que ce petit poème doit au Christianisme.

3. Strabon, IV, 4, 4 (cf. p. 173, n. 2 : j'intervertis les deux propositions).

4. *Muspilli*, ed. Piper, p. 153-7.



croiances populaires des Gaulois ni dans les doctrines enseignées par les druides, ne porte la marque d'une véritable originalité. Théogonie, anthropogonie, cosmogonie, rituel de culte, rituel de divination, ces théories et ces pratiques ressemblent à celles qui ont circulé sans relâche sur la terre. Les Anciens et les Modernes ont déliré d'admiration à propos de ces druides, propagateurs du dogme de l'immortalité<sup>1</sup> : mais, vraiment, ce dogme a toujours été, dans le monde, une invincible banalité<sup>2</sup>. Leur Élysée lointain, mais tous les peuples l'ont espéré et l'espèrent encore, et les Grecs d'Homère et les Mexicains de Montézuma<sup>3</sup> et les Mongols et les Arabes. Teutatès est la figure ordinaire d'un dieu national, il rappelle le Mars-Sylvain ou le Saturne des Italiotes, l'Apollon-Hermès des Hellènes, il est le frère jumeau de Wuotan, les Juifs auraient pu le comparer à Jahveh, les Polynésiens retrouveraient en lui leur Maui, et les indigènes d'Amérique leur Michabu<sup>4</sup>. Tous les peuples de l'Europe et d'ailleurs ont adoré les sources, immolé des victimes humaines, prié sur des hauteurs, et refusé d'abord à leurs dieux des temples et des statues. Les divinités souveraines y ont toujours combattu géants et serpents; et le gui, panacée druidique, est aussi le talisman porte-bonheur des Finnois<sup>5</sup>. Ce que les druides prophétisaient sur la résurrection de la terre ne diffère pas de l'Apocalypse de saint Jean<sup>6</sup>. Je cherche, dans les mille détails de la religion gauloise, celui qui lui est propre, celui qui est le signe de la race, et je ne le trouve pas.

Cela ne veut point dire, à coup sûr, qu'elle soit faite uniquement d'emprunts. Toutes ces doctrines et tous ces rites

1. Cf. p. 86, n. 2.

2. Cela a été déjà noté par Jamblique, *Vie de Pythagore*, 30, p. 127, Nauck.

3. Cf. Beauvois, *L'Élysée des Mexicains comparé à celui des Celtes* (*Rev. de l'hist. des religions*, X, 1884).

4. Cf. Tylor, *La Civilisation primitive*, tr. fr., II, p. 328-9.

5. Sur le rôle religieux du gui, Grimm, éd. de 1875-8, 4<sup>e</sup>, II, p. 1008-10, III, p. 353-4; du serpent cornu, Reinach, *Cultes*, II, p. 65.

6. P. 175, n. 2. Remarquez le ἄλλοι de Strabon.

peuvent naître spontanément chez des populations de race et de climat fort différents. Nous avons été, nous et nos ancêtres, toujours tentés de croire à des imitations, alors qu'il n'y a que des ressemblances. Si le Grec constatait chez les Barbares des rites analogues aux siens, il louait leur philhellénisme ; s'il rencontrait chez eux le souvenir d'un héros local, il proclamait qu'ils avaient reçu la visite d'Héraklès<sup>1</sup>. En réalité tous les peuples méditerranéens (pour ne parler que de ceux-là) ont eu des Hercules propres, et lorsqu'Héraklès établit l'empire de son culte dans le monde gréco-romain, il ne fit que substituer son nom et son histoire au patrimoine de héros indigènes. Pareille chose arriva en Gaule quand Teutatès se transforma en Hermès et en Mercure<sup>2</sup>. Bien des conversions ne sont que des adaptations de pensées analogues, et bien des victoires de dieux se ramènent à des changements d'épithètes, à des rapprochements d'attributs, à des fusions d'existences. Les Galates d'Asie, les Celtes et les Aquitains de Gaule adoreront bientôt avec une ferveur particulière la Grande Mère des Dieux de Pessinonte : mais c'est qu'ils avaient pratiqué, de temps immémorial, un culte chthonien de pareille nature ; et ce qui paraissait une évolution religieuse était une réminiscence<sup>3</sup>. Il n'est aucune divinité qui ne soit un mélange de dieux.

La seule religion, en dehors des cultes des Barbares occidentaux, dont les Gaulois et leurs prêtres ont pu s'inspirer, est celle du monde hellénique. Les Gaulois n'étaient pas de fanatiques ennemis de l'étranger. Le druide Diviciac, le roi galate Déjotarus ont fait à Cicéron des confidences d'ordre religieux<sup>4</sup>. Les temps de Brennos, ennemi d'Apollon et contempteur des idoles, étaient passés depuis longtemps. A dire vrai, ce Brennos apparaît comme une exception dans l'histoire gauloise, et je me

1. P. 145.

2. P. 120, n. 1, p. 154-155.

3. Cf. t. I, p. 142-3, t. II, p. 123.

4. P. 108, p. 161, n. 1.





demande s'il n'a pas été imaginé en sacrilège par les chroniqueurs hellènes, habiles dans l'art de défigurer un ennemi et de dramatiser une bataille<sup>1</sup>. A l'autre extrémité de l'hellénisme, les gens de Marseille représentaient au contraire un roi celto-ligure comme un pieux philhellène, recevant en songe les ordres de leur divinité, gravissant l'acropole phocéenne pour y faire ses dévotions, et offrant un collier d'or à la déesse protectrice de la cité<sup>2</sup>. Les Grecs furent le premier des peuples poètes et théologiens avec lequel les Gaulois se trouvèrent mis en relation; le contact avec eux a duré des siècles; il s'est produit partout, à Marseille, près de l'Adriatique, sur le Danube, le long de l'Hellespont, dans l'Asie phrygienne; et cette poésie et cette théologie grecques étaient si aimables, si claires, si peu abstraites! Les druides, quand ils avaient besoin d'écrire, usaient de lettres grecques<sup>3</sup>: et il est rare qu'un alphabet d'emprunt ne serve pas de véhicule à des idées étrangères. Ces marchands, qui donnaient et vendaient tant de choses aux Gaulois, qui sillonnaient leur pays en tous sens<sup>4</sup>, ont bien pu apporter quelques formules religieuses. Ils paraissent avoir laissé chez les Arvernes des statuettes d'Héraklès<sup>5</sup>; nous avons vu qu'ils ont peut-être montré aux Gaulois que Teutatès était l'image de l'Hermès hellénique<sup>6</sup>. On dira plus tard que les druides avaient reçu des leçons de Pythagore sur l'immortalité ou la métempsychose<sup>7</sup>. Pure légende, à coup sûr: mais cela pouvait signifier qu'ils n'étaient pas demeurés étrangers à ces mythes grecs qui

1. Justin. XXIV. 6. 4-5; Pausanias, X, 21, 1; Diodore, XXII, 9, 4; t. I, p. 356-8.

2. Justin. XLIII, 5. 5-8; t. I, p. 393-4.

3. César, VI. 14. 4. *loc. cit.* p. 375 et s.

4. T. I, p. 408-413; t. II, p. 233-9.

5. P. 155, n. 2.

6. P. 154-5.

7. Diodore, V. 28. 6; Valère-Maxime, II, 6, 10; Ammien, XV, 9, 8; Clément d'Alexandrie (d'après Polyhistor), *Stromata*, I, 15, p. 44. Stahlin: Origène, *Philos.*, I, 2 et 22. Le point de départ a été, semble-t-il, le livre de Polyhistor; cf. p. 86, n. 2.

vouaient sur la mer Intérieure et qui débarquaient sur tous ses rivages<sup>1</sup>.

Que la religion gauloise ait été parfois transformée par ce voisinage, ou qu'elle soit toute dérivée du fonds commun de la nature humaine, elle ne présente que des faits très ordinaires dans l'histoire morale des hommes. Elle ne mérite ni admiration ni colère. Dans l'élan d'une hyperbole oratoire, Cicéron disait qu'elle ne ressemblait à aucune autre, qu'elle respirait le sang et la colère, qu'elle était une guerre permanente aux dieux civilisés de Delphes et du Capitole<sup>2</sup>; il en parle comme d'autres ont parlé de la religion d'Israël<sup>3</sup>, fixée dans l'adoration en esprit d'un dieu national, invisible, terrible et jaloux. Mais à vingt ans de là, César déclarait que les dieux gaulois étaient pareils à tous les autres, et qu'il n'y avait aucune différence entre Taran et Jupiter, Béléus et Apollon : et il parle de la religion des Celtes comme si elle s'était déjà modelée dans le moule des formes gréco-romaines<sup>4</sup>.

Telle était en effet la question qui se posait en Gaule un ou deux siècles avant l'ère chrétienne. La religion s'immobiliserait-elle, comme celle des Juifs, dans les rites immuables d'une divinité nationale<sup>5</sup>? s'épanouirait-elle, comme celle des Grecs, dans la multiplicité visible des dieux humanisés? ou, comme jadis celle du Latium, viendrait-elle s'adapter, en des pastiches maladroits, à la religion triomphante de l'hellénisme? — Ce qui fait l'originalité d'une religion, ce sont moins les formules des rituels et les cadres théologiques, que la manière d'être et de vivre qu'elle finit par imposer à ses dieux. La religion

1. Cf. t. I, p. 195 et s., p. 300 et s.

2. Cicéron, *Pro Fonteio*, 9, 20 : *A ceterarum gentium more ac natura dissentiunt... Cum diis immortalibus bella gesserunt... Bella contra omnium religiones.*

3. Comparez aux paroles de Cicéron (n. 2) celles de Tacite sur les Juifs (*Hist.*, V, 4 et 5) : *Ritus contrarios ceteris mortalibus... Spretis religionibus patriis.*

4. César, VI, 17, 2 : *De his (les dieux) eandem fere quam relique gentes habent opinionem.*

5. *Summum illud et æternum, neque mutabile neque interiturum*, Tacite, *Hist.*, V, 5.

grecque et la religion juive n'ont peut-être pas eu des débuts fort différents. Elles sont cependant arrivées à devenir à la fois très contraires et très belles, celle-là par la multitude de ses formes divines, par l'éclat de vie humaine et de beauté tangible qu'elle leur a donné, celle-ci par la souveraineté égoïste et lointaine dans laquelle elle a enfermé son dieu solitaire. — Il n'était donc pas impossible que la Gaule, elle aussi, ne possédât un jour des espèces originales de la divinité. Après tout, la Germanie a créé les siennes, et les deux populations étaient congénères. Les Celtes avaient des prêtres pour réfléchir sur l'existence des dieux, des poètes pour célébrer leur gloire, des prophètes pour parler en leur nom. Aucune ne lui manquait des forces créatrices. Mais il fallait laisser au tempérament gaulois le temps de se montrer et d'inspirer ces forces, aux peuples et aux pensées le temps de prendre certaines habitudes. Tout allait dépendre de la direction qui serait donnée à la vie des hommes.

## CHAPITRE VI

### L'ÉTAT DE GUERRE <sup>1</sup>

I. Combativité des Gaulois. — II. Chars de guerre, cavalerie, infanterie. — III. Armes. — IV. Enseignes et animaux de guerre. — V. Rites et têtes coupées. — VI. Assemblées et chefs militaires. — VII. Marche, campement, bataille. — VIII. Vaisseaux de guerre. — IX. Forteresses et sièges.

#### I. — COMBATIVITÉ DES GAULOIS

Pour le moment, c'était l'état de guerre qui dominait chez les Gaulois <sup>1</sup>. La paix n'était pas descendue sur eux. Les druides faisaient de leur dieu national un arbitre intelligent et pacifique : plus d'un peuple le regardait encore comme un héraut de batailles <sup>2</sup>.

Sans doute, les temps des guerres lointaines avaient pris fin, et, depuis davantage, ceux des conflits entre Celtes et indigènes <sup>3</sup>. Mais les luttes civiles duraient toujours, et d'autant plus fréquentes qu'elles étaient seules possibles, maintenant que Rome avait fermé le Midi aux Gaulois <sup>4</sup>.

Il ne se passait presque pas d'année où tribus et familles d'une

1. Cf. t. I, ch. IX, § 4, p. 348 et suiv. — Ramus, *De moribus vet. Gall.*, p. 32-74 (très réfléchi); [Bourdon de Sigrais], *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois*, 1774, p. 89-168; de Belloguet, III, p. 428-455; d'Arbois de Jubainville, *La Civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique*, p. 327-395.

2. P. 121 et 127-8.

3. T. I, p. 247-250.

4. T. I, p. 509-510.

citée ne fussent convoquées contre une cité voisine<sup>1</sup> : chaque printemps ramenait les prises d'armes et les assemblées de combattants, et la guerre se réveillait comme la nature entière. L'élection à une magistrature<sup>2</sup>, la vacance d'un titre de roi<sup>3</sup>, le jugement d'un coupable puissant<sup>4</sup>, pouvaient être, dans une cité même, l'occasion de vraies batailles. Quand Hannibal arriva chez les Allobroges, la royauté y était disputée par deux frères, et ils étaient campés en face l'un de l'autre, chacun avec son armée<sup>5</sup>. Ce détail est le premier que l'Antiquité nous ait transmis sur la vie intérieure des peuplades gauloises : cette terre sera longtemps celle de frères ennemis<sup>6</sup>.

La cause principale de cette extrême combativité était le caractère celtique. Jamais, disaient les écrivains du monde classique, on n'avait vu de plus incorrigibles batailleurs, de plus obstinés combattants à meurtre et à mort<sup>7</sup>. De même qu'ils n'avaient nul souci de leur propre vie, ils se riaient de la vie des autres. Quand ce n'étaient pas guerres publiques, c'étaient combats singuliers<sup>8</sup>. Un festin, heure de réunion pour l'amitié, se terminait parfois par l'entr'égorgement de ceux qui s'étaient enivrés ensemble<sup>9</sup>. Tout était prétexte à batteries et à tueries : l'ivresse, la colère, l'amour-propre, la victoire et la défaite, la jalousie, le droit et le hasard, la justice et le culte<sup>10</sup>. Deux prêtres qui briguaient le sacerdoce suprême, deux convives qui convoitaient un morceau de choix, marchaient l'un contre

1. Tacite, *Hist.*, IV, 73-74; Strabon, IV, 1, 5; IV, 4, 2; César, VI, 15, 4 (*ferre... quotannis*); III, 8, 3; 10, 3; 19, 6.

2. César, VII, 32, 5.

3. Tite-Live, XXI, 31, 6-7; Polybe, III, 49, 8-10.

4. César, I, 4, 2-3.

5. Tite-Live, XXI, 31, 6-7; Polybe, III, 49, 8-10; cf. t. I, p. 475.

6. Cf. César, I, 20, 2; V, 56, 3; VI, 11, 2.

7. Cf. t. I, p. 343.

8. Φιλόδεικοι, Str., IV, 4, 6; μαχηταί, IV, 4, 2; ταχὺ πρὸς μάχην, *id.*

9. Diodore, V, 28, 5; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40, p. 154.

10. Diodore, V, 28, 5; César, VI, 13, 9; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40, p. 154; cf. p. 158-9.

l'autre le fer à la main<sup>1</sup>. Ne disons pas que c'était la religion qui imposait la plupart de ces meurtres et qui en faisait des sacrifices : elle n'était que le reflet et la sanction de l'état politique et des habitudes de tous<sup>2</sup>.

Qu'on se garde toutefois, en cela comme en bien d'autres choses, de placer les Gaulois à part dans l'histoire, et de voir en eux la race des batailles interminables. Il ne faudrait pas prendre à la lettre les déclarations des Anciens sur leur humeur guerrière. Ils n'étaient ni les plus belliqueux ni les plus agressifs de tous les Barbares : ce qu'on a répété d'eux, on l'a dit aussi des Thraces, des Germains, des Espagnols, des Ligures, des Samnites, et ces sortes de populations se sont en effet ressemblées à ce point de vue<sup>3</sup>. Mais même les peuples les plus civilisés du bassin méditerranéen, Étrusques, Grecs et autres, ont aimé surtout à se battre dans la première période de leur vie : quant aux Romains, leur principale force est venue de ce qu'ils n'ont jamais eu le goût de faire autre chose. La guerre a été pour tous les groupes politiques la première et la plus durable des raisons sociales, et l'épopée militaire de l'Illiade peut servir d'image à la condition périodique et aux pensées essentielles des multitudes et des chefs de la Gaule même<sup>4</sup>.

Elle en est, en effet, à un moment assez analogue à celui de la Grèce homérique. Les combats ne sont pas le propre des jeunes gens ; ils sont la nature même de l'homme, tout au moins du noble et du citoyen. Être armé, c'est être en tenue d'homme. Le Gaulois se fait enterrer avec ses armes<sup>5</sup>, se suicide avec elles<sup>6</sup>, les porte au conseil<sup>7</sup> : il ne paraît point sans elles devant ses dieux ou devant

1. César, VI, 13, 9 ; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40, p. 154.

2. T. I, p. 359-360 ; t. II, p. 157-9.

3. Platon, *De legibus*, I, 9, p. 637 ; Tacite, *Germ.*, 14 ; César, VI, 22, 3 ; Florus, II, 33, 47 ; Tite-Live, XXXIX, 1 ; Florus, I, 11, 7 ; Tite-Live, XLII, 59.

4. Cf. d'Arbois de Jubainville, p. 395.

5. César, VI, 19, 4 ; cf. p. 171.

6. Cf. p. 173-4.

7. César, V, 56, 2 ; Tite-Live, XXI, 20, 1 ; Nicolas de Damas *ap.* Stobée, XLIV, 41 (fr. 105) ; t. I, p. 460 ; t. II, p. 52.

l'assemblée qui représente sa cité. Un jeune homme ne peut se montrer en public avec son père que lorsqu'il sait tenir une épée<sup>1</sup>. On ignore si dans la langue gauloise, le terme qui signifiait citoyen signifiait aussi celui qui porte une arme, comme cela s'est rencontré dans certaines langues<sup>2</sup> : mais, si le mot ne le disait pas, les deux idées étaient inséparables. Les prêtres furent dispensés du service militaire<sup>3</sup>, et il a pu y avoir un temps où la guerre leur était interdite : toutefois, à l'époque de César, ceux que nous connaissons, semblables aux pontifes de Rome, formaient de bons combattants<sup>4</sup>. Le vieillard mettait son honneur à tenir les armes tant qu'il lui restait la force de les manier<sup>5</sup>. Ce ne furent pas les seuls jeunes gens qu'on choisit pour chefs de guerre : Camulogène l'Aulerque, un des plus vaillants collaborateurs de Vercingétorix, était fort âgé quand il commanda, par l'accord de tous, les peuples confédérés livrant bataille à Paris<sup>6</sup>; et l'on vit une fois un vieux chef des Rèmes se faire presque porter à cheval pour se battre et mourir<sup>7</sup>. Les peuples pas plus que les hommes ne faisaient fi du renom de sagesse; mais c'était encore celui de vaillance à la guerre que les uns et les autres préféraient<sup>8</sup>. Le meilleur ferment de courage qu'on eût trouvé fut l'exemple de ceux qui avaient péri en combattant : sans doute une place d'honneur leur était réservée dans l'autre vie<sup>9</sup>; en tout cas, les druides célébraient leur sort, les bardes chan-

1. César, VI, 18, 3.

2. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 5 (chez les Sabins ou les Romains?). Comparez cependant les Gésates, t. I, p. 317, n. 5. p. 353, n. 7.

3. César, VI, 14, 1.

4. Diviciac, cf. p. 93; peut-être le *gutuater* des Carnutes, p. 108, n. 12; les druides, VI, 13, 9. Les dédicants de l'autel de Paris (*C. I. L.*, XIII, 3026), sans doute les Nautes, ont le costume militaire (archaïque, je crois), lance et bouclier, bien qu'ils semblent en fonction religieuse. Diviciac a de même porté le bouclier (p. 93, n. 4).

5. Hirtius, VIII, 12, 5; cf. Ammien, XV, 12, 3.

6. *Prope confectus ætate*, VII, 57, 3; 62, 5 et 7.

7. *Cum vir equo propter ætatem posset uti*, VIII, 12, 5; cf. 4.

8. Cf. César, V, 54, 2 (?); VI, 24, 3; II, 4, 5.

9. *Fortes umbræ*. Silius, V, 652; *fortes animæ*, Lucain, I, 447; cf. αἱ μεγάλα ψυχᾶι, Plutarque, *De def. orac.*, 18, p. 419.

taient leur gloire, les vainqueurs leur offraient des têtes d'ennemis, la postérité pensait à eux<sup>1</sup>. La guerre faisait la puissance sur les hommes, le mérite devant les dieux, la durée du nom en ce monde, et la prééminence dans l'autre.

## II. — CHARS DE GUERRE. CAVALERIE, INFANTERIE<sup>2</sup>

De toutes les façons de combattre, les Gaulois préféraient maintenant celle de combattre à cheval. Mais ce n'était pas celle qu'ils avaient le plus anciennement pratiquée.

Comme les Grecs et les Latins, les Celtes et les Belges avaient débuté dans l'art de la guerre par la bataille sur un char<sup>3</sup>. Le contact des armées méditerranéennes amena ceux d'Italie et d'Orient à renoncer à ce vieil usage<sup>4</sup>. Il disparut moins vite de la Gaule et de la Bretagne, où certaines nations conservèrent obstinément l'arme de leurs ancêtres<sup>5</sup> : car chaque peuple, en dehors des coutumes générales, gardait ou choisissait librement ses goûts, ses rites, ses signes de ralliement<sup>6</sup>. Dans la Celtique propre, celle des Arvernes et des Éduens, le char de guerre n'était plus, à la fin du second siècle, qu'un attirail d'honneur, un véhicule de parade et de triomphe<sup>7</sup>, ce qu'il était devenu

1. César, VI, 14, 5; VII, 76, 13; Elien, *Hist. var.*, XII, 23; cf. les textes de la p. 185, n. 9; plus haut, p. 107, et p. 381, 432.

2. Cf. t. I, p. 348 et suiv.

3. *Covinnus* en celtique (Holder, I, c. 4152).

4. T. I, p. 348.

5. Strabon, IV, 5, 2; Diodore, V, 29, 1; cf. p. 187, n. 2.

6. Ce n'est pas par fantaisie de poète, je crois, que Lucain a donné à chacun des peuples gaulois dont il parle une caractéristique (*Pharsale*, I, 397-443). César lui-même rappelle quelques-unes des habitudes militaires propres de certains peuples (*De bello Gallico*, II, 17, 4; III, 13; *De bello civili*, I, 51, 1. Remarque aussi chez Diodore (V, 29, 2) et Strabon (IV, 5, 2) l'emploi d'expressions restrictives. Enfin, voyez chez les Germains les grandes différences d'armement de peuple à peuple; Tac., *Germa.*, 30, 32, 43.

7. Bituit le roi des Arvernes semble avoir encore combattu sur son char; Florus, I, 37, 5; Babelon, *Vercingétorix*, p. 3-4 et 13, fig. 4-4 (*Rev. num.*, 1902; cf. Athénée, IV, 37. Mais peut-être ce mode de combat était-il des lors, chez ces peuples, réservé au roi.



et demeuré dans la Rome des consuls<sup>1</sup>. Chez les Belges, au contraire, plus récemment formés, plus éloignés des armées civilisées, il fut plus longtemps l'équipage habituel du combattant, et il y eut des peuples parmi eux, les Rèmes, je crois, qui y tenaient comme à l'attribut distinctif de leur nom<sup>2</sup>. Mais dans la première moitié du dernier siècle, le char fut supprimé presque partout pour les combats, et César ne le trouvera contre lui que chez les Bretons de la grande île voisine, les derniers-nés du monde gaulois, les plus fidèles aux antiques habitudes<sup>3</sup>. — Ce n'était pas d'ailleurs une mauvaise façon de combattre : les chars, à deux roues<sup>4</sup>, portaient un conducteur et un soldat<sup>5</sup>. Fort légers, ils arrivaient sur l'ennemi très rapidement : debout, ayant l'avantage de la hauteur, assez près pour ne pas manquer le but, le combattant lançait sa pique ou son javelot, puis s'éloignait en toute hâte, ou, s'il le préférait, descendait pour se servir de l'épée<sup>6</sup>. Une telle manœuvre exigeait de l'adresse et du sang-froid, la mobilité du cheval et la solidité du fantassin ; elle apportait le double avantage d'une infanterie montée et d'une école de tirailleurs ; et, ce qui importait fort dans une guerre

1. Cf. Helbig, *Sur les attributs des Saliens*, 1905 (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXXVII, II<sup>e</sup> p., p. 64 et s.); le même, *Mélanges Perrot*, 1903, p. 167 et s.

2. Lucain (I, 426) cite le char de guerre (*covinnus*) comme propre à une nation qu'il appelle spécialement « belge » : je songe aux Rèmes, chez lesquels abondent les sépultures à chars (Reinach, *Catalogue*, VII, 3, 5, p. 174-175) : *monstrati* me semble à conserver : Lucain veut dire que le *covinnus* est, selon lui, d'importation étrangère, bretonne. Si César n'eut pas à le combattre, c'est que les Rèmes furent ses alliés constants, et d'ailleurs n'oublions pas que César ne parle presque jamais des armes indigènes (cf. p. 209, n. 4). Il a pu être répandu aussi chez les Suessions, proches parents des Rèmes, et chez les Lingons. Chez les Turons? (Cab. des Méd., 6992-05, peut-être imitation de denier). On a trouvé des chars de guerre ou de parade à peu près partout dans les tombes, mais surtout celles du Nord-Est, et je crois fermement que toutes ces sépultures sont postérieures à 300 et contemporaines de la civilisation belge (cf. p. 171, n. 2). Mazard, *Essai sur les chars gaulois de la Marne*, *Rev. arch.*, 1877, I : et en dernier lieu, Hubert, *Congrès international d'Anthropologie*, XII, Paris, 1900, p. 410-7 : une nouvelle monographie de la question est à écrire : cf. p. 326.

3. César, IV, 24, 1 : cf. p. 114-6 et 44.

4. Je doute que les chars à quatre roues, trouvés dans les fouilles, soient des chars de guerre.

5. Babelon, fig. 16-19 (chars bretons) : Diodore, V, 29, 1 ; César, IV, 33, 1-2 ; Mazard, p. 161, 225 et s.

6. Diodore, V, 29, 1 ; César, IV, 33, 1-2 ; 16, 2.

contre l'étranger, elle habituaît les hommes à quitter en temps utile le champ de bataille<sup>1</sup>.

Mais le noble gaulois, au temps de César, se bat de préférence à cheval. Il fut sans doute une époque où la bête servait au combattant, non pas de monture, mais de véhicule, je veux dire qu'elle était un moyen de gagner plus vite le lieu de la mêlée, et d'y faire plus tôt office de fantassin : l'équitation ne faisait alors que simplifier le rôle du char de guerre<sup>2</sup>. Mais le cheval de guerre est devenu, si je puis dire, un organe de combat. Les mots de « chevalerie » et d'« aristocratie », de « cavalier » et de « noble », passaient, non peut-être pour synonymes, en tout cas pour inséparables<sup>3</sup>. Quand les monnayeurs veulent symboliser la marche à l'ennemi, c'est presque toujours un cheval qu'ils représentent : le coursier galopant, conduit par une force divine, à demi dieu lui-même, voilà l'image de la Gaule en état de guerre<sup>4</sup>.

Cette prééminence militaire de la cavalerie se constate, à très peu d'exceptions près, chez tous les peuples du monde gaulois<sup>5</sup>, aussi bien chez les Nitiobroges de l'Agenais que chez les Éduens et chez les Trévires<sup>6</sup>. On vantait surtout l'excellence des cavaliers de cette dernière nation, plus braves au combat, disait-on, que tous les autres<sup>7</sup> : et cette supériorité venait de ce que, sans cesse aux prises avec les Germains, ils étaient soumis à une plus rude école. En dehors même des hommes gaulois, il y avait de fort bons cavaliers : les Aquitains du pays de Sos et des régions gasconnes savaient tirer parti des belles bêtes du Bigorre et de l'Armagnac<sup>8</sup>.

1. Cf. en Bretagne, César, IV, 24, 1 et 3; 33, 3; V, 16, 2; V, 19, 1. César s'est très bien rendu compte de l'avantage de cette arme (*mobilitatem equitum, stabilitatem pedum*, IV, 33, 3).

2. C'est le cas chez les Germains, César, IV, 2, 2; cf. t. I, p. 349, n. 1.

3. César, I, 31, 6; VII, 38, 2; cf. p. 66 et 68.

4. De La Tour, table du *Catalogue* du Cabinet des Médailles, p. 270-273. Ici, p. 350.

5. Strabon, IV, 1, 2 : Κερίτρους δ' ἰσπότερα ἦ παρ' αὐτοῖς.

6. César, VII, 31, 5; I, 31, 6; VII, 38, 2; V, 3, 1.

7. V, 3, 1.

8. César, VII, 31, 5; III, 20, 3.

Nulle population de l'Antiquité n'a mieux compris quelle force, à la fois brutale et réfléchie, est constituée par l'accord intime du cheval et du cavalier. La valeur de la cavalerie celtique, hommes et montures, venait d'habitudes jalousement gardées, d'exercices continus et d'habiles sélections. Les chevaux étaient de superbes animaux<sup>1</sup>, harnachés et bridés avec une science compliquée<sup>2</sup>, ornés parfois comme des idoles, et que les riches montaient sans doute avec des selles de luxe<sup>3</sup>. On se plaisait à les former pour des conversions, des voltes et des passes élégantes et régulières<sup>4</sup> : l'art de les dresser et de les manœuvrer fut poussé si loin, que plus tard l'armée romaine empruntera à la langue celtique quelques termes de l'école du cavalier<sup>5</sup>. Le cheval gaulois semble une bête intelligente, de manège et de parade autant que de combat. — Mais, par là même, il ne rendra pas sur le champ de bataille tous les services qu'on pourrait lui demander. Il a, comme son maître, de l'élan, de la tenue et de la forme<sup>6</sup>; il manque un peu de fond, tout comme lui; il ne possède pas cette force de résistance, cet entêtement solide des chevaux germains ou transrhénans<sup>7</sup> : bêtes laides et disgracieuses, qui auront souvent raison des escadrons gaulois dans les rencontres de la frontière<sup>8</sup>.

1. Cf. César, IV, 2, 2. Cf., pour ce qui suit, ici, p. 278-9.

2. Freins spéciaux aux Celtes, Arrien, *Indica*, 16, 10; cf. Horace, *Odes*, I, 8, 6.

3. César, IV, 2, 4-5; Plutarque, *César*, 27. — On a trouvé traces d'éperons à La Tène: Gross, p. 31-2. — Ici se pose la question si controversée de la ferrure des chevaux gaulois : on admet d'ordinaire aujourd'hui, et avec beaucoup de vraisemblance, que l'usage de la ferrure a pris naissance en Gaule : cf., dans des sens divers : Nicard, *Les Anciens ont-ils connu la ferrure à clous?*, *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XXIX, 1866, p. 64 et s.; Duplessis, *Ét. sur l'origine de la ferrure du cheval chez les Gaulois*, *Mém. lus à la Sorbonne en 1866*, Arch., 1867; Quicherat, *Rev. des soc. sav.*, V<sup>e</sup> s., VI, a. 1873, II, p. 250 et s.; de Saint-Venant, *Anciens fers à chevaux*, Bourges, 1902 (*Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, XXV): etc.

4. Lucain, I, 425 (si le vers n'est pas interpolé); Arrien, *Tactique*, 33, 1; 37, 4; 42, 4; 43, 2; 44, 1: cf. Tacite, *Germanie*, 6.

5. Arrien, *Tactique*, 37, 4 (*petrinos*); 42, 4 (*zynéma*); 43, 2 (*toloutegon*?) : ces mots désignent des manières de lancer le javelot à cheval.

6. Ce qui reste vrai de la cavalerie française : « Je n'estime point », disait Montaigne, « qu'en suffisance et en grâce à cheval nulle nation nous emporte » (I, 48).

7. Tacite, *Germanie*, 6; César, IV, 2, 2: cf. p. 278, n. 5.

8. Cela me paraît résulter de César, IV, 2, 2, et de l'attitude de la cavalerie gau-

Le cavalier romain n'a ni l'instinct, à son infériorité propre. Il a perdu l'habitude de combattre à pied. Ce fut une chose fâcheuse pour lui que l'abandon du char de guerre : séparé de son cheval, il se sentit que il mourut de lui-même, comme s'il ne savait plus manier une autre grande et se tint sur ses jarrets. Et ce fut la cause des périodiques crises de sa faiblesse devant le commandant de l'ennemi. Le commandant grec lui-même, sollicitant l'ennemi sur son char, est un soldat de ressources habituelles à l'ennemi vaincu.

Avant la bataille il y avait un nombre considérable de fantassins. La cavalerie romaine était composée de 52 légions, la portion numérique de la cavalerie romaine. Lors de la campagne d'Alesia, été de 52, les légions romaines à Alesia 25 000 cavaliers et 300 000 gens de pied. Parmi les légions romaines de manier une arme dans une bataille, il y avait dix autres cavaliers contre dix autres.

Mais les fantassins étaient souvent qu'une multitude composée de soldats et de volontaires. Il est vraisemblable qu'ils furent formés par les Romains de pied et de men. serviteurs libres.

Les Romains et les descendants des indigènes en formation à la guerre. Notons que parmi les cavaliers, il y avait également certains nombres de salariés, gardes d'un chef ou mercenaires qui s'en allaient plus forte raison. L'infanterie devait abonder en non-valeurs sociales. L'armement de ces piétons était médiocre, leur inexpérience absolue, leur courage fort intermittent : une bonne partie d'entre eux ne tenaient qu'une place de figurants. Sur les 250 000 qui vinrent devant Alesia, il n'y en eut que 80 000 qui surent se battre dans la journée décisive : des autres, César ne daigne même pas parler<sup>4</sup>.

base en face de la cavalerie germanique. César, V, 12, 1; VII, 13, 1-2; 67, 5; 70, 1-3; 80, 6-7.

1. César, IV, 33, 3.

2. César, VII, 63, 1 (15 000 cav.); 71, 3 et 77, 8 (80 000 fant.); 76, 3 (8000 cav. et 250 000 fant.).

3. César, I, 48, 5; VII, 31, 5; cf. p. 76.

4. VII, 83, 4; cf. 56, 1-2; 4, 8.

Il se présentait, il est vrai, d'assez nombreuses exceptions. Chez beaucoup de peuples, à ce que je crois, un certain nombre de fantassins étaient préparés pour combattre, légèrement armés, à travers les rangs des chevaux, de manière à soutenir ou à protéger les manœuvres du guerrier monté<sup>1</sup>. D'autres cités avaient su se constituer une très bonne infanterie<sup>2</sup>. C'étaient d'ordinaire les nations de la frontière, où l'élément et les usages celtiques étaient moins prépondérants<sup>3</sup>, et où la rencontre avec l'étranger obligeait à une surveillance plus soutenue des ressources militaires. Nous ne parlons pas seulement des tribus extérieures au nom gaulois, Ligures des Alpes, Aquitains des Landes et des Pyrénées, qui donnaient toujours d'admirables piétons, coureurs, grimpeurs, marcheurs et combattants hors de pair<sup>4</sup>. Mais on voyait aussi, chez les Belges de la Moselle et de la Meuse, des fantassins de premier ordre, de même origine peut-être que ces Germains dont la vélocité, au dire des Anciens, était incroyable<sup>5</sup>. Les Nerviens de la Sambre, notamment, ne possédaient aucune force équestre, mais leur armée, toute de gens de pied, n'en fut pas moins remarquable par la rapidité de ses mouvements, la souplesse de ses évolutions, la ténacité de sa résistance<sup>6</sup>. Ce fut contre eux que César livra la plus acharnée de ses batailles de Gaule; et cela aurait dû montrer aux Celtes que le cheval, sur de certains terrains et contre de certains ennemis, n'est plus qu'un luxe encombrant.

1. César, VII, 80, 3; 18, 1; cf. I, 48, 5-7 (chez les Germains).

2. II, 17, 4 (Nerviens); V, 3, 1 (Trévires).

3. Chez les Salyens de Provence, il y a de bonnes forces de cavalerie (chevaux de Camargue?) et d'infanterie, Strabon, IV, 6, 3.

4. *De bello Gallico*, III, 20, 4; 21, 1; Strabon, IV, 6, 2; cf. *De bello civili*, I, 39, 2. Cf. t. I, p. 128.

5. Note 1; cf. César, I, 48, 7; Hirtius, VIII, 36, 2; Tac., *Germ.*, 46.

6. César, II, 17-28.

III. — ARMES <sup>1</sup>

Une époque de guerres civiles est pour les peuples un temps d'arrêt dans l'art militaire : car l'armement s'améliore surtout dans la crainte d'un ennemi étranger et par le contact d'engins nouveaux.

Les Gaulois contemporains de Paul-Émile, de Marius et de César n'étaient pas mieux armés que ceux d'avant Hannibal. Polybe et Posidonius ne décrivent pas en termes différents les instruments de guerre des uns et des autres. Et si l'on peut saisir quelque divergence, elle est à l'avantage des plus anciens. Les Gaulois avaient plutôt désappris que profité en matière militaire <sup>2</sup>.

Ils négligeaient ou méprisaient de plus en plus les armes de jet ou de hast <sup>3</sup>; elles partageaient le discrédit du char de guerre, dont elles semblaient d'ailleurs inséparables <sup>4</sup>. — Non pas que l'emploi de l'arc et de la fronde ne demeure courant <sup>5</sup> chez les Gaulois, lesquels étaient en majorité des Ligures sous un autre nom : mais la bataille entre hommes ne le comportait pas, c'était surtout usage de paysans, de chasseurs et de veneurs. Les peuples plus arriérés sont seuls à mettre en ligne, en temps de guerre, des frondeurs et des tireurs de l'arc : Éburons et Nerviens des forêts du Nord, Rutènes des plateaux du Rouergue, hommes des terres de grandes chasses <sup>6</sup>.

1. Cf. t. I, p. 350 et s. : de Lagoy, *Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, Aix, 1849; Fallue, *De l'Armement... des Celtes, Recueil des publ. de la Soc. Havraise*, n. 1864-5 (1866), p. 277 et s. (superficiel); Gross, *La Tène*, 1886, p. 20-29; Verchère de Rellie, *Les Armes d'Alise (Rev. arch., 1864, II)*.

2. Même remarque pour la Bretagne entre César et Claude: cf. Tacite, *Agr.*, 36.

3. Cf. la remarque de Dion Cassius à propos des Vénètes. XXXIX, 42. 4 : Μήτε τοξεία χρώμενοι, μήτε λίθους.

4. Plus haut, p. 187.

5. Strabon, IV, 4, 3 (ἐνίοι); IV, 4, 6; César, II, 6, 2; VII, 31, 4; 41. 3; 81, 2.

6. César, V, 35, 8; 43, 2; *De b. c.*, I, 51, 1. Remarquez l'absence presque complète d'arcs et de flèches sur les monnaies gauloises, qui portent si souvent l'image d'armes de guerre. De même dans les tombes, qui renferment d'ordinaire l'attirail de guerre.



Les Gaulois connaissaient des sortes très différentes de javelots, de javelines, de traits à main<sup>1</sup> : le dard de bois, aussi rapide qu'une flèche<sup>2</sup> ; la massive *matarā*<sup>3</sup> ; le léger *verutum*<sup>4</sup> ; la *tragula*, plus petite encore, mais pourvue d'une courroie, et qui, bien envoyée, franchissait de longues distances<sup>5</sup> ; d'autres au fer en spirale, qui élargissait les plaies<sup>6</sup> ; d'autres qui portaient des matières inflammables<sup>7</sup> ; l'étrange *cateia*, au bois flexible planté de clous de métal, arme d'approche lourde et meurtrière, qui, lancée d'un geste habile, revenait, disait-on, rejoindre le guerrier après avoir frappé l'ennemi<sup>8</sup> ; et surtout, plus répandu que tous les autres engins, le long *gæsum*, perçant et robuste,

1. Sur le lancement du javelot à char, p. 187, à cheval, p. 189, n. 5; Blanchet, *Monnaies*, p. 158. Les tombes ont livré un grand nombre de fers de lances ou de javelots, qui mériteraient une étude spéciale : Saint-Germain, VII, 22, p. 168 (à bords ondulés, genre pertuisane, cf. Desor, *Palafittes*, p. 80-81; Gross, p. 25; ici, n. 6), 25, 27, 30, p. 169 (énorme pointe à feuille de laurier; cf. p. 194, n. 4); etc.

2. Strabon, IV, 4, 3 (γρόσφω εἰκὸς ξύλον).

3. Ou *mataris*. César, I, 26, 3 (les Helvètes ne s'en servent que pour défendre leur campement); Strabon, IV, 4, 3 (mss. μαῖρις [μάδαρις?], παλτοῦ τι εἶδος); Hésychius, s. v. μαδάρις; Nonnius, p. 556; cf. t. I, p. 353, n. 5. On peut supposer que c'était un javelot à fer large et lourd. Mais on a songé aussi à un couteau de jet (Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, I, 1880, p. 207). Le mot est sans doute celtique; cf. Holder, I, c. 458.

4. César, V, 44, 7, 10 (javelot de piéton, utilisé dans la mêlée, Nerviens); cf. Silius Italicus, III, 363; Nonnius, p. 554; Végèce, II, 15; III, 14; IV, 29. A pointe triangulaire? cf. Blanchet, *Monnaies*, p. 158 = *Dict. arch. de la Gaule*, monnaies, n° 294 (javelot de cavalier). Le mot ne paraît pas celtique. *Tela*, T.-L., XXI, 28, 1.

5. César, I, 26, 3 (Helvètes, dans la défense de leur campement); V, 35, 6 (Éburons); V, 48, 5 (Nerviens). C'est sans doute un petit dard de chasse et de piéton. Je doute que le mot soit celtique; cf. Holder, II, c. 1902 et aussi c. 1624 (*sparum*, pas davantage gaulois, je crois).

6. Diodore, V, 30, 4, qui semble dire que le javelot est tout entier en spirale; peut-être s'agit-il de fers de lances à bords découpés, cf. n. 1.

7. César, V, 43, 1 (Nerviens).

8. Virgile, *En.*, VII, 741; Servius ad *Æn.*, VII, 741 (qui parle de lanières pour la ramener); Isidore de Séville, XVIII, 7, 7; Silius, III, 277; Valérius Flaccus, VI, 83; peut-être Quadrigarius ap. Aulu-Gelle, IX, 11, 5 (*telum reciprocans*). Attribuée surtout aux Teutons; sans doute peu usitée en Gaule, notamment en Celtique. Il semblerait, d'après les textes, que ce fût une sorte de *hasta* ou de *lancea* (textes cités par Holder, I, c. 840). Cependant beaucoup y voient une massue ou une hache de jet : *Annalen der Physik und Chemik*, de Poggendorff, XLV, 1838, p. 474 et s. (comparaison avec le boumerang australien); Wex, *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1839, c. 1153 et s.; Bormans, *Essai de solution philologique d'une question d'archéologie*, Bruxelles, 1873; Bertrand, *Rev. arch.*, 1884, I, p. 105-8; Reinach, *Les Celtes... du Pô*, p. 194 et s. (qui songe à la francisque).

qu'on disait tout en fer<sup>1</sup>, la pique-javelot traditionnelle des Belges d'autrefois, l'arme préférée des combattants à char<sup>2</sup>. Mais de ces armes encore, on se servait surtout dans les chasses aux oiseaux ou bêtes fauves, et on ne constate de vraiment experts au lancement du dard ou de la pique sur le champ de bataille que les demi-sauvages des Ardennes, Nerviens et Éburons, et les rudes montagnards des Alpes<sup>3</sup>. — De la même manière, la large lance gauloise, au fer d'une coudée, à la hampe plus longue<sup>4</sup>, n'apparaîtra plus guère, au temps de César, que chez les Belges du Nord, Atrébates et Suessions<sup>5</sup>. — Quant au poignard et au couteau de chasse, que les Gaulois employaient souvent, il n'en est jamais question comme d'une arme de guerre<sup>6</sup>.

Toutes les armes, surtout dans les milieux celtiques, sem-

1. Hétychius, s. v. γαίσος; cf. Pollux, VII, 33, 156 (δλοσιδηρον). C'est au *gæsum* que pense Diodore, V, 30, 4 : Τὰ σαύνια... κεγαλλελεται. Textes chez Holder, I, c. 1517 et suiv. Le mot, d'origine celtique, est entré dans le grec et le latin.

2. Properce, V, 10, 42 (Belge); cf. Diodore, V, 29, 1. César, III, 4, 1 (Alpins du Valais); Virgile, *En.*, VIII, 661-2 (*Alpina gæsa*). Bituit est encore armé du javelot (Babelon, *Vercingétorix*, fig. 1-4). Cf. Reinach, *Dict. des Ant.*, s. v.; Blanchet, *Monnaies*, p. 202 (Cab. des Méd., n<sup>os</sup> 6992-5). Cf. t. I, p. 353-4.

3. Strabon, IV, 4, 3; les textes de César, n. 2, et p. 193, n. 4, 5 et 7.

4. Diodore, V, 30, 4 : il donne au fer (à ce qu'il me semble) près de 2 palmes, 0,15 de large (cf. les fers cités p. 193, n. 1); V, 31, 5; Strabon, IV, 4, 3. Le mot *lancia*, *lancea* a été emprunté par les Latins à la langue celtique (ἐκεῖνοι λαγίας καλοῦσι, Diodore), Holder, II, c. 131 et suiv.

5. Je crois bien que c'était surtout une arme de cavaliers, Hirtius, VIII, 48, 5; Lucain, I, 423. Posidonius vit encore, à la cour des chefs gaulois, des « portelances », *δορυφόροι* (Athénée, IV, 36; cf. Appien, *Celtica*, 12). On la trouve aussi chez les Salyens et leurs voisins (bas-reliefs d'Entremont, Gibert, *Le Musée d'Air*, 305-7 = Espérandieu, I, p. 83-5; monument de Biot, *Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 65). Lance des monnaies de *Yepotal*. (n<sup>os</sup> 4483-94). Lances chez les Nautes parisiens (Musée de Cluny), sur l'arc d'Orange, etc.

6. Saint-Germain, VI, 9. *Catalogue*, p. 150; 8; 20, p. 154; 31, p. 158; VII, 32, p. 169. Il semble qu'on doive distinguer, entre autres armes courtes : 1<sup>o</sup> le poignard suspendu au ceinturon par deux courroies, véritable arme de guerre, qu'on portait parfois à droite, au lieu et place de l'épée (*Pro Alesia*, I, p. 113 et pl. 17; *Rev. arch.*, 1902, II, p. 184 = Saint-Germain, XI, 1); 2<sup>o</sup> une sorte de petit couteau de table, de chasse ou de guerre (Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152), que les Gaulois portaient dans une gaine spéciale à côté du fourreau de leur épée (Blanchet, *Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 181 et s.); 3<sup>o</sup> le grand coutelas de chasse, dont un très beau spécimen, celui de Sept-Saulx (Marne), atteint 0 m. 48 (Nicaise, *L'Époque gauloise*, p. 15; cf. S.-G., IX, 3 B, p. 172). Cf. Ardant, *Poignards gaulois*, *Bull. de la Soc. arch... du Limousin*, IX, 1859, p. 132-6 (très court).





blent<sup>1</sup> subordonnées à l'arme noble, l'épée, l'arme du proche contact : de même que, de toutes les attitudes de combat, on préfère la parade à cheval. — Le vrai guerrier celte, c'est donc un cavalier de choc et de mêlée, qui charge et qui sabre.

Mais, même comme tel, il est incomplet. Il sabre, et il ne pointe pas : ce qui lui enlève, et dans la charge et dans la mêlée, une partie de ses moyens. — Ses forgers d'épées<sup>2</sup> sont devenus, à coup sûr, de bons ouvriers<sup>3</sup>, et beaucoup d'armes valent mieux, comme métal et comme trempe, que celles dont se moquaient les Romains dans les combats de la Cisalpine<sup>4</sup>. Mais l'épée gauloise n'en demeure pas moins, sur le champ de bataille, un instrument imparfait. Sauf peut-être chez les Belges, fidèles aux armes de pointe<sup>5</sup>, c'est la latte à deux tranchants, que sa pointe émoussée rend impropre à l'attaque d'estoc<sup>6</sup>. Pour ce qui est de l'ajustement, les Gaulois ne sont certes pas

1. Je tiens à dire « semblent », parce que le fait ne me paraît pas rigoureusement prouvé.

2. Cf. t. I, p. 351-2 et p. 372-3 (bibliographie de la question des épées), t. II, p. 305-7. Il n'est pas prouvé que le raccourcissement constaté dans les épées gauloises ne soit pas le résultat du contact avec Rome (cf. Saint-Germain, *Catalogue*, p. 160, 112, 168). Les épées qui servaient aux suicides ou aux meurtres rituels étaient peut-être d'autres épées que la latte de guerre, des épées à pointe (Athénée, IV, 40, p. 134; Strabon, IV, 4, 5; Parthénus, 8). Les courtes épées figurées isolément sur les monnaies (Cab. des Méd., p. 281, n° 6926-33, 6937-8, 6941-5) sont, semble-t-il, des poignards ou des épées sacrées (de bronze?), et non les armes habituelles des guerriers. Au contraire, l'épée du guerrier (type *Dubnoeix*, n° 5037-48) est bien la longue épée de combat.

3. Plus loin, p. 306 et 310.

4. T. I, p. 352, n. 3 et 4.

5. Car il semble, d'après les fouilles faites dans leurs sépultures, que les Belges et notamment les Rèmes aient conservé ou adopté l'épée à pointe, plus courte (ce qu'on appelle le type marnien; cf. t. I, p. 372, n. 4; Reinach, *Cat.*, p. 162-3, etc.). D'une manière générale, les Belges s'attardaient aux vieux usages (cf. p. 187, n. 2), et, comme ces usages, char de guerre, armes de jet, qui sont toutes aussi de pointe, avaient à certains égards plus de valeur militaire que les nouvelles armes, cela aide à expliquer la supériorité de ces peuples parmi les Gaulois. — Il faut cependant rappeler cette réserve que l'archéologie funéraire ne donne pas toujours l'état réel de la vie contemporaine d'un pays (cf. t. I, p. 150-1).

6. Diodore, V, 30, 3 et 4 : il déclare la pointe des javelots bien supérieure à celle de l'épée; Strabon, IV, 4, 3; César, V, 42, 3; bas-reliefs d'Entremont, n° 305 = Espérandieu, p. 83; Musée de Saint-Germain, VI, 6, p. 150, type ancien; VI, 26, p. 157; 36, p. 160; IX, 1, p. 171; XIII, 26-27, p. 111-2, contemporains de César; Desor, *Palafittes*, p. 81-6; de Saint-Venant, *Bull. arch.*, n. 1897, en particu-

demeurés en arrière : l'arme est ornée de clous de corail ou à tête émaillée<sup>1</sup>; suspendue le long du flanc droit<sup>2</sup>, elle est retenue à la ceinture par une chaînette de fer ou de cuivre<sup>3</sup>; le fourreau et le ceinturon sont plaqués ou incrustés d'or ou d'argent<sup>4</sup>. — Mais l'épée n'en est pas rendue plus utile : au moment du combat, le maniement de cette masse, longue, lourde, faite pour la taille<sup>5</sup>, qui coupe et ne perce pas, exige à la fois trop d'effort et de champ; c'est une arme de rencontre plus que de duel, de heurt méthodique plus que de mêlée intelligente. Elle ne se prête à aucune de ces variétés infinies d'attaque, de croisement et de parade que permet l'escrime de la courte épée d'estoc : une épée sans pointe manque des facultés maîtresses de l'épée<sup>6</sup>. — Le mal n'était pas grand tant que le Gaulois n'avait que des Gaulois en face de lui. Mais au moment où il abandonnait les armes de pointe et de garantie, voilà que s'approchaient les hommes du Midi, et avec eux les deux armes les plus sûres et les plus pénétrantes de l'ancien monde, le javelot romain et le glaive ibérique<sup>7</sup>.

Encore si les Gaulois s'étaient résignés à l'emploi des armes défensives ! Mais la plupart des guerriers, par point d'honneur, ne savaient pas renoncer à une glorieuse « nudité », c'est-à-dire recourir à une autre protection que celle de leurs vêtements et de leur force<sup>8</sup>. Les cuirasses de bronze, les cottes de mailles de

lier p. 314-316 (très important, signale une épée de 0 m. 97 pour la lame seulement); cf. p. 195, n. 2.

1. Pline, XXXII, 23. Cf. le *discoloribus armis* de Bituit, Florus, I, 37, 5; *armis pictis* des Lingons, Lucain, I, 398.

2. Strabon, IV, 4, 3; Diodore, V, 30, 3.

3. Diodore, V, 30, 3; Saint-Germain, VII, 28, p. 168.

4. Diodore, V, 30, 3 (ne parle que de ceinturons).

5. Cf. Servius *ad Æn.*, IX, 746 [749] : *Alte consurgit in ensem : genus feriendi Gallicanum*.

6. Tout cela a été bien vu par Tacite, parlant de l'épée des Bretons (*Agricola*, 36) : *Enormes gladios..., sine mucrone, complexum armorum et in aperto pugnam non tolerabant*.

7. Cf. t. I, p. 354, 355, 356.

8. Diodore, V, 30, 3 (γυμνοί, parle d'une partie des Gaulois et peut-être simple-

fer ne sont toujours, je crois, qu'une parure des grands chefs<sup>1</sup>. — On s'en tenait encore au long bouclier de bois ou de clayon, rehaussé, chez les plus riches, d'ornements de bronze en haut-relief<sup>2</sup>. Ce bouclier, sans doute, était capable d'abriter toute la taille d'un homme; mais ce qui fait la valeur d'un abri de ce genre, c'est sa mobilité et sa résistance, et on devait voir plus tard (en 58) une seule décharge de javelots romains transpercer et attacher ensemble plusieurs de ces engins incommodes, si bien que les combattants gaulois, ayant leur bras gauche retenu par la lanière du bouclier, se trouvaient réduits à une demi-impuissance par les armes mêmes qui devaient les protéger<sup>3</sup>. — Ce n'était point une meilleure défense que leur casque de métal, réservé d'ailleurs aux principaux chefs<sup>4</sup> : il laissait à découvert

ment de l'absence de cuirasses); V, 29, 2 (parle, je crois, de quelques possédés ou exaltés qui combattent le torse réellement nu).

1. Diodore, V, 30, 3; V, 27, 3; cf. Plutarque, *César*, 27. Les ruines n'ont presque rien livré qui rappelle une cuirasse (cf. p. 308, n. 3), et je ne vois à alléguer ici que le buste de Grézan (Espérandieu, I, p. 295). Cuirasse des monnaies de *Vepotal*. (n° 4483-94), remarquable par les pièces d'ajoutage qui protègent les épaules, mais déjà la civilisation romaine a pénétré en Gaule; sur celles de *Litavic*? (n° 5057-79). Cf. Laurent et Dugas, *Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 63-4; ici, p. 308.

2. Un *umbo* ou une bosse renforçait parfois la partie centrale de l'arme, et protégeait le milieu du corps du soldat; c'était l'*umbo* qui portait les ornements. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 40; César, I, 25, 3; II, 33, 2 (ces derniers en écorces ou en baguettes, recouverts de peau, mais improvisés); Strabon, IV, 4, 3; Diodore, V, 30, 2; *Pon. vet.*, 8, 4 (cf. p. 93, n. 4); Plutarque, *César*, 27; bouclier long sur les monnaies *Vepotal*. (n° 4483-94); Saint-Germain, *Cat.*, VII, 26, p. 168 (*umbones* ou bosses): XIII, 26 a, p. 111. Laurent et Dugas, p. 64-5; ici, p. 308. — Les boucliers arrondis des amazones nues sur les monnaies des Redons (n° 6756-64), des cavaliers sur celles des Pictons (n° 4427-4470), me paraissent des boucliers d'espèce religieuse et non militaire. De même, ceux des Nautes parisiens (Musée de Cluny). Et dans ces cas-là, c'est sans doute l'armement primitif qui a été conservé pour reparaitre dans les scènes religieuses, comme chez les Saliens de Rome (cf. p. 187, n. 1). — Cf. p. 313 (ornements en corail).

3. César, I, 25, 3.

4. Diodore, V, 30, 2, et d'après le petit nombre trouvé en Gaule : Saint-Germain, VI, 2. *Catalogue*, p. 149 (Amfreville; cf. p. 307, n. 7); IX, 2, p. 172 (La Gorge-Meillet; cf. Fourdrignier, *Double Sépulture*, p. 7 et s.); IX, 10, p. 174 (Berru; cf. Bertrand, *Archéologie*, p. 356 et s.); Nicaise, *L'Époque gauloise*, p. 12 (Sept-Saulx); du Chatellier, *Habitation gauloise* (*Bull. arch.*, 1896), p. 4 (Tronoën, Finistère); le casque à crinière du guerrier de Grézan (Espérandieu, I, p. 295); etc. Au surplus, il n'est pas prouvé (sauf pour ce dernier) que ce soient des casques, et que ce ne soient pas plutôt des coiffures de parade ou de cérémonie religieuse, à forme archaïque (cf. n. 2) : ce qui est aussi le cas des coiffures (casques?, bonnets ou

une trop grande partie du visage <sup>1</sup>. En revanche, il était surmonté d'ornements étranges qui formaient cimier ou panache : rouelles mystérieuses, masques d'oiseaux, mufles, trompes et cornes fantastiques; et cela rehaussait encore la haute taille du guerrier, et lui donnait un air superbe et farouche <sup>2</sup>. Mais ces figures monstrueuses n'étaient que des épouvantails, dont se rira un ennemi sérieux <sup>3</sup>.

#### IV. — ENSEIGNES ET ANIMAUX DE GUERRE

Ces armes étaient les moyens humains de combattre : mais la guerre n'allait pas aussi sans un attirail de valeur religieuse et de portée morale.

Le principal instrument du culte militaire demeurait l'enseigne. Chaque tribu conserva sans doute les siennes <sup>4</sup> : elles étaient l'image visible, le symbole permanent de la famille politique à laquelle elles appartenaient; elles signifiaient la levée et le mouvement de cette famille en état de guerre. Immobiles en des sanctuaires dans les temps de paix, elles sortaient au jour de la guerre, marchaient, campaient et combattaient avec les leurs <sup>5</sup>. Quand des tribus s'associaient, leurs enseignes se rapprochaient <sup>6</sup>. Lorsque les nations se confédéraient contre un ennemi commun, tous les signes militaires étaient d'abord unis ensemble, et c'était

turbans?) des Nautas parisiens. Le vrai casque gaulois semble apparaître sur deux monnaies de Vercingétorix (collection Changarnier et Cab. des Méd., n° 3375).

1. *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *Galea* (Reinach), p. 1438-9, fig. 3431-3; Rössler, *Celtica*, II, p. 83 et s.; Laurent et Dugas, p. 60-3; ici, p. 307-8.

2. Diodore, V, 30, 2; *Dict. des Ant.*, l. c.; cf. chez les Samnites, Tite-Live, IX, 40, 3; chez les Cimbres, Plutarque, *Marius*, 25. Cf. p. 313 (ornements en corail).

3. Je ne peux admettre l'hypothèse courante, que les textes dont nous nous servons ici, et qui proviennent en dernière analyse de Posidonius, se rapportent non aux Gaulois mais aux Cimbres et aux Teutons. C'est, vraiment, faire trop bon marché de la tradition écrite, et c'est prêter gratuitement à Strabon ou à Posidonius de singulières et constantes étourderies.

4. César en fit beaucoup plus d'enseignes qu'il ne combattit de cités (VII, 88, 4). Cf. *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 82; 1904, p. 48 et suiv.; ici, p. 16.

5. Cf. Polybe, II, 32, 6; Tacite, *Hist.*, IV, 22.

6. Cf. Polybe, II, 32, 6.



sur ce faisceau solennel que les chefs juraient leur accord pour la guerre commune<sup>1</sup>. Ces enseignes semblaient à la fois l'âme collective des armées et l'esprit divin qui les conduisait. Un chef les brandissait lui-même<sup>2</sup>. On les figurait sur les monnaies conduisant le cheval des batailles<sup>3</sup> et lui montrant sa route.

Le plus souvent, une enseigne représentait un sanglier debout, en métal<sup>4</sup>. Le sanglier était l'hôte principal des forêts, l'ennemi traditionnel de l'homme et du cheval dans ces jours de chasse qui étaient l'image des jours de guerre<sup>5</sup>. En le figurant par l'enseigne, on le mêlait à la marche et au combat; on le transformait, d'adversaire du peuple au repos, en protecteur du peuple au combat; il communiquait sa force et sa puissance à ceux qui se groupaient autour de lui; une mystérieuse communion s'opérait entre l'homme et la bête, rivaux jadis, fédérés maintenant<sup>6</sup>.

Ce désir d'appliquer aux luttes humaines la vigueur propre des animaux se marquait de plusieurs autres manières. La trompette de guerre, ou *carnyx*<sup>7</sup>, se composait d'un long tube, terminé par un pavillon en forme de bête monstrueuse, et de sa gueule ouverte sortaient des sons stridents<sup>8</sup>. On a vu que des figures semblables ornaient les boucliers ou surmontaient les casques<sup>9</sup>. Enfin, les chefs se faisaient accompagner sur le champ de bataille par leurs meutes de chiens, bêtes formidables, dressées à la chasse à l'homme<sup>10</sup>. Et quand, pendant le combat, reten-

1. César, VII, 2, 2.

2. Cabinet des Médailles, n° 5028-48 (Dumnorix?), 5037-79 (*Litavic.*), 4483-94 (*Vepotal.*).

3. Cabinet des Médailles, n° 4367-9 (Lucret?), 8313?.

4. Outre les n° des n. 2 et 3 : Cab. des Méd., p. 303 et suiv.; arc d'Orange; monument de Biot; cf. Reinach, *Bronzes*, p. 255 et s.; Laurent et Dugas, *l. c.*, p. 64.

5. Arrien, *Cynégétique*, 36, 4.

6. Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 22 : *Depromptæ silvis lucisve ferarum imagines.*

7. Le nom est celtique, Eustathe à Homère, *Iliade*, Σ, 219, p. 1139, 57 (καλεῖται ἰπὸ τῶν Κελτῶν κάρνυξ).

8. Ὀξύφωνος, Eustathe. *ib.*; Diodore, V, 30, 3; arc d'Orange; monument de Biot; Cab. des Méd., n° 5037-48 (Dumnorix). Cf. Laurent et Dugas, *l. c.*, p. 58-60 et pl. 6.

9. P. 198.

10. Orose, V, 14, 1; Appien, *Celtica*, 12; Strabon, IV, 5, 2 (notamment les chiens importés d'Angleterre).

tissaient au milieu des clameurs humaines les hurlements des bêtes et les longs sifflements des mufles d'airain, quand les figures viriles s'entremêlaient aux masques d'animaux, il semblait que toutes les forces de la nature vivante se fussent levées pour prendre part à la lutte.

#### V. — RITES ET TÊTES COUPÉES

La guerre provoquait donc une sorte d'évocation de toutes les puissances humaines et surhumaines; elle mobilisait les divinités autant que les hommes; elle était un épisode de l'existence religieuse d'un peuple et de la vie terrestre de son dieu.

Il a été montré ailleurs<sup>1</sup> comment les dieux ont présidé aux expéditions et aux luttes que les Gaulois firent jadis dans le monde. La religion militaire n'avait rien perdu de son prestige, quelques générations plus tard, dans la Gaule indépendante. C'était toujours la divinité qui réglait le départ<sup>2</sup>. Les victimes humaines tombaient plus nombreuses avant l'entrée en campagne<sup>3</sup>. Des serments plus solennels étaient jurés pour la guerre et pour la bataille<sup>4</sup>. Les fétiches nationaux intervenaient pour guider la marche<sup>5</sup>. Avant la mêlée décisive, les combattants juraient de s'éloigner de leur toit, de leur femme, de leurs enfants, s'ils n'avaient pas accompli un exploit souhaité<sup>6</sup>. Par des signes certains, les dieux annonçaient qu'ils envoyaient la défaite et qu'ils voulaient la soumission à l'ennemi<sup>7</sup>. La guerre exaspérait la piété d'une nation; elle exaltait l'activité des hommes et la tyrannie de leurs dieux. Les dévotions tradition-

1. T. I, p. 284-5, 357.

2. César, V, 6, 3.

3. César, VI, 10, 2, à rapprocher de VII, 4, 9-10, et de Lucain, I, 450-1.

4. César, VII, 2, 2-3; 66, 7.

5. D'après les monnaies qui figurent un cheval conduit par une épée (Cab. des Méd., n° 6922), un maillet (n° 6931), une tête (n° 6504 et suiv.), etc.; cf. p. 350.

6. César, VII, 66, 7.

7. Hirtius, VIII, 43, 5; cf. II, 31, 2.



nelles, les talismans antiques, les rites et les formules d'autrefois reparaissaient : le réveil de la religion militaire marquait un renouveau du passé<sup>1</sup>.

Aussi, les bénéfices de toute guerre, la mort de l'ennemi, la récolte du butin, étaient presque toujours partagés avec les dieux, et quand ils ne l'étaient pas, c'est que les dieux prenaient tout pour eux : ils avaient vaincu, on leur devait les profits de la victoire<sup>2</sup>. Ces Gaulois, qu'on disait si avides d'or, en offraient d'abord le plus possible à leur dieu, et ils considéraient comme le pire des sacrilèges, comme le plus dangereux pour le salut de la nation, de le léser dans son droit, de le priver de la part qui lui était due<sup>3</sup>. Et des ennemis, vaincus ou faits prisonniers, ils donnaient à ce même dieu la vie en sacrifice, et ne gardaient pour eux que la tête<sup>4</sup>.

Car l'usage persista en Gaule, même dans le cours du premier siècle, de couper les têtes des ennemis sur le champ de bataille<sup>5</sup>, et, suspendues aux cous des chevaux, de les rapporter au son des hymnes de triomphe<sup>6</sup>. Ces têtes, c'étaient, à dire vrai, le signe de la victoire d'un homme, la mesure de la force propre du combattant. Les chefs qui voulurent se faire figurer sur les monnaies ou les sculptures y apparaissaient parfois dans l'attitude d'un vainqueur, agitant ou brandissant d'une main la trompette de guerre et l'enseigne, et tenant de l'autre la tête de l'ennemi abattu<sup>7</sup>. On représentera plus tard ces têtes

1. Cf. p. 52-3, 200.

2. Les trophées ou monceaux d'armes, élevés après la victoire (Élien, *Hist. var.* XII, 23), étaient évidemment consacrés aux dieux; je doute qu'ils fussent, comme l'a interprété Élien, des monuments de souvenir.

3. P. 157-8.

4. P. 158-9.

5. Cf. t. I, p. 359. Peut-être, dans certains cas ou chez certains peuples, se bornait-on à scalper la tête et garder la chevelure : voir les sculptures de l'arc d'Orange, Espérandieu, I, p. 197; cf. de Belloguet, II, p. 119; III, p. 101.

6. Diodore, V, 29, 4; Strabon, IV, 4, 5.

7. Cabinet des Médailles, n° 5037-48 (réserves de Rössler, *Celtica*, II, p. 84). A cheval et la tête au cou de la bête, bas-relief d'Entremont, n° 305 A = Espérandieu, I, p. 83.

comme trophées de victoire sur les sculptures des monuments triomphaux<sup>1</sup>. Mais elles étaient autre chose que des souvenirs de succès. Souvent, plantées sur des hampes, elles servaient d'enseignes pour de nouvelles guerres<sup>2</sup>, et c'était le sort, j'imagine, des têtes des plus illustres vaincus : tout comme les sangliers des autres enseignes, elles conduisaient à la bataille ceux-là mêmes qu'elles avaient autrefois combattus<sup>3</sup>. Une tête d'ennemi était un talisman de premier ordre. Les Gaulois aimaient à garder dans leurs demeures ces sanglantes preuves de leur courage, plus parlantes dans leur mutisme que des armes et des bijoux : on les fixait sur les parois des vestibules, on les embaumait dans l'huile de cèdre pour les conserver au fond des coffres. Leur possesseur tirait d'elles sa vanité de soldat, et les montrait volontiers aux étrangers<sup>4</sup>. Puis, elles gardaient et protégeaient son toit et son foyer, comme si la force de l'homme vaincu avait été mise au service de son vainqueur. Ces têtes coupées devenaient de bons fétiches domestiques. Et le maître du lieu se tournait vers elles avec orgueil et gratitude<sup>5</sup>.

Les étrangers s'en détournaient avec horreur. Posidonius le Grec avoue qu'il mit longtemps à s'habituer à cette vue<sup>6</sup>. De nos jours, on prend quelquefois acte de cette chose pour accuser les Gaulois de mœurs sauvages<sup>7</sup>. Au fond, elle n'a qu'une importance minime, et, quelle que soit la nature du trophée de guerre, il est toujours un indice de barbarie.

1. Bas-reliefs d'Entremont, n° 305-7 = Espérandieu, I, p. 83-6; arc d'Orange.

2. Les têtes dites fort à tort d'Ogmios (Cah. des Méd., p. 295) sont, je crois, des têtes-enseignes, flanquées souvent d'autres têtes coupées. L'idée de voir en elles des têtes coupées vient de P.-Ch. Robert (*C. r. de l'Acad. des Inscr.*, 1885, p. 272-3). Cf. plus loin, p. 351.

3. Cabinet des Méd., n° 6504 et suiv.; cf. Hucher, *L'Art gaulois*, I, p. 58, qui, tout en pensant à Ogmios, songe aussi à une tête « élément de la pompe triomphale ».

4. Diodore, V, 29, 4-5; Strabon, IV, 4, 5 : tous deux d'après Posidonius.

5. Cela paraît résulter du rôle des têtes coupées chez certains peuples anciens (Hérodote, IV, 103) et contemporains (*L'Anthropologie*, 1903, p. 96).

6. Strabon, IV, 4, 5.

7. Cf. de Belloguet, p. 98 et suiv.



VI. — ASSEMBLÉES ET CHEFS MILITAIRES <sup>1</sup>

L'état de guerre amenait dans la vie politique de la cité les mêmes effets que dans sa vie religieuse. Il était un ferment d'archaïsmes : le peuple en armes recouvrait quelques-unes de ses plus lointaines institutions. La guerre ressuscitait son passé.

Le commandement militaire confié en principe à un chef différent du magistrat, ce chef choisi sans doute parmi les guerriers les plus braves ou les plus influents des tribus associées, l'assemblée entière des citoyens armés prenant part à l'élection de son « conducteur de guerre », mais celui-ci constamment obligé de chercher ensuite l'avis de ceux qu'il commande : — c'était une démocratie tumultuaire qui remplaçait le gouvernement normal par le sénat et les princes de la cité <sup>2</sup>.

De l'organisation militaire d'une peuplade, nous savons fort peu de chose. Sous ses ordres, le commandant en chef avait un ou plusieurs maîtres de la cavalerie, un ou plusieurs maîtres de l'infanterie, des capitaines de places fortes <sup>3</sup>. Les hommes étaient groupés par tribus <sup>4</sup>, peut-être aussi par villages, chaque groupe précédé de ses chefs distincts, « princes » ou « sénateurs » <sup>5</sup>.

En cas de guerre entreprise par plusieurs nations confédérées, l'habitude était également que le commandement supérieur fût confié à un seul homme, élu, lui aussi, par le plus grand nombre <sup>6</sup>. Le partage de l'autorité entre deux <sup>7</sup> ou quatre <sup>8</sup> chefs a été l'exception. On demeurait attaché, comme à un principe religieux, à l'unité de la souveraineté militaire : il ne paraissait pas bon que plusieurs dirigeassent une même société de peuples

1. Cf. p. 37-38, 40-41, 50, 52-53.

2. P. 52-53.

3. César, VII, 37, 1 (cf. 34, 1); 66, 3; 67, 7; I, 18, 10; VIII, 12, 4; II, 6, 4.

4. P. 38.

5. Cf. p. 50.

6. Vercingétorix 2 fois (VII, 4, 6; 63, 6); Camulogène (VII, 57, 3); Viridovix (III, 17, 2) (en Belgique).

7. VIII, 6, 2.

8. VII, 76, 3.

en armes, ni possible qu'ils reçussent ensemble les ordres des dieux. Certes, dans ces désignations des maîtres d'armées, la passion eut plus de part que le raisonnement, l'enthousiasme que le calcul. Cependant, les Gaulois se sont rarement mépris sur la valeur de leurs chefs : et les suffrages, lors des guerres contre César, sont allés aux plus dignes, Comm, Correus, Camulogène, Vercingétorix <sup>1</sup>.

Choisi par les nations, né d'un vote populaire, le chef d'une guerre fédérale ne ressemblait en rien à un dictateur tout-puissant et irresponsable. Vercingétorix a pu désirer le devenir, mais il ne l'a pas été tout d'abord, et il ne le restera pas jusqu'à la fin <sup>2</sup>. Un général réunissait en conseil les autres chefs pour les décisions importantes; que de fois en outre, en dehors et autour de ce conseil, la foule grondait et hurlait, et finissait par avoir le dernier mot! En 56, le chef unelle Viridovix commandait contre les Romains les cités du Nord-Ouest : il différait d'engager le combat, par prudence ou par timidité, et le groupe des chefs, comme lui, reculaient devant une action décisive; mais un jour, l'armée entoura Viridovix et son conseil, et ne les laissa partir qu'après en avoir reçu l'ordre de courir à la bataille <sup>3</sup>. Plus d'une fois Vercingétorix fut obligé de persuader non pas son conseil seul, mais toute la multitude, d'expliquer ses actes et de relever les espérances <sup>4</sup>, et il n'était vraiment sûr de ses troupes que lorsque son discours s'achevait au milieu des acclamations et des cliquetis d'armes entrechoquées <sup>5</sup>. — Ces temps de guerre, qui auraient dû inaugurer une période d'attention et de discipline, étaient ceux où les Gaulois montraient le plus leur étourderie et leur mobilité habituelles <sup>6</sup>. Ils réveillaient l'état de nature.

1. P. 203, n. 6 et 7.

2. César, VII, 4, 9-10; 14 et 15; 20 et 21; 29 et 30; 36, 3-4; 64: 66; 71; 77-78; 80.

3. III, 18, 7.

4. Note 2: cf. p. 359-360.

5. VII, 21, 1.

6. Cf. Strabon, IV, 4, 2.



## VII. — MARCHE, CAMPEMENT, BATAILLE

Aussi, malgré leurs courses à travers le monde méditerranéen, les Gaulois n'avaient point commencé l'expérience de la guerre savante.

Ils s'assemblaient et partaient dans l'ignorance des nécessités d'une campagne. Ce sont moins des armées qu'ils forment, que des cohues où se traînent des femmes, des enfants et des vieillards : ils s'encombrent toujours, même lorsqu'ils se disent marcher à la légère, de bagages et de chariots de toute espèce<sup>1</sup>. On dirait qu'ils se croient encore au temps où la sortie en armes se faisait pour fonder des foyers nouveaux. Et cependant, parmi ces charges dont ils s'embarrassent, il manque souvent les approvisionnements nécessaires : la pénurie de vivres obligera des armées gauloises à renoncer à une expédition ou à se battre prématurément<sup>2</sup>.

La marche d'une armée demeurait d'une simplicité enfantine. Chaque tribu ou chaque cité formait un corps séparé; et les intervalles entre les différentes troupes étaient parfois assez distants pour que l'ennemi pût s'insérer à travers les tribus d'une même peuplade<sup>3</sup>. La seule précaution qu'on prenait, d'ailleurs élémentaire, était de placer de la cavalerie à l'arrière-garde<sup>4</sup>. L'usage des éclaireurs, des avant-postes et des flanc-gardes ne s'est répandu que dans les dernières années de la guerre contre César<sup>5</sup>; les Gaulois ne savent ni se garder dans les passages difficiles, ni dissimuler un mouvement de leurs troupes<sup>6</sup>. Ils

1. César. *De bello civili*, I, 31, 1; *De bello Gallico*, VII, 18, 3; VIII, 14, 2; 29, 2. Avec les réserves faites p. 413.

2. II, 10, 4; III, 18, 6.

3. I, 12, 2-7 (*pars* = *pagus*).

4. I, 15, 2.

5. V, 49, 1; VII, 16, 2; 18, 3; 61, 1; 83, 4; VIII, 12, 1. Et il reste encore même beaucoup de négligence sous Vercingétorix, VII, 44, 1, rapproché de 46, 5.

6. I, 12, 3; 13, 2; II, 10, 2; VIII, 36, 3; *παρερῶς*, Strabon, IV, 4, 2. Exception en 31, VIII, 15, 5-6.

ne reconnaissent pas le terrain <sup>1</sup>. A plus forte raison, ils ne parviennent pas à dresser une embuscade sérieuse ou à tomber sur l'ennemi dans une opération délicate <sup>2</sup>. Vercingétorix et Camulogène se laisseront prendre aux stratagèmes des traversées et des marches feintes <sup>3</sup>, et Hannibal trompa les Volques de la même manière <sup>4</sup> : et ces stratagèmes n'étaient, pour des chefs avertis, que des ruses d'enfants. Mais le guerrier gaulois n'est qu'un grand enfant, incapable d'inventer et de deviner; il voit dans la guerre un jeu de force et non de calcul <sup>5</sup>.

A l'heure du campement, les tribus et les cités rapprochent leurs tentes, où s'abritent hommes et chevaux <sup>6</sup>. Tout autour du camp ou derrière lui, s'entassent les chariots, et sur ce rempart improvisé les combattants vaincus essaient une dernière résistance <sup>7</sup>. Mais, cette sorte de défense mise à part, les Gaulois n'utilisent, pour établir et protéger leurs positions, ni les ressources du travail humain ni celles de la nature. Ils ne campent pas sur les hauteurs; ils préfèrent les terrains bas, voisins de sources, de rivières et de lieux de culture <sup>8</sup>. Sans doute, ils se fussent indignés à la pensée d'imiter les légionnaires, de faire besogne de terrassiers, et d'entourer leurs tentes de levées et de fossés <sup>9</sup>.

De même qu'ils marchent et campent en ordre ramassé, sans troupes d'avant-garde ou sans stations d'avant-poste, de même ils ne comprennent la rencontre que sous la forme d'un engagement général. La stratégie la plus élémentaire leur fait défaut.

1. César. I, 15, 2; VII, 82, 1; οὐ μετὰ περισκέψεως, Strabon, IV, 4, 2.

2. On verra des exceptions p. 240, et chez les Belges dans la dernière année de la guerre des Gaules. VIII, 12, 1; 17, 1.

3. VII, 35; VII, 45, 6; 60 et 61.

4. T. I, p. 467-9.

5. "Ὅστε καὶ εὐμεταχείριστοι γίνονται τοῖς καταστρατηγεῖν ἐθέλουσι, Strabon, IV, 4, 2.

6. Mais chaque cité et sans doute chaque *pagus* a son campement propre : VII, 28, 6; 19, 2 (*generatim* = *per pagos*: il faut laisser *in civitates* dans le texte); 36, 2, cf. 46, 3.

7. I, 24, 4; 26, 3-4; VII, 18, 3.

8. VIII, 36, 3; cf. n. 9.

9. Cf. V, 42; VII, 29, 7; 30, 4. On verra l'éducation militaire des Gaulois, Celtes et Belges, se former à ce point de vue en 54-51 : *ibid.*, et VIII, 7, 4; 11, 1; 16, 3.



Partager une armée en plusieurs détachements, assigner à chacun son rôle, se diviser et se reconcentrer suivant les besoins, opérer une diversion et reparaitre ensuite avec l'avantage du nombre : nous ne trouvons rien de semblable, du côté des Celtes, avant l'arrivée de Vercingétorix. La rencontre leur apparaît comme une obligation, collective, immédiate et impérieuse, et non pas comme une série de subterfuges <sup>1</sup>. Ce que les chefs intelligents ont le plus de peine à obtenir d'eux, c'est de refuser ce combat, de suivre ou de flanquer l'ennemi sans le heurter, de le harceler sans le combattre, de l'attaquer par petites troupes, au lieu de lui présenter la franche bataille de toute l'armée <sup>2</sup>.

La bataille elle-même était, comme par le passé, encombrée de préliminaires solennels et émouvants (du moins quand il s'agissait d'ennemis autres que les Romains). On n'avait pas laissé tomber en désuétude la coutume des combats singuliers <sup>3</sup> : quand les troupes sont disposées en ordre, il arrive que quelques-uns se présentent au delà du front, agitent leurs armes et provoquent les ennemis ; et si l'on répond à leur défi, le duel ne s'engage pas sans que les combattants n'aient chanté leurs ancêtres et leur propre gloire, et adressé à leurs adversaires les railleries et les insolences coutumières <sup>4</sup>. Une armée ne marchait pas sans ses bardes : et souvent, avant le contact décisif, on les voyait s'avancer entre les épées opposées pour chanter des paroles de concorde et arrêter une lutte fratricide <sup>5</sup>.

L'ordre préféré des Gaulois, pour l'infanterie, était une sorte de phalange, aux rangs à tel point pressés, que les boucliers se touchaient et s'entre-croisaient même : les rangs antérieurs tenaient ces armes devant eux, les rangs postérieurs les portaient au-dessus des têtes ; ce qui faisait ressembler l'armée à une

1. César, I, 24, 6 ; III, 4, 1 ; 18, 7. Comme type de bataille où les Gaulois risquent toutes leurs forces, la bataille navale des Venètes (III, 16).

2. VII, 14, 2 ; 64, 2.

3. Cf. t. I, p. 293, n. 11, p. 349.

4. Diodore, V, 29, 2-3 (Posidonius) ; cf. p. 398-9.

5. Diodore, V, 31, 5 ; cf. p. 104-5, 384.

colossale tortue, abritée sous une carapace continue<sup>1</sup>. — Ce n'était pas une mauvaise disposition pour la défensive, du moins quand il s'agissait de parer à des salves de projectiles médiocres ou de repousser des chocs maladroits : on verra qu'elle ne valut jamais rien contre le javelot et l'épée du légionnaire ; et, une fois disloquée par une attaque un peu vive, la phalange ne pouvait plus se reformer, et ses membres épars et impuissants tombaient à la merci des cohortes assaillantes<sup>2</sup>. — Dans l'offensive, un tel ordre n'était plus possible : les Gaulois chargeaient alors au pas de course, et toujours en rangs très pressés<sup>3</sup>, de manière à enfoncer l'ennemi autant par la force et la rapidité du choc que par le contact des armes mêmes<sup>4</sup>. Mais le danger était alors que le désordre ne se mit dans les lignes avant la rencontre, et surtout, que les assaillants n'arrivassent à leurs adversaires déjà épuisés et essouffés par la course. Et c'est cette première fatigue des Gaulois qui livrait la victoire à César<sup>5</sup>. Il est vrai que, parfois, l'incroyable rapidité de leur élan jetait d'abord le trouble chez les légionnaires<sup>6</sup>.

De l'ordre de bataille usité dans la cavalerie gauloise, nous ne pouvons rien dire de certain : mais tout porte à croire qu'elle combattait surtout, elle aussi, par le choc, chargeant sur les

1. Bataille contre les Helvètes en 58 : I, 24, 4 ; I, 25, 2-4 (*confertissima acie*, qui est à maintenir dans le texte, *phalange facta*) : la disposition n'est pas nettement indiquée par César, mais me semble résulter du récit, et de ce qu'il dit pour les Gaulois, II, 6, 2 (*testudine facta*), VII, 85, 5 (*id.*), et pour les Germains, I, 52, 4 et 5 ; chez les Cisalpins, t. I, p. 349, 351, n. 2. L'expression de *cuneatim* (défense d'Avaricum en 52, VII, 28, 1) doit désigner une « tortue » tout aussi massive, mais moins considérable et se présentant en pointe ou en coin. Je n'arrive pas toujours à différencier phalange, *testudo* et *cuneus* (cf. Tite-Live, X, 29, 5-7, 12).

2. I, 25 (bataille contre les Helvètes) ; cf. I, 52, 4-6 (la phalange germane, qui est de même nature, résiste bien mieux) ; cf. t. I, p. 351, n. 2 (bataille de Sentinum en 295, Tite-Live, X, 29, 6 et s.).

3. *Confertissimo agmine*, II, 23, 4.

4. C'est sans doute au moment de cette course, et avant le contact, que les Gaulois lançaient leurs javelots ou leurs flèches, quand ils en lançaient. Car il me semble qu'ils avaient toujours hâte d'en arriver à la main armée. Mais aucun texte ne permet de préciser. Cf. p. 209, n. 4.

5. II, 19, 7 et 8 ; 23, 51 (défaite des Atrébates) ; III, 19, 1-3 (défaite des Unelles et autres).

6. II, 19, 7 et 8 ; 23, 4, 5 (bataille contre les Nerviens).



lignes opposées en très grandes masses toujours compactes. Les Gaulois étaient de plus en plus convaincus, comme le sont aujourd'hui encore quelques tacticiens d'outre-Rhin, que seul l'emploi d'énormes troupes de cavalerie peut amener un résultat décisif sur un champ de bataille<sup>1</sup>; ils mirent toujours en ligne à la fois une quantité étonnante d'escadrons, jusqu'à huit mille et quinze mille chevaux d'un coup<sup>2</sup>. Et contre cette formidable poussée, l'infanterie légionnaire elle-même dut parfois, malgré son sang-froid et la solidité de sa tenue de position, reculer ou se moutonner<sup>3</sup>.

Une bataille gauloise, quelle que fût l'arme engagée, n'offrait donc rien qui ressemblât à une manœuvre. Elle était le heurt des deux masses ennemies, suivi d'une infinité de combats singuliers. Cavaliers ou fantassins s'en remettaient à leur force et à leur courage, et n'attendaient le succès que d'une supériorité physique, ou d'un hasard qui fût le jugement des dieux<sup>4</sup>.

1. Cf. *Le Spectateur militaire*, LVI, 1<sup>er</sup> août 1904, p. 100 et suiv. Il est bien probable que les Gaulois ont réfléchi et discuté sur ces choses, tout comme les théoriciens de maintenant; cf. César, VII, 4, 8; VII, 64, 1 et 2.

2. VII, 64, 15; 76, 3; cf. VII, 4, 8.

3. VII, 67, 4; cf. t. I, p. 349-350. La cavalerie romaine sera d'ordinaire inférieure à la cavalerie gauloise, I, 24, 5; VII, 13, 1; 70, 2-6; 80, 6; mais celle-ci le sera à la cavalerie germane, dont les rangs sont plus serrés, et arrivent, je crois, moins en désordre; cf. I, 15, 3; IV, 12; VII, 13, 1; 70, 2-6; 80, 6.

4. I, 25 et 26; II, 10; III, 18 et 19; V, 58; VII, 67, 70, 80; cf. t. I, p. 354 et suiv. — La question importante, en ce qui concerne une bataille gauloise, est celle de l'emploi respectif de l'épée, de la lance et de l'arme de jet. J'avoue ne pouvoir arriver à la résoudre d'une manière satisfaisante, ni pour un combat d'infanterie ni pour un combat de cavalerie. Les Gaulois se servent du javalot dans une attaque à distance (Éburois, V, 35, 2 et 4); mais il n'est nulle part attesté qu'ils le lancent avant d'en venir aux mains (cf. p. 208, n. 4). En revanche, ils s'en servent parfois au cours de la mêlée (V, 44, 6, 7, 10; II, 25, 1; 27, 4) : mais il s'agit dans ces cas des Nerviens et des Éburois. Tout cela semble bien indiquer que les armes de jet, au moins dans la Celtique propre, étaient surtout réservées pour les sièges ou les défenses des places (c'est le cas : I, 26, 3; II, 6, 3; V, 2, 4; 5, 3; 43, 4; 51, 2; 57, 3; 58, 2; VII, 41, 3; 72, 2; 82, 2; 85, 4; 86, 5; VIII, 9, 4; 42, 5). Le rôle de la lance est encore plus obscur; elle n'apparaît qu'une seule fois, dans une poursuite faite par des cavaliers gaulois (VIII, 38, 5). On peut conjecturer, d'après un texte de Diodore (V, 31, 5), qu'un engagement à la lance précédait la bataille à l'épée. Il est à noter que César ne parle pas d'avantage d'épées gauloises (nommées deux fois, et en dehors d'une bataille, V, 42, 3; VIII, 23, 6). Tout cela fait que ce récit de huit années de guerres nous renseigne

A certains égards (et c'était la conséquence de la valeur de leur infanterie et de leur expérience des armes de jet) les peuples autres que les Celtes du Centre, Alpains des montagnes, Aquitains au sud de la Garonne, Éburons et Nerviens de la Belgique, usèrent, au moins contre les gens de César, d'une tactique plus habile. Les Aquitains savaient reconnaître et choisir le terrain, et fortifier leurs camps à la manière romaine; les Nerviens, en 54, furent les premiers du nom gaulois à imiter la casmétration de leurs adversaires<sup>1</sup>. En campagne, tous ces hommes évitaient le plus possible de marcher à découvert et d'engager le combat; ils coupaient les vivres à l'ennemi, lui fermaient les routes, le tracassaient de loin avec les frondes et les javalots, s'enfuyaient s'il tentait de résister, et lorsque quelque détachement se laissait attirer loin de l'armée, revenant subitement, ils l'entouraient et l'écharpaient à coup sûr<sup>2</sup>. Et ces manœuvres de fuites et de retours, de ruses et de dérobées, faisaient toujours infiniment plus de mal à César que les belles batailles à la face du ciel que les Celtes étaient toujours prêts à lui offrir solennellement.

#### VIII. — VAISSEAUX DE GUERRE

Un des traits que nous avons notés autrefois chez les Celtes de l'extérieur, fils et petits-fils des Celtes de la Gaule centrale, c'est leur incapacité à devenir des marins : dès qu'ils s'approchent du rivage, on dirait que leur élan s'arrête et que leur ardeur s'éteint<sup>3</sup>.

Il n'en fut pas de même des Gaulois de l'Océan. Soit qu'ils aient hérité des aptitudes des anciens Ligures, soit que les migrations

fort mal sur la manière dont se battaient les Gaulois : *horum Cæsar præcipue nihil indicavit*, dit justement Ramus (p. 38).

1. César, III, 23, 6; 25, 1 (Aquitains); V, 42 (Nerviens en 54).

2. II, 49 (Nerviens); III, 4 (Alpains); III, 20, 4; 23 et 24 (Aquitains); V, 32-35 (Éburons). De même les Bretons (V, 49). De même les Bellovaques en 51, VIII, 7, 7.

3. T. I, p. 331-2.



belges aient amené dans leur pays de hardis marins du Jutland ou de la Frise, ces peuples n'ont point négligé les éléments de puissance qu'étaient les voies et les abris de leurs fleuves et de leurs mers.

Dans presque toutes les campagnes contre César, les belligérants ont utilisé, sur les rivières navigables, des flottilles de barques et de radeaux, et il fallait qu'elles fussent considérables, puisqu'il s'agissait de transporter des hommes par dizaines et centaines de mille : c'est de cette manière que les Helvètes voulurent franchir le Rhône à Genève, et qu'ils passèrent la Saône en aval de Mâcon<sup>1</sup>. Pour s'assurer la traversée de la Seine à Melun, Labiénus s'empara d'abord d'une cinquantaine de navires qu'il y trouva<sup>2</sup>, et on a vu qu'Hannibal en put saisir un très grand nombre entre Arles et Avignon<sup>3</sup>.

Mais une véritable flotte de guerre n'existait que sur l'Océan. Les Ligures méditerranéens n'étaient que des pirates; ni Arles sous la domination des Salyens ni Narbonne sous celle des Volques ne devinrent des arsenaux ou des ports de marine militaire. Marseille dut s'arranger pour détourner les Gaulois de la mer<sup>4</sup>. Sur l'Océan, au contraire, ils étaient les seuls maîtres des rades et des routes : les Santons avaient leurs escadres dans les ports et les îles de la mer de Saintonge<sup>5</sup>, les Pictons le long des côtes de la Vendée<sup>6</sup>, les Morins à Boulogne et sur les estuaires d'où l'on partait pour l'Angleterre<sup>7</sup>; et c'étaient sans aucun doute des armées navales qui faisaient la force de la fédération armoricaine des cités de la mer.

Les Vénètes, notamment, avaient réussi à constituer une puissante marine de guerre. Tout avait contribué à sa préémi-

1. César. I. 8. 4; 12. 1.

2. VII, 58. 4; autres à Paris, VII, 60, 4.

3. T. I. p. 464-8.

4. Cf. p. 292, 504 et 514.

5. III, 11, 5.

6. III, 11, 5.

7. IV, 22, 3; V, 2, 2.



nence : les habitudes immémoriales des indigènes<sup>1</sup>, de constantes relations avec les îles Britanniques<sup>2</sup>, l'antique gloire sacrée de ces régions<sup>3</sup>, l'abondance des bois de chênes dans l'arrière-pays<sup>4</sup>, l'existence enfin, au beau milieu de la presqu'île armoricaine, de la petite mer du Morbihan. Avec ses grandes profondeurs, ses détroits qui dissimulent de larges baies, ses caps propres à exercer aux audacieux virages, l'étonnante force de ses courants, ses replis de terre tour à tour marécageux  $\equiv$  recouverts par le flot, ses promontoires et ses îlots qui peuvent si bien cacher une barque à l'affût, — le Morbihan était le plus merveilleux champ d'éducation et d'expériences que l'Océan pouvait offrir à une marine antique<sup>5</sup>.

Les vaisseaux vénètes, comme sans doute tous ceux de l'Armorique, étaient construits en effet pour lutter contre cet Océan du Nord, aux rudes secousses, aux courants violents, aux vents en rafales, aux échouements imprévus<sup>6</sup>. Ils étaient faits en entier de bois de chêne, et en matériaux d'une résistance à toute épreuve. Pour l'amarrage, les ancres tenaient à des chaînes de fer, autrement solides et puissantes que les câbles des marines méditerranéennes<sup>7</sup>. La coque était à fond plus plat que celle des vaisseaux romains<sup>8</sup>, de manière à ce que le navire, en cas de bas-fond ou de marée basse, pût s'échouer doucement et sans perdre de son équilibre : au moment d'une bataille, les

1. T. I, p. 131. *Scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt*, César, III, 8, 1.

2. III, 8, 1.

3. T. I, p. 145-7, 156-9.

4. Strabon, IV, 4, 1.

5. Cf. t. I, p. 29-30. t. II, p. 491.

6. Ce qui suit, d'après César, III, 13, Dion Cassius, XXXIX, 41, et Strabon, IV, 4, 1; ces deux derniers ajoutent ou changent quelque chose à la description de César : ce qui me fait croire à l'existence d'un autre récit de la guerre vénète.

7. - La réintroduction de ce genre de câbles [en fer] ne remonte pas à plus d'une quarantaine d'années, et constitue une des améliorations capitales de la marine moderne - : Bornet, *Bull. de la Soc. nivernaise*, II<sup>e</sup> s., II, 1867, p. 61.

8. Strabon ajoute que des interstices étaient laissés entre les planches (de la cale?) et calfatés d'algues, pour empêcher le chêne de se dessécher lorsque le navire est tiré à terre; Pline (XVI, 158) parle de calfatage à l'aide de roseaux chez les Belges, et il désigne peut-être par là les Armoriciens (cf. t. I, p. 323, n. 1).



incertitudes du fond n'apportaient ainsi aucun trouble parmi les combattants. La proue et la poupe s'élevaient fort haut, plus haut même que les tours ordinaires des navires romains<sup>1</sup>, de manière à dominer les tempêtes et les lames du large; les baux ou poutres de traverse<sup>2</sup> tenaient au bordage par des clous de fer gros comme le pouce; et ainsi, cette masse lourde et compacte paraissait une sorte de muraille blindée, qui défiait par son épaisseur et son élévation les paquets de mer, l'éperon, les grappins, les traits et le feu des ennemis<sup>3</sup>. Enfin, les voiles (car ces navires ne marchaient que par elles) étaient faites, non pas de tissu végétal, mais de peaux ou de lanières de cuir cousues au petit point<sup>4</sup>, ce qui leur donnait une extrême résistance et contre les violences du vent et contre les charges qu'elles entraînaient.

Ces robustes machines n'avaient sans doute pas la vitesse des longs et minces navires de guerre en usage chez les Romains. C'étaient de larges citadelles flottantes, bâties pour repousser les assauts des hommes sans avoir à redouter les dangers de la mer. — Ce sont ces dangers, en effet, qui feront le plus de mal aux escadres de César. Mais survienne un calme plat, et la flotte immobile des Vénètes sera rapidement bloquée par les navires romains, et il ne restera plus aux légionnaires qu'à l'assiéger comme de vulgaires redoutes<sup>5</sup>.

1. César, III, 13, 2; 14, 4.

2. *Transtra* (III, 13, 4) : elles étaient fixées à des ceintures d'un pied de large (*trabibus*), qui renforçaient le bordage aux environs de la flottaison; cela, d'après Serre (*Les Marines de guerre de l'Antiquité*, 1891, p. 336). On accepte d'ordinaire que *trabibus* est un qualificatif de *transtra*.

3. III, 13, 8.

4. Explication donnée par Serre (p. 313) de *tenuiter confectæ* (III, 13, 6); on traduit généralement par « travaillées de façon à être amincies ».

5. III, 13, 7-9; 14 et 15; Dion, XXXIX, 41 et 42. Les monnaies gauloises présentent quelques figures de vaisseaux (n<sup>os</sup> 8535-9, 8607-17, 9444-9, toutes bien douteuses); la seule un peu nette (n<sup>o</sup> 6926-9, Unelles, Blanchet, p. 309, aurige tenant le vaisseau), présente un grand mât en forme de croix, et deux têtes fantastiques ornant l'avant et l'arrière. L'arc d'Orange offre des figures de proues, de poupes, de mâts, et de toutes les parties de l'équipement d'un navire.

IX. — FORTERESSES ET SIÈGES<sup>1</sup>

Ainsi, sur mer comme sur terre, les Gaulois procédaient surtout par masses trop lourdes. Ils oubliaient de plus en plus que la souplesse et la rapidité sont, dans toutes les sortes de combats, les facultés essentielles. Les mêmes défauts se retrouvaient dans leur manière de bâtir et d'attaquer les places fortes.

L'aspect humain de la Gaule reflétait l'état de guerre qui s'attardait sur elle. Il n'y avait pas de groupements importants d'hommes et de demeures qui ne fussent prêts à se défendre et entourés de remparts.

Ce n'est pas que le nombre des lieux fortifiés fût infini, et comparable à celui dont se hérissa la France du Moyen Age<sup>2</sup>. L'État des Suessions, qu'on disait très riche et très étendu, ne possédait que douze villages murés ou *oppida*<sup>3</sup>. Il ne paraît pas que les Parisiens aient eu d'autres villes fermées que Lutèce<sup>4</sup>. Les Helvètes de Suisse en possèdent douze, et pas davantage<sup>5</sup>. Sur la route de Sens à Bourges, par le détour d'Orléans, César ne rencontra que trois sièges à faire<sup>6</sup>. Il passa pour avoir enlevé plus

1. Fallue, *Diss. sur les oppida gaulois*, *Rev. arch.*, XII<sup>e</sup> a., II<sup>e</sup> p., 1856, p. 445 et s. Keller, *Lieux de refuge des anciens Helvètes*, *Mém. de la Soc... des Ant.*, XXXII, 1871, p. 133 et s.; de La Noë, *Principes de la fortification antique*, 1888, p. 33 et suiv.; Bertrand, *Druides*, p. 247-251; Rössler, *Celtica*, II, 1903, p. 51 et s.; et, pour les découvertes archéologiques : à Mursens (comm. de Cras), à L'Impernal et au puy d'Issolu, Lot : fouilles célèbres de Castagné, *Rev. arch.*, 1868, I. p. 249 et s.; le même, *Mém. sur la découverte d'un oppidum à Mursens*, [Cahors, 1868]; le même, *Mém. sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois*, Tours, 1875 (*Congrès... de la Soc. d'Arch.*, Toulouse, 1874); à Boviolles (Meuse) : Maxe-Werly, *Notice sur l'opp. de Boviolles*, *Mém. de la Soc... des Ant.*, XXXVIII, 1877, p. 276 et s.; au mont Beuvray : Bulliot, *Fouilles*, I, p. 18 et suiv.; chez les Volques Arécomiques : de Saint-Venant : 1<sup>o</sup> *Bull. arch.*, a. 1897, p. 506 et s.; 2<sup>o</sup> *Antiques enceintes fortifiées du Midi de la France*, dans les *C.-r. du Congrès intern. d'Anthrop.*, XII, Paris, 1900, p. 428 et s. (très bien fait). A titre de comparaison, Schulten, *Numantia*, 1905, p. 16 et s.

2. Le Bordelais et le Bazadais renfermaient, au XIII<sup>e</sup> siècle, une vingtaine de communautés urbaines fortifiées, sans parler des châteaux forts. Je ne crois pas qu'à l'époque gauloise le même pays comprit plus d'une demi-douzaine d'*oppida*.

3. César, II, 4, 6-7. Cet État suession devait comprendre, en 58-57, les futurs peuples ou pays de Soissons, Meaux, Senlis, Noyon, plus peut-être. Cf. p. 483-4.

4. VII, 58, 6.

5. I, 5, 2.

6. VII, 11 et 12.

de huit cents places dans la Gaule indépendante<sup>1</sup> : et, en dépit de l'apparence, ce n'était pas un chiffre énorme, vu l'étendue du pays et les habitudes de l'Antiquité. Les villages ouverts abondaient bien davantage : les Helvètes en avouaient quatre cents<sup>2</sup> ; chez eux, sans doute aussi chez les Bituriges<sup>3</sup>, peut-être chez tous les autres peuples gaulois, les forteresses étaient une petite minorité des lieux habités.

Il va de soi que les Celtes fortifiaient surtout les plus grosses bourgades, *oppida*. Toutes les places fortes dont parle César avec quelque détail pouvaient contenir des centaines et des milliers de défenseurs<sup>4</sup>. Toutes également étaient des villes ou des villages, je veux dire des lieux d'habitation, pourvus de foyers permanents et de familles domiciliées<sup>5</sup>. — Il est très rare de rencontrer dans leurs pays de ces abris fortifiés ou *castella*, tours de guette ou redoutes, comme il en existait un si grand nombre chez les Ligures et chez les peuples des hautes terres espagnoles<sup>6</sup> : j'entends par ces mots des refuges temporaires, qui ne servaient qu'en cas de guerre, où l'on gardait les réserves d'armes et de provisions, et où les combattants s'enfermaient la nuit et se dissimulaient le jour. Mention n'en est faite, au temps de César, que chez les habitants des vallées alpestres<sup>7</sup> et chez ces Belges voisins de la frontière qui ont conservé tant d'usages semblables à ceux des pays ligures<sup>8</sup>. Peut-

1. Πόλεις ὑπὲρ ὀκτακοσίας κατὰ κράτος εἶδεν, Plutarque, *César*, 15. Ce chiffre est assez en rapport avec celui de 12 par État donné plus haut, et il doit résulter de la multiplication par 12 des chiffres des cités de la Gaule (plus de 64) (p. 21, n. 2).

2. César, I, 5, 2.

3. VII, 15, 1 : *urbes* désigne ici, semble-t-il, des *vici* plutôt que des *oppida*.

4. II, 6, 1 et 7, 1 ; 12, 4 ; 13, 2 ; 29, 2 ; III, 12 ; VII, 11, 2 ; 11, 9 ; 12, 3.

5. II, 29, 2 ; III, 12, 3 ; VII, 12, 5 ; VII, 58, 4 ; VIII, 32, 2 ; 40, 1. Les plus petites bourgades fortes étudiées par de Saint-Venant (2<sup>e</sup> mém., p. 430) ont encore au moins un hectare.

6. T. I, p. 176-7 ; ce sont les πύργα (= *briga*?) des Celtibères (cf. t. I, p. 259, n. 1).

7. César, III, 1, 4 (Valais).

8. II, 29, 2 (Aduatiques) ; VI, 32, 4 (Éburons). Il est du reste possible que César donne parfois à ce mot de *castellum* le sens de petit *oppidum* ; cf. de La Noë, p. 85. — Les vrais grands abris ou refuges de la population étaient formés, dans ces pays, par des forêts ou des marécages : II, 16, 5 (Nerviens) ; III, 28, 2 ; IV, 38, 2 et 3 (Morins et Ménapes) ; V, 3, 4 (Trévires). Cf. p. 472-475, 478.



être les Gaulois craignaient-ils, s'ils multipliaient les abris de ce genre, d'être contraints à éparpiller leurs forces militaires, ou de fournir à leurs soldats trop d'occasions de refuser le combat en rase campagne<sup>1</sup>.

Quelle que fût leur situation, les villes principales, centres de fait ou de droit de leur cité ou de leur tribu, étaient entourées de remparts : Bibracte, Gergovie, Besançon, Alésia, Poitiers, sur la plate-forme de leur montagne solitaire<sup>2</sup>, Paris, dans son île<sup>3</sup>, Avaricum, sur son promontoire flanqué de marécages<sup>4</sup>, Orléans, tête de pont sur le bord plat d'une rivière<sup>5</sup>, sont toutes de bonnes places fortes. A côté de ces localités, dont le rôle est aussi important comme villes que comme citadelles, les tribus ou les familles gauloises gardaient des enceintes militaires sur les points les plus forts de leur pays, les plus commodes à défendre, les plus voisins des champs qu'ils exploitaient<sup>6</sup> : chez les Vénètes, les promontoires ou les langues de sol qui s'avancent entre les lais et relais de la mer portaient presque tous leur *oppidum*, protégé par le flot de marée haute contre une attaque de terre, par les bas-fonds du reflux contre un siège maritime<sup>7</sup>; d'autres forteresses s'élevaient sur les hauteurs isolées qui commandent les vallées ou les campagnes d'en bas, telles que les puys qui bordent la Limagne<sup>8</sup>, les « monts » qui émergent des champs de blés du Soissonnais<sup>9</sup>. Enfin, le long des routes qui traversaient le pays, aux principaux

1. Cf. César, II, 29, 2; VII, 14, 9 (*ne suis sint ad detrectandam militiam receptacula*).

2. I, 23, 1; VII, 36, 1; I, 38, 1; VII, 69, 1; VIII, 32, 2; VIII, 26, 1-2.

3. VII, 58, 3.

4. VII, 17, 1; 15, 5.

5. VII, 11, 6. Ajoutez *Noviodunum* des Suessions, *Bratspanantium* des Bellovaques (II, 12, 4; 13, 2), sans doute Sens (VI, 44, 3; VII, 10, 4; 57, 1; 59, 4; 62, 10).

6. Voyez Nages dans le Gard, commandant la plaine de la Vaunage (t. II, p. 507, n. 1); Sainte-Odile dans l'Alsace (t. I, p. 161, n. 7). Dans le même cas, Melun dans son île (VII, 58, 3), Vellaunodunum, Montargis? (VII, 11, 1), Uxellodunum chez les Cadurques (VIII, 32-44). Au surplus, tous peut-être chefs-lieux de *pagi*.

7. César, III, 12.

8. Puy de Corent, p. 82.

9. César, II, 4, 7; cf. 6. De même, les *oppida* disséminés dans les campagnes carnutes, VIII, 5, 1.

carrefours ou passages de rivières, et souvent à l'entrée même de leur territoire, les nations avaient construit des places fortes, « villes neuves » ou « châteaux neufs », qui servaient de garde et de refuge <sup>1</sup>.

En tout cela, les Gaulois ont fait preuve d'une étude intelligente de leur contrée, d'un emploi judicieux de ses ressources militaires. Ce qui apparaîtra bien dans les guerres de César, qui eut plus de villes à prendre que de combats à livrer, et à qui les sièges seuls purent faire perdre du temps, des hommes, et parfois même jusqu'à l'espérance <sup>2</sup>.

Ce qui fit la force de résistance de ces villes, c'était d'abord l'excellence de leur situation <sup>3</sup>. Sauf celles qui jalonnaient les bords des rivières ou les routes de plaine, comme Orléans ou Nevers, elles s'entouraient d'obstacles naturels très difficiles à franchir : César échoua à vouloir escalader les flancs basaltiques de Gergovie <sup>4</sup>, il n'essaya pas de l'assaut contre les monts d'Alésia et d'Uxellodunum <sup>5</sup>, et je ne vois pas de villes situées sur des hauteurs qu'il ait pu prendre de vive force. Dans le bas pays, les marécages ou les rivières remplaçaient l'escarpement des rochers comme ligne de défense naturelle : Lutèce et Melun étaient entourés de tous côtés par les eaux de la Seine <sup>6</sup>; les marais qui enceignaient Avaricum parurent plus impraticables à César que les sentiers de chèvres qui menaient à Gergovie <sup>7</sup>.

Derrière ce premier abri, les villes avaient celui du rempart. — César nous a décrit le mode de construction des enceintes fortes de la Gaule <sup>8</sup>. Elles étaient constituées par un appareillage régulier

1. Nevers, p. ex., César, VII, 35, 1; autres, VII, 12, 2; II, 6, 1; ici, p. 54.

2. VII, 17; 43 et 49; 74; etc.

3. Voyez de La Noë, p. 93 et suiv.

4. VII, 48.

5. VII, 69; VIII, 40.

6. VII, 58, 3; 57, 1.

7. VII, 15, 5; 17, 1.

8. Ce qui suit, d'après César, VII, 23. Cf. Musée de Saint-Germain, XIII, 11, *Cat.*, p. 106 (Mursens).



de bois et de pierres. Les bois servaient d'armature : c'étaient des damiers d'énormes poutres, dont les unes, posées dans le sens de la profondeur, s'allongeaient, à deux pieds l'une de l'autre, de la façade au derrière de la muraille, dont les autres, perpendiculaires à celles-ci, étaient placées en entier dans l'œuvre intérieur<sup>1</sup>. Cette charpente, du reste, n'était pas continue du bas au faite de l'édifice; les damiers de poutres ne se superposaient pas directement l'un à l'autre, mais étaient séparés par un étage de matériaux lapidaires d'une hauteur égale à l'intervalle entre deux poutres<sup>2</sup>. Sur les faces, on employait, à la fois comme parement de la muraille et comme assises pour les poutres de charpente, des blocs de très grand appareil, dont il n'y avait à craindre ni glissement ni éclatement; la masse intérieure, seule, était formée de terres ou de moellons. Au surplus, la construction était faite avec art : les extrémités des poutres, soigneusement équarries, alternaient à l'extérieur avec les faces des grands blocs; les lignes de jointure correspondaient l'une à l'autre; les intervalles étaient réguliers, et les teintes sombres du bois formaient avec les teintes blanches de la pierre un jeu de figures géométriques que César ne trouvait pas déplaisant. Mais il admira plus encore l'extraordinaire force de résistance de ce blocage armé : le roc protégeait contre le feu, le bois amortissait le bélier<sup>3</sup>, et d'ailleurs la longueur des poutres transversales, qui

1. Les tiges de fer qui fixaient les poutres avaient de 20 à 32 centimètres de long, 8 à 20 millimètres de côté; le diamètre des poutres varie de 20 à 35 centimètres (de La Noë, p. 67).

2. César, VII, 23, 3 : le passage n'est pas très clair; nous l'interprétons comme si chaque damier de poutres était complètement séparé du damier supérieur ou inférieur par une couche de pierres; mais il serait possible que les poutres de sens contraire vinssent se toucher d'un étage à l'autre, et que César ait voulu seulement dire que les poutres de même direction fussent séparées par un lit de pierres. A Bibracte, en effet, les damiers adhèrent l'un à l'autre en un échafaudage continu, et sont encore renforcés par des poutres diagonales allant de bas en haut (I, p. 30). Même adhérence, semble-t-il, à Boviollas (Maxe-Werly, p. 284-5). Il y a trace, semble-t-il, des deux systèmes à Mursens (1<sup>er</sup> *Mém.*, p. 6 et s.).

3. A L'Impernal, « les poutres... dépassaient de 15 à 20 centimètres la face extérieure du mur, et les bouts en étaient arrondis de façon à donner moins de prise au bélier » (Castagné, *Mém. du Congrès*, p. 484).



atteignait quarante pieds, était telle qu'il n'y avait ni profit à les rompre ni chance de les arracher. — C'est à propos de Bourges que César parle ainsi des murailles des cités gauloises : et on a pu constater, par l'étude des ruines, que ce système de construction fut appliqué chez les Cadurques, au mont Beuvray, un peu partout dans la Celtique propre<sup>1</sup>. Il n'est pas certain qu'il se soit beaucoup propagé en dehors de cette région centrale<sup>2</sup>. Ailleurs, on demeurait fidèle aux bâtisses toutes de pierre, dont les ruines de Nages près de Nîmes et de Sainte-Odile dans les Vosges nous fournissent de beaux spécimens, murailles faites de blocs énormes et inégaux, aux faces mal dégrossies et aux jointures imparfaites, qui rappellent les cités pélasgiques de l'Étrurie et du Péloponnèse : les indigènes de ces régions n'éprouvaient pas le besoin de refaire leurs forteresses ou de modifier leurs habitudes de bâtir<sup>3</sup>.

Très compactes, très solides, profondes de douze mètres et davantage<sup>4</sup>, les enceintes gauloises n'en demeuraient pas moins d'une grande simplicité. Elles se développent sur une ligne continue, sans retours ni saillies, sans ouvrage avancé ni artifice d'ingénieur<sup>5</sup>. La hauteur, très variable, ne dépasse pas quelquefois cinq à six mètres<sup>6</sup> : les Gaulois ignoraient qu'on pût

1. Cf. p. 214, n. 1.

2. Boviolles est chez les Leuques, assez voisins de la Celtique. César ajoute du reste (VII, 23, 1) l'expression de *ferre*, qui est toujours chez lui assez fortement restrictive.

3. Cf. t. I, p. 161 : de Saint-Venant, p. 429. — Les retranchements de Pommiers (s'ils sont bien gaulois) se composaient d'un fossé profond par endroits de 5 mètres, large par endroits de plus de 17 mètres, et d'une levée formée avec les rejets de ce fossé (Vauvillé, *Congrès archéologique de France*, LIV<sup>e</sup> s., Soissons, 1887, p. 154 et s.).

4. César, VII, 23, 5 : *Perpetuis trabibus pedum quadragenum plerumque*. A Bibracte, la profondeur varie de 4 m. 80 à 7 m. 30 (Bulliot, I, 28) ; à Mursens, de 5 à 10 mètres ; à Boviolles, de 13 à 14 mètres. — De Saint-Venant, p. 430, parle de « deux murs indépendants et à parements tout à fait distincts juxtaposés » dans cinq forteresses du Midi.

5. Cf. de La Noë, p. 51 et suiv. : de Saint-Venant, p. 429-30.

6. Par exemple à Gergovie, César, VII, 47, 7 (courte échelle de 4 hommes) : il est vrai qu'il s'agit d'une forteresse sur escarpement. En revanche *altissimo muro* (II, 29, 3), mais sur un point mal défendu par la nature, et sur ce point il y a un mur double, *duplici muro*, c'est-à-dire, sans doute, en avant du rempart, une muraille avancée (cf. VII, 46, 3 ; 69, 5 ; *contra*, de Saint-Venant, p. 431, cf. n. 4). A Mur-



se servir, pour l'escalade, de très longues échelles et de tours mobiles. Peut-être même était-il rare que les murailles fussent précédées de fossés<sup>1</sup>, flanquées de tours ou couronnées de parapets à merlins et créneaux<sup>2</sup>. Une chaussée haute et large, aplanie au sommet et percée de quelques portes<sup>3</sup>, voilà ce qu'était l'enceinte, et rien de plus : elle ne valait que par sa masse inébranlable, et par la vaste plate-forme que son chemin de ronde offrait aux défenseurs<sup>4</sup>.

Si l'organe de défense est si simple, c'est que les moyens de l'attaque le sont plus encore<sup>5</sup>. Les assiégeants commencent par entourer et isoler la forteresse, formant autour d'elle une muraille ininterrompue d'ennemis : car dans les cas de sièges, il semble qu'on appelle d'immenses multitudes. Puis, par une décharge générale de traits et de pierres, ils rendent impraticable le chemin de ronde, en tiennent éloignés les défenseurs<sup>6</sup>. Alors, prenant rapidement l'ordre en tortue, mis ainsi à l'abri, ils s'ébranlent

sens, 4 à 5 m. en moyenne, plus de 10 m. sur les points faibles, et, en revanche, « un simple amoncellement de terre » sur quelques points de difficile accès (Rev. arch., 1868, I, p. 251; 1<sup>re</sup> Mém., p. 12). Les remparts de Bourges devaient, sur les côtés accessibles de l'enceinte, s'élever à 30 ou 40 pieds (VII, 24, 1). *Altitudo muri* à Noviodunum du Soissonnais (II, 12, 2).

1. Le fossé de Bibracte n'est pas continu (Bulliot, p. 36 et suiv.); celui de l'*oppidum* des Aduatiques non plus peut-être (II, 32, 4), et peut n'avoir existé que devant la partie accessible de l'enceinte. Il n'y en a ni à Gergovie (VII, 46), ni à Bourges (VII, 17, 1; 18, 1), ni sans doute dans les *oppida* vénètes (III, 12), ni dans ceux des Volques (de Saint-Venant, p. 429). *Latitudinem fossæ* à Noviodunum du Soissonnais (II, 12, 2; cf. à Pommiers, p. 219, n. 3). On en a creusé un devant la muraille avancée d'Alésia (VII, 69, 5). Tout cela devait dépendre de la nature des lieux : on ne recourait pas aux fossés si les remparts longeaient un escarpement ou des marécages.

2. Cf. de La Noë, p. 78-80. De Saint-Venant croit pouvoir signaler des tours ou en tout cas des massifs faisant saillie (p. 430).

3. César n'en indique pas le nombre : II, 6, 2; 32, 4; III, 17, 3; VII, 11, 8; 24, 3; 50, 4 (le pluriel dans le sens du singulier); 70, 7; 73, 1.

4. Voyez avec quelle aisance on circule sur les remparts, VII, 47, 5; 48, 2 et 3; la quantité de choses qu'on y dispose, II, 29, 3. — Jusqu'à plus ample informé, je crois que les Gaulois n'élevaient un second rempart extérieur qu'au moment d'un siège, à titre provisoire, et seulement sur les points faibles; cf. p. 219, n. 6. *Contra*. Schulten, p. 36.

5. Ce qui suit d'après César, II, 6, 2-3.

6. La défense consiste à jeter des rochers ou des poutres aiguës dont les assiégés ont fait provision sur la terrasse (II, 29, 3).

tous à la fois, et précipitent leur élan contre les portes et la muraille pour démolir ou escalader l'une, briser ou incendier les autres. Ce n'est pas un siège, c'est à peine un assaut régulier : on dirait plutôt une pesée ou une poussée de tous contre tous, assez semblable au heurt des phalanges sur les champs de bataille.

Aussi la place forte ne sera-t-elle que rarement, dans une guerre gauloise, un élément de combinaisons stratégiques. Elle ne jouera pas le rôle des redoutes ligures<sup>1</sup> ou des « tours » espagnoles<sup>2</sup>, lieux de retraite toujours prêts, nids d'embuscades, points d'appui d'escarmouches, qui brisent l'effort d'un adversaire, morcellent ses troupes, l'obligent à d'énervantes inquiétudes<sup>3</sup>. Dans la guerre de sièges comme dans la guerre de marches, les Gaulois n'aiment rien tant que les rencontres de masses et les luttes par forces concentrées. La forteresse gauloise, c'est surtout le vaste enclos où, à l'approche d'un ennemi trop puissant, se réfugient une armée entière et tout son peuple, femmes, enfants, vieillards et biens, pour une résistance désespérée et un suprême jugement des dieux<sup>4</sup>. Et par là même, la chute d'une place forte, plus encore que la perte d'une bataille, signifie l'irréparable désastre, et la défaite de la nation<sup>5</sup>.

1. Cf. Tite-Live. XXI, 33, 3.

2. Cf. Strabon. III, 4, 13. Schulten, p. 45-6.

3. Seuls, pendant les campagnes de César, les Vénètes morcelèrent la défense dans leurs différents *oppida*, et César dut vite avouer qu'il n'aurait pas le dessus dans cette épuisante guerre de places fortes (III, 14, 1).

4. César. II, 12, 4; 13, 2; 29, 2; VII, 11, 4; 15, 6; 36, 1; 68, 1.

5. VII, 89; VIII, 43.



## CHAPITRE VII

### ROUTES ET VILLES<sup>1</sup>

I. Importance des questions économiques dans la vie gauloise. — II. Circulation sur les routes fluviales et maritimes. — III. Routes de terre. — IV. Voyages, voyageurs et marchands. — V. Des marchés. — VI. Différentes origines des villes. — VII. Répartition des principaux centres habités. — VIII. Destinées de Lyon à l'époque gauloise. — IX. Des noms des lieux habités. — X. Aspect de ces villes.

#### I. — IMPORTANCE DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES DANS LA VIE GAULOISE

A chaque instant, en essayant de reconstituer le monde gaulois, nous devons prendre garde de n'exagérer aucun caractère, de n'attribuer à aucune des formes de la vie humaine une prépondérance absolue. Ces peuples étaient tellement pleins de contrastes, qu'après avoir noté une de leurs tendances, nous remarquons aussitôt une tendance opposée. A voir leur amour pour la guerre, la sainteté de leurs combats, ces têtes coupées qui troublaient le pacifique Posidonius<sup>2</sup>, on croit n'avoir affaire qu'à des hommes de bruit et de sang. Mais bientôt on se rappelle que leurs plus grands dieux nationaux préféraient les

1. Dulaure, *Des Cités, des Lieux d'habitation... des Gaulois*, *Mém. de la Soc... des Ant. de Fr.*, II, 1820, p. 82 et s.; de Golbéry, *Les Villes de la Gaule rasées par Dulaure et rebâties*, Paris, 1821; de Fréville, *De la Civilisation et du Commerce de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine*, *Mém. de la Soc... des Antiqu.*, XXII, 1855, p. 87 et s.; d'Arbois de Jubainville, *Recherches*, p. 77 et s.

2. Strabon, IV, 5, 5; ici, p. 202.

métiers de la paix à l'œuvre des batailles, les assemblées de marchands dans les foires aux levées de citoyens en armes<sup>1</sup>; et on se demande alors si l'état de lutte était assez continu pour empêcher les Gaulois de trafiquer, et si vraiment les temps de trêves n'étaient pas assez longs pour que de fructueuses relations s'établissent entre les peuples.

Des causes qui produisent ces rapports pacifiques, la principale est la grande route : elle invite, elle force les nations à se connaître et à s'entendre. Par le fait même que la Gaule jouissait d'un ingénieux réseau de larges et longues voies naturelles, appels de curiosités et de concordes, tous ses peuples avaient des raisons et des occasions constantes de se rapprocher. Dans un édifice aussi harmonieux, aux compartiments si intelligemment ouverts les uns sur les autres, un revêche isolement ne pouvait être de longue durée<sup>2</sup>. La peuplade qui possédait le cours moyen d'un fleuve, comme les Sénons celui de l'Yonne et de la Seine, avait intérêt à maintenir la paix en aval et en amont afin d'écouler ses marchandises, et pour que le fleuve ne fût pas un chemin à la marche inutile : et les Sénons s'allièrent avec les Parisiens du bas pays et avec les Éduens des hautes terres<sup>3</sup>. Les rivages de l'Armorique et de la Normandie forment une même route maritime, longue et sinueuse, qui se continue sans lacune, d'île en île et de port à port, depuis les sables de la Vendée jusqu'aux falaises du pays de Caux : et le long de cette route se sont confédérées toutes les cités qui en étaient riveraines<sup>4</sup>. Fleuves, rivages et grands chemins, après avoir déterminé les tribus à se grouper en peuplades<sup>5</sup>, enchaînèrent les peuplades à de communes destinées.

1. César, VI, 17, 1 et 2; ici, p. 120.

2. D'après Strabon, IV, 1, 14, et Diodore, V, 25, 3; cf. t. I, p. 21-23, p. 182 et suiv.

3. César, VI, 3, 5; 4, 2.

4. II, 34; V, 53, 6; VII, 75, 4; VIII, 31, 4; cf. III, 9, 10; VII, 4, 6. Cf. ch. XIV, 19.

5. P. 26-30.



Il était impossible qu'elles ne comprissent pas l'avantage matériel qu'apportaient de bonnes relations internationales. Ces puissances foncières et pécuniaires qu'étaient les familles de nobles<sup>1</sup>, risquaient de se voir fort compromises en cas de lutte malheureuse. Une aristocratie à moitié fondée sur la fortune ne demeure pas éternellement belliqueuse. La jouissance de ses richesses faisait contre-poids aux leçons de bravoure militaire que lui inculquaient ses maîtres. Il est visible, au temps des guerres de César, que les plus grosses aventures n'ont pas été voulues par les nobles, et qu'ils ont préféré aux incertitudes des combats la tranquille exploitation de leurs biens : la cause de l'indépendance recrute ses premières armées dans la plèbe des meurt-de-faim et des endettés, qui n'ont rien à perdre dans une crise publique<sup>2</sup>.

La cité elle-même possède des institutions fiscales qui ne peuvent se développer que dans la paix et par des accords avec ses voisinages. Si elle établissait des droits sur sa rivière ou sur son rivage<sup>3</sup>, c'est qu'elle entendait en tirer des revenus et ne pas écarter des bords les marchands de l'étranger : ce ne fut point pour fermer la Saône à tous que les Éduens ont voulu garder les deux rives et leurs droits de passage<sup>4</sup>. Parmi les luttes à mains armées, quelques-unes, et peut-être plus que nous ne croyons, ont eu précisément pour cause la possession des péages et des bords d'un fleuve<sup>5</sup>, c'est-à-dire les profits d'une route de grande communication : mais il fallait que, la lutte terminée, la circulation sur cette route redevînt nombreuse et assurée.

Les questions économiques avaient donc une sérieuse importance dans la vie des hommes et des cités de la Gaule, importance qui n'était d'ailleurs ni plus grande ni moindre que chez

1. P. 75 et suiv., 79 et suiv.

2. César, III, 17, 3-4 ; VII, 4, 2-3 ; VIII, 22, 2.

3. Plus haut, p. 55.

4. Strabon, IV, 3, 2 ; ici, p. 29-30 et ch. XIV, p. 523 et 537.

5. Strabon, IV, 3, 2 ; ici, p. 30, n. 1.

les autres Etats de l'Europe de ce temps. La guerre n'y fut pas seulement un plaisir de noble ou un devoir d'amour-propre. Elle se fit souvent en vue d'accroître les moyens de s'enrichir en temps de paix.

## II. — CIRCULATION SUR LES ROUTES FLUVIALES ET MARITIMES

La navigation sur les voies fluviales était fort développée; et elle commençait et s'activait aux mêmes points que de nos jours<sup>1</sup>. On a déjà vu le rôle de la batellerie durant les campagnes d'Hannibal et de César<sup>2</sup>. Le hasard des textes nous fait connaître deux points du réseau de la Gaule où les barques étaient groupées en flottilles nombreuses : les abords de Paris depuis Meaux et Melun<sup>3</sup>, le bas Rhône depuis le passage de Tarascon<sup>4</sup>; et ce sont aujourd'hui deux régions d'intense cabotage. L'importance des péages de la Saône laisse également deviner que cette rivière était utilisée pour un trafic incessant<sup>5</sup>.

Ce qui, dans ce va-et-vient sur les fleuves, représentait en quelque façon le long cours, c'étaient les navires expédiés de Marseille ou de l'île de Bretagne. A l'extrême sud de la Gaule, une colonie de Grecs entreprenants; à l'extrême nord, les gîtes inépuisables d'un métal précieux; entre les deux, de longues

1. Par exemple à Brioude sur l'Allier (p. 226, n. 2). Il semble que l'Aude ne fût navigable qu'à sa sortie du défilé d'Argens ou plus bas (Strabon, IV, 1, 14). D'une manière générale : Strabon, IV, 1, 11 et 14; IV, 3, 3; Tacite, *Annales*, XIII, 53. — L'étude des noms de lieux peut fournir des preuves de cette activité de la navigation fluviale (cf. Meyer-Lübke, *Confluents*, 1907, dans les *Mélanges Chabaneau*, p. 591 et s.).

2. T. I, p. 466-8; t. II, p. 211.

3. César, V, 5, 2; VII, 58, 4.

4. Tite-Live, XXI, 26, 8; Polybe, III, 42, 2-3; cf. César, *De bello civili*, I, 36, 4-5; t. I, p. 466.

5. Strabon, IV, 3, 2; cf. César, I, 12, 1. La batellerie paraît avoir aussi été importante aux abords de Genève (César, I, 8, 4), vers Viviers et Pont-Saint-Esprit sur le Rhône (Orose, V, 14, 2), sur la Loire maritime (César, III, 9, 1), autour de Nevers (VII, 55, 8), sur le bas Rhin entre Wesel et Nimègue (IV, 4, 7), sur le Rhin aux environs de Cologne (IV, 16, 8) et en Alsace (I, 53, 3).



routes faciles tracées par des fleuves et des seuils de portage : ces trois faits expliquent et résument la marche et la nature du grand commerce intérieur<sup>1</sup>.

De toutes ces routes de vallée, les plus populaires, je crois, étaient celles du Rhône et de la Loire, qui se rejoignent, par-dessus les Cévennes, au col du Pal ou à la montagne de Tarare<sup>2</sup> : à l'entrée ou à la sortie des passages difficiles, veillaient et commandaient les deux peuples les plus puissants, les plus riches et les plus hospitaliers de la Gaule, les Arvernes à la descente du Pal, les Éduens à celle de Tarare<sup>3</sup>. — On fréquentait moins, sans doute, la voie de l'Aude et de la Garonne par le col de Naurouze<sup>4</sup>. — Celle de la Saône et de la Seine, par les seuils de la Bourgogne et du plateau de Langres, passait pour plus longue que les deux autres<sup>5</sup>.

La vie maritime n'était pas moins active. Sur la Méditerranée, les vaisseaux grecs ne disparaissaient, aux abords de Monaco, que pour faire place aux barques ligures, plus petites mais plus remuantes<sup>6</sup>. De Marseille à Arles et à Tarascon, navires grecs ou indigènes allaient et venaient sans cesse<sup>7</sup>. Le port ibérique de Port-Vendres, héritier de l'antique Pyréné, était ouvert à la navigation au temps d'Hannibal, et les

1. T. I, p. 408 et suiv.

2. T. I, p. 25 et 409. Ce sont les seules dont Strabon parle avec quelque détail, si du moins j'interprète bien son passage (IV, 1. 14) : 'Ἐπει δ' ἐστὶν ὄξυς καὶ δυσανάπλους ὁ Ῥοδανός, τινὰ τῶν ἐντεῦθεν φορτίων πεζεύεται μᾶλλον ταῖς ἀρμαμάξαις, ὅσα εἰς Ἀρούερον κοιμίζεται καὶ τὸν Λείγηρα ποταμὸν [route par l'Ardèche, l'Allier et la Loire], καίπερ τοῦ Ῥοδανοῦ καὶ τούτοις πλησιάζοντος ἐκ μέρους [route par la montagne de Tarare, de Lyon à Roanne, ou par la vallée du Gier]. Ἄλλ' ἡ ὁδὸς πεδιάς οὔσα [sauf à la montée des Cévennes, et encore πεδιάς peut signifier, non une route de plaine, mais une route de terre, Diodore, V, 26, 3] καὶ οὐ πολλή, περὶ ὀκτακοσίους σταδίους [de Pont-Saint-Esprit à Brioude], ἐπάγεται μὴ χρῆσασθαι τῷ ἀνάπλω διὰ τὸ πεζεύεσθαι ῥᾶον.

3. P. 541-2, 536-8.

4. Strabon, IV, 1. 14, qui indique un portage de 800 stades environ depuis Toulouse jusqu'à l'Aude, qu'on remontait sur un faible parcours au delà de Narbonne (cf. p. 225, n. 1).

5. Strabon, IV, 3, 3; cf. IV, 1, 14.

6. T. I, p. 397, 519-20, 129.

7. Strabon, IV, 1, 14; Polybe, III, 42, 2-3.



Romains en profiterent<sup>1</sup>. Il fallait à peine plus de deux jours<sup>2</sup> pour s'y rendre de Marseille, en doublant le mont boisé de Cette et l'îlot de Brescou, sentinelle avancée du cap d'Agde la Marseillaise<sup>3</sup>.

Entre la Gaule et la Bretagne, le commerce de l'étain déterminait des relations continues, des services à peu près réguliers. Des ports se développaient aux points d'embarquement : le principal, au second siècle, était Corbilo (Nantes), au débouché de ce chemin de la Loire<sup>4</sup> dont nous venons de rappeler l'importance; un autre se formait déjà à Boulogne, sur la partie la plus étroite de la mer qui séparait les deux pays, à quelques heures seulement de la rive opposée : c'était là que s'embarquaient les voyageurs arrivés par la route du Rhin<sup>5</sup>. Nulle part, du reste, la route n'était très longue : deux jours d'Ouessant à l'Irlande<sup>6</sup>, un seul d'Ouessant à la Cornouailles<sup>7</sup>, moins d'une journée de la Seine à l'île de Wight, un des centres des affaires d'étain<sup>8</sup>. Belges, Armoriciens et Bretons échangeaient sans cesse leurs produits, leurs idées, leurs hôtes et leurs tribus mêmes<sup>9</sup>. Comme l'Atrébate, contemporain de César, avait dans l'île une très grande influence<sup>10</sup>; les Suessions imposèrent à la Bretagne un de leurs rois<sup>11</sup>; les druides lui envoyaient leurs disciples<sup>12</sup>; et en revanche, elle fournit des secours aux peuples d'en face,

1. *Portus Pyrenæi*, Tite-Live, XXXIV, 8, 5.

2. Aviénus, 699, qui compte quarante-huit heures depuis les bouches du Rhône jusqu'à Pyréné (à ce que je crois).

3. Cette et sa colline de bois de pins : Aviénus, 608-610, *Setius mons*; Ptolémée, II, 10, 2; Silius Italicus, XV, 174-5. Le cap d'Agde et l'îlot Brescou, *Blasco*, Aviénus, 601-4; Strabon, IV, 1, 6 (qui appelle le cap Σίγρον, peut-être par erreur). Cf. t. I, p. 7, n. 6.

4. Strabon, IV, 2, 1 (Polybe). Cf. t. I, p. 26, t. II, p. 530.

5. Strabon, IV, 5, 2 (τὸ Ἰταῖον, *portus Itius*); César, V, 2, 3; 5, 1; cf. t. I, p. 60.

6. Aviénus, 108-109.

7. T. I, p. 419, n. 1.

8. Diodore, V, 22, 2 et 4; Strabon, IV, 1, 14; cf. IV, 3, 3; 5, 2; ici, t. I, p. 410.

9. César, V, 12, 2; VI, 13, 11; II, 4, 7; 14, 4; III, 8, 1; 9, 10; IV, 21, 7; Strabon, IV, 5, 2 et 3; t. I, p. 321 et suiv.

10. IV, 21, 7.

11. II, 4, 7.

12. VI, 13, 11; t. II, p. 113-6.



menacés par César, et elle demandait aux Gaulois les denrées et les produits qui lui manquaient<sup>1</sup>. L'importance du trafic entre les deux rives fut une des causes de la prospérité des Vénètes, les vrais maîtres de la Manche et des mers armoricaines<sup>2</sup>.

### III. — ROUTES DE TERRE \*

Le commerce de Carthage et de Marseille, les expéditions d'Hannibal et d'Hasdrubal, nous ont déjà fait connaître les principales routes de terre et de mer, celles qui franchissaient les cols du Centre cévenol pour continuer les lignes fluviales, et celles qui gravissaient les cols des Alpes et des Pyrénées pour prolonger vers les régions du dehors les voies naturelles de la Gaule. On a vu à ce propos que les indigènes et les étrangers connaissaient dès lors les avantages et les inconvénients propres à chacune de ces routes, les difficultés de certaines montées, les longueurs de certains portages : ils avaient calculé le nombre des étapes ou la durée des jours de voyage ; des comparaisons s'étaient faites entre les vitesses commerciales des différents chemins<sup>3</sup>. Il était su, par exemple, que pour arriver de Marseille aux côtes cantabriques, la route de terre, par Port-Vendres et le pied des Pyrénées, gagnait quelques journées sur la circumnavigation par le détroit de Gibraltar<sup>4</sup>. Malgré leur préférence pour les voies fluviales et maritimes, les hommes de ce temps n'hésitaient pas à y renoncer en vue d'un plus grand profit ou d'une diminution des risques. Les dangers des courants du Rhône le leur faisaient abandonner à Pont-Saint-

1. Cesar, III, 9, 10 ; 8, 1 ; Strabon, IV, 5, 2 et 3. Cf. p. 330.

2. Plus haut, p. 211-3 ; plus bas, p. 491 et suiv.

3. Nous essaierons, ch. XIV, de retrouver les principales routes de la Gaule et leurs plus importants carrefours.

4. T. I, p. 220-6, 408 et suiv., 442, 458 et suiv., 496-8 ; t. II, p. 229. De même, les Gaulois indiquent à César qu'une des deux routes de Besançon à l'Alsace allonge de 50 milles (I, 41, 4).

5. T. I, p. 413, n. 1.

Esprit pour y commencer la marche vers la Loire, et ils n'ignoraient pas cependant que la montée par ce point était plus longue que par la montagne de Tarare, simple écran entre les deux fleuves<sup>1</sup>.

Cela prouve qu'on pouvait aller vite sur ces routes de terre, et qu'on désirait, parfois, y aller fort vite. Les campagnes de César (58-51) nous montreront que les grandes villes de la Gaule étaient réunies par des chemins directs, courant sans interruption à travers les frontières des cités. Paris et Sens, Orléans et Bourges, Gergovie, Nevers et Bibracte, tous les *oppida* du Centre étaient en communication rapide et constante les uns avec les autres<sup>2</sup>. César nous raconte que, lorsque les Carnutes prirent les armes à Orléans, l'évènement, annoncé et transmis de proche en proche par des cris d'hommes, fut connu à Gergovie<sup>3</sup> douze à quatorze heures après : il y avait entre les deux points environ 160 milles, soixante lieues; pour que des messages vocaux aient pu circuler si vite, près de 20 kilomètres à l'heure, il fallait que des crieurs eussent été disposés le long d'une route connue, tracée, mesurée<sup>4</sup> et presque rectiligne<sup>5</sup>. Les marches des légionnaires, promptes et décidées, l'absence d'incertitude touchant les routes qu'ils ont à prendre, ne s'expliqueraient pas si celles-ci n'avaient été suffisamment larges et nettoyées, et d'un sol résistant. L'armée romaine fit, entre Reims et Soissons, le long de l'Aisne, 45 kilomètres en un jour<sup>6</sup> : cela eût été impossible si les hommes n'avaient eu devant eux et sous leurs pieds que des sentiers ruraux, encombrés d'herbes et défoncés par les

1. P. 226, n. 2. Cf. t. I, p. 25.

2. Lire César, VII, § 57 et 62, § 10, 11 et 12, § 42, 43 et 55.

3. César dit (VII, 3, 3) *in finibus Arvernorum*, mais il parait bien s'agir du signal reçu par Vercingétorix à Gergovie et parti d'Orléans.

4. Le chiffre donné par César, 160 milles, est exact. Les distances devaient se calculer par journées ou temps de marche (p. 233), mais aussi par lieues (p. 395).

5. A propos de ce texte : Baudoin, *Mém. de l'Ac. cell.*, III, 1809, p. 327 et s. (sur la portée de la voix dans les champs); Loiseleur, *Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, IV, a. 1862-7 (1870), p. 167 et s. (sur les buttes ayant pu recevoir des signaux).

6. De Berry-au-Bac aux environs de Soissons, II, 12, 1.



ornières. César ne mit que quatre à cinq jours, avec ses troupes, pour se rendre de Moulins au pied de Gergovie, par le chemin qui suivait la base des Puys<sup>1</sup>; en vingt-quatre heures, un peu plus tard, lui et ses soldats parcoururent deux fois neuf lieues, aller et retour, sur l'autre route de la Limagne, celle qui longeait les coteaux du bord de l'Allier<sup>2</sup>. A peine si de nos jours les Romains eussent pu mieux faire, sur ces belles chaussées de l'Auvergne, droites et planes, superbes de largeur et de solidité, sans cesse chargées et surveillées par les plus habiles connaisseurs de routes qui existent dans le monde entier. — Ces chaussées, d'ailleurs, ont succédé aux chemins des Celtes, à peu près à la même place. Car presque partout, les Gaulois ont reconnu et marqué les directions naturelles qui s'imposèrent aux voies nationales de tous les temps.

Les principaux ennemis des grandes routes et des voyages rapides, ce sont les rivières et les marécages<sup>3</sup>. La Gaule avait, sur la plupart des points, su les combattre et les dompter. Ce n'était plus, à cet égard, un pays neuf, mais un pays dans lequel on avait déjà beaucoup travaillé. Des ponts avaient été bâtis à tous les croisements importants de chemins et de fleuves, même par-dessus des rivières d'une largeur et d'un débit considérables; et ces ponts, en bois et sur pilotis<sup>4</sup>, furent toujours assez larges pour laisser passer des armées et des foules. Paris et Melun, dans leurs îles, communiquaient ainsi avec les deux rives de la Seine<sup>5</sup>; Orléans avait son pont, qui le joignait aux terres basses de la rive gauche<sup>6</sup>: ce dernier, si on fait atten-

1. César, VII, 35, 2, cf. 36, 1 : soit de 90 à 100 kilomètres.

2. VII, 39, 3; 40, 4; 41, 5. Du pied de Gergovie à Randan? En tout cas César indique la longueur de la route, 25 milles, et le temps pour aller et venir depuis *media fere nocte* jusqu'à *ante ortum solis*.

3. César, VII, 57, 4 : la grande route de Melun à Paris devait suivre la rive droite (58, 5); III, 9, 4.

4. On connaissait aussi l'usage, en temps de guerre, des ponts de bateaux (Orose, V, 14, 2).

5. César, VII, 58, 5 et 6.

6. VII, 11, 6-8.

tion aux marécages et aux bas-fonds de cette rive, devait être d'une longueur considérable<sup>1</sup>. Plus en aval encore, un autre avait été jeté sur la Loire à Saumur (?), et c'était un travail grandiose, vu la largeur du fleuve sur ce point<sup>2</sup>. En amont, un troisième existait à Nevers<sup>3</sup>. Une traversée rapide du fleuve était donc assurée aux lieux où il coupait les trois plus grandes routes de la Celtique, celle du Maine à Poitiers et à la Charente, celle de Paris à Bourges et à l'Auvergne, celle de la Bourgogne au Berry : pendant tout le Moyen Age, le passage de la Loire se fera toujours aux mêmes endroits, qu'empruntent aujourd'hui encore les trois voies ferrées essentielles du réseau central. Sur l'Allier se trouvait le pont de Moulins<sup>4</sup>, construit malgré les caprices de la rivière, qui n'est nulle part plus fantasque qu'à cet endroit, le désespoir des bâtisseurs de ponts des temps modernes<sup>5</sup>. On parlait, à l'époque de César, du pont du Rhône à Genève<sup>6</sup> : même au sud du confluent lyonnais, à Viviers ou plutôt à Pont-Saint-Esprit<sup>7</sup>, les Gaulois avaient osé subjuguier les gouffres du monstre impétueux<sup>8</sup>. Nous ne savons rien de ceux qui pouvaient exister sur la Garonne. Amiens, autrement dit Samarobrive, devait son nom et son existence à un pont (*briva*) sur la Somme (*Samara*)<sup>9</sup>.

Là où les ponts manquaient, on utilisait les gués pour les moindres rivières<sup>10</sup>, les bacs ou les barques pour les larges eaux<sup>11</sup>.

1. Cela peut résulter aussi de ce que dit César, VII, 11, 8.

2. VIII, 27, 2 : l'emplacement de ce pont n'est pas certain; peut-être aux Ponts-de-Cé.

3. Cela semble résulter de VII, 56, 1, rapproché de 55, 7.

4. C'est le pont mentionné VII, 35, 2 et 4; il y en avait d'autres (VII, 34, 3; 35, 2), peut-être aux mêmes endroits qu'aujourd'hui (Saint-Pierre-le-Moutier, Varennes, Vichy, Maringues).

5. Voyez Faure, *Hist. de Moulins*, Moulins, II, 1900, p. 671-6.

6. César, I, 6, 3; 7, 2; Dion Cassius, XXXVIII, 31, 3.

7. Orose, V, 14, 2.

8. *Gurgite Rhodani*, Silius, XV, 500.

9. César, V, 24, 1; 47, 2; 53, 3. Pont sur l'Aisne à Berry-au-Bac (II, 5, 6), lieu traditionnel du passage sur la route de Reims à Amiens ou en Flandre.

10. I, 8, 4 (Rhône); II, 9, 4 (Aisne); VII, 35, 1 (Allier); 56, 4 (Loire); cf. p. 232, n. 1, p. 254, n. 4.

11. I, 12, 1 (Saône); 8, 4 (Rhône); IV, 16, 8 (Rhin); cf. p. 232, n. 2, p. 243, n. 4 et 6, et Diodore, V, 25, 5.

Quelques points de passage étaient célèbres, et d'ailleurs bien choisis. Le gué de la Vienne à Limoges<sup>1</sup> était exactement à mi-chemin et sur les lignes directes de Bourges à Bordeaux et d'Orléans à Toulouse. On trouvait à Tarascon et Beaucaire, en temps ordinaire, toutes les embarcations nécessaires pour franchir le Rhône, à l'endroit où débouchait la grande route du Pertuis au mont Genève<sup>2</sup>. Les trafiquants grecs connaissaient bien le passage de la Durance à Cavaillon<sup>3</sup>, sur la route directe de Marseille à Pont-Saint-Esprit.

C'est de Pont-Saint-Esprit, je crois, que partait également la voie de terre la plus fréquentée du Centre, par l'Ardèche, le col du Pal et le pays des Arvernes<sup>4</sup>. Et, voyant l'extraordinaire rectitude de la ligne suivie par les marchands, — Marseille, Cavaillon, Pont-Saint-Esprit<sup>5</sup>, le Pal, et ensuite les voies de l'Allier ou de la Loire, — je suis étonné de la précision avec laquelle cette ligne a été déterminée, du peu de souci qu'y provoquaient les traversées des fleuves et des montagnes, de la concurrence qu'elle faisait à la voie maritime et fluviale : et cela prouve de nouveau que ces hommes, Grecs et Gaulois, avaient au plus haut point la pratique et le soin de leurs routes, sachant réduire au minimum les pertes de temps et les lenteurs des transbordements<sup>6</sup>.

Ces routes de terre étaient donc devenues, autant et peut-être plus que les voies fluviales, les organes des rapports internationaux. Elles avaient, au même titre que les villes, leurs fonctions permanentes, leurs édifices propres, leur existence religieuse. Aux points où elles arrivaient d'un territoire dans un

1. D'après l'ancien nom de Limoges, *Augustoritum*; *ritum* = « gué » ou « passage ».

2. Tite-Live, XXI, 26, 8 : *ad vicinalem usum paratarum*; Polybe, III, 42, 2. Cf. t. I, p. 464-6, 472-3.

3. Strabon, IV, 1, 41; t. I, p. 409.

4. T. I, p. 409; t. II, p. 226. n. 2, p. 228-9.

5. La présence d'un pont à Pont-Saint-Esprit (cf. p. 231, n. 7) explique sans aucun doute l'importance de cette route.

6 Cf. p. 226, n. 2, p. 228-9.

autre, des bornes ou autres signes visibles marquaient la frontière<sup>1</sup>, des autels ou des marchés s'étaient installés<sup>2</sup>, places de rencontre des hommes des deux cités voisines. D'autres lieux sacrés bordaient ces routes; elles croisaient des champs de foire, rendez-vous de leurs voyageurs; elles passaient sous les portes de bourgs fortifiés, bâtis pour surveiller ou protéger le chemin<sup>3</sup>. Elles surexcitaient sur leurs bords toutes les formes de la vie sociale.

#### IV. — VOYAGES, VOYAGEURS ET MARCHANDS

De ces grandes routes, par malheur, nous ne connaissons, si je peux dire, que l'extérieur : leur vie, c'est-à-dire la manière dont se faisaient les voyages, les transports et les trafics, nous échappe à peu près complètement.

J'ai déjà dit qu'on savait aller très vite<sup>4</sup>. On peut présumer que la vitesse commerciale y variait entre 40 et 70 kilomètres par journée entière. De Port-Vendres aux ports du fond du golfe de Gascogne, on comptait sept jours de marche<sup>5</sup> pour 500 kilomètres au moins, soit 70 par vingt-quatre heures. Le transport par terre de l'étain, depuis les bords de la Manche jusqu'à l'embouchure du Rhône, nécessitait environ trente jours<sup>6</sup> : il faut compter entre Boulogne et la ville grecque 1000 à 1100 kilomètres; cela faisait huit à neuf lieues seulement par jour; mais les traversées des grands fleuves ou les passages des montagnes entraînaient bien des lenteurs et des précautions nombreuses. De toutes manières, c'étaient de jolies vitesses, et qui suppo-

1. P. 54.

2. Peut-être Parthénus, 8, *Erippe*; ici, p. 230, n. 2; on retrouvera, à l'époque romaine, marchés et sanctuaires de frontières.

3. P. 54; César, VII, 12, 2.

4. P. 229-230.

5. Aviénus, 148-151.

6. Diodore, V, 22, 4. Je crois qu'il s'agit de la route par terre de Boulogne (p. 227, n. 5) aux Cévennes (p. 228, 228-9 et 232), vu que Diodore dit ἐπὶ τῶν ἱερῶν.



sent un assez bon service de relais et de gîtes d'étapes. — La rapidité était beaucoup plus grande sur mer. Les vaisseaux grecs calculaient leur course à raison de vingt-quatre heures pour 1000 stades (de 157 à 185 kilomètres) <sup>1</sup> : les navires indigènes, si bons marcheurs qu'ils fussent, ne devaient pas atteindre à ce chiffre.

Comme moyens de transport, il paraît certain que l'on ignorait en Gaule le portage à dos d'hommes, cette grande misère des peuples à demi barbares. On se servait peut-être de mulets ou de bêtes de somme dans les pays de montagnes, mais partout, en tout cas, de ces chariots indigènes <sup>2</sup> dont il est si souvent question dans le récit des migrations et des campagnes gauloises : car les Gaulois, même à la guerre, se faisaient suivre de leurs véhicules <sup>3</sup>. C'étaient des charrettes assez semblables à celles de nos jours : un train de deux ou quatre roues, un plancher compact et assez peu élevé, et, dans l'ensemble, un fardier très solide, pouvant recevoir, pour peu qu'elles fussent bien disposées et bien attachées, des charges lourdes et nombreuses <sup>4</sup>. A côté de ces véhicules de résistance, les Gaulois avaient ceux de vitesse, destinés aux seuls voyageurs : tels que ces chars à bancs, *redæ*, sur lesquels les compagnons d'Ambiorix purent échapper à la poursuite des Romains <sup>5</sup>. Car ils étaient experts en carrosserie plus que tout

1. Cf. t. I, p. 417, n. 3, p. 426, n. 2.

2. Diodore, V, 22, 4 : Περὶ... ἐπὶ τῶν ἵππων; 26, 3 : Ἀμαζόνες; Strabon, IV, 1, 14 : Ταῖς ἀρμαμάχαις.

3. Cf. p. 203; César, n. 4.

4. Le nom latin de ces charrettes, *carrus*, est, dit-on, celtique : César, I, 3, 1; 6, 1; 24, 4; 26, 1 et 3; 51, 2; IV, 14, 4; VII, 18, 3; VIII, 14, 2; *De b. c.*, I, 51, 1; autres textes chez Holder, I, c. 810-813; la description archéologique dans le *Dict. des Ant.*, s. v. (Saglio). Elles pouvaient être couvertes. — Le *petorritum*, certainement un mot gaulois, désignait sans doute, chez les Celtes, un genre de *carrus*, une grande charrette à quatre roues qui servait surtout à des transports d'hommes, de femmes ou d'objets précieux (Aulu-Gelle, XV, 30, 6; Plin., XXXIV, 163; Acron à Horace, *Épîtres*, II, 1, 192, p. 520-1, Hauthal; cf. Holder, II, c. 973-975); cf. n. 5.

5. César, I, 26, 3; 51, 2; VI, 30, 2; la *redæ* devait être attelée à deux chevaux et était, semble-t-il, à quatre roues (scholies de Perse, V, 70). C'est la *συνωρίς* de Diodore, V, 20, 1. Voir les textes chez Holder, II, c. 1096-1102. Le mot est celtique. — Plus léger encore était le cabriolet ou la voiture à deux roues dite *cisium*, d'origine peut-être également celtique (scholiaste à Cicéron, *Pro Roscio Am.*,



autre peuple de l'Europe, puisque les Romains leur emprunteront les principaux termes du métier<sup>1</sup>. Avec leurs convois de charrettes et leurs passages rapides de voitures, les routes de la Gaule, costumes à part, ne devaient pas présenter un spectacle très différent de celui qu'elles offraient il y a trois quarts de siècle.

L'aspect des voies fluviales n'était pas moins varié, et plus original encore qu'au temps des coches d'eau : on voyait des barques grandes et petites, plus ou moins légères<sup>2</sup>, de gros bateaux massifs destinés aux messageries<sup>3</sup>; mais on y voyait aussi des pirogues taillées dans un seul tronc d'arbre<sup>4</sup>, des radeaux<sup>5</sup>, et même des outres gonflées dont on s'aidait pour les traversées à la nage<sup>6</sup>. Le fleuve conservait, plus que la route, les choses du vieux temps.

Sur les unes et les autres la circulation était certainement très intense. Le mouvement plaisait aux Gaulois : ces hommes qui ont erré par toute l'Europe devaient aimer, chez eux, à courir les grandes routes<sup>7</sup>. Si peu que nous sachions de la vie des seigneurs celtes ou belges, tels que les Éduens Diviciac ou Dum-

7. 19, p. 428, Orelli); cf. Holder, I, c. 1031. — Le nom du char de guerre, *essedum*, passe également pour être d'origine gauloise (Holder, I, c. 1470-1). — Je fais des réserves sur l'origine gauloise du *carpentum*, mot et chose : les *carpenta Gallica* (Tite-Live, X, 30, 5; XXXI, 21, 17; XXXIII, 23, 4; Florus, I, 13, 27) désignent soit les *carri* ou les *petorrita* (p. 234, n. 4) soit aussi les *essedae* ou chars de guerre (Florus, I, 37, 5; I, 45, 17). — On ignore ce que sont les *colisata* (Pline, XXXIV, 163). — Voyez là-dessus, outre les articles correspondants du *Dict. des Ant.*, Scheffer, *De re vehicularia veterum*, 1671, et Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, p. 710-5, qui fait justement remarquer l'incertitude des résultats dans cet ordre de recherches. L'utilisation des bas-reliefs gallo-romains en amènera seule de nouveaux.

1. P. 234, n. 4 et 5.

2. *Lintres*, César, I, 12, 1; I, 53, 2; VII, 60, 4; Tite-Live, XXI, 26, 8; *naves*, César, I, 8, 4; VII, 58, 4; 60, 1 et 4; λέμβους, Polybe, III, 42, 2; Tite-Live, XXI, 26, 8; *navicula*, César, I, 53, 3. Les *naves* paraissent désigner des barques plus lourdes.

3. Μεγάλοι; φορτίοις = *navibus magni ponderis*. Strabon, IV, 1, 14.

4. Tite-Live, XXI, 26, 8; Polybe, III, 42, 2.

5. *Rates*, I, 12, 1; I, 8, 4.

6. Tite-Live, XXI, 27, 5; cf. t. I, p. 468, n. 1.

7. Leur dieu principal est *dux viarum atque itinerum*, César, VI, 17, 1; cf. ici, p. 120. Et voyez l'importance, chez les Gaulois, du culte des déesses de routes, p. 150, n. 5 et 7, p. 151, n. 4.

norix, Orgétorix l'Helvétè, Comm l'Atrebate, nous sommes surpris de voir l'étendue de leurs relations dans le monde gaulois<sup>1</sup>. Il y avait beau temps que les hommes de notre pays ne limitaient plus leur horizon aux frontières de la tribu. Tous ces chefs se préoccupaient sans cesse de ce qui se passait dans des cités différentes des leurs<sup>2</sup>. Ils avaient des intérêts et des attaches fort loin du territoire de leur nation<sup>3</sup> : ce qui suppose des va-et-vient continus sur les grandes routes. Que d'hommes, de bêtes et de charrois elles ont à porter ! Ce sont tantôt les chefs des Suessions qui partent pour conquérir ou gouverner la Bretagne<sup>4</sup> ; tantôt le peuple helvétè qui émigre de Suisse pour s'établir en Saintonge<sup>5</sup> ; ce sont, en temps ordinaire, des ambassadeurs ou des messagers qui s'échangent<sup>6</sup>, des cortèges de filles nobles qui quittent la cité paternelle pour le foyer lointain d'un chef puissant<sup>7</sup>, plaideurs et prêtres qui se rendent à l'assemblée du pays carnute<sup>8</sup>, exilés chassés par des révolutions, ouvriers et chemineaux cherchant leur pain, maraudeurs et ribauds guettant une proie<sup>9</sup>, et ce sont surtout, hôtes habituels de ces routes, les marchands<sup>10</sup>.

Sur les conditions économiques et les usages légaux de la matière commerciale, nous sommes assez mal informés.

Nous savons qu'il y avait d'assez nombreux droits à acquitter, sur les routes de terre, de fleuve et de mer également<sup>11</sup>. Il est probable que ces droits consistaient en taxes de frontières et en taxes de ports : par suite, le commerce préférait les routes qui

1. César, I, 3 ; I, 18 ; I, 20, 2 ; IV, 21, 7.

2. I, 20, 2 ; IV, 21, 7 ; II, 4, 4.

3. *Ibidem* ; I, 20, 4 ; I, 18, 6 ; II, 14, 2.

4. II, 4, 7.

5. I, 10, 1.

6. I, 3, 3-5 ; I, 9, 2.

7. I, 3, 5 ; I, 18, 6 et 7.

8. VI, 13, 10.

9. III, 17, 4 ; VII, 4, 3 ; VIII, 30, 1 ; *ici*, p. 327.

10. I, 1, 3 ; 39, 3 (Italiens?) ; II, 15, 4 ; III, 1, 2 (marchands italiens) ; IV, 2, 1 ; 3, 3 ; 5, 2 ; 20, 3 et 4 ; 21, 5 ; VI, 37, 2 (Italiens?). Sauf les exceptions indiquées, tous les *mercatores* mentionnés dans ces textes paraissent être des Gaulois plutôt que des Italiens ou des Marseillais.

11. César, I, 18, 3 ; III, 1, 2 ; III, 8, 1 ; Strabon, IV, 3, 2.

coupaient les territoires des peuples les plus considérables, c'est-à-dire celles où il y avait le moins de frontières à traverser. La faveur dont jouissaient les chemins des Cévennes résultait en partie de ce qu'on y rencontrait seulement l'une ou l'autre des deux grandes nations, Arvernes ou Éduens<sup>1</sup> : la formation des cités gauloises a simplifié singulièrement les relations commerciales d'un bout à l'autre du pays<sup>2</sup>.

Des lois ou des conventions particulières avaient été faites pour les marchands ; le droit des gens les protégeait contre les agressions. On nous dit que sur les routes alpestres, ils allaient sans danger de tribu à tribu, peut-être conduits et remis de l'une à l'autre par des convoyeurs indigènes<sup>3</sup>. Leur sécurité était au moins aussi grande dans le centre du monde gaulois<sup>4</sup>. — Je ne parle que des temps de paix.

Nous avons raconté ailleurs ce qu'ont pu faire, sur les routes de la Gaule, les marchands de Marseille<sup>5</sup>. Les Gaulois avaient certainement, eux aussi, leurs négociants, patrons ou commis, sédentaires ou voyageurs, individus ou corporations<sup>6</sup>. Scipion, le premier Africain, a conversé à Marseille, à Port-Vendres ou à Tarragone, avec des indigènes de Narbonne et de Corbilo : c'étaient alors, dit Polybe, les deux « meilleures » villes de la Gaule<sup>7</sup>, c'est-à-dire les plus marchandes ; Narbonne tenait sa prospérité, j'imagine, des arrivages de métaux espagnols et céve-

1. P. 226, 228-9.

2. Cf. t. I. p. 411-2, et t. II, p. 18 et suiv.

3. Τηρείσθαι ὑπὸ τῶν παροικούντων, *De mirabilibus auscultationibus* (Timée), 85 ; Diodore, IV, 19, 4.

4. Une exception doit être faite pour les Nerviens, chez lesquels *nullum aditum mercatoribus*, dit César (II, 15, 4), ce qui les différencie des autres Gaulois : cette route du seuil de Bavaï ou de Vermandois ou de Sambre-et-Meuse (cf. t. I, p. 23-4, t. II, p. 472-3) se trouvait donc fermée au commerce.

5. T. I, p. 220 et suiv., p. 408 et suiv., t. II, p. 330 et s.

6. Plus haut, p. 236, n. 10. Je suis convaincu que les *nautæ Parisiaci* de l'autel à Tibère (*C. I. L.*, XIII, 3026), qui portent un costume gaulois archaïque, et dont l'inscription est en partie celtique, sont une corporation antérieure à la conquête et d'origine indigène.

7. Strabon, IV, 2, 1 : Ἄρισται πόλεις τῶν ταύτης.



nols<sup>1</sup>; Corbilo sur la Loire tenait la sienne des départs pour l'île de Bretagne<sup>2</sup>. Les gens de l'une et l'autre places répondirent du reste au général romain en hommes qui ne veulent rien dire de leurs affaires<sup>3</sup>. Pareille mésaventure arriva à César lorsqu'il interrogea les marchands gaulois d'Armorique ou de Normandie sur les ressources de la grande île voisine et sur les moyens de l'aborder : ils ne savaient rien, absolument rien, et, leur réponse faite, ils se hâtèrent de passer ou d'envoyer en Bretagne, et d'y prévenir leurs amis des projets de Rome<sup>4</sup>. Les Gaulois étaient beaucoup moins bavards sur les matières du commerce que sur celles de la politique. Dans le Midi, ils servaient d'hôtes, autrement dit de correspondants et de représentants, aux trafiquants de Marseille<sup>5</sup>. Les chefs vénètes paraissent avoir été de gros armateurs<sup>6</sup>. Ce Dumnorix, noble éduen et patron de bandes armées, qui afferme tous les impôts de sa cité<sup>7</sup>, ressemble assez à quelque riche chevalier de Rome ou à un bourgeois opulent de cité médiévale : j'entends par là que les ambitions politiques et les goûts militaires ne l'empêchaient pas de s'entendre au fait de la marchandise.

#### V. — DES MARCHÉS

Ces négociants se rencontrent sur des points de rendez-vous connus d'eux tous, places de marché continu ou champs de foire périodique. L'abondance de ces lieux de trafic (*forum* en latin, *magus* en gaulois<sup>8</sup>) est une nouvelle preuve de l'intensité de la vie commerciale et de la circulation sur les routes. Il y en avait de

1. Cf. t. I, p. 410, n. 5, p. 400, 404, t. II, p. 504.

2. Cf. t. II, p. 227 et s.

3. Οὐδείς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον. Strabon, l. c.

4. César, IV, 20, 4 et 21, 5.

5. Tite-Live, XXVII, 36, 3.

6. César, III, 8, 1; Strabon, IV, 4, 1.

7. César, I, 18, 3; cf. p. 81.

8. L'identité de sens de ces deux mots résulte de la comparaison entre les noms composés formés en Gaule de l'un et de l'autre, par exemple. *Juliomagus* (Angers), *Forum Julii* (Fréjus). Cf. Florus, I, 45, 21 : *Conciliabulis*. La liste des noms en

particuliers à une tribu, simples marches de campagne; d'autres qui se tenaient à la frontière même de deux cites, destinés aux échanges de leurs produits; et d'autres qui étaient installés au centre même d'une nation, d'ordinaire dans sa capitale ou son *oppidum* principal, et étaient de véritables places de commerce et de transit, d'où l'on devait venir de tous les points de la Gaule<sup>1</sup>.

Semblable en cela à la France du Moyen Âge, la Gaule fut peut-être le pays de l'Antiquité qui a le plus créé de ces rendez-vous de foires : elle aimait les larges aires découvertes, propres aux entassements familiers de tentes, de bestiaux, de denrées, d'êtres humains, ces solennelles assises sociales, bruyantes et gais, où se mêlent les complots, les disputes, les chants, les prières et les nouvelles; et où du contact de tant d'hommes naît l'agitation de toutes les facultés, et cette ivresse de la vie que recherchait la race gauloise. — Car il faut se représenter ces champs de marchés comme ceux de l'ancienne France ou les lieux des jardins de la Bretagne actuelle : d'un côté, les endroits sacrés, autel ou temple, source ou fontaine, arbres ou bosquet; de l'autre, l'esplanade où l'on se rassemble; plus loin, celle où l'on campe; les réunions d'affaires se tenant à la veille ou au lendemain des jours de fêtes; les prêtres couloyant les marchands, la foire alternant avec le pèlerinage, les dieux se taillant leurs parts dans les profits des hommes<sup>2</sup>.

1) Voyez Hérodote, II, 103-104, et certains numéros, sans aucun détail, des sections de l'époque romaine. — Il ne serait pas impossible que l'on eût eu sans doute.

1) T. I, p. 174, et II, p. 11 et 12.

2) D'après la situation de certains marchés au nom de *agrorum Nibelonica* (ville de Neuchâtel, Belgique), *Vindobona* (Vienne), *Nepesina* (Nepesin, en Italie), *Ad-Lantra* à Lantra, entre Lantra et Lantra, *Flouvia* (Flouvia de l'Est), *Flouvia*, *Flouvia* (à la frontière commune des Tribus, *Flouvia* et *Flouvia*).  
 3) Voyez, pour les trois départements du Nord, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, etc.  
 4) Voyez Hérodote, II, 103-104, et surtout, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, etc.  
 5) Voyez Hérodote, II, 103-104, et surtout, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, *Diocèse de l'Yonne*, etc.

1) Voyez Hérodote, II, 103-104, et surtout, *Diocèse de l'Yonne*, etc.

2) Voyez Hérodote, II, 103-104, et surtout, *Diocèse de l'Yonne*, etc.

## VI. — DIFFÉRENTES ORIGINES DES VILLES

L'étude des routes sur lesquelles circulent les hommes est inséparable de l'étude des villes, bourgades et villages, dans lesquels ils s'arrêtent et se groupent. Ces routes, d'une part, servent à unir ces lieux d'habitation constante : elles sont, pour ainsi dire, créées par eux. Et inversement, elles en créent d'autres, et il se forme de nouvelles demeures humaines aux points importants de leurs parcours.

Nous avons déjà parlé, et plus d'une fois, des villes et des bourgades<sup>1</sup>. Car chacun des modes particuliers de la vie humaine, social ou politique, militaire ou religieux, agricole, industriel ou commercial, s'exprime par des groupements de demeures et de foyers : et chacun de ces groupements, au moins à ses débuts, représente, par son aspect ou par son importance, le sentiment et les habitudes qui l'ont fait naître. Les lieux bâtis de la Gaule avaient donc des origines fort diverses.

1° Le régime de la tribu avait produit ces petites capitales d'un pays qui étaient les forteresses de refuge et les greniers permanents de la population du district : Alésia, au beau milieu de la tribu des Mandubiens, les maîtres de l'Auxois, n'a pas été d'abord autre chose que la bourgade principale de cette tribu<sup>2</sup>. — Le plus souvent, je crois, ces bourgades de pays remontent aux temps les plus lointains de notre histoire, tout au moins à l'époque qui a précédé l'invasion celtique<sup>3</sup>.

2° Puis, le régime de la cité a formé ou développé des villes plus importantes, centres de tribus confédérées<sup>4</sup>. — Beaucoup de ces villes, ainsi qu'Athènes avant Thésée, furent d'abord d'antiques *oppida* de « pays », appelés à un rôle prépondérant par le choix des alliés ou la suprématie de leur tribu : et c'est le cas de

1. T. I, p. 174 et s.; t. II, p. 16, 38-9, 58 et suiv., 82, 214 et suiv.

2. César, VII, 68, 1; 78, 3.

3. T. I, p. 175 et suiv.; t. II, p. 38-9 et 60, 461.

4. T. II, p. 58 et suiv.

la Narbonne des Volques, de la Vienne des Allobroges, de l'Arles des Salyens <sup>1</sup>, sans doute de Bibracte chez les Éduens, de Gergovie chez les Arvernes, de Besançon chez les Séquanes, et d'Avaricum (Bourges) chez les Bituriges <sup>2</sup>. — Mais il semble aussi que certains peuples gaulois se soient créés des bourgades « neuves » pour devenir l'« ombilic » du nouveau corps politique qui venait de naître : telles furent sans doute *Noriodunum*, « la ville-neuve », chez les Suessions <sup>3</sup>, *Mediolanum*, « le milieu », Saintes chez les Santons <sup>4</sup>.

3° D'autres groupes de demeures étaient la conséquence et l'image de l'état social. Un grand nombre de bourgades, ouvertes ou non, ne comprenaient sans doute que la ferme ou la villa d'un noble, et l'ensemble des cabanes, de serviteurs ou de clients, qui s'étaient serrées autour d'elle : humbles seuils regardant vers la porte du maître <sup>5</sup>. Tantôt, comme dans le Nord celle d'Ambiorix, la maison des chefs gaulois se dressait à l'orée des grands bois, à la lisière des terrains de culture, non loin des bords de rivières, abritée contre les chaleurs de l'été par la fraîcheur des eaux et des feuillages <sup>6</sup>. Tantôt, comme Uxellodunum, « la ville-haute » vassale de Lucter le Cadurque, la bourgade du noble se dressait, isolée par ses remparts et ses rochers, imprenable et fière, à peine dissemblable d'une ville capitale de cité <sup>7</sup>.

4° Les nécessités militaires des cités ont amené la fondation de nouvelles places fortes aux points stratégiques : qu'on se rappelle

1. Arles et Narbonne déjà chez Aviénus (689 et 587; t. I, p. 175-6), mais, plus tard, ports principaux plutôt que chefs-lieux politiques; Vienne, Strabon. IV, 1. 11.

2. L'ancienneté de ces *oppida* me paraît résulter, d'une part, de leur nom, qui est préceltique (cf. p. 254), et, de l'autre, de l'excellence militaire de leur situation.

3. César, II. 12. 1-4 : c'est bien leur principal *oppidum*.

4. Strabon. IV. 2. 1; cf. p. 59-60.

5. C'est dans ce sens qu'on peut interpréter les *œdificia* mentionnés par César, I. 5. 2; II. 7. 3; III. 29. 3; IV. 4. 2; IV. 19. 1; 38. 3; VI. 6. 1; 30. 3; 43. 2; VII. 14. 5; VIII. 3. 2; 7. 2.

6. César, VI. 30. 3. Les choses, à ce point de vue, ont peu changé : voyez les fermes flamandes (*hofstede*), Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 76; Blanchard, *La Flandre*, 1906, Lille, p. 414 et s.

7. Hirtius, VIII. 32. 2. Cf. p. 77, n. 3, et p. 82.



les « villes neuves » bâties par les Gaulois aux frontières de certains États <sup>1</sup>.

5° Quelques villes gauloises se sont formées peu à peu autour de sanctuaires fréquentés, devenus lieux d'un séjour continu et d'affaires importantes, Lorette ou Rocamadour du monde gaulois. Celles-là, c'est la vie religieuse qui les a créées <sup>2</sup>.

6° La plupart des gros ou petits villages ouverts dont parle César, *urbes* <sup>3</sup>, *vici* <sup>4</sup>, doivent leur existence à l'exploitation des terrains, agricole ou industrielle <sup>5</sup>. Des maisons rapprochées, autant que possible groupées sur une hauteur <sup>6</sup>, une source tout près de là <sup>7</sup>, les champs cultivés et les pâturages venant finir au seuil même des demeures, au fond de l'horizon les bois offrant leur abri contre les chaleurs de l'été ou les surprises d'un ennemi <sup>8</sup> : — tel devait être le type constant des bourgades rustiques au Nord comme au Midi. Mais avec ces éléments toujours les mêmes, la nature variée de notre pays créait mille aspects et mille contrastes, depuis les hameaux brumeux des Ménapes ou des Éburons, bombant à peine du milieu des marécages et des broussailles, jusqu'aux villages de l'Auvergne et des Alpes, tapis dans le creux d'un vallon ou juchés sur l'escarpement d'une roche.

7° Quelques-unes des villes gauloises, appelées sous la domi-

1. P. 54.

2. Peut-être Arras, *Nemetocenna*, VIII, 46, 6; 52, 1 : *nemeto* = « lucus » ou « bois sacré ». A l'époque romaine, *Fanum Martis* en Armorique (*C. I. L.*, XIII, p. 490), *Dea Augusta*, Die, *Lucus Augusti*, Luc, chez les Voconces (XII, p. 161), *Νεμωσσός* (Strabon, IV, 2, 3) ou *Augustonemetum*, Clermont (XIII, p. 194).

3. César, VII, 15, 1.

4. Cicéron, *Pro Fonteio*, 5, 9; César, I, 5, 2 et 4; I, 11, 5; I, 28, 3; II, 7, 3; III, 1, 4-6; 2, 1; III, 20, 3; IV, 4, 2 et 6; VI, 43, 2; VII, 14, 5; VII, 17, 3; VIII, 5, 1. En grec, *κώμαι* (Strabon, IV, 1, 11 et 12; Dion Cassius, XXXVIII, 31, 2) désigne parfois des bourgades plus importantes.

5. Par exemple, *Marosallum*, Marsal et le sel du Saulnois; autres, n. 6.

6. D'après la situation des *vici* gaulois ou gallo-romains connus, par exemple *Octodurus* ou Martigny en Valais (César, III, 1, 4), Le Buis chez les Voconces (*C. I. L.*, XII, 1783), réserves faites sur la question de leurs remparts.

7. T. I, p. 175-7.

8. Cf. César, III, 20, 2, rapproché de 28, 2.





nation romaine à une grande importance, ont débuté par n'être que des places de marché, Fréjus, Lodève, Feurs, Senlis, Beauvais, Angers, peut-être même Rouen, n'étaient encore, dans les temps dont nous parlons ici, que de simples champs de foire, à demi perdus au milieu des prés ou des fougères<sup>1</sup>.

8° Enfin, un bon nombre de villages destinés à devenir de grandes villes, doivent leur plus lointaine origine à la route même qui les traversait, et aux conditions qu'elle imposait aux voyageurs : auberge ou relai, péage ou contrôle<sup>2</sup>, pont, gué ou passage, port sur une rivière ou une mer. Autour de ces points du grand chemin, où la circulation est plus intense et l'arrêt nécessaire, la vie humaine s'est concentrée pour un domicile plus prolongé. Un gué a fondé Limoges<sup>3</sup>; un bac ou un passage, Cavillon, Chalon<sup>4</sup>, Beaucaire<sup>5</sup> et Tarascon<sup>6</sup>; un pont, Amiens<sup>7</sup>; un port, Boulogne<sup>8</sup>, Genève et Orléans<sup>9</sup>.

Tous ces lieux d'habitation commune n'étaient pas également peuplés et prospères. Ils n'ont grandi que lorsque des éléments nouveaux sont venus s'ajouter à ceux dont ils sont

1. Fréjus, *Forum Julii*; Lodève, *Foronerionenses* (*C. I. L.*, XII, p. 515); Feurs, *Forum Segusiavorum* (*C. I. L.*, XIII, p. 221); Rouen, *Ratumagus* (*id.*, p. 512); Senlis, *Augustomagus* (*id.*, p. 543); Beauvais, *Cesaromagus* (*id.*, p. 547); Angers, *Juliomagus* (*id.*, p. 479).

2. Cf. p. 55, n. 3.

3. *Augustoritum* sous l'Empire romain (Holder, I, c. 201), et *ritum* = « vadas » (Holder, II, c. 1195); cf. p. 27, n. 1, p. 232, n. 1.

4. Cavillon, *Cabellio*, p. 249, n. 2; Chalon, *Cabillonum*, p. 249, n. 4. Ce sont deux formes différentes d'un même mot, qui devait signifier « bac », « port » ou « passage ».

5. *Ὠζυρον*, Strabon, IV, 1, 3.

6. Strabon, IV, 1, 3 et 12 : *Ταροσόκων*. Je crois que le nom a un sens semblable à celui du nom de *Cabellio* (n. 4), il se rattache au groupe de villes de l'Ariège, également lieu de traversée.

7. P. 248, n. 14. p. 244, n. 4, p. 231.

8. P. 247, n. 4 : t. I, p. 30.

9. Genève, *Genava*, I, 6, 3; I, 7, 1-2; Orléans, *Genabum*, VII, 3, 1; 11, 6, etc. (la var. orthographique *Cenabum*, VIII, 5, 2; 6, 1, n'a aucune importance et ne justifie en rien l'hypothèse de deux villes distinctes): Strabon, IV, 2, 3. Remarquez la similitude de nom et de situation de ces deux villes, ports et ponts sur rivières. À ces ports et passages sur rivières se rattachent le groupe des villes insulaires, dont Paris offre le type le plus parfait (cf. p. 248, n. 5): César en cite deux autres : Melun, également sur la Seine (VII, 58, 3); Decize, *Decetia*, sur la Loire (VII, 33, 2).



sortis. Gergovie, Bibracte, Avaricum, Besançon, les plus peuplées et les plus riches des villes de la Celtique en ce temps-là, doivent leur prépondérance tout à la fois à leur rôle politique, à la force de leur position militaire, au voisinage des meilleurs champs de leur nation, à la circulation des grandes routes auxquelles elles servaient de carrefours<sup>1</sup>. Simple *oppidum* de tribu, Alésia était devenue, grâce à ses sanctuaires et à ses légendes, une sorte de cité sainte<sup>2</sup>. Paris, Orléans, Melun, Chalon, Mâcon, avaient l'avantage d'être à la fois des ponts et des ports, des villes fortes et des centres d'exploitation agricole<sup>3</sup>. Une fois choisi comme « milieu » de sa cité, ce simple « pont de Somme » qu'était d'abord Amiens formera le noyau d'une vraie ville<sup>4</sup>.

#### VII. — RÉPARTITION DES PRINCIPAUX CENTRES HABITÉS

Places fortes ou hameaux, cités principales ou bourgades de « pays », la Gaule possédait un grand nombre d'agglomérations humaines déjà considérables. Les Helvètes avaient constitué dans leurs domaines de Suisse douze villes murées et environ quatre cents villages, chacun de ces villages comprenant en moyenne plus d'un demi-millier de têtes, une centaine de feux<sup>5</sup> : et ce dernier chiffre, cent feux par groupe, devait se rencontrer souvent dans la Gaule<sup>6</sup>. Si tous les peuples étaient pourvus de villages dans la même proportion que les Helvètes, on pourrait arriver, pour la contrée toute entière, à plus de vingt mille : et il ne semble pas que même aujourd'hui, le

1. Cf. p. 541, 530, 534, 522.

2. César, VII, 68, 1, comparé à Diodore, IV, 19, 1 et 2. Cf. p. 444, n. 1.

3. César, VI, 3, 4; VII, 57, 1; 58, 3, 5, 6; — VII, 3, 1; 11, 4, 6-9; 14, 1; 17, 7; 28, 4; VIII, 5, 2; — VII, 58, 2, 6; 60, 1; 61, 5; — VII, 42, 5-6; 90, 7; Strabon, IV, 3, 2; — César, VII, 90, 7 (il n'est pas certain que Mâcon, *Matisco*, fût un *oppidum*).

4. César, V, 24, 1; 47, 2; 53, 3.

5. César, I, 5, 2, comparé à I, 29, 2.

6. Cf. ici, p. 50.

total des centres habités de quelque importance, entre le Rhin et les Pyrénées, dépasse de beaucoup ce nombre<sup>1</sup>. La Gaule a été peut-être, des contrées de l'Europe, celle qui montrait le plus de routes, de carrefours et de villages, le plus d'endroits où les hommes se rencontrent et se groupent avec d'autres hommes<sup>2</sup>. Il y avait chez les êtres de ce monde un ardent désir de vivre rapprochés sur le sol.

Dès ce temps, les destinées du sol français, dans ses rapports avec les marches et les stations humaines, étaient fixées à peu près partout. Lyon mis à part<sup>3</sup>, toutes les « croisées » de routes, tous les endroits utiles auxquels leur situation assure quelque prééminence, avaient déjà commencé à jouer leur rôle. Certes, les voies qui y mènent seront plus tard fort améliorées : mais les Romains ne changeront point la direction de ces voies, et ne feront le plus souvent qu'élargir, durcir et ravalier les longs sentiers gaulois<sup>4</sup>. Les villes ne croîtront pas toutes de la même manière; leur rang respectif changera; les circonstances politiques de l'intérieur, les relations avec le dehors, les révolutions économiques, modifieront leur importance ou la nature de leur vie. Mais il n'y a pas de colonie latine ou romaine, de « bonne ville » française qui ne soit l'exploitation d'une situation intelligente trouvée avant Rome<sup>5</sup>. Les seules bourgades qui disparaîtront sont celles qui, par la hauteur de leur aire et l'escarpement de

1. En 1872, sur 35 989 communes, on en comptait 16 583 à moins de 500 habitants, 16 838 entre 500 et 2000, 2368 à plus de 2000 (Reclus, p. 892).

2. Remarquez le nombre de localités brûlées aux abords de Bourges sur le chemin de César, VII, 13, 1 et 2.

3. Voyez le paragraphe suivant, p. 250 et s.

4. La voie romaine du Pertus au Rhône unit les vieux centres indigènes, Elne, Narbonne, Béziers, Nîmes, et elle n'est autre que le chemin d'Hannibal; ce chemin se continue ensuite sur la ligne que suivra la future grande voie de la rive gauche du Rhône, t. I, p. 458 et s., p. 472 et s. Toutes les vieilles localités furent unies par des routes romaines, héritières d'anciens chemins. Les trouvailles de monnaies gauloises justifient cette assertion : trésor enfoui à Moirans, sur le tracé de la future voie romaine de Vienne, Grenoble, l'Autaret, Briançon (Blanchet, p. 570; cf. ici, t. I, p. 46, n. 6); trésor trouvé près d'Apt, sur le tracé de la future voie Domitienne, ou d'un de ses raccourcis de l'époque romaine (p. 597).

5. Exceptions surtout en Flandre; cf. p. 246-7 et 475.

leurs voies d'accès, accusent trop nettement un état de guerre périodique et endémique : par exemple Gergovie et Bibracte <sup>1</sup>. Encore, à vrai dire, seront-elles déplacées plutôt que supprimées, et rebâties simplement sur des assises posées plus loin : Clermont et Autun, leurs héritières, utiliseront sur les coteaux les avantages qui ont fait prospérer leurs villes-mères sur les sommets <sup>2</sup>.

Des avantages qui donnent alors la prépondérance à certaines villes, quelques-uns sont locaux ou momentanés, par exemple la richesse agricole des terres voisines, la puissance militaire des nations qui les occupent. Mais il en est un qui est, si je peux dire, universel et permanent, le contact avec une route maîtresse. C'est ainsi que Gergovie, à la descente de l'Allier et de la voie directe du Midi, que Bibracte, près de l'Arroux, à mi-chemin sur la percée la plus commode entre la Loire et la Saône, sont des villes de passage continu et nécessaire : elles forment l'une et l'autre le principal jalon de deux des axes vitaux de la France <sup>3</sup>. Leur aspect extérieur révèle encore la vie militaire; mais leur prééminence vient en partie de la circulation pacifique des hommes.

Aussi, dès ce temps-là, les populations ne réservent plus aux hautes terres le privilège de porter leurs villes utiles. Elles se rassemblent sans crainte le long des voies de coteaux ou de plaines; et les plus basses mais les plus faciles de ces voies, les fleuves et les rivières, baignent de leurs eaux de très grosses bourgades. La descente des demeures vers les pays d'en bas, signe d'un désir de paix, a commencé depuis longtemps.

Les fleuves et les rivières du Nord-Est, seuls, ne connaissent pas encore les villes qui concentreront la fortune matérielle et politique de leurs vallées. Au nord des Ardennes, César ne nomme

1. Sans doute aussi Bratuspantium des Bellovaques, Noviodunum des Suessions : je ne parle que des *oppida* généraux à la nation.

2. Hirschfeld, *C. I. L.*, XIII, p. 194 et 402; le même, *Sitzungsberichte der k. pr. Ak. der Wissenschaften* de Berlin, 1897, LI, p. 1102-4.

3. T. I, p. 25; cf. ici, p. 225-6, 232, 541-2, 536-8.

par son nom aucun site municipal<sup>1</sup>. La seule bourgade dont il parle longuement au delà de la grande forêt, l'*oppidum* anonyme des Aduatiques, n'est que le lieu de refuge d'une peuplade transrhénane établie en Gaule depuis un demi-siècle<sup>2</sup>. Passé les cours d'eau du réseau central, il n'y a plus que des villages, des redoutes, de grandes fermes, aucun groupement à nom connu et à passé historique<sup>3</sup>. Le long de l'Océan, nul port ne s'ouvre sur la côte à l'est de Boulogne, et c'est ce dernier qui sert aux voyageurs qui descendent le Rhin<sup>4</sup>. Ni le Rhin, ni la Moselle, ni la Meuse ne possèdent des éléments citadins de quelque consistance. Au nord de la ligne qui va de Boulogne à la trouée de Belfort, et qui correspond à peu près à la frontière actuelle, la vie municipale n'apparaît encore que très faiblement. Trop de forêts et de marécages, trop d'invasions et d'incertitudes politiques, ces mauvaises conditions physiques et sociales ont empêché que les peuples aient fixé leurs foyers nationaux ou qu'ils aient pris goût à se grouper autour d'eux.

Mais dans les vallées de la Gaule centrale, les carrefours ou les têtes de lignes des voies commerciales sont dès maintenant occupés, et quelques-uns de ces points obtiennent déjà la renommée principale qu'ils conserveront jusqu'à nos jours. Chacune des grandes rivières a également son port d'embouchure, tourné vers les routes de la haute mer, et ses ports intérieurs, débouchés des plus longs chemins descendus par les vallées moyenne et supérieure.

Du côté de l'Océan la Garonne montre Bordeaux<sup>5</sup>, et elle offre Toulouse à la fin des portages du col de Naurouze<sup>6</sup>. —

1. *Aduatuca* (Tongres) des Éburons est un *castellum*, VI, 32, 3-4; 35, 8-10.

2. II, 29, 2-4 (c'est probablement Namur).

3. Les Morins et Ménapes οὔτε γὰρ πόλεις ἔχοντες. Dion Cassius, XXXIX, 44, 1. César ne parle d'*oppida* ni chez eux ni chez les Trévires : je ne nomme que les peuples qu'il eut à combattre. Il mentionne les *oppida* des Nerviens, mais ils n'essayèrent pas de les défendre (II, 28, 3).

4. *Portus Itius*, V, 2, 3; 5, 1.

5. Strabon, IV, 2, 2, qui l'appelle ἐμπόριον; t. I, p. 264, 277-8, 306.

6. Bien antérieure, évidemment, à l'arrivée des Romains; cf. Cicéron, *Pro*

La Loire aligne Corbilo vers l'ouest maritime<sup>1</sup>, Orléans<sup>2</sup> au centre, et Nevers<sup>3</sup> au départ de toutes les routes du sud et de l'est. — Dans une symétrie parfaite avec sa voisine du sud, la voie de la Seine possède peut-être Rouen<sup>4</sup>, en tout cas Paris<sup>5</sup> et Sens<sup>6</sup> sur l'Yonne, et ces deux ports desservent chacun son bassin et ses confluent propres. — Cette symétrie, enfin, se rencontre sur le Rhône lui-même : Arles<sup>7</sup>, complété par le passage de Tarascon<sup>8</sup>, lui sert de port maritime, Genève<sup>9</sup> de port de montagne, et Vienne<sup>10</sup> profite des débouchés de toutes les vallées du centre. Mais la situation de Vienne, à ce point de vue, ne vaut pas celle du confluent lyonnais : sur le Rhône, l'avenir semble moins dessiné que sur les fleuves de l'Océan : il lui manque que Lyon soit sorti de l'enfance.

C'est également sur leurs bords, au centre ou à l'embouchure de leurs eaux, que les moindres rivières voient grandir les capitales de leurs vallées ; l'Aude ressortit à Narbonne<sup>11</sup>, le Gers à Auch<sup>12</sup>, la Charente à Saintes<sup>13</sup>, la Somme à Amiens<sup>14</sup>, et

*Fonteis*, 5, 9, et surtout Dion Cassius, XXVII, 90 : Τόλοσσαν.... τὸ γὰρ χωρίον ἄλλως τε παλιόπλουτον ἦν.

1. T. I, p. 266, 418; t. II, p. 227.

2. T. II, p. 249.

3. *Noviodunum*..., *ad ripas Ligeris opportuno loco positum*, VII, 55, 1.

4. On peut douter de l'importance et même de l'existence de Rouen avant la domination romaine : cependant le nom (*Ratumagus*, *Ratomagus*, puis *Rotomagus*, Holder, s. v.; *C. I. L.*, XIII, p. 512), où n'apparaît pas un qualificatif latin, semble antérieur; et il y avait dans la Seine-Inférieure, sans aucun doute, un lieu d'embarquement pour la Bretagne (Strabon, IV, 1, 14; 5, 2).

5. *Lutetia*, var. *Lucecia*, *Lucetia*, *Lucecia*, César, VI, 3, 4; VII, 37, 1; 58, 3, 5 et 6; Λουκοτοχίαν, peut-être par erreur, Strabon, IV, 3, 5; t. I, p. 177, n. 2; t. II, p. 249.

6. *Agedincum*, var. *Acedicum*, César, VI, 44, 3; VII, 10, 4; 37, 1; 39, 4; 62, 10.

7. *Arelatus*, Aviénus, 689; *Arelate*, César, *De bello civili*, I, 36, 4; II, 5, 1; t. I, p. 175, n. 6, p. 215.

8. Cf. p. 243, n. 6, et t. I, p. 464-6.

9. *Genava* (les mss. ont *Genua*), César, *De bello Gallico*, I, 6, 3; 7, 2.

10. *Vienna*, César, VII, 9, 3.

11. *Nar[ô]o*, Aviénus, 587; *Narba*? (ethn. *Ναρβαίου*), Hécatée, fr. 19; t. I, p. 176, n. 2.

12. *Blümberrum*, *Eliberre* pour *Ilüberris*, « ville-neuve » (Méla, III, 2, 20; etc., cf. *C. I. L.*, XIII, p. 57), ce qui ne peut être qu'un nom antérieur à l'empire de Rome; t. I, p. 265, n. 1.

13. *Mediolanum*, Strabon, IV, 2, 1.

14. *Samarobriou* (var. *Samarabriou*, *Samarobrium* à l'acc.), César, V, 24, 1; 47, 2; 3.

la Scarpe à Arras<sup>1</sup>; le cours de la Durance n'a pas de point plus important que Cavaillon<sup>2</sup>; le Doubs n'a d'autre cité que Besançon<sup>3</sup>; la Saône, en revanche, se partage entre Chalon<sup>4</sup> et Mâcon<sup>5</sup>, comme elle fera toujours. Le faisceau de la Vienne semble dépendre surtout de Poitiers<sup>6</sup>; Bourges concentre l'activité des rivières tributaires du Cher<sup>7</sup>; et Reims, de sa ceinture de collines, domine ou menace à la fois la vallée de la Marne et celle de l'Aisne<sup>8</sup>.

Deux surtout, parmi les villes de bas-fonds et de fleuves, attirent notre attention, comme ayant déjà une importance plus que régionale.

Orléans, la clé de voûte de la vallée médiane, à l'issue des isthmes les plus étroits qui séparent la Loire de la Seine et du Rhône, Orléans, malgré la faible valeur de son assiette, était devenu le principal entrepôt de la Gaule celtique, et le voisinage de la Beauce achevait de faire de cette ville une manière de capitale économique<sup>9</sup>. — Paris ne valait sans doute pas autant qu'elle : mais il est digne de remarque qu'on regardait déjà l'île et la ville de la Cité comme le centre stratégique de la Gaule du Nord<sup>10</sup>.

Sur les rivages enfin, une vie plus intense a également commencé aux points destinés à la maîtrise économique. On les a nommés tout à l'heure à propos des fleuves : Bordeaux, Corbilo, le plus populaire des trois ports de l'Océan parce que la Loire est le plus important des fleuves de la Gaule, Rouen, le plus

1. *Nemetocenna*, César, VIII, 46, 6; 52, 1.

2. *Cabellio*, *Caballio* : Artémidore *apud* Étienne de Byzance (Καβελίων); Strabon, IV, 1, 3 et 11.

3. *Vesontio*, César, I, 38, 1; 39, 1. Cf. p. 522.

4. *Cavillonum*, *Cavillonum*, *Cabillonum*, César, VII, 42, 5; 90, 7.

5. *Matisco*, César, VII, 90, 7.

6. *Lemonum*, *Limonum*, César, VIII, 26, 1 et 7; cf. p. 498, n. 2.

7. *Avaticum*, César, VII, 13, 3; 15, 3-4; etc.

8. *Durocortorum* (var. *Durocorterum*), César, VI, 44, 1; cf. p. 485, n. 2.

9. César, VII, 3, 1; 11, 4; 17, 7; 28, 4; VIII, 5, 2; 6, 1.

10. César, VI, 3, 4; VII, 57, 1; 58, 3-6.

médiocre de tous, Narbonne et Arles sur la Méditerranée, voilà pour les ports de rivières<sup>1</sup>. Puis, en dehors des routes fluviales, et précisément aux frontières de la Gaule, complétant ainsi à l'extérieur des grandes vallées l'œuvre de leurs estuaires ou de leurs deltas, *Portus Itius*, la future Boulogne<sup>2</sup>, et Marseille la ville grecque, l'un et l'autre ports à l'une des extrémités de la voie diagonale de la Gaule, celle que Gergovie ou Bibracte jalonnent sur le passage des monts, et Orléans ou Paris à la traversée des rivières<sup>3</sup>. Vraiment, dès ce temps-là, l'homme a su disposer ses domaines et ses chemins suivant les lignes que lui indiquait la nature; du tableau d'humanité que la France doit présenter un jour, on aperçoit un croquis déjà plus qu'à demi terminé.

#### VIII. — DESTINÉES DE LYON A L'ÉPOQUE GAULOISE<sup>4</sup>

Lyon est le seul trait important qui manque à ce tableau.

De tous les lieux souverains de la France future, c'est donc le mieux doué vers lequel les hommes ne convergent pas encore. Les Éduens trafiquent à Mâcon et à Chalon, les Allobroges à Genève et à Vienne; ni les uns ni les autres ne paraissent songer à Lyon : c'est avoir Byzance sous les yeux et s'établir à Chalcedoine. Comment se fait-il que ces deux peuples, puissants et intelligents, chercheurs de bonnes terres, de routes passagères et de places productives<sup>5</sup>, aient vu Lyon à leurs frontières, et l'aient dédaigné?

La seule réponse possible doit être tirée des conditions d'exis-

1. P. 248; t. I, p. 175, 176, 182, 215, 399, 400.

2. P. 247, 243; t. I, p. 60.

3. P. 225-6, 232, 246, 249.

4. Menestrier, *Éloge historique de la ville de Lyon*, 1669, p. 3 et s., etc.; de Colonia, *Hist. litt. de la ville de Lyon*, I, 1728, p. 1-32, etc.; Monsalcon, *Hist. de la ville de Lyon*, I, 1851, p. 3-50; Allmer et Dissard, *Musée de Lyon*, II, 1889, p. 130-156; Jullien, *Le Fondateur de Lyon*, 1892, p. 93-125; Hirschfeld, *Corpus Inscr. Latin.*, XIII, 1899, p. 248-9; Steyert, *Nouvelle Histoire de Lyon*, I, 1895; Devaux, *Étymologies lyonnaises*, Lyon, 1900.

5. Cf. t. I, p. 35-7, t. II, p. 223, et ch. XIV, § 13 et 17.





tence de ces deux cités. Elles étaient limitrophes et partout rivales : en amont du confluent, les Allobroges possédaient les deux rives du Rhône et les Éduens les deux rives de la Saône. Le carrefour demeura incertain ou inutile, il n'était qu'un point d'une frontière disputée, il ne pouvait devenir un centre de vie et de travail. Tel fut, avant la fondation de Rome, le sort de ses collines et des bords de son Tibre, disputés entre Étrusques et Latins.

Les Allobroges réussirent sans doute les premiers à occuper la colline de Fourvières, qui dominait la rencontre des fleuves, et à y bâtir une forteresse avancée, protégeant leurs terres et surveillant les routes les plus lointaines. — Une tradition, née tardivement parmi eux<sup>1</sup>, racontait que, sur l'ordre d'un oracle, deux chefs du pays, Momoros et Atépomaros, chassés par un troisième, Séséroneus, vinrent à Fourvières pour établir une colonie : au moment où l'on creusait les fondations, apparurent soudain des corbeaux, qui volèrent tout autour et remplirent les arbres des environs. Et Momoros, expert en aruspicine, décida qu'il fallait appeler la nouvelle ville *Lugdunum*, ce qui signifiait en celtique « la hauteur du corbeau »<sup>2</sup>. — Il n'y a, je crois, aucun des récits anciens de fondations qui doive être totalement rejeté comme inutile. Tous ont leur part de vérité et leur part de fable, au reste si étroitement enchevêtrées que les démêler est à peu près impossible. Voici, mais encore sous les plus expresses réserves, ce que je retiendrai de cette histoire des origines lyonnaises.

1. Rapportée dans le traité *De fluviis*, 6, 4, attribué à Plutarque, et empruntée au livre 13 des « Fondations de villes » (*Κτίσεων*) de Clitophon (*Geogr. Gr. min.*, II, p. 644). Que cette tradition renferme des éléments indigènes, cela résulte des noms propres, Μώμορος, Ἀτεπόμαρος, qui sont celtiques; qu'elle ait été formée par les Allobroges, cela me paraît résulter du *De fluviis*, 6, 1, qui précède ce passage, et où il est dit que la Saône rejoint le Rhône κατά τὴν γῶραν τῶν Ἀλλοβρόγων.

2. Λοῦγον γὰρ τῆ σφῶν διαλέκτῃ τὸν κέρακα καλοῦσι, δοῦνον δὲ τόπον ἔτεχοντα. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que, si l'on s'en tient à la leçon du manuscrit, le lieu se serait appelé Λοῦσδουλος avant de recevoir le nom de Λοῦγδουλον.

Le nom de *Lugdunum*<sup>1</sup>, *Lugdunum*, n'a pas signifié à l'origine « le mont des corbeaux », mais « la ville-claire » ou « la montagne-claire », *lug* ou *lugu* correspondant au latin *lucidus*<sup>2</sup>, et *dunum* ayant à la fois le sens de « montagne » et de « ville forte »<sup>3</sup> : « Clairmont » ou « Clairville », nom de gaité et de bon augure, donné par ses fondateurs à la nouvelle cité, lorsqu'ils ont vu la colline se détacher, nette et lumineuse, dans le rayonnement du soleil levant<sup>4</sup>. — Mais ce mot de *lugu*, *lug*, ressemblait de très près à un autre mot d'une langue indigène qui désignait le « corbeau »<sup>5</sup>; et puis, qui sait si la colline de Fourvières n'avait pas ses corbeaux familiers, Esprits du lieu auxquels on rendait quelque vieux culte rustique<sup>6</sup>? Il n'en fallut pas davantage pour faire du corbeau le Génie éponyme de la cité : étymologie née d'une assonance, comme le populaire et les demi-savants en ont fabriqué pour toutes les villes de France et d'ailleurs<sup>7</sup>.

1. Forme primitive : Dion Cassius, XLVI, 50, 5; C. I. L., X, 6087.

2. Heiricus, *Vita Germani*, IV, 297-8 (éd. Traube, *Mon. Germ. hist.*) :

*Lugduno celebrant Gallorum fame nomen  
Impositum quondam, quod sit mons lucidus idem.*

3. Le premier sens n'est pas douteux : outre les textes cités p. 231, n. 1, et ici, n. 2 : *Acta sanctorum*, 1<sup>er</sup> nov., I, p. 166; Sigebert, *Vita Deoderici*, *Scriptores*, IV, p. 477, Pertz; Glossaire d'Endlicher, *Chronica minora*, I, p. 613 (*Mon. Germ. hist.*); Holder, I, c. 1375. L'autre sens, qui en dérive peut-être, résulte de ce que ce mot n'est employé que pour des villes, dont quelques-unes en plaine; Zeuss, *Grammatica*, p. 52.

4. *Vidi duobus imminens fluviis jugum,  
Quod Phoebus ortu semper obverso videt,*

dit de Lyon Sénèque, *De morte Claudii*, 7, 2.

5. Cf. le grec *λύκος*, nom d'oiseau qu'on croit être le choucas ou la chouette. Mais je ne trouve ce nom que chez Aristote (*Hist. anim.*, IX, 24), dans un passage qui n'est pas clair (cf. édit. Schneider, p. 167-8).

6. Remarquez : 1<sup>o</sup> le médaillon représentant le Génie de Lyon et la colline surmontée du corbeau (Déchelette, *Vases céramiques*, II, p. 270-4); 2<sup>o</sup> plombs et monnaies de Lyon avec le corbeau (Dissard, *Collection Récamier*, *Cat. des plombs antiques*, 1905, n<sup>o</sup> 639 et 1678; Cabinet des Méd., 4600-4); 3<sup>o</sup> l'association fréquente du corbeau à la corne d'abondance, et Lyon appelé *Copia* (Allmer et Dissard, *Musée de Lyon*, II, p. 147-154; de La Tour, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1901, p. 82 et s.). — Sur le corbeau, t. I, p. 139-140. — Peut-être y a-t-il quelque rapport entre ce corbeau de Lyon et la peuplade des *Bramnovices*, « les Fils du Corbeau », qui n'habitaient pas loin (p. 42, n. 7).

7. Allmer (*Musée*, II, p. 154) accepte l'étymologie donnée par le *De fluviis*: Devaux (p. 43), d'accord avec d'Arbois de Jubainville (*Cycle mythologique*, 1884, p. 139, cf. ici, p. 118, n. 2), songe à « la ville du dieu Lug ».

Voilà pour le nom. — Quant au récit de la fondation, il nous présente Lyon comme né dans les mêmes conditions que Rome. Une colonie couvrant un angle de la frontière d'une vaste peuplade, Latins ou Allobroges; une colline isolée dominant le point essentiel du cours d'un grand fleuve, Palatin ou Fourvières, Tibre ou Rhône; des oiseaux messagers divins, vautours ou corbeaux, venant sanctionner le choix des hommes; un chef, Numitor ou Séséroneus, abandonnant à deux autres la conduite des colons; deux héros fondateurs, l'un, presque un simple figurant, Rémus ou Atépomaros, l'autre, expert en art augural, Romulus ou Momoros : — les mêmes détails se rencontrent autour des origines des deux capitales, et l'on doit se demander si le récit gaulois n'est pas un décalque des aventures des fils de la Vestale, imaginé pour donner à Lyon des motifs de plus à se dire la Rome des Gaules<sup>1</sup>. — Mais il n'en demeure pas moins très vraisemblable que les Allobroges, à un moment de leurs longues querelles avec les Éduens, ont bâti à Lyon un poste d'avant-garde contre leurs éternels ennemis du Nord (entre 150 et 121 ?)<sup>2</sup>.

Ils ne l'ont pas gardé longtemps. Après avoir appartenu aux hommes du Midi, Lyon passa à ceux du Nord (vers 120 ?)<sup>3</sup>. Au temps de César, il relevait des Ségusiaves, peuple client de celui des Éduens<sup>4</sup>. Ce coin de terre, où finissent tant de voies, où se menaçaient tant de peuples, n'accomplira ses destinées que lorsque la paix sera imposée à tous, et qu'il ne viendra que des marchands par ces routes.

1. De même (*De fluviis*, 6, 1), la fable de la Saône appelée d'abord *Brigoulos*, puis, à la suite de la mort d'*Arar*, de ce dernier nom, rappelle celle du Tibre, appelé *Albula*, puis recevant son nom de *Tiberinus*, qui s'y noie (Tite-Live, I, 3, 8).

2. Cela résulte aussi de *De fluviis*, 6, 1 (cf. p. 251, n. 1). Je suppose que le fait s'est passé au temps de la domination des Arvernes, qui étaient associés aux Allobroges (Tite-Live, *Épitome*, 61). Sur les forteresses frontières, p. 54.

3. Je suppose, après les victoires des Romains sur Arvernes et Allobroges : les Romains laissèrent Lyon en dehors de leur province. Sur la limite du territoire des Allobroges au sud de Lyon, cf. p. 54, n. 2.

4. Cf. César, I, 10, 5; VII, 63, 3; 75, 2.

## IX. — DES NOMS DES LIEUX HABITÉS

Les noms que portaient ces réunions d'hommes révèlent aujourd'hui encore le premier motif qui les a créés, et presque le temps de leur création.

Celles de ces villes qui paraissent les plus anciennes et qui sont en tout cas les plus importantes, portent, semble-t-il, des noms de sources, héritage ordinaire des vieux idiomes ligures : *Alesia*, *Nemausus* (Nîmes), *Avaricum* (Bourges), *Arausio* (Orange), *Vienna*, *Bibracte* (le mont Beuvray), je crois aussi *Gergovia*, *Vesontio* (Besançon), *Limonum* (Poitiers)<sup>1</sup>. — A peine moins anciens, et sans doute tirés des mêmes dialectes, sont les noms qui s'appliquent aux villes de passage, *Genabum* (Orléans) et *Genava* (Genève), *Cabellio* (Cavaillon) et *Cabillonum* (Chalon), mots qui doivent signifier quelque chose comme port ou traversée<sup>2</sup>. — A cette dernière catégorie de villes, la langue gauloise a fourni les noms en *briva*, « pont » (*Samarobriva*, Amiens)<sup>3</sup>, et sans doute aussi en *ritum*, « gué » (*Anderitum*, Javols)<sup>4</sup>. — Puis, viennent les vocables tirés de la condition religieuse, économique, sociale et politique de l'endroit : *Nemetocenna* (Arras), « le bois-sacré » ou quelque chose de semblable<sup>5</sup>, *Mediolanum* (Saintes), « le milieu » de la cité<sup>6</sup>, *Noviodunum* et *Iliberris*, « la ville-neuve »<sup>7</sup>, *Noviomagus*, « le marché-neuf »<sup>8</sup>, *Metlosedum*<sup>9</sup>

1. Voyez, pour tous ces noms, Holder, et cherchez les mots similaires qu'il énumère; ici, t. I, p. 113-117.

2. T. II, p. 243, n. 4 et 9.

3. T. II, p. 248, n. 14.

4. « Le grand gué? », Javols, au passage du Triboulin; Holder, l. c. 146. Cf. Limoges, p. 27, n. 1.

5. P. 242, n. 2, p. 240, n. 1.

6. P. 60, n. 1, et p. 241.

7. T. II, p. 54, p. 248, n. 3 et 12; t. I, p. 265, n. 1 et 3.

8. Holder, t. II, c. 790-2; cf. ici, p. 238-9. On a attribué à *-rate* le sens de « fabriquer » ou d'« exploitation » : *Argentorate* = « l'argentièrre » (Strasbourg); *contra*, Holder, l. c. 211; *Carpentorate* (Carpentras) = « la fabrique de *carpenta*? ».

9. Nous donnons le nom primitif; les mss. de César hésitent entre *Metlosedum*,

(Melun), « la demeure de Metlos », *Octodurus*<sup>1</sup> (Martigny), « la porte d'Octos », c'est-à-dire, pour ces deux derniers termes, les villages qui se sont formés autour du château d'un grand seigneur. Souvent ces noms rappellent l'impression que les lieux ont faite sur les fondateurs : *Uxellodunum*<sup>2</sup>, « la ville-haute », *Lugdunum*, « la ville » ou « la montagne-claire »<sup>3</sup>. Tous ceux-là, d'ailleurs, paraissent empruntés à la langue des deux peuples conquérants, Ibères et Gaulois.

De ces qualificatifs, le plus répandu était peut-être, au temps de César, celui de *dunum*<sup>4</sup> : or, il ne s'applique, chez l'auteur des *Commentaires*, qu'à des localités importantes, fortifiées et pourvues d'une population nombreuse. La fréquence de ce mot sur le sol français nous rappelle, une fois de plus, que les Gaulois furent des fondateurs de villes, et qu'ils prenaient peu à peu des habitudes municipales : de même que, de nos jours, l'abondance des « Bastide », des « Villefranche » ou des « Villeneuve » nous fait souvenir des progrès de la bourgeoisie et de la vie citadine dans la France du treizième siècle.

#### X. — ASPECT DE CES VILLES<sup>5</sup>

Mais, de ce que la Gaule était un pays de villes et de villages, ne nous hâtons pas de songer aussitôt à l'Italie ou à la Grèce de cette époque. Qu'on ne se figure pas, même dans les « villes-

*Mellosedum* et *Mecloedunum*, *Mellodunum* (la forme récente). César, VII, 58, 3 et 6; 60, 1; 61, 5 (édit. Meusel, 1894); *C. I. L.*, XIII, 3012; cf. Vendryès, *Le nom de Melun*, 1904 (*Mém. de la Soc. de Linguistique*, XIII). *Sedum* = « *sedes*? ».

1. César, III, 1, 4; 2, 1; 6, 4. *Durus* ou *durum* désigne un village ouvert, et c'est l'équivalent de « *vicius* ». Le sens du premier terme n'est pas certain; on a proposé « étroit »; Holder, II, c. 831.

2. César, VIII, 32, 2 (*egregie natura loci munitum*).

3. P. 252.

4. 5 sur 28 noms de localités nommées par César dans la Gaule indépendante. Les deux mots qui entrent le plus dans la composition de villes gauloises sont ceux de *-dunum* = « *oppidum* » et de *-magus* = « *forum* »; et après, je crois, de *-durus* = « *vicius* ».

5. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, 2 v., 1890; Déchelette, *L'Oppidum de Bibracte*, [1903].



neuves », des rues tracées au cordeau, des places régulières, des édifices aux façades de pierre, des choses bâties avec art et amour et faites pour durer. Tout en acceptant la vie municipale, les Celtes ne pouvaient encore lui donner l'aimable et solide enveloppe dont la Grèce a su la parer. La pierre ne devait entrer que dans les constructions de l'enceinte militaire : aussi, à part quelques pans du mur extérieur, ne nous reste-t-il aucun vestige authentique d'une ville gauloise<sup>1</sup>.

Les plus grandes et les plus fameuses de ces villes, Gergovie et Bibracte, étaient, sans aucun doute, les plus dépourvues d'agrément et de beauté. Elles s'élevaient à plusieurs centaines de mètres au-dessus de la plaine<sup>2</sup>; on n'y montait que par des chemins escarpés, raidillons serpentant sur les flancs de la montagne<sup>3</sup> : des bords du plateau qui portait la ville, on apercevait à ses pieds précipices et ravins, et de noires forêts pleines de bêtes dangereuses<sup>4</sup>; au loin, les campagnes, les ruisseaux et les villages de la plaine et des vallées apparaissaient comme un monde différent, vivant dans le calme et le bien-être sous un ciel plus doux. Car, sur ces hauteurs de Gergovie et du mont Beuvray, le climat était fort rude, et, l'hiver, l'âpre bise ne s'arrêtait que pour faire place aux tombées désolantes de neige et de pluie. Ces vastes plateaux avaient bien d'autres désavantages : les sources ne paraissant pas sur le sommet de la montagne, il fallait les chercher d'ordinaire sur les flancs, en dehors et au pied de la cité, et quelquefois tout en bas, au niveau même de la plaine<sup>5</sup>. L'immensité de leur étendue empêchait les hommes et les maisons de se rapprocher, de se grouper avec l'ordre et

1. Il me semble bien qu'au mont Beuvray la presque totalité des constructions en pierre autres que le rempart, sont postérieures à l'arrivée de César (cf. Déchelette, p. 42). Cf. ch. VIII, § 16, p. 319 et s.

2. Le point culminant de Gergovie est à 744 m. (carte de l'État-Major), de Bibracte ou du mont Beuvray à 822 m. (Déchelette, p. 23).

3. Cf. César, VII, 36, 1.

4. Cf. Bulliot, *Fouilles*, I, p. 23 et suiv.

5. Cf. Hirtius, VIII, 40 et 41, notamment 41, 6 et 43, 3.

la symétrie qu'appellent les espaces resserrés. Gergovie mesurait environ 4 kilomètres de tour et 75 hectares de superficie; Alésia, 4 à 5 kilomètres et 97 hectares; Bibracte, 5 kilomètres et 135 hectares<sup>1</sup> : car l'enceinte, pour être vraiment utile, courait le long du rebord du plateau, embrassait la plate-forme entière du sommet<sup>2</sup>. Ces lieux avaient été choisis pour abriter toute une tribu, ou l'armée de toute une nation. Quatre-vingt mille soldats purent se tenir dans Gergovie<sup>3</sup>, davantage dans Alésia<sup>4</sup>, et il y avait encore avec eux une population de non-combattants<sup>5</sup>. En temps ordinaire, les habitants de ces énormes enclos n'en occupaient, sans aucun doute, qu'une petite partie. Ces villes devaient alors ressembler aux grandes cités de l'Afrique centrale, où, derrière les levées ou les palissades de l'enceinte, solitudes et terrains vagues alternent avec des entassements de cabanes, où l'on trouve tour à tour les aires blanches des lieux de foires, les cimetières<sup>6</sup>, des venelles que bordent les ateliers d'ouvriers, les espaces consacrés que recouvrent les restes des butins militaires, des étangs fétiches, des dépôts d'armes, des granges et des greniers, et les toits souverains des chefs<sup>7</sup>.

1. Bulliot, *Fouilles*, I, p. m; Déchelette, *Bibracte*, p. 36.

2. Cf. de La Noë, p. 49 et suiv.

3. Les 80 000 fantassins enfermés dans Alésia (VII, 71, 3; 77, 8) étaient ceux qui avaient combattu dans Gergovie (VII, 64, 2).

4. VII, 71, 3; 77, 8; 71, 1.

5. VII, 47, 5; 48, 3; 78, 3.

6. On enterrait certainement dans l'enceinte de Bibracte (cf. p. 329). — Il est possible qu'en principe, le cimetière fût chez les Gaulois distinct et voisin du centre habité, et qu'à côté de chaque agglomération humaine s'étendit une agglomération funéraire correspondante et de même nature : ville, village et villa des vivants, ville, village et villa des morts. Remarquons toutefois que les plus nombreuses sépultures qu'on ait rencontrées ou fouillées, celles de la Marne et de la Haute-Saône, paraissent indépendantes de centres habités. Et d'autre part (remarque verbale de Clerc), nous ne trouvons pas, à côté des principaux *oppida* du Midi provençal, les vastes lieux de sépulture qu'on attendrait. Aurait-on conservé en Gaule, pendant un temps, l'usage de « champs sacrés » ou de cimetières collectifs, comme je crois qu'il y en eut à l'époque ligurienne (cf. t. I, p. 135-9)? — Cette question est à examiner de très près : je ne connais aucune étude d'ensemble sur ce sujet.

7. Cf. César, I, 23, 1; I, 38, 1, 3; 39, 1; II, 32, 4; VI, 17, 4; VII, 55, 2 et 5; 53, 4 et 6; Strabon, IV, 1, 13; Bulliot, *Les Fouilles du mont Beuvray*, surtout I; Déche-

Les Grecs qui regardaient ce chaos ne pouvaient y voir ce qu'ils appelaient une ville, c'est-à-dire une suite continue de lignes harmonieuses; et on trouvait, dans le monde méditerranéen, que « rien n'était plus vilain qu'une bourgade gauloise »<sup>1</sup>.

Mais déjà il y avait en Gaule des villes beaucoup moins laides que ces capitales juchées sur leurs sommets. A Bibracte et à Gergovie, la force de la position militaire nuisait aux soins de l'esthétique et aux douceurs de la vie. Dans les villes de coteaux et de plaines<sup>2</sup>, on avait pu sacrifier davantage aux uns et aux autres. D'abord, dans ces villes, comme Bourges, Orléans, Paris et toutes celles du Midi, le climat était moins rude, on vivait de plain-pied avec les fleuves, les routes et les campagnes, on n'avait pas cette impression d'isolement farouche que donnent les terrasses du Beuvray et de Gergovie. Puis, comme on n'avait pas été contraint de murer un trop grand espace, elles occupaient une superficie plus restreinte : l'île de la Cité n'a qu'une vingtaine d'hectares<sup>3</sup>; Bourges, aux temps gaulois, s'étendait sur moins de 40 hectares<sup>4</sup>; Orléans n'était certainement pas plus grand, ni Arles, ni Narbonne. La population y vivait plus ramassée, la ville était faite toute pour ses habitants, elle leur appartenait davantage. Aussi pouvait-on bâtir et orner avec plus d'attention ces bourgades d'en bas. Ce n'étaient pas seulement les murailles qui en étaient construites avec un souci artistique : Bourges avait un forum; elle passait, dit César, pour « la ville la plus belle presque » de toute la Gaule<sup>5</sup>, ce qui ne l'empêchait pas, avec sa ceinture de marécages et ses remparts hauts de 30 à 40 pieds, d'en être une

lette, *L'Oppidum de Bibracte*, [1903]. Ne pas oublier que César a pu hiverner à Bibracte. VII, 90, 7; VIII, 2, 1; 4, 1.

1. Cicéron, *De provinciis consularibus*, 12, 29 : *Quid incultius oppidis?*

2. Cf. p. 246-250.

3. De La Noë, p. 104.

4. Saint-Hypolite, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 1841 (1842), p. 103 et suiv.

5. *Pulcherrimam prope totius Gallie urbem, quæ præsidio et ornamento sit civitati*, VII, 15, 4.





des plus fortes <sup>1</sup>. Et les Bituriges étaient fiers de leur capitale d'Avaricum comme de la splendeur et de la sécurité de leur vie nationale <sup>2</sup>.

Le patriotisme municipal grandissait donc avec la force et la richesse de ces villes. Même sur les rudes sommets du Morvan et de l'Auvergne, on aimait et on fréquentait ces enclos protecteurs qui entouraient d'autres abris, garde militaire de foyers domestiques, asiles sacrés et familiers dans lesquels les hommes vivaient plus nombreux, se connaissaient davantage, mettaient plus souvent en commun leur travail, leur religion, leurs loisirs, leurs passions politiques <sup>3</sup>. Malgré les remparts de guerre qui les entouraient, les villes gauloises devenaient de plus en plus des forces pacifiques.

1. D'après la hauteur de la terrasse de César, 80 pieds, dont moitié pour la partie qui couvrait la dépression entre la ville et le camp, VII, 24, 1 (cf. Jullian, *Vercingétorix*, p. 363); César, VII, 13, 3 et 17, 1.

2. P. 258, n. 5.

3. Cf. César. I, 23, 1; VII, 55, 4 et 6; VII, 4, 2; VII, 15, 4.



## CHAPITRE VIII

### LE TRAVAIL DE L'HOMME<sup>1</sup>

I. Marécages et forêts. — II. Céréales. — III. Pâturages. — IV. Autres cultures. — V. Procédés et instruments agricoles. — VI. Élevage. — VII. Chasse et chiens. — VIII. Produits de la mer. — IX. Industries d'alimentation. — X. L'habillement. — XI. Mines. — XII. Fer et bronze. — XIII. Or et argent. — XIV. Corail, émail, verrerie. — XV. Céramique. — XVI. Construction. — XVII. Mobilier et charonnage. — XVIII. Condition sociale des travailleurs. — XIX. Relations économiques.

#### I. — MARÉCAGES ET FORÊTS

Quel que fût le nombre des routes tracées et des agglomérations humaines, les Gaulois n'appliquaient pas encore leur énergie à transformer leur pays, à lutter contre la forêt et le

1. Dickson, *De l'Agriculture des Anciens*, tr. fr., 2 v., 1802 (très sommaire); Cambry, *Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois*, 1806 (médiocre); Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des François*, édit. de Roquefort, 1815, 3 vol.: Delabergerie, *Histoire de l'agriculture française*, 1815; Reynier, *De l'Économie publique et rurale des Celtes*, 1818 (capital); Moreau de Jonnés, *Statistique des peuples de l'Antiquité*, II, 1851, p. 634-681; Cancalon, *Histoire de l'agriculture*, etc., 1857, I, p. 68 et s.; Roget de Belloguet, III, 1868, p. 456 et suiv.; Desjardins, *Géographie*, I, 1876, p. 408 et suiv.; Schayes, I, 1858, p. 56 et suiv.; de Ring, *Les Tombes celtiques*, 2<sup>e</sup> éd., 1859; n. fasc., 1861; 3<sup>e</sup> f., 1865; 4<sup>e</sup> f., *Tombes celtiques de l'Alsace*, 1870; Castan, *Les Tombelles... d'Alaise*, dans les *Mémoires de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1858 et s.; Chantre, *Premier Âge du fer*, 1880; Flouest, *Notes pour servir à l'étude de la haute Antiquité en Bourgogne*: [I], Semur, 1872 (*Soc. des Sciences*, 1871); II, 1873 (*Rev. arch.*): III, Semur, 1874 (*Soc.*, 1873); IV, Semur, 1876 (*Soc.*, 1875); Fourdrignier, *Double Sépulture gauloise de La Gorge-Millet*, Paris, 1878; Moreau, *Collection Caranda (Album Caranda)*, 1877-93; Quicherat, *Hist. du costume en France*, 1877, ch. 1; du Cleuziou, *L'Art national*, 1882; Perron, *Les Tumulus de la vallée de la Saône supérieure*, *Rev. arch.*, 1882, 1; Nicaise, *L'Époque gauloise dans le dép. de la Marne*,



marécage. Le travail consistait chez eux à exploiter la nature plutôt qu'à conquérir sur elle <sup>1</sup>.

Les marais <sup>2</sup> étaient protégés peut-être par l'oubli des moyens de dessèchement; ils l'étaient en tout cas par les services qu'ils rendaient en temps de guerre. Ils servaient d'abris aux campements gaulois <sup>3</sup>, ils doublaient la défense de quelques-unes des plus grandes forteresses, comme Avaricum <sup>4</sup>; c'est souvent derrière de longues et larges étendues palustres que les armées attendirent l'ennemi <sup>5</sup>, et les marécages du Nord contribuèrent plus que la valeur des hommes à retarder la conquête romaine chez les Éburons, les Morins et les Ménapes <sup>6</sup>.

Les forêts <sup>7</sup> présentaient les mêmes avantages militaires : elles étaient, comme les palus, les plus sûrs des enclos en cas de danger <sup>8</sup>, les plus utiles des frontières en temps de guerre <sup>9</sup>. Et, en plus, il planait sur elles le respect qui s'adresse aux plus anciennes demeures des dieux <sup>10</sup> : elles donnaient asile à des assemblées de prêtres, aux colloques entre druides et néophytes <sup>11</sup>, aux réunions solennelles des conjurations militaires <sup>12</sup>;

1884; Morel, *La Champagne souterraine*, Reims, 1898 (1876 et s.); Vouga, *Les Helvètes à La Tène*, Neuchâtel, 1885; Gross, *La Tène*, 1886; Reinach, *Musée de Saint-Germain, Catalogue*, 3<sup>e</sup> édit., [1898]; *Guide illustré*, [1899], p. 27 et suiv.; Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, 2 v., 1899; Déchelette, *L'Oppidum de Bibracte*, [1903]; [Smith et Read], *British Museum, A Guide of the Early Iron Age*, 1905; Hubert, *La Collection Moreau au Musée de Saint-Germain, Rev. arch.*, 1902, II; 1906, II; Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian times*, [1904]; Vauvillé, *Mém. de la Société des Antiquaires*, 1906, p. 1 et s.; et les travaux cités t. I, p. 370, n. 2.

1. Cf. Strabon, IV, 1, 2.

2. Cf. t. I, p. 98 et suiv., p. 101 et suiv.

3. César, VII, 16, 1; 32, 5; VIII, 11, 1; II, 16, 51; 28, 3.

4. César, VII, 15, 5; 17, 1; 26, 2; cf. V, 21, 4.

5. César, VII, 57, 4; 58, 1 et 6; cf. II, 9, 1; VII, 19, 2.

6. César, III, 28, 2; IV, 38, 2; V, 52, 1; VI, 5, 4 et 7; VI, 31, 2; 34, 2; Salluste, *Histoires*, I, fr. 11 (cf. Ammien, XV, 12, 6). — Sur l'emploi des roseaux, p. 212, n. 8.

7. Cf. t. I, p. 89 et suiv., p. 101 et suiv.

8. César, I, 12, 3; II, 18 et 19; III, 28 et 29; IV, 38, 3; V, 3, 4; 52, 1; VI, 5, 4 et 7; VI, 31, 2; 34, 2; VII, 32, 6; 18, 3; 16, 1; 62, 9; cf. IV, 18, 4; V, 9, 7; V, 15; V, 19; 21, 2; VI, 41, 1; VI, 29, 1.

9. Tite-Live, V, 34, 8; César, I, 39, 6; cf. VI, 10, 5, et ici, p. 16-17, 33.

10. Ici, p. 156 et 133, et t. I, p. 138-143.

11. Ici, p. 97, n. 4, p. 106 et 156; Méla, III, 2, 19.

12. César, VII, 1, 4; Florus, I, 45, 21.

les dieux les visitaient, et les tribus, dans les heures de crise, semblaient y retrouver leur foi et leur courage, et comme l'énergie éternelle de leur vie. Elles étaient des réserves de lieux et de sentiments sacrés. La prépondérance des intérêts militaires et la force de l'esprit religieux furent pour elles des sauvegardes. On ne les détruisait qu'à regret<sup>1</sup>. De Besançon à l'Alsace, par exemple, elles continuaient à régner sans partage<sup>2</sup>, dans un pays où les agriculteurs franc-comtois ont fini à force de ténacité par trouver de bonnes terres et fonder de grands marchés<sup>3</sup>. Volontairement, les Gaulois se fermaient la source de richesses la plus facile et la plus légitime.

On doit rappeler, à leur décharge, que la forêt n'est pas incompatible, tant s'en faut, avec les besognes humaines<sup>4</sup>. Elle fut souvent un capital plus productif que la terre découverte, à la condition d'être exploitée avec méthode. Or, ces peuples s'entendirent à tirer de leurs bois tous les profits possibles.

La chasse était, non pas seulement un plaisir, mais une ressource : des pièces de venaison paraissaient à leurs festins<sup>5</sup>, et à cet égard, le sanglier pouvait passer pour le plus avantageux de leurs ennemis sylvestres<sup>6</sup>. Comme presque toutes leurs constructions étaient en bois, la forêt constituait un entrepôt sans cesse renouvelé d'où sortaient les villes<sup>7</sup> et les escadres. Ce sont les chênes de l'ancienne forêt armoricaine qui firent la solidité des vaisseaux vénètes<sup>8</sup>. Voyez avec quelle rapidité se bâtissaient les flottes, à Arles<sup>9</sup>, Tarascon ou Avignon<sup>10</sup> sur les

1. Lucain, III, 422-5; ici, p. 433.

2. César, I, 39, 6; cf. 41, 4.

3. Cantons de Roullans, Baume, Clerval et L'Isle.

4. Cf. t. I, p. 94 et suiv.

5. A cela se rapporte en partie κρεῶν ὀλομερῶν de Diodore (V, 28, 4), δλα μέλι de Posidonius (Athénée, IV, 36, p. 151-2), κρεῶν παντοίων de Strabon (IV, 4, 3).

6. Cf. Pline, VIII, 210. Tapis faits de la peau des loups (Diodore, V, 28, 4).

7. P. 255 et s., p. 218 et s., p. 319 et s.; César, VII, 23.

8. César, III, 13, 3; Strabon, IV, 4, 1; ici, p. 211-3. Cf. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, p. 42 et suiv.

9. César, *De b. c.*, I, 36, 4; II, 5, 1.

10. Polybe, III, 42, 3 et 8; Tite-Live, XXI, 26, 9; 27, 5; cf. t. I, p. 92, n. 3, et p. 466-7.

bords du Rhône, à Meaux sur ceux de la Marne <sup>1</sup>, partout où de grands bois touchent les rivières.

Les essences des forêts gauloises étaient assez variées pour offrir des matériaux à presque toutes les industries. La plupart avaient déjà trouvé leur emploi <sup>2</sup>. Au charroinage, l'orme donnait son bois flexible, propre à la construction des voitures <sup>3</sup>; du bouleau, blanc et fin, on tirait des cercles ou des côtes de corbeilles <sup>4</sup>. Des résiniers travaillaient tous les arbres utilisables, le pin, le picéa, le mélèze, le lentisque, le bouleau même <sup>5</sup>. Les sorciers et les devins exploitaient les simples et les parasites <sup>6</sup>. On savait trouver les fruits et les champignons comestibles, même les moins communs, comme les graines du pistachier sauvage <sup>7</sup> et l'agaric médicinal <sup>8</sup>.

1. César, V, 5, 2.

2. Un certain nombre des textes que nous allons utiliser viennent de Pline, qui écrit sous Vespasien; mais, comme il mentionne d'ordinaire les innovations d'ordre économique (p. ex. les arbres importés en Gaule, XII, 6), comme il n'est nulle part en désaccord avec Strabon (cf. Pline, XVIII, 101, et Str., IV, 2, 1) ni César (cf. n. 8), il n'est pas téméraire de rapporter ses renseignements à l'époque de l'indépendance. N'oublions pas que Varron est une des sources principales de Pline (cf. p. 300, n. 2, p. 275, n. 1; Münzer, *Beiträge zur Quellenkritik der Naturgeschichte des Plinius*, Berlin, 1897, p. 137 et s.), et que Varron a mis en œuvre des sources antérieures à César ou contemporaines de la guerre des Gaules et notamment Timée et d'autres auteurs grecs. — Pour les identifications, souvent difficiles, des espèces végétales avec les noms modernes, voyez : Matthioli, *Commentaires... sur... Dioscoride*, éd. franç., Lyon, 1572 (demeure capital); Fée, notes à l'*Hist. nat. de Pline* (coll. Panckoucke), t. VIII et s., 1830 et s.; Sprengel, notes à Dioscoride, collection des *Medici Græci* de Kühn, 1830; Fraas, *Synopsis plantarum floræ classicæ*, Munich, 1845; Lenz, *Botanik der alten Griechen und Römer*, Gotha, 1859; Littré, trad. de Pline (coll. Nisard), 1883, 2 v.

3. Pline, XVI, 228 (*Gallica... se rapporte à ulmus*): Columelle, V, 6, 2 : on ne reprochait à l'orme de Gaule que d'être pesant; cf. XVI, 72. Blümner, *Technologie*, II, 1879, p. 290 et suiv.

4. Pline, XVI, 75 (ne spécifie pas que ces emplois soient gaulois, mais le bouleau est *arbos Gallica*).

5. *Bitumen* de bouleau : Pline, XVI, 75; l'usage existe encore en Russie. Poix (πίττα?, ms. χιττόν) dans la région du Rhône, Athénée, V, 40, p. 206; sans doute la même chose que ce qui suit. *Pix corticata* des Allobroges; Columelle, XII, 23, 1; cf. Pline, XIV, 37; Martial, XIII, 107. *Larix*, nom indigène, dans la Gaule alpestre, de la résine liquide du pin, du picéa, et sans doute aussi du mélèze : Dioscoride, I, 92; Oribase, *Collect. méd.*, XIV, 60, p. 585, Daremberg. Vin de lentisque, Pline, XIV, 112. Huile de cèdre, p. 202.

6. Le gui, Pline, XVI, 249-251; p. 166-7, p. 272-3.

7. *Staphylo dendron*, XVI, 69 (*staphylea pinnata* L.), faux pistachier.

8. Qu'on recueillait sur les *arbores glaniferæ* de la Gaule, XVI, 33 (surtout en

Les indigènes avaient fait depuis longtemps l'exploration pratique et minutieuse de leurs forêts<sup>1</sup>, et il est possible que les marchands grecs les aient aidés dans cette tâche<sup>2</sup>. Mais c'était peut-être à l'élevage qu'elles rendaient le plus de services.

Les sous-bois de fougères et d'ajoncs, les feuillages et les fruits des arbres, offraient la litière et le pâturage aux troupeaux qui pullulaient dans la contrée, porcs innombrables et toutes les variétés des bestiaux au pied fourchu<sup>3</sup>. Les voyageurs venus du Midi s'extasiaient sur les multitudes de porceaux qui erraient librement à travers les champs de la Gaule, bêtes étonnantes de grosseur, de force et de rapidité, et que l'on disait méchantes comme des loups<sup>4</sup> : glandées et fainées étaient leur pâture ordinaire, et l'extraordinaire abondance des porcheries gauloises, l'excellence de leurs produits, s'expliquent surtout par les vastes bois de hêtres et de chênes qui couvraient tout le pays<sup>5</sup>.

L'homme, pour tous ces motifs, ne prenait point peur de la forêt. Elle avait, outre ses visiteurs et ses passagers, prêtres et veneurs, ses habitués et ses habitants, résiniers, charbonniers<sup>6</sup>, bûcherons et bergers. Des sentiers de prières, de chasses,

Dauphiné? Lenz, p. 758, d'après Chorier, I, p. 58); cf. les réserves de Matthiolo, p. 82, et de Fée, éd. de Pline, t. X, p. 207. C'était un produit de même espèce que le *sphagnos*, *sphacos* ou *bryon*, ou « poil » de chêne, utilisé dans les bains et les tisanes (XII, 108; XXIV, 27). — Ajoutons, dans cet ordre d'idées, les propriétés toxiques attribuées par les Gaulois au bois et aux baies de l'if, et d'ailleurs en partie fondées (César, VI, 31, 5; Pline, XVI, 50; cf. Lenz, p. 388; Fée, t. X, p. 222-3).

1. Sur les différentes essences connues des forêts de la Gaule, voyez, outre celles que nous venons d'indiquer, t. I, p. 95 et suiv.; ajoutez : le « saule gaulois », *tenuissima* (Pline, XVI, 177; Columelle, IV, 30, 4); le cytise des Alpes ou aubour, *cytiscus laburnum* L. (XVI, 76). Dans la forêt sacrée des environs de Marseille, Lucain (III, 440-2) place des yeuses, des rouvres, des aunes, des cyprès et des ornes, et je ne suis pas sûr que ce soit fantaisie de poète. La Gaule ne possédait alors ni chênes-lièges (XVI, 34), ni platanes, semble-t-il (Pline, XII, 6).

2. T. I, p. 412.

3. Strabon, IV, 1, 2; 4, 3. Ajoutez les abeilles, Diodore, V, 26, 2; V, 14, 1 et 3.

4. Strabon, IV, 4, 3.

5. Cf. Strabon, IV, 1, 2. De cette nourriture, dit Olivier de Serres, vient « la plus délicate viande des porceaux » (éd. de 1600, p. 336). Cf. plus loin, p. 282.

6. Emploi du charbon dans la cuisine, Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 151; cf. ici, p. 300, n. 2.

d'exploitation et de pâturage la coupaient en tout sens. Les grandes routes ne l'évitaient pas, la traversaient de part en part<sup>1</sup>. A la lisière, et souvent dans les profondeurs mêmes, les chefs établissaient leurs demeures<sup>2</sup>, et les prêtres, des sanctuaires. D'importantes brèches étaient faites, qui préparaient les conquêtes futures<sup>3</sup>.

## II. — CÉRÉALES

Dès lors, du reste, les forêts laissaient place à de larges espaces cultivés, où les terres à blé étaient, sans nul doute, les plus nombreuses<sup>4</sup>.

La Gaule, comme terre à froment, n'eut point la célébrité de l'Égypte, et elle ne provoqua non plus aucune de ces descriptions enthousiastes que méritèrent les emblavures et les moissons de la Circumpadane et de l'Andalousie<sup>5</sup>. Mais aucune des grandes contrées du monde ne présentait sur la surface de son sol une aussi heureuse répartition des terres de labour.

Chaque vallée importante, chaque puissant groupe politique, trouvait la subsistance de ses habitants dans les ressources de ses sillons et de ses greniers. Les terres du bassin de la Garonne produisaient les blés de l'Armagnac chez les Ausques<sup>6</sup> et du Toulousain chez les Volques<sup>7</sup>; le bassin du Rhône et de la Saône montrait au sud ceux du Dauphiné<sup>8</sup> et du Comtat<sup>9</sup>, et au nord

1. Cf. César, I, 30, 6; ici, p. 261-2.

2. César, VI, 30, 3.

3. Cf. t. I, p. 97.

4. Cf. t. I, p. 84 et suiv., p. 173 et s.

5. Columelle, II, 2, 25; Polybe, II, 15, 1; Strabon, III, 2, 4; etc.

6. Strabon, IV, 2, 1 : il faut sans doute ajouter ici les blés de Comminges (Strabon, *ib.*); blés d'Aquitaine dont on tente l'exportation en Cantabrie, Strabon, III, 4, 18.

7. César, I, 10, 2; III, 20, 2; Cic., *Pro Fonteio*, 12, 3; fr. 4, 8.

8. Pline, XVIII, 85; César, I, 28, 3; Polybe, III, 49, 5; cf. Strabon, IV, 1, 2 (t. I, p. 85, n. 14).

9. Pline, XVIII, 85 (mais faut-il lire *Memini*); cf. Strabon, IV, 1, 2. C'est sans doute chez les Cavares que s'approvisionna Marseille avant d'être assiégée par César (*De bello civili*, I, 34, 5).



ceux de la Bourgogne, que se partageaient ou se disputaient Éduens et Séquanes<sup>1</sup> ; sur les bords de la Loire et de l'Allier, les Carnutes, en bas, étaient les maîtres de la Beauce<sup>2</sup>, et les Arvernes, en haut, étaient les maîtres de la Limagne<sup>3</sup>. La possession des terres productives du mont de Soissons et de la dépression de l'Aisne vaudra aux Suessions leur grandeur et leur prospérité<sup>4</sup>. — C'étaient là les grands peuples de la Gaule, et les terres des moissons les plus abondantes. Mais les peuplades même des terrains médiocres, Éburons, Morins et Ménapes, récoltaient assez de blé chacune pour sa subsistance<sup>5</sup>. Aucune nation ancienne, autant qu'on peut en juger, n'a été mieux outillée pour défier la famine<sup>6</sup>. Pas une seule fois, durant huit ans, César ne fut obligé de demander des grains à l'Espagne ou à l'Italie. Il en reçut ou il en prit, on peut l'affirmer, chez tous les peuples, chez les Leuques et les Lingons des Vosges et du plateau de Langres, chez les Rèmes et les Ambiens, dans les cités de la Normandie, et même chez les Vénètes du Morbihan et chez les pauvres Boïens d'entre Loire et Allier<sup>7</sup>. C'est à Orléans, à Mâcon, à Chalon, qu'il installa les chefs ou les troupes chargés des approvisionnements<sup>8</sup> : ce qui indique que ces villes étaient alors, comme elles le sont encore, les principaux entrepôts de grains de la Gaule centrale.

1. César, I, 16, 3; 31, 10; 37, 5; 39, 1; 40, 11; II, 2, 6; VII, 17, 2; 90, 7.

2. Cf. César, VII, 3, 1.

3. Cf. César, VII, 36, 1.

4. César, II, 4, 6 : *Feracissimos agros*. Le département de l'Aisne est toujours un des plus riches en cultures de toute la France. Chez les Rèmes (Brie?, Perthois?). Plin., XVIII, 85 (s'il y a *Remi*) : César, II, 3, 3; 9, 5; VII, 90, 5.

5. César, III, 29, 3; IV, 38, 3; V, 24, 6, cf. 2 et 4; autour d'*Aduatua* (Tongres), VI, 36, 2; 39, 1.

6. Cf. Strabon, IV, 1, 2; Méla, III, 17.

7. Outre les peuples et les textes cités plus haut (p. 265, n. 7, 8, p. 266, n. 1-5) : I, 40, 11; V, 47, 2; 53, 3; III, 7, 4; VII, 17, 2; 56, 5. César ne mentionne *inopia frumenti* que chez les Andes, III, 7, 2 et 3 (aujourd'hui, l'Anjou est renommé pour ses blés). Hannibal trouva *cultores* dans la Haute Maurienne, Tite-Live, XXI, 34, 1, et une grande quantité de froment dans la Basse, Polybe, III, 51, 12. Tout cela a été très bien montré par Reynier, p. 388 et suiv.

8. VII, 3, 1; 90, 6; peut-être aussi Amiens, V, 47, 2; 53, 3.



Le blé de la Gaule était renommé pour son excellente qualité. Il appartenait, semble-t-il, à la classe des blés tendres; on ne pouvait le comparer, pour son peu de poids, qu'au célèbre froment de la mer Noire : il pesait tout au plus vingt livres au boisseau<sup>1</sup>, et il donnait un pain d'une extrême légèreté<sup>2</sup>.

Ce blé et ce pain étaient, dans leur genre, des produits aristocratiques. Mais les Gaulois ne dédaignaient pas les céréales les plus communes, l'épeautre<sup>3</sup>, sans doute aussi le seigle<sup>4</sup> et l'avoine<sup>5</sup>, et surtout les plus utiles des auxiliaires du blé, l'orge et le millet, tous deux « de grand secours au pauvre peuple »<sup>6</sup>. De l'orge<sup>7</sup>, on tirait partout de la bière<sup>8</sup> et du pain dans les

1. Soit 6 k. 540 pour 8 l. 754, ou un peu moins de 0 k. 75 au litre. *Levissimum Gallicum*, etc., Pline, XVIII, 66; cette remarque est encore juste : cf. Heuzé, *Les Plantes alimentaires*, I, p. 327-8 (les blés les plus légers sont ceux d'Odessa et du Nord de la France). — Parmi les blés de la Gaule, Pline (XVIII, 60) cite pour les terres légères le *triticum semestris* ou blé d'été des Alpes, *uniculatum* (« à une tige », ce qui peut arriver pour cette espèce dans de mauvais terrains, m'écrit Ch. Cotte), et le *siligo*, autrement dit le *triticum hibernum*, ou le « gros blé blanc » (cf. Fée, t. XI, p. 387) des terres humides, qu'on trouvait surtout en Dauphiné (Allobroges) et dans le Comtat (XVIII, 85; cf. p. 265, n. 9). — Sur le poulard, n. 3. — Le *siligo* des Gaules donnait 22 ou 24 livres de pain au boisseau de farine, au lieu de 24-5 ou 26-7 que donnait celui d'Italie (XVIII, 88).

2. Pline, XVIII, 68; ici, p. 293.

3. Pline (XVIII, 62) cite une espèce gauloise d'épeautre, *nitidissimi grani*, appelée *bracis* dans la langue indigène (cf. Holder, I, c. 509), et dont on tirait quatre livres de pain au boisseau de farine de plus que de tout autre épeautre : c'est le froment blanché de nos campagnes. L'épeautre le plus commun en Gaule paraît avoir été celui que les indigènes appelaient *arinca*, c'est-à-dire l'espèce grosse, aux grains ramassés, aux épis plus lourds et plus grands; on en tirait un pain « très doux » (XVIII, 61, 81, 92; XXII, 121). A l'épeautre conviennent « les pauvres terres », « légères et argileuses »; de Serres, p. 107. — Je ne propose ces identifications que sous réserves, et je rappelle que les spécialistes eux-mêmes ne peuvent s'entendre sur la question de savoir à quelles espèces modernes conviennent ces expressions de Pline. On les a appliquées souvent, non pas à l'épeautre, mais au blé poulard, *triticum turgidum* (Heuzé, p. 12; cf. Fée, t. XI, p. 300), ou au blé amidonnier barbu, *triticum amyloxum*. — Il est en tout cas certain que les Gaulois ont connu le blé poulard (Ch. et J. Cotte, dans *L'Anthropologie*, 1906, p. 513 et s.).

4. Est mentionné par Pline (XVIII, 141) dans la région de Turin; paraît bien déjà connu en Gaule (Reynier, p. 419).

5. Très répandue en Germanie, Pline, XVIII, 149; IV, 95. Cf. t. I, p. 424.

6. Olivier de Serres, p. 108 et 109.

7. On appelait *hordeum Galaticum* l'espèce à deux rangs, *distichum*, qu'on sème en mars : elle était *ponderis et candoris eximia*, Columelle, II, 9, 8 et 16; Palladius, II, 4; mais il est probable que les Gaulois ont connu l'orge à quatre et six rangs qu'on sème en automne; cf. t. I, p. 174. Orge en Ligurie, Strabon, IV, 6, 2.

8. Diodore, V, 26, 2; Strabon, IV, 6, 2. Cf. plus loin, p. 204.

temps ou les maisons les moins riches <sup>1</sup>. Le millet ou le panic <sup>2</sup> rendait, dans certaines régions, plus de services que le froment lui-même. On affectait à sa culture les terres les plus maigres, notamment les surfaces sablonneuses de l'Aquitaine maritime <sup>3</sup>. Il servait à fabriquer du pain et de la bouillie; et jusqu'à l'implantation du maïs, il devait fournir leur nourriture habituelle aux paysans de Gascogne <sup>4</sup>. A défaut de son pain de luxe, la Gaule ne devait jamais manquer de son pain de disette.

Ainsi, pour cette chose essentielle à la vie, la Gaule d'autrefois ne différait pas sensiblement de la France d'aujourd'hui <sup>5</sup>. C'étaient les mêmes céréales, et réparties de la même manière sur la surface du sol. On avait reconnu les notions fondamentales pour l'emploi des terres, et si on ignorait le précepte célèbre, on le pratiquait déjà :

Les froments sèmeras en la terre boueuse,  
Les seigles logeras en la terre poudreuse <sup>6</sup>.

Et, pauvres ou riches, toutes les céréales travaillaient à donner du pain à la Gaule entière.

A la différence des Germains, buveurs de lait, les Gaulois étaient donc mangeurs de pain <sup>7</sup> : on célébrera plus tard, à Rome même, leurs grains et leurs pains, blancs et clairs <sup>8</sup> comme

1. Columelle, II, 9, 16. Cf. Le Grand d'Aussy, I, p. 127 et suiv.

2. On distinguait le *milium*, qui est, je suppose, le millet ordinaire (*panicum italicum* L.), et le *panicum* (*panicum miliaceum* L.), qui est le millet à grappes ou « à queue de renard ». Sur toutes ces identifications, du reste, il y a discussion depuis le xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours; cf., en sens divers, Matthioli, p. 263-4; Fraas, p. 310-2; Fée, t. XI, p. 368-9.

3. Strabon, IV, 2, 1; cf. 1, 2 (ἀέγγρος); Pline, XVIII, 101 (*panicum*). Il résulte du reste de ces textes qu'il s'en récoltait par toute la Gaule.

4. « Ce qui a fait donner aux Gascons le sobriquet de *miliacés* », Le Grand, I, p. 133.

5. Il lui manquait seulement le maïs, car il semble bien que le sarrasin, malgré son nom, soit d'origine septentrionale; cf. Reynier, p. 425; *contra*, Hehn, *Kulturpflanzen*, 5<sup>e</sup> éd., 1887, p. 413 et suiv.

6. Olivier de Serres, p. 108.

7. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 151; César, VI, 22, 1.

8. Pline, XVIII, 62 et 66; Columelle, II, 9, 16.

le teint de leur visage; et cela, aux yeux des Romains et des Grecs dévots à Cérès, rendait la Gaule un pays fort désirable<sup>1</sup>.

### III. — PATURAGES<sup>2</sup>

Après le blé, la prairie fut, dans le monde antique, la principale manière d'occuper la bonne terre : après la nourriture de l'homme, celle des animaux compagnons de sa vie. Et même, les agriculteurs romains de ce temps préféraient le pâturage à toute autre culture, comme donnant le revenu le plus assuré<sup>3</sup> : car « les foins procèdent presque directement du bénéfice de la nature »<sup>4</sup>.

Les Gaulois pensaient de même. Chaque peuplade possédait le nécessaire en fourrages comme en grains<sup>5</sup>. César n'eut jamais, semble-t-il, à souffrir de la disette de foins, sauf, bien entendu, le cas de mauvaises saisons ou d'hostilités continues<sup>6</sup>. Il ne dit nulle part qu'il en ait fait venir des pays voisins.

Tous les principaux types de pâtures étaient représentés dans la Gaule, et par quelques-uns de leurs spécimens les plus célèbres. Les Alpes inclinaient leurs prés humides, destinés aux pacages d'été<sup>7</sup>. Dans la plaine du Comtat et le long du Rhône, s'étalaient des herbages fameux, produit d'une terre chaude et grasse à la fois<sup>8</sup>. La Crau, avec ses cailloux innombrables, à travers lesquels poussent le thym odorant et le chiendent à la saveur sucrée, était en même temps la plus sèche des terres et le plus copieux des pâturages<sup>9</sup>. Les forêts et les landes complé-

1. Cf. Tac., *Hist.*, IV, 73.

2. Cf. t. I, p. 86-7.

3. Caton *ap.* Pline, XVIII, 29.

4. Olivier de Serres, p. 261.

5. Cf. Méla, III, 17.

6. Cf. César, I, 16, 4; VII, 14, 2 et 4; 16, 3.

7. Pline, XI, 240. Cela résulte aussi de Tite-Live, XXI, 33, 11, et de Polybe, III, 51, 12; et aussi du système des transhumances, Pline, XXI, 57.

8. Strabon, IV, 1, 11 : Πᾶσα ἔστι πεδία καὶ εὐβοτος; peut-être déjà irriguée.

9. Pline, XXI, 57; Strabon, IV, 1, 7 (ἄρθονοι νομαί).

taient, sur toute la surface du territoire, l'œuvre des prés découverts : toutes étaient d'admirables pâtis sauvages, « réserves de mangeaille pour les troupeaux »<sup>1</sup>.

Enfin, l'organisation des transhumances entre les plaines de la Provence et les sommets des montagnes alpestres ou cévenoles<sup>2</sup>, montre qu'une entente avait pu s'établir entre les éleveurs de la Gaule, et que les différentes tribus savaient se prêter leurs ressources naturelles.

#### IV. — AUTRES CULTURES

En dehors des forêts, des emblavures et des pâturages, tous les autres modes de tenir la terre étaient secondaires. Vergers, potagers ou jardins complétaient la vie des hommes et des bêtes ; ils ne la faisaient pas.

De la vigne, de l'olivier, du figuier, du châtaignier, les arbres fruitiers les plus aimés des Méditerranéens<sup>3</sup>, nous ne savons rien pour l'époque gauloise. Raisins et olives de table ou de pressoir paraissent inconnus en dehors de Marseille et de son voisinage immédiat<sup>4</sup>. Le vin de Marseille passait pour du « beau vin, gras et charnu » : mais on en récoltait si peu sur les collines pierreuses qui encadraient la cité grecque<sup>5</sup> ! Il manque toujours à

1. Olivier de Serres, p. 260. T. I, p. 87, 96, et ici, t. II, p. 264.

2. Pline, XXI, 57, qui dit seulement *e longinquis (in) Lapideos Campos*.

3. Cf. t. I, p. 68-9.

4. Diodore, V, 26, 2 et 3; Athénée, IV, 36, p. 152 a et c (Posidonius); le texte de Justin, XLIII, 4, 2, ne s'applique qu'au voisinage de Marseille. Le fait que le vin est très rare en Gaule et ne vient que de Marseille (et pas de Narbonne ou de Vienne, par exemple), montre bien que la vigne n'avait encore dépassé ni la Durance ni le Rhône. — Il est étonnant que la culture de la vigne se soit si peu propagée en Gaule avant la conquête romaine : il a dû y avoir à ce fait une cause, économique ou religieuse, mais elle nous échappe; cf. Reynier, p. 472 et suiv. On peut cependant faire deux remarques à ce sujet : les Marseillais n'avaient aucun intérêt (cf. Le Grand d'Aussy, II, p. 380) à répandre hors de chez eux le secret du vin et de la vigne; et il y a eu d'autre part chez certains peuples, défense d'importer du vin (César, II, 15, 4; cf. IV, 2, 67). Dans le même sens que nous, Reinach, *Cultes*, II, p. 374-5.

5. Athénée, I, 48, p. 27 c (Galien) : 'Ο Μασσαλιότης καλός ὀλίγος δὲ γίνεται,

la Gaule ses vignobles et ses vins, la plantation la plus avantageuse<sup>1</sup> et « le premier aliment pour son excellence »<sup>2</sup>. Et cela fait que malgré sa richesse en blés et en prés, elle demeurait une terre incomplète.

Elle ignorait aussi cette abondance et cette diversité d'arbres fruitiers qui feront plus tard la gloire de ses vergers<sup>3</sup>. De ses légumes, on ne remarqua pendant longtemps que ses oignons et ses ails<sup>4</sup>, l'asperge sauvage de l'Alsace et du Palatinat<sup>5</sup>, sa criste-marine potagère<sup>6</sup>, le panais<sup>7</sup>, le chervis des environs de Dusseldorf, racine goûtée de quelques amateurs, et qui ne craignait ni l'eau ni le froid<sup>8</sup>. Mais c'étaient aliments médiocres et « menues herbes » : il restait fort à faire pour affiner le goût et pour varier les jardins.

Les cultures industrielles, au contraire, paraissent avoir été, à certains égards, plus diverses et plus savantes : les Gaulois tenaient plus peut-être au luxe visible qu'aux délicatesses de la cuisine<sup>9</sup>.

Leur sol avait été reconnu très propre à deux cultures textiles fort utiles aux peuples d'autrefois, celle du lin et celle du

πρωτος, σπρωωδης : IV, 36, p. 152 c (Posidonius); Strabon, IV, 1, 5; cf. Pline, XIV, 68 (*pinguius. sucosum*); Martial, III, 82, 23; X, 36, 1; XIII, 123; XIV, 118. Il devait s'agir de vin rouge.

1. Caton, *De agricultura*, I, 7.

2. Olivier de Serres, édit. de 1600, p. 143.

3. Solin, XXI, 1. cf. t. I, p. 109, n. 4; Salvien, *De g. D.*, VII, 2, 8. Cette pénurie d'arbres fruitiers résulte de Varron (*Res rustice*, I, 7, 8, parlant du Nord), et du petit nombre de passages où Pline parle des fruits à propos de la Gaule : pêches (XV, 39; Columelle, X, 411; peut-être implantées, Hehn, p. 347), cerises (XV, 103, certainement implantées), pommes, dont il ne cite que la variété belge sans pépins (*spadonum*, XV, 51, la « pomme-figue », qui est stérile), la « nêfle gauloise » ou *mespilus Germanica* (XV, 84). Cf., pour la période précédente, t. I, p. 174.

4. Pline, XIX, 105; Galien, *Methodus medendi*, XII, 8 (Kühn, X, p. 866).

5. Pline, XIX, 145.

6. *Batim hortensiam, quam aliqui asparagum Gallicum vocant*, Pline, XXI, 86; c'est le fenouil marin ou criste-marine; on l'a longtemps semée dans les jardins (Estienne et Liebault, édit. de 1600, p. 95 b).

7. *Pastinaca... Gallica*, Pline, XIX, 89.

8. *Siser* de Gelduba (Gellep), Pline, XIX, 90.

9. Pline, XXII, 3-4. a noté, chez les Gaulois, l'importance des cultures industrielles, et notamment tinctoriales, et cela lui sert de prétexte à un beau développement : *Gallia... nec quarit in profundo murices... stans et in sicco carpit, etc.*

chanvre<sup>1</sup>. Le lin surtout était universellement répandu<sup>2</sup>, et, depuis la Flandre et le pays de Caux jusque dans le Berry, le Rouergue et le Quercy, chaque peuple montrait ses linières à côté de ses emblavures et de ses pâturages<sup>3</sup>.

La Gaule connaissait sa richesse en herbes tinctoriales : elle exploitait notamment ses vastes champs de jacinthes<sup>4</sup> et les baies de ses aïrelles<sup>5</sup>, et elle cultivait en grand son inestimable pastel, auquel le Languedoc devra tant de fortunes, et qui préludait à sa vogue par tout l'Occident<sup>6</sup>.

Ses champs et ses bois fournissaient d'amples récoltes de simples, d'herbes médicinales et de plantes aromatiques, chères aux guérisseurs de toutes sortes, médecins, sorciers et prêtres : la centaurée des Alpes, qui a la vertu de réunir les plaies<sup>7</sup>; l'ellébore, dont les chasseurs tiraient le poison de leurs flèches<sup>8</sup>:

1. Le chanvre est cité dans la région du Rhône (Athénée, V, 40, p. 206 f). Il s'agit peut-être du pays des Allobroges, l'Isère étant le seul département de cette région important pour cette culture (Ann., 1902, p. 540).

2. Pline, XIX, 7-8.

3. Pline nomme, entre autres, Morins, Calètes, Rutènes, Cadurques, Bituriges (XIX, 7-8). Les choses n'ont pas changé pour les deux premiers pays (la Seine-inférieure, le Pas-de-Calais, le Nord produisant bien plus de la moitié de la filasse de lin de toute la France, Ann., 1902, p. 543). *Avocgygia*: chez les Cadurques, Strabon, IV, 2, 2; cf. p. 325, n. 5. *Inopia lini* chez les Venètes du Morbihan (César, III, 13, 6).

4. Pline, XXI, 170; cf. p. 300, n. 5.

5. *Vaccinia... Gallix*, XVI, 77; c'est le *vaccinium myrtillus* (myrtille); cf. p. 300, n. 4.

6. Pline, XXII, 2 : il l'appelle *glastum*, du nom indigène; cf. p. 300, n. 6. Il est fort probable qu'il s'agit du pastel ou de la guède du Lauragais : « en tout ce royaume ne vient bon qu'en l'Auragais », de Serres, p. 734. C'est à tort que l'on répète que « sa culture en France ne remonte pas au delà du XII<sup>e</sup> siècle » (Heuzé, *Les Plantes industrielles*, I, 1859, p. 164).

7. Pline, XXV, 67; c'est la grande centaurée, le rhapontic des anciennes pharmacopées, *centaurea centaurium* L. Il y avait en Gaule (Pline, XXV, 68) une autre centaurée que les indigènes appelaient *eracum* (« chasse -bible? » ?; *contra*, Holder, s. v.) : c'est la petite centaurée ou « fiel de terre », *erytraea centaurium* (cf. Matthioli, p. 381-2).

8. Le renseignement doit venir, en dernière analyse, de Timée. Pline, XXV, 61; Aulu-Gelle, XVII, 15, 7; Théophraste, *De plantis*, IX, 10, 3, cf. L.I, p. 412, n. 5 (il s'agit de l'ellébore blanc de la Haute Provence, *veratrum album*, Legré, *Bull. de la Soc. botan. de France*, 1902, p. 36-43); cf. Celse, V, 27, 3; *De mirab. ausc.*, 86; Festus, p. 355, M.; Strabon, IV, 4, 6. Le *lineum* des Gaulois (Pline, XXVII, 101) n'est que le nom indigène de cette espèce d'ellébore, et *cervearium* (*ib.*) doit être la traduction latine de *lineum*. Comme contre-poison, les Gaulois donnaient ou l'écorce de chêne ou l'« herbe au corbeau » (*De mir. ausc.*, 86).

le sélage ou « mousse purgative », à la fumée utile, disait-on, contre les maux des yeux<sup>1</sup>; le samole, qu'on donnait aux bestiaux malades<sup>2</sup>; l'absinthe de Saintonge, admirée déjà comme vermifuge<sup>3</sup>; le séséli de Marseille, dont les tisanes servaient à la fois aux hommes et aux bêtes<sup>4</sup>; la valériane des Alpes<sup>5</sup>, autrement dit le nard gaulois, une des panacées du monde ancien<sup>6</sup>; la bétoine, « la plus vertueuse des plantes », qui rivalisait victorieusement avec elle<sup>7</sup>; le cumin<sup>8</sup> et la verveine sacrée<sup>9</sup>; et enfin les bonnes herbes du Midi, aux senteurs vives et caressantes, la lavande des îles marseillaises<sup>10</sup>, le thym de la Crau<sup>11</sup>, qui, à défaut d'un gai tapis de verdure, donnaient à la Provence le sol le plus parfumé de l'Occident. Peu de régions

1. En admettant qu'il faille identifier au lycopode sélage le *selago* des druides, Pline, XXIV, 103 (tr. Littré).

2. Identifié très hypothétiquement avec le *samolus valerandi* L. (Pline, XXIV, 104).

3. Pline, XXVII, 45; Dioscoride, III, 23, 6, Wellmann; Scribonius Largus, 141; Columelle, VI, 25; Galien, *De simpl. medic. temp.*, VI, 1 (XI, p. 805, Kühn); *De succid.* (XIX, p. 742). C'est l'*artemisia maritima* L. Du nom donné par les Romains à l'absinthe, *herba Santonica*, est venu le nom de « santonine » donné couramment au vermifuge qui en a été tiré. Cf. Guillaud, *L'Absinthe de Saintonge*, 1905, p. 33 et suiv. (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXV).

4. *Seseli tortuosum* L., fenouil tortu, Dioscoride, III, 53; Pline, XX, 36; Galien, *De sanitate*, IV, 7 (éd. Kühn, VI, p. 282); Oribase, VIII, 17 (éd. Daremberg, II, p. 191); etc. Cf. Legré, *La Botanique en Provence au xvr<sup>e</sup> siècle* (*Acad. de Mars.*, 1890-1901), p. 74 et suiv.

5. *Valeriana celtica* L.; le nom indigène (ligure) était *saliunca* (cf. t. I, p. 123, n. 1), qui est passé en latin; cf. Holder, II, c. 1309-10, et la n. 6.

6. Pline, XXI, 43; XXVII, 48-50; Dioscoride, I, 7, etc.; Celse, V, 23, 1; Galien, *De simpl. medic. temper.*, VIII, 13, 2 (XII, p. 85, Kühn); Oribase, *Collection*, XV, 1, 13; etc.

7. Pline, XXV, 84 : le nom que lui donnaient les Gaulois, *Vettonica* (d'où bétoine) viendrait des *Vettones*, peuple espagnol : cela ne me paraît pas certain. Cf. Mathiote, p. 519 et s.; de Serres, p. 619.

8. Cf. p. 295, n. 3.

9. Pline, XXV, 106. — Nul texte ne parle de la sauge en Gaule : mais je ne doute pas qu'elle n'eût déjà toute son importance religieuse et médicale, cf. t. I, p. 138.

10. Plus particulièrement le stéchas des îles Pomègue et Ratonneau (Dioscoride, III, 26 [25], Wellmann = p. 373, Sprengel), nommé ainsi du nom de ces îles, Στοιχάδες (cf. t. I, p. 29). C'est peut-être l'immortelle citrin, l'*helichrysum stæchas* L., et non la *lavandula stæchas* L., qui ne se trouve pas dans ces îles (Heckel, communication écrite). Il est cependant plus probable que Dioscoride a confondu les Stéchades de Marseille et les Stéchades d'Hyères (cf. t. I, p. 29, n. 4), et qu'il s'agit bien de la célèbre *lavandula stæchas* de ces dernières îles.

11. Cf. t. I, p. 67, t. II, p. 270.

au monde offraient, comme la France, une telle variété de ces herbes mystérieuses et puissantes, qui enivrent ou réconfortent. Pays des plantes et des eaux qui guérissent, les dieux avaient partout répandu leurs vertus sur le sol de la Gaule<sup>1</sup>.

#### V. — PROCÉDÉS ET INSTRUMENTS AGRICOLES

Toutes ces cultures, se reposant en ondes claires et vertes au milieu des bois plus sombres, donnaient l'impression d'un domaine riche, heureux et bien travaillé, où l'abondance montrait sans cesse des profondeurs mêmes du sol<sup>2</sup>. Aucune glèbe n'y était paresseuse, disait un Ancien, et la forêt même y travaillait<sup>3</sup>. Cette terre ne portait sans doute que la moitié ou le tiers de ce qu'elle produira après le seizième siècle : mais ce qu'on voyait suffisait à réjouir le regard des étrangers, à allumer les convoitises des Germains<sup>4</sup>, et valait déjà quelques hommages aux talents agricoles de ses peuples.

D'assez nombreux indices nous laissent deviner que le propriétaire gaulois n'était pas l'exploiteur routinier d'un sol fertile. Que les travaux des champs fussent confiés surtout aux esclaves et aux femmes, que le noble ait dédaigné de mettre la main à la charrue, qu'il ait regardé le maniement des rênes et de l'épée comme la seule besogne digne de sa main, cela est vraisemblable, et les Anciens l'ont fait entendre<sup>5</sup>. Mais enfin des multitudes d'hommes habitaient et s'occupaient sur les champs<sup>6</sup>. Et

1. Cf. t. I, p. 107-9. Nous ne donnons que les plantes indiquées par les textes les plus anciens, et dont la connaissance paraît remonter aux temps de l'indépendance. On peut voir, par la richesse de l'onomastique florale chez les Gaulois, qu'ils avaient cherché et noté les caractères propres des différentes herbes de leur pays; en d'autres termes, ils ont su herboriser. Voir le relevé de tous les noms indigènes chez de Belloguet, *Glossaire*, et chez Dottin, *Manuel*, p. 54 et s.

2. C'est le mot de Josèphe; cf. t. I, p. 109.

3. Ἀργὸν δ' αὐτῆς οὐδέν, Strabon. IV, 1, 2.

4. Tacite, *Histoires*, IV, 73.

5. César, *De bello Gallico*, III, 17, 4; Strabon. IV. 4, 3, et IV, 1, 2; Cicéron, *De rep.*, III, 9, 15 (cf. p. 277, n. 6).

6. César, III, 17, 4; VII, 4, 3; VIII, 5, 1.





nul doute que le grand seigneur n'aimât à visiter et à regarder ses terres, qu'il n'ait réfléchi à propos d'elles, et cherché les moyens d'en améliorer la culture et d'accroître ses richesses. Dans ces temps lointains qui nous paraissent pleins de guerres et de combattants, il y eut des hommes intelligents et entendus qui firent de belles et pacifiques découvertes, destinées à accroître la bonté du sol natal et le bien-être de tous. Olivier de Serres a eu, dans le monde gaulois, des précurseurs dignes de lui.

Les hommes de ce pays avaient conduit très loin les expériences d'amendement. Dans le Nord, on fertilisait les champs surtout avec la marne, qu'on allait chercher parfois à cent pieds sous le sol, et ce fut un objet d'étonnement, chez les Romains, que de voir des peuples « engraisser la terre par la terre »<sup>1</sup>.

Chez les Éduens et les Pictons, on recourait à l'emploi de la chaux<sup>2</sup>, matière absorbante qui convenait au sol humide de ces régions<sup>3</sup>. Dans le Midi, au contraire, il semble qu'on fit usage de poussière, au moins pour arroser les racines et les fruits des arbres<sup>4</sup>.

On avait su, en Gaule, perfectionner les antiques instruments aratoires légués par d'innombrables générations. Le labour se faisait encore, chez les Méditerranéens, à l'aide de l'araire primitif, l'éternelle charrue sans roue des peuples d'autrefois; les hommes du Nord avaient imaginé autre chose : ils attachaient

1. Varron, *R. r.*, I, 7, 8 (*candida fossicia creta*); Pline, XVII, 42-6 : il cite trois espèces sous des noms indigènes : la marne rousse, *acaunumarga* (« marne-pierre? »); « marne » vient du gaulois *marga*; la marne blanche, *glisomarga* (« marne brillante? »); la marne colombine, *eglecopala* (*pala* = « motte? », cf. p. 302, n. 7); celles-là et trois autres ayant chacune ses qualités propres, soit pour le blé, soit pour les prés, et son temps d'action : tout cela soigneusement indiqué par l'écrivain latin, sans doute d'après des renseignements fournis dans le pays. Avant l'arrivée des Romains (si l'on interprète ainsi XVII, 43), on n'en connaissait que deux espèces, peut-être les deux premières. Au temps d'O. de Serres on employait la marne en Beauce, Picardie, Normandie, Bretagne (p. 100); cf. les notes de Fée, t. X, p. 417 et s.

2. Pline, XVII, 47.

3. Reynier, p. 412, qui ajoute que « l'usage en a été conservé » (1818).

4. *In provincia Narbonensi*, Pline, XVII, 49 (incertain pour l'époque préromaine). De Serres, p. 101, rapproche « les poussières » des fumiers.

le timon à un avant-train porté sur des roues, et, par-devant le soc, ils suspendaient un coutre ou couteau dont la pointe pendait en bas<sup>1</sup>. Ce n'était plus un simple instrument, mais une machine déjà compliquée : l'avant-train permettait, à de certains moments, de diminuer l'effort de l'attelage, et le coutre, en tranchant la terre compacte, préparait la tâche de la charrue et amorçait le sillon. L'usage de la herse, « de si bon service » pour briser les mottes<sup>2</sup>, semble avoir été constant dans les Gaules<sup>3</sup>, et peut-être est-il venu de là chez les peuples du Sud<sup>4</sup>. Dans les moissons, on se servait d'un peigne-faucille pour le blé<sup>5</sup>, d'instruments à main pour le millet<sup>6</sup>; mais sur les grandes plaines à froment des plus vastes exploitations, on employait de vraies moissonneuses, à dents de fer et portées sur roues, poussées par une bête de somme<sup>7</sup>. Et cela permettait d'aller très vite avec un minimum d'hommes et d'attelages. Nulle nation

1. C'est l'instrument inventé, dit Pline (XVIII, 171-3), en *Rætia Gallia* (le texte doit être fautif), et appelé par les indigènes *plaumorati* (cf. *plovum* en vieil allemand, édit de Rotharis, 288, Pertz, *Leges*, IV, p. 69; *Pflug* en allemand); Virgile semble le connaître (*Georg.*, I, 174, et Servius, p. 173, Thilo). L'usage du coutre se rattache à celui de l'avant-train et l'explique. Tout ce dont Pline parle dans ce passage : coutre, *cuspis* ou pointe de soc en forme de pelle, simultanéité du labour, des semailles et du hersage, avec double et triple attelage, se rapporte au système de culture usité dans les *latifundia* de la Gaule. Nous avons là la description des pratiques rapides et méthodiques d'une grande exploitation. Cf. Bornet, *Bull. de la Soc. nivernaise des Sciences*, II<sup>e</sup> s., II, 1867, p. 61-2.

2. Cf. de Serres, p. 74.

3. *Crates dentata*. Pline, XVIII, 173; cf. n. 4.

4. Hypothèse de Reynier, p. 414. La herse convient surtout « là où le fonds n'est pierreux », c'est-à-dire aux pays du Nord; d'incroyables préjugés ont du reste été toujours répandus contre cet usage, de Serres, p. 74 et 114.

5. N'est pas dit dans les textes; mais on a trouvé des faucilles de bronze dans les ruines lacustres, de fer dans celles de l'âge suivant (Desor, *Palafittes*, p. 43-4; Saint-Germain, V, 1 G, 6 B, 10 F, *Cat.*, p. 136, 138, 140; Reinach, *Dict. des Ant.*, au mot *Falx*, p. 969); cf. Pline, XVI, 251 (*falce aurea* pour couper le gui).

6. Il était cueilli épi par épi avec un peigne à main, Pline, XVIII, 207.

7. Les dents étaient fixées par-devant à une grande caisse évasée où retombaient les épis coupés; Pline, XVIII, 296; Palladius, VII, juin, 2 (texte capital). Reynier, p. 428, suppose que l'emploi de cet instrument endommageait la paille; Desjardins, I, p. 432, croit le contraire. En tout cas elle restait sur pied, destinée aux toits des maisons (cf. p. 321-2). On reproche aussi à ce système la perte de nombreux grains (Reynier, p. 428; Fée, notes à Pline, t. XII, p. 125). Cf. encore Dickson, II, p. 346 et s.



dans le monde n'avait encore mené aussi loin l'art du charronnage agricole.

Pour serrer les récoltes jusqu'au moment du battage, on avait de grands bâtiments, qui servaient d'aires couvertes<sup>1</sup> : ce qui permettait aux cultivateurs des pays froids de battre les grains à loisir et à l'abri, et ce qui donnait aux grains, conservés plus longtemps en gerbe, le temps de gagner « en beauté et substance »<sup>2</sup>. Ils étaient passés dans des tamis faits de crin de cheval, qui étaient d'invention gauloise<sup>3</sup>.

Les foins se faisaient avec une faux plus grande que celle du Midi. Elle avait l'avantage d'aller plus vite en besogne, ce qui était précieux sous ce ciel incertain et sur les vastes domaines qu'offrait le sol de la Gaule<sup>4</sup>. Quand les Romains entrèrent dans la contrée, et qu'ils en virent les pratiques et les outils, ils eurent l'impression de puissantes exploitations agricoles<sup>5</sup>, conduites largement, avec méthode et décision<sup>6</sup>, tandis qu'à certains égards les agriculteurs du Midi s'attardaient en des habitudes consacrées et paisibles, dans l'horizon étroit de leurs petits domaines.

1. Le fait n'est pas attesté pour la Gaule, mais il est signalé chez les gens du Piémont, *Biagienni* (Varron, I, 51, 2), et en Norvège (Strabon, IV, 5, 5).

2. Olivier de Serres, p. 133.

3. Pline, XVIII, 108.

4. Pline, XVIII, 261 (*majoris compendi*?). La conséquence, semble dire Pline, était de ne pas faucher ras du sol; c'est douteux, et il parait y avoir erreur de transmission dans le texte de Pline. Il semble au contraire que la faux italienne avait précisément l'inconvénient ou l'avantage de couper plus haut (Pline, XVIII, 261; cf. Varron, I, 50, 1-2); cf. Reynier, p. 437. La faux gauloise devait être semblable à la nôtre; la faux italienne, à la faux-faucille (notes de Fée, t. XII, p. 114).

5. Palladius, VII, 2; Pline, XVIII, 261, 296.

6. Palladius, VII, 2, et Pline, XVIII, 261, marquent le désir des Gaulois d'économiser du temps. Ces exploitations en grand des domaines gaulois avec emploi de machines compliquées durent faire sur les Gréco-Romains la même impression que jadis, sur nos Beaucerons, les immenses exploitations américaines avec les machines de Mac Cormick. — Il va sans dire qu'il n'y a pas à s'arrêter au mouvement oratoire de Cicéron, *De republica*, III, 9, 15 : *Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere*. C'est, je crois, un développement banal sur les goûts militaires des Gaulois, qui préfèrent piller plutôt que de semer, et ce serait subtiliser à outrance que d'y voir une allusion à la moissonneuse mécanique.

## VI. — ELEVAGE

Riche en pâturages, la Gaule était un pays d'éleveurs<sup>1</sup>. — Alors comme maintenant, l'élevage s'adressait surtout aux quatre espèces de grandes bêtes de ferme, chevaline, bovine, ovine et porcine<sup>2</sup>.

Le cheval gaulois<sup>3</sup>, en effet, était déjà renommé comme bête de selle et de combat<sup>4</sup>. Nul auteur ne nous a dépeint ses qualités : mais, comme on l'opposait volontiers au cheval german, connu pour son aspect disgracieux, son peu de vitesse et sa résistance à la fatigue<sup>5</sup>, on peut aisément en conclure que le nôtre avait une forme brillante, une tenue élégante, qu'il était ardent<sup>6</sup>, souple, docile et rapide, mais qu'il manquait de solidité et de fond. Il possédait donc dès lors les principaux mérites de la race limousine, la plus alerte et la plus intelligente de la cavalerie de combat. — Les meilleurs produits, au temps de César, semblent avoir été ceux de la nation trévire<sup>7</sup>, croisés peut-être avec les

1. *Ad pecuniam... Galli adpositissimi, maxime ad jumenta* (Varron, *R. r.*, II, 10, 4), et cela s'applique à tous les Gaulois. *Pecunia Gallus, arma Chelys*, sont des expressions inseparables, Sidone, *Carmina*, V, 45-6.

2. On a prétendu (Delabergerie, p. 451), que la Gaule ignore la chèvre avant la conquête romaine. Outre que cela paraît bien extraordinaire avec le voisinage de la Corse (p. 281, n. 2), les Gaulois connaissent, dès 218, l'usage des outres (de bouc ?) pour le transport des marchandises (Tite-Live, XXI, 27, 5). Arrien parlera de chèvres en Gaule (*Cynégétique*, 34, 2). Et il semble bien qu'on ait trouvé des ossements de chèvres dans des stations de l'époque celtique (à Pommiers près de Soissons - Nauville, *Compt. arch.*, de Soissons, 1887, LIV<sup>e</sup> s., p. en 1888, p. 177.; Cf. aussi p. 300, n. 2, et p. 301, n. 1).

3. Il me paraît manquer un bon travail sur les races chevalines de la Gaule antique. Cf. Schlieben, *Die Pferde des Alterthums*, Leipzig, 1867, p. 64 et s., p. 100 et s.; Pietrement, *Le Cheval dans les temps préhistoriques et historiques*, 1883, p. 586 et s.; Sanson, *Traité de zootechnie*, III, 3<sup>e</sup> éd., 1888; Zaborowski, *Assoc. franç.*, Anger, 1903, II, p. 845-862; Pietrement, *Les Races chevalines*, 1905, extr. des *Bull. et Mem. de la Soc. d'Anthr. de Paris* (6 oct. 1904). Ossements de chevaux de la race antique trouvés dans le lac de Bieme, Sanson, *Rev. arch.*, 1877, I, p. 190-3.

4. Horace, *Odes*, I, 8, 6-7. Cf. not., p. 188-9.

5. César, *IV*, 1, 2 (conserver le *prava* des mss. x; Meusel a tort de préférer le *parva* des mss. y); VII, 63, 3; Tac., *Germ.*, 6. Voyez sur ces textes Pietrement, *Races*, p. 141-2.

6. Cf. Hor., *Odes*, I, 8, 6-7.

7. *Plurimum equitatu calet*, César, *V*, 3, 1. — La légende des *equæ hermaphrodite* du pays trévire (Plume, *MI*, 202) dissimule quelques croisements.



germains du voisinage. Il est également probable que les Éduens et les Arvernes élevaient une cavalerie nombreuse<sup>1</sup>, ceux-là dans la plaine de la Bourgogne, ceux-ci sur les terrains de la Limagne<sup>2</sup>. Au reste, les Gaulois, qui étaient fort soucieux de l'excellence de leurs coursiers de guerre, importaient à grands frais les meilleurs individus des races voisines<sup>3</sup> : et ce devait être sans nul doute pour améliorer leur race propre par des remontes de choix<sup>4</sup>. — Les charrois incessants des expéditions militaires et des trafics sur routes<sup>5</sup> laissent également supposer que le pays possédait une bonne race de chevaux de trait. Était-ce déjà le percheron ? aucun document ne permet de l'affirmer. Mais les qualités de cette race vigoureuse, dégagée et facile, tiennent tellement à la nature du sol et à la nourriture du terrain, que j'ai peine à ne point la croire aussi ancienne que les « borderies » et pâturages du Perche, et à ne voir en elle qu'une importation heureuse et la descendance d'« arabes grossis »<sup>6</sup>. — Les Alpes et les Pyrénées produisaient leur race de chevaux de montagne, au pied très sûr<sup>7</sup>, et par là fort utiles comme montures et bêtes de bât. — Enfin, on célébra plus tard, au temps de l'Empire

1. En tout cas, la cavalerie de guerre des deux nations paraît particulièrement forte, VII, 67. 7: 4, 8; 38, 2. Peut-être aussi celle de l'Armagnac, Condomois et Bigorre (III, 20, 3; VII, 31, 5).

2. O. de Serres, p. 299, cite comme pays d'élevage : Bourgogne, Bretagne, Auvergne.

3. César, IV, 2, 2; de même, les Gaulois du Danube, T.-L., XLIII, 5; t. I, p. 369, n. 4.

4. La Gaule avait ses chevaux sauvages (cf. n. 7, dans les Alpes, et peut-être aussi en Camargue) : sur les dompteurs de chevaux en Gaule, Pline, III, 123 : *Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant*.

5. Cf. plus haut, p. 229 et suiv., p. 234 et suiv.

6. • Le cheval percheron est un produit sélectionné du sol », dit Vallée de Loncéy, qui d'ailleurs ne consent pas à lui donner plus de deux siècles d'existence (*Le Cheval percheron*, Nogent-le-Rotrou, 1903, p. 3). On aurait trouvé cependant un crâne de percheron dans un gisement préhistorique (Piètrément, *Races*, p. 5). Dans le sens développé ici, du Haÿs, *Le Cheval percheron*, [s. d.], p. 21-6. — La question du cheval boulonnais est plus incertaine encore. — En ce qui concerne le cheval germanique (cf. p. 278, n. 5), il semble bien qu'il ne diffère pas de ce qu'il est aujourd'hui (Piètrément, *Races*, p. 5-6, 16). — A titre de comparaison, remarquez en Afrique la persistance du type du cheval indigène. Bertrand, *Bull. arch.*, 1906, p. 3-31.

7. Chevaux sauvages, dit Strabon, IV, 6, 10, de ceux des Alpes : pour ceux des Pyrénées, III, 4, 13, où il ne parle, il est vrai, que de l'Espagne. Hannibal en prit un fort grand nombre à son entrée en Maurienne, Pol., III, 51, 12 : cf. t. I, p. 482. A remarquer l'absence de cavalerie chez les Nerviens, Hainaut, Bavai (César, II, 17, 4).

romain, les mules gauloises<sup>1</sup>, et notamment celles de la région du Rhône, si intelligentes et si soumises que la parole humaine suffisait à les conduire<sup>2</sup>.

L'élevage des chevaux ne faisait tort nulle part à celui des autres animaux de ferme. Grâce à l'abondance de ses pâturages, la richesse de la Gaule en gros et petit bétail fut toujours comparable à sa richesse en céréales<sup>3</sup>. Si elle ne nourrit jamais les innombrables troupeaux de Géryon, réservés à l'Andalousie<sup>4</sup>, chacun de ses peuples avait sa part nécessaire de bêtes à laine ou de bêtes de boucherie : en cela comme en tant d'autres choses, elle était un pays de vie aisée et harmonieuse, où tout se rencontrait dans de justes rapports. Il n'est point de région où César ne mentionne les troupeaux à côté du froment, aussi bien dans le Nord, chez les Nerviens, les Éburons, les Morins et les Ménapes<sup>5</sup>, que dans les contrées les plus fertiles du Centre, autour de Bourges, de Nevers et d'Alésia<sup>6</sup>. Hannibal avait trouvé force bestiaux et bêtes de somme dans une bourgade perdue à l'entrée de la Maurienne<sup>7</sup>.

1. *Ἰπποὶ καὶ Ἐλάφιστα* dans Plutarque, *De cupid. dic.*, 2, p. 524 a. peut se rapporter à la Gaule aussi bien qu'à la Galatie. On a rapporté à l'élevage du mulet le dieu *Mulho* (*C. I. L.*, XIII, 1, p. 493), cf. Reinach, *Cultes*, I, p. 64 ; mais cela est bien hypothétique. Je ne crois pas le mulet d'importation grecque (*l. l.*, p. 396, n. 2).

2. Claudien, *Carmin. min.*, 22 (51). Les départements qui produisent aujourd'hui le plus de mules sont Gard, Drôme, Vaucluse, Basses-Alpes (cf. *Mon. de l'Agric., Ann.*, 1902, p. 600-4). Les plus célèbres sont celles du Poitou, dont je ne peux trouver aucune trace avant le haut Moyen Âge (cf. Ayrault, *De l'Industrie mulassière en Poitou*, Niort, 1867, p. 5 et s.) ; mais il ressort du moins des textes modernes que cette industrie n'est pas, comme on le dit couramment, d'origine moderne. Le texte d'Aristote sur l'absence d'ânes en Celtique (*l. l.*, p. 228, n. 3) ne peut s'appliquer qu'aux pays de la Basse Allemagne, et je doute fort que l'âne soit d'importation romaine (hypothèse de Reynier, p. 512-4).

3. Strabon, IV, 1, 2 : *Βοσκήματα παντοία*.

4. Strabon, III, 2, 13 ; Justin, XLIV, 4, 14-16.

5. César, III, 29, 2 ; VI, 3, 2 ; VI, 6, 1 ; VI, 35, 6 ; VIII, 24, 4. Remarquez qu'à propos de ces quatre peuples César donne d'ordinaire la formule *magno pecoris numero* : l'élevage en grand avait donc déjà commencé dans la Flandre et les Ardennes ; cf. Strabon, IV, 4, 3, et ici, p. 282, n. 11.

6. VII, 17, 3 ; VII, 56, 5 (de long de la Loire vers Nevers) ; VII, 71, 7 (Auxois) : *equa* dans les deux derniers cas. Strabon signale encore les pâturages du Comtat et de la plaine du Rhône, entre Avignon et Orange (*εἰς ὄρος*, IV, 1, 11).

7. Tite-Live, XXI, 33, 11 ; Polybe, III, 51, 12. Cf. *l. l.*, p. 482.



Les proportions des différentes espèces ne devaient pas être les mêmes que de nos jours. Il y avait moins de bêtes à cornes, le bœuf et la vache étant destinés au labour et à l'industrie fromagère, et ne donnant pas, au moins en temps ordinaire, la viande de boucherie<sup>1</sup>. Mais les porcs, qui la fournissaient le plus souvent, pullulaient sur tout le territoire : ils ne formaient pas, comme de nos jours, de petits groupes voisinant autour des fermes, mais des troupeaux errant et couchant librement dans les champs et sous les bois<sup>2</sup>. C'est peut-être le nombre des bêtes à laine qui a le moins varié : assurément moutons et brebis ne servaient pas à l'alimentation, mais la laine régnait alors sans partage dans l'industrie drapière<sup>3</sup>.

Qu'on songe à l'importance de ces deux choses dans la vie d'alors : la viande de porc, l'élément favori des peuples de ce temps ; la laine, leur vêtement traditionnel<sup>4</sup>. La Gaule avait l'une et l'autre en surabondance. Elle excellait dans l'art de tirer profit des deux richesses qu'on disait les plus utiles à l'homme.

Les races et les centres d'élevage, autant qu'on peut en juger par certains indices, étaient à peu près les mêmes que ceux de maintenant. Dans l'espèce bovine, on signalait les vaches laitières de la Tarentaise<sup>5</sup>, du Gévaudan<sup>6</sup>, de la Némausienne<sup>7</sup>, connues

1. Pline, VIII, 187, et ici, n. 5-7; cf. cependant Strabon, IV, 4, 3.

2. Strabon, IV, 4, 3, à rapprocher de Polybe, XII, 4, 8; ici, p. 264. Sur cette décadence de l'élevage des porcs, qui commençait peut-être de son temps, cf. Olivier de Serres, p. 332 et suiv.

3. Pline, VIII, 187, et plus loin, p. 298-9; cf. cependant Strabon, IV, 4, 3.

4. Columelle, VII, 2, 1; Pline, VIII, 187; Varron, *R. r.*, II, 4.

5. Pline, XI, 240 (*Alpes Ceutronicæ*, Tarentaise). Il s'agit, sans aucun doute, des ancêtres de la race tarine (cf. *Ministère de l'Agriculture, Annales*, 1902, p. 338 et suiv.), formée autour de Moutiers, race petite, de viande médiocre, mais très travailleuse et très bonne laitière, ce qui correspond fort bien à la description faite ailleurs par Pline de la race alpine (VIII, 179, *plurimum lactis Alpinis quibus minimum corporis*). Hannibal trouva, à l'entrée de la Maurienne, beaucoup de « bêtes à joug » (Polybe, III, 51. 12).

6. Pline, XI, 240 (*caseo... Lesuræ Gabalique pagi* [?]). Est-ce la race d'Aubrac, qui occupe aujourd'hui ce pays? ou ne serait-ce pas plutôt celle de Salers (Cantal), bien meilleure? Il serait possible, d'ailleurs, que Pline, qui distingue ici entre le fromage de Lozère et celui de Gévaudan, ait fait allusion à l'une et l'autre; cf. *Ann.*, 1902, p. 344 et suiv.

7. Pline, XI, 240. Sans doute l'arrondissement du Vigan, où pénètre la race

aujourd'hui encore, et dont les qualités propres ont été d'âge en âge maintenues par les éleveurs du pays<sup>1</sup>. — Les Italiens, habitués aux pores de petite taille, regardaient avec stupéfaction les verrats de la Gaule, gros et robustes comme des fauves<sup>2</sup> : c'était la race de maintenant, qui peut en effet produire des individus fort redoutables<sup>3</sup>. C'est en Franche-Comté<sup>4</sup>, en Flandre<sup>5</sup>, dans le Comtat<sup>6</sup> et en Cerdagne<sup>7</sup> qu'on les élevait avec le plus de soin. — Enfin, l'espèce ovine de la Gaule devint très vite fameuse à Rome même<sup>8</sup> : elle donnait une laine rude, crépue, mais serrée et résistante<sup>9</sup>, ce qui est demeuré la caractéristique ordinaire de la plupart des races françaises<sup>10</sup>. Au temps de César comme maintenant, d'immenses troupeaux paissaient dans les régions du Nord, dans les Flandres et les Ardennes<sup>11</sup>; alors comme

d'Andrac, *Ann.*, p. 350. — La présence aux abords de Nevers de *capia pecoris* fait songer à la race charolaise (César, VII, 56, 5). — L'élevage chez les Frisons est mentionné par Tacite, *Ann.*, IV, 72.

1. *Gallia tauris*, chez Varron, *R. r.*, II, 5, 9, s'applique à la Circumpadane.

2. Strabon, IV, 4, 3; cf. plus haut, p. 264.

3. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la « race celtique », dont des individus dépassent 300 kilogr.; la « race iberique », qui est celle des pays méridionaux, est très inférieure à ce point de vue (Sanson, *Traité de Zootechnie*, V, 2<sup>e</sup> éd., 1878, p. 253 et 258).

4. Chez les Sequanes, Strabon, IV, 3, 2.

5. Chez les Menapes, Martial, XIII, 54.

6. Varron, *R. r.*, II, 4, 10; peut-être aussi dans les environs de Marseille (*Comtatine pour Comauze?*).

7. Strabon, III, 4, 11; Martial, XIII, 54.

8. Voir les textes suivants, n. 9 et 11, et p. 298.

9. Τραχίλις, ἀκρόμαλλος (la correction en μακρόμαλλος paraît inutile), ἐκτεταί, Strabon, IV, 4, 3. — Notons cependant que certains tissus de laine trouvés dans les tombes de l'époque gauloise (Mercey, Haute-Saône, chez les Sequanes) témoignent d'une « race de moutons, dont la laine avait une très grande finesse » (Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 132; cf. Saint-Germain, VI, 1). Et voyez n. 11. — Une race particulière mentionnée par Pline (VIII, 191) est celle de Pezenas, moutons à laine très courte; c'est sans doute une variété non perfectionnée de la race du Languedoc-Roussillon, qui appartient en effet à la classe des laines courtes.

10. Cf. Cartier, *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes espèces de bestes à laine*, Paris, 1762.

11. Rapprochez Strabon, IV, 4, 3, et César, ici, p. 280, n. 5. Il résulte de l'éloge particulier (ἐστρεία, « élégante ») donné par Strabon aux produits du Nord, que la Flandre eut de bonne heure sa race de moutons à laine fine, différente des races françaises proprement dites (cf. Reynier, p. 499) : Strabon semble indiquer que cette race a été importée par les Romains après la conquête; mais il n'est pas sûr qu'il ne faille pas, au lieu de οἰ'Ρουμίων, lire οἰ'Μορβίων, τρέφουσι, etc. (éd. Müller, p. 964); cf. Blümner, I, p. 92. Cf. n. 9.





de nos jours, des milliers de moutons transhumaient entre les Alpes et la Crau<sup>1</sup>; et enfin, l'île de la Corse était, dans tout l'Occident, la terre d'élection des chèvres, qui y vivent aussi nombreuses que les hommes<sup>2</sup>. Sur tous ces points, les révolutions économiques et les conquêtes politiques n'ont rien changé à la vie du sol.

Ce dont le Gaulois se préoccupait sans doute le moins, c'était la basse-cour. Comme le verger et le potager, elle semble avoir été sacrifiée dans les grandes fermes de ce temps. Petites bêtes, petits revenus. Les abeilles s'élevaient un peu partout, surtout à cause du miel et de l'hydromel<sup>3</sup>. Mais les seuls vraiment célèbres d'entre les produits secondaires de l'élevage, étaient les oies de la Flandre, dont les Morins engraisaient de nombreux troupeaux. On les estimait pour la chair et surtout pour le foie, dont les gourmets de Rome devaient faire plus tard leurs délices<sup>4</sup>.

On dira que ce sont là menus détails et simples curiosités de la vie d'autrefois. Mais les renseignements qui nous sont parvenus de cette époque lointaine sont si clair-semés qu'aucun ne doit être négligé. Et au surplus, les moindres habitudes économiques peuvent jouer un jour leur rôle dans la vie des peuples : les troupeaux d'oies des Morins ne furent pas indifférents aux brasseurs d'affaires qui exploitèrent la Gaule conquise, tout comme les castors du Canada occuperont la pensée de Colbert et de ses intendants.

1. Cf. t. I, p. 87. t. II, p. 270.

2. Polybe, XII, 4. 3. Le recensement de 1901 en comptait 249 290 (*Ann.*, 1902, p. 605), et la Corse renfermait à cette date 288 586 habitants.

3. Diodore de Sicile, V, 26, 2; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 c. Pythéas signale l'élevage des abeilles en Norvege, Strabon, IV, 5, 5. En Corse, Diodore, V, 14, 1 et 3.

4. Pline, X, 52-3: cf. Keller, *Thiere des classischen Alterthums*, Innsbruck, 1887, p. 299: sur les oies sauvages du Nord, Bach, *Mém. de la Soc. d'Arch... de la Moselle*, 1864, p. 40 et s. (fantaisiste).

## VII. — CHASSE ET CHIENS

La chasse fut le complément naturel de l'agriculture <sup>1</sup>. C'était la manière d'exploiter les terres qu'on ne cultivait pas, les bêtes qu'on n'élevait pas.

Tous les Gaulois furent de très grands chasseurs devant leurs dieux <sup>2</sup>. Quand on composait, sous l'Empire romain, des traités de cynégétique, on y donnait la place d'honneur aux Celtes, à leurs chiens, à leurs lièvres et à leurs pratiques <sup>3</sup>.

Je ne sais si les Celtes et les Belges, à l'ordinaire soucieux de protocole <sup>4</sup>, avaient déjà établi une hiérarchie de chasses, comme celle qui se fixa au Moyen Age : chasses royales, de grands seigneurs, de gentilshommes, sans parler des chasses roturières et de celles des enfants. Mais en tout cas, il y eut chez eux des chasses de riches à grand équipage, de simples chasses au filet <sup>5</sup>, et toutes les espèces possibles de vénerie et d'oisellerie, le courre, le tiré, le piège et ses nombreuses variétés <sup>6</sup>. Sur ce pays de grandes forêts, par ces temps de vie en plein air, dans cette société où dominait une noblesse passionnée, turbulente et intelligente, la chasse était devenue à la fois le plus noble des

1. C'est par elle qu'Olivier de Serres termine son ouvrage, p. 992 et suiv.; Gaston Phoebus, dans son *Livre de Chasse* (éd. Lavallée, 1854), peut fournir d'utiles rapprochements entre la chasse gauloise et la chasse du Moyen Age; à ce point de vue également : *La Chasse royale composée par le roy Charles IX*, éd. Chevreul, 1857; [Gaffet de La Briffardière], *Nouveau Traité de vénerie*, 1742.

2. Je prends cette expression, parce que les Celtes ne chassaient pas *ἀνευ θεῶν* (Arrien, *Cynégétique*, 35, 1; cf. p. 162, n. 3).

3. Le traité d'Arrien est un véritable panégyrique de la chasse celtique (cf. p. 162, n. 3). Et cela prouve que les usages étaient antérieurs à la conquête romaine.

4. Cf. p. 69-70.

5. Arrien, 19-21; 3, 1. Il semble, d'après Arrien, que la chasse à cheval fût noble, et la chasse au filet, roturière.

6. Appareil *ad venandum et aucupandum... lanceis, gladeis, cultris, retibus, plagis, laqueis, formidinibus*, testament d'un Lingon, *C. I. L.*, XIII, 5708. Strabon (IV, 4, 3) mentionne un dard à main pour la chasse aux oiseaux, et qui portait plus loin qu'une flèche; cf. ici, p. 193. Pour ces procédés et armes de chasses, le recueil des *Bas-reliefs*, publié par Espérandieu (1, 1907), fournira un très grand nombre de documents.



passé-temps et une science précise et compliquée<sup>1</sup>. La vie à la Gaston Phœbus avait commencé dans les Gaules<sup>2</sup>.

La chasse souveraine fut sans contredit celle des bêtes rares et monstrueuses, aurochs et élans : mais on ne devait plus guère les rencontrer que dans les Vosges et les Ardennes, et elles reculaient de plus en plus vers les vastes forêts du levant<sup>3</sup>. Des grands animaux de la Gaule, les plus connus étaient les sangliers<sup>4</sup> et les ours<sup>5</sup> d'un côté, et de l'autre les cerfs<sup>6</sup> : ceux-là se chassaient surtout de près, à la lance, à l'épée ou au couteau, et on engageait contre eux de véritables combats<sup>7</sup> ; les cerfs étaient tirés à coups de flèches<sup>8</sup>. — Les Gaulois faisaient même usage de traits empoisonnés : ils prétendaient que les bêtes tuées de cette manière laissaient une chair plus tendre et plus savoureuse, si du moins on se hâtait de détacher la partie atteinte<sup>9</sup>.

Comme moyen gibier à poil, on citait le renard<sup>10</sup>, le chevreuil<sup>11</sup> et le chamois ou daim des Alpes<sup>12</sup>, la bête chère aux Allobroges

1. Rien, jusqu'ici, n'a permis de prouver l'existence de la chasse à l'épervier ou au faucon, dont il n'est pas parlé en Occident avant le iv<sup>e</sup> siècle (Servius *ad Æn.*, X, 145; Sidoine, *Ep.*, V, 5, 2; Firmicus Maternus, *Math.*, V, 8, p. 139, Pruckner, 1331); cf. Hehn, *Kulturpflanzen*, 5<sup>e</sup> éd., 1887, p. 304 et suiv. Je doute cependant qu'elle ne soit pas plus ancienne.

2. Voyez chez Arrien (19-21) les règles des deux espèces de chasse au lièvre dans les Gaules.

3. César ne parle déjà de leur chasse qu'à propos des Germains et de la forêt Hercynienne; VI, 27, 4; 28, 3. Mais il est fait mention de cornes d'élans dans l'héritage d'un Lingon (*C. I. L.*, XIII, 3708, 28), d'élans chez les Celtes (Pausanias, V, 12, 1; IX, 21, 3), d'élans et d'aurochs dans les Vosges et les Ardennes mérovingiennes (cf. t. I, p. 94), d'aurochs sans doute en Frise (Tacite, *Ann.*, IV, 72). Chez Polybe (XXXIV, 10, 8-9), la mention de l'élan dans les Alpes paraît empruntée à quelque Grec décrivant la forêt Hercynienne. Les mots *alce* (*alcis*) et *urus* sont d'origine septentrionale, et sans doute gauloise. — Cf. Reinach, *Alluvions*, p. 48 et s.

4. Silius Italicus, X, 77-82.

5. Cf. t. I, p. 95, n. 1. — Le loup, j'imagine, se tuait et ne se chassait pas : la chasse au loup a été regardée comme « une chasse ignoble », Le Grand, I, p. 437.

6. *De mir. ausc.*, 86; Pline, XXVII, 101; cf. p. 272, n. 8.

7. Cf. plus haut, p. 193, p. 194, n. 6, p. 284, n. 6.

8. Cf. n. 9 et p. 272, n. 8.

9. *De mir. ausc.*, 86; Pline, XXV, 61; XXVII, 101; plus haut, p. 272, n. 8. L'usage se retrouve chez bien des peuples.

10. Arrien, 34, 1.

11. Gratus, 200; Arrien, 34, 1 (*εορπάς*).

12. Pline, VIII, 214.

du Dauphiné, qui faisaient figurer son image sur les monnaies de ce royaume de leur peuple<sup>1</sup>. — La gloire du petit gibier était due au lièvre, au cerf, au chevre et la plus savante de toutes les chasses parées. Le lièvre de Gaule passait pour le plus gros de l'Europe, on en signalait la variété blanche des Alpes, au printemps il rugissait suivant les saisons<sup>2</sup>. A titre de curiosité, je vous en disais : on en prenait des loirs<sup>3</sup>, des marmottes<sup>4</sup> et des castors.

Le grand oiseau renfermait des variétés plus nombreuses encore. C'étaient toujours dans les Alpes<sup>5</sup>, la vraie patrie des rossesaux, que l'on tuait les bêtes les plus singulières, orgueil des monts, comme du Midi : le coq de bruyère, d'un aspect si singulier avec son plumage noir et lustré où brille la lueur de ses plumes verdâtres<sup>6</sup>, sa variété à grande taille, grosse et lourde, le grand ventour<sup>7</sup>, l'ibis noir, presque semblable à celui de l'Égypte, le chouard ou corbeau alpestre, noir avec le bec rouge, l'habitant de la neige, hôtesse des plus hautes régions<sup>8</sup>; le corbeil, le gémant, qu'on rencontrait, paraît-il, dans toute

1. Voyez les monnaies, p. 287-290, et le lièvre ou bouquetin?, Blanchet, p. 168.

2. Voyez les Alpes, t. I, p. 19-21. Cf. p. 285, n. 2.

3. Voyez les Alpes, t. I, p. 20-21, et les lièvres de l'île d'Oleron, Sidoine, VIII, 6, 12.

4. Voyez les Alpes, t. I, p. 21.

5. Voyez les Alpes.

6. Voyez les Alpes, t. I, p. 21; VIII, col. de 1790, p. 286; Desjardins, I, p. 465. Voyez le corbeau alpestre, la note sur rossesaux dont le nom vient de *bibr-*, *bebr-*, ici, t. I, p. 21-22.

7. Mais, si l'on entend par le grand oiseau le gibier des Alpes, cela ne veut point dire que les rossesaux se rencontrassent pas alors également dans les Alpes, et dans les Pyrénées.

8. Voyez les Alpes, t. I, p. 21, et I, Littre.

9. Voyez les Alpes, t. I, p. 21, et I, Littre.

10. Voyez les Alpes, t. I, p. 21, et I, Littre; on l'aurait rencontré dans les Alpes.

11. Voyez les Alpes, t. I, p. 21, et I, Littre. Remarquons à ce propos que les rossesaux devaient certainement avoir, comme nous-mêmes, des noms dans les points les différentes espèces de corbeaux : 1° un nom peut-être plus voisin du grec *corax*, *corvus*, 86; 2° un autre peut-être assez proche de *corvus*, Strabon, IV, 1, 6, rapproché de IV, 2, 4; cf. t. I, p. 266, n. 9); 3° le radical *cor-*, qui est demeuré dans les langues britanniques (*Wortschatz*, p. 187), et p. 361; 4° un mot qui ressemblait à *long* ou *longu* ou au grec *λοξος* ou, p. 361, n. 7 et p. 352, n. 5).

12. Voyez les Alpes, t. I, p. 21, et I, Littre.



la Gaule et en Espagne même<sup>1</sup>. Mais les terres et les rives les plus lointaines de la contrée avaient aussi leurs attraits dans ce genre de chasse : on se passionna plus tard pour les oies blanches sauvages des bords du Rhin, au plumage fort estimé<sup>2</sup>, et on s'étonna du pélican à la poche monstrueuse, qui vivait encore sur les plages désertes de la Flandre et de la Hollande<sup>3</sup>. Dans le Midi, le butor passait sur les plaines de la Camargue, imitant de son cri le mugissement du taureau<sup>4</sup>, et, par les bois et les champs de toute la Gaule, les alouettes remplissaient l'air de leurs chants aux journées printanières où la nature se réveillait<sup>5</sup>.

Passion pour la chasse, élève de chiens étaient choses inséparables<sup>6</sup>. Les Gaulois avaient le plus beau gibier et les plus beaux chiens de l'Occident<sup>7</sup>. Ils tenaient à leur espèce au moins autant qu'à celle de leurs chevaux, et ils la perfectionnaient de toutes les manières, jusqu'à la croiser avec des loups pour lui rendre sa férocité<sup>8</sup>.

On en distinguait trois races principales. — Les « vertragues »

1. Pline, X, 133 : *Attagen Ionius. Tetrao bonasia* L. (Littré). — Il y a souvent doute sur l'identification des espèces de Pline avec les espèces modernes; cf. *Hist. nat. des Oiseaux* (Buffon), II, éd. de 1774, p. 491 et s.; Cuvier, notes à Pline, éd. Panckoucke, t. VII, p. 407-8.

2. Pline, X, 33-4 : il donne le nom indigène, *ganta*, conservé en allemand. « Hollande, Hainaut, Artois... pays où les oyes sauvages.. font leur principal repaire »; Estienne et Liebault, *L'Agriculture et Maison rustique*, éd. de 1600, p. 29.

3. Pline, X, 131.

4. Pline, X, 116 (in *Arelatensi agro* désigne la Camargue); cf. t. I, p. 103, n. 6.

5. Aucun texte, aucun monument ne parlent spécialement de l'alouette de la Gaule; mais le nom, *alauda*, vient du gaulois, et remplaça chez les Latins celui de *galerita*; Pline, XI, 121.

6. Cf. les notes de l'éd. de Leyde des *Poetae Latini rei veneticæ*, 1728; Le Grand d'Aussy, I, p. 400 et suiv.; Cougny, *Canis* dans le *Dictionnaire des Antiquités*; Mégnin, *Les Races de chiens*, Vincennes, 2<sup>e</sup> éd., 4 vol., 1897-1900; Studer, *Die prähistorischen Hunde*, dans les *Mémoires de la Société paléontologique suisse*, XXVIII, 1901 (p. 133 et s., très riche bibliographie).

7. Arrien, *Cynégétique*, I, 4; 2, 1, 2, 3, etc., voir les notes des p. 288 et 289; Grattius (contemporain d'Auguste), 156; Oppien, *Cynégétique*, I, 373.

8. Pline, VIII, 148. Au surplus, ce n'est pas un fait extraordinaire que le croisement du chien et du loup (Mégnin, I, p. 13), et l'on connaît les célèbres expériences de Buffon à ce sujet (*Hist. nat., Suppléments*, III, 1776, p. 7 et s.; cf. Sanson, *Traité de Zootechnie*, II, 3<sup>e</sup> éd., 1888, p. 230 et s.).

ou lévriers<sup>1</sup>, à la taille et à la robe superbes, servaient à la chasse aux bêtes rapides; fougueux, mais fort adroits, ils savaient, disait-on, forcer le lièvre à la course et le rapporter sans dégâts<sup>2</sup>. — Les « séguses » ou « sicambres »<sup>3</sup>, les braques de maintenant, valaient surtout pour la force et le courage : c'étaient de gros animaux, laids et vilains, mais bons quêteurs, rapides et tenaces, et habitués sans doute à affronter le sanglier, à le prendre corps à corps et à se rouler avec lui. On ne leur reprochait que leur aspect sauvage, leurs aboiements plaintifs, et les folles démonstrations dont ils annonçaient la piste<sup>4</sup>. Les meilleurs venaient du pays des Belges<sup>5</sup>. — Les « pétrones », enfin, paraissent avoir été des chiens courants, des variétés de braques de moindre taille, d'ailleurs très bons limiers et tout aussi bruyants et agités que leurs congénères<sup>6</sup>. Les

1. Que le mot indigène de *vertragus* ou *vertraha* (*veltagra*, *veltraga*, *Comm. notarum Tironianarum*, Schmitz, 108, 17; *veltravus*, Loi des Burgondes, 97; *veltriciis*, Loi des Bavares, 20, 5; *vueltrus*, Loi Salique, 6; etc.) signifie « très grand coureur » (cf. *ὑπερρέχειν*, *ver-* est un préfixe intensif, cf. p. 47, n. 2), et que par suite les *vertragues* soient les lévriers, cela résulte de la description et des remarques de Grätius (203-5) et d'Arrien (3, 6 : οὐέτραγοί... ποδώχεις κύνες) : le mot de « vautre », qui vient de là, mais qui désigne, non le lévrier, mais le braque, est par la suite passé à une autre espèce. Sur l'histoire de ce mot, toujours conservé, Cougny, p. 885.

2. Arrien, 3, 6 et 7; Ovide, *Mét.*, I, 533; Martial, XIV, 200 (cf. III, 47, 11); Grätius, 203-6.

3. Le nom, comme le précédent, est donné par Arrien (*ἐγούσιαι*, 3, 4) et par les lois barbares (*segusium*, Holder, II, c. 1458; *seucis*, Loi des Bavares, 20, 1, 2; *segusius*, Loi Salique, 6; *de canibus seusibus*, Loi des Alamans, 82; *segutium*, Loi des Burgondes, 97), où nous retrouvons les trois espèces des chiens gaulois (Loi des Burgondes, 97; des Bavares, 20; Salique, 6). Malgré l'affirmation d'Arrien, je ne crois pas que ce mot signifie « chien du Forez », et vienne du peuple des Ségusiaves; Grätius (202) les appelle *sycambri*. L'opinion courante accepte cette origine forésienne, et fait descendre de cette race les fameux griffons de Bresse, qui semblent disparus aujourd'hui, et les griffons nivernais.

4. Arrien, 3; Silius, X, 77-82. Ce sont, dit Arrien, les chiens « fous » (*ἔχτροες*, 3, 2) : comparez le sens de « fou » donné au mot « braque ».

5. Silius, X, 77-82; *sycambros*, Grätius, 202. La race d'Artois?

6. *Petronii*, Grätius, 202, 206-8 : ce sont les *petrunculi* des lois barbares (cf. Holder, II, c. 1458; Loi des Burgondes, 97). Ce sont les *fleethounds* anglais (éd. de Leyde, p. 86). — Sur les chiens courants anciens, braques et autres, Studer, p. 87 et s.; français d'autrefois, Gaston Phœbus, ch. 15-21; *La Chasse royale*, ch. 7-11; Estienne et Liebault, p. 366-7; de maintenant, Le Couteulx, *Les Races de chiens courants français*, 1873; Mégnin, II, p. 75 et s. — Les dogues, inconnus en Gaule, venaient de l'île de Bretagne, mais les Gaulois en importaient pour servir à la guerre (cf. p. 199; Strabon, IV, 5, 2; Grätius, 174-181).



bêtes, dans le pays de Gaule, étaient bavardes et à demi folles comme leurs maîtres<sup>1</sup>.

Au reste, ce monde des chiens ressemblait au monde des hommes. Il existait entre eux une hiérarchie. Dans une meute, chaque animal gardait son rôle propre : les limiers dépistaient, et les coureurs forçaient<sup>2</sup>. Elle était conduite par un chef, elle lui obéissait, il faisait son éducation<sup>3</sup>.

Les chiens étaient associés à toutes les actions importantes du Gaulois. Ils l'accompagnaient à la guerre : il y avait pour eux, sur le champ de bataille, une portion de proie<sup>4</sup>. On les admettait aux festins et aux fêtes de la chasse<sup>5</sup>. Car la chasse, comme la guerre, avait son culte. A l'orée des bois ou dans les carrefours familiers aux veneurs, s'élevaient les sanctuaires qui leur servaient de rendez-vous. La divinité recevait, aussi bien qu'après une bataille, sa part de butin, dépouilles ou défenses des animaux tués<sup>6</sup>. Les jours des repas sacrés, les chiens festoyaient aussi, couronnés de fleurs<sup>7</sup>. Dans la chasse ainsi que dans la guerre, le compagnonnage s'établissait plus intime entre l'homme et l'animal. Et les étrangers du Midi s'étonnaient de ces usages à la fois sauvages, subtils et solennels, qui faisaient de la chasse gauloise une sorte de guerre rustique, savante et religieuse.

1. Sur les chiens damerets de la Gaule romaine, Martial, XIV, 198.

2. Arrien, 19 et 21 (chasse au lièvre chez les Gaulois).

3. Pline, VIII, 148 : *Galli, quorum greges suum quisque ductorem e canibus et duces habent; illum in venatu comitantur, illi parent : namque inter se exercent magisteria*. Cf., dans les lois barbares, qui reproduisent un état de choses très ancien en Gaule, *canem magistrum* (Loi Salique, 6), *leitihunt, qui hominem sequentem ducit*, supérieur au *primum cursalem qui primus currit* (Loi des Alamans, 82, 1), *leitihunt* (Loi des Bavaurois, 20, 1), supérieur au (*canis doctus* (*id.*, 20, 2).

4. Dogues de Bretagne et chiens du pays, Strabon, IV, 3, 2; cf. ici, p. 100.

5. Arrien, 34, 3.

6. Cf. Arrien, 34, et Diodore, V, 20, 4; et voyez les défenses de sangliers trouvées dans les ruines des temples situés dans des forêts (p. ex. de Vesly, *Exploration archéologique de la forêt de Rouvray*, Rouen, 1903, p. 29-30, *Soc... d'émulation... de la Seine-Inf.*, 1902).

7. Arrien, 34, 3.

## VIII. — PRODUITS DE LA MER.

L'exploitation des rivages et des fonds avoisinants pouvait procurer aux Gaulois des richesses presque aussi variées que la culture du sol lui-même<sup>1</sup>. Mais il est malaisé de dire jusqu'à quel point ils surent la pratiquer. Nous nous rendons un compte suffisant du goût des populations antérieures, Ligures ou autres, pour les choses de la mer<sup>2</sup>; nous connaissons assez bien la pisciculture gallo-romaine. Entre ces deux périodes, l'histoire des pêcheries gauloises nous échappe à peu près complètement.

Il est cependant permis d'affirmer que les hommes de ce temps ne perdirent pas ce bel appétit des huitres<sup>3</sup>, des coquillages et des poissons qu'avaient eu les générations antérieures, et que nous retrouverons chez leurs descendants de l'époque latine. Posidonius, qui vit les Celtes à table, dit que partout ils se faisaient volontiers servir du poisson d'eau douce ou d'eau salée, et qu'ils le mangeaient apprêté au sel, au vinaigre ou au cumin<sup>4</sup> (vers 100?). Ils n'étaient donc pas moins gourmets en cette matière que les Grecs et les Romains, et que n'importe quel peuple de l'Antiquité<sup>5</sup>.

Les poissons<sup>6</sup> les plus estimés des indigènes semblent avoir été le saumon sur l'Océan, le thon<sup>7</sup> et le muge sur la Méditerranée<sup>8</sup>. Du premier, on préférerait celui qui remontait les fleuves,

1. Cf. t. I, p. 87-9.

2. Cf. t. I, p. 129, 131, 406-7; et songez aux vestiges préhistoriques.

3. Les seules huitres mentionnées en Gaule avant le iv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne sont celles de l'étang de Berre, Strabon, IV, 1, 8.

4. *Ap.* Athénée, V, 36, p. 152 a.

5. Cf. Rondelet, *De piscibus*, 2 v., 1554-5 (encore fort utile). Sur les espèces de poissons et les systèmes de pêches, en l'état actuel de la Méditerranée provençale (d'ailleurs, je crois, peu différent de l'état ancien), voyez l'excellent livre de Gourret, *Les Pêcheries et les Poissons de la Méditerranée*, 1894.

6. Le bruit courait qu'ils nourrissaient de poissons bœufs et chevaux (Élien, *Hist. anim.*, XV, 15).

7. Martial, XIII, 403; Élien, *Hist. anim.*, XIII, 16; cf. t. I, p. 407.

8. Pline, IX, 59, et les textes de la p. 291, n. 2 et 3.





et en particulier les eaux du bassin girondin <sup>1</sup>. Sur la pêche du muge, dont la chair grasse et savoureuse fut la passion des Gaulois du Sud comme celle des Italiens de l'Empire, on racontait toutes sortes de miracles : à l'entrée de l'étang de Pérois, les dauphins aidaient les pêcheurs à capturer les muges, et on les récompensait en leur jetant du pain trempé de vin <sup>2</sup>; dans l'étang de Salses, on les trouvait enfouis sous la boue, et on les pêchait à coups de tridents <sup>3</sup>. — Plus tard, les Romains devaient rechercher pour leurs tables le surmulet de l'Atlantique <sup>4</sup>, et, plus encore, les grands poissons fins des fleuves de l'Océan, la lamproie ou murène aux sept étoiles <sup>5</sup>, l'esturgeon et le silure du Mein et du Rhin <sup>6</sup>, et la lotte du lac de Constance, au foie savoureux <sup>7</sup> : j'imagine que les riverains les leur ont fait connaître.

La mer, comme la terre, donnait ses récoltes industrielles.

1. Pline, IX, 68.

2. Pline, IX, 29-32, cf. 59 (*stagnum Latera*, étang de Lattes ou de Pérois) : il s'agit de filets jetés du haut des barques à l'entrée de l'étang, et soulevés par des fourches quand le poisson avait donné; les dauphins servaient de rabatteurs. La tradition se retrouve pour d'autres pays chez Élien, *H. an.*, II, 8, et Oppien, V, 425 et s. En réalité, les dauphins sont de grands pourchasseurs et destructeurs de poissons (Gourret, p. 311 et s.), et à cet égard ils peuvent rejeter les compagnies jusqu'aux abords des filets, mais en fait ils sont un des fléaux de la pêche dans le Midi. C'est ce que dit avec raison, à propos de ce texte, Astruc, *Mém. pour l'hist. nat. de... Languedoc*, 1737, p. 568 et s. Au reste, les pêches de muges dans l'étang de Thau et les autres étangs du Languedoc ont toujours été célèbres : pêches dites à la « sautado » et au « canat », ce sont les noms des filets.

3. Strabon, IV, 1, 6 (Polybe), à rapprocher d'Athénée, VIII, 4, p. 332 (Polybe); Méla, II, 83. Tout cela, sans doute par Timée. Voyez l'explication de ces textes par Astruc, *Mémoires*, p. 557 et s. La pêche au harpon est toujours pratiquée pour les poissons envasés; cf. Gourret, p. 121. — Sur la richesse en poissons et hultres de l'étang de Berre, Strabon, IV, 1, 8; *De mir. ausc.*, 89 (Timée) : pêche au trident sur les bords; cf. Élien, *Hist. anim.*, XV, 25. — Cf. t. 1, p. 407.

4. Pline, IX, 64 (*mullus surmuletus* L., Littré) : beaucoup plus gros que celui de la Méditerranée.

5. IX, 76.

6. IX, 44 (*esor*, esturgeon?); IX, 45 (silure). Les textes concernant l'*esor*, chez Holdér, I, c. 1470 : je ne peux voir en lui ni le saumon ni le brochet. Sur la question de l'esturgeon, si discutée dès la Renaissance, Rondelet, II (*De pisc. fluv.*), p. 180 et s.

7. IX, 63, *mustela* (*gadus lota* L.). — Il n'y a pas à douter un seul instant que le poisson mentionné dans la Saône par le *De fluviis* ne soit la lotte. La lotte de la Saône est en effet célèbre sur les marchés de Lyon; Rondelet, *De pisc. fluv.*, p. 165 : *Caro tota a Lugdunensibus habetur in pretio; nascitur in lacubus et fluviis leniter fluentibus, ut in Arari*; Réguis, *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, XVII, 1808, p. 57 et s. Le

On a déjà parlé du corail des îles d'Hyères et des côtes ligures<sup>1</sup>. Les paysans des dunes landaises et médoquines recueillaient, je crois, l'ambre gris que laissaient sur leurs plages les cachalots errants du golfe d'Aquitaine : c'était un parfum rare, d'une étrange pénétration<sup>2</sup>. On ne sait comment se faisait l'extraction du sel sur les rivages<sup>3</sup> : mais ce fut une industrie très prospère, si on songe à la surproduction de confits et de salaisons qu'on signalait dans les Gaules.

Peut-être les Gaulois, à la différence des populations de la période antérieure, ont-ils été de médiocres exploiters des régions maritimes<sup>4</sup>. Ce n'est sans doute pas le résultat d'un hasard si aucun texte ne mentionne les pêcheurs de l'Atlantique. Sur la Méditerranée, les gens de Narbonne semblent s'être occupés sur terre plutôt que sur eau<sup>5</sup>. Les grandes pêcheries de ce rivage, notamment celles des îles d'Hyères et de l'étang de Berre, demeurèrent toujours entre les mains des Marseillais<sup>6</sup>. Sauf les Vénètes de l'Armorique, les Gaulois montraient une certaine paresse à l'endroit des choses de la mer<sup>7</sup>.

nom indigène est transmis différemment : σκολόπιδος, κλοπίας, κλουπαία : le premier mot rappelle le grec σκόλοψ, « pieu », ce qui est vaguement la forme de la lotte (*De fl.*, 6, 2, d'après Callisthène de Sybaris; Stobée, *Florilegium*, 100, 14; Lydus, *De mensibus*, III, 41; *Anecdota* de Boissonade, I, p. 417).

1. Pline, XXXII, 21; Solin, II, 41-43; cf. t. I, p. 407, t. II, p. 313. Et aussi du *murex*, t. I, p. 407.

2. *Theochrestus Oceano id exæstuante ad Pyrenæi promontoria ejici, quod et Xenocrates credidit*, Pline, XXXVII, 37; *candida (?) odoris præstantissimi*, id., 47 (interprétation incertaine). Sur les cachalots du golfe de Gascogne, Pline, IX, 8 (*physeter*), de l'Armorique et de la Saintonge, X, 10; ici, t. I, p. 68, n. 4. On sait que l'ambre gris, qui n'a de rapport que le nom et l'origine apparente (*ejici Oceano*) avec l'ambre jaune, est un calcul intestinal du cachalot. Le meilleur ambre gris a toujours été celui du golfe de Gascogne; cf. t. I, p. 89.

3. Mais Strabon mentionne déjà, semble-t-il, les salines des environs de Salses ou de Leucate, χωρίον ... ἀλυκίδων μεστόν (IV, 1, 6). Cf. p. 300, n. 2.

4. Pline semble le dire : *Gallia... nec quærit in profundis murices*, XXII, 3. Les Grecs ont pu cependant exploiter le *murex* des côtes provençales, t. I, p. 407.

5. Cf. ici, p. 237-8.

6. Cf. t. I, p. 400-7.

7. De même, ceux de l'extérieur, t. I, p. 331-2.



## IX. — INDUSTRIES D'ALIMENTATION

La préparation de ces produits alimentaires avait donné naissance, chez les Celtes et les Belges, à quelques industries fort bien constituées : les deux principales étaient la boulangerie et la fabrique des conserves. Et ce sont aujourd'hui encore deux des renommées de la France, pays de bon sel et de bon grain.

On faisait du pain, de qualités très diverses, avec la plupart des céréales, millet ou panic, orge, épeautre et froment<sup>1</sup>. Celui-ci, bien entendu, donnait le meilleur et le plus léger, et la légèreté en était encore accrue par l'emploi de la levûre de bière<sup>2</sup>.

Les conserves étaient celles de viande de porc : car les Gaulois consommaient autant de confits que de viandes fraîches<sup>3</sup>. Il s'en préparait sans doute dans tous les pays de la Gaule, ainsi que de nos jours. Mais quatre régions furent particulièrement réputées à ce point de vue : la Cerdagne, le Comtat des Cavares, la Flandre des Ménapes, la Franche-Comté des Séquanais<sup>4</sup>; le mérite des jambons du Nord ou du Midi venait sans doute de la valeur du sel dont on les apprêtait : celui des conserves franc-comtoises, des belles glandées de la Haute-Saône<sup>5</sup>. Et un des premiers effets de la conquête latine fut

1. Millet, Pline, XVIII, 101; épeautre, qui donnait un pain, semble-t-il, plus lourd, 62; froment, un pain très léger, 88. L'orge de Gaule, mêlée au blé, donnait un excellent pain de ménage, Columelle, II, 9, 8 et 10. Cf. plus haut, p. 267-8. Strabon cite des pâtisseries (*ψατσά*) pour oiseaux (IV, 4, 6).

2. Pline, XVIII, 68 (*spuma*) : usage également mentionné en Espagne; cf. Blümner, I, p. 59-60.

3. Strabon, IV, 4, 3.

4. Varron, *R. r.*, II, 4, 10 (peut-être aussi les environs de Marseille; cf. p. 282, n. 6) : la charcuterie d'Avignon et de Tarascon est encore célèbre; Martial, XIII, 54; Strabon, III, 4, 11 et IV, 3, 2. On distinguait le jambon ou jambe entière, *perna*, et le *petaso*, qui en était un flet ou une tranche fraîche taillée dans la meilleure partie (Athénée, XIV, 75, p. 637); *succidiæ* paraît désigner toute charcuterie (Varron, II, 4, 10).

5. Cf. Huffel, I, p. 354-5. Je ne sais si on utilisait le sel de la région de Salins : il ne serait pas impossible, cependant, de voir une allusion aux salines de la vallée de la Saône dans le *De fluviis*, 6, 3.

l'envahissement des marchés de Rome et d'Italie par les produits de la charcuterie transalpine<sup>1</sup>; car c'était, disait-on, « la plus belle de toutes »<sup>2</sup>.

Comme autre aliment d'origine animale, les Gaulois connaissaient le fromage, de vache bien entendu. On estimait fort celui de la race tarentaise et celui de la race de Lozère; le premier était, semble-t-il, une façon de gruyère<sup>3</sup>, le second, une sorte de cantal. Mais pour celui-ci, les indigènes ne savaient point le conserver, ce qui devait faire un jour le désespoir des gourmets romains<sup>4</sup>.

Les plus riches seuls buvaient du vin, qu'on importait de Marseille ou d'Italie<sup>5</sup>. Comme boissons indigènes, on avait le lait<sup>6</sup>, l'hydromel<sup>7</sup>, et surtout la bière. De celle-ci, il existait un assez grand nombre de variétés : car les Gaulois en fabriquaient avec toutes sortes de céréales<sup>8</sup>. La plus connue et la plus estimée était celle d'orge, que quelques-uns mélangeaient avec du miel, que d'autres même relevaient par du cumin<sup>9</sup>. Ils produisaient aussi une façon de vin en faisant cuire dans du moût les baies ou le bois du pistachier-lentisque<sup>10</sup> : cela ne valait

1. Strabon, IV, 3, 2; IV, 4, 3; Varron, II, 4, 10.

2. Κάλυπτοι... αὐτῶν. Athénée, XIV, 75, p. 637; *optimas et maximas succidias*, Varron, *R. r.*, II, 4, 10. Varron englobe dans cet éloge Transalpine et Cisalpine.

3. *Caseum Valusicum*, nom de localité en Tarentaise, Pline, XI, 240; cf. Desjardins, I, p. 77; Pouriau, *La Laiterie*, 2<sup>e</sup> éd., 1874, p. 485 et s.; ici, p. 281, n. 5.

4. XI, 240 (cf. p. 281, n. 6) : *Brevis ac musteo tantum commendatio*. Aujourd'hui encore, on reproche au cantal d'être de « peu de garde ». — On attribue une très haute antiquité au roquefort, qui est un fromage de brebis (avec, jadis, addition de lait de chèvre), mais je n'en trouve pas trace à l'époque romaine ou celtique.

5. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 c; Diodore, V, 26, 3; cf. p. 270.

6. Strabon, IV, 4, 3.

7. Diodore, V, 26, 2.

8. Pline, XIV, 149; XXII, 164; de blé notamment, XVIII, 68; cf. Tacite, *Germanie*, 23. Ils ont dû en fabriquer avec l'épeautre appelé *bracis* (XVIII, 62; cf. p. 267, n. 3), puisque ce mot a fini par devenir dans le Nord synonyme de bière (Hehn, p. 124), et que « brasser » vient, dit-on, de là.

9. Diodore, V, 26, 2; Denys, XIII, 11, 16; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 a, c, qui donne le nom indigène de la bière, *κόρυξ* (cf. *κοῦρυς*, Dioscoride, II, 110). Le mot *cervesia*, également indigène, vient de ce radical (Holder, I, c. 995-7). Cf. Hehn, p. 122 et suiv.; Olck, *Bier*, c. 462 (Wissowa). La bière de houblon semble bien inconnue en ce temps-là (Hehn, p. 386).

10. Pline, XIV, 112. Sans doute seulement en Provence.



pas, tant s'en faut, le mastic célèbre de l'île de Chio<sup>1</sup>. Mais, quelle que fût la nature de leur boisson, les Gaulois trouvaient toujours le secret de l'ivresse<sup>2</sup>.

Ils ne dédaignaient pas les condiments. Leurs cuisiniers utilisaient le sel, le vinaigre et surtout le cumin<sup>3</sup>, si longtemps cher aux Anciens et à nos aïeux, l'ami de l'estomac et le symbole de l'hospitalité<sup>4</sup>. La graisse de porc était d'un usage constant<sup>5</sup>. Bien qu'aucun texte ne fasse d'eux des mangeurs de beurre, il est impossible qu'ils aient négligé cet aliment, familier aux aristocraties des peuples du Nord<sup>6</sup>. Leur cuisine ignorait l'huile, dont du reste ils n'aimaient pas le goût<sup>7</sup> : elle connaissait l'ail, l'éternelle panacée du paysan gaulois<sup>8</sup>. Mais elle n'en était pas moins sortie de l'état de barbarie.

Ce qui prouve encore l'ingéniosité des Gaulois en fait d'industrie ou d'art alimentaire, c'est la manière dont ils gardaient le vin. Ils ne le produisaient pas, mais ils savaient le conserver, et les besoins de son logement leur inspirèrent une invention de première importance, qui devait peu à peu transformer les industries auxiliaires de la viticulture. Aux amphores de terre cuite, seules en usage chez les peuples méditerranéens, ils substituèrent les futailles en bois, douvées et cerclées<sup>9</sup>. Et c'était une

1. Pline, XII, 72.

2. Pline, XIV, 149. Cf. ληνοῦς πολυτελοῦς πώματος, Posidonius *ap.* Athénée, IV, 37, p. 152 *d.* — On ne parle pas, à l'époque historique, du vin de fruit, cidre, poiré, cormé, etc., que l'on constate soit à l'époque précédente (cf. t. I, p. 174), soit à l'époque postérieure (*multiplices potus*, Ammien, XV, 12, 4), soit vers l'ère chrétienne chez les Cisalpins (Virgile, *Georg.*, III, 380).

3. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152.

4. Pline, XIX, 160; Plutarque, *Quæst. conviv.*, V, 10, 1, p. 684; cf. Hehn, p. 172.

5. Denys, XIII, 11, 16.

6. Pline, XXVIII, 133; XVIII, 103; cf. Hehn, p. 132.

7. Posidonius, *l. c.*

8. Cf. p. 271, n. 4.

9. Pline (XIV, 132) place cette invention *circa Alpes*; Strabon la mentionne autour d'Aquilée (V, 1, 8) et en Cisalpine, où il signale d'immenses foudres (V, 1, 12). Cf. Curtel, *La Vigne et le Vin chez les Romains*, 1903, p. 112 et suiv. — Cercles en bois de bouleau, Pline, XVI, 73. — Les représentations figurées empruntées à la tonnellerie sont fréquentes sur les monuments gallo-romains; cf. Weise, *Beitrag zur Geschichte romischen Weinbaues in Gallien*, Hambourg, 1901, p. 22 et s.

innovation fort heureuse : le vin, conservé de cette façon, vieillit mieux, garde son goût, prend tout son bouquet<sup>1</sup>; et d'autre part, les tonneaux, faciles à équilibrer, se prêtent plus que les amphores aux manipulations nécessaires pour travailler le liquide ou le transporter<sup>2</sup>.

#### X. — L'HABILLEMENT

Nous retrouvons ce sens pratique des Gaulois dans les industries du vêtement.

Les gens du Midi s'habillaient de manière ou trop simple ou trop solennelle. Ils passaient de la tunique courte, qui laissait nus les bras et les jambes, à la toge démesurée, qui emprisonnait l'homme dans ses pans compliqués. On préféra, chez les peuples du Nord, des vêtements plus complets que l'une, moins savants que l'autre, qui abritaient tout le corps contre les intempéries, mais qui permettaient aux membres la liberté de leurs mouvements. De là l'usage des trois pièces essentielles de leur costume de dessus : les braies ou pantalons à vaste fond et à larges jambes<sup>3</sup>; les justaucorps ou tuniques, fendues par devant,

— Il est bien probable que la tonnellerie vinaire ne s'est développée en Gaule qu'à l'époque romaine, et que même en ce temps-là le vin était souvent transporté en amphores (cf. Déchelette, *Fouilles*, p. 57 et s.). Cependant, je suis de plus en plus convaincu que l'invention des vaisseaux de bois est bien antérieure à la conquête : il en fallait pour la bière, et c'est à des cuves de vin ou de bière que je rapporte les ληνοὺς πολυτελοῦς πόμπος que Luern offrit à son peuple (Posidonius *ap.* Athénée, IV, 37). — Cf. Changarnier, *Le Dieu au maillet*, Beaune, 1907.

1. • Les vaisseaux vinaires en bois ont, sur les amphores et sur tous les récipients en verre, en grès ou en métal, l'avantage d'être perméables et de faciliter les phénomènes du vieillissement par l'action lente et ménagée de l'oxygène de l'air. Toutes choses égales d'ailleurs, un vin conservé en fûts en bois sera meilleur, plus vieilli et plus bouqueté que le même vin conservé dans des vases imperméables de même volume. Par contre, la chaleur a plus d'accès sur le bois; il y a plus d'évaporation, plus de lies et, par conséquent, plus de déchet. • Note de Gayon, directeur de la Station agronomique de Bordeaux, professeur à la Faculté des Sciences.

2. Nous ne reviendrons pas sur les préparations pharmaceutiques (p. 272-4), résineuses (p. 263) ou alimentaires (p. 263 et 271), mentionnées à propos de la flore.

3. Mentionnés d'abord, chez les Cisalpins et les Gésates, à la bataille de Têla-



nouées par une ceinture, pourvues de longues manches, et ne s'arrêtant qu'aux genoux<sup>1</sup>; les saies ou manteaux<sup>2</sup>, agrafées sur la poitrine<sup>3</sup>, percées d'amples emmanchures<sup>4</sup>, et munies souvent d'un capuchon qu'on pouvait rabattre sur le dos ou relever sur la tête<sup>5</sup>. L'ensemble formait un costume que les Romains ont pu trouver inélégant, mais il était si commode et si utile qu'ils l'adoptèrent eux-mêmes<sup>6</sup>, et que grâce aux Gaulois, il s'est imposé au monde moderne<sup>7</sup>.

mon en 225 (Polybe, II, 28, 7 et 8; 30, 1). Le pantalon allait jusqu'à la cheville, et était parfois attaché à la chaussure (Reinach, *Bronzes*, p. 138, ce qui est peut-être la forme la plus ancienne, conservée dans les figurations de divinités). Chez certains peuples du Rhin, il était plus ample (Lucain, I, 430). Bien que l'expression de *Gallia braccata* ait été réservée à la Gaule narbonnaise (Méla, II, 74; etc.), tous les Transalpins étaient vêtus de pantalons (Strabon, IV, 4, 3; Diodore, V, 30, 1). Le mot *braca* est indigène (Diodore, *l. c.*; Holder, I, c. 501-5); « braies » en vient. — Étudier, pour toutes ces pièces du costume, les bas-reliefs de l'époque gallo-romaine.

1. Diodore, V, 30, 1; Strabon, IV, 4, 3 (στριστοὺς χειρῶντοῦς); statuettes dites de Dispatier, Reinach, *Bronzes*, p. 137-185. Il est probable que la saie remplaçait parfois la tunique (cf. Polybe, II, 28, 8).

2. Polybe, II, 28, 7 et 8; 30, 1 : dans la même circonstance que les braies (cf. p. 296, n. 3). Dans la Gaule transalpine : Diodore, V, 30, 1; Strabon, IV, 4, 3; Pline, XVI, 251; César, V, 42, 3 (*sagulum*). Le mot *sagum* paraît d'origine indigène, mais il a dû pénétrer de très bonne heure chez les Latins, comme le vêtement lui-même (Caton, *De agricultura*, 59; autres textes, Holder, II, c. 1289 et suiv.). — La *caracalla* est une variété de la saie (cf. Mau, *Encycl. Wissowa*).

3. Et sans doute souvent, boutonnées ou attachées jusqu'en bas. César signale (VII, 50, 2) que les Gaulois soumis à Rome agrafaient le manteau sur le côté droit, par opposition sans doute à la coutume nationale. J'ai peine à croire que le manteau gaulois n'eût point d'agrafe (*sic*, Ferrarius, *De re vestiaria*, 1654, II, p. 111; Hettner *apud* Pick, *Monatschrift*, VII, Trèves, 1881, p. 8; Marquardt, *Privatleben*, p. 549) : cf. ἐπιποροῦνται, Diodore, V, 30, 1.

4. Pourvues peut-être, parfois, de véritables manches.

5. Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 549. La saie à capuchon est le *bardocucullus* (Martial, I, 53, 5; XIV, 128). Elle était souvent extrêmement courte, simple pèlerine qui ne tombait guère plus bas que les épaules. On fait de *cucullus* (« capuchon ») un mot d'origine gauloise (Holder, I, c. 1183) : le français « cagoule », dit-on, vient de là. Cf. S. Reinach, *Cucullus*, *Dict. des Antiquités*.

6. Cf. les notes précédentes, 1-5, et p. 296, n. 3. Les avantages de ces vêtements conformés sur le corps (à manches et à capuchon) sont bien indiqués par Columelle (*magis utiliter quam delicate*, etc., I, 8, 9).

7. Les Gaulois paraissent avoir usé de plusieurs sortes de chaussures : 1° les sandales, qui portaient leur nom, *gallicæ* (Cicéron, *Philippiques*, II, 30, 76; Aulugelle, XIII, 21, 6; cf. Reinach, *Bronzes*, n° 149, 160; Lafaye, *Dict. des Ant.*, au mot *Gallica*); 2° des espèces de chaussons (Reinach, *id.*, p. 142, 144, 146, 152, 153); 3° peut-être aussi des brodequins à guêtres (Reinach, p. 139). Ils avaient en tout cas d'excellentes chaussures de montagnes, et Hannibal en fit provision chez les Allobroges (Polybe, III, 49, 12). — Comme coiffures, il faut citer, outre le capuchon

Ce qui fit la vogue de ces vêtements, ce fut, non pas seulement leur forme à demi collante, mais encore la nature de leur drap. Ils étaient en laine du pays, et si solidement tissés<sup>1</sup>, si souples et si résistants à l'usage, qu'ils devinrent fort vite populaires parmi les soldats et les travailleurs, chez tous les gens de plein air et de fatigue<sup>2</sup>. On parlait des manteaux de Gaule comme on parle aujourd'hui des cotonnades anglaises. Quand Hannibal traversa les terres des Allobroges, il se procura pour son armée une bonne provision de chaudes étoffes<sup>3</sup>. Les meilleures étaient jugées celles de la Saintonge<sup>4</sup>, du pays de Langres<sup>5</sup>, de la Franche-Comté<sup>6</sup> et de l'Artois<sup>7</sup> : mais la production drapière fut générale, et chaque nation avait ses foulons et ses tisserands.

de la saie (cf. p. 297, n. 5) : 1° le bonnet conique revêtu de métal (cf. p. 197, n. 4); 2° l'espèce de bonnet à double étage que portent les *nautæ Parisiaci* (Musée de Cluny); 3° les chapeaux à très larges bords que portent les Déeses-Mères du Nord-Est (Ihm, *Bonner Jahrbücher*, LXXXIII, p. 38, 44-7, pl. 1-3). Toutes ces coiffures devaient être en feutre ou en cuir. Elles ne sont pas sans analogie avec celles des personnages figurés sur les monuments de l'époque de Hallstatt ou préceltique (Zannoni, *Gli Scavi della Certosa*, pl. 35). Elles peuvent avoir été, à l'époque classique, surtout religieuses, et partant, des survivances d'anciens temps. — Nous ne connaissons que par les monuments gallo-romains les costumes de femmes. Cependant, en s'aider surtout des bas-reliefs des Déeses-Mères (cf. Ihm, *Bonner Jahrbücher*, LXXXIII, p. 38 et pl.), on peut conjecturer qu'elles portaient peut-être une chemise, en tout cas une tunique ou une robe descendant aux talons, et un manteau à larges et longues manches attaché sur le devant par un nœud, un bouton ou une fibule. Elles devaient aussi porter une sorte de voile tombant sur leurs épaules. — Cravates ou foulards chez les hommes? — Et en tout cela, coiffures et vêtements, ce sont les habitudes modernes qui s'annoncent.

1. De tissus de laine trouvés dans une tombe gauloise, on a dit que « leur exécution atteste une certaine habileté dans l'art du tissage... C'est un *croisé*, analogue à nos mérinos actuels » (Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 68).

2. Strabon, IV, 4, 3 (je ne peux croire que ce paragraphe ne vise que les Belges). Cf. p. 297, n. 2 et 6.

3. Polybe, III, 49, 12.

4. Martial, XIV, 128 (bardocuculles).

5. Martial, I, 33, 5 (bardocuculles). Cf. p. 325, n. 5.

6. Martial, IV, 19, 1.

7. Les textes relatifs aux saies des Atrebates, comme aux draps d'Amiens et de Hainaut (*V. Gall.*, 6, 6; etc.) ne sont pas antérieurs au <sup>ii</sup>e siècle; mais il y avait, sans aucun doute, des draps d'Artois ou de Flandre aux abords de l'ère chrétienne (Strabon, IV, 4, 3, soit qu'on conserve *Ῥωμαῖοι* dans le texte, soit qu'on corrige en *Μορινοί*); cf. p. 282, n. 11. L'histoire de la pluie de laine tombée du ciel en Artois doit se rattacher à quelque proverbe rappelant l'abondance des lainages de ce pays (Orose, VII, 32, 8).





Il y eût des draps d'assez nombreuses espèces, de laine fine et de laine grossière. Suivant les saisons, on prenait des manteaux légers ou épais, pardessus d'été ou d'hiver<sup>1</sup>. Les riches avaient leurs habits propres, comme ils avaient leur boisson habituelle. Aucune société antique n'a plus tenu que la société gauloise à montrer par des différences visibles les distinctions de classes et de fortune. Ce qui marquait les rangs, c'était, je crois, moins la forme que la teinte des vêtements. Les esclaves revêtaient une livrée de couleur<sup>2</sup>, les prêtres gardaient la tunique et le manteau blancs<sup>3</sup>.

D'ordinaire les Gaulois de condition, guerriers ou nobles, portaient des habits aux tons voyants. Épris des jeux de couleur, ils laissaient aux Romains la monotonie de la toge blanche ou aux Espagnols la tristesse des étoffes noires<sup>4</sup>. Le noir était sans doute réservé aux vêtements des jours de deuil<sup>5</sup>. En temps ordinaire, toutes les couleurs gaies paraissaient sur leur costume, tuniques, manteaux et pantalons mêmes : et c'était, disait-on, un spectacle curieux et magnifique<sup>6</sup> que de voir l'éclat bigarré de leurs habits, vergetés, marquetés, mouchetés et fleuris de dessins aux mille nuances<sup>7</sup>, parmi lesquelles dominaient les variétés de l'or et de la pourpre<sup>8</sup>. Et, pour compléter encore le bariolage de leur aspect, les hommes des hautes

1. Diodore, V, 30, 1 : cf. Polybe, II, 28, 7 (saies légères); les gros manteaux de laine épaisse s'appelaient *lainæ* (Strabon, IV, 4, 3), mot qui est passé dans la langue latine, Holder, I, c. 123-5.

2. Pline, XVI, 77.

3. Pline, XVI, 251.

4. Strabon, III, 3, 7.

5. Cf. chez les femmes des Cimbres, Plutarque, *Marius*, 27.

6. Ἐσθήσι καταπληκτικαῖς, Diodore, V, 30, 1.

7. Παρδωτούς... πλινθίοις... πολυανθήσι, Diodore, V, 30, 1; Strabon, IV, 4, 5 : Τὰς ἰσθητικὰς βαπτὰς... καὶ χρυσοπέστους (pour les magistrats); Virgile, *En.*, VIII, 659 et 660; Plutarque, *Marcellus*, 7; Properce, V, 10, 43 (*virgatas bracas*); cf. Silius, IV, 153. Je crois que les croix, les feuilles, les cerceles et autres ornements qui sont figurés sur les tuniques des dieux gaulois (p. 138, n. 5), les vergettes ou bandes de leurs braies, devaient également paraître sur les vêtements des nobles (Reinach, n<sup>o</sup> 143, 144, 148, 149, 163, p. 181, 184).

8. Pline, XXII, 3, et la note 7.

classes se coloraient la chevelure en rouge ou en blond fauve, à l'aide soit de l'eau de chaux<sup>1</sup>, soit d'une sorte de savon d'invention indigène<sup>2</sup>. Un noble gaulois resplendissait toujours de l'éclat des deux couleurs souveraines<sup>3</sup>.

Aussi l'art de la teinture était-il fort avancé chez ces peuples. S'ils ignoraient la pourpre du *murex*, ils avaient découvert la plupart des teintures végétales, le violet de l'airelle<sup>4</sup>, la pourpre de la jacinthe<sup>5</sup>, le bleu noir du pastel<sup>6</sup>, que l'indigo seul a pu remplacer, et d'autres encore : ils possédaient le secret, disaient les Anciens, d'imiter avec le suc de leurs herbes les couleurs que l'Orient demandait à ses coquillages, et, récoltant paisiblement dans leurs campagnes les plantes industrielles, « ils n'avaient pas à braver les dangers de la mer pour lui arracher ses richesses »<sup>7</sup>.

La plèbe ignorait, je suppose, ces raffinements du costume.

1. Diodore, V, 28, 1 (τιτάνου ἀποπλύματα).

2. Pline, XXVIII, 191 : deux espèces de savon, molle et liquide; il était fait à l'aide de cendre végétale (de hêtre surtout) et de suif (surtout de chèvre, *caprino* et non *carpino*?) : Reynier (p. 327) croit qu'il s'agit non pas de cendre, mais de potasse extraite de la cendre végétale. Varron (I, 7, 8, copié par Pline, XXXI, 83) dit qu'on préparait le sel dans le nord de la Gaule en jetant de l'eau salée sur des charbons brûlés : il s'agirait encore de la fabrication de la potasse, mal observée. Je pense que Reynier a raison. — Le mot *sapo* est d'origine gauloise (Holder, II, c. 1360-4); mais, comme on le voit, il ne désignait dans son emploi primitif qu'une sorte de teinture.

3. Cf. Lucilius, XI, fr. 303 : *Conventus pulcher, braxe, saga, fulgere torques Datis magni*.

4. Pline, XVI, 77 (*purpure tingenda*): cf. p. 272, n. 5. « On s'en sert encore aujourd'hui en Suède pour teindre en violet les toiles et les papiers ». Fée, éd. de Pline (Panckoucke, t. X, p. 252); « ses fruits fournissent aujourd'hui encore un indigo bleu pâle en Suède », Heuzé, *Les Plantes industrielles*, I, p. 209.

5. Pline, XXII, 170 : la teinture s'appelait *hysginum* (cf. Blümner, I, p. 247). On ne sait au juste de quelle plante il s'agit : on a proposé le lys rouge martagon, mais on n'en peut tirer aucune couleur pourpre (Fée, éd. Panckoucke, t. XIII, p. 481 et 524); on a proposé aussi, avec plus de vraisemblance (Reynier, p. 318), la jacinthe commune, « dont les habitants de la campagne tirent... un teint violet peu solide ». Les Gaulois pouvaient bien avoir, quoi que dise Pline (XXII, 4), des fixatifs qui nous manquent. — Reynier (p. 318) suppose avec assez de vraisemblance que les Gaulois connaissaient la garance, dont le nom actuel, *varantia*, paraît d'origine septentrionale.

6. Pline, XXII, 2; cf. p. 272, n. 6. Le pastel est le *vitrum* des Latins (César, V, 14, 2; etc.; cf. Blümner, I, p. 244), *quod caruleum efficit colorem*.

7. Pline, XXII, 3.



Beaucoup de paysans portaient des braies en fourrures de chèvres, et sans doute des surtouts de même nature <sup>1</sup>.

Comme vêtements de dessous, je crois qu'ils usaient déjà de la chemise de lin : du reste, le mot et la chose ont pris naissance dans leur pays <sup>2</sup>, et on ne s'expliquerait pas sans cela l'importance qu'ils donnaient aux linières <sup>3</sup>.

La préparation des peaux et fourrures permettait encore de varier la garde-robe des riches et l'équipement des soldats. Le cuir servait à faire, chez les Allobroges, de ces solides chaussures d'hiver et de montagne qu'Hannibal fit prendre à ses troupes avant de gravir les Alpes <sup>4</sup>. Il entraît pour beaucoup dans les pièces de l'armement : fourreaux d'épées, baudriers et ceinturons, couvertures de boucliers, coiffures de casques, c'était de peau bien tannée qu'étaient formées les gâines solides où s'appliquaient les ornements ou les revêtements de métal <sup>5</sup>. On en fabriquait les différentes pièces du harnachement, et notamment les selles <sup>6</sup> : car le cheval du guerrier celte, comme son maître, avait sa parure <sup>7</sup>. Il n'était pas jusqu'aux flottes et aux murailles des forteresses qui n'eussent recours à la protection des ouvrages de cuir : ils servaient à faire les voiles des plus gros vaisseaux et les cuirasses des tours de bois <sup>8</sup>. Les Gaulois furent des corroyeurs émérites, et nous n'avons pas perdu ce renom.

1. Héychius, Schmidt, au mot βράναι : Αἴγεται διφθέρα παρὰ Κελτοῖς.

2. Cf. Holder, I, c. 719 et suiv.; Hehn, p. 149. — Serviette ou *mappa*, de lin?, dans l'usage religieux, Plin. XXIV, 103. — Toiles de matelas, p. 325, n. 5. — Bannières à franges?, sur les monnaies, p. 347, n. 7.

3. Cf. plus haut, p. 272. — Il serait possible que les vêtements des femmes (cf. *Germ.*, 17), des prêtres et des prêtresses (cf. Strabon, VII, 2, 3) aient été en étoffes de lin (Reynier, p. 311). — Sur les restes de tissus de lin qu'on peut attribuer à l'époque gauloise, Ceyon, *Notes sur le filage*, etc., Reims, 1903 (*Académie*), p. 10-11. — Sur l'usage ancien du lin, t. I, p. 172.

4. Polybe, III, 49, 12 (cf. p. 297, n. 7).

5. Musée de Saint-Germain, VI, 2 v, Reinach, p. 149; VI, 1 n, p. 148; César, II, 33, 2. On a supposé qu'ils avaient connu le feutrage (Reynier, p. 313) : le texte de Plin. (VIII, 192) ne se rapporte pas nettement aux Gaulois; mais il serait possible qu'ils aient eu des chapeaux (cf. p. 297, n. 7) et des cuirasses de feutre.

6. César, IV, 2, 4-5.

7. Plutarque, *César*, 27.

8. César, III, 13, 6 (cf. ici, p. 213); VII, 22, 3 (cf. ici, p. 320).

... en rouge ou en blond fauve, ... d'une sorte de savon d'inven- ... resplendissait toujours de

... fort avancée chez ces peuples. ... ils avaient découvert ... le violet de l'airelle<sup>1</sup>, la ... du pastel<sup>2</sup>, que l'indigo seul ... ils possédaient le secret, ... le sue de leurs herbes les ... ses coquillages, et, récol- ... les plantes industrielles, ... les dangers de la mer pour lui

... raffinements du costume.

<sup>1</sup> ... melle et liquide: il était fait à ... surtout de chèvre, *caprino* ... non pas de cendre, mais de ... V. l. 7, 8, copie par Plin. XXXI, 83) ... en jetant de l'eau salée sur ... fabrication de la potasse, mal ... Le mot *sapo* est d'origine gauloise ... ne designait dans son emploi

<sup>2</sup> ... *fulgere torques Datis* ... p. 272, n. 3. - On s'en sert encore ... violet les toiles et les papiers. - Fée, éd. ... ses fruits fournissent aujourd'hui encore un ... *Les Plantes industrielles*, I, p. 200. ... *lappinum* (cf. Blümmner, I, p. 247). On ... *lappin* on a proposé le lys rouge maragon, ma ... pourpre (Fée, éd. Panckoucke, I, XIII, p. ... avec plus de vraisemblance (Reynier, p. 318) ... habitants de la campagne tirent... un teint ... pouvaient bien avoir, qui que dise Plin (XXII, ... — Reynier (p. 318) suppose avec assez de ... la garantie, dont le nom actuel, ... nationale. ... p. 272, n. 6. Le ... *Blümmner*, I, p. 244), ... XXXI, 83.



## XI. — MINES

Comme la laine dans le costume, le métal triomphait dans l'armement. Habits de lin<sup>1</sup> et outils de pierre tendaient de plus en plus à n'être que des survivances d'époques disparues.

Les temps celtiques ont coïncidé, pour la Gaule, avec l'apogée de sa puissance métallique<sup>2</sup>.

Elle était, disait-on, « le pays où l'or foisonne »<sup>3</sup>. Jamais ses rivières et ses filons aurifères n'ont été explorés avec tant d'énergie et de succès. Peut-être même l'exploitation en fut-elle alors trop intense : car on verra que dès le temps de la conquête romaine, ces deux sources de richesses commençaient à se tarir.

L'or s'y recueillait de trois manières. Tantôt, il n'y avait qu'à tirer et laver le sable des rivières : ce qui se faisait un peu partout, et notamment le long du Rhin, dans l'antique domaine des Helvètes<sup>4</sup>. Et la besogne était si facile, qu'on la confiait à des femmes ou à des infirmes<sup>5</sup>. Tantôt, s'il s'agissait de limon aurifère, il fallait broyer les mottes avant le lavage<sup>6</sup> : c'était nécessaire, paraît-il, pour certains gisements importants des lits de rivières pyrénéennes<sup>7</sup>; mais cette tâche ne demandait qu'un faible effort. Plus dure était l'extraction par voie de mines, par exemple chez les Tarbelles de l'Adour et du Pays Basque, qui avaient les plus riches de la Gaule, et chez les

1. Cf. t. II, p. 301, n. 2 et 3, t. I, p. 172.

2. Cf. t. I, p. 75 et suiv.

3. Diodore, V, 27, 1 et suiv.

4. Avant qu'ils n'aient été refoulés en Suisse; cf. t. I, p. 297.

5. Posidonius *ap.* Athénée, VI, 25, p. 233 *d*; la richesse en or des Helvètes de Souabe et Franconie est mentionnée par Strabon (IV, 3, 3, sans doute d'après Posidonius).

6. Diodore, V, 27, 2.

7. Par βῶλοι et ψῆγμα, chez les Tarbelles (IV, 2, 4), Strabon désigne les grandes et les petites boules d'or trouvées de cette manière, appelées par les indigènes (Ibères?, III, 2, 8), celles-là, *palæ*, *palagæ*, *palacurnæ*, celles-ci, *baluces* (Pline, XXXIII, 77; cf. Holder, I, c. 338-9).

Volques Tectosages de Toulouse<sup>1</sup> : encore les mines tarbelles offraient-elles l'avantage d'être très courtes, le gîte se trouvant à une médiocre profondeur, et elles livraient des pépites assez grosses pour remplir la main<sup>2</sup>. Le métal recueilli était isolé par la fonte dans des fours; et on remarquait encore qu'il n'avait besoin que d'une légère purification<sup>3</sup>. Pour leur donner l'or con-voité, « la nature n'exigeait des Gaulois aucune souffrance »<sup>4</sup>.

L'argent était plus rare. On ne le trouvait en grande quantité que dans les mines du Rouergue et du Gévaudan<sup>5</sup>. Mais sur presque toute la surface de la Gaule, et notamment vers les dernières pentes des Alpes et des Pyrénées<sup>6</sup>, la présence de galènes argentifères donnait lieu à de petites exploitations locales, humbles « argentières » qui laisseront ce nom à bien des localités françaises<sup>7</sup>. L'exploitation de ce métal fut à la fois très disséminée et « très laborieuse » : ce qui était aussi le cas du plomb<sup>8</sup>, avec lequel il se rencontrait presque toujours.

Je ne pense pas que ces mines de métaux précieux<sup>9</sup> aient suffi pour donner aux Gaulois tout l'or et tout l'argent qu'ils

1. Strabon, III, 2, 8; IV, 2, 1; cf. IV, 1, 13; sur l'or en Languedoc, de Genssane, *Hist. nat. de ... Languedoc*, I, 1776, Montpellier, p. 187 et s. Dans le Maine?, p. 330, n. 3.

2. Strabon, IV, 2, 1 (πλάκες).

3. Un seul passage à la simple fonte au four, peut-être, car d'ordinaire l'or extrait du sable ou du limon n'était pas cuit ou soumis à la coupellation dans un creuset (Pline, XXXIII, 62 et 77); Strabon, IV, 2, 1; Posidonius, *l. c.*; Diodore, V, 27, 2. Sur tout cela, Blümner, IV, p. 141 et s.; Ardaillon, *Dict. des Ant., Metalla*, p. 1863.

4. Diodore, V, 27, 1.

5. Diodore (V, 27, 1) dit qu'il n'y en a pas. Cependant les textes de Strabon (IV, 2, 2) se rapportent bien à l'époque préromaine, et voyez n. 6. Celles du Rouergue devaient être autour de La Bastide-l'Évêque près de Villefranche (*C. I. L.*, XIII, 1550); celles du Gévaudan, peut-être à Vialas, qui a aujourd'hui encore son exploitation de plomb argentifère. D'autres existaient sans doute chez les Volques Tectosages (cf. Strabon, IV, 1, 13), peut-être dans la région du Lauragais ou de la Montagne Noire?; cf. la table de de Genssane, V, p. 312-4.

6. Ruisseaux d'argent des Alpes (Posidonius *ap.* Athénée, VI, 25, p. 233 *c*) ou des Pyrénées, t. I, p. 77, n. 3.

7. Cf. t. I, p. 77.

8. Pline, XXXIV, 164 : *Laboriosius... eruto totas per Gallias*.

9. Ajoutez, dans cet ordre d'idées, les escarboucles qui s'exportaient par Marseille (Théophraste, *De lapidibus*, 3, 18; 6, 34). Ces escarboucles doivent être le grenat almandin - signalé comme particulièrement abondant dans les amphibolites des Maures (p. ex., à La Verne, à Collobrières, au col de Grateloup, à Sainte-

désiraient et que maniaient leurs orfèvres. Les caravanes d'Espagne complétaient sans doute leurs provisions de matières précieuses <sup>1</sup>.

Le vrai mineur gaulois, en ce temps-là, était le chercheur de fer. C'est au centre même de la Celtique, dans le pays où avaient grandi son nom et sa puissance, c'est dans le Berry que s'abritaient les plus riches mines du pays : les Bituriges, dira plus tard César, sont des hommes fort experts dans l'art de perforer le sol et d'ouvrir des canalisations souterraines <sup>2</sup>. Qui sait même si l'hégémonie de ce peuple dans le monde gaulois, si les rapides succès de ses chefs lancés à la conquête du monde ne furent pas surtout l'œuvre des armes de fer forgées dans leur pays <sup>3</sup>? — Après les mines et les ferrières du Berry, on citait celles du Périgord <sup>4</sup>. D'autres, en très grand nombre, étaient exploitées chez les Aquitains au sud de la Garonne, et de ce genre d'hommes César nous a également vanté les talents de mineurs <sup>5</sup>. — On pratiquait, pour atteindre le minerai, les deux systèmes de la galerie couverte et de l'excavation à ciel ouvert <sup>6</sup>.

Les mines d'étain des terres vénètes, limousines et autres, étaient-elles alors exploitées <sup>7</sup>? Nous ne le savons. César parle de nombreuses mines de cuivre dans la région gasconne <sup>8</sup> : nous

Maxime), et dans l'Isère, aux environs de Saint-Symphorien d'Ozon, de Chalanches près Allemont et dans le massif de Belledonne » (note d'Albert Michel-Lévy). Je crois bien qu'il s'agit du grenat des Allobroges, et notamment de celui de Saint-Symphorien, qui est près de Vienne et du Rhône. Sur le jais, etc., p. 316, n. 2.

1. Cf. t. I, p. 79.

2. César, VII, 22, 2 (*cuniculi, magnæ ferrariæ*); Strabon, IV, 2, 2, qui donne aux mines des Bituriges et des Pétrocores l'épithète de ἀστία, « *præclaræ* ».

3. T. I, p. 253 et p. 286-7.

4. Strabon, IV, 2, 2 (cf. n. 2).

5. César, III, 21, 3 : *securæ*, qui désigne une excavation à ciel ouvert (cf. Ardaillon, p. 1834), paraît se rapporter plutôt à des exploitations de fer que de pierre et de marbre. Il y avait évidemment des exploitations en bien d'autres régions (cf. t. I, p. 77-8); mais il est impossible, par le seul aspect des ruines qu'elles ont laissées, de les distinguer de celles de l'époque romaine. Je suis cependant convaincu qu'un examen technique peut aboutir à ce point de vue.

6. Notes 5 et 2.

7. Cf. t. I, p. 78-9 et p. 170.

8. César, III, 21, 3 (Condomois?) : il n'est du reste pas impossible que César ait appliqué *ærarix* à des mines de fer.



ignorons s'il en existait aussi sur le sol gaulois<sup>1</sup>. En tout cas, ces deux métaux étaient trop rares au dedans de ses frontières pour que la Gaule ne demeurât pas tributaire des contrées voisines. Et cette raison, jointe à l'abondance du fer, explique la courte durée et le rapide déclin de l'hégémonie du bronze chez les hommes de notre pays, et pourquoi la sidérurgie devint leur grande industrie militaire<sup>2</sup>.

## XII. — FER ET BRONZE<sup>3</sup>

Chaque peuplade eut sans doute ses forges militaires. Il existait partout d'immenses réserves d'armes<sup>4</sup> : Hannibal trouva, chez les Allobroges, de quoi reconstituer l'armement de ses troupes<sup>5</sup>.

1. Pline en citera deux seulement, l'une en Tarentaise (cf. Daubrée *ap. Desjardins*, I, p. 77), l'autre à situation inconnue (XXXIV, 3), exploitées peut-être seulement dans les temps romains, et du reste l'une et l'autre s'épuisèrent très vite.

2. On signale du zinc dans la composition du bronze dès les premiers temps celtiques (Chassaigne et Chauvet, *Analyses*, p. 61 et 66).

3. Nous touchons, en ce qui concerne le bronze, à ce qui me semble un des plus gros problèmes de l'archéologie gauloise ou pré-gauloise, la date des cachettes de bronze. L'opinion courante les recule, pour la plupart, bien au delà des temps celtiques. J'hésite toujours à m'y rallier (cf. t. I, p. 171, n. 6) : mais j'ai évité de tirer argument de la plus grande partie des objets provenant de ces cachettes, sans renoncer toutefois à les rappeler à titre de comparaison. — Les principales sont celles de Larnaud, Jura (S.-Germ., V, 10), Réallon, Hautes-Alpes (V, 18), du Petit-Villatte, près Neuvy-sur-Barangeon, Cher (V, 3; cf. p. 138, n. 4 et 5), auxquelles on peut ajouter la trouvaille du marais de Vaudrevanges, près Sarrelouis (V, 7). — Cf., pour l'ensemble, Montelius, *L'Anthropologie*, XII, 1901, p. 616-20 (*Congrès d'Anthrop.*, XII<sup>e</sup> s., Paris, 1900), qui les place à la fin de sa 4<sup>e</sup> et dans sa 5<sup>e</sup> période de l'âge du bronze, 1300-850; Chantre, *Age du bronze*, 3 v., 1875-6; Victor Simon, *Mém. sur des antiquités trouvées près de Vaudrevange*, *Mém. de l'Ac. nat. de Metz*, XXXIII, I, 1852, p. 231 et s.; [Rebour], *Découverte d'une fonderie... de Larnaud*, *Mém. de la Soc. d'émulation du Jura*, 1867 (1868), p. 223 et s.; de Mortillet, *Matériaux*, XVI, II, XII, 1881, p. 7 et s. (cachette de Fouillois, Oise); de Goy, *La Cachette de fondeur du Petit-Villatte*, *Mém. de la Soc. des Antiqu. du Centre*, XIII, 1885; du Chatellier, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 1889, p. 46 et s.; 2<sup>e</sup> éd., 1907, p. 53 et s.; Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, 2<sup>e</sup> éd., p. 214 et s.; George et Chauvet, *Cachette... découverte à Venat... près Angoulême*, Angoulême, 1895; Cazalis de Fondouce, *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, II<sup>e</sup> s., I, 1899, p. 357 et s.; II, 1902, p. 171 et s.; Breuil, *Rev. arch.*, 1902, II, p. 22 et s.; Piroulet, *L'Anthropologie*, XIV, 1903, p. 677 et s.; etc.

4. Cf. la quantité d'armes conservées chez les Aduatiques, César, II, 32, 4; fabriques d'armes chez les Éduens au temps de César, *Panegyrici*, Bæhrens, 8, § 3. Ateliers à Pommiers, *Mém. des Antiquaires*, 1906, p. 16.

5. Polybe, III, 40, 11; t. I, p. 475 (fer d'Allevard?).

L'armurerie gauloise nous a surtout laissé des épées de fer. Peu de nations au monde en ont produit de telles foisons. Tout contribuait à les répandre : le nombre des mines de ce métal; leur dispersion par la contrée entière<sup>1</sup>, les habitudes guerrières des indigènes, le discrédit progressif des autres armes offensives<sup>2</sup>. — Les forgerons n'étaient point tous maladroits : on a trouvé des épées d'une bonne venue, et on a même affirmé que les Gaulois ont connu l'acier trempé<sup>3</sup>. Mais il me semble pourtant, à voir ces armes trop souvent pareilles<sup>4</sup>, et si vite réduites à l'impuissance par les Romains, que l'épée gauloise était d'ordinaire une chose assez médiocre. Si des progrès techniques furent réalisés sur certains points, peut-être chez les Belges<sup>5</sup>, ils ne furent pas acceptés de tous, et l'on ne vit pas dans la Gaule des armes comparables à celles que livraient les armuriers d'Espagne ou d'Italie<sup>6</sup>. Le plus souvent, les ouvriers militaires de ce pays se bornèrent à être des artisans corrects, sans initiative technique, routiniers habiles et rien de plus, et leur désir d'innover s'appliqua surtout à varier la nature de la soie, le style du pommeau et les ornements de la lame<sup>7</sup>. — Les poignards de fer, tranchants et aigus à la fois<sup>8</sup>, les pointes de javelots ou de lances à feuilles de laurier, solides et incisives<sup>9</sup>, étaient peut-être, à tout prendre, des armes plus durables, de facture plus soignée. — On employait également le fer pour les accessoires de l'épée,

1. T. I, p. 77-8.

2. Plus haut, p. 192 et s.

3. P. 310, n. 5. Je ne peux souscrire encore pleinement à cette opinion.

4. Remarquez qu'on en retrouvera encore l'espèce chez les Gaulois de Bretagne au temps des empereurs (cf. p. 196, n. 6).

5. Les progrès ont été peut-être, à ce point de vue, moins lents en Belgique et dans la Gaule extérieure que dans la Gaule propre; t. I, p. 372-3, t. II, p. 195, n. 5.

6. *Contra*, les auteurs cités p. 310, n. 5, et t. I, p. 372, n. 4. Je ne peux pas cependant ne pas m'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, à l'impression laissée par les textes (cf. de même, p. 195, n. 5, t. I, p. 162, n. 3).

7. Substitution d'une tige à bouton à la soie plate, Saint-Germain, *Catalogue* (Reinach), p. 160, VI, 36; p. 111, XIII, 27; VII, 29, 30, 31, p. 168-9. Cf. p. 195-6.

8. Saint-Germain, VII, 32, Reinach, p. 169. Cf. p. 194.

9. Diodore, V, 30, 4 Saint-Germain, VII, 22, 25, 27, 30 D, E, F, Reinach, p. 168, Cf. p. 193, n. 1.

fourreaux, poignées, rivets, chaînettes de suspension, crochets, agrafes et anneaux de ceintures<sup>1</sup>.

Le bronze du reste servait aussi à la fabrication des mêmes accessoires<sup>2</sup>; plus que le fer, il leur donnait ce vif éclat auquel tenaient les Gaulois. Pour cette raison, l'usage n'en disparut pas de la vie militaire<sup>3</sup>; et on le retrouve dans les armes défensives, qui se prêtent mieux à une décoration luxueuse. Mais même là, il ne régnait pas sans partage.

Il fut, dans la Gaule comme dans le monde entier, la matière par excellence des casques de guerre<sup>4</sup>. C'étaient, quant à leur partie essentielle, de vulgaires bonnets de bronze, ayant l'aspect de mitres, de cônes ou de dômes : rarement des visières, pare-joues ou autres accessoires<sup>5</sup>, pourtant si utiles au combattant. Je parle, bien entendu, de ceux qu'on fabriquait en Gaule. L'ouvrier se bornait encore à répéter en métal la forme de la coiffure de cuir qui avait servi de modèle aux premiers casques. Son esprit d'initiative apparaissait surtout dans les ornements tracés sur le pourtour de la coiffure ou dans les motifs qui formaient cimiers ou panaches<sup>6</sup>. Car les armuriers s'ingéniaient plutôt en ce qui était pure décoration que technique militaire : ils complétaient par exemple, à l'usage des plus riches, la calotte de bronze par des lames d'or<sup>7</sup>. Après tout, les grands pour qui l'ouvrier travaillait n'avaient à combattre que des hommes armés comme ils l'étaient eux-mêmes, et les Gaulois cher-

1. Diodore, V, 30, 3; Saint-Germain, VII, 26, 28, 31; ici, p. 195-6.

2. Diodore, V, 30, 3.

3. Il n'est du reste pas impossible que l'épée de bronze ait été utilisée parfois comme arme de guerre, même après la généralisation de l'emploi de la grande épée de fer, c'est-à-dire après 400. Une bonne épée de bronze vaut mieux qu'une mauvaise épée de fer (Reinach, *Catalogue*, p. 136). En tout cas, l'épée de bronze s'est conservée, je crois, comme arme de sacrifice ou de parade; cf. p. 195, n. 2.

4. Diodore, V, 30, 2; Reinach, *Galea*, *Dict. des Ant.*, p. 1431.

5. Cf. ici, p. 197-8.

6. Diodore, V, 30, 2. ne dit pas la matière de ces figures, et je ne suis pas sûr qu'elles fussent toujours en bronze et rivées à la calotte; cf. ici, p. 197-8; Reinach, p. 1438. — Pour tout cela, voir les réserves de la p. 197, n. 4.

7. Avec bandes de fer; casque d'Amfreville au Musée du Louvre; S.-G., VI, 2 B, p. 149; *Gazette arch.*, VIII, 1883, pl. 53; *Dict. des Ant.*, p. 1430.

chaient autant à en imposer par le luxe qu'à l'emporter par l'excellence de leurs armes <sup>1</sup>.

Les deux métaux militaires servaient également aux cuirasses. On fit de fer les cottes de mailles à chaînons entrelacés, en usage chez certains Gaulois <sup>2</sup>. Mais les chefs, sans doute en plus grand nombre, qui recherchaient l'éclat et les ornements du métal, préféraient les cuirasses d'airain, à dessins gravés, semblables à celles que leur faisait connaître le monde grec <sup>3</sup>.

Le corps du bouclier était de bois, plus rarement d'osier ou d'écorce <sup>4</sup>. On le recouvrait parfois de cuir <sup>5</sup>, comme cela se fit en Grèce. Mais, si le fer entraît dans la garniture, le bronze formait les ornements, et parfois, avec lui, l'or et l'argent <sup>6</sup>. Une des parties essentielles était l'*umbo* ou bosse centrale, fort utile pour compléter la protection du soldat, et qui se prêtait aussi à des décors variés : elle consistait en une applique de métal, de fer, s'il s'agissait de bouclier très simple, de bronze, si on voulait représenter quelque mufle de bête <sup>7</sup>.

Enfin, c'était seulement de l'airain, je crois, qu'on tirait les trompettes de guerre et les figures des enseignes <sup>8</sup>.

Relégué au second rang dans la métallurgie de guerre, le bronze obtenait son antique prééminence dans les œuvres de la paix.

1. Cf. Diodore, V, 30, 3; et ici, t. II, p. 196-198.

2. Θώρακας... σιδηρούς ἐλυσιδωτούς, Diod., V, 30, 3, qui ne parle ici que de celles-là; chez les Cimbres, Plutarque, *Marius*, 25.

3. Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire), VI, 2 [4] : Reinach, p. 149, la croit importée; Diodore, V, 27, 3 (*χρυσούς*, en bronze doré?). — Voyez les ceintures (?) ou appliques de bronze des tombes séquanes, qui sont certainement indigènes, et, dit-on, des premiers temps gaulois; je ne suis pas convaincu de leur rôle militaire (Musée de Besançon : S.-G., VI, 20 et 14).

4. Cf. César, I, 25, 3; II, 33, 2; ici, p. 197.

5. César, II, 33, 2.

6. Plutarque, *César*, 27.

7. Diodore, V, 30, 2 (*ζῴων χιλών*) : Musée de Saint-Germain, XIII, 22, p. 108; 26 G, p. 111; surtout VII, 26, p. 168.

8. Cf. Reinach, *Bronzes*, p. 260 : trompettes droites, différentes des *carnyx* (cf. p. 199) : il est possible, d'ailleurs, que les trompettes dont il est ici question soient des trompettes sacrées.

La religion lui demeurait fidèle. Elle l'utilisait de préférence à tout autre métal, comme s'il avait été définitivement consacré aux dieux par un long usage. Il resta la matière brillante et à demi sainte des ustensiles de la piété, chaudrons, seaux, couteaux et cuillers de sacrifices, objets votifs, rouelles et autres talismans<sup>1</sup>.

Dans la vie privée, le fer intervenait pour la lourde besogne de la marine<sup>2</sup>, des charpentes<sup>3</sup> et du charronnage<sup>4</sup>, et pour fournir les gros instruments agricoles<sup>5</sup>. Les objets plus délicats, ceux de la cuisine<sup>6</sup>, de la toilette<sup>7</sup>, de la couture<sup>8</sup>, du harnachement<sup>9</sup>, étaient en bronze. Et il y en eut, dès les temps gaulois, des espèces fort nombreuses. Colliers, bracelets, anneaux, chaînettes et pendeloques, phalères destinées à orner la poitrine des soldats<sup>10</sup> ou le poitrail des chevaux<sup>11</sup>, fibules ou agrafes à la décoration variée<sup>12</sup>, l'airain livrait une énorme quantité de ces

1. Musée de Saint-Germain, V, 9, 10; VI, 6, 20, etc.; cf. Strabon, VII, 2, 3; ici, p. 138, n. 4 et 5.

2. Ancres retenues par des chaînes de fer, César, III, 13, 5; ici, p. 212.

3. César, III, 13, 4 : *Clavis ferreis digiti pollicis crassitudine*, dans les vaisseaux. Tiges de fer dans les bâtisses : cf. VII, 23; Saint-Germain, XIII, 18, p. 108; et ici, p. 218, n. 1. Marteaux, pinces, clous, etc.; Saint-Germain, *Cat.*, p. 99. Il y a eu aussi de tous ces objets en bronze, S.-G., V, 10 (Larnaud).

4. Bandes de roues en fer, Saint-Germain, VII, 5; VI, 27 [1 A], p. 148; VIII; IX, 2, 10, 14.

5. Saint-Germain, p. 99. Serpe en fer (*Rev. arch.*, 1882, I, p. 130). Mais il y a des faucilles en bronze, V, 6 (plus anciennes ou à usage religieux; cf. Pline, XVI, 251). Cf. p. 275-7.

6. Couteaux, seaux, etc.; Diodore (V, 28, 4) et Posidonius (*ap. Athénée*, IV, 36) parlent de chaudrons et de broches.

7. Rasoirs surtout; S.-G., VI, 6, etc. Parfois en fer, VII, 19.

8. Musée de Saint-Germain, V, 10 (Larnaud), 17, 18, 19 : épingles, clous, ciseaux, poinçons, boutons (car je ne doute pas que les Gaulois ne se servissent de boutons aussi bien que de fibules), etc.

9. Musée, V, 7 (Vaudrevanges), 10 (Larnaud); VIII : Mazard. *Rev. arch.*, 1877, I, p. 170-2; Hubert. *C.-r. du Congrès intern. d'Anthrop.*, XII, Paris, 1900, p. 412-3.

10. Ne pas oublier que beaucoup de ces colliers sont des objets de parure pour femmes ou enfants (notamment dans le Tardenois et la Marne; cf. Nicaise, *Le Port féminin du torques*, Châlons, 1886, p. 8 et s., et la collection Moreau).

11. Musée, V, 4, p. 138; V, 7 (Vaudrevanges), p. 139; V, 19, p. 143; IX, 2, p. 171; *Guide illustré*, p. 40.

12. Le type le plus répandu en Gaule, entre 300 et 100, paraît avoir été le type en S, c'est-à-dire terminé par une queue retroussée, qui remonte vers l'arc, tantôt pour le rejoindre, tantôt pour se terminer par un bouton; Reinach, *Guide illustré*,

menus objets de parure dont raffolaient les Gaulois, hommes et femmes<sup>1</sup>. Il gardait dans cet emploi toute sa popularité, grâce à son éclat, à un entretien plus facile, une malléabilité plus grande, l'aisance avec laquelle il se prêtait à mille formes différentes. Ce n'était évidemment pas le métal favori de la vie aristocratique, rôle que l'or seul pouvait prendre : mais il l'aidait et le suppléait souvent, et il en donnait l'illusion<sup>2</sup>.

L'antique alliage de l'étain et du cuivre, qui avait inauguré l'activité métallique de l'humanité, conservait donc encore en Gaule une importance assez grande pour faire vivre des milliers d'ouvriers. Il est douteux, vu la rareté de l'un et l'autre métaux, que chaque peuplade ait pu avoir ses ateliers de bronze, comme elle avait ses fonderies et ses forges de fer : ils demeuraient en fait, je crois, le monopole des nations puissantes et riches, comme les Éduens et les Bituriges, et de quelques grands centres industriels, tels qu'Alésia<sup>3</sup>. De là, le colportage répandait par toute la Gaule les produits des bronziers ; et sans doute aussi des fondeurs ambulants allaient, de marché en marché, avec leurs moules, leurs fourneaux et leurs pains de métal, fabriquant sur place les objets et les outils d'usage courant<sup>4</sup>.

Le travail du fer a donné chez les Gaulois des produits fort remarquables<sup>5</sup>. Mais je crois qu'ils sont relativement rares. Le bronze, plus que son rival, plus même que le bois et la pierre,

p. 39-41 ; le même, *Dict. des Ant., Fibula*, p. 1108. Beaucoup plus rare est le type en arbalète, Saint-Germain, VII, 8 b. Cf. t. I, p. 372. — Il y a quelques fibules en fer, Saint-Germain, VII, 8 b, p. 165.

1. Au surplus, tous ces objets ont été aussi faits en fer, mais beaucoup plus rarement, Saint-Germain, VII, 9, 14, 15 ; etc.

2. Cf. Reinach, *Guide illustré*, p. 32 et suiv. ; ici, p. 309 et 312.

3. Plus loin, p. 311.

4. Cf. Saint-Germain, V, 10 b (Larnaud). Sur l'hypothèse de bronziers ambulants, Bulliot, *Fouilles*, II, p. 149-166.

5. Saint-Germain, VI, 27 [1 a], pièces de char, tumulus de La Butte (Côte-d'Or), p. 148 : Gross (p. 20) parle de « perfection technique » à propos des épées de La Tène ; Nicaise (*Époque*, p. 10) parle de « perfection » à propos de plaques de fer de char ; et voyez les très curieuses expériences faites par Coyon sur les épées de la Marne (*L'Art du fer*, 1903, extrait des *Mémoires de la Soc... de la Marne*) : Coyon croit à des épées en acier trempé (p. 11 et 15). Cf. p. 195 et 306.

guidait toujours les progrès artistiques de ces peuples. Ils savaient le ciseler, le repousser, en tirer par la fonte des figures de toute sorte<sup>1</sup>. Les plus anciennes preuves authentiques de leur sculpture sont peut-être les têtes humaines de bronze qui formaient les poignées des épées<sup>2</sup>, ou les bêtes fantastiques qui ornaient les boucliers et les casques<sup>3</sup>.

Les progrès de la technique n'ont pas été chez les bronziers inférieurs à ceux de l'art. On avait trouvé et gardé les meilleures proportions d'étain et de cuivre, celles qui donnent à la fois au métal le plus de souplesse et le plus de brillant : l'alliage, dans certaines pièces, est fait avec une extrême rigueur scientifique. Aucun des procédés pour travailler le bronze n'était inconnu, ni la façon au marteau, ni le moulage, ni, dit-on, la fonte à cire perdue<sup>4</sup>. De nouvelles combinaisons de métaux ont été imaginées. On attribuait aux Celtes Bituriges la découverte de l'étamage, et aux industriels d'Alésia celle de l'argenture : sur des objets de cuivre on étendait un mince enduit d'argent<sup>5</sup>, ou, ce qui était moins coûteux encore, une simple couche d'étain, brillante comme l'argent lui-même. Nul ne pouvait distinguer les objets ainsi présentés de ceux qui étaient d'argent massif. On argentait de cette façon les diverses pièces du harnachement et de l'attelage, et même, paraît-il, toutes les parties des voitures, ce qui donnait l'apparence de la richesse à défaut de la richesse même<sup>6</sup>. L'industrie, chez les puissants de la Gaule, se mettait surtout au service de leur vanité.

1. Cf. Saglio, *Cœlatura*, *Dict. des Ant.*, p. 779.

2. Saint-Germain, *Cal.*, p. 109; Reinach, *La Sculpture en Europe*, p. 52 et suiv.

3. Cf. p. 197-8, 307-8. Ajoutez la statuette de Domèvre-en-Haye (Saint-Germain, V, 9) et autres similaires (*Bronzes*, p. 214-5), si elles ne sont pas (ce qui est fort possible) de grossières ébauches de l'époque gallo-romaine.

4. Cf. Saglio, p. 779; voyez les excellentes remarques de Coyon, *Étude sur l'art du bronze dans la Marne à l'époque gauloise*, *Mém. de la Soc. d'Agriculture, etc., de la Marne*, II<sup>e</sup> s., IV, 1900-1 (1902), p. 199 et s.

5. Pline, XXXIV, 162. Cf. Blümner, IV, p. 318.

6. Pline, XXXIV, 162-3; on appelait ces *opera, ærea incoctilia*. Cf. Blümner, IV, p. 377.

## XIII. — OR ET ARGENT

Nous nous sommes déjà rendu compte de la place que l'or, couleur et métal, tenait dans la vie de ces peuples. Un combattant, du moins s'il était noble, ne s'avancait jamais sans ses bracelets d'or, sans ce lourd et nerveux collier dont les épaisses torsades ou la courbe puissante semblaient le symbole de sa force et de sa richesse. L'or étincelait en cercles autour de ses poignets et de ses bras, en phalères et en pendeloques sur sa poitrine ou sur le poitrail de son cheval; il s'incrustait dans son bouclier, le fourreau et la poignée de ses épées et de ses poignards; il rayonnait sur son casque, s'étalait sur sa cuirasse, scintillait en filigranes le long de ses vêtements; et enfin il paraissait ruisseler dans sa chevelure blonde<sup>1</sup>.

On retrouvait le noble métal aussi souvent dans les sanctuaires des dieux que sur les corps des hommes. En or étaient les objets votifs les plus précieux. Des lingots s'entassaient au milieu des enceintes religieuses ou au fond des lacs consacrés<sup>2</sup>. Il y avait en cette matière une sorte d'énergie éternelle et surhumaine, et c'est pourquoi elle servait plus à l'ornement des puissants qu'à la parure des femmes.

On fit aux Celtes la réputation d'argentiers de mérite<sup>3</sup>. Nous venons de voir leur habileté pour argenter des surfaces parfois fort grandes. Rome se souvint pendant longtemps du char de

1. Diodore, V, 27, 3; Strabon, IV, 4, 5; Saint-Germain, n° 28216 (XIII, 22, p. 100); *id.*, VI, 2 v (p. 149); VI, 20, s et o, vitrine capitale (p. 155); Plutarque, *Marcellus*, 7; *César*, 27; ici, p. 196, 308, et p. 299-300; Florus, I, 45, 26. Colletterie et fibules d'Aprémont, Haute-Saône, *Rev. arch.*, 1879, II, p. 381; S.-G., VI, 5. Casque d'Amfreville, p. 307, n. 7. Bandeau de Somme-Bionne, Morel, p. 38 et s. Phalère d'Auvers, Seine-et-Oise, *Gaz. arch.*, VIII, 1883, p. 340 et s., pl. 53; *British Museum, Early Iron Age*, p. 20-21. Diadèmes ou cercles de Mercey-sur-Saône, S.-G., VI, 7; Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 133. Boucles d'oreilles de La Gorge-Meillet, Saint-Germain, p. 177. Bracelets et *torques*, Musée, p. 176-9, pour la plupart objets d'hommes. Bijoux de Lasgrais, Tarn, Cartailhac, *Matériaux*, XX, 1886, p. 182 et s. Etc.

2. P. 156-7.

3. T. I, p. 374; t. II, p. 303. Cf. les bols à boire, en argent, Posidonius *ap. Athénée*, IV, 36, p. 152; de ce genre sans doute, le vase d'Eyres, Landes (S.-G., p. 186).





combat du roi arverne Bituit, qu'elle vit un jour de triomphe : il était recouvert de plaques ou d'enduit d'argent, et le peuple s'extasia devant cette merveille (en 120)<sup>1</sup>.

Chose étonnante, les ruines de l'époque celtique nous font très mal connaître ce genre de travail : quelques bijoux, surtout de femmes<sup>2</sup>, sont à peu près toutes les pièces d'argenterie qui nous restent de ce temps. Il est vrai que ces ruines sont d'ordinaire des sépultures, et que quelque règle religieuse a pu restreindre l'emploi de ce métal dans la parure et le mobilier funéraires.

#### XIV. — CORAIL, ÉMAIL, VERRERIE

Deux industries de luxe se greffaient sur l'armurerie et la bijouterie, celle du corail et celle de l'émail.

Les peuples classiques ont été frappés du goût des Gaulois pour les ornements de corail<sup>3</sup> : au milieu des tons dorés des armes, le corail jetait la note de pourpre, et, grâce à lui, les deux couleurs s'unissaient dans l'armement même du soldat. Épées, lances, boucliers et casques étaient ornés de boutons et de cabochons en cette matière, tantôt sertis et tantôt rivés avec des pointes<sup>4</sup>. On l'incrustait ou on l'insérait aussi dans les bracelets, les colliers, les fibules, les pièces de harnais<sup>5</sup>; et, comme il est parfois associé à des amulettes ou à des figures-fétiches<sup>6</sup>, on peut croire qu'il était estimé dès lors un bijou porte-bonheur.

L'émail<sup>7</sup> fut en Gaule le succédané du corail : on lui en

1. Florus, I, 37 = III, 2, 5 : *Argenteo carpento*. Boucliers ornés d'argent, Plutarque, *César*, 27.

2. Musée de Saint-Germain, p. 176-178.

3. *Galli gladios, scuta, galeas adornabant eo*, Plin., XXXII, 23. Reinach, *Le Corail dans l'industrie celtique*, 1899 (*Revue celtique*, XX).

4. Musée de Saint-Germain, p. 165.

5. Musée, VII, 16, p. 166; IX, 3, p. 173; VII, 8, p. 165; VI, 20 m, p. 154, n° 10194; VII, 14, p. 166.

6. Musée, VII, 9, n° 4021.

7. Bulliot, *Fouilles du mont Beuvray*, II, p. 3 et suiv.; Tischler : 1° *Correspon-*

Le cuivre, le fer et le rouge sanguin, il se prêta mieux que lui à l'opération d'assaisonnement dans le métal, et il devait revenir moins cher, moins susceptible d'altération et d'importation. Car ce fut une industrie qui s'éleva au-dessus de l'émoulinerie : les Grecs et les Romains ne savaient pas en faire, ils se contentaient de la recevoir complètement, et ils se montraient légèrement jaloux de leur savoir. On leur disait que les « Barbares de l'Asie » possédaient le secret « de verser des couleurs sur le fer et le cuivre, et de les y fixer comme des pierres »<sup>1</sup>. De leur côté, les anciens Chinois faisaient preuve d'habileté dans l'application de la poudre à l'acier. Babroote, dont on a découvert les ateliers, les fours, les soufflets et les produits, unissait la dextérité et l'habileté de l'ouvrier à l'expérience du chimiste. Par des procédés des plus ingénieux, ils ouvraient dans les plaques de fer des trous et des alvéoles parfois d'une extrême ténuité, et ils les rendaient plus ronds et plus secs, ils la limaient et l'égalisaient, ils les polissaient, de sorte que l'émail enchâssé semble provenir d'un autre métal.<sup>2</sup>

Les bijoux et les armes des Chinois sont de teinte très franche : les couleurs sont vives et le métal est poli, dit-on, qu'il faut par-

<sup>1</sup> Pline, *Historia naturalis*, l. VII, c. 100, § 128-132; 2. *Ép. Phil.* 100. — Strabon, *Géographie*, l. VII, c. 1, § 12. — Pausanias, *Description de la Grèce*, l. VIII, c. 10, § 1. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. III, c. 1, § 10. — Plutarque, *Vie de Démétrios*, c. 10, § 1. — Pline, *Historia naturalis*, l. VII, c. 100, § 128-132; 2. *Ép. Phil.* 100. — Strabon, *Géographie*, l. VII, c. 1, § 12. — Pausanias, *Description de la Grèce*, l. VIII, c. 10, § 1. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. III, c. 1, § 10. — Plutarque, *Vie de Démétrios*, c. 10, § 1.

<sup>2</sup> Pline, *Historia naturalis*, l. VII, c. 100, § 128-132; 2. *Ép. Phil.* 100. — Strabon, *Géographie*, l. VII, c. 1, § 12. — Pausanias, *Description de la Grèce*, l. VIII, c. 10, § 1. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. III, c. 1, § 10. — Plutarque, *Vie de Démétrios*, c. 10, § 1.

<sup>3</sup> Pline, *Historia naturalis*, l. VII, c. 100, § 128-132; 2. *Ép. Phil.* 100. — Strabon, *Géographie*, l. VII, c. 1, § 12. — Pausanias, *Description de la Grèce*, l. VIII, c. 10, § 1. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. III, c. 1, § 10. — Plutarque, *Vie de Démétrios*, c. 10, § 1.

<sup>4</sup> Pline, *Historia naturalis*, l. VII, c. 100, § 128-132; 2. *Ép. Phil.* 100. — Strabon, *Géographie*, l. VII, c. 1, § 12. — Pausanias, *Description de la Grèce*, l. VIII, c. 10, § 1. — Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, l. III, c. 1, § 10. — Plutarque, *Vie de Démétrios*, c. 10, § 1.



fois le microscope pour les distinguer; et l'adhérence avec le métal est aussi parfaite que celle de l'épiderme sur la peau <sup>1</sup>.

Les émailleurs gaulois, du moins avant la conquête romaine, ne connurent que la couleur rouge, comme si le rôle de l'émail devait se borner à copier le corail <sup>2</sup>. Mais en revanche, toutes les couleurs entraient dans le domaine des verriers.

La verrerie <sup>3</sup> était, en ce temps-là, une industrie de luxe, affectée à la parure des hommes et nullement aux services domestiques. Tous les efforts des verriers tendaient à fondre des bijoux qui pussent remplacer les ornements d'ambre, de pierre précieuse ou de métal. Nous ne connaissons guère, de leurs produits, que des bracelets ou des colliers : ceux-là sont d'une seule pièce, copiés sur des objets de bronze, dont ils répètent parfois les moindres détails <sup>4</sup>; ceux-ci sont formés d'un assemblage de boules ou de pendeloques, et ne diffèrent que par la matière employée des inévitables colliers de l'époque lointaine. Mais cette matière est souvent supérieurement travaillée : elle est de pâte bleue, blanche, verte ou noire <sup>5</sup>; quelques perles bleues surtout, remarquables par leur belle teinte, ont fait songer à des produits grecs ou orientaux <sup>6</sup>. Car les verriers gaulois n'ignoraient pas les secrets de quelques-unes des couleurs les plus célèbres de l'ancien monde, soit qu'ils les aient trouvés par eux-mêmes <sup>7</sup>, soit qu'ils les aient reçus de quelque transfuge de la Méditerranée. C'est ainsi qu'ils ont su fabriquer même le « bleu égyptien » <sup>8</sup>, et d'autres couleurs capables d'imiter les

1. Déchelette, p. 147, 149.

2. Déchelette, p. 148.

3. On a dit qu'elle ne datait que du second âge du fer, c'est-à-dire de l'époque de La Tène ou gauloise (G. de Mortillet, *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*, 1886, p. 261-3).

4. Saint-Germain, VII, 9, p. 103.

5. V, 23, p. 145; VI, 10, p. 151; 20 M, p. 154; 26, p. 157; VII, 9, p. 165; VIII, D, p. 170; IX, 9, p. 173; 15, p. 175; XIII, 4, p. 104; 18, p. 108.

6. Je les crois de fabrication indigène; *contra*, Reinach, p. 167 (VII, 17), p. 150 (VI, 6, D). Voyez le bracelet de Somsois, Morel, pl. 16, 4, p. 89.

7. Ce que j'incline à croire, vu leur habileté tinctoriale; cf. p. 290-300.

8. Henry de Fontenay, *Soc. Eduenne*, n. s., III, 1874, p. 473.

pierres rares ou la callaïs, si chère aux âges précédents<sup>1</sup>.

Ainsi, l'industrie de la Gaule s'ingéniait à copier les raretés de la nature, corail et callaïs, dont s'étaient si longtemps parés les hommes d'autrefois. Et peut-être ceux de maintenant, avec la facilité ordinaire des compromis religieux, acceptaient-ils de donner à ces bijoux ou à ces appliques de verre la même vertu de talisman qu'aux choses mystérieuses sorties du sol ou de la mer<sup>2</sup>.

#### XV. — CÉRAMIQUE<sup>3</sup>

Sur tous ces points, le progrès est très grand depuis le sixième siècle. Métaux et couleurs, armes et parures, instruments de force et objets de parade, voilà surtout ce que le Gaulois recherche et travaille. Ses industries propres, celles qui font effort et qui inventent, s'adressent aux grands et aux riches, et vivent du luxe qui environne leur corps.

Au contraire, la fabrication des choses de la maison, vaisselle et meubles, se dégage plus lentement des traditions et de la routine. On dirait que le Gaulois se défendait contre le luxe de la vie domestique. Il n'a pas encore complètement renoncé, même pour le service d'une table somptueuse, aux plats de bois et aux corbeilles d'osier<sup>4</sup>.

La céramique est peut-être, de toutes les industries, celle qui s'adresse au plus grand nombre, et qui comporte le plus d'usages communs. Il a fallu à la Grèce un extraordinaire besoin de belles choses, une subtilité incomparable du sens artistique,

1. T. I, p. 185.

2. En matière de bijouterie, on peut encore citer les anneaux ou bracelets de jais (Saint-Germain, VII, 9 et 14, p. 165; VI, 32, p. 159; VI, 23, p. 156; 20 r, p. 154; XIII, 17, p. 107), les bracelets en lignite (VI, 32, p. 159; VI, 26, p. 158), en schiste (VI, 32, p. 159), et, bien entendu, les perles ou rondelles d'ambre.

3. Déchelette, *Les Vases céramiques ornés*, I, 1904, p. 1 et suiv.; du Chatellier, *La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, 1897, p. 53 et s.

4. Posidonius ap. Athénée, IV, 36, p. 152 c (plats à viande ou autres); Strabon, III, 3, 7.



pour faire sortir de la terre cuite la finesse impeccable de ses vases et la sobre harmonie de leurs dessins. La céramique, qui devint chez les Hellènes une des formes les plus souples du langage esthétique, demeura dans la Gaule la matière grossière des instruments du ménage. Elle ne fut qu'une façon économique et rapide de créer les ustensiles nécessaires.

Les Gaulois exploitaient à peu près partout les terres plastiques<sup>1</sup>, et leurs tombes étaient pourvues des poteries indispensables aux morts. Mais elles sont souvent assez grossières. Dans les sépultures des grands, pendeloques ou colliers d'or, vases de bronze finement travaillés, voisinent parfois avec des pots ou des jarres de la dernière rusticité<sup>2</sup>. Si on y rencontre un produit d'une céramique supérieure, on peut être sûr qu'il est importé<sup>3</sup>. Les riches qui désiraient, pour leur vie actuelle ou pour celle d'au delà, une vaisselle de luxe, brillante et ornée, la demandaient aux marchands venus de l'étranger ou aux fabricants d'objets de métal<sup>4</sup>. On confectionnait chez les Éduens de grosses jattes ou des écuelles en terre, de teinte noire, grise ou rouge, à coup sûr commodes et solides, mais d'épaisseur double et d'une vulgarité d'aspect qui eût fait honte à un potier d'Étrurie<sup>5</sup>.

Pendant, sur certains points, il se formait une céramique vernissée plus originale, et par la forme de ses vases et par celle de ses dessins. En Belgique, du moins chez les Rèmes, on arriva à produire de grandes urnes à couverte noire, à la panse carénée d'un beau galbe, simple et ferme, aux ornements géométriques tracés en de régulières dispositions<sup>6</sup>. L'Armo-

1. Voyez l'origine des objets cités plus bas.

2. Remarque de Flouest, à propos de La Garenne, IV, p. 84; Saint-Germain, VI, 6 b, p. 150; 10, p. 151; 12-14, p. 152 (ancien classement).

3. Saint-Germain, VI, 33, p. 160 (Rodembach). Cf. p. 331, n. 3.

4. Cf. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 c; ici, p. 330-2.

5. Musée, XIII, 2-5, p. 103; les rouges, moins fréquentes. Déchelette (*Bibracte*, p. 57-8) les juge plus favorablement.

6. Musée de Saint-Germain, VII, 1-4, p. 162 et 164; IX, 3, p. 172 (voir surtout le vase de Thuisy); X, p. 185; Déchelette, *Vases céramiques*, I, p. 4.

rique eut des vases assez semblables, mais aux dessins en spirales étranges et en fleurons capricieux et compliqués<sup>1</sup>. — Mais ce qui pouvait donner un jour à la Gaule ses écoles propres, ce fut le goût qu'elle semblait prendre pour la poterie peinte. Elle était tentée d'appliquer à la terre cuite ces habitudes de polychromie qu'avaient déjà prises ses verriers et ses teinturiers<sup>2</sup>. Quelques vases rèmes présentent des motifs blancs ou rouges sur fond noir<sup>3</sup> ou ocres-bruns sur fond rouge<sup>4</sup>; des parois de plusieurs d'entre eux se détachent en couleur des animaux fantastiques<sup>5</sup>. — C'est au nord de la contrée, peut-être, que l'initiative en cette matière a été la plus grande : comme si les Rèmes et les Belges, plus éloignés que les Celtes des influences et des produits méditerranéens, étaient plus libres de créer eux-mêmes. Ce ne fut que très tard, presque à la veille de perdre leur indépendance, que les peuples du Centre, Éduens et autres, eurent à leur tour leur céramique peinte : de grands bols à engobe blanc, sur lesquels de larges coups de pinceau ont tracé en brun ou en bistre des motifs géométriques d'assez belle venue<sup>6</sup>.

Mais il eût fallu un nouvel et puissant effort pour assurer à

1. Du Chatellier, *La Poterie... en Armorique*, 1897, p. 53 (vases de Saint-Pol-de-Léon au Musée de Morlaix et de Plouhinec au château de Kernuz). Copies de vases de bronze, suppose du Chatellier, ou, plutôt, inspiration indigène (Déchelette, *Rev. arch.*, 1901, II, p. 51-61) : Déchelette a bien montré l'analogie de ces poteries avec certaines du sud de l'Angleterre; cf. Romilly Allen, p. 121-6.

2. Cf. p. 299-300, 315.

3. Musée de Saint-Germain, VII, 1, 4, 15 (p. 166). Déchelette dit iv<sup>e</sup> siècle (*Rev. arch.*, 1901, II, p. 59-60); je pense que c'est beaucoup trop tôt (cf. p. 171, n. 2).

4. Saint-Germain, X, surtout n<sup>o</sup> 27829 (Jonchery), 33304 (Bussy-le-Château); IX, 14.

5. Fragment de La Cheppe, collection Nicaise, *L'Époque gauloise*, p. 54 et s.; Reinach, *L'Hist. du travail en Gaule*, 1890, p. 55. Les deux vases du Musée de Genève, cf. Déchelette, *Vases céramiques*, I, p. 5.

6. Mais elle ne s'est développée qu'après la conquête, et je ne peux pas encore exclure l'hypothèse qu'elle lui est postérieure. Rossignol, *Bull. monumental*, 1861, p. 400 (qui paraît avoir été le premier à la reconnaître); Mazard, *La Céramique*, 1873, p. 53; Déchelette, *Les Vases peints gallo-romains du Musée de Roanne*, 1895 (*Rev. arch.*); le même, *Les Fouilles du mont Beuvray*, 1904, p. 162 et suiv. L'éternelle question de l'origine des dessins géométriques se pose ici : imitation ou naissance spontanée? Cf. t. I, p. 374, n. 2. Je crois moins à l'origine indigène de cette céramique (opinion de Déchelette) qu'à celui de la céramique belge.



ces poteries la finesse artistique et la valeur technique<sup>1</sup> que l'industrie méditerranéenne avait acquises depuis des siècles. Les meilleures pièces ont encore quelque chose d'hésitant et de primitif. Beaucoup sont faites à la main, et on s'est même demandé si le tour a été connu en Gaule avant l'arrivée des Romains<sup>2</sup>. L'anse, le couvercle sont rares<sup>3</sup>. Trop souvent, la terre a été mal choisie, et la pâte mal cuite. Il paraît bien que l'industrie céramique était à demi sacrifiée : nous ne connaissons pas de briques de l'époque gauloise<sup>4</sup>; et nous avons vu que les vaisseaux vinaires étaient de bois<sup>5</sup>. L'attention des hommes se détournait en Gaule des matières de terre cuite, qui régnaient alors dans le monde du Sud<sup>6</sup>.

## XVI. — CONSTRUCTION

On retrouvait la même rudesse dans les industries qui servaient à loger les hommes.

L'art de la construction n'avait encore réalisé des œuvres fortes et durables que pour les services publics et militaires, dans les murailles des villes, les ponts des grandes routes, les vaisseaux de haut bord des flottes vénètes<sup>7</sup>.

Il est vrai que c'étaient des œuvres bien comprises, où les

1. Remarquez surtout combien les couleurs, surtout des ornements, sont effacées; il n'y a pas, à ce point de vue, cette solidité incomparable des poteries grecques; cf. Déchelette, *Vases*, I, p. 4.

2. Du Chatellier, p. 53; *contra*, Déchelette, *Vases céramiques*, t. I, p. 4.

3. Reinach, *Cat.*, p. 163-4. Au moins jusqu'à de nouvelles découvertes. Voyez le curieux vase à couvercle d'Argenton, *Rev. arch.*, 1902, II, p. 23.

4. Les briquettes jaunes de Bibracte sont voisines des temps de la conquête (Déchelette, *Fouilles*, p. 9).

5. P. 205-6; Posidonius ne parle de vases de terre que pour la boisson (*ap. Athénée*, IV, 36, p. 152 b) : Ἀγγείους... εἰσὶν ἄμφικτος... κεραμέως. — Il n'est pas prouvé que les amphores à incinération trouvées en Gaule ne soient pas toutes de l'époque romaine (de Saint-Venant, *Bull. arch.*, a. 1897, p. 520 et s.).

6. Déchelette (*Vases céramiques*, I, p. 3) a justement noté que sur ce point comme sur d'autres (cf. t. I, p. 377, t. II, p. 306), la Gaule propre ou plutôt la Celtique paraît en retard sur la Gaule extérieure et sur la Belgique. — Ajoutez que les importations de poteries grecques ou campaniennes, par l'intermédiaire de Marseille, ont dû retarder le développement de l'industrie indigène (cf. p. 331, n. 3).

7. P. 217-220, p. 230-1, p. 212-3.

Gaulois avaient habilement uni les matériaux de résistance, la pierre, le bois, le fer et même le cuir. — Ils savaient tailler, disposer, river les poutres des échafaudages les plus compliqués, et cela avec une rapidité dont s'étonnera César : dans Avaricum assiégé, il les vit élever et exhausser les tours de bois de la défense aussi vite que ses soldats dressaient celles de l'attaque : les étages succédaient aux étages, et un revêtement de cuir venait s'appliquer sur la charpente bâtie<sup>1</sup>. — Il a déjà été question des vaisseaux vénètes, construits et grésés avec des matériaux de choix et de taille : poutres de chêne, clous de fer d'un pouce d'épaisseur, voiles de cuir brut ou travaillé, chaînes de fer pour tenir les ancres, câbles de chanvre, et algues ou roseaux pour calfater<sup>2</sup>. — César rend également hommage à la solidité des murailles des places fortes, dont aucune après tout n'a été renversée ou ébréchée par le bélier de ses légionnaires<sup>3</sup>.

Il faut cependant observer que de toutes les forteresses qui se sont élevées sur le sol de notre pays, celles des Gaulois ont laissé le moins de traces : les vieilles murailles ligures du Midi, à blocs énormes et de façon cyclopéenne, ont été autrement durables que les murs de Gergovie et de Bibracte<sup>4</sup> ; elles n'ont point bougé, les autres n'offrent aujourd'hui que des décombres souvent indistincts. Dans les constructions militaires des Celtes, la pierre ne règne pas en souveraine : elle n'a plus sur eux la toute-puissante attraction qu'elle exerçait sur les générations antérieures<sup>5</sup>. Nous avons vu que les remparts de leurs citadelles

<sup>1</sup> César, VII, 22, 1-5.

<sup>2</sup> P. 211 et suiv.

<sup>3</sup> VII, 54, 5, not. p. 217 et s. : il est entré à Noviodunum des Suessions, à Vellodunum des Senons, à Noviodunum des Bituriges, à Alésia, à Uxellodunum des Carnutes par la reddition (II, 12, 5; VII, 11, 2; VII, 13, 2; VII, 70; VIII, 43, 5), à Genabum par l'escalade (VII, 27, 2), de même aussi dans les oppida vénètes (I, 72, 3), à Genabum par l'incendie des portes (VII, 11, 8), dans l'oppidum des Carnutes par l'effraction des portes (II, 33, 6).

<sup>4</sup> I, 1, p. 161; t. II, p. 219.

<sup>5</sup> I, I, p. 161 et suiv.



étaient faits d'une charpente de bois et d'un appareillage de pierres. S'ils pouvaient résister aux attaques d'un ennemi, ils cédaient assez vite à l'action du temps : le bois pourrissait, les blocs, privés de leurs soutiens, s'éroulaient. Du reste, la pierre était souvent de mauvaise qualité, mal taillée, plus mal ajustée encore; la chaux manquait<sup>1</sup>. Les Gaulois furent, somme toute, carriers ignorants et maçons vulgaires<sup>2</sup>.

La pierre est toujours absente des maisons et peut-être des temples mêmes<sup>3</sup>. Les demeures sont faites de bois, de claies de roseau ou de charme<sup>4</sup>, et ce sera un jeu pour César que d'incendier les fermes et les villes<sup>5</sup>. On ignore la valeur décorative du marbre, les avantages des parois et des sols en briques. L'argile battue n'intervient que pour lier les matériaux ou pour remplacer le planchéage<sup>6</sup>. Comme ses matériaux, le type de la maison gauloise est archaïque. Elle a la forme ronde des habitations primitives de tous les pays<sup>7</sup>. Une grande toiture en pente, cône ou pyra-

1. Bulliot, *Fouilles*, I, p. 18-24. Cf. les murs de Samos (Tite-Live, XXI, II, 9) : *Cementa non recte durata erant, sed interstita lato structure antiqua genere*.

2. Très bien vu par Bulliot, I, p. 20.

3. Aucune des maisons du Beuvray ne me paraît antérieure à la conquête, en tout cas aucune ne l'est à 100. C'est pour cela que j'hésite à faire état de leurs ruines (cf. Bulliot, I, p. 204 et s.) pour accepter un type de maison gauloise, *sub-fœvium*, rectangulaire et bâtie en pierres, point trop différent du type italien contemporain (théorie de Weitzel, *Siedlung und Agrarwesen*, I, 1905, p. 225-7) — A Morsens (cf. p. 214, n. 1), « emplacements d'habitations gauloises... affectant, en plan, tantôt la forme circulaire, tantôt la forme elliptique » Castagne, 1<sup>er</sup> *Mém.*, p. 13; *Mém.* de 1873, Tours, p. 103-110. — Habitations circulaires en clayonnage dans le Finistère du Chatellier, *Les Époques, etc.*, 1<sup>er</sup> *éd.*, p. 50. — Sur les « marbottes » de Lorraine, ou habitations circulaires (beaucoup de l'époque de l'indépendance) creusées en partie dans le sol, à 2 et jusqu'à 10 m. de profondeur, cf. Grenier, *Habitations gauloises et Villae latines dans la cité des Médiomatrici*, 1906, p. 23 et s.; la conclusion de l'auteur (p. 43) est que ce sont « abris pour la nuit et la mauvaise saison ». — Aires couvertes pour les bœufs, *ibid.*, p. 277.

4. Strabon, IV, 4, 3.

5. Pour les maisons isolées ou les villages : César, II, 7, 3; III, 29, 1; IV, 30, 1; VI, 6, 1; 63, 2; cf. I, 5, 2; VII, 14, 5; 15, 1. Pour les grandes villes : Orléans, VII, 11, 9; Paris, VII, 50, 4.

6. Cf. Dechelette, *Le Belier encastré aux divinités domestiques*, 1909, *Revue archéologique*, p. 5-8; *Les Fouilles*, p. 9. Grenier, p. 34-5. Il est probable qu'il faut faire exception pour la cheminée, qui devait être une pyramide en terre glaise supportée par des poteaux. Dechelette, *Belier*, p. 5-8; cf. *ibid.*, p. 322.

7. Cela résulte du *hoaxedæi* de Strabon, IV, 4, 3.

mide, lui sert de couronne : toiture faite de bardeaux de chêne et de paille<sup>1</sup>, qu'on renouvelait sans doute périodiquement<sup>2</sup>.

Ses dimensions variaient avec la fortune de son possesseur. Chez les plus riches, la maison est une construction considérable, un vrai bâtiment, nullement une simple cabane<sup>3</sup>. Elle a sa cheminée principale, demeure des dieux du foyer<sup>4</sup>; elle a son vestibule, où l'on peut clouer les trophées des victoires du maître<sup>5</sup>; elle a ses chambres de repos<sup>6</sup> et, sans aucun doute, sa grande salle d'apparat. Celle-ci, au centre de l'édifice, est le lieu des réunions et des banquets, à la fois salon et cuisine : au fond flambloie le foyer, garni de ses chaudrons brillants, de ses laudiers à chenets et de ses énormes broches, sur lequel, les jours de grands repas, cuisent des membres entiers de bêtes<sup>7</sup>.

Tout cela suppose, évidemment, quelques notions d'architecture. Mais malgré tout, on sentait que le Gaulois n'avait pas l'amour ardent de sa demeure, le désir de la bâtir et de l'ornier pour un long espace de temps. Même on disait que le seuil en devait être toujours ouvert, comme si elle n'était point édiflée pour l'isolement et la retraite<sup>8</sup> : asile et abri, et non pas domicile

1. Strabon, IV, 4, 3; Vitruve, II, 1, 3 (*ad hunc diem*); Pline, XVI, 156 (roseaux). Même à Marseille, *tecta sine tegulis, subiecta cum paleis terra*, Vitruve, II, 1, 5.

2. C'est le cas de la toiture du temple de l'île des Nannètes, que les prêtresses retardaient tous les ans, et en un jour : Strabon, IV, 4, 6; cf. p. 157.

3. Sans quoi César ne l'eût pas appelée *œdificium*, mot qui se retrouve dans toutes les régions : I, 5, 2; II, 7, 3; III, 29, 3; IV, 4, 2; 38, 3; VI, 6, 1; 30, 3; 43, 2; VII, 14, 3; VIII, 7, 2.

4. Diodore, V, 28, 4; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 151. Sur les foyers et cheminées des plus anciennes maisons retrouvées à Bibracte et ailleurs : Bulliot, I, p. 207; Dechelette, *Bellevue*, p. 5-7; Vauvillé, *Congrès arch.*, LIV<sup>e</sup> s., 1887, Soissons (publ. en 1888), p. 178; cf. *ib.*, p. 321, n. 6. Sur les anciens chenets : Bulliot, *ib.*, p. 196-16, et Dechelette, *ib.* : le rôle religieux des chenets dans la Gaule romaine est sûrement antérieur à la conquête.

5. Diodore, V, 29, 4; Strabon, IV, 4, 5 : Τοῖς προπύλαισις, peut-être des portiques ou des auvents de bois ombrageant et précédant la grande porte (voyez les fouilles de Bibracte, Bulliot, I, p. 271, 193-4).

6. Cf. Strabon, IV, 4, 3.

7. Strabon, IV, 4, 3; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152; Diodore, V, 28, 4. Cf. p. 262, n. 5.

8. Nicolas *ap.* Stobée, XLIV, 41 = fr. 105, 4 : quel que soit d'ailleurs le sens primitif et religieux de cet usage; cf. Perdrizet, *Rev. des Ét. anc.*, 1905, p. 30-32.

permanent. Et si les Celtes ne se dressaient pas des maisons de pierre, c'était peut-être pour ne point conclure avec le sol un engagement éternel<sup>1</sup>.

La pierre était réservée aux demeures des morts. Aucune sépulture, que je sache, ne fut de bois. Il y avait alors contraste absolu entre la maison du vivant et le logis du défunt. Celle-là s'étalait à la surface du sol, dans son enveloppe de bois et de paille qui la faisait ressembler à un arbre taillé dans une forêt. Celui-ci continuait à se cacher en bas, impénétrable sous un monceau de blocs et de terre.

Mais, même en matière de sépulture, le Gaulois recule de plus en plus devant les matériaux de grosse taille<sup>2</sup>. L'usage des chambres inhumées à piliers et à entablement, autrement dit des dolmens, est dès lors tombé en désuétude, et je ne sais s'il y en a quelque part de postérieurs au cinquième siècle<sup>3</sup>. Les pierres plantées ou menhirs ont été peut-être plus longtemps employées, mais dans des dimensions de plus en plus restreintes : elles sont plus basses et moins larges<sup>4</sup>, et, à la différence de l'âge précédent, les générations de l'ère celtique, pourvues partout d'instruments de fer, se sont mises à les tailler pour leur donner un aspect plus géométrique. La stèle pyramidale ou cintrée se dégageait peu à peu du bloc informe : mais le monument perdait par là de sa masse puissante et surhumaine.

De la même manière, toute majesté disparaît peu à peu de

1. Bulliot, I, p. 20, a bien remarqué cette tendance des Gaulois.

2. J'hésite beaucoup à me prononcer sur le monument circulaire en pierres brutes et à forme conique ou tronconique, trouvé à Kerbascat en Finistère et reconstitué à Kernuz (du Chatellier, *Mém. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1877; *Les Époques*, 2<sup>e</sup> éd., p. 58 et s.). S'il est ancien, il représente la transition entre la sépulture mégalithique et la sépulture gauloise (cf., sur cette transition, t. I, p. 162, n. 1). Autre monument semblable à Plougoumelen (du Chatellier, *Les Époques préhistoriques... dans le Finistère*, 1<sup>re</sup> éd., p. 53 et s.). Cf. Loth, p. 31.

3. Cf. t. I, p. 149 et suiv., p. 161 et suiv.

4. Je songe aux stèles de Saverne (Uhrich, *Mémoires de l'Acad. nat. de Metz*, XXXII, a. 1850-1, p. 194 et s.; *C. I. L.*, XIII, II, p. 150), qui sont romaines, mais me paraissent marquer le terme de la transformation du menhir. Entre le menhir et elles, cf. la pierre du Vieux-Poitiers (XIII, 1171), et celle de Fontaines-sur-Marne (XIII, 4659), si l'on suppose que les inscriptions n'ont pas été ajoutées après coup.

l'architecture des tombes. La véritable sépulture celtique, c'est une chambre, ou plutôt une fosse creusée dans le sol, de médiocre étendue, se bornant à peine contenir le mort, ses armes et les vases qui lui sont destinés<sup>1</sup>. Un revêtement de belles pierres, jamais grossières, ou simplement les parois du sous-sol, au lieu de terre et de pierreaille, voilà toute l'armature de la demeure d'une partie des plus riches<sup>2</sup>. Il est visible que même les morts ne désiraient, dans ce monde, qu'un domicile provisoire<sup>3</sup>.

#### XX — MUSEUMS, ET MEUBLEMENT

L'ameublement d'une maison présentait tout ensemble des usages très primitifs et de singulières recherches de confortable.

Les Gaulois avaient certainement fort peu de meubles. Encore au temps des Romains la plupart d'entre eux ne connaissaient point les lits, c'est-à-dire les meubles de repos : ils s'étendaient simplement sur des peaux posées à terre<sup>4</sup>. Pour les repas, ils s'asseyaient sur des peaux de bêtes, ou s'accroupissaient sur des jonchées de paille et de feuillage<sup>5</sup>. La menuiserie, chez eux, était à l'état rudimentaire. On ne cite d'autre spécimen de ce genre de travail que les tables de bois, très basses, sur lesquelles on servait la nourriture<sup>6</sup>, les coffres où ils enfermaient les têtes des vaincus illustres, soigneusement embaumées dans de l'huile de cèdre<sup>7</sup>.

1. Cf. p. 172. — Les dimensions étaient déterminées par le volume du char. — Houest, *Mém. les Antiq.*, XLVI, p. 99.

2. Musée de Saint-Germain, salle IX, et voir les travaux cités p. 260, n. 1. En dernier lieu, Loth, *Éva. des. de L'ant.*, 1907, Soc. arch. Rennes.

3. Cf. p. 150-3.

4. Strabon, IV, 4, 3, où γαλακτοειρὸν n'exclut pas l'usage des matelas.

5. Diodore, V, 28, 4, qui note l'absence de sièges.

6. *Ἐπιπέδιον* dans le sens du moyen. Posidonius *ap.* Athènes, IV, 36, p. 151; Strabon, IV, 4, 3.

7. Posidonius *ap.* Athènes, IV, 36, p. 151. — Cercueils de bois?

8. Diodore, V, 29, 5; Strabon, IV, 4, 5. — Coffre en bois de chêne, dans les sépultures (Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 68). C'est l'image de ces coffres que nous retrouvons dans les sculptures funéraires des temps romains, qui offrent souvent le simulacre des objets déposés dans les tombes aux temps gaulois (p. 172, n. 4).

Ces têtes, encore, formaient le principal ornement de la demeure, clouées sur ses parois comme d'éternels trophées<sup>1</sup>. Et cela lui donnait l'aspect d'une horrible hutte de sauvage.

Mais à côté, quelques produits d'une industrie savante pré-ludaient aux raffinements du luxe. Sur la terre battue s'éten-daient parfois, au lieu ou près de peaux de bêtes<sup>2</sup>, des étoffes de laine aux couleurs variées<sup>3</sup>. Les peuples du Nord, rivaux en cela de ceux de l'Orient<sup>4</sup>, avaient donc trouvé, eux aussi, l'art de ces grands tapis velus et colorés, qui substituent un sol chaud, moelleux et gai, tissé par les hommes, au sol froid et triste de la nature.

La laine, enfin, valait aux Gaulois un dernier avantage. Comme elle leur fournissait les vêtements de leur corps et le sol de leur maison, elle leur donnait encore le moyen de dormir mollement et chaudement. On en bourrait les couches destinées au sommeil, c'est-à-dire qu'on en faisait des matelas. Et il paraît bien que le matelas de laine a été une invention d'industriel gau-lois, les peuples du Midi n'ayant d'abord connu que la pail-lasse<sup>5</sup>. Si la maison gauloise n'était pas luxueusement meu-blée, elle offrait au moins ses recoins de repos et de bien-être.

Il faut enfin rappeler la place que le charonnage agricole et militaire a occupée dans l'industrie gauloise. On a déjà parlé des

1. Diodore, V, 29, 4; Strabon, IV, 4, 5; plus haut, p. 202.

2. De loup ou de chien, Diodore, V, 28, 4.

3. Pline, VIII, 191 : *In tapetis... Aliter hæc Galli pingunt*. Les étoffes à broderies en carreaux, *scutulis* (VIII, 196), doivent être des tapis ou des tapisseries. Remarquez ce goût des dessins géométriques sur les tissus, que nous retrouverons bien souvent ailleurs (p. 299) : c'est l'art de La Tène en tapisserie. Tapisserie religieuse, p. 347, n. 7.

4. Remarquez que Pline rapproche les Gaules, pour cela, tantôt des Parthes (VIII, 91), tantôt d'Alexandrie et de Babylone (VIII, 196).

5. Pline, VIII, 192; XIX, 13. Les différentes laines à matelas (rognures de drap), *tomenta*, portaient des noms gaulois (Pline, VIII, 192), par exemple du nom des Leuques, *tomentum Leuconicum* (*Lingonicum*?, cf. p. 298; Martial, XI, 21, 8; XIV, 160). — On inventa aussi en Gaule les matelas rembourrés d'étoupes de lin, fabriqués surtout chez les Cadurques (Pline, XIX, 13 : *Galliarum hoc et tomenta pariter inven-tum*), d'où le nom de *cadurcum* pour désigner un matelas à toile blanche (Juvénal, VI, 537; VII, 221) : les Cadurques fabriquaient en même temps, sans aucun doute, la toile qui servait d'enveloppe; cf. Strabon, IV, 2, 2.

charrues à roues<sup>1</sup>, des chariots, des voitures légères<sup>2</sup>, des chars de guerre ou de parade<sup>3</sup>. Nul peuple de l'Antiquité n'eut une carrosserie plus variée et plus solide. Les Gaulois ne partaient jamais en campagne sans une infinité de véhicules de toute sorte, propres à faire les plus longs trajets<sup>4</sup>. Nous pouvons voir par les débris des sépultures qu'ils savaient combiner les pièces de bois et de métal, de manière à obtenir à la fois le moins de frottement et le plus de résistance : les essieux étaient souvent en bronze, les bandes et les cercles en lames de fer<sup>5</sup>.

Quand il s'agissait d'une voiture d'apparat, le Gaulois tenait fort à l'éclat de la décoration. Les parties extérieures étaient revêtues de métal brillant, ornées de plaques de bronze ou même d'un enduit d'argent<sup>6</sup>. Un grand seigneur, avec ses armes, ses vêtements, son char, resplendissant tous ensemble, faisait sentir ses approches par un rayonnement de lumière, comme le tonnerre par l'éclair qui l'annonce<sup>7</sup>.

#### XVIII. — CONDITION SOCIALE DES TRAVAILLEURS

Les œuvres de l'industrie nous ont donc sans cesse rappelé le caractère et les habitudes de la société gauloise. Cette industrie s'attachait surtout aux choses destinées aux guerriers et aux nobles, à leurs armes et à leurs parures<sup>8</sup>. C'est pour l'aristocratie

1. P. 275-7.

2. P. 234-5. Les chariots gaulois étaient montés sur des roues beaucoup plus hautes que ceux de l'Italie; cf. César, *De b. G.*, I, 26, 3, commenté par Reyhiér, p. 331.

3. P. 186-7.

4. César, *De b. c.*, I, 51, 1; *De b. G.*, I, 26, 3; cf. p. 205-6.

5. Musée de Saint-Germain, VI, 1 A (roues massives), VII, 5 (roues très hautes); VII, 3; IX, 1. Sur les différentes pièces et le montage et l'attelage des chars, à deux ou quatre roues, Mazard, *Essai sur les chars gaulois de la Marne*, *Rev. arch.*, 1877, I; Fourdrignier, *Double Sépulture*, 1878, p. 7 et s.; Flouest, *Notes*, IV (*Les Tumulus des Moussetots*), p. 60 et s.; Flouest, *Mém. de la Soc... des Ant.*, XLVI, 1885, p. 99 et s.; Hubert, *C.-r. du Congrès int. d'Anthr.*, XII, Paris, 1900, p. 410-3.

6. P. 312-3; cf. Flouest, p. 110-111.

7. Écrit d'après Plutarque, *Marcellus*, 7 : "Ὅσπερ ἀστραπή."

8. En partant d'un point de vue tout différent, Courajod arrive à conclure de

militaire qu'elle travaille le plus ; c'est pour lui plaire qu'elle imagine avec le plus de bonheur. Comme dans les premiers temps de la féodalité chrétienne, elle se fait d'abord la cliente de quelques puissants.

Toutefois, les ouvriers et les manufacturiers ne sont pas tous sous la main et à la merci des grands. Qu'un riche seigneur, comme Orgétorix, Dumnorix ou Lucter, ait eu des ouvriers à sa disposition, esclaves, salariés ou clients de sa famille, instruments de ses biens-fonds, à demi captifs dans les ateliers de ses fermes, cela va de soi, et il en sera éternellement ainsi sous un régime d'aristocratie foncière. Mais ces travailleurs de domaines ne forment pas tout le corps laborieux de la Gaule. Elle possède déjà, je suppose, ses voyageurs en marchandises, ses entrepreneurs de transports par terre et par eau, et sans doute d'actives corporations de mariniers ou de trafiquants, puissance nouvelle qui grandissait en dehors de la noblesse d'épée. Il y a les artisans nomades, bronziers ou étameurs, qui s'en vont de foire en foire, de carrefour en carrefour, s'arrêtant lorsqu'ils trouvent une clientèle, le plus souvent misérables et toujours vagabonds, mais libres après tout et ne peinant que pour eux-mêmes<sup>1</sup>. Un plus grand nombre d'ouvriers sont déjà installés à l'abri des remparts de villes, esclaves ou affranchis de quelque riche industriel, réunis autour d'une vaste entreprise. Car je ne doute pas que les principales cités de la Gaule n'aient eu de véritables manufactures, organisées sous la direction d'un chef habile et intelligent : comment comprendre, sans cela, les progrès techniques faits par la métallurgie, et cette invention de l'argenterie qu'on attribuait à la ville d'Alésia ?? Déjà donc, les grandes cités de la Gaule nourrissaient leur prolétariat d'ouvriers ou leur bourgeoisie de marchands, et

même (*Leçons*, I, p. 50) : « L'art gaulois n'a réellement résidé que dans l'ornement. »

1. Cf. Bulliot, *Fouilles*, II, p. 149-172.

2. P. 311.

ces deux forces contribuaient à créer et à faire vivre partout des centres municipaux.

Par là même, cette plèbe urbaine avait dès lors son importance et son rôle. Il est probable qu'à côté des esclaves et des clients, elle renfermait aussi des ouvriers indépendants de tout lien social. En tout cas, il suffisait qu'elle fût nombreuse et groupée pour qu'elle pût devenir redoutable. Le travail matériel commençait son émancipation.

Les fouilles faites à Bibracte, peut-être le centre industriel le plus important de la Gaule, nous permettent de pénétrer dans les quartiers ouvriers de la ville : les constructions dont on voit les ruines sont, il est vrai, des premiers temps de l'époque romaine; mais la manière de vivre de ces hommes n'avait point beaucoup changé depuis que César était passé par là. Leurs forges, leurs ateliers, leurs demeures, occupaient le nord du vaste enclos que portait le plateau du Beuvray<sup>1</sup>. Sur cette même solitude d'où l'on peut voir aujourd'hui les fumées lointaines du Creusot, se pressait jadis la multitude des travailleurs gaulois : les foyers de la vie d'autrefois ne sont point éteints dans la région autunoise; ils n'ont fait que se déplacer, descendant dans la plaine, changeant de carrefour<sup>2</sup>. Comme Le Creusot, la cité ouvrière du Beuvray était un triste entassement d'hommes et de choses<sup>3</sup>. Fondeurs et forgerons de fer, bronziers, orfèvres et émailleurs, respiraient et s'affairaient les uns près des autres, dans des loges étroites et contiguës, à demi terrés dans le sol<sup>4</sup>. A peine s'ils avaient plus d'air et de liberté que ces misérables artisans des traditions germaniques,

1. Le Champlain et la Come-Chaudron.

2. Le rapprochement vient de Déchelette, *L'Oppidum de Bibracte*, [1903], p. 47.

3. Pour tout ce qui suit, Bulliot, *Fouilles*, I, p. 12\*, 3 et suiv., 73 et suiv., 104 et suiv.; p. 111 : « Nombre des ateliers où s'alimentait le luxe gaulois ressemblaient à des cavernes; les métallurgistes, dont l'habileté de main et les procédés méritent parfois l'éloge, étaient logés sous terre moins sainement que les troupeaux de nos jours. »

4. Cf. les « mardelles » de Lorraine, ici, p. 324, n. 3.



qu'on enfermait dans des cavernes pour accomplir leur tâche<sup>1</sup>. Forçats rivés, même après leur mort, à l'établi et à la forge, il semble qu'on les enterrât souvent là où ils avaient vécu, et il n'est pas rare de trouver une sépulture sous le sol de l'enclume; la besogne continuait, rude et bruyante, sur la fosse où reposait le cadavre<sup>2</sup>. La dureté était la loi dans ces ruches humaines, et leurs débris informes révèlent encore l'exploitation du travail de beaucoup pour le profit de quelques-uns.

Mais enfin ces émailleurs et ces forgerons avaient l'avantage d'employer leur pensée en même temps que leurs mains. Ils cherchaient des formes nouvelles; ils maniaient des couleurs brillantes; ils faisaient œuvre intelligente et divine, plus encore que les nobles pour lesquels ils s'épuisaient. Leur besogne n'était point estimée vile. Les prêtres ne dédaignaient pas d'en parler : dans l'activité des dieux, les druides donnaient une part plus grande à la protection du travail qu'à l'exaltation de la guerre. Deux puissances célestes avaient ces ouvriers et ces œuvres sous leur sauvegarde, et c'étaient le dieu national lui-même, Teutatès, inventeur de tous les arts, et la déesse sa compagne, qui comme lui avait créé les métiers humains<sup>3</sup>. Les Gaulois, ainsi que les Grecs, avaient mis à l'origine de l'industrie humaine la souveraineté d'une pensée divine.

#### XIX. — RELATIONS ÉCONOMIQUES

Les produits qui sortaient de ces centres économiques se répandaient par toute la Gaule, grâce aux routes, aux charrettes

1. Pline, XIX, 9 : *In Germania defossæ atque sub terra id opus agunt* (le tissage du lin). Sans doute, me l'indique Radet, pour tenir le fil à l'humidité.

2. Bulliot, I, p. 77. Exception faite, bien entendu, pour les fondeurs nomades : encore, le cas échéant, ont-ils pu être enterrés sous le sol de leur loge, Bulliot, II, p. 102.

3. P. 120 et 122.

et aux marchands<sup>1</sup>. Nous trouvons des cachettes de fondeurs de bronze à peu près chez tous les peuples<sup>2</sup>. En Armorique, chez les nations aulerques et dans la Belgique, qui manquent de métaux précieux<sup>3</sup>, les colliers et les monnaies d'or sont aussi communs que n'importe où<sup>4</sup>. Bibracte, un des centres de la bronzerie gauloise, était un des points les plus distants des gîtes de l'étain et du cuivre.

L'horizon des producteurs et des industriels, dès ce temps-là, embrassait tous les marchés de nom gaulois, depuis la Tamise bretonne jusqu'à l'Elbe boïen et au Danube volque. De Bretagne, par exemple, les Celtes et les Belges recevaient l'étain et les grands chiens de guerre<sup>5</sup>. Ils y importaient du bronze<sup>6</sup>, des bijoux, de la verroterie et autres objets de pacotille<sup>7</sup>, et sans doute aussi le pastel du Languedoc, nécessaire pour produire les peintures ou les tatouages de couleur sombre où se complaisaient les indigènes de l'île<sup>8</sup>. Des bords de la mer du Nord, l'ambre a pénétré dans toutes les demeures ou les tombes des riches, et s'y est rencontré avec le corail apporté du Sud.

Ces mêmes marchés gaulois, nous l'avons vu, s'ouvraient aux caravanes venant des contrées de langue étrangère, d'Italie<sup>9</sup>, d'Espagne<sup>10</sup>, et surtout de Marseille.

Par Marseille<sup>11</sup> arrivaient les objets d'importation les plus demandés des indigènes : c'était le vin d'abord, la boisson aristocratique, soit celui des côtes provençales, soit celui de l'Italie, transité par la ville phocéenne. Pour le vin, les riches faisaient

1. P. 225-239.

2. Musée de Saint-Germain, V. Reinach, *Catalogue*, p. 135 et suiv. P. 305, n. 3.

3. Peut-être, toutefois, y eut-il des mines d'or dans le Maine. Buffon, *Hist. nat. des minéraux*, III, 1783, p. 18.

4. Blanchet, p. 303 et suiv.; Saint-Germain, VI, 20. Reinach, p. 155.

5. Strabon, IV, 5, 2; cf. t. I, p. 410.

6. César, V, 12, 5 (*ære*, bronze ou cuivre?).

7. Strabon, IV, 5, 3 (époque romaine).

8. César, V, 14, 2; Méla, III, 51; Pline, XXII, 2.

9. Cf. t. I, p. 523; Diodore, V, 26, 3.

10. D'où arrivaient sans doute des cargaisons d'argent. Cf. p. 304, p. 335.

11. Cf. t. I, p. 406 et s.

mille folies, jusqu'à troquer un esclave contre une amphore<sup>1</sup>. Les Grecs de Marseille fournissaient le corail de leurs pêches aux armuriers ornemanistes<sup>2</sup>. Par eux et par les Gallo-Romains de la Cisalpine, les belles œuvres de l'orfèvrerie et de la céramique étrusque et grecque pénétraient jusque dans les vallées de la Suisse et les montagnes de l'Auvergne, rayons d'intelligence et de beauté qui allaient égayer ces terres barbares<sup>3</sup>. C'est une tombe gauloise, à Græchwil près de Berne, qui nous a livré, à côté des débris d'un char indigène, un des plus admirables vases en bronze de la métallurgie étrusque<sup>4</sup>. C'est à un Celte<sup>5</sup> sans doute qu'a appartenu le gracieux vase d'argent, de pur style alexandrin, trouvé au pied d'Alésia<sup>6</sup>. Plusieurs sépultures des vallées de la Saône et de la Marne présentent, à côté d'armes de fabrique nationale, une œnochoé de bronze ou un trépied de fer, aux figures d'applique d'un beau travail, œuvres fines d'ateliers méditerranéens<sup>7</sup>.

1. Diodore, V, 26, 3; cf. p. 65, 270 et 294.

2. T. I, p. 407; t. II, p. 292. Et peut-être aussi les poissons de la Méditerranée, cf. p. 290-1.

3. Sur les vases grecs en terre cuite importés (en dehors du voisinage de Marseille, I, p. 430) : — Montlaurès près de Narbonne, Rouzaud, *Notes*, 1905, extrait du *Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, p. 15 et s.; Mercey, *Musée*, VI, 1 E, p. 148 (celui-là, singulier et à étudier de près, cf. *Rev. arch.*, 1882, I, p. 130); Rodenbach, VI, 35, p. 160; Somme-Bionne, Morel, *Champagne*, p. 42 et s.; Klein-Aspergle en Wurtemberg, — cf. Lindenschmit, *Die Alterthümer*, III, fasc. v et XII; Reinecke, *Zur Kenntniss der La Tène-Denkmler (Festschrift des Museums zu Mainz)*, p. 46; Déchelette, *Vases*, I, p. 7. Il semble d'ailleurs qu'on ait importé en Gaule, par Marseille, beaucoup plus de céramique, grecque ou campanienne, qu'on ne le croit d'ordinaire (le plus souvent d'ailleurs, me fait remarquer Pottier, comme récipients pour le vin ou l'huile) : débris à Narbonne, Rouzaud, *Notes*, p. 16 et s. (cf. t. I, p. 279, n. 2), à Toulouse, Joulin, *Les Établissements... de la Garonne (Rev. arch.*, 1907), p. 23-24; de même aussi, de la poterie ibérique ou ibéro-grecque (mêmes travaux). Ajoutez qu'il n'est pas encore prouvé que Marseille n'ait point fabriqué sa poterie (cf. t. I, p. 430, n. 3). — Sur les vases de bronze, cistes ou seaux à cordons et œnochoés, Corot, *Les Vases de bronze pré-romains (Bull. monumental. 1901)*; Schuermans, *Objets étrusques découverts en Belgique*, 1872. Surtout le trépied en fer et le bassin en bronze de La Garenne, Côte d'Or, au Musée de Châtillon; Saint-Germain, VI, 21, p. 155; Flouest, *Notes*, IV (*Les Tunulus des Mousselots*), p. 20 et s.

4. Musée, VI, 20, p. 153 (moulage).

5. *Contra*, Reinach, n. 6.

6. Musée de Saint-Germain, XIII, 15, p. 107; *Guide illustré*, p. 58.

7. Musée, IX, 1, p. 171; 3 c, p. 172; VI, 1 E, p. 148; VI, 20 A, p. 152; D, p. 153 et 31 D, p. 159; 31 A, p. 158; 34, p. 159; 35, p. 160; 38, p. 161; cf. n. 3 et t. I, p. 373. —

Quelques-uns de ces objets d'art sont peut-être des trophées de victoire, souvenirs des expéditions que les Belges ou les Gésates ont faites en Italie et en Grèce dans le cours du troisième siècle. Mais d'autres ne sont parvenus si loin que par l'entremise des marchands. En tout cas, les Gaulois ont compris que c'étaient de belles choses. C'est pour cela qu'ils les ont prises ou achetées, qu'ils les transportaient avec eux à la guerre et les voulaient sous leur tente<sup>1</sup>; et c'est pour cela qu'ils les ont gardées jusque dans la mort. Et le spectacle est saisissant, de voir, dans une tombe, au milieu des ternes débris de la poterie indigène, luire et s'élaner la courbe gracieuse de l'œnochoé du Midi. Il y a, entre les deux choses, une prodigieuse différence<sup>2</sup>. Mais elles étaient rapprochées, et de leur comparaison pouvait naître chez les Gaulois le désir de produire à leur tour des objets semblables.

Par eux-mêmes déjà, et sans le secours de maîtres méridionaux, les industriels gaulois étaient parvenus à quelques grandes découvertes. En agriculture, la charrue à coutre et avant-train, la moissonneuse mécanique, la tonnellerie vinaire, la grande faux; en métallurgie, l'argenture, l'étamage, l'émaillure; comme vestiaire, le pantalon et le manteau; comme literie, le matelas; en teinturerie, les préparations végétales: voilà le bilan de leurs inventions ou de leurs habitudes propres, de celles qu'ils feront connaître aux peuples du Midi, et qui seront leur part contributive dans la vie matérielle du monde. Certes, en cet ordre d'idées, l'humanité de maintenant leur doit à peine moins

Il semble, à voir l'abondance relative des objets de bronze de facture étrusque en Suisse, Bourgogne, Champagne et Belgique, qu'on puisse constater l'existence d'un courant commercial venu d'Italie par les cols du Valais et du Jura et supplantant, chez les Helvètes, les Séquanes et les Belges, l'influence de Marseille. Et cela n'a rien que de très vraisemblable, si l'on songe d'abord aux courses des Gésates en Italie (t. I, p. 315, p. 448-50), et ensuite aux entreprises commerciales des marchands italiens (t. I, p. 523). Il est possible cependant que les Marseillais aient servi de transitaires entre Étrusques et indigènes. Cf. p. 527. n. 2.

1. Plutarque, *César*, 27.

2. Flouest, IV, p. 84 (La Garenne); Reinach, *Catalogue*, p. 148. Cf. p. 317.

qu'aux Gréco-Romains de l'Antiquité classique. Si ces derniers doivent compléter l'éducation du Celte, ils auront à recevoir à leur tour les leçons des peuples septentrionaux.

Même avant la conquête romaine, par l'intermédiaire des Grecs de Marseille et des peuples du Pô, quelques-unes des pratiques et des productions celtiques ont fait leur apparition en Italie. Caton l'Ancien utilise déjà pour ses laboureurs les vêtements de laine à la gauloise<sup>1</sup>. En attendant de goûter aux salaisons transalpines, les Romains importent la charcuterie circumpadane, avant-garde, si je peux dire, des jambons et des oies du Nord<sup>2</sup>. Au temps de la première guerre punique, Hiéron de Syracuse faisait venir du pays des Allobroges, pour gréer sa flotte, des cargaisons de chanvre et de poix<sup>3</sup>. On s'apercevait de plus en plus, dans le Midi, que ces pays prétendus barbares renfermaient des réserves de denrées utiles tout aussi bien que de précieux débouchés. La distance entre les deux mondes diminuait chaque jour davantage.

1. P. 297, n. 2 et 6.

2. Varron, *Res rusticæ*, II, 4, 11.

3. Athénée, V, 40, p. 206; cf. ici, p. 272, n. 1, p. 263, n. 5.

## CHAPITRE IX

### LES MONNAIES<sup>1</sup>

I. De leur rôle dans la vie gauloise. — II. Systèmes monétaires. — III. Du droit de battre monnaie. — IV. Types d'imitation et types originaux. — V. Symboles religieux et militaires. — VI. Rareté de monnaies historiques. — VII. Progrès artistiques.

#### I. — DE LEUR RÔLE DANS LA VIE GAULOISE

Un des signes les plus visibles de la prospérité et de l'intelligence de la Gaule, en matière économique, était l'intensité de la circulation monétaire. La propriété foncière, immobilière et durable<sup>2</sup>, se doublait de la fortune mobile que donne l'abon-

1. Lelewel, *Études numismatiques*, I, *Types gaulois*, Bruxelles, 1841 (le véritable initiateur); de La Saussaye, *Num. de la Gaule narbonnaise*, 1842; Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France* : 1<sup>o</sup> *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1842-3, II<sup>e</sup> s., III = XIII, 1844, p. 401 et s.; 2<sup>o</sup> *ib.*, III<sup>e</sup> s., V = XXV, 1863, p. 411 et s.; Duchalais, *Description des monnaies gauloises*, 1846; Jeuffrain, *Essai d'interprétation des types de quelques monnaies*, Tours, 1846; Peghoux, *Essai sur les monnaies des Arverni*, Clermont, 1857; Hermand, *Numismatique gallo-belge*, dans la *Revue de la Numismatique belge*, IV<sup>e</sup> s., II, 1864, III, 1865; de Saulcy, *Aperçu général sur la numismatique gauloise*, dans la *Rev. arch.*, n. s., XIII, 1866, I, p. 400 et s.; Fillieux, *Nouvel Essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule*, 2<sup>e</sup> éd., 1867; Hucher, *L'Art gaulois*, 1868-1874; Robert, *Num... de Languedoc*, 1875 (*Hist. gén. de Languedoc*, n. éd., II, n. 114); le même, *Monnaies gauloises* (deser. de sa collection), 1880, *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, II, I, 1, 1877; Muret et Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* (les tables, de très grande utilité, par de La Tour), 1889; vol. de planches, *Atlas*, p. p. de La Tour, 1892; de Barthélemy, *Numismatique de la France*, I, 1891; Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, 1903; collection, lettres et renseignements oraux de Changarnier à Beaune. Sur les monnaies à légendes ibériques, p. 378, n. 1.

2. T. II, p. 71 et suiv.

dance de numéraire. Toutes les sources de la richesse étaient connues de ces peuples.

Les bénéfiques en espèces entraient pour beaucoup dans les convoitises et les règlements des hommes. C'est à prix d'or qu'Hannibal s'assura le passage entre les Pyrénées et le Rhône<sup>1</sup>, et qu'Hasdrubal décida les Arvernes et autres à le suivre au delà des monts<sup>2</sup> : ces deux chefs, aux mains largement ouvertes, puisaient dans les trésors militaires les plus abondants que l'Occident ait connus, et ils ont dû inonder le Midi de pièces d'argent ou d'or au cheval et à la tête de Cérés<sup>3</sup>. Marseille, plus lentement, laissait ses drachmes et ses oboles gagner de proche en proche les routes et les marchés de la Gaule<sup>4</sup>. Les monnaies de ses colonies de Rosas et d'Ampurias pénétraient au nord des Pyrénées par le col de Roncevaux, le Pertus et Port-Vendres<sup>5</sup>. Il n'était pas jusqu'à celles des nations ibériques, vasconnes et autres, qui ne descendissent en Aquitaine par les cols de l'occident<sup>6</sup>. A l'est, le long de la voie du Danube, montaient sans relâche, transmis de peuple à peuple, les butins monnayés ramassés dans les fructueuses expéditions de Delphes, de la Propontide et de la Bithynie<sup>7</sup>. Enfin, ces mercenaires gaulois que nous avons rencontrés dans les guerres méditerranéennes, Gésates en Cisalpine, soldats de Carthage,

1. Tite-Live, XXI, 24, 5; 26, 6 et 7.

2. Silius Italicus, XV, 495-498.

3. Cf. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, 1861, surtout p. 72-3.

4. T. I, p. 437 et s., p. 442-3; Blanchet, p. 539 et suiv., n<sup>os</sup> 1-3 (près de Bourg), 245-7, 23-26 (Provence), 62 (près de Marsanne), 101 (Languedoc), 123-124 (Isère), 248-254 (Comtat), p. 503, 504, 513 (Suisse), etc.; Muret et Chabouillet, p. 11-40. Par l'intermédiaire de Marseille ont pu également venir les statères d'or (Strabon, IV, 1, 5; Théophraste. *De lapidibus*, 3, 18; 6, 34; Parthénien de Nicée, 8, *Erippe*; Lucien, *Toxaris*, 25; cf. t. I, p. 441).

5. Muret et Chabouillet, p. 42-3, 47-8.

6. Cf. Blanchet, *l. c.*, n<sup>os</sup> 53 (Dordogne), 97 (Blaye), p. 552 et 562; Bulliot, I, p. 413 (Beuvray); etc. Trésor de Barcus sur la route de Mauléon à Oloron (*Borda*, 1879, p. 243 et suiv.; Zobel de Zangroniz dans les *Mélanges numism.*, III, 1882, p. 374-381; cf. t. I, p. 275, n. 4) : monnaies surtout de Tarazona, Ségorbe, Oyarzun (??).

7. Cf. t. I, p. 300-304. Voyez par ex. les tributs payés par Byzance à Comonorios et Cavaros, 3000, 5000 à 10 000 statères d'or, 80 talents (Polybe, IV, 46, 3 et 4).

de Syracuse et de la Macédoine, ne cédaient leurs bras et leur courage que contre des pièces et surtout des statères d'or de bon aloi, payés comptant le plus possible<sup>1</sup> : et ceux qui ne mouraient pas sur les champs de bataille revenaient jouir chez eux du pécule amassé. Par toutes ses frontières méridionales, la Gaule voyait pénétrer chez elle la monnaie des nations étrangères.

Au commencement du premier siècle, et peut-être depuis longtemps, l'usage de la monnaie est entré dans la vie de tous. Il est question de droits de douane ou de péages, de capitaux et d'intérêts annuels, d'impôts mis à ferme, de créances recouvrables dans une autre vie<sup>2</sup>, d'opérations financières en un mot que rend seul possibles l'emploi normal de pièces comptées. C'est en espèces, sans doute, que les cités et les chefs soldaient leurs serviteurs ou mercenaires<sup>3</sup>. Une bourse pleine d'or était la récompense dont un roi arverne gratifiait son poète<sup>4</sup>, et les puissants du jour aimaient parfois à se promener sur leur char en semant à la volée des pièces d'or et d'argent que se disputait la multitude<sup>5</sup>. Dès que les négociants italiens pénétreront dans la Gaule, ils y trouveront des hommes disposés à comprendre les prêts à usure, les livres de banque, toute la procédure de comptabilité commerciale où ils étaient passés maîtres<sup>6</sup>.

Ce qui montre plus encore l'aptitude des Gaulois à la vie monétaire, c'est que, dès le troisième siècle<sup>7</sup>, ils se sont rendus

1. Cf. t. I, p. 324 et suiv.; Tite-Live, XLIV, 26 : *Visi aurum... accepissent, nusquam inde Galli longius vestigium noturus* (5 aurei ou statères par fantassin, 10 par cavalier, 1000 pour le chef; cela, en 168 et dans une entrevue avec Persee, cf. I, p. 328).

2. P., 35, p. 73 et 408, p. 55, p. 173.

3. Cesar, I, 18, 5; VII, 31, 5.

4. Ch. XV, § 3; Athence, IV, 37.

5. Strabon, IV, 2, 3.

6. Cicéron, *Pro Fonteio*, I, 1.

7. Évidemment après Philippe II de Macédoine, dont ils ont imité les monnaies, et avant Luern, qu'on peut placer vers 150; sans doute entre 279 et 222, au temps des plus grandes expéditions d'Orient et d'Italie (t. I, p. 300 et suiv., p. 448-450).



indépendants des peuples monnayeurs du monde civilisé, et qu'ils ont tenu à frapper monnaie chez eux, et pour leur propre compte.

Voilà, entre autres choses, en quoi ils l'emportèrent sur les Barbares qui les avaient précédés et sur ceux qui entouraient encore leur contrée. Les Ligures, malgré le triple contact de Marseille, de l'Étrurie et de Rome, ne surent jamais battre monnaie; les Germains dédaigneront pendant longtemps toute initiative de ce genre. Sans doute, l'abondance ou la rareté des métaux précieux était de nature à encourager les Celtes et à détourner les autres. Mais cette cause extérieure n'explique les choses qu'à moitié. Et il faut bien que les Gaulois aient eu vraiment l'intelligence et la passion de l'or et de l'argent monnayés, pour qu'on rencontre des pièces à leur marque partout où ils se sont établis : ils en imposaient l'usage même à l'île de Bretagne, dont les indigènes quittaient à peine leurs habitudes de sauvages, la vie dans les bois, le mépris de l'agriculture et la communauté des femmes<sup>1</sup>.

Il s'est même trouvé que le début de la Gaule dans une vie à la façon gréco-romaine a été précisément la frappe de ses pièces d'or. Bien avant de sculpter des statues, de graver des inscriptions, d'écrire ses poèmes, elle posséda des monnaies accompagnées de figures et de légendes. Toutes les autres formes de l'art, elle ne s'y essaiera qu'au moment de sa défaite : elle eut ses monnayeurs deux siècles avant l'arrivée de César. Leurs produits sont les premiers objets à figures de l'industrie celtique ; et ils furent les seuls pendant longtemps. Ce qui est plus significatif encore, c'est que les plus vieilles monnaies datent d'une époque où les historiens ne parlent pas de la Gaule. Elles sont, presque toujours, les témoins primitifs des peuples de nom celtique. Et par suite, elles nous ont fourni quelques-uns

1. Dès le temps de César, V, 12, 4; cf. 14, 2 et 16.

des vents disséminés du monde où elles ont pris naissance, de ses croyances, de ses habitudes, de ses ambitions.

On a frappé monnaie en Gaule à peu près partout, aussi bien aux extrémités de la contrée, chez les Belges<sup>1</sup> et en Armorique<sup>2</sup>, que dans le voisinage des gîtes métalliques. S'il est probable que le monnayage a commencé plus tôt chez les nations du Centre, il semble qu'il se soit introduit chez toutes graduellement. Les pièces, en tout cas, ont pénétré, se sont arrêtées sur les points les plus opposés. On les ramasse dans les marais de la Flandre, les bois et les landes du Finistère, les forêts de la Combrailles, dans des régions même qui ne sont visitées aujourd'hui que par des bergers et des bûcherons, et on les trouve non pas seulement disséminées en exemplaires isolés, mais entassées en de véritables trésors, perdus jadis dans le cours d'une guerre ou d'un voyage<sup>3</sup>. La circulation en était à la fois générale et intense. Et peut-être, dans l'histoire monétaire de notre pays avant le seizième siècle, Rome a-t-elle été seule capable de rivaliser avec les Celtes pour répandre à travers les hommes une telle moisson d'espèces sonnantes.

## II. — SYSTEMES MONÉTAIRES

Ces pièces sont tout ensemble très voisines et très diverses les unes des autres. Elles diffèrent par la variété presque inextricable des signes qui les recouvrent. Mais elles dérivent, par leur poids et leur métal, de systèmes monétaires communs. Idées générales, tendances individuelles, la Gaule nous présentera éternellement ce contraste.

L'unité de son monnayage vient de ce qu'elle l'a emprunté à

1. Les *Ménapiés* exceptés, semble-t-il, du moins jusqu'à nouvel ordre; cf. Blanchet, ch. 15, *contra*, Muret et Chabouillet, 8743-4.

2. Cf. Blanchet, ch. 14.

3. Blanchet, p. 483 et suiv., p. 539 et suiv.

l'étranger : la Grèce lui a d'abord fourni les monnaies, et lui a ensuite laissé les systèmes.

Dans le cours du troisième siècle<sup>1</sup>, les plus riches et les plus puissants des peuples gaulois, Arvernes, Bituriges, Éduens, d'autres encore, eurent la pensée de reproduire chez eux, avec le métal dont ils disposaient, ces philippes d'or ou ces statères macédoniens qui arrivaient de toutes parts dans le haut pays, par les marchands, les aventuriers, les mercenaires libérés, par la voie du Rhône et par celle du Danube. Le choix de cet étalon est une preuve de leur intelligence économique. La richesse aurifère de la Gaule rendait possible une abondante fabrication de statères. Des pièces de ce genre formaient à vrai dire la monnaie idéale : légères, brillantes, trop grosses pour se perdre aisément, trop petites pour encombrer, elles réalisaient si bien une sorte de perfection, que de nos jours le louis et la livre d'or, les pièces universelles par excellence, reproduisent à peu près son aspect, sa forme et son poids<sup>2</sup>. Aussi, peu de temps après leur apparition, les statères d'or de Philippe et d'Alexandre devinrent en fait, par tout le monde méditerranéen, une monnaie internationale, et les Barbares, pour qui l'or était le métal divin, leur firent peut-être meilleur accueil encore que les peuples de la mer.

Arvernes<sup>3</sup>, Bituriges et autres ne pensèrent donc d'abord qu'à copier les philippes et à se fabriquer des statères; et de proche en proche, le système macédonien gagna les nations plus barbares de l'Armorique et de la Belgique, et, par-delà la Manche, envahit l'île de Bretagne elle-même<sup>4</sup>.

Certes, cette monnaie fut fort inégale, et suivant les peuples

1. P. 336, n. 7.

2. Le poids normal du philippe d'or est de 8 gr. 60; celui du louis, 6 gr. 452 de la double couronne allemande (24 fr. 60), 7 gr. 965; de la livre sterling anglaise (25 fr. 22), 7 gr. 988. De même la drachme pour l'argent, t. I, p. 438.

3. Il est possible que l'imitation ait commencé chez les Arvernes : cela deviendrait probable si les initiales AP, qui se lisent sur quelques-unes des meilleures pièces imitées, étaient celles du nom des Arvernes (supposition courante, Mure et Chabouillet, p. 79 et suiv.); mais la chose n'est point certaine, Blanchet, p. 211.

4. Blanchet, p. 208 et suiv., p. 478 et suiv.

et suivant les temps. Dans le cours des années, le statère gaulois s'est souvent écarté du type primitif : il a perdu jusqu'à un quart de son poids normal <sup>1</sup>. Mais toujours, lors de ces reprises de bon aloi qui sont périodiques dans la vie monétaire des peuples riches, il y a eu effort pour revenir vers l'étalon de Macédoine <sup>2</sup>.

D'autres systèmes firent concurrence au statère macédonien. On imita, surtout chez les peuples du Midi, la drachme et l'obole d'argent de Marseille <sup>3</sup> : ce qui du reste était facilité par les revenus des argentières locales et par les relations constantes avec la ville grecque <sup>4</sup>. Ceux des Pyrénées, les Volques notamment, copièrent la pièce d'argent des cités phocéennes de Rosas et d'Ampurias <sup>5</sup>, qui leur fournissaient probablement à la fois le métal et le modèle. Ça et là, au gré des circonstances, on reproduisit d'autres monnaies fameuses du monde méditerranéen, par exemple celles de Tarente <sup>6</sup>. Plus tard enfin, quand les Romains s'approchèrent, leur denier servit de modèle, en même temps que Marseille faisait connaître ses lourdes pièces d'alliage. Et alors les systèmes classiques des monnaies d'argent et de bronze se répandirent vers le Nord <sup>7</sup>, balançant partout la vogue du statère d'or <sup>8</sup>. Mais pas une seule fois, les Gaulois n'ont songé à s'affranchir des habitudes monétaires que les gens du Sud donnaient au commerce. Ils se sont bornés à suivre les courants qu'ils sentaient les plus forts.

1. Blanchet, p. 58-61.

2. Le poids et le titre, et le style le plus souvent, sont en relation directe et constante; Blanchet, p. 68-71.

3. Blanchet, p. 64-68, p. 71.

4. Chez les Arvernes, vers 150, emploi simultané des pièces d'argent et d'or (cf. p. 336).

5. Blanchet, p. 71.

6. Blanchet, p. 186-190.

7. Pas avant 125, et peut-être bien après.

8. Blanchet, p. 108 et suiv. Sur la question de savoir si les pièces d'argent gauloises, pesant de 1,80 à 2 gr., sont des demi-deniers ou des drachmes à poids très affaibli, ou, en d'autres termes, des dérivés du système grec ou du système romain, cf. *id.*, p. 73.

En Grèce et en Italie, les systèmes monétaires s'étaient formés par tâtonnements. Là, on était parti de la piécette d'argent, frappée et monotype; ici, du lourd cube de bronze coulé aux grossières empreintes. La monnaie s'était ensuite transformée chez ces peuples, au fur et à mesure des expériences. Son histoire, en Gaule, fut toute différente. Nous ne savons rien des équivalents d'échange des anciens temps : que les têtes de haches en bronze aient pu jouer ce rôle, c'est possible, mais je n'oserais l'affirmer<sup>1</sup>. L'origine vraie de la monnaie gauloise, celle dont devaient dépendre ses destinées, c'est l'imitation pure et simple de la monnaie grecque. Tout de suite, répudiant une recherche d'originalité, elle est venue s'encadrer dans le système le plus parfait qu'ait produit le monnayage antique.

### III. — DU DROIT DE BATTRE MONNAIE

Il va de soi que le monnayage gaulois s'est bien souvent écarté de cette perfection. Les pièces d'or et d'argent en métal franc ne sont pas les plus nombreuses. On a fréquemment recouru à l'électrum, mélange des deux métaux qui plaisait fort aux monnayeurs de la Grèce primitive<sup>2</sup>. Les pièces de bronze, de poids extrêmement variable, devinrent de plus en plus nombreuses<sup>3</sup>. Il en fut même coulé de cette dernière espèce<sup>4</sup> : procédé expéditif auquel les Anciens répugnaient d'ordinaire. Le plomb et le cuivre pur<sup>4</sup>, les misérables alliages du potin (cuivre, étain et plomb), ont également servi aux émissions économiques<sup>5</sup>. Trop de gens ont battu monnaie dans les Gaules, le monnayage avait lieu trop souvent dans l'agitation des levées militaires, pour

1. Cf. t. I, p. 184, n. 3; cf. *utuntur talis ferreis* chez les Bretons (César, V, 12, 4).

2. Voyez les analyses faites ou citées par Blanchet, p. 36 et suiv.

3. Blanchet, p. 42-3, p. 56-57.

4. Blanchet, p. 44.

5. Blanchet, p. 42-3.

que la fabrication ne recourût pas souvent à d'impurs mélanges et à de grossiers moyens <sup>1</sup>.

Bonnes ou mauvaises, les monnaies gauloises qui nous sont restées se comptent aujourd'hui par dizaines de milliers, qui, suivant leurs dessins, peuvent être classées en familles et en variétés.

Les variétés, à vrai dire, sont aussi nombreuses que les individus, c'est-à-dire que les pièces mêmes. Il n'y a pas, dans chaque groupe, deux ou trois monnaies absolument identiques, sorties du même modèle. La Gaule a imité en cela les procédés de la Grèce, qui furent d'ailleurs ceux de tout le monde antique. Elle se servait de coins qui s'usaient très vite <sup>2</sup>; les nouveaux n'étaient jamais la copie rigoureuse des anciens; on laissait de la marge pour la fantaisie ou la distraction du graveur. Ce qui était une très grande différence d'avec les habitudes modernes : les coins d'aujourd'hui, puissants et presque inusables, peuvent livrer un nombre immense de pièces; la monnaie dépend d'un vaste Etat, ordonné et routinier; le protocole commercial aime à fixer les poids et les types; les soucis artistiques, l'initiative individuelle s'éloignent de plus en plus de la vie publique : tout amène la répétition constante des formes consacrées par une génération d'hommes.

L'esprit d'indépendance et de variété fut, au contraire, poussé fort loin dans le monnayage gaulois, plus encore, je crois, que dans celui des Grecs et des Romains. Il est très difficile de classer et de déterminer les familles de pièces, tellement les figures et les signes sont peu persistants dans un même groupe, flottent, passent, s'échangent d'un groupe à l'autre. Nous n'y trouvons pas cette répétition indéfinie d'un mot, d'une marque, d'un symbole, qui permet de reconnaître si vite la patrie propre

1. Cf. Blanchet, p. 54.

2. Releve des coins trouvés, chez Blanchet, p. 51-3; cf. de Barthélemy, *Rev. arch.*, 1887, I, p. 340-351; Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiquité*, 1878, p. 257.

d'une pièce grecque. Les cités ou les tribus gauloises, à quelques exceptions près, ont mis longtemps, si elles y sont jamais arrivées, à s'attribuer un emblème prééminent et exclusif, définissant leur personnalité monétaire, comme Marseille avait ses têtes de Diane et d'Apollon, son taureau et son lion, comme Athènes eut sa chouette et Agrigente son crabe.

L'art monétaire de la Gaule était en effet l'image de son état politique et social. Il rappelait, par la complexité et la variété de ses types, le morcellement du pays en cités, en tribus, en clientèles puissantes comme des États.

Chaque cité avait le droit de battre monnaie, de n'importe quel métal : ce droit faisait partie de ses prérogatives souveraines, au même titre que le droit de guerre et d'alliance<sup>1</sup>. Il est même possible que l'entente monétaire ait été une des premières conséquences du groupement en cité des tribus voisines : une monnaie commune n'était-elle pas le meilleur moyen, et le plus visible, d'amener la fusion et de leurs intérêts commerciaux et de leurs ressources de guerre? ce qui fut la double cause qui forma les grands États régionaux<sup>2</sup>.

Mais je doute que les tribus elles-mêmes aient renoncé à leur indépendance monétaire : le monnayage a pu être un droit des peuplades, sans être leur monopole. Ces tribus, qui gardaient leurs étendards, leurs chefs, leurs habitudes de résolution propre, n'ont pas dû renoncer au pouvoir de marquer des pièces à leurs symboles préférés. Peut-être leur réservait-on l'argent et le bronze<sup>3</sup>; peut-être encore, à côté d'une figure principale commune à toutes les monnaies de la nation, la tribu faisait-elle

1. Cela résulte évidemment de l'étude des monnaies gauloises.

2. T. II, p. 23 et suiv.

3. Il est à remarquer que, malgré la présence de gisements aurifères (p. 302-3), les Aquitains et les Volques, chez lesquels le régime de la tribu parait avoir été prépondérant (p. 21-2 et 23), n'ont point frappé de monnaies d'or. Je ne crois pas que les relations commerciales avec l'Espagne, pays de monnaies d'argent, suffisent à expliquer cette lacune.

graver sur ses pièces particulières quelque emblème distinctif, signe de son existence<sup>1</sup>.

Je crois enfin que les chefs des grandes familles, patrons de vastes clientèles, détenteurs de copieux trésors, ne se sont pas interdit cette même frappe. Le droit de monnayage était l'auxiliaire indispensable de leur puissance politique; il leur permettait des achats d'hommes, des soldes de mercenaires : car, si la monnaie aidait les négoce pacifiques, elle servait tout autant, dans la Gaule, à alimenter la vie militaire. Dumnorix, qui à lui seul tenait en échec l'État éduen, qui drainait vers ses coffres tous les impôts et vers ses serments tous les hommes<sup>2</sup>, que des monnaies nous représentent tenant la trompette de guerre et l'étendard au sanglier<sup>3</sup>, n'est-ce pas lui qui les aura frappées, et pour son usage et pour sa glorification, en vertu de l'autorité privée qui faisait de ces maîtres d'hommes les égaux des rois et des magistrats<sup>4</sup>?

#### IV. — TYPES D'IMITATION ET TYPES ORIGINAUX

Examinons de près ces figures, et cherchons le sens qui leur était attaché, le degré d'art qu'elles dénotent.

Les plus anciennes monnaies, celles qui ont été frappées à l'imitation des philippes, en reproduisent fidèlement les dessins et la légende. Du modèle, le copiste n'a oublié ni la tête

1. Cf. de Saulcy, *Rev. num.*, 1864, p. 252; *Rev. arch.*, 1866, I, p. 411-2 : mais il songe plutôt à des ligues des cités qu'à des réunions de tribus en cités.

2. Cf. p. 81, p. 75 et suiv.

3. N<sup>os</sup> 5026-5048.

4. La presque totalité, et peut-être la totalité des légendes monétaires à l'époque indépendante, sont des noms d'hommes, plutôt de chefs que de monnayeurs : je ne les crois pas, du reste, antérieures à 120 av. J.-C. (cf. p. 352). — Sauf à Béziers, Nîmes et dans les localités du Midi, les ethniques indiqués sur les monnaies sont en lettres latines (cf. Blanchet, p. 75 et s.). — Sur les monnaies du Midi à lettres ibériques, p. 378, n. 1 et 2. — On a retrouvé sur les monnaies les noms de quelques principaux chefs dont parle César (de Saulcy, *Annuaire de la Soc. fr. de Numismatique*, II, 1867, p. 1 et suiv. : il y a quelques réserves à faire; un très grand nombre de points douteux dans le travail de Serrure, *Études sur la numismatique gauloise des Commentaires de César*, *Le Muséon*, V, 1886).



d'Apollon au droit ni au revers le bige conduit par la Victoire, ni même le nom de Philippe inscrit en lettres grecques. Comme la répétition est habile et consciencieuse, il se pourrait que ces pièces aient été fabriquées par des ouvriers de Grèce, prisonniers ou aventuriers au service des rois de la Celtique<sup>1</sup>.

Mais l'imitation est devenue assez vite maladroite et irréfléchie. Le dessinateur du coin ne comprend pas le sens des traits qu'il a sous les yeux, et il est d'ailleurs impuissant à les reproduire : la tête d'Apollon, le bige et la Victoire se transforment graduellement en un amalgame incohérent de lignes droites, de points, de triangles, une sorte de chaos d'où a disparu tout contour précis, toute figure nette. L'ouvrier est devenu incapable d'autre chose que de traits droits et de points : sa main se refuse à suivre le tracé d'une courbe ; et les lettres grecques de la légende se réduisent à une suite désordonnée de barres et de traverses<sup>2</sup>. Cette fois, sans doute, ce sont des orfèvres indigènes qui ont fait cette pitoyable besogne : ils n'avaient plus sous les yeux des statères originaux, les philippes cessèrent d'alimenter les trésors gaulois après la mainmise de Rome sur la Macédoine (168) et la ruine des empires qui soldaient des mercenaires<sup>3</sup>. On ne pouvait plus copier que des copies, et de plagiat en plagiat, sous la main routinière des Barbares, la dégénérescence des types grecs s'accrut chaque jour.

Elle fut, ce me semble, moins complète au sud de la Gaule, où l'on copiait surtout les pièces de Marseille et de ses deux colonies espagnoles. Les monnayeurs volques ou salyens arrivent plus rarement à produire ces hideux canevas que devenaient les statères éduens et bituriges. La figure initiale se reconnaît avec moins de peine. Dans cette région, en effet, les échanges étaient continus avec Marseille, et celle-ci ne ralentis-

1. Il y eut des Grecs au service des rois gaulois ; cf. t. I, p. 366. — Sur la monnaie d'imitation dans les États celtiques du Danube, t. I, p. 376, n. 6, p. 366.

2. N<sup>os</sup> 3614-81 ; cf. n<sup>os</sup> 9697-9717. Hucher, I, p. 5.

3. Carthage et les royaumes helléniques, cf. t. I, p. 325-8.

sait pas la frappe de ses drachmes. Les tribus voisines renouvelaient leurs provisions de types modèles : elles étaient près des sources de l'inspiration hellénique<sup>1</sup>.

Mais les Gaulois avaient l'intelligence souple et éveillée. Ils ne pouvaient s'attarder éternellement dans la contrefaçon difforme et stérile des produits grecs.

Un siècle environ après les premières copies des statères macédoniens (après 150?), il se produisit en Gaule un grand changement dans l'imagerie des monnayeurs. Les peuples évitèrent de plus en plus d'imiter les figures, désormais incompréhensibles, des anciens statères : ils cherchèrent dans leurs coutumes nationales, religieuses et militaires, des signes qui fussent de nature à former un langage monétaire propre aux hommes de nom celtique<sup>2</sup>. La monnaie, au lieu d'être une matière anonyme, un fétiche aveugle et muet, servit à exprimer quelques-unes des croyances et des espérances de la Gaule, à donner à ses pensées dominantes une forme visible et parlante. — Nous verrons plus tard si cette renaissance nationale coïncida avec un changement politique<sup>3</sup>.

Non pas que les Gaulois aient à tout jamais répudié l'imitation des figures méditerranéennes. Ils les copièrent maintes fois encore, et les romaines après les grecques. Mais, d'abord, ces copies ne seront plus uniquement serviles : un détail ajouté, un autre supprimé, une ligne rectifiée, montrent chez l'artiste gaulois du premier siècle une indépendance de pensée et une sûreté de poinçon que n'avait pas son prédécesseur du temps des statères au type des philippes<sup>4</sup>. De plus, ces imitations ne formeront plus, je crois, la majorité des produits monétaires. La popularité est désormais acquise à ceux qui symbolisent la vie nationale.

1. N<sup>o</sup> 2200-22, 2223-40, 2256-75, 2276-2348.

2. De même dans les Etats celtiques du Danube, t. I, p. 375, n. 6.

3. Cf. ch. XV, § 2-3, p. 546-550.

4. Cf. Blanchet, p. 202-5; le même, *Revue numismatique*, 1904, p. 29.

V. — SYMBOLES RELIGIEUX ET MILITAIRES<sup>1</sup>

Nous avons vu que la religion gauloise ignore pendant longtemps le culte des idoles, et que sans doute, les prêtres publics le proscrivirent toujours<sup>2</sup>. Aucune monnaie antérieure à César ne porte la figure certaine d'un dieu, pas même celle de Teutatès<sup>3</sup>. Si l'image la plus fréquente est celle du cheval, pas une seule fois n'apparaît celle d'Épona, sa déesse.

Absents comme figures, les dieux cependant sont toujours présents par leurs symboles. Il n'y a presque pas de pièce qui ne soit marquée d'au moins un emblème de la vie religieuse. C'est de la religion, en premier lieu et sans cesse, que parle la monnaie gauloise.

Voici d'abord les instruments du culte, presque aussi sacrés que la divinité elle-même : lyre ou harpe qui accompagne les chants de prières<sup>4</sup>; peignes pour les chevelures vouées aux dieux<sup>5</sup>; trépied, vase et chaudron des sacrifices<sup>6</sup>; temples ou édifices qui abritent fétiches et talismans des peuples<sup>7</sup>. Puis, ce sont les signes et les rameaux mystérieux qui rappellent une

1. Voyez surtout, à ce point de vue, Lelewel, où, malgré bien des hardiesses, il y a un grand sens du monnayage gaulois; cf. Peghoux, p. 19 et s.

2. T. II, p. 152 et suiv.

3. On rencontre bien un personnage accroupi (8143-57, Rèmes?), un autre échoué, marchant ou courant en dansant (6721-2, Namnètes; 8124-8141, 8143-4, Rèmes?), un autre agenouillé et gesticulant (7253-7331, Véliocasses), un archer à grosse tête (8426, Amiens?), mais ce sont, je crois, non des dieux, mais des êtres de légendes ou des possédés; de même, la figure ailée aux jambes percées d'une flèche (9018, une des plus curieuses pièces gauloises). Les figures nettement de dieux sont d'imitation ou postérieures, par ex. la belle monnaie éduenne du Musée de Lyon (Blanchet, pl. II, 12). — J'hésite encore à faire exception pour la tête-enseigne (p. 351), et même pour la curieuse tête des pièces d'or attribuées aux Aulerques Éburoviques, tête où la chevelure et même la barbe sont figurées à l'aide d'emblèmes, S, svastikas à branches ondulées, triquêtres, croissants?, rameaux de gui? (n° 7015-20; Blanchet, p. 323). Et il faudrait encore, au cas où il s'agirait de têtes de dieux, se demander si ces pièces ne sont pas plus récentes.

4. Tables de de La Tour, p. 291.

5. N° 10407 (mal décrit), pl. xxvii (trouvaille de Jersey).

6. N° 6931, 9711; tables de de La Tour, p. 312, 313; le trépied a pu arriver par les monnaies de Marseille, et je crois moins à l'originalité de ce type.

7. N° 6239-44, 6248-50, 6253 : Pictons?. Je crois, vu les dimensions, plutôt à des édifices portatifs ou à des chasses, dans le genre de celle de Sarrebourg (cf.

forme céleste ou qui renferment une vertu divine : la roue solaire<sup>1</sup>, la rosace stellaire<sup>2</sup>, le croissant lunaire<sup>3</sup>, la croix<sup>4</sup>, l'S ou la courbe serpentine si chère aux Gaulois<sup>5</sup>, le trèfle<sup>6</sup>, le quatre-feuilles<sup>7</sup>, la branche de gui<sup>8</sup>, le rameau des arbres consacrés<sup>9</sup>. Plus loin, les attributs mêmes des puissances divines, la hache<sup>10</sup> ou le marteau<sup>11</sup>. Enfin, tout aussi nombreux, apparaissent les animaux des traditions nationales ou des légendes populaires, en qui s'incarnaient la volonté d'un dieu ou l'esprit d'une nation : le cheval libre et galopant chez les Arvernes<sup>12</sup>, le chamois des Alpes chez les Allobroges<sup>13</sup>, ailleurs le loup<sup>14</sup>, le sanglier<sup>15</sup>, l'aigle<sup>16</sup>, le serpent<sup>17</sup>, le renard<sup>18</sup>, l'ours<sup>19</sup>, et encore les animaux fantastiques,

*Rev. des Ét. anc.*, 1905, p. 246-7). — Ajoutez à cela l'objet en forme de carré traversé de deux diagonales en croix, souvent orné de franges, toujours porté suspendu et qui doit être quelque guidon ou bannière en tapisserie, sacrée et militaire (tables, p. 300 et 306, *tableau quadrilatère*).

1. Extrêmement fréquente, tables de de La Tour, p. 301-2; sur ces symboles, cf. p. 138.
2. Tables, p. 301.
3. Tables, p. 276-277. Les célèbres pièces au grand œil, accompagné de figures astrales, se rapportent évidemment au culte des dieux célestes et à quelque conception particulière de la voûte du ciel; elles sont postérieures à la conquête, propres aux Trevires (œil de profil, 8790-8833) et aux Véliocasses (œil de face, 7240-52; cf. 7230).
4. Tables, p. 277-8; cf. ici, p. 138, n. 5.
5. Très fréquente, tables, p. 302-3; cf. ici, p. 138, n. 4, p. 386, n. 3. Ajoutez les globules (tables, p. 284-5), olives (p. 296) et besants (p. 262), surtout chez les Volques Tectosages et les peuples du Midi.
6. N° 4065-90 (Bituriges Cubes).
7. N° 6002. Sur le triquètre, cf. ici, p. 138, n. 3.
8. Je ne puis cependant garantir l'interprétation, 6918-21; 7015-20 (Aulerques Eburoviques); cf. Lelewel, p. 68-69.
9. Tables, p. 300. Cf. p. 147, n. 3.
10. N° 3052-3563 : surtout dans les célèbres pièces d'argent « à la croix » des peuples du Midi; cf. Muret et Chabouillet, p. 78. La hache est peut-être l'emblème des Volques.
11. N° 6020-31. Cf. ici, p. 140, n. 5 et 6.
12. N° 3008-3883, 3036-47.
13. N° 2878-2000; chamois, bouquetin, daim ?; cf. Blanchet, p. 168. 269-271.
14. Notamment chez les Bituriges, 4220-95; réserves de Blanchet, p. 414.
15. A peu près partout; chez les Pétrécors, 4305-4332; associé au cheval chez les Ambiens, 8459-68.
16. Peut-être tardivement, chez les Éduens, et d'inspiration romaine.
17. Tables, p. 305.
18. Arvernes?, en tout cas trouvées surtout à Corent, 3963-89. Rien ne permet de considérer ce renard (si l'interprétation est exacte) comme l'emblème du nom de Luern (cf. p. 352, 404) : les pièces, en bronze, paraissent postérieures au second siècle.
19. Tables, p. 206.

coursiers et oiseaux à têtes humaines, centaures et chimères du monde gaulois<sup>1</sup>.

En gravant de telles figures, les Celtes procédaient à la façon des Grecs, qui avaient multiplié sur les monnaies les images symboliques des fleurs et des animaux. Marseille montrait sur les siennes le lion et le taureau, signes de force et de courage, et Rosas, la fleur de l'églantier, emblème de son nom. Mais les peuples de la Gaule avaient su se dégager de ces représentations banales. Ils avaient trouvé dans la flore et la faune de leur sol et de leur religion des images qui leur appartinssent en propre : tout comme les sculpteurs du Moyen Age, rompant enfin avec l'insipide monotonie des traditions romaines, avaient demandé aux arbustes du pays les ornements de leurs chapiteaux et le cadre de leurs portiques<sup>2</sup>.

Des deux sortes d'activité humaine, la guerre et les travaux de la paix, le monnayage gaulois ne fait presque pas d'allusion à ces derniers. Ni la charrue du laboureur, ni l'outil de l'ouvrier, ni la besace du marchand ne sont représentés<sup>3</sup>. La bourse et le caducée, ces insignes pacifiques qu'adoptera plus tard le dieu national, ne paraissent pas encore. Les animaux figurés sont surtout des animaux de guerre ou de chasse : la brebis, le bélier, le coq, l'abeille, bêtes de ferme et de rapport, sont d'ordinaire exclues de la faune monétaire<sup>4</sup>. L'être vivant le plus

1. Voyez ici, p. 143.

2. Viollet-le-Duc, art. *Flore*, dans son *Dictionnaire*, V, 1868, p. 485 et s.

3. Exception pour l'épi, mais : 1° parfois il est simplement un type de copie (6301); 2° parfois, évidemment, c'est un emblème religieux (6932, -3, -7, 10284) : mais il accompagne le cheval et des signes militaires; 3° et cela est presque toujours son cas (tables de de La Tour, p. 281); si bien qu'on ne peut lui attribuer un sens nettement pacifique; cf. Blanchet, p. 218.

4. Les exceptions sont très rares : pour l'abeille, 10232-5, 10274; pour le coq, 7221-8 (Viromandues), 9310-1. Il n'est certes pas impossible que l'idée de ces figures, par exemple pour le coq, n'ait été fournie par l'étranger (Blanchet, p. 190-4) : cependant, à bien examiner les pièces attribuées aux Viromandues, il me semble bien que le coq y soit un type original, et non pas de copie (cf. p. 354, n. 5). En tout cas, s'il a servi de type monétaire pour ces peuples et d'autres, « il n'a jamais pu symboliser la Gaule entière » (de La Tour, *Antiquaires de France*, vol. du Centenaire, 1904, p. 442). Voyez en outre, sur cette question du « coq gaulois », Hucher, II, p. 42-44; Ducrocq, *Le Coq prétendu gaulois*, *Rev. gén. du Droit*, XXIV, 1900, p. 330 et s.

familier aux graveurs le nommaient le cheval, qui est aussi le nom cher aux hommes le guerrier.

Mais la guerre, comme la religion, se montre rarement sous sa forme concrète de faits et de sociétés. Elle est présentée par ses emblèmes, elle n'est pas racontée dans ses actions. L'épée, la trompette ou *carogæ*, le javalot, la lance, le collier ou *torques*, et surtout l'enseigne et le cheval, voilà les signes qui nous parlent d'elle : l'enseigne, c'est-à-dire le sanglier ou le fétiche qui conduit les escadrons; le cheval, la bête vivante qui les porte<sup>1</sup>.

C'est le galop ou la marche du coursier de guerre qui fournit les principaux motifs symboliques : tantôt, comme chez les Arvernes, il est libre, sans cavalier, galopant sur le champ; tantôt, comme chez les peuples de l'Armorique et de son voisinage<sup>2</sup>, il est chevauché par un être ou une chose étranges. — nain difforme, monstre velu, homme à tête cornue, femmes nues armées du bouclier, épée, oiseaux énormes, tête hideuse, hippocampe, — qui, plantés sur la croupe, semblent conduire l'animal<sup>3</sup> : ce sont les figures de puissances sacrées, fétiches ou serviteurs mythiques des dieux, qui mènent le cheval et le Gaulois sur le chemin du combat<sup>4</sup>. Et souvent enfin, ce qui complète l'aspect prodigieux de ces images, le cheval est présenté avec la tête humaine, assemblage de l'intelligence du cavalier et de la force de la bête<sup>5</sup>. Ces monnaies sont donc les repro-

1. Tables de de La Tour, à chacun de ces mots.

2. Mais ce genre de représentations peut se retrouver ailleurs, 4065-91 (Bituriges).

3. Lucelles, Banocasses, etc., 6953-4, 8305-100; 6932-3; 6934; 6756-61 (Redons); 6922; 6960 2, 6121 a — pl. xxvii; 6504-35 — planche xxi; 10262, pl. xxiv; la tête coupée sur la croupe d'un cheval, *Rec. num.*, 1893, p. 314. A ce groupe, essentiellement indigène, des figures de chevaucheurs sacres, il faut rattacher les auriges difformes ou les simples cavaliers tenant des clés (? 6947-9), des navires (6926-9), une branche (6921, 6982, etc.), etc.; et encore le cavalier montrant au cheval un objet rattaché à l'homme par un cordon (6586-6920), par exemple un peigne (? 6827, pl. xxiii), etc. Fables conduisant?, *Mém. des Antiquaires*, 1906, p. 15.

4. « Monstres conducteurs », disait Hucher (II, p. 4), qui a très bien vu le caractère de ces figures monétaires de la Gaule.

5. Chevaux anthrocephales, tables de de La Tour, p. 272-3.

ductions, non de scènes réelles, mais de croyances populaires; elles font appel aux forces monstrueuses ou divines que l'imagination militaire donnait comme auxiliaires aux combattants<sup>1</sup>. La guerre qu'elles évoquent se passe dans la légende<sup>2</sup>.

Pas une seule fois non plus, que je sache, nous n'assistons à un épisode de combat ou de meurtre. La victoire apparaît sous la forme de ce qui en était le butin et le symbole, la tête coupée de l'ennemi. Le type le plus fréquent sur les monnaies de l'Ouest, et peut-être le plus original de l'art monétaire gaulois, représente une tête énorme, d'aspect farouche, aux cheveux ornés de cordons de perles et tordus en spirales, aux orbites démesurées encadrant des yeux grands ouverts : elle paraît ne plus appartenir à un corps humain, mais reposer sur un socle ou un support<sup>3</sup> : à côté voltigent souvent, attachées à des chaînes, des têtes semblables, beaucoup plus petites<sup>4</sup>. Je vois là, non pas la face d'un dieu<sup>5</sup>, mais une tête monstrueuse servant d'enseigne de guerre, et flanquée des têtes des vaincus coupées en son honneur et suspendues autour d'elle<sup>6</sup>.

C'est qu'en effet le monnayage gaulois semble fait surtout pour l'exaltation de la guerre, ou, mieux, du culte militaire. On devait émettre un plus grand nombre de pièces au début et dans le cours des campagnes; il fallait solder des mercenaires, payer des ouvriers, soutenir le zèle des clients et l'obéissance de la plèbe : la monnaie était un instrument de combat. Aussi présentait-elle l'image des marches, des batailles et des victoires.

1. Cf. p. 198-200.

2. Cf. Lelewel, p. 53, disant du cheval : « Il ne représente pas un cheval vivant, mais bien un cheval fctif. »

3. N<sup>os</sup> 4416-4471 (Pictons); 4581-85 (Lémoviques); 6504-76 (Armoricains; voyez aussi le trésor de Tronoën en Finistère, du Chatellier et Le Pontois, *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1904); cf. la table, au mot *Ogmios*.

4. N<sup>os</sup> 6504-06, 6518, 6525-28, 6532-5, 6539-50, 6555-75, 6577-84 (Osismiens?); 6726-32, 6744-54, 6765-8.

5. Jusqu'à plus ample informé : cf. p. 347, n. 3, p. 152-3. L'application à l'Ogmios de Lucien (*Herakles*, cf. p. 120, n. 6) ne repose sur aucun fondement.

6. Lelewel, p. 81, me paraît avoir le premier vu qu'il s'agit d'une tête-enseigne.

## VI. — RARETÉ DE MONNAIES HISTORIQUES

L'emblème et le symbole, dans la monnaie gauloise, prennent tout. En dehors de sa valeur matérielle, elle signifie des choses permanentes. Ses figures, du moins à l'origine, ne furent jamais la traduction ou le souvenir de faits précis et de personnages réels. Tandis que le monnayage romain fut si vite envahi par l'histoire, qu'il se remplit de noms de magistrats, d'initiales de fonctions, d'allusions à des victoires<sup>1</sup>, celui de la Gaule se tint pendant longtemps dans le domaine immuable des images mystiques, révélatrices de pensées consacrées : et en cela, il ressembla davantage à celui de la Grèce, toujours éprise de la forme idéale<sup>2</sup>.

Il était d'ordinaire anonyme et anépigraphe. Les inscriptions y sont fort rares avant le premier siècle : et même en ce temps-là, c'est par exception tardive qu'un peuple fait graver son nom. Un grand nombre de pièces ont été frappées, je crois, pour le compte de tribus associées : si quelque chose rappelle cette union, c'est le rapprochement, dans un même dessin, des emblèmes propres à chacun des confédérés.

La personnalité des grands eux-mêmes s'est longtemps effacée derrière ces traditions de symbolisme. Entre 150 et 80, les rois ou les chefs arvernes Luern, Bituit, Celtill, seront les maîtres souverains de la Gaule entière : ils auront une richesse et une puissance comparables à celle d'un Antiochus ou d'un Ptolémée. Mais aucun d'eux n'a laissé sur les monnaies de son temps un souvenir déchiffirable, ni ses traits, ni son nom, ni ses initiales, et s'il en est qui aient été marquées à leur signe, il se dissimule sous quelque blason qui échappe encore à notre connaissance<sup>3</sup>.

1. Fr. Lenormant, *Monnaies et Médailles*, p. 124 et 135.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 121.

3. Cf. p. 348, n. 18, p. 344, n. 4. C'est pour cela que je crois la plupart des monnaies à légendes postérieures à 120 ; de même, Blanchet, p. 75.



Il faut descendre jusqu'aux approches de la conquête romaine et aux contemporains de César, jusqu'à Dumnorix et Vercingétorix, pour constater sur une monnaie tout à la fois le nom et le portrait <sup>1</sup> d'un chef de guerre. Mais en ce temps-là, la Gaule subissait de plus en plus l'influence des pratiques monétaires, religieuses et artistiques du Midi. Elle se soustrayait à l'empire du symbole; elle faisait descendre ses dieux sous une forme humaine; elle livrait ses monnaies aux figures et à la vie de ses chefs.

#### VII. — PROGRÈS ARTISTIQUES <sup>2</sup>

L'exécution de ces monnaies ne fut jamais très bonne; le progrès s'y marqua lentement. Périodiquement, il est interrompu par des soubresauts de barbarie. Même les figures et les symboles nationaux ont été traités par les Gaulois comme ils avaient fait pour les Victoires et les biges copiés sur les stères grecs : ils les ont déformés jusqu'au néant, si je peux dire; et il est arrivé que la tête humaine de l'Armorique, graduellement défigurée, s'est trouvée réduite à un ovale entouré de lignes sinucuses, dernier terme de l'œil et de la chevelure <sup>3</sup>.

Cependant, au travers de ces défaillances chroniques, l'originalité artistique des monnaies gauloises point et s'affirme peu à peu. Au premier siècle tout au moins, les graveurs indigènes (en admettant qu'on n'ait point recouru à des praticiens étrangers) se montreront capables d'un dessin net, d'expressions

1. Monnaies au casque, de Vercingétorix (de ce type, deux exemplaires seulement sont connus : 1<sup>o</sup> Cab. des Méd., 3775; 2<sup>o</sup> collection Changarnier à Beaune : Caix de Saint-Aymour, *Le Musée archéologique*, 1877, p. 15); mais celles-là seulement peuvent être considérées comme des portraits; pour Dumnorix, cf. p. 344; autres, supposés, chez Babelon, *Vercingétorix*, 1902 (*Rev. num.*), p. 31-2. Encore, pour toutes ces pièces, la preuve n'est point faite qu'il s'agisse de portraits.

2. Cf. Lelewel, p. 193-8.

3. *Atlas*, pl. xxv-xxvii. Cf. p. 351.

énergiques, d'exactitude et de sûreté dans les traits<sup>1</sup>. Sur quelques pièces d'argent du Midi, les petits emblèmes habituels, besants, rosaces, haches, triquètres, sont enlevés dans une sobriété de formes et une vigueur de relief qui rappellent le style des piécettes primitives de l'Ionie<sup>2</sup>. Pour composer le tableau bizarre du cheval conduit par l'épée<sup>3</sup>, l'artiste gaulois a su combiner les lignes d'une manière rapide et saisissante, l'épée penchée vers l'encolure, la poignée du côté de la croupe, la lame s'amincissant jusqu'à devenir un simple trait, qui s'en va, comme des rênes, s'attacher à la bouche de l'animal<sup>4</sup>. Sur les meilleurs statères des Arvernes, le cheval se dégage franchement, dans un galop d'allure vivante et naturelle<sup>5</sup>. Cette vivacité de gestes, cette passion dans le mouvement, je les retrouve sur les quelques monnaies qui figurent des cavaliers et des combattants, comme dans celles de Dumnorix ou de Litavice agitant les instruments ou les enseignes de guerre<sup>6</sup> : et peut-être, si rien n'avait enrayé dans la Gaule la marche normale de l'art monétaire, cette gesticulation un peu déclamatoire<sup>7</sup> serait-elle devenue le caractère propre de ses figures, tandis que chez les Grecs, les artistes se complaisaient dans les attitudes puissantes et calmes<sup>8</sup>.

Je sais bien que ces bonnes œuvres sont l'exception. Mais elles suffisent à prouver que les Gaulois pouvaient créer aussi bien qu'imiter. Ils ont emprunté à la Grèce l'usage de la monnaie, les

1. Sur la recherche de l'exactitude, cf. plus haut, p. 195, n. 2, p. 197, n. 2.

2. Pl. x : cf. t. I, p. 222-3.

3. Cf. p. 359.

4. N° 6922, pl. xv.

5. Pl. xiii : avec souvent, bien entendu, de la grossièreté dans l'exécution. Dans le même sens, voyez les excellentes remarques de de La Tour sur la manière dont est dessiné le coq (cf. p. 349, n. 4, *Antiquaires de France*, vol. du Centenaire, 1904, p. 442) : « Sur les monnaies grecques et romaines, le coq apparaît toujours debout, immobile. Sur les monnaies gauloises... on le voit, dans le paroxysme du mouvement, dresser sur ses ergots, le cou tendu, battant des ailes et chantant. »

6. N° 5026, 5044, 5072, 5075, pl. xv.

7. Cf. p. 399, 360.

8. Cf. t. I, p. 439-440.

systèmes des drachmes et des statères, les images de leurs plus anciennes pièces. Mais ils ont trouvé, dans les signes de leurs croyances, une symbolique monétaire originale et complète; ils ont su disposer et grouper ces emblèmes en tableaux parfois pittoresques. Malgré la bizarrerie de quelques-unes d'entre elles, ces figures sont souvent pleines de sève et de vie. Tout un monde nouveau d'êtres réels ou fantastiques prenaient corps, en Occident, sur ces légères et brillantes plaques de métal, dont la Grèce avait suggéré la forme, et que la Gaule animait maintenant par l'expression de ses pensées nationales.

## CHAPITRE X

### LA VIE INTELLECTUELLE

I. Nature de l'intelligence chez les Gaulois. — II. Habitude de la parole. — III. De la langue des Gaulois. — IV. Alphabets. — V. Littérature verbale. — VI. Les bardes. — VII. L'art. — VIII. Quelques pratiques scientifiques. — IX. De l'éducation de la jeunesse. — X. Rôle des choses de l'esprit.

#### I. — NATURE DE L'INTELLIGENCE CHEZ LES GAULOIS

L'histoire de la monnaie et celle de l'industrie nous ont montré chez les Gaulois, à côté des richesses de leur pays, des réserves d'initiative, de réflexion, d'imagination. Grecs et Romains ont pu les redouter et les injurier, les traiter de bandits, d'ivrognes fieffés, de coupeurs de têtes<sup>1</sup> : ils n'ont jamais vu en eux des sots ou des imbéciles<sup>2</sup>. Tous ceux qui ont parlé des Celtes ont affirmé ou laissé entendre qu'ils avaient l'esprit fort éduicable, susceptible d'un idéal<sup>3</sup>. Caton disait des Ligures italiens, qu'ils manquaient du souvenir des choses et de tout souci de culture intellectuelle<sup>4</sup>; leur mémoire et leur langue étaient infertiles comme les rochers de leurs montagnes. Dans la Gaule, au contraire, on voyait déjà luire l'aube de la vie littéraire et artistique.

1. T. I, p. 334-6, 342-3, 358-9; t. II, p. 201-2, 420-1.

2. *Feritatis... Habent tamen et fecundiam suam*, Méla, III, 2, 18.

3. César, VII, 22, 1; Strabon, IV, 4, 2: 1, 5. Cf. t. I, p. 366-378.

4. T. I, p. 131-2; cf. p. 160-1.

Assurément, la majorité des Celtes n'étaient autres que des Ligures ayant changé de nom<sup>1</sup>. Mais la conquête celtique n'avait pas seulement apporté un vocable nouveau et amené d'autres maîtres. Elle avait aussi dégagé l'esprit des habitants de la torpeur où ils demeuraient engourdis : l'horizon des hommes s'était élargi ; les nations étaient plus grandes, et les dieux plus solennels<sup>2</sup>. Aucune des révolutions qui ont transformé le nom et le gouvernement de notre pays n'a laissé intactes toutes les habitudes intellectuelles. L'invasion germanique, si elle n'a pas touché à la langue, a endormi pour près de quatre siècles les facultés littéraires et artistiques des Gallo-Romains. Et il suffit ensuite d'un changement de régime, sous les Carolingiens, pour amener une renaissance.

Ne disons pas que les descendants des Celtes conquérants étaient les seuls à aimer la poésie et l'éloquence, et que les petits-fils des Ligures, toujours attachés à la glèbe, gardaient les pensées courtes et les sentiments mesquins de leurs ancêtres. Rien ne nous autorise à croire que l'esprit de ces vaincus ait été normalement réfractaire à d'aimables influences<sup>3</sup>. Si les Barbares de la Ligurie italienne ne purent rien apprendre, c'est sans doute parce qu'ils furent soustraits à la conquête et à l'action des Celtes.

Les Celtes du second siècle (quelle que fût l'origine de leur sang) avaient une intelligence vive, qui comprenait aisément et qui retenait bien<sup>4</sup>. C'est ce que disait le Grec Posidonius, le premier et peut-être le seul homme de toute l'Antiquité qui les ait observés avec soin, et qui n'ait pas traité avec le mépris rapide du lettré les Barbares de l'Occident. Esprits pénétrants, habiles à saisir rapidement le sens des choses et la suite d'un raisonne-

1. Cf. t. I, p. 248-250.

2. T. I, p. 251-3, t. II, p. 18 et suiv., p. 118 et suiv.

3. Cf. t. I, p. 189 et suiv.

4. Diodore, V, 31, 1 (Posidonius) : Ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς καὶ πρὸς μάθησιν οὐκ ἄρπυτοι.

ment, voyant vite et voyant clair, les Gaulois étaient aptes à cette haute culture intellectuelle dont ils sentaient les approches à la frontière de leur pays.

On fut frappé de leur instinct d'imitation<sup>1</sup>. Leur système monétaire nous en a donné plus d'une preuve<sup>2</sup>. César les montre, chefs et soldats, copiant avec une rare dextérité les machines de guerre de l'armée romaine, ses procédés de siège, sa façon de camper, sa stratégie même<sup>3</sup>. Qu'un général intelligent, tel qu'Ambiorix et Vercingétorix, se dresse parmi eux. et il pourra en quelques mois leur faire accepter les habitudes de la guerre savante<sup>4</sup>. Et cela est vrai des Belges comme des Celtes. L'art et l'industrie gauloises, lettres de l'alphabet, objets de culte, dieux, bijoux et vaisselle, ont souvent, à leur origine, des figures importées et des types d'emprunt<sup>5</sup>.

Le penchant à imiter serait à peine une faculté intellectuelle, s'il n'était précédé du désir de savoir et de comprendre, de la curiosité des choses. Curieux, les Gaulois passaient pour l'être plus que n'importe quels Barbares de l'Occident. S'ils accueillaienient bien les étrangers, c'est qu'à leur affabilité naturelle se joignait l'ardent désir d'apprendre du nouveau. Car ils n'avaient pas avec l'hôte venu des pays lointains cette discrétion qu'affectent souvent les peuples hospitaliers : ils l'obligeaient à parler, il fallait qu'il racontât. C'était avec de longs récits qu'il devait payer l'accueil reçu<sup>6</sup>.

1. César, VII, 22, 1 : *Est summa genus sollertia atque ad omnia imitanda et efficienda que ab quoque traduntur aptissimum.*

2. P. 337, 339, 344-6.

3. César, VII, 22, 1; 30, 4; V, 42; 52, 2; VIII, 7, 2; 9, 1; 11, 1.

4. VII, 30, 4; VII, 16; V, 42; 34-35.

5. P. 154-5, 318, 331-2; plus loin, p. 375-9, 385-392.

6. César, IV, 5, 2; cf. VI, 20; Diodore, V, 28, 5.

## II. — HABITUDE DE LA PAROLE

Si pénétrant que fût leur esprit, la parole allait peut-être plus vite que la pensée. C'étaient les plus bavards de tous les Barbares. Ils avaient la loquacité du Grec, et le langage était pour eux le geste le plus habituel. Dans les assemblées publiques, ils ne se dispensaient pas d'interrompre, si bien qu'un huissier était chargé de rappeler à l'ordre<sup>1</sup>. S'ils aimaient à écouter, c'était surtout afin de raconter, et il fallait prendre des mesures à l'endroit des propagateurs de nouvelles, se prémunir contre les commérages politiques, les griseries des orateurs de carrefours<sup>2</sup>. La Gaule était déjà un pays de nouvellistes et de harangueurs.

Bien parler y fut une vertu. On l'a dit des Romains<sup>3</sup>, on doit le dire plus encore des Gaulois. L'éloquence était, chez un chef, un instrument de puissance et d'action aussi efficace que son or et que sa clientèle. C'est surtout en orateur ardent et persuasif que Vercingétorix a commandé : la terreur n'a jamais été, pour lui, qu'un moyen provisoire de régner<sup>4</sup>. Lisez les *Commentaires* de César : tous ces nobles gaulois sont de beaux parleurs, et si on interrompt les uns, on écoute et on applaudit les autres. Les soldats aiment à se laisser convaincre et entraîner par le langage. Ils subissent l'enthousiasme de celui qui s'émeut devant eux. Et les chefs, de leur côté, quêtent les acclamations et étudient leurs effets<sup>5</sup>. Dans les conseils de guerre, devant les troupes assemblées, lors des entrevues solennelles, les Gaulois se plaisent à exposer leurs idées copieusement, avec l'enchaînement rigoureux familier à des routiers de rhétorique<sup>6</sup>. Je sais bien que César a pu arranger les paroles qu'il leur prête. Mais,

1. Strabon, IV, 4, 3; cf. p. 38.

2. César, VI, 20; cf. IV, 5.

3. Quintilien, II, 20, 9.

4. César, VII, 14; VII, 20; VII, 29; VII, 64; VII, 66; VII, 71; VII, 80.

5. VII, 20, 9-12; VIII, 38, 1 et 4.

6. I, 18; I, 20; I, 30; I, 31; I, 32; II, 3; II, 4; II, 31; V, 27; VII, 14; VII, 20; VII, 29; VII, 32; VII, 38; VII, 39; VII, 64; VII, 66; VII, 71; VII, 77; VII, 89; VIII, 21.

comme il s'agissait d'événements contemporains, qu'il a entendu lui-même quelques-unes de ces harangues, et que des transfuges lui ont transmis les autres. il n'y a pas, dans les morceaux oratoires des *Commentaires*, cette part exorbitante d'invention que Tite-Live a mise dans les discours d'un Camille ou d'un Canuleius<sup>1</sup>. Aussi bien, César aurait-il fait parler si longuement les Gaulois, si telle n'avait été leur coutume ?

Ils avaient des manières de s'exprimer qui surprenaient les Romains. C'étaient tantôt des déclamations de tragédiens, le verbe haut, la phrase superbe, l'hyperbole de la pensée, l'exubérance du moi et la raillerie outrancière<sup>2</sup>; et tantôt, au contraire, des propositions courtes, incisives et sentencieuses, des aphorismes au sens voilé, une sorte d'escrime intellectuelle, de jeu fait d'allusions, de feintes et de sous-entendus<sup>3</sup>. Entre trop d'emphase et trop d'esprit, le Gaulois ne savait pas être simple et naturel.

### III. — DE LA LANGUE DES GAULOIS<sup>4</sup>

Que valait, comme instrument de travail intellectuel, la langue que parlaient les Gaulois ? Dans quelle mesure corres-

1. Dans un sens différent du nôtre. Fabia, *De orationibus quæ sunt in Commentariis Cesaris*, Paris, 1889.

2. Diodore, V, 31, 1 : Πολλὰ δὲ λέγοντες ἐν ὑπερβολαῖς ἐπὶ αὐξήσει μὲν ἑαυτῶν, μειώσει δὲ τῶν Ἑλλήνων. ἀπελατταί τε καὶ ἀνατακτικοὶ καὶ τετραφωδῆμενοι ὑπάρχουσι.

3. Diodore, V, 31, 1 : Κατὰ δὲ τὰς ἑμάλις βραχυλόγοι καὶ αἰνεματικαὶ καὶ τὰ πολλὰ αἰνιττομενοὶ πυνεξιολογῶς. Je ne vois pas pourquoi certains éditeurs suppriment cette dernière proposition, que donnent les mss. L'assertion de Diodore correspond en partie à l'*Argute loqui* de Caton, t. I, p. 346.

4. Pour les ouvrages les plus anciens, cf. p. 363, n. 4. Pontanus, *Itinerarium Gallie Narbonensis*, 1606, p. 161-334 (*Glossarium Prisco-Gallicum*), le premier, je crois, qui ait tenté une étude scientifique du gaulois; Alteserra, *Rerum Aquitanicarum libri*, I, Toulouse, 1648, p. 127 et s.; Mone, *Die gallische Sprache*, Carlsruhe, 1851; Zeuss, *Grammatica Celtica*, 2<sup>e</sup> éd., par Ebel, 1871 (1<sup>re</sup> éd., 1833); Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, 1861; Pietet, *Nouvel Essai sur les inscriptions gauloises*, dans la *Rev. arch.*, avril, mai, juin, juillet et août 1867; Roget de Belle-guet, *Glossaire gaulois*, 1<sup>re</sup> éd., 1858, 2<sup>e</sup> éd., 1872 (t. I de l'*Ethnogenie*); Becker, *Die inschriftlichen Ueberreste der keltischen Sprache*, 1863; *Beiträge* de Kuhn et Schleicher, III, p. 162 et s., p. 405 et s.; Thurneysen, *Keltoromanisches*, Halle, 1884; Loth, *Chrestomathie bretonne*, 1890; Windisch, *Keltische Sprache*, dans *Grundriss* de Gröber, I,



pondait-elle à leur esprit et pouvait-elle favoriser leurs penchants ?

Par malheur, de toutes les choses de la Gaule qui nous échappent, la langue est à coup sûr celle que nous ignorons le plus. Les Anciens, toujours peu curieux des parlers barbares, se sont obstinément refusés à nous entretenir d'elle, à nous dire en quoi elle ressemblait ou s'opposait aux autres langues de l'Occident<sup>1</sup>.

Les Celtes, a dit un Grec, ont la voix forte et retentissante, et pleine d'intonations rudes<sup>2</sup> ; peu s'en faut qu'il ne compare leur langue au croassement du corbeau. Mais de telles épithètes

1888, p. 283 et suiv. ; 2<sup>e</sup> éd., 1904, p. 371 et suiv. ; Whitley Stokes, *Celtic Declension*, 1886 (*Beitrag*e de Bezzenberger, XI, p. 64-175) ; Nicholson, *Celtic Researches*, 1904 ; Dottin, *La Langue des anciens Celtes* (*Rev. des Ét. anc.*, 1905) = *Manuel*, p. 32 et s. ; Rhys, *Celtæ and Galli*, extrait des *Proceedings of the British Academy*, II, 1905 ; le même, *The Celtic Inscriptions*, même recueil, 23 mai 1906. Cf. aussi p. 36, n. 7.

1. César nous dit qu'elle différait de la langue des Suèves, c'est-à-dire sans doute germanique (*lingua Gallica*, I, 47, 4) ; de même Tacite (*id.*, *Germ.*, 43) ; de même Suétone (*Cal.*, 47). Strabon insinue au contraire que les Gaulois et les Germains parlaient la même langue (τῆλα, VII, 1, 2). — Tite-Live fait des Gaulois du Valais (cf. César, III, 1, 6 ; 2, 1 et 2), c'est-à-dire de Galates ou de Belges (cf. t. I, p. 315, n. 6), des *Semigermani* (XXI, 38, 8), c'est-à-dire des intermédiaires entre Celtes et Germains. — Le même Strabon distingue les Gaulois et les Ligures, ἐσπεροθνεῖς (II, 5, 28). Tite-Live semble dire que leurs langues différaient *haud sane multum* (XXI, 32, 10). Le même Titè-Live (XXI, 38, 5), parlant des *Taurini* de Turin, qui sont ἔθνος Λιγυστικόν, *antiqua Ligurum stirpe* (Strabon, IV, 6, 6 ; Pline, III, 123), les appelle *Semigalli* : je ne doute pas qu'il ne faille ainsi lire le texte, voyez Madvig, *Emendationes Livianæ*, 1877, p. 269-270. — De même, Tacite nous parle des ressemblances entre la langue des Gaulois et celle des Bretons, sans indiquer s'il s'agit des Gaulois immigrés en Bretagne ou des indigènes : *Sermo haud multum diversus* (*Agricola*, 11). Il dit d'autre part (*Germ.*, 45) que la langue des Estes du Samland était *Britannicæ propior* que de la langue des Suèves. Je crois possible que dans le premier cas, il s'agisse de la langue des Gaulois bretons, dans le second, de celle des Bretons indigènes. — Il peut résulter de tout cela que les trois principales langues de l'Occident, gaulois, germanique et ligure, appartenaient à la même famille. — En revanche, Strabon distingue plus fortement, au point de vue linguistique, Gaulois et Aquitains (surtout ibères, IV, 1, 1). — Le gaulois ne ressemblait pas au pannonien (*Tac.*, *G.*, 43). — Mais jamais aucun renseignement précis n'appuie ces assertions générales.

2. Diodore, V, 31, 1 : Ταῖς φωναῖς βαρυσχεῖς καὶ παντελῶς τραχύφωνοι ; cf. Irénée, *Contra Hæreses*, I, pr., 3, Migne, VII, c. 443 = p. 10, Stieren (βάρβαρον δάλεκτρον) ; Claudien, *Carmina min.*, 22 (51), 8 et 20, Jeep (*barbaricos sonos*) ; Sidoine, *Epist.*, III, 3, 2 (*Celtici sermonis squamam*). — En revanche, le *Transalpinus sermo* de Pacatus (l. p. 271, 20, Bæhrrens) est le latin provincial ; de même, le *sermo rusticior* de Sulpice Sévère (*Dial.*, I, 27, 1, Halm), distinct du *Celtice aut Gallice* (*id.*, 4).

ne signifient rien : n'importe quel peuple les a données aux idiomes qu'il ne comprend pas <sup>1</sup>. Les documents nous en apprendront à peine davantage <sup>2</sup> : — les noms propres des légendes monétaires <sup>3</sup>; quatre douzaines d'inscriptions, où dominent également les noms propres <sup>4</sup>; des noms de lieux, dont beaucoup sont sans aucun doute antérieurs à la conquête gauloise <sup>5</sup>; une vingtaine de gloses de lexiques <sup>6</sup>; deux à trois cents mots rapportés par les auteurs anciens <sup>7</sup>; quelques autres, dont on peut retrouver l'existence par les descendants qu'ils ont laissés dans les langues romanes <sup>8</sup> : — voilà tout le trésor du celtique ancien, et encore ce trésor renferme-t-il sans doute bien des pièces

1. Julien le dira des Germains : Παρὰ πλεῖστοις τοῖς κρωγμοῖς τῶν πρὸς ῥωμάτων ἑρπύθων (*Misopogon*, p. 437, Spanheim, p. 434, Hertlein); Dion Cassius, LXXIV, 2, 6.

2. Malgré l'énorme accroissement des « trésors » de mots gaulois. Comparez les deux vol. parus de Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz* (1896 et 1904), avec ses dizaines de milliers d'articles, aux 430 mots du *Glossaire gaulois* de de Belloguet (1872, 2<sup>e</sup> éd., « considérablement augmentée », p. 430) : il est vrai qu'Holder a donné accès à un très grand nombre de mots antérieurs à la conquête celtique, figures et autres, et même à d'autres mots étrangers aux pays où cette conquête a pénétré : son livre est devenu peu à peu plutôt un *corpus* des mots de langues occidentales barbares qu'un glossaire celtique.

3. Muret et Chabouillet, p. 317 et s.; Blanchet, *Traité des monnaies*, p. 95-150.

4. Les plus importantes sont en lettres latines, et les plus récemment découvertes : le calendrier de Coligny, Ain, 1<sup>er</sup> s. de notre ère (*Rev. épigr.*, III, p. 493 et 541, planche; *Rev. celt.*, XXI), la tablette magique de Rom, Deux-Sèvres, III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> s. (*Rev. celt.*, XIX; Nicholson, *Celtic Researches*, 1904, p. 131 et suiv.). Autres : à lettres ibériques ou étrusques?, tablette d'Eyguières (*Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 47); à lettres grecques : *C. I. L.*, XII, p. 162, 383, 820, 824; à lettres latines, *C. I. L.*, XIII, 1171, 1326, 1452, 2638, 2821, 2880, 5468; *C. I. L.*, XIII, 10024, 164; 10029, 328; 10026, 86 (?); Déchelette (cf. p. 373, n. 3); *Revue arch.*, n. s., XVI, 1867, II, p. 12 = *C. I. L.*, XIII, III, 10017, 70; les inser. *avot* ou *arrot* (cf. p. 373, n. 1). Voyez en dernier lieu, et surtout, le travail de Rhys.

5. Cf. t. I, p. 112-6.

6. Surtout Glossaire d'Endlicher (17 mots, Whitley Stokes, p. 142-3), *Chronica minora*, éd. Mommsen, I, p. 613.

7. Le 1<sup>er</sup> essai de glossaire est celui de Pontanus (ici, p. 361, n. 4). Diefenbach, *Celtica*, I, 1839, allait jusqu'à 347, mais en ajoutant beaucoup de mots supposés d'après l'histoire des langues romanes. De Belloguet (p. 249) compte 249; la liste est à contrôler ou plutôt à abrégier. Dottin s'arrête à 204; dans sa liste encore, je vois beaucoup de noms préceltiques ou ligures. — On trouvera quelques-uns de ces mots celtiques ici, p. 47, 193, 234-5, 272, 275, n. 1, p. 279, n. 5, 288, 296-7, 300, n. 5, p. 301. — Ajoutez enfin, mais sous réserves, les formules du *De medicamentis* de Marcellus (éd. Helmreich, Leipzig, 1889; voyez sur elles : Grimm, *Kleinere Schriften*, II, 1865, p. 114-151, 152-173; Rhys, *Celtæ and Galli*, p. 50-55).

8. Surtout d'après le travail de Thurneysen (cf. aussi Diefenbach, ici, n. 7).

étrangères. Car il se compose presque exclusivement de noms, propres ou communs, et ce n'est guère qu'un vocabulaire fort incomplet : or, le vocabulaire d'une langue, surtout dans ces conditions, révèle mal son caractère propre<sup>1</sup>; tout au plus permet-il de dire quels sont les idiomes avec lesquels elle a frayé ou se trouve apparentée. La plupart des langues vivent, en ce qui concerne les noms, de mendicités périodiques. Quand on nous dit que *brannos* signifie « corbeau » dans le vieux celtique<sup>2</sup>, je le veux bien : mais rien ne prouve que les Celtes n'aient pas emprunté ce mot aux Ligures qui les ont précédés. Pour juger du mécanisme, du ressort particulier de cette langue, vingt lignes de rédaction vaudraient mieux que mille noms propres, et elles nous manquent<sup>3</sup>.

Il est vrai qu'on peut essayer de se rendre compte de l'ancien gaulois à l'aide des idiomes de la Bretagne française ou des îles Britanniques, idiomes qu'on suppose dérivés soit du gaulois lui-même, soit d'une langue sœur<sup>4</sup>. Ces idiomes forment deux groupes : 1° le kimrique ou brittonique, qui comprend le breton d'Armorique, le gallois du Pays de Galles, le cornique de Cornouailles, aujourd'hui disparu ; 2° le goidélique, constitué par l'irlandais, le gaélique de l'Écosse, le dialecte de l'île de Man<sup>5</sup>.

1. Il n'y a de phrases que dans les inscriptions, et on n'a pu encore en donner une traduction acceptée de tous.

2. Stokes et Bezenberger, p. 182, etc.; cf. p. 286, n. 11.

3. Sauf peut-être dans l'inscription de Rom (p. 362, n. 4), qui, jusqu'à meilleure découverte, me paraît être la principale réserve de syntaxe celtique.

4. La parenté entre le gaulois et les langues du Nord-Ouest a été indiquée au moins dès la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle : Ramus, *De moribus veterum Gallorum*, 1562, p. 82-83 (qui se dit du reste d'accord avec d'autres); Hotomanus [Hotman], *Francogallia*, 1576, p. 27. En dernier lieu, tous les ouvrages cités p. 360, n. 4. Une opinion courante au xvi<sup>e</sup> s. était l'identité du gaulois et du germanique; on la trouvera représentée d'une manière continue jusqu'à Holtzmann (cf. t. I, p. 231, n. 1). Mais, de ce que les Celtes sont venus de Germanie (t. I, p. 227 et s.), il ne suit pas que, à vingt-cinq siècles de distance, et après des révolutions, des invasions et des mélanges infinis, et en Allemagne et en Gaule, on pourra expliquer l'idiome des Celtes par la langue que parlent aujourd'hui tous les hommes qui les ont remplacés au delà du Rhin. Il faut juger cet idiome par ce qu'il nous a laissé, sans égard aux parentés qu'on peut lui attribuer *a priori*.

5. Cette double famille serait caractérisée surtout par la chute de *p* initial : *are*

Et il n'est pas douteux que l'une et l'autre de ces familles n'offrent avec les débris du parler celtique de nombreux traits de ressemblance. Mais ces langues du Nord-Ouest de l'Europe, à quelle distance les saisissons-nous de l'ancêtre gaulois qui les aurait produites ! C'est sept siècles après César qu'on en trouve les

= παρζ. - devant -. Les deux groupes se distingueraient surtout par leur manière de traiter la gutturale *qu* : dans le goidélique, elle devient *c, ch, q, c* ; et *p*. dans le kimrique. Des réserves sur cette caractéristique ont été faites par Thurneysen (p. 8). — Auquel de ces deux groupes pourrait-on rapporter plus particulièrement le gaulois ? Zeuss (p. vi) opinait pour le kimrique. Historiquement, c'est ce qu'il y a de plus logique. Car le Pays de Galles et la Cornouailles sont les régions de langue britannique qui ont été le plus en contact avec les Belges immigrés en Angleterre, et le Pays de Galles est le seul où on peut compter quelques noms de lieux franchement celtiques (*Mediolanum, Muridunum*). L'opinion de Thurneysen (p. 9) est qu'il y avait en Gaule des dialectes apparentés et à l'un et à l'autre, et je crois bien, si l'on admet la filiation, qu'il a raison (cf. p. 308, n. 2) : le *qu* existait, en tout cas, dans la région de la Seine (*Sequana*, remontant aux Ligures?) et celle du Jura, *Sequani* (calendrier de Coligny : *inquimon*, etc.).

J'hésite pour ma part, ainsi que d'autres l'ont déjà fait (Barth, *Deutschlands Uryeschiehte*, 2<sup>e</sup> éd., Erlangen, 1840, p. 360 ; Galli, *Essai sur le nom et la langue des anciens Celtes*, Saint-Etienne, 1843, p. 181 et s. ; Holtzmann, *Kelten und Germanen*, Stuttgart, 1855, p. 90 et s., etc. ; Renard, en particulier *Bulletins de l'Ac. roy... de Belgique*, XXIII, II, 1856, p. 102 et s. ; Künnsberg, *Wanderung*, 1861, p. 189-221 ; Martins Sarmiento, *Lusitanos*, 1891-3, Porto : toutes réserves sur leurs autres théories, cf. p. 363, n. 4), j'hésite à considérer comme prouvés les rapports de filiation entre l'ancien gaulois et le kimrique ou le goidélique. Et voici pourquoi. — 1<sup>o</sup> Les peuples parlant ces dialectes s'appellent eux-mêmes ou Gaëls (et ce mot - n'a rien à faire - avec celui de *Gallus*), ou Bretons, ou Kimris (chez les Gallois, nom récent) ; le nom de Celtes leur est inconnu (Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, 1883, Rennes, p. 87-9). — 2<sup>o</sup> D'aucun territoire de ces peuples il n'est formellement dit dans les textes que la conquête gauloise, celtique ou belge, y ait pénétré : ils sont tous en dehors du nom gaulois, tel que son extension nous est connue par César, Strabon ou Tacite : j'excepte une partie du Pays de Galles, où se sont fixés quelques noms de lieux gaulois. En ce qui concerne l'Armorique, il me semble prouvé que le breton y a été apporté, après le v<sup>e</sup> siècle, par les immigrants de l'île voisine (Loth, p. 82-94). — 3<sup>o</sup> Et ceci est plus important : la presque totalité des inscriptions de la Gaule qui sont gravées dans la langue indigène, et qui, par suite, sont certainement des monuments celtiques, ne peuvent pas s'expliquer ou s'expliquent fort mal par ces langues du Nord-Ouest (Dottin, p. 81, 108-109) : remarquez que ni Holtzmann ni ses partisans n'ont connu cet argument, qui ajoute une singulière force à leur doctrine. — Donc, ou la filiation doit être niée, ou les transformations subies par la langue de la Gaule sont trop considérables pour qu'on puisse tenter de remonter du breton ou de l'irlandais au celtique ou au belge. — Il me paraît donc fort possible que le breton et l'irlandais dérivent, soit tous deux, soit un seul, d'une langue pré-gauloise, et notamment du ligure, ou de l'idiome des indigènes qui ont habité les îles Britanniques avant l'arrivée des Gaulois, et que ces derniers ont soumis ou refoulés hors de l'Angleterre proprement dite (cf. t. I, p. 322). Au surplus, je ne crois pas qu'il y eût entre cette langue ou ligure ou britannique et le celtique ou le belge des

premières traces<sup>1</sup>, et ce n'est qu'au treizième siècle qu'on peut enfin juger de leur structure<sup>2</sup>. Or, il faut moins de temps parfois, pour transformer radicalement la langue la plus parfaite. Qu'on envisage le chemin parcouru, depuis César jusqu'à saint Louis, par la langue latine, la rivale occidentale du parler gaulois, qu'on songe aux facultés qu'elle a perdues, à celles qu'elle a acquises, à l'extraordinaire évolution suivie par son génie : et cependant le latin fut surveillé de près par les littérateurs, les prêtres et les politiques, il vivait sous la tutelle de cette triple autorité, et à chaque génération il ne cessait de produire des œuvres écrites. Nous pouvons donc nous figurer les changements qui ont bouleversé, dans ces douze siècles, la langue celtique et ses congénères, qui n'étaient point écrites, qui étaient en contact avec toutes sortes de dialectes rivaux, et qui, depuis la conquête romaine, ont vécu à l'aventure, livrées aux caprices des paysans et du populaire. Pour juger sainement le langage que parlaient les indigènes de la Gaule au temps de César, d'Auguste et d'Antonin, il faudrait le juger d'après ce qu'il a laissé de ce temps en Gaule même, et c'est à peine plus que rien.

Aussi, même en nous bornant à noter quelques vagues lueurs au milieu de cette ignorance, nous ne pouvons pas affirmer qu'elles ne nous égarent pas. — Voici les indications que les textes anciens nous fournissent.

différences fondamentales (cf. t. I, p. 122-4, p. 321, n. 2, t. II, p. 361, n. 1, p. 370, n. 3). — Pour ces motifs, nous avons évité de prononcer le mot de « celtique » ou de « néo-celtique » à propos des langues, de la religion ou des coutumes de l'Irlande et des deux Breagnes, et nous avons préféré leur appliquer le mot de « britannique » (t. I, p. 231, 276), comme l'on faisait autrefois (Gesner, *Mithridates*, 1555, p. 12-13; Camden, *Anglica*, 1602, p. 886; etc.). Cf., sur cette question, t. II, p. 13, n. 5. — Nous ne rappellerons qu'à titre de curiosité les hypothèses auxquelles a donné lieu la langue gauloise, ses prétendus rapports avec l'hébreu, qu'elle a engendré le français, qu'elle vient du grec, etc. : cf. les livres cités p. 86, n. 2, et, en outre : Le Brigant, *Observations fondamentales sur les langues*, 1787; de Moyecque, *Les Gaulois nos aïeux, leurs origines et leur langue*, Morlaix, 1881; de La Rochefoucauld dans *La Nouvelle Revue*, janv.-févr. 1905; etc.

1. Zeuss, p. xi et xxvi; Loth, p. 40 et s.

2. D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, 1883, p. 30.

Au temps de César, on ne parlait qu'un seul idiome chez les indigènes de nom celtique. S'il eut besoin d'interprètes, ce ne fut jamais que pour la langue des Gaulois<sup>1</sup>; il eut à son service des Gaulois auxiliaires, des transfuges et des traducteurs<sup>2</sup>, il connut toujours fort bien les incidents des camps ennemis : il ne mentionna jamais les embarras que lui aurait causés une population double, à deux noms et à deux parlers. Lorsque Sertorius, dans l'armée consulaire de Marius, voulut s'aboucher avec les Gaulois de Provence, il n'eut à apprendre que le celtique<sup>3</sup>. — Or, quatre à cinq siècles auparavant, lors de la conquête de la Gaule par les Celtes, deux langues s'étaient trouvées en présence : celle que parlaient les vaincus ou Ligures, celle qu'apportaient les envahisseurs. Au moment de l'arrivée des Romains, ce dualisme n'existait plus : la lutte entre les deux idiomes était aussi abolie que la rivalité du latin et du germanique sous les règnes de Wamba ou de Hugues Capet.

Mais, de l'un et de l'autre, lequel l'avait emporté? autrement dit, la langue gauloise contemporaine de Vercingétorix était-elle fille du ligure des vaincus ou du celtique des vainqueurs?

Il est probable que dans ce conflit, la victoire est restée au

1. César, I, 17, 3; 47, 4; VII, 44, 2.

2. I, 19, 3; Gaulois de la Provence qui sert d'interprète entre César et un Éduen.

3. Plutarque, *Sertorius*, 3 : Ἐσθῆτι δὲ Κελτικῆ σκευασίμενος καὶ τὰ κοινότατα τῆς διαλέκτου πρὸς ἑνταῦθεν ἐπὶ καιροῦ παραλαβών. — Unité confirmée, selon moi : 1° par les coïncidences de mots fournies par les inscriptions indigènes dans toute l'étendue de la Gaule : *avot, bratoude, kantena, ciallos, dede, ieuru, sosio (sosin)*; 2° par les analyses de l'onomastique et de la toponymie (ici, p. 368-9, 372, 374-5); 3° par les textes qui appellent la langue des indigènes de la Gaule romaine « le gaulois » ou « le celtique » (*Galliana lingua*, Ulpien, *Dig.*, XXXII, 1, 11; *Gallice*, Aulu-Gelle, II, 25, 8; *Gallicus sermo*, *Hist. Aug.*, Lampride, *Alex.*, 60, 6; cf. p. 361, n. 1 et 2, p. 367, n. 3). — Actuellement, étant donné surtout que les inscriptions en langue indigène ne s'expliquent pas par le breton ou l'irlandais (p. 364, note), les philologues tendent de plus en plus à croire qu'elles ne sont pas écrites en gaulois, mais dans un dialecte italique, ou en ligure, ou même en une autre langue Bréal, *Rev. arch.*, 1897, II, p. 104 et s.; Vaucher de Lapouge, *Bull. hist. et phil. du Comité*, 1898, p. 328 et s.; d'Arbois de Jubainville, *Grammaire celtique*, p. 173-7; Dottin, p. 45-6, 82, 108). Mais, vraiment, supposer une langue indigène usitée en épigraphie par presque toute la Gaule, et qui ne soit pas le celtique, et en revanche, accepter que le celtique n'ait laissé de lui presque aucun monument gravé, cela me paraît contraire à toutes les données des textes. Cf. p. 371, n. 6.

dialecte des conquérants, et que le ligure s'est effacé devant lui. De cela, nous avons deux ou trois preuves à demi concluantes. — Strabon distinguait très nettement les Ligures et les Celtes des régions provençales et alpestres : il n'eût pas fait cette distinction si leurs langues eussent été semblables<sup>1</sup>. — Quand Hannibal remonta l'Isère, qui traversait des terres gauloises, il rencontra au confluent de l'Arc des populations d'une autre langue : or, il quittait à cet endroit le monde celtique<sup>2</sup>. — On parlait trois langues à Marseille, rapporte Varron, le grec, le latin et le gaulois<sup>3</sup>. Mais il ne dit pas qu'on y parlât le ligure. Les Celtes donc, lorsqu'ils s'étaient unis en Provence avec les indigènes, leur avaient imposé leur langage, et cependant, dans cette région, l'élément ligure était demeuré très puissant, puisque ses habitants conservaient le nom de « Celtoligures »<sup>4</sup>. A plus forte raison, dans le reste de la Gaule, l'idiome des vainqueurs avait-il eu gain de cause.

Dans quelle mesure gagna-t-il la partie? est-il sorti indemne de la rencontre? combien de mots ligures accepta son vocabulaire, et combien de tournures dénaturèrent sa syntaxe? Nous ne pourrions, de longtemps encore, répondre à cette question avec quelque assurance. Mais si faibles que soient les indices, ils autorisent à supposer, dans la langue gauloise, un fonds important d'emprunts faits à la langue des vaincus : l'écart qui avait séparé le ligure et le celte ne put que diminuer, et ne demeura point trop considérable<sup>5</sup>.

Deux siècles après le premier ban gaulois, arrivèrent au nord de la Marne ceux qu'on appela les Belges. Chez eux aussi, le

1. P. 361, n. 1.

2. Tite-Live, XXI, 32, 10 : *Gallos, haud sane multum lingua moribusque abhorrentes*. Cf. t. I, p. 479-481.

3. Varron *ap.* Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II (Migne, VII = *Patr. Lat.*, XXVI, c. 354) : *Trilingues esse, quod et Græce loquantur et Latine et Gallice*.

4. Au moins au temps de Timée, III<sup>e</sup> siècle (*De mirabilibus auscultationibus*, 85; Strabon, IV, 6, 3; cf. ici, t. I, p. 250 et 312).

5. Le principal texte est celui de Tite-Live, XXI, 32, 10 (cf. p. 361, n. 1). Cf. p. 370, n. 3.

même conflit se produisit, et aboutit, semble-t-il, à un résultat pareil. Car la langue des Belges et la langue des Celtes n'étaient séparées que par des différences dialectales, sur lesquelles les étrangers n'étaient point d'accord<sup>1</sup>, et que la science moderne ne peut encore discerner<sup>2</sup>. Elles possédaient entre elles un trésor commun qui était considérable. Tous les mots du vocabulaire belge que nous possédons se retrouvent dans le vocabulaire voisin : ce sont, au nord comme au sud des forêts de la Marne, les mêmes noms de localités et de personnes<sup>3</sup>.

Cette similitude des noms propres de lieux est d'ailleurs la preuve irrécusable que la langue gauloise exerçait une absolue souveraineté, et qu'elle était uniforme et homogène. Les noms de villes et d'hommes que nous a légués le Moyen Age sont encore les témoins de la diversité des parlers de France : aux « Châteauneuf » des pays du Nord s'opposent les « Castelnaud » des terres de langue d'Oc. Les noms qui viennent des temps gaulois montrent qu'un seul idiome s'imposa partout : on trouve des *Noviodunum*, « ville-neuve », sur l'Aisne comme près de la Loire<sup>4</sup>, des *Noviomagus*, « marché-neuf », depuis les sables du Médoc<sup>5</sup> jusqu'aux rives du Rhin<sup>6</sup>. Et deux des principaux chefs de la Gaule au temps de César, l'un né chez un des peuples les plus voisins du Rhin et les plus tard venus, l'autre,

1. César dit (I, 1, 2) : *Lingua... inter se differunt*; Strabon au contraire (IV, 1, 1) : *Ὁμογλώττους ἑὸς πάντας, ἀλλ' ἐνίοις μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις*. Les gens du Valais, qui étaient des Belges, semblent parler une langue intermédiaire entre le celtique et le germanique (cf. t. I, p. 315, n. 6). En tout cas les rapports incessants, et de tout genre, entre Belges et Celtes (cf. p. 442-3) ne s'expliqueraient pas s'il y avait eu une réelle opposition de langages. Cf. de Belloguet, *Glossaire*, p. 434 et suiv.

2. Zeuss, p. vi; Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 8. Voyez par ex. l'essai de Mone, p. 50 et s. (gaulois = irlandais, belge = gallois), et, en dernier lieu, Rh&S, *Celtae and Galli*, p. 55 et s. (celte = goidélique, galate ou belge = bretonique). Et cela cadre assez bien avec ce que nous avons dit d'autre part des rapports entre Belges et le Pays de Galles et la Cornouailles (p. 364, note).

3. Cf. les notes 4-6, p. 369, n. 1 et 3.

4. César, *De b. G.*, II, 12; VII, 12 et 13.

5. Ptolémée, II, 7, 7.

6. *Id.*, II, 9, 9.



issu d'une des nations les plus anciennes de la Celtique centrale, portaient des noms presque identiques, le Trévire Cingétorix et l'Arverne Vercingétorix<sup>1</sup>.

Ce n'était qu'aux extrémités du pays, là où les Gaulois n'avaient point pénétré, qu'on entendait des langues différentes de la leur : le ligure, au delà de l'Arc provençal et dans les plus reculés des vallons alpestres ; l'ibérique et peut-être encore le ligure, au sud de la Garonne et dans le Roussillon ; sans doute d'autres dialectes, apparentés à l'une ou l'autre de ces deux langues, dans les recoins des terres pyrénéennes<sup>2</sup>. Le germanique, d'autre part, remontait le long de la Meuse et de la Moselle<sup>3</sup>.

Mais le domaine du gaulois n'en comprenait pas moins les neuf dixièmes de la Gaule, et peut-être davantage. Il tendait plutôt à s'accroître qu'à diminuer. Au delà de cette contrée, il s'appuyait sur les vastes colonies déposées dans le monde par les Belges et les Celtes. Il y avait des villes au nom de *-dunum*, si franchement gaulois, depuis l'embouchure de la Tyne<sup>4</sup> jusqu'au delta du Danube<sup>5</sup> : les Galates d'Ancyre pouvaient comprendre les Trévires de la Moselle<sup>6</sup>. Bien avant le latin, cette langue gauloise put paraître comme la langue conquérante du monde.

1. César, V, 3, etc. ; VII, 4, etc. On peut alléguer également ici les noms de chefs de Bretagne, noms d'origine belge : *Cassivellaunus*, *Cingetorix*, qui se retrouvent dans l'onomastique proprement celtique (V, 20 et 22) ; cf. de Belloguet, *Gloss.*, p. 440.

2. Ici, p. 361, n. 1, p. 457, n. 1 ; t. I, p. 265-6, 309-310.

3. Avec cette réserve encore, que, chez les Éburons, d'origine germanique (César, II, 4, 10), les noms des chefs sont semblables à ceux des Gaulois (V, 24, 4). Même remarque pour les Trévires (V, 3, 2 ; cf. Tac., *Germ.*, 28), les Nerviens (V, 43, 2 ; cf. Tac., *l. c.*). Cf. p. 464-7, 478.

4. *Segedunum*, dans *Not. dign., Occ.*, 40, 33 ; plus au nord encore, au nord du golfe de Forth, s'il faut lire *Leviiodunum* dans l'Anonyme de Ravenne (V, 31, p. 430, 9, Pinder ; cf. Sieglin, *Atlas antiquus*, 30). Comme autre terme, *Maridunum*, Caermarthen en Galles (Ptolémée, II, 3, 12).

5. *Noviodunum*, Isaktcha, Ptolémée, III, 10, 5. Autres termes connus de la zone des noms en *-dunum*, t. I, p. 298, n. 4, p. 302, n. 5.

6. *Galatas... propriam linguam eandem pæne habere quam Treviros* (Jérôme, *Comm. in Ep. ad Gal.*, II, 3 ; Migne, VII = *P. L.*, XXVI, c. 357). Pourquoi, dit justement Windisch (p. 298 = p. 387), ne pas croire saint Jérôme, qui a été à Trèves comme chez les Galates ? Au surplus, le contexte me paraît prouver que Jérôme parle pour son temps, et ne se borne pas à transcrire l'assertion d'un autre écrivain.

Ses conquêtes ont été à la fois très rapides, très fortes, très tenaces. Nulle part, avant l'arrivée des Romains, elle n'avait fléchi sous un idiome de vaincu. Tandis que le germanique, au temps des invasions barbares, a sombré au delà du Rhin et au sud des Alpes, le gaulois a maintenu ses droits jusqu'en terre asiatique. Encore au quatrième siècle de l'ère chrétienne, les Galates d'Asie Mineure, perdus comme un îlot au beau milieu des dialectes grecs, conservaient la pratique de leur langue nationale<sup>1</sup>. Il a fallu, pour l'extirper de la Gaule propre, bien autre chose que les guerres de César et l'administration des empereurs, et elle a eu, durant les cinq siècles de la vie latine, de véritables retours offensifs<sup>2</sup>. Elle ressembla, comme langue propre à remporter des victoires, à ce latin qui devait la remplacer.

Cette extension prodigieuse n'a pas eu pour seule cause les triomphes militaires de ses peuples. Elle tient aussi à des raisons d'ordre linguistique : d'autant plus que l'arrêt même de la conquête celtique ne mettra point fin aux progrès de la langue.

D'abord, sur presque tous les points, l'Orient excepté, le gaulois se heurta à des langues de même espèce, celles que parlaient les Ligures et autres Occidentaux. Il vint superposer sa domination à une unité linguistique déjà faite. — Or, il apparaît de plus en plus aujourd'hui que cet idiome ligure se rattachait aux langues indo-européennes; qu'il partageait avec le gaulois bien des formes essentielles<sup>3</sup>; que des idées fondamentales, telles que celle de divinité, s'exprimaient dans l'un

1. Texte de Jérôme, p. 369, n. 6; Lucien, *Alexander*, 51 : Κελτικῶν. *Contra*, Perrot, *Rev. celt.*, I, 1870-2, p. 179 et s.

2. Peut-être vers la mort de Néron; sans doute au temps de Septime Sévère; peut-être dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle.

3. T. I, p. 114-7, 122-4; t. II, p. 361, n. 1. Confirmé par l'étude des noms de peuplades ligures, pyrénéennes et alpestres, par l'existence d'un nombre de radicaux communs aux vocabulaires ligures et celtes (*bell-*, *col-*, *div-*, *eb-* ou *ebur-*, *nem-*, *seg-*, *taur-*, etc.), soit qu'il y ait eu emprunt, soit qu'il y ait eu, le plus souvent, même *substratum* antérieur. Je retrouve (cf. p. 371, n. 7) chez les Ligures, peut-être *tri-* = « trois » (Pline, III, 136), peut-être *pinpe-* = « cinq » (*id.*, IV, 108).

et l'autre par les mêmes radicaux; que le ligure, en d'autres termes, était un rameau sorti du même tronc que le gaulois, mais ayant plus tôt poussé, grandi et conquis<sup>1</sup>. Ayant donc à lutter sur la plupart des points contre un même rival, et rival peut-être pas très différent de lui, le parler gaulois put se comporter partout de la même manière, obtenir des victoires semblables, ou subir des transformations analogues.

En outre, selon toute vraisemblance, le gaulois était une langue, sinon savante, du moins intelligente, souple et variée. Elle avait les mêmes sons, diphthongues<sup>2</sup>, aspirations<sup>3</sup> ou autres, que le grec et le latin; on retrouvait en elle les mêmes habitudes de flexion<sup>4</sup> que dans les deux grandes langues méditerranéennes<sup>5</sup>. Il existait, entre les vocabulaires de ces trois idiomes qui se partageaient la domination de l'Europe, d'étranges similitudes. Des dédicaces religieuses pouvaient être rédigées et écrites avec des sons et des mots identiques en gaulois et en italiote : *Matrebo Namausikabo*, « aux Mères de Nîmes », voilà qui est celtique, et qui pourrait être latin archaïque, osque ou ombrien<sup>6</sup>. Certains noms de nombres, *petru-*, « quatre », ne se disaient pas différemment dans la langue gauloise et dans les plus vieux dialectes de l'Italie<sup>7</sup>. A certains égards, les Romains pou-

1. T. I, p. 122-4.

2. Zeuss, p. 29 et suiv. : *ai, oi, ei, au, ou, eu, ie*; cf. Windisch, p. 302-3 = 302-3.

3. Aspirée labiale  $\varphi$ , aspirée dentale  $\theta$  comme en grec (cf. p. 377). On croit que l'aspirée gutturale  $\chi$  manquerait en gaulois comme en latin (Zeuss, p. 76-78); mais il faut faire des réserves sur cette théorie (Bourciez, communication verbale).

4. Zeuss, p. 762 et suiv.

5. Les analogies de sons avec le latin ont été bien mises en lumière par Windisch, p. 300 et suiv. = 390 et suiv. — Sur l'accentuation du gaulois, voyez les très prudentes recherches de Meyer-Lübke, *Die Betonung im Gallischen (Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der k. Akad. der Wiss. de Vienne, 1901, CXLIII)*.

6. Inscr. de Nîmes, *C. I. L.*, XII, p. 383. Il m'est impossible de ne pas croire cette inscription celtique : si elle avait été en langue italique (opinion de d'Arbois, *Grammaire*, p. 173), pourquoi l'aurait-on gravée en lettres grecques? puis, les noms du dédicant paraissent bien gaulois; enfin, Nîmes était bien, en ce temps, terre celtique. Voir le mot de Thurneysen sur cette opinion, *Zeitschrift für celtische Philologie*, II, p. 541, et la discussion qu'en a faite Rhÿs, *Inscr.*, p. 78-81; cf. p. 366, n. 3.

7. Ou *petor-* : *petorritum, Petrocorii*, etc. (Holder, II, c. 973 et suiv.) : l'adjectif

vaient voir dans le celtique un frère du latin, qui aurait conservé de vieux mots et de vieilles habitudes<sup>1</sup>. Et les Grecs, de leur côté, y retrouvaient bien des syllabes et des expressions familières : le gaulois *epos*, « cheval », correspondait à leur ἵππος<sup>2</sup>; *duron*, « porte », à θύρα<sup>3</sup>; *-cnos*, *-genos*, *-gnatos*, « né » ou « fils de », à -γονος ou -γενιτος<sup>4</sup>; et c'étaient là quelques-uns des radicaux les plus employés dans l'onomastique des lieux et des personnes, ceux qu'entendaient le plus souvent les étrangers venus du Midi.

Nous ne savons que quelques faits de la déclinaison et de la conjugaison gauloises<sup>5</sup>. Il y avait chez les Celtes un nominatif en *-os*, comme chez les Latins et chez les Grecs<sup>6</sup>; ils paraissent posséder une seconde déclinaison en *-is*<sup>7</sup>, une troisième en *-ix* ou *-ixs*, *-igis*<sup>8</sup>; et tout cela est assez semblable aux formes des

paraît avoir été *petuarinus* (Holder, II, c. 981). En osque *petora*, en ombrien *petur* : cette similitude avait déjà frappé les Anciens (Festus, p. 206 et 207; cf. von Planta, II, p. 196). — Autres noms de nombres, *pempe* (Dioscoride, IV, 42, ms. πομπίδουλα) = « cinq », cf. πέμπτος; *petrudecameto* = « quatorzième » (C. I. L., XIII, 2494), *tri* = « trois » (Holder, II, c. 1940 et suiv.); *tricontii* (C. I. L., XIII, 2494) = « triginta » ou plutôt « les Trente »; *Vocontii* = « les Vingt? » = « viginti? ».

1. Pictet, *Rev. arch.*, 1867, II, p. 139; Windisch (p. 300 = 300, p. 302 = 392) dit à propos du maintien de certaines diphthongues : *Das Altgallische stand hier eher auf einer alttümlicheren Stufe, als das Lateinische*. Brugmann a écrit dès 1884, *dass die fortschreitende Aufhellung der Geschichte der keltischen Sprache noch so viele keltisch-italische Gemeinsamkeiten zu Tage fördern wird, dass damit der engere Verband mindestens wahrscheinlich zu machen ist* (*Internationale Zeitschrift* de Techmer, I, 1884, p. 253-4). Cette prédiction a été réalisée tout au moins par les découvertes épigraphiques, si bien qu'on a été tenté de voir des textes italiotes dans des inscriptions de la langue indigène (p. 371, n. 6, p. 366, n. 3).

2. Stokes et Bezenberger, p. 26.

3. *Id.*, p. 158.

4. *Ici*, p. 402, n. 3, p. 15, n. 6.

5. Stokes, *Celtic Declension*, p. 162 et suiv.; d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique*, 1903; Rhys, *Inscriptions*, p. 75-6.

6. On suppose la déclinaison : sing. : n. *-os*, g. *-i*, d. *-o* ou *-u*, acc. *-on*, v. *-e*; plur. : n. *-i*, g. *-on*, d. *-obo* ou *-obis*, acc. *-os* ou *-us*; C. I. L., XII, p. 162; XIII, 1326, 1388, 2733, 5468, etc. Cf. Zeuss, p. 222; Windisch, p. 305 = 395; d'Arbois, p. 2; Rhys, *Inscr.*, p. 75. — On suppose aussi des noms en *-a* (d'Arbois, p. 11; cf. *-abo* d. pl., *ici*, p. 371), et peut-être des neutres en *-en* (Windisch, p. 306 = 396).

7. C. I. L., XII, p. 162 : *Ναμασσατις*; *avotis*?, p. 373, n. 1; *Luguris*?, p. 402, n. 3; acc. *Ucuetin*, C. I. L., XIII, 2880; plur. *eurises*, C. I. L., XIII, 3026; cf. Zeuss, p. 233.

8. *Μαρεβο*, p. 371, n. 6; *Atextorigi* (XIII, 1388); cf. *Vercingetorixis* (Zeuss, p. 233) et *Vercingetorixs* sur les monnaies, Jullian, *Vercingetorix*, p. 354-5.

grammaires classiques. La troisième personne du verbe, au singulier, y était parfois pourvue de la consonne finale, comme chez les Italiotes, *avot*, « *fecit* » ou « *facit* »<sup>1</sup>; mais souvent aussi elle était à terminaison de voyelle, *dede*<sup>2</sup> correspondant à « *dedit* », *ieuru* et *iorebe*<sup>3</sup>, à « *erigit* » et « *erexit* », et cela faisait songer davantage aux formes helléniques<sup>4</sup>. Enfin, on a cru reconnaître un démonstratif, *sosio*<sup>5</sup>, « *hic* », une préposition *in*<sup>6</sup>, semblable à celle des Latins, et un article, *ton* à l'accusatif, semblable à celui des Grecs<sup>7</sup>. La langue gauloise oscillait, dans ses affinités, entre celle des Romains et celle des Hellènes<sup>8</sup>.

Ce qui la rapprochait davantage de cette dernière, c'était l'abondance de ses préfixes<sup>9</sup> et de ses suffixes<sup>10</sup>, qui modifiaient à l'infini le sens d'un même radical, et qui se prêtaient ainsi à

1. Le mot se trouve toujours à la suite de la signature d'un ouvrier ou d'un fabricant (Holder, I, c. 317). D'Arbois de Jubainville (*Antiquaires de France*, vol. du Centenaire, 1904, I, c. 15-16), s'appuyant sur ce qu'on rencontre aussi *avotis* (Bohn, *C. I. L.*, XIII, III, p. 163, n° 362) et *avoti* (*id.*, p. 146, n° 217, p. 160, n° 363, p. 380, n° 1944), croit que cette dernière forme est la seule complète, et que c'est celle d'un nom, « fabricant » : mais pourquoi a-t-on la phrase *Sacrillos avot form(am)?* cf. Bohn, p. 121 et 465. Il serait après tout possible qu'il fallût distinguer *avot* = « *facit* » ou « *fecit* » et *avotis* = « *fabricator* ».

2. *C. I. L.*, XII, p. 383, 820; cf. p. 371, n. 6.

3. *Ειωρου*, XII, p. 162; *ieuru*, XIII, 1171, 1326, 1452, 2638, 2733, 2821, 2880, 5468; *iorebe*, XIII, 1388; *iere* ou *ieuru* (Déchelette, *Vases céramiques*, 1904, I, p. 145; Rhys, *Inscr.*, p. 56 : je ne peux voir que IEV... sur le monument, cour du Musée de Saint-Germain). *Dugüontio* (*C. I. L.*, XIII, 2880) me semble être une forme verbale « *probabant?* » ou « *probaverunt?* ».

4. Windisch, p. 305 = 394-5 : on pourrait distinguer chez les Gaulois l'équivalent des verbes en -o et des verbes en -mi, et supposer aussi chez eux un passif ou déponent en -r.

5. Holder, II, c. 1619 : on trouve *sosio*, *sosin*. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Grammaire*, p. 83.

6. *C. I. L.*, XIII, 2880 : 10017, 70?. Sans doute aussi : *er*, Stokes et Bezenberger, p. 26 : *are* = « *ante* » (cf. p. 487, n. 4). — *Etic* (XIII, 2880) ou *etik* = « *et?* ».

7. Si l'on coupe, dans le calendrier de Coligny, *pog dedor ton inquimon* [= l'hiver? ] (Thurneysen, *Zeitschrift für celtische Philologie*, II, p. 538). Sous réserves.

8. Sur une confusion possible entre sons grecs et gaulois, Pausanias, X, 23, 8.

9. *Ambio-rix*, *Ade-cavi*, *Ate-smerius*, *Ex-cingillus*, *Ver-cingetorix* (ver- = ὑπίρ). etc.; Holder, à ces mots. *An-* comme préfixe de négation (Thurneysen, *Zeitschrift für celtische Philologie*, II, p. 525).

10. *Celta*, *Cello*, a donné *Celtillus*, *Celtinus* (Holder, I, c. 975-6); *Cintus* ou *Cinto* = « *primus* », a donné *Cintius*, *Cintonnus*, *Cintua*, *Cintullia*, *Cintullus*, *Cintusmus*, *Cintusmius*, *Cintusminus*, sans parler des composés *Cintumarus*, *Cintugenus*, *Cintugnatus* (Holder, I, c. 1021-1024).

l'expression des mille nuances de la pensée : *divus*, « divin », a donné les noms de sources, de lieux ou de déesses *Diva*, *Divio*, *Divanno*, *Divona*, *Divicia*, et les noms de personnes *Divico*, *Divicus*, *Diviciacus*, *Divictus*, *Divirius*, *Divixtus*, *Divixtillus*, *Divixtullus*, et d'autres encore<sup>1</sup>. C'est aussi son amour pour les noms composés, pour les agglutinés de mots et de particules<sup>2</sup> : le latin, évidemment, aimait beaucoup moins ce travail de jonction<sup>3</sup>. Quand les Romains voulaient dire « marché neuf » ou « château neuf », ils laissaient les deux mots vivre isolément, *Forum Novum*, *Castrum Novum*<sup>4</sup>. Les Gaulois les unissaient en un seul, *Noviomagus*, *Noviodunum*<sup>5</sup>, tout comme les Grecs disaient Νεάπολις. Il est assez rare de trouver chez eux des noms propres à formation simple, autrement dit à radical monosyllabique, comme *Brennos*, *Commius*, *Acco*, et ils rappellent peut-être un stade plus ancien de la langue<sup>6</sup> : ils sont de beaucoup la minorité dans l'onomastique contemporaine de César<sup>7</sup>. Presque toujours, les noms des chefs sont démesurément allongés, et comme pleins de sons et de sens : *Indutiomarus*, *Vercingetorix*, *Vercassivellaunus* : ce qui nous rappelle les habitudes polysyllabiques chères aux Grecs, et qui leur faisaient créer des noms comme Ἀλέξανδρος ou Δημοσθένης.

Une dernière chose digne de remarque, c'est l'aisance avec laquelle les noms gaulois ont pu être transcrits en lettres grecques et latines. César dans ses *Commentaires*, les monnayeurs

1. Holder, I, c. 1289-96.

2. Cf. p. 373, n. 9; autres exemples chez César : *Vercassivellaunus*, *Eporedorix*, pour les noms propres de personnes; *Durocotorum*, de lieux, etc.; cf. p. 404-5.

3. Windisch, p. 303 = 393, qui exprime la réserve que nous connaissons ces combinaisons surtout pour les noms propres gaulois. Mais voyez, parmi les noms communs, *exacum* (p. 272, n. 7), *drunemetum* (p. 85, n. 7), *vertragus* (p. 288, n. 1), *vergobretus* (p. 47, n. 2). *ver-* est une particule intensive; autres, p. 275, n. 1.

4. De Vit, *Onomasticon*, aux mots *Forum* et *Castrum*.

5. Holder, à ces mots. Cela est également visible dans les noms patronymiques : *Aneunico(s)* = « fils d'Aneuno(s) », *C. I. L.*, XIII, 1326, etc.

6. Cf. Zeuss, p. 761. Cela semble également vrai des noms de lieux.

7. Sur 60 chefs (34 de Gaule, 6 de Bretagne) dont il donne les noms, je n'en trouve qu'une dizaine, *Commius*, *Acco*, *Galba*, *Surus*, *Cotus*, *Iccius*, *Liscus*, peut-être aussi *Correus* et *Drappes*.

gaulois sur leurs pièces, des lapicides de toute espèce sur la pierre, ont eu à écrire les mêmes mots en des temps et des pays très divers. Ils ont procédé à l'écart les uns des autres, et, à une ou deux lettres près, les graphies sont identiques. César écrira *Vercingetorix* et *Dumnorix*, lorsqu'un graveur a mis *Vercingetorixs* et *Dubnoreix*<sup>1</sup> : mais ce sont là différences insignifiantes, et rares d'ailleurs. Les mots gaulois entrent presque toujours avec une incroyable facilité dans le moule des notations et des rythmes des langues méditerranéennes<sup>2</sup>.

On peut donc supposer que le gaulois, comme ses deux voisines plus civilisées, était une langue habilement articulée, assouplie aux flexions, riche en cas et en modes, apte à nuancer l'expression, aisée et perfectible. Elle ne sera un obstacle ni à la diffusion de la vie intellectuelle ni à la pénétration de la culture méditerranéenne.

#### IV. — ALPHABETS

Les circonstances historiques ont fait que le premier contact civilisé reçu par cette langue a été celui de la Grèce. Aussi le plus ancien progrès que les Gaulois aient réalisé dans la vie intellectuelle, l'emploi de l'écriture, leur est-il venu de cet idiome hellénique qui avait, avec le leur, certaines analogies.

Ce furent les marchands grecs, ceux de Marseille surtout<sup>3</sup>, qui révélèrent à la Gaule l'usage et les avantages de l'alphabet : n'était-il pas le plus commode des instruments du trafic, l'irrécusable témoin des promesses et des contrats? Les Celtes, au moins dès le second siècle<sup>4</sup>, acceptèrent donc les signes écrits, que

1. Muret et Chabouillet, p. 320. Cf. Windisch, p. 303 = 393.

2. Voyez chez Lucain et Silius Italicus avec quelle facilité s'est faite l'introduction de noms gaulois dans la métrique latine.

3. Strabon, IV, 1, 5.

4. Peut-être dès le III<sup>e</sup> siècle, si les lettres AP désignent les Arvernes, et que les pièces soient antérieures à 200; Cab. des Méd., 3614 et suiv. (Muret, p. 318); mais cf. ici, p. 339, n. 3.

ne leur interdisait, semble-t-il, aucune prescription religieuse<sup>1</sup>.

Comme ils avaient affaire surtout à des Grecs, ce fut leur alphabet qu'ils adoptèrent<sup>2</sup>. Et les caractères helléniques, qui avaient déjà conquis l'Italie étrusque et latine<sup>3</sup>, ajoutèrent à leur empire occidental une région plus vaste encore ; on s'en servit jusque dans les pays du Rhin et du Mein, à la lisière de la forêt Hercynienne<sup>4</sup>.

Leur domination était fort solide<sup>5</sup>. Car les marchands ne furent pas les seuls à utiliser les lettres écrites, et elles ne servirent pas uniquement à des comptes et des engagements de caractère privé<sup>6</sup>. Elles reçurent une sorte de sanction officielle des deux grandes puissances qui gouvernaient alors la Gaule, les prêtres et les cités. Les druides recouraient à l'alphabet grec quand il s'agissait d'actes publics<sup>7</sup> ; il fournit les plus anciennes légendes des monnaies<sup>8</sup> ; on établissait avec son aide, enfin, les états de recensement des citoyens et des soldats<sup>9</sup>.

Grâce à l'usage courant de l'écriture, les Gaulois commencèrent à avoir de véritables archives, privées et publiques. César put connaître les effectifs de ses ennemis par les tables qu'il trouva dans leurs camps<sup>10</sup>. C'est ainsi que les Helvètes et associés avaient couché par écrit la liste de leurs 368 000 émigrants, divisés en quatre catégories, soldats, enfants, vieillards

1. Sauf en matière d'enseignement, César, VI, 14, 3.

2. Strabon, IV, 1, 5.

3. Tacite, *Ann.*, XI, 14 ; cf. *Dict. des Ant.*, au mot *Alphabetum* (Fr. Lenormant) ; Berger, *Hist. de l'écriture dans l'Antiquité*, 2<sup>e</sup> éd., 1892, p. 128 et s.

4. Les Helvètes devaient en effet les connaître avant leur émigration en Suisse (cf. César, I, 29, 1).

5. Le *litteris Græcis* de César (V, 48, 4 ; cf. Dion Cassius, XL, 9, 3, ἑλληνιστί ; Polyen, VIII, 23, 6) me paraît signifier « en langue grecque ».

6. Τα συμβόλαια, Strabon, IV, 1, 5 (cf. la main de bronze avec l'inscr. σύμβολον πρὸς Οὐέλαντιους, *Bronzes antiques de la Bibl. nat.*, n° 1065) ; *privatis rationibus*, César, VI, 14, 3. Dans cet ordre de choses : la comptabilité dotale, César, VI, 19, 1-2 (p. 408) ; la comptabilité des prêts à long terme, p. 173.

7. César, VI, 14, 3, *publicis rationibus*. Dans cet ordre d'idées, la comptabilité des fermes publiques, César, I, 18, 3 (p. 55).

8. Cf. Blanchet, p. 92, 274-8.

9. I, 29, 1. Emploi de l'écriture pour la correspondance privée (Diodore, V, 28, 6).

10. *Tabulæ* (I, 29, 1) : mais de quelle matière ? César ne le dit pas.



et femmes; et, comme ils avaient inscrit le nom de chacun d'eux<sup>1</sup>, cela faisait un document d'une étendue extraordinaire. Les Gaulois ne reculaient donc pas devant les longueurs et les minuties de l'écriture<sup>2</sup>.

L'alphabet n'était passé en Étrurie et dans le Latium qu'en subissant de notables changements<sup>3</sup>. Chez les Gaulois au contraire, il fut introduit tel quel, sans addition ni transformation de caractères. Leur langue ne possédait aucun son qui fût intraduisible dans une notation grecque<sup>4</sup>; ils ne firent usage d'aucun signe spécialement dessiné pour eux. Plus tard, il est vrai, les Celtes useront d'une lettre qui leur sera propre, Ð, ou D barré, pour rendre un son intermédiaire entre le D et l'S, une sorte d'aspirée dentale analogue au Θ grec ou au *th* anglais<sup>5</sup>; mais ce sera après l'adoption de l'alphabet latin, qui ne leur offrait aucun signe répondant au son à figurer<sup>6</sup>. Car ce dernier, jusqu'au temps de la conquête de Narbonne (vers 121), ne fit pas la moindre concurrence à l'alphabet grec, et il faudra descendre plus bas encore, à l'époque même de César (vers 58), pour trouver dans la Gaule libre les premières traces de lettres romaines<sup>7</sup>.

Ce n'est pas à dire que l'usage des lettres helléniques ait été exclusif. Dans le Midi, les peuples préférèrent parfois celles dont se servaient les populations barbares de leur voisinage, Ibères ou Celtes italiens. Les alphabets suivent les routes que prennent

1. *Noninatim*, I, 29, 1.

2. Ce que prouve également le calendrier de Coligny, aussi long et aussi minutieux qu'un calendrier romain, qui doit être peu postérieur à l'ère chrétienne, et qui suppose des documents indigènes antérieurs.

3. Fr. Lenormant, p. 210 et 216.

4. Ce que dit Windisch pour les notations latines des sons gaulois (à une exception près, qui va suivre, n. 6), Græber, I, p. 300 = 390; cf. ici, p. 371-3.

5. Zeuss, p. 77.

6. *C. I. L.*, XIII, 4355-7, 4498, etc. : remplacée tantôt par un S, tantôt par un D, *Dirona* et *Sirona*; cf. Holder, I, c. 1286.

7. Dans les monnaies, par exemple les pièces de Vercingétorix. Les plus anciennes inscriptions celtiques, celles du Midi, sont encore en lettres grecques (cf. p. 362, n. 4).

les marchands. Par la plaine de Languedoc, celui des Ibères pénétra à Narbonne<sup>1</sup> et peut-être même au delà<sup>2</sup>, le long de la route qu'avaient suivie jadis les conquérants de ce nom et qu'habitaient encore quelques-uns de leurs descendants. Par les cols des Alpes et la vallée de la Durance, les signes étrusques du Nord de l'Italie descendirent à leur tour jusqu'au Rhône, chez les peuples riches et laborieux du Comtat<sup>3</sup>. Sans doute aussi, l'usage des lettres ibériques se répandit à travers les terres non-celtiques de l'Aquitaine, pour toucher à Bordeaux et peut-être même à Saintes<sup>4</sup>.

Il en résulta que dans le Midi, ces deux alphabets rivalisèrent un peu partout avec celui de la Grèce, et que toutes les formes de lettres usitées dans le monde méditerranéen se rencontrèrent en ces carrefours d'Arles et d'Avignon où se joignaient aussi les marchands de tout l'Occident. Mais l'alphabet grec, d'ailleurs plus connu, aux signes plus fixes et plus simples, n'en resta pas moins prépondérant, même sur la marche d'Espagne; et au fur et à mesure qu'on s'éloignait vers le nord, il avait moins encore à redouter ses rivaux. L'influence hellénique, dans certains domaines, a agi plus fortement sur les Celtes du Centre que sur ceux du Midi, qui conservaient ou prenaient

1. Attribution (incertaine) à Narbonne des monnaies portant (lecture incertaine) *NERHNCE*? en lettres ibériques, Cab. des Méd., 2444-98; autres légendes ibériques, 2499-2508; cf. Hübner, *Monumenta*, p. 14, p. 26 (n° 1 et 14). L'attribution à Béziers des monnaies *PRICAITN*? est plus douteuse encore (Hübner, n° 11). Voyez aussi, sur ces monnaies, et en sens divers : Boudard, *Essai sur la numismatique ibérique*, 1859, p. 237 et s.; Heiss, *Descr. générale des monnaies antiques de l'Espagne*, 1870, p. 433 et s.; etc.

2. La rencontre des alphabets grecs et ibériques se marque par leur emploi simultané sur les monnaies d'une tribu du Languedoc, celle des Longostalètes (Hübner, p. 15; Cab. des Méd., 2350-2399) : l'inscription ibérique de ces monnaies, *PVRP*?, semble réapparaître en partie sur certaines pièces attribuées à Narbonne (2483-96). — Tablette de plomb avec inscriptions à caractères ibériques (?), trouvée à Eyguières dans les Bouches-du-Rhône, *Rev. des Ét. anc.*, 1900, p. 48 et s.

3. Monnaies trouvées à Beauregard, Cab. des Méd., 2524-2543; les types sont empruntés à des deniers romains de Campanie, Duchalais, p. 109.

4. *Rev. des Ét. anc.*, 1903, p. 130. Il semble qu'on retrouve, à l'époque romaine, des lettres ibériques employées comme signes de ponctuation, *Inscr. rom. de Bord.*, n° 92, 112, 152; d'autres, peut-être, sur les marques de potiers, XIII, III, Bohn, p. 399, n° 2108. Mais tous ces documents épigraphiques sont d'interprétation contestable.

plus d'habitudes venues des Ligures, des Étrusques et des Ibères, plus de rapports avec les populations de ces dernières sortes.

## V. — LITTÉRATURE VERBALE

Pour le moment, l'alphabet ne sert que dans les monnaies, les documents publics, les actes et les comptes privés<sup>1</sup> : il est un instrument, peut-être encore à demi religieux, pour authentifier, et pas autre chose. Il n'est pas devenu l'auxiliaire de la vie intellectuelle. La littérature se fait toute entière en dehors de l'écriture. Elle est parlée ou chantée, et ses œuvres ne sont conservées que par la mémoire et transmises que par les sons.

Car, de ce qu'un peuple n'ait point laissé d'ouvrages écrits, n'en concluons pas qu'il était inapte aux productions de l'esprit. C'est une faute, dans l'histoire littéraire des nations, que de tenir un si faible compte des légendes, des hymnes de guerre, des traditions populaires : ne sont-elles pas œuvre de l'esprit et choses de style, autant que des strophes ou des lignes lentement écrites? Un peuple qui n'est point stupide ne peut laisser sa pensée et son imagination inactives : la France du dixième siècle a fort peu rédigé, elle ne compte pas dans nos histoires littéraires, et c'est alors surtout que se forme chez elle cette merveilleuse flore verbale de légendes, de contes et de récits qui s'établiront en écrit dans les siècles postérieurs.

A ce point de vue, la Gaule indépendante a été, de toutes les nations à production orale, celle dont le travail littéraire fut le plus puissant et le plus varié : ce qui est encore un argument en faveur de l'excellence organique de son langage<sup>2</sup>. Sauf, bien

1. P. 376-7. Jusqu'à nouvel ordre, on peut croire que les constitutions nationales, si minutieuses qu'elles fussent, se conservaient par la tradition (p. 47-8); en admettant l'existence, chez les Éduens, d'annales publiques (p. 93, n. 4), rien ne prouve qu'elles aient été écrites avant le temps des Romains. Il existait peut-être des listes généalogiques, cf. p. 69-70.

2. Cf. p. 371-5.

entendu, les Hellènes, aucune population méditerranéenne n'eut autant qu'elle le goût de grouper des idées et de jouer des mots. Chez les Italiotes, la littérature primitive vécut surtout de formules magiques et juridiques ; il n'y eut, en Espagne, que l'aimable royaume de Tartessus qui ait su composer des poèmes<sup>1</sup> ; les Ligures demeuraient oublieux et illettrés<sup>2</sup>, l'Étrurie et Carthage, infécondes ou à demi muettes. Chez les peuples militaires venus du Nord, épris de gloire et d'action, l'esprit vécut d'une vie plus intense que dans les empires marchands et les tribus agricoles qu'ils ont remplacés ou combattus.

Les Gaulois présentent à peu près toutes les formes de la littérature verbale. Comme il arrive chez les nations qui n'écrivent pas, mais qui se souviennent, ils ont cherché dans le vers, le rythme et la cadence, des moyens de tenir et de retenir les mots. Leurs œuvres furent donc surtout des poèmes et, pour la plupart sans doute, des poèmes destinés à être chantés.

La poésie didactique était représentée par les interminables poèmes que les druides composaient ou inspiraient : car ce n'étaient pas de brèves sentences, mais des suites de vers innombrables que ces cosmogonies, ces épopées de l'univers où ils exposaient tour à tour la nature des choses, astres et terre, le rôle des dieux, l'essence et le sort des âmes, l'origine et l'histoire primitive du peuple celtique<sup>3</sup>.

Ces poèmes de prêtres, transmis avec soin d'âge en âge, appris dans l'ombre et le mystère, étaient le domaine littéraire commun et sacré de tout le nom celtique<sup>4</sup>. A côté d'eux s'épanouissaient, au gré de l'inspiration de chacun, les récits des gestes d'autrefois, les chants épiques, les hymnes de bataille,

1. Strabon, III, 1, 6; cf. t. I, p. 258.

2. T. I, p. 131-2, 160-1.

3. César, VI, 14, 4-6; 18, 1; Méla, III, 2, 10; Lucain, I, 432-8; Ammien Marcellin, XV, 9, 4 et 8. Cf. p. 126-7, 120-1, 122, 169-170, 175-6.

4. Mêmes textes; cf. p. 106-7, 443-4.

toute cette poésie de combat et de gloire dont raffolent les races guerrières<sup>1</sup>. Nous soupçonnons qu'elle fut, chez les Celtes, extrêmement prospère, car elle servait à merveille les intérêts et les vanités de la noblesse toute-puissante. C'étaient les familles et les victoires de cette noblesse qu'elle célébrait. Un chant en l'honneur d'un grand ressemblait à une apothéose. Je me l'imagine débutant par l'ancienneté de la race du chef, les origines humaines ou divines de sa famille, racontant les fabuleux triomphes de ses ancêtres, et les courses lointaines des Gaulois dans le monde, tantôt les Celtes qui montent au Capitole, tantôt Bellovèse qui franchit les Alpes<sup>2</sup>. Puis, le poète abordait l'éloge du maître lui-même, sa richesse et sa force, la terreur des ennemis devant lui, l'éclat de ses marches triomphales, la reconnaissance de ses clients enrichis<sup>3</sup>. Histoire épique du peuple, enthousiasme du dithyrambe se mêlaient pour aboutir à la gloire d'un seul : étranges et vivantes poésies, où l'on eût retrouvé à la fois les thèmes des odes de Pindare et des annales gentilices de Rome.

Les Gaulois avaient également leur poésie satyrique, morceaux le plus souvent improvisés, moitié railleries, moitié invectives, Atellanes d'un peuple bavard et à l'ironie facile<sup>4</sup>. Ils possédaient encore des chœurs de guerre, chantés avant la bataille ou dans les retours victorieux<sup>5</sup>; et leurs cantilènes magiques, leurs prières de souhait et leurs formules de charme<sup>6</sup>; et enfin, leurs poésies prophétiques<sup>7</sup>, où ils annonçaient le

1. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 37, et VI, 49; Diodore, V, 20, 3; 31, 2; Lucain, l. 447-9; Ammien, XV, 9, 8; Strabon, IV, 4, 4; Appien, *Celtica*, 12; Élien, *Hist. var.*, XII, 23; Nicolas de Damas *ap.* Stobée, XLIV, 41 = fr. 105, 3.

2. Diodore, V, 29, 3; Appien, 12; cf. Properce, V, 10, 41; ici, p. 70; Silius Italicus, IV, 150-3; Tite-Live, V, 34; ici, t. I, p. 286-7, p. 294, n. 7.

3. Appien, 12; Athénée, IV, 37.

4. Diodore, V, 31, 2; 29, 3; ici, p. 430-1. Cf. Silius, IV, 279-281; V, 649-655.

5. Tite-Live, XXI, 28, 1; Diodore, V, 29, 4. Cf. Tite-Live, X, 26, 11; XXIII, 24, 11.

6. Méla, III, 48; Plin. XVI, 251.

7. Tacite, *Hist.*, IV, 54; Méla, III, 48.

triomphe de leur nom et la chute lamentable de leurs ennemis. Car, en poésie encore, la guerre était la principale inspiratrice : tous les genres vivaient d'elle ou ménaient à elle, et même les poèmes didactiques, que les druides terminaient sur le conseil de ne point craindre la mort<sup>1</sup>.

D'un seul genre littéraire, le théâtre, il n'est point dit qu'il fût connu des Gaulois<sup>2</sup>. On ne peut conclure de ce silence qu'ils l'aient ignoré. Un des premiers effets de la conquête romaine sera de faire bâtir par toute la Gaule des théâtres de pierre, et souvent loin des villes, presque au milieu des bois, près des sanctuaires ruraux, dans les pays à demi sauvages du Nord ou de l'Ouest. Ce qui ne s'expliquerait point si les indigènes n'avaient eu depuis longtemps l'habitude d'égayer leurs fêtes<sup>3</sup> et leurs foires<sup>4</sup> par des farces rustiques et de naïfs mystères.

Car, si la passion des combats anime surtout cette poésie, elle n'en vit pas moins dans une certaine dépendance de la religion. Il en est d'elle comme de la monnaie, de presque tous les produits de la main et de la pensée des hommes. Si elle exalte la guerre, elle est imprégnée des choses religieuses. Les poètes se rattachaient presque tous au monde sacerdotal : les prophètes composaient des chants<sup>5</sup>, les druides des poèmes<sup>6</sup>, et le poète proprement dit, ou le barde, était souvent regardé comme un assistant de la prêtrise, un ministre du culte<sup>7</sup>.

1. T. II, p. 107, 174-5.

2. 'Εν θεάτρῳ chez Posidonius (Athénée, IV, 40) peut signifier « dans une assemblée ».

3. Cf. p. 163, n. 3, p. 159, n. 3.

4. Cf. p. 239.

5. Tacite, *Hist.*, IV, 54.

6. Cf. p. 380, avec les renvois des n. 3 et 4.

7. Il est associé aux prêtres et aux prophètes par la plupart de ceux qui ont parlé de lui : Strabon, IV, 4, 4; Ammien, XV, 9, 8.

VI. — LES BARDES<sup>1</sup>

Car la Gaule avait une classe d'hommes spécialement voués à la poésie<sup>2</sup>, ainsi que la Grèce eut ses aèdes et le Moyen Age ses jongleurs. Certes, la poésie n'était qu'une cliente de la guerre et de la religion; et ces bardes formaient un groupe d'hommes assez misérables, subalternes plutôt que citoyens, partagés entre le service des druides et celui des chefs<sup>3</sup>. Mais enfin on les jugeait indispensables à la nation; et s'ils chantaient pour un salaire, ils n'en étaient pas moins respectés, agréables et écoutés.

Nous ne savons rien des bardes sacerdotaux. Ceux des nobles ont fort étonné les voyageurs qui, à la fin du second siècle, visitèrent les Gaules. On ne voyait plus rien de pareil dans le monde gréco-romain, dont les chefs souverains, tels qu'Hannibal ou Marius, n'associaient guère la poésie à la brutalité de leurs aventures. Chez un grand de la Gaule, les bardes étaient, au même titre que des porte-boucliers, les auxiliaires constants de la toute-puissance, l'ornement verbal des beaux cortèges. Ils paraissaient à sa table, célébraient sa gloire pendant le repas, l'imposaient par le chant à la pensée des convives<sup>4</sup>. D'ordinaire, ils s'accompagnaient de la lyre<sup>5</sup>: et cet instrument était si bien devenu chez les Gaulois le symbole religieux de la musique et de la poésie, qu'ils en multipliaient l'image sur leurs monnaies<sup>6</sup>.

1. D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la litt. celt.*, 1883, p. 51 et s.; à titre de curiosité, Hersart de La Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, 6<sup>e</sup> éd., 1867, p. xiv et s.

2. Posidonius *apud* Athénée, IV, 37, et VI, 49; Diodore, V, 31, 2 et 5; Appien, *Celtica*, 12; Ammien, XV, 9, 8; Strabon, IV, 4, 4; Lucain, I, 447-9; Festus, p. 34, M.; *C. Gl. L.*, IV, p. 487, 37; p. 600, 15; V, p. 270, 43; Hésychius, p. 291, Schmidt. — Le radical *bard-* est celtique et se retrouve dans les langues britanniques avec le sens de ménétrier.

3. Cf. Posidonius, VI, 49, p. 246 d. Il est vrai qu'on les place parmi les  $\phi\upsilon\lambda\alpha\tau\omega\upsilon\upsilon\mu\acute{\epsilon}\nu\omega\upsilon\iota\omicron\varsigma$  *διαξερόντως* (Strabon, IV, 4, 4), mais Diodore (V, 31, 2) et César (VI, 13, 1) réservent aux prêtres ce qualificatif de  $\pi\epsilon\rho\iota\tau\acute{\omega}\varsigma$  *τιμώμενοι*, qui *sunt honore*.

4. Posidonius, IV, 37; VI, 49.

5. Ammien, XV, 9, 8; Diodore, V, 31, 2.

6. Muret et Chabouillet, tables, p. 291; Blanchet, p. 163. Elle porte, sur les

Les bardes, comme les jongleurs du Moyen Âge, improvisaient souvent, et avec une grande présence d'esprit, en gens habitués à cette voltige intellectuelle. — On racontait ceci de la cour de Luern, chef des Arvernes. Un jour de grand festin, un barde se présenta trop tard : Luern était déjà parti, et sur son char. Le poète le rejoignit, le suivit, chantant sa grandeur, gémissant d'être arrivé après boire. L'Arverne lui jeta une bourse pleine : et l'homme, l'ayant recue, continua sa course et son chant, brochant de nouveaux vers où il comparait les empreintes laissées par le char à des sillons d'où germaient l'or et les bienfaits<sup>1</sup>. Ce qui, pour un Barbare, n'était pas de trop mauvais goût.

Les poètes suivaient aussi leurs chefs, prêtres ou nobles, sur les champs de bataille et dans les plus longs voyages. On disait même qu'on en avait vu s'avancer entre deux armées ennemies, arrêter et apaiser par leurs chants des adversaires prêts à combattre : ce qui ne laisse pas que d'être fort étonnant<sup>2</sup>. Un jour, un général romain, guerroyant dans le Midi, vit venir à lui un chef gaulois, accompagné de ses hommes d'armes, de ses chiens et de son barde, et ce fut le poète qui parla d'abord pour entonner un chant en l'honneur de son maître. Ces bardes servaient donc à la fois de hérauts et de parlementaires. Les Romains trouvaient la chose plaisante. Mais l'airme encore mieux voir, à côté d'un chef militaire, un barde qu'un pulaire, un poète qu'un sacrificeur. Non certes que les camps gaulois manquaient de prêtres : mais la présence de chanteurs montre que ces peuples voulaient, même à la guerre, entendre d'autres paroles que les

nomades. Les bardes et les jongleurs hérauts et parlementaires, étaient, du reste, avant tout, les barmans. *Deut. de deut. v. 100* (1844) l'analogie avec le conte des Bretons (Fortunat, *op. cit.* VI, 8, 6) nous y aide.

<sup>1</sup> *Te. v. 100* (1844) et *Deut. de deut. v. 100* (1844) l'analogie avec le conte des Bretons (Fortunat, *op. cit.* VI, 8, 6) nous y aide.

<sup>2</sup> *Deut. de deut. v. 100* (1844) l'analogie avec le conte des Bretons (Fortunat, *op. cit.* VI, 8, 6) nous y aide.

<sup>3</sup> *Apollon, lettre 12.*



formules du rituel, et qu'ils y aimaient la poésie aux sons harmonieux, tout aussi bien que les armes aux figures brillantes.

#### VII. — L'ART <sup>1</sup>.

Nous avons parlé plus haut de cet amour des Gaulois pour les objets bien décorés, armes et vases. Ils en ont importé beaucoup de Marseille, d'Italie et de Grèce<sup>2</sup>; ils en ont fabriqué tout autant. Dans quelle mesure les œuvres de l'art et de l'industrie indigènes sont-elles originales, et témoignent-elles de l'intelligence et du goût des ouvriers qui les ont ornées?

Les motifs d'ornements ont été, pendant fort longtemps<sup>3</sup>, tirés de combinaisons géométriques. Jeux de lignes droites et courbes, variations sur les points, les cercles et les triangles, et surtout séries de spirales ou d'ondulations détachées ou réunies en sinuosités continues : c'est l'art purement linéaire qui semble l'œuvre propre de la pensée et de l'imagination gauloises<sup>4</sup>.

De ces motifs de décors, beaucoup sont dessinés avec une irrégularité toute enfantine; les éléments s'en présentent en groupes inégaux; les traits sont tâtonnants et à profondeur variable. Mais sur les dernières œuvres de ce style (200 ou

1. Flouest, *Le Char de... Somme-Tourbe, Mém. de la Soc... des Antiqu. de Fr.*, XLVI, 1885 (1886), p. 99 et s.; le même, *Bulletin*, 1884, p. 110 et s.; Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, 17 et 24 déc. 1890, I, 1899, p. 45-54; Reinach : 1° *Bronzes figurés* (descr. du Musée de Saint-Germain), [1894]; 2° *La Sculpture en Europe avant les influences indo-européennes*, 1896 (*L'Anthropologie*); 3° *Guide illustré du Musée*, [1899], ch. 2; 4° *Catalogue du même Musée*, 3° éd., [1898]; 5° *Idées générales sur l'art de la Gaule*, *Rev. arch.*, 1905, II, p. 306-313; Reinecke, *Zur Kenntniss der La Tène-Denkmler*, 1902 (*Festschrift des... Centralmuseums zu Mainz*); [Read et Smith], *British Museum, ... Early Iron Age*, 1905; Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian times*, [1904], p. 61 et s.; et les travaux d'archéologie cités p. 260, n. 1. — Cf. t. I, p. 159 et suiv., p. 374 et suiv.

2. P. 330-2.

3. Je parle ici surtout d'œuvres classées d'ordinaire aux périodes dites de La Tène I (500-400) et de La Tène II (400-300), mais en rappelant que beaucoup d'entre elles me semblent postérieures à 300, par exemple celles des tombes à chars de la Champagne (p. 171, n. 2). Sur ce classement en périodes, cf. t. I, p. 370, n. 2.

4. Courajod, p. 50-1.

après? <sup>1</sup>), par exemple sur les casques des tombes champenoises de Berru et de La Gorge-Meillet <sup>2</sup>, on admirera, outre le galbe élégant et souple de l'objet lui-même, les ondulations régulières des palmettes, des spirales, des larmes et des rinceaux <sup>3</sup> dont les frises sont ciselées, et on songera, en les voyant, aux harmonieux produits de l'art mycénien, depuis longtemps disparu <sup>4</sup>.

Dira-t-on <sup>5</sup> que ces dessins ne sont que des copies de modèles helléniques, adroitement reproduits ou légèrement travestis? Cela, certes, n'est pas impossible, encore que jusqu'ici nul n'ait retrouvé le prototype méditerranéen de ces décors barbares <sup>6</sup>. Puis, quand bien même on nous montrerait des pièces grecques entièrement semblables aux produits gaulois, aurait-on fait la

1. J'avance de beaucoup la date de ces objets : Reinach (*Guide*, p. 39) dit 350 au plus tard, Reinecke (p. 23) dit 500-400 (La Tène I). Cf. p. 171, n. 2.

2. Musée de Saint Germain, IX, 1 et 10, *Cat.*, p. 171 et 173. Très remarquable, à ce point de vue, la phalère d'Auvers (p. 312, n. 1). Voyez aussi, en céramique, les vases de Plouhinec et de Saint-Pol-de-Léon (du Chatellier, *Poterie*, pl. 14 et 15; Reinecke, p. 26; cf. ici, p. 318) et les vases polychromes de Champagne (p. 318) : ils sont certainement contemporains des casques.

3. Le principal motif d'ornement est à coup sûr la spirale ou, mieux, la double courbe en S, qui a pour l'art gaulois la même importance que la croix pour l'art chrétien : on en retrouve les éléments à peu près partout : motifs formés de deux S affrontés; lignes courbes qui terminent les sommets des triangles; ces mêmes triangles, à côtés ondulés; larmes simples ou conjuguées; etc. Cette courbe doit expliquer le caractère des colliers à torsades et des fibules en S, dites de La Tène (t. I, p. 372, n. 2; t. II, p. 309, n. 12). Cf. Flouest, *Bulletin... des Antiquaires de Fr.*, 1884, p. 110-3. — Les jeux de cercles et de croissants sont relativement moins fréquents. — Les ornements rectilignes, croix, équerres, méandres, lignes parallèles, etc., paraissent appartenir à un style plus ancien, qui se rattache aux temps dits de Hallstatt (t. I, p. 370, n. 2) : voyez en particulier les plaques de bronze trouvées en Franche-Comté (Musée de Besançon : Saint-Germain, VI, 20); mais j'hésite à croire que ce style ne se soit pas prolongé dans les temps dits de La Tène, et que les objets en question ne soient pas postérieurs à 400 et même à 300. De même, sur les vases de la Marne à ornements en creux (p. 317-8), les ornements rectilignes sont toujours plus fréquents (Reinach, *Cat.*, p. 164). La pierre de Kermaria (cf. p. 387-8) montre le mélange des motifs à courbes et à lignes droites. — Je ne puis donc m'arrêter encore à l'hypothèse que les décors à spirales ou en S sont surtout le style belge : mais il faut reconnaître que c'est chez les Belges, ceux d'Angleterre et d'Armorique compris, que ce type de décoration a donné vraiment naissance à un style original et vigoureux : cf. Romilly Allen, p. 148 et s.

4. Cf. Courajod, p. 52. — Il faut ajouter le goût des Gaulois pour l'ornementation ajourée : voyez en particulier les bronzes de Somme-Bionne, Marne; Nicaise, *Époque gauloise*, p. 12; Reinach, *Bronzes*, p. 2-4; Read et Smith, p. 50; etc.

5. Du Chatellier, 1<sup>re</sup> éd., p. 53; Reinecke, p. 26; Read et Smith, p. 19-20.

6. Reinecke (p. 26) suppose et ne prouve pas.

preuve que tout, chez ces derniers, vient d'emprunt et de plagiat? Peut-on vraiment écarter l'hypothèse d'un art né spontanément chez les peuples septentrionaux<sup>1</sup>? Les Celtes et les Belges ont-ils donc été incapables de disposer d'eux-mêmes en groupes symétriques les lignes, les points et les demi-cercles, d'inventer les méandres et les courbes ondulées? De tels procédés d'ornement se présentent naturellement à la pensée et à la main des hommes; ils sont le résultat d'une manière énergique ou enfantine d'interpréter les choses de la nature, astres circulaires, éclairs en zig-zag ou serpents sinueux<sup>2</sup>; on les retrouve comme décors ou comme symboles dans tous les pays; l'usage en demeurera constant sur les domaines des populations du Nord; et là, dans les îles Britanniques et en Scandinavie, ce style linéaire devait donner naissance à un art tantôt fleuri, capricieux et flamboyant, tantôt sobre, sévère et robuste, qui conserve son originalité et son mérite en face même des chefs-d'œuvre helléniques<sup>3</sup>.

Rien n'empêchait qu'il n'en advint de même chez les Gaulois. Sur la pierre sainte de Kermaria en Finistère<sup>4</sup>, peut-être un des plus anciens spécimens de la sculpture celtique (300-200 au plus tôt?), nous apercevons, régulièrement disposés et vigoureusement tracés, la croix simple ou gammée, le quatre-feuilles<sup>5</sup>, la croix en triangles, les olives, les méandres et les spirales, c'est-à-dire tous ces ornements à sens mystérieux que les âges

1. La même question se pose pour les peuples de l'Espagne (Paris, *L'Art et l'Industrie de l'Espagne*, II, p. 114), et pour bien d'autres.

2. Cf. Grosse, *Les Débuts de l'Art*, tr. fr., 1902, p. 86 et s.; Deniker, *Les Races*, 1900, p. 237 et s.

3. Voir, d'un côté, Romilly Allen, p. 61 et s., et, de l'autre, Montelius, *Les Temps préhistoriques en Suède*, trad. Reinach, p. 140 et suiv. Et cet art point chez les Belges (p. 386, n. 3), moins sensibles que les Celtes à l'art figuré.

4. D'après le monument; cf. du Chatellier, *Bull. arch.*, 1898, pl. xv et xvi.

5. J'appelle ainsi, faute de mieux, les quatre larmes d'une des faces (cf. Cab. des Méd., 8329). A mon sens, le monument de Kermaria marque l'étape artistique immédiatement antérieure à celle des monnaies gauloises à symboles (cf. p. 347 et s.): car tous ces signes se retrouvent sur les monnaies, présentés, il est vrai, le plus souvent avec plus de vigueur et de netteté, et plus isolés.

lointains de l'Occident ont transmis à la Gaule, et que les nations de l'Océan conserveront si longtemps encore dans leur foi et dans leur art<sup>1</sup>. Pouvons-nous croire, en voyant ces dessins aux traits si francs et ces symboles méthodiquement ordonnés, que le graveur de cette pierre perdue de l'Armorique maritime n'ait été que le transcritur ignorant d'un objet importé de la mer méridionale? Tout révèle au contraire, sur ce bloc énigmatique et puissant, la marque d'une pensée personnelle : le lapicide a lui-même voulu ces signes, il a compris leurs sens, il a réfléchi sur leurs proportions et leur groupement.

Mais à ce style géométrique s'opposa bientôt le style d'après nature, né de la figuration des objets réels et des êtres vivants.

Les Gaulois se sont longtemps interdit de représenter des choses concrètes, et surtout les animaux et les hommes : cela sans doute, moins par l'inexpérience de leurs ouvriers que par le respect religieux de ce qu'ils adoraient<sup>2</sup>. Ils ont continué la tradition ligurienne<sup>3</sup>. S'il fut fait chez eux, avant le second siècle, des objets d'art ou d'industrie ornés de figures zoomorphiques, on peut presque affirmer que toutes ces figures ont été machinalement copiées sur des originaux grecs ou étrusques : c'est le cas, nous l'avons vu, des anciens statères gaulois<sup>4</sup>. Le plagiat se révèle dans tous les détails de ces œuvres : contours dénaturés, proportions méconnues, traits inachevés. L'artiste indigène n'a point donné de sens à la figure qu'il copiait; il ne l'a point pensée par lui-même. Dans son esprit, la reproduction de ces lignes tracées par un étranger, de ces têtes de dieux ou d'hommes et de ces corps de chevaux, ne pouvait passer pour l'image d'un être de son pays. Il ne violait pas, en les copiant, la loi religieuse.

1. Cf. Montelius, p. 146, 147, 148.

2. Cf. Quicherat, *Mélanges*, I, p. 187.

3. Cf. t. I, p. 165-7.

4. T. II, p. 344-6.

Plus tard (après 200?), l'art de l'image prit lentement place à côté de l'art linéaire<sup>1</sup>.

Les Gaulois se mirent à représenter directement ce qu'ils voyaient autour d'eux, et d'abord les animaux et les choses qu'ils associaient à leur vie religieuse et à leur vie militaire : des figures de bêtes ornèrent boucliers et casques, des sangliers de bronze servirent d'enseignes<sup>2</sup>. Les traits tracés par la main furent utilisés pour former des êtres de leur entourage ou de leur imagination : en fixant ces êtres sur leurs armes, ils purent croire qu'ils les attachaient à leur service. Des animaux réels ou chimériques vinrent décorer les fourreaux et les lames d'épées, les appliques d'airain du costume et du harnachement militaires<sup>3</sup>. On peignit des bêtes de fantaisie sur les vases de terre cuite<sup>4</sup>. Des graveurs multipliaient sur les monnaies les images des objets de culte, celles des chevaux, des fauves, des oiseaux dont parlait la légende sacrée<sup>5</sup> : comme si, en les traduisant par le métal, on lui communiquait quelque chose de leur vertu divine. — C'est pour cela sans doute que l'image humaine parut la dernière : on craignit d'enlever à l'homme un peu de sa force en répétant ses traits sur la pierre ou le bronze.

Au surplus, ce que l'on composa d'abord comme figures d'hommes, c'étaient, non pas des statues de vivants ou de morts, mais des simulacres d'ordre religieux et militaire, symboles plutôt que portraits. L'extrémité des antennes qui formaient la poignée des épées et des dagues se découpa en corps ou en têtes

1. Je parle d'œuvres classées à la période dite de La Tène III, c'est-à-dire à la période dont le début est reculé à 300, ce qui est, selon moi, beaucoup trop tôt, et la fin, trop tôt aussi, à 100; Reinecke, p. 31 et suiv.; cf. notre t. I, p. 370, n. 2.

2. T. II, p. 197-8, 199-200, 308. Sans doute aussi sur les navires, p. 213, n. 5.

3. Reinach, *Sculpture*, p. 117; *Musée, Cat.*, p. 109, XIII, 22; remarquer surtout : sur une applique trouvée dans l'*oppidum* de Bonnan dans l'Indre (cf. Breuil, *Rev. arch.*, 1902, I, p. 328-9), des chevaux et des têtes coupées; les deux bêtes en métal ajouré de Somme-Bionne (Read et Smith, p. 50); les trois chevaux du fourreau de l'épée de La Tène (*Bronzes*, p. 3). Cela n'est certes pas antérieur à 200.

4. Les griffons du vase de La Cheppe (p. 318, n. 5).

5. T. II, p. 346 et suiv. : après 150? cf. t. I, p. 375, n. 6.

d'hommes ou de génies<sup>1</sup>. Des amulettes représentèrent ces têtes coupées qui passaient pour des fétiches domestiques<sup>2</sup>. Et ces têtes, la gloire des chefs de guerre, devinrent peut-être le motif le plus fréquent de l'art nouveau : car il rappelait les victoires il traduisait cette religion militaire qui dominait l'âme de tous les Gaulois<sup>3</sup>. — Puis, on sculpta pour les tombes l'image même des hommes qui avaient vécu<sup>4</sup>, et les dieux furent taillés dans les troncs des arbres sacrés<sup>5</sup>. — Très tard enfin, on grava sur les monnaies la figure des chefs qui vivaient et commandaient<sup>6</sup>.

Il est difficile d'apprécier en connaissance de cause la valeur artistique de ces œuvres. De la statuaire religieuse, il ne nous reste absolument rien : ceux qui en ont parlé l'ont jugée d'une grossièreté repoussante, mais la religion a pu l'attarder dans des formes naïves et démodées<sup>7</sup>. Les figures de métal et surtout les images des monnaies ne sont pas des œuvres d'enfants médiocres ou de sauvages irréfléchis : il y a là, souvent, un dessin très sûr, le goût d'une minutieuse exactitude<sup>8</sup>, des expressions rudes et énergiques, des gestes parfois rapides et vigoureux<sup>9</sup>.

Mais sur toutes ces œuvres se fait toujours sentir l'influence du style linéaire, qui ne voulait pas disparaître, et des habitudes géométriques auxquelles il pliait l'esprit et la technique. Inévitablement, l'artiste se laissait ramener aux traditions et aux des-

1. Saint-Germain, XIII, 28 (22), p. 409 = 199; Reinach, *Sculpture*, p. 51-63. Voyez la tête humaine sur l'épée à antennes de Salon, Aube (Quicherat, *Mélanges* I, p. 187-9).

2. Bracelet de Durkheim près de Spire, Saint-Germain, VI, 34, p. 159; collier de Witry-lès-Reims, *Association franç. pour l'avancement des sciences*, 1893, Congrès de Pau, II, p. 616. Colliers de métal ornés de têtes, de Baye, *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XLVI, 1885, p. 442 et s.; Read et Smith, p. 534.

3. T. II, p. 201-2; voyez leur figuration sur les monnaies gauloises, p. 351.

4. Buste de Grézan; cf. p. 391.

5. Plus haut, p. 153-4.

6. Pas avant le temps de César, p. 352-3.

7. P. 153-4.

8. Voyez, par exemple, le soin avec lequel les graveurs de monnaies ont distingué les formes des épées et des boucliers, suivant qu'il s'agissait d'armes de guerre ou d'armes sacrées (p. 195, n. 2, p. 197, n. 2).

9. P. 354.

sins coutumiers : l'oiseau se transformait en palmette, les êtres humains prenaient des contours rigides, les têtes devenaient des triangles sphériques, où la triple ligne des sourcils et du nez apparaît comme deux angles adossés<sup>1</sup>. Il faudra de nouveaux efforts d'attention et de volonté pour rompre avec cette tyrannie des formes symétriques, pour assouplir la main et la disposer à rendre l'infinie variété des formes vivantes.

Il faut faire une place à part au buste de guerrier trouvé à Grézan près de Nîmes. Exécuté avec soin et finesse, ferme dans ses contours et dans ses lignes, exact et proportionné, c'est déjà, presque, une œuvre d'art<sup>2</sup>. — Il est vrai que Nîmes est sur la grande route civilisatrice du Midi. Marseille et le carrefour du Rhône ne sont pas loin. Et les peuples du Languedoc ont aussi suivi l'exemple de l'Espagne, où les notions d'art ont pénétré beaucoup plus tôt que dans les Gaules, et qui venait de produire le buste de la « dame d'Elche »<sup>3</sup>.

Le problème de l'influence grecque ou étrusque se pose également à propos de toutes ces images.

Il paraît probable, cette fois, qu'elle n'est pas étrangère à la naissance et aux progrès de l'art figuré. Ce buste de Grézan est d'une facture trop précise pour ne pas laisser supposer une main étrangère. Les représentations d'êtres vivants seront d'autant plus fréquentes qu'on se rapproche davantage de la Méditerranée. Et les plus grands dieux de la Gaule prendront pour modèles de leurs images celles des divinités méridionales<sup>4</sup>.

Mais, si la Grèce suggérait cette forme de l'art, elle était destinée maintenant à reproduire des êtres et des pensées indigènes ; et si c'étaient des artistes étrangers qui sculptaient pour le

1. Reinach, *Bronzes*, p. 3-6; *Sculpture*, p. 52.

2. Espérandieu, *Bas-reliefs*, I, p. 295. S'il faut donner une date, entre 150 et 50.

3. Paris, I, p. 279 et s. Je ne crois pas le buste antérieur à 250. Les sculptures célèbres d'Entremont (Espérandieu, I, p. 83-5), qui doivent être de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, marqueront un progrès de plus, et comme l'étape qui suit immédiatement celle-ci.

4. Cf. p. 154-5.

Gaulois, les ornements de ses armes ils devaient s'inspirer de ses croyances et de sa vie. Or, la Gaule avait l'imagination assez riche pour tourner la matière d'innombrables images, les souvenirs de son passé, les mythes et les symboles de son culte, l'exuberance de sa vie militaire et religieuse, pouvaient faire naître et toute les créations fortes ou bizarres, étranges ou grandioses. Elle avait sa poésie, rien n'empêchait qu'elle n'eût un art léger qui lui fut propre.

Dans les derniers temps de son indépendance, ses velléités artistiques pesaient donc entre l'image et le dessin linéaire. Je ne saurais dire dans quel sens l'entraînaient alors les instincts et les goûts de ses peuples. Mais, quelle que dût être la direction choisie, un art original pouvait naître chez les Gaulois, si du moins ils conservaient une pensée indépendante et une imagination autonome.

#### LES MÉTIERS PRATIQUES SCIENTIFIQUES

Les Gaulois n'étaient pas davantage incapables d'observations et de raisonnement scientifiques. D'après ce qu'on dit sur la Gaule, que les règles de l'art divinatorie avaient été établies, chez les premiers de ce peuple, en partie sur des faits constatés, et partie sur des conjectures, observations imparfaites, inductions et inductions générales, conjectures des ordinateurs, cela ve de son temps enfin l'intelligence faisait effort vers les procédés normaux de la science.

1. Cf. C. H. p. 492-493, 493-494, 494-495, 495-496.

2. Il ne faut donc pas se laisser égarer par l'usage que le mot *Imaginatio* a dans les auteurs romains, et en particulier dans le style de La Fontaine, qui, dans son *Conte de la Fontaine de la Fontaine de la Fontaine*, pour un seul mot, fait une réserve : « Proverbes, dit le philosophe sur l'Imagination », il y a imagination aussi bien dans des créations que dans des conjectures que dans des créations de formes vivantes.

3. Cf. Cic. qui, dans l'expression *augurium* (Cic. *De divinatore*, l. II, 90) : *videtur rationem quoniam conjecturas tantum appellant, notum esse sibi profitebatur, et partim conjectura, partim conjectura, qui essent futura dicebat*. Cf. p. 461-2.



Les druides conservaient le monopole des travaux sur la nature; et leur curiosité n'était pas moindre, semble-t-il, que celle des prêtres de l'Orient et des philosophes de la Grèce. La divination et la prophétie étaient sans doute le but de leurs études sur les problèmes de l'univers, comme la production de l'or fut celui de la chimie au Moyen Age. Mais, de même que l'ambition de la pierre philosophale a conduit les hommes à de très belles découvertes, la recherche de l'avenir pouvait révéler aux druides quelques-unes des lois fondamentales qui régissent la matière et la vie.

De fait, ils avaient des théories sur les éléments constitutifs de l'univers, l'eau et le feu, sur ses bouleversements ultérieurs, sur l'étendue du monde et de la terre, sur les révolutions des astres, et enfin sur l'origine et les destinées de l'homme, sur le dualisme de l'âme et du corps<sup>1</sup>. Nous ignorons ce que valaient ces théories : mais la science de la nature se présentait déjà, dans leurs poèmes, avec son objet et ses cadres définis.

S'ils n'ont peut-être pas créé le calendrier, c'étaient eux sans doute qui en arrêtaient le détail. Comme presque tous les peuples, les Gaulois l'avaient réglé sur le cours de la lune<sup>2</sup> : le mois correspondait aux révolutions lunaires de 29 jours et demi; les journées étaient comptées suivant leur place après la nouvelle ou la pleine lune. « La nuit conduisait le jour », c'est-à-dire que le commencement des jours, ou des espaces de vingt-quatre heures, était marqué par la tombée de la nuit, et l'on comptait la vie humaine ou la durée des événements par un nombre de nuits, comme nous le faisons par un nombre de jours<sup>3</sup>. — D'ailleurs, de très sérieux efforts avaient été tentés pour mettre en accord le calendrier lunaire avec le cycle du soleil. On groupait en une année douze mois, dont chacun avait son nom

1. P. 175-6, 126-7, 169 et suiv.

2. Cf. Loth, *L'Année celtique*, 1904 (extrait de la *Rev. celt.*, XXV, p. 113 et s.).

3. César, VI, 18, 2; Pline, XVI, 250; cf. chez les Germains, Tacite, *Germ.*, 11.

propre, et qui étaient alternativement de vingt-neuf et de trente jours<sup>1</sup>; mais, comme cette année, de 355 jours, était inférieure d'une dizaine de jours à la durée réelle d'une révolution solaire, on intercalait, tous les deux ans et demi, un treizième mois complémentaire de 30 jours, ce qui rétablissait à peu près l'équilibre<sup>2</sup>. Enfin, la portée habituelle d'une génération d'hommes, une période de trente ans, formait ce qu'on appelait le siècle, et le siècle servait sans doute de base à des numérations chronologiques<sup>3</sup>.

Ainsi, les Gaulois pouvaient évaluer de grandes longueurs de la durée; il leur était facile d'avoir une notion assez nette des évènements écoulés et de l'histoire de leur peuple. Les faits d'autrefois ne se perdaient pas dans le même horizon confus<sup>4</sup>.

Comme ils savaient calculer le temps, ils savaient aussi mesurer l'espace. Nous connaissons trois de leurs mesures de superficie: le *candetum*, qui servait pour les terrains de la campagne, surface carrée d'environ 20 ares<sup>5</sup>; le *candetum* des ter-

1. Calendrier de Coligny, *Rev. épigr.*, III, p. 541 et suiv. Cf. Espérandieu, *Calendrier*, etc., Saint-Maixent, 26 oct. 1898 (autographie et planche); Thurneysen, *Der Kalender von Coligny*, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, II, 1899, p. 523 et s. Chaque mois est divisé en deux moitiés, de quinze ou quatorze jours, avec, pour chacun, une numérotation distincte. — L'année, de même, était divisée en deux semestres. Il est possible que dans les supputations chronologiques des Barbares de l'Occident, les Méditerranéens aient pris ces semestres pour des années (cf. *Doxographi Graeci*, Diels, p. 444 = Plutarque, *De plac. philos.*, V, 30, p. 911). Je crois aussi que les années, chez les peuples de l'Andalousie, n'étaient autres que des semestres (Strabon, III, 1, 6; cf. t. I, p. 258). — Sur la semaine, p. 163, n. 2.

2. *Ciallos* (mois intercalaire) *b... is sonnociugos... munn. m. m. midr* = « mois »? XIII... lat {• jour •?} CCCCLXXXV, calendrier de Coligny. Tous les cinq ans, par suite, l'accord était complet, dès le début de l'année, entre les deux cycles: cette période de cinq ans était marquée par de grands sacrifices, Diodore, V, 32, 6; cf. p. 102, n. 1, p. 159, n. 3. — Thurneysen a noté certaines analogies entre le calendrier celtique et le calendrier grec (p. 512-3): mois intercalaire, année divisée en deux semestres, les similitudes des noms de mois, *Elembie*, cf. Ἐλεμβίαιον, *Equos*, cf. Ἐπιπύος. Mais y a-t-il la imitation? coïncidence? ou peut-être simplement héritage commun d'antiques traditions?

3. Pline, XVI, 250.

4. Nous voyons en particulier, par le texte de César (VI, 18, 2), que les Gaulois notaient soigneusement *dies natales*, sans doute pour célébrer exactement les anniversaires des naissances.

5. Columelle, V, 1, 6; cf. Isidore de Séville, XV, 15, 6: à la base, 150 pieds romains, 44 m. 3550; 2000 m. c. environ. C'est la véritable origine de l'arpent français, ou, plutôt, du journal.

rains des villes, d'environ 8 à 9 ares<sup>1</sup>; et l'*arepennis* ou arpent, la moitié du jugère romain, soit 12 ares  $1/2^2$ . Toutes ces mesures étaient des carrés parfaits, ayant respectivement pour base, le *candetum* rural, 100, et l'arpent, 80 coudées grecques (la coudée, environ 0 m. 44). Le système métrique des Gaulois se rapprochait donc d'assez près de celui des Hellènes : il semble cependant difficile qu'ils le leur aient emprunté. Cet élément de la coudée se retrouvait aussi dans la principale mesure d'itinéraire, la lieue (*leuga*), environ 2217 mètres<sup>3</sup>, soit 5000 coudées, 50 fois le côté du *candetum* agraire. Et tout cela nous montre, chez les Gaulois, des systèmes de mesures rigoureusement ordonnés<sup>4</sup>.

Ils employaient donc, sauf pour les calculs astronomiques,

1. Cent pieds à la base, Col., V, 1, 6 (*in areis urbanis*); Isidore, XV, 15, 6. Il serait possible (ce que suppose d'Arbois de Jubainville, *Ac. des Inscr., C. r.*, juill. 1903, p. 330) que le *candetum* urbain fût postérieur à la conquête romaine. Contre le système de Nissen (p. 882), qui fait de ce *candetum* urbain une surface de 100 pieds carrés, cf. Hultsch, *Enc. Wissowa*, III, c. 1465.

2. Columelle, V, 1, 6. Il est possible que l'*arepennis* soit la mesure préceltique.

3. D'après la liste de Vérone, *leuga habet mille quingentos passus*. Textes ap. Holder, II, c. 197-201; cf. Roth, *Geschichte der Leuga*, *Jahrbücher* de Bonn, XXIX-XXX, 1860, p. 1 et s. Il est possible que cette concordance (une lieue = un mille et demi = 2217 m.) ait été établie par les arpenteurs romains : toutefois, l'accord constaté entre la lieue et la coudée ou la base des mesures de superficie me fait croire que la véritable lieue gauloise ne devait point trop s'éloigner de ce chiffre de 2217 m. Et voici deux autres arguments : 1° d'un côté on retrouve, semble-t-il, cette lieue dans les 12 stades comptées par les Romains sur les côtes ligures (t. I, p. 522, n. 2), et il peut résulter de cette constatation que la lieue est d'origine préceltique; 2° Luern, dit Posidonius (Athénée, IV, 37), III enclore un espace dont chaque côté mesurait 12 stades : ce qui représente encore la même valeur de la lieue. Pistorlet de Saint-Ferjeux (*Mém. sur l'ancienne lieue gauloise*, Langres, 1852, p. 22 et s.; thèse reprise par Ménard, *Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, VII<sup>e</sup> s., 1853-5, p. 89 et s.) l'évaluait à 2415 m., en reportant sur le terrain les mesures des itinéraires. — Il existait (Jérôme, *In Joëlem*, 3, P. L., XXV, c. 986) une lieue germanique, *rastra*, double de la lieue gauloise. — De très sérieux efforts ont été faits pour retrouver d'autres mesures gauloises. C'est ainsi qu'Aurès, en s'aidant des dimensions des monuments gallo-romains, a cru pouvoir évaluer le pied à 0 m. 322, et ce serait pour lui l'origine du « pied du roi », 0 m. 3248 (*Revue des soc. sav.*, III<sup>e</sup> s., IV, 1864, p. 446 et s.; *Rev. arch.*, 1866, II, p. 183 et s.; 1867, I, p. 108 et s.; *Mém. lus à la Sorbonne* en 1867, *Arch.*, 1868, p. 1 et s.; *Étude... des dimensions de trois inscriptions*, Nîmes, 1866, *Mém. de l'Acad. du Gard*; *Métopologie gauloise*, 1870, *id.*; etc. Le *pes Drusianus* ou germanique était de 0 m. 333 (*Gromatici veteres*, p. 123, Lachmann).

4. Voyez, sur la métrologie gauloise : Nissen ap. Iwan von Müller, I, 2<sup>e</sup> éd., 1892, p. 881-2; d'Arbois de Jubainville, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1903, p. 329-330; Garofalo, *Studi storici*, 1904, p. 37.

la numération décimale<sup>1</sup>; et nous avons vu, par les tables de recensement dressées chez les Helvètes, qu'ils s'entendaient manier les longs chiffres et à opérer d'interminables additions<sup>2</sup>.

Pour achever enfin de jauger les capacités scientifiques de ces peuples, rappelons-nous leurs découvertes agronomiques et industrielles. L'amendement sérieux des terres, les combinaisons de métaux, le fixage des teintures, ne s'obtiennent qu'au prix d'expériences nombreuses<sup>3</sup>, dont il faut d'abord avoir l'idée qu'on doit ensuite répéter et modifier sans cesse. Ce qui exige une pensée ingénieuse et l'esprit d'attention. Je ne dis pas que la vie scientifique eût déjà commencé dans les Gaules : mais le terrain y était bon pour elle.

#### IX. — DE L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

C'est peut-être par leur façon d'instruire la jeunesse que les peuples montrent le mieux leurs aspirations véritables. Ils font des enfants ce qu'ils voudraient être eux-mêmes, ils les dirigent vers un certain idéal national. Les nécessités de la vie matérielle, la poussée quotidienne des occasions, la force des instincts physiques, détourneront souvent de cet idéal les hommes faits et les peuples organisés, obscurciront les pensées, entraveront les destins espérés : et l'historien aura peine à retrouver les désirs propres de la nation à travers les événements déterminés par des causes extérieures. Mais l'éducation de l'enfant laisse intacte la théorie, et permet de voir les goûts profonds des sociétés.

Or, il y avait ceci de particulier chez les Gaulois qu'ils possédaient un système d'éducation et une classe d'éducateurs. Tandis que Rome et Athènes sont demeurées longtemps sans

1. Autres preuves de ce fait dans les noms de nombres, p. 371, n. 7.

2. P. 376-7. Il y a également des vestiges de comptabilité chez les Gaulois : César, I, 18, 3; VI, 14, 3; VI, 19, 1; Méla, III, 2, 19; cf. p. 376, n. 6 et 7.

3. P. 275, 311, 300.

fixer des règles et sans préposer des maîtres à l'instruction des enfants, qu'elles l'ont abandonnée le plus souvent à l'autorité ou à l'indifférence du père de famille et à l'humeur changeante des mères, la Gaule a fait de l'enseignement de la jeunesse une sorte de service religieux et public : je parle, bien entendu, surtout des fils de nobles, quoiqu'il ne soit point prouvé que toute la plèbe fût tenue à l'écart de ce bienfait<sup>1</sup>.

En outre, ce service n'était pas confié à de vulgaires salariés, écolâtres de rencontre, étrangers à la vie normale des cités. Ce sont les druides qui servent de maîtres<sup>2</sup>, le soin d'instruire est un apanage réservé à l'élite de l'aristocratie elle-même. Diviciac, qui fut un des plus grands chefs de son peuple, a dirigé l'éducation des fils de ses congénères. On peut presque dire que le jeune Gaulois, à côté de son père par le sang, chef de famille et chef de guerre, a dans le druide un père spirituel. Et ce dualisme, des armes et de l'esprit, de la noblesse des batailles et de la noblesse qui étudie, se trouvait déjà dans les premières impressions reçues par l'enfant.

On a vu quelles furent les matières de cet enseignement, et la façon dont il se donnait. Il était, en quelque sorte, à double fin<sup>3</sup>. Les druides apprenaient aux adolescents ce qu'ils croyaient savoir sur la nature des choses, et c'était là d'abord une instruction purement théorique. Mais ils y joignaient des préceptes religieux et moraux, qui en étaient la conséquence pratique. L'exposé de leur doctrine sur l'immortalité de l'âme se terminait par le conseil de combattre sans peur de la mort<sup>4</sup>. De ce contact avec les recherches de l'esprit et les vérités supérieures, le jeune Gaulois revenait encore mieux trempé pour la vie de périls qui lui était proposée.

1. P. 106, p. 107, n. 2.

2. P. 105 et suiv.

3. Ici, p. 106-7, 169, 174-5.

4. César, VI, 14, 5; ici, p. 107 et 174.

## X. — RÔLE DES CHOSES DE L'ESPRIT

Les curiosités intellectuelles ne nuisaient donc pas aux passions militaires. Ces deux ordres de sentiments s'associaient et s'entr'aidaient en Gaule : dualisme, avons-nous dit, mais non pas divorce. Les druides instruisaient au courage ; les bardes célébraient les faits de guerre ; les plus belles œuvres des artistes étaient destinées à décorer les armes ; et l'éloquence des chefs servait surtout dans les mois de campagnes<sup>1</sup>.

Nous voyons par là même l'estime particulière où les Gaulois tiennent les œuvres de l'esprit humain. Ils étaient mieux et autre chose que des coureurs de routes et des manieurs d'épées. Caton l'Ancien a dit de ceux de la Cisalpine : « Ils ont deux passions dominantes, être braves à la guerre et parler avec habileté<sup>2</sup>. » Mais cela est vrai de tous. Prouesses de bras et prouesses de parole, voilà leur double idéal.

Jeune, le Gaulois a appris des vers à l'école des druides. Chef de famille, il s'entoure de poètes, et se plaît à les écouter dans les festins et les campements. Les deux solennités périodiques de sa vie, le banquet et le combat, ne peuvent se passer de chants<sup>3</sup>. S'il se bat bien, c'est pour être célébré à son tour. Il sait que sa gloire a besoin des bardes à venir. Au delà de l'instant présent, de celui où il chevauche et où il tue, il regarde vers un âge lointain où des paroles harmonieuses répéteront son nom dans les assemblées des hommes. A côté de l'immortalité que la nature donne à l'âme des vaillants, il comprend celle que la poésie assure au souvenir de leurs actions<sup>4</sup>.

Lui-même est, suivant les heures, orateur, chanteur ou

1. Voir les textes cités p. 359, n. 4, 5 et 6.

2. *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui.* fr. 34. Peter. Cf. t. II, p. 360, t. I, p. 346.

3. P. 383-4.

4. Voyez p. 381, 185-6.

poète. C'est par le discours surtout qu'il impose sa volonté aux siens : il a la grandiloquence et l'ironie faciles. Il n'abandonne pas toujours aux bardes l'œuvre de sa gloire. Avant le combat singulier, il entonne l'hymne à sa louange, il improvise la diatribe contre son adversaire. Quand les poètes latins voudront peindre le Celte dans la bataille, ils le montreront s'arrêtant devant son ennemi et chantant, en un chant d'orgueil, la gloire des siens et la sienne propre ; puis, changeant de ton, invectivant contre son rival en facéties injurieuses<sup>1</sup>, tour à tour comédien et tragédien, et toujours déclamatoire et gesticulateur<sup>2</sup>, désireux d'éblouir et de terrifier. Car l'esprit et la parole ne sont pas pour lui une manière de se divertir, mais des moyens de gouverner ou des armes de combat<sup>3</sup>.

1. Silius, IV, 277-281 ; V, 645-655 ; cf. Diodore, V, 29, 3.

2. Cf. le style des monnaies, p. 354 ; cf. p. 360.

3. Cf. p. 359-360.

## CHAPITRE XI

### LA FAMILLE

I. Indépendance de la famille patronymique. — II. Toute-puissance du citoyen. — III. Les noms. — IV. Les funérailles. — V. Juridiction familiale. — VI. Le mariage. — VII. La femme. — VIII. L'enfant. — IX. Obstacles à la vie de famille.

#### I. — INDÉPENDANCE DE LA FAMILLE PATRONYMIQUE

De ce Gaulois, c'est surtout la vie extérieure que nous avons étudiée ; et la société à laquelle il appartenait ne nous est encore connue que par ses guerres et par ses travaux. Pour achever de comprendre et pour pouvoir juger ces hommes et cette nation, il faudrait savoir ce qu'était la vie du dedans, les sentiments et les relations personnelles.

Cela, nous l'ignorons presque complètement : nous sommes réduits, là-dessus, à quelques allusions assez peu claires au droit privé. Car l'œuvre de Posidonius n'existe plus : et de tous les voyageurs qui ont visité l'Occident (vers 100 av. J.-C.), c'est lui qui s'est le plus intéressé aux institutions des peuples. César n'a souci dans ses *Commentaires* que des coups d'épées, et rien n'est plus rapide et plus superficiel que les quelques pages qu'il y consacre aux mœurs de ses adversaires<sup>1</sup>. Une des faiblesses inhérentes à

1. Et je suis de moins en moins sûr qu'il ne les ait pas en partie copiées chez des auteurs grecs, Posidonius et autres (cf. p. 169, n. 2 et 3, p. 102, n. 4, p. 383, n. 3).



l'histoire est de ne voir souvent dans le passé que l'apparence de la société et les façades des édifices.

Dans les plus anciens temps de Rome et de la Grèce, la famille, c'est-à-dire le groupe formé par le mariage, ne vivait pas dans une indépendance absolue. Ses intérêts étaient subordonnés aux droits d'un vaste clan générique, *gens* ou γένος, qui comprenait tous les descendants d'un lointain ancêtre<sup>1</sup>, apparentés de même nom et desservants d'un même culte. Le citoyen portait, après un prénom qu'il partageait d'ailleurs avec bien d'autres, le nom éternel de son clan. Il était, avant tout, un homme de ce nom et de ce clan, un *Tarquinius* ou un *Claudius*, et il l'était, si l'on peut dire, dès l'instant où il devenait le fils de son père<sup>2</sup>.

Il est possible que la société de la Gaule celtique, dans le siècle d'Ambigat, de Bellovèse et de Ségovèse, ait été encore organisée en familles agrégées sous un chef et un nom communs<sup>3</sup>. — Mais au temps des guerres contre les Romains, cette institution n'est plus représentée que par de très rares vestiges. Par exemple, les conseils ou les tribunaux de familles, qui réunissaient parfois tous les proches<sup>4</sup>, la prépondérance que le nombre de leurs parents donne à certains membres de la noblesse<sup>5</sup>, sont peut-être l'héritage de l'époque où tous les consanguins formaient une société de maisons solidaires. Les tribus ou *pagi*, dont nous avons longuement parlé, étaient sans doute aussi une survivance de ces groupements familiaux, transformés en fédérations politiques<sup>6</sup>.

1. Réel ou mythique.

2. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I, II, ch. 10, p. 110 et suiv.; Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 9 et suiv.; Lécrivain, art. *Gens* dans le *Dict. des Antiquités*, en particulier p. 1510-11.

3. Les seuls indices que nous ayons de l'existence de la *gens* ou, plutôt, du *nomen gentile* chez les Gaulois, sont assez incertains : Silius Italicus, V, 645-6 (*Ducarius, nomen gentile*); Athénée, VI, 23, p. 234 (τοῦς... Βαθναίττους); peut-être, du temps de César, le nom de *Catamantaloedis* (I, 3, 4), qui ressemble assez mal aux noms propres personnels.

4. César, VI, 19, 3.

5. César, VII, 32, 4.

6. On a même supposé l'identité absolue du *pagus* et du clan au temps de César

Mais au premier siècle, ces groupements avaient disparu. Chaque unité familiale vit à part, dans ses éléments irréductibles et naturels, père, mère et enfants ensemble<sup>1</sup>. Son indépendance est devenue chez les Gaulois aussi grande que dans l'Athènes de Périclès ou la Rome des Scipions. César ne rapporte d'aucun d'eux qu'il fût membre d'un clan ou d'une *gens*. Ce mot, dont il connaissait bien le sens, n'apparaît pas une seule fois dans ses *Commentaires*<sup>2</sup>. Tout Celte est dit simplement « fils de » son père : *Vercingetorix, Celtilli filius*<sup>3</sup>. Il ne se présente que sous le nom qui lui est propre, il n'a pas de vocable familial et héréditaire : et à ce point de vue, la dislocation du clan a été plus complète encore dans la Gaule que dans Rome, qui a toujours conservé ses noms gentiles. Les marques de l'antique solidarité des congénères s'y sont complètement effacées du langage des hommes. Nul n'est lié par son nom qu'à son père, au père de celui-ci, aux aïeux qui lui ont laissé de leur sang<sup>4</sup>. Les généalogies sont de personne à personne, et ne vont pas se perdre dans l'histoire d'un clan.

## II. -- TOUTE-PUISSANCE DU CITOYEN

Or, comme la famille est, tout compte fait, l'œuvre d'un seul, il s'ensuit que le citoyen, que l'individu conservait son autonomie et sa physionomie propres. Aucune nation de l'Antiquité n'a laissé une telle toute-puissance aux personnes humaines et aux groupes qu'elles fondent autour d'elles. La Gaule était la terre de l'individualisme à outrance. Je ne dis pas qu'il en ait

(Bulhot et Rondot, *La Cité gauloise*, p. 50 et suiv.) : c'est, je crois, se tromper complètement sur le caractère du *pagus* à ce moment (cf. p. 14 et suiv.).

1. César, VII, 66, 7.

2. Je veux dire, avec ce sens de groupe familial, cf. p. 19, n. 5.

3. César, VII, 4, 1. De même dans les inscriptions gauloises, p. ex. *Aneuno Oclieno, Luguri Aneunieno* (*C. I. L.*, XIII, 1326), où l'on a la succession de trois générations, « Aneunos fils d'Oelos, Luguris ? fils d'Aneunos ». Cf. p. 70, 405, n. 2.

4. César, I, 3, 4; V, 25, 1; V, 54, 2; VII, 31, 5.

toujours été ainsi : mais c'était le spectacle qu'elle présentait dans les temps où nous la connaissons le mieux<sup>1</sup>.

Lisez César : vous verrez toujours des hommes agir contre d'autres hommes, jamais des dynasties ou des maisons contre d'autres dynasties. Vercingétorix l'Arverne suivit les destinées et l'ambition de son père Celtill : il fut combattu par son oncle Gobannitio, frère de son père, aidé par son cousin Vercassivellaun, fils de sa tante maternelle<sup>2</sup>. Les pires adversaires, chez les Trévires, ont été Cingétorix et son beau-père Indutiomar<sup>3</sup>. La nation éduenne a été longtemps tiraillée par la rivalité des deux frères Diviciac et Dumnorix<sup>4</sup>. Pas une seule fois César ne parle d'une solidarité de sang.

La loi, au surplus, sembla la redouter et la combattre : c'est sans doute pour empêcher la reconstitution des clans que la législation éduenne interdisait à deux frères d'exercer simultanément la magistrature, et même de faire partie à la fois du corps sénatorial<sup>5</sup>. Et peut-être est-ce pour cela que Diviciac et Dumnorix n'ont pas suivi la même voie, que celui-là a été druide et celui-ci chef et magistrat, et qu'ils n'ont jamais été d'accord<sup>6</sup>.

Aussi les familles n'étaient-elles pas rendues responsables des crimes de leurs membres. La trahison et l'exécution capitale même de son chef, n'entraînent pas la proscription des descendants, ne marquent pas la maison d'une tache indélébile. Celtill l'Arverne fut tué par jugement de sa nation, comme coupable d'aspirer à la tyrannie ; et son fils Vercingétorix fut laissé en possession de ses biens, et en mesure d'aspirer un jour aux mêmes ambitions que son père<sup>7</sup>. Dans les cités où la monar-

1. Nous reviendrons là-dessus, p. 431 et s.

2. César, VII, 4, 1 et 2; VII, 76, 3.

3. V, 56, 3.

4. I, 20, 2. Chez les Allobroges, t. I, p. 473, t. II, p. 44.

5. VII, 33, 3; cf. p. 48.

6. I, 3, 5; I, 18 et 20; cf. p. 91 et 105.

7. VII, 4, 1.

chie fut abolie, les héritiers du dernier roi conservèrent dr et honneurs<sup>1</sup>. Les fautes ou les tares d'un homme n'appai naient qu'à lui.

### III. — LES NOMS.

Nous connaissons par César soixante noms de Gaulois conte porains<sup>2</sup>. Le plus grand nombre<sup>3</sup> de ces noms sont des m dérivés, *Celtillus* ou *Cavarinus*, ou des mots composés, *Cam logenus*, *Vercassivellaunus*, *Conconnetodumnus*, *Vercingetoris*. De tels mots sont autre chose que de vieux noms consacrés stérilisés par l'usage, et dont le sens primitif s'est oblitéré, qui est le cas de nos prénoms et de nos noms de famille, Charl et Durand; ils signifiaient évidemment quelque chose, ils fo maient épithète, ou même, pour les plus longs, ils tenaient li d'une phrase entière.

Les uns et les autres n'ont pu être choisis au hasard. Bea coup paraissent renfermer l'expression d'une espérance ou d't vœu, souhait de quelque bien à venir. *Valetiacus*<sup>5</sup>, dit-on, signif « le Fort », et *Bituitus*, « le Perpétuel »<sup>6</sup> : c'était la force c la durée qu'on avait désirée pour eux, comme l'habileté poi « Luern », « le Renard »<sup>7</sup>. Un assez grand nombre de ces nom huit, tous portés par des chefs, se terminent en *-rix*, et l'on cre que ce terme équivalait au latin *rex*, « roi »<sup>8</sup> : tous les nobl appelés ainsi, Ambiorix, Dumnorix, Vercingétorix et les autres semblaient donc prédestinés à commander par le nom mèn

1. César, I, 3, 4; V, 23, 4; V, 54, 2; cf. p. 45 et 70.

2. Bretons compris. Sur l'étymologie de ces noms, voir les travaux cités p. n. 7.

3. 51 sur 60; pour les autres, cf. p. 374.

4. VII, 57, 59, 62; VII, 76, 3; VII, 3, 1; 4, 1; etc.

5. César, VII, 32, 4.

6. Holder, I, c. 431 et suiv.; d'Arbois, *Noms gaulois*, p. 93 et suiv.

7. Holder, II, c. 293. Le nom est transmis *Αουέριος*, et interprété « le Renar ou « le Fils du Renard ».

8. D'Arbois de Jubainville, *Les Noms gaulois chez César* (noms en *-rix*), 1891.

9. Les autres sont Cingétorix, porté par deux chefs (V, 3, 2; 22, 1); Éporédo porté aussi par deux chefs (VII, 67, 7; 38, 2); Orgétorix (I, 2, 1).

qu'ils avaient reçu après leur naissance<sup>1</sup> : c'étaient des noms, comme a dit un Romain, « composés pour inspirer la terreur »<sup>2</sup>.

Ceux qui étaient formés à l'aide du radical *ep-*, « cheval », ne sont point rares : *Epathnactus*, *Eporedorix*<sup>3</sup>, et le cheval fut chez ce peuple un des attributs de la noblesse. Diviciac, « le Divin » ou « le Voué au Dieu », se trouva être et le nom d'un roi et le nom d'un druide<sup>4</sup>.

Chez les Romains, prénoms et surnoms, *Quintus* ou *Primus*, *Albus* ou *Niger*, étaient surtout des allusions au passé ou au présent : je veux dire qu'ils rappelaient un incident ou le rang de la naissance, ou la conformation physique qu'on avait le plus remarquée. Et sans doute, les Gaulois en avaient aussi de ce genre : *Cavarus*, « grand », et ses dérivés, *Cavarinus*, *Cavarillus*<sup>5</sup>. Mais ils préféraient entre les noms ceux qui servaient d'augure à l'avenir, qui étaient comme des talismans appelant une certaine destinée, provoquant la gloire et la force. Ces noms donnaient un élément de plus à la personnalité de ceux qui les recevaient.

#### IV. — LES FUNÉRAILLES

La force de cette personnalité se marquait même après la mort. L'homme (il ne s'agit toujours que des nobles) conservait au delà du tombeau ses habitudes d'indépendance. A l'époque du nom gaulois, les sépultures familiales ou collectives deviennent de plus en plus rares. Le défunt, dans ces tombes de la Champagne où les choses de la mort donnent une fidèle image des pensées de la vie, le défunt apparaît inhumé dans un superbe isolement, avec ses armes et ses parures, en l'appareil d'un

1. *Vercingetorix* = « Grand Roi des Guerriers? » ; *Cingetorix* = « Roi des Guerriers? » ; *Ambiorix* = « Roi des Remparts?? » ; d'Arbois, p. 145 et 35.

2. *Nomine etiam quasi ad terrorem composito Vercingetorix*, Florus, I, 45, 21. — Les classes de noms composés les plus fréquentes après celle en *-rix* sont : celle en *-marus*, deux fois représentée chez César : *marus* veut dire « grand » (Holder, II, c. 432 et suiv.), en *-gnatus* et *-genus* (cf. *-cnos*, p. 402, n. 3), « fils de » ou « né », cf. p. 372.

3. VIII, 44, 3 (*Epasnaetus*) ; VII, 67, 7 ; VII, 38, 2. *Eporedorix* = « Roi de la Course des Chevaux? » (d'Arbois, p. 103) ou « Roi des Dompteurs de Chevaux? » (cf. p. 279, n. 4).

4. César, II, 4, 7 ; Cic., *De divin.*, I, 41, 90 ; cf. *Divico*, César, I, 13, 2 et 14, 7.

5. César, V, 54, 2 ; VII, 67, 2 ; Holder, I, c. 873 et suiv.

guerrier prêt pour un combat solennel <sup>1</sup> : l'ensevelissement n'a point été pour lui la réintégration de son corps dans le milieu gentilice de ses ancêtres, mais une manière de se disposer à montrer à nouveau sa valeur propre.

Bien peu de choses, dans ces tombes et dans les cérémonies funèbres, rappelle les liens du sang et de l'affection familiale. Quand le Gaulois ne git point seul, c'est d'un écuyer ou d'un serviteur qu'il semble accompagné <sup>2</sup>. Au second siècle <sup>3</sup>, lors des funérailles d'un grand, tout ce qui était le cortège de sa grandeur, bijoux, vases et êtres vivants, doit l'accompagner dans l'autre vie : et on brûlait sur sa tombe, après le service funèbre, les meilleurs de ses esclaves, les plus chers de ses clients, ses animaux favoris <sup>4</sup>. Si, peu de temps avant César, l'adoucissement des mœurs avait amené la suppression des sacrifices funéraires, on n'en jetait pas moins dans le bûcher les bêtes et les objets précieux. Les funérailles étaient des cérémonies coûteuses où de véritables trésors s'engloutissaient dans les flammes <sup>5</sup>.

Parfois, peut-être, la maison du mort était incendiée, disparaissait avec lui, lui servait de bûcher. Tout cela formait sa glorification flamboyante. Mais par là même on faisait bon marché des intérêts de sa famille et de la durée de sa demeure. On brûlait son habitation comme on eût brûlé sa tente <sup>6</sup>. La sainteté et l'éternité du foyer domestique, fixé sur le sol, n'étaient pas un dogme accepté de tous.

1. Tombe de La Gorge-Meillet (Somme-Tourbe), Marne; Reinach, *Guide illustré*, p. 36-9; tombe de Somme-Bionne, Marne, Read et Smith, p. 50; et les ouvrages cités p. 260, n. 1.

2. Reinach, *Guide*, p. 36.

3. *Paulo supra hanc memoriam*, écrit César à la date de 53 (VI, 19, 4).

4. *Una cremabantur*, en même temps que lui. Chevaux enterrés avec le mort, Hubert, *C.-r. du Congrès intern. d'Anthropologie*, Paris, XII, 1900, p. 410.

5. César, VI, 19, 4. Cf. p. 64-5 et 171-2.

6. Il me semble bien que l'habitation gauloise de Tronoën en Finistère, étudié e par du Chatellier (*Bull. arch.*, 1896), a été incendiée à l'occasion des funérailles du chef dont on a découvert les armes sous les débris (cf. Tacite, *Ann.*, III, 46): autres exemples de ce fait : Flouest, *Notes*, etc., IV (*Soc. de Semur*, 1875), p. 82 et s.; Perron, *Rev. arch.*, 1882, I, p. 71.

## V. — JURIDICTION FAMILIALE

Dans sa maison, sur tous les siens, le Gaulois est investi de l'autorité souveraine que les sociétés anciennes ont attribuée au père de famille. Il a droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants<sup>1</sup>. Sa tutelle s'étendait sans doute, en outre de ses fils et de ses filles, sur toutes les femmes de sa parenté qui n'étaient en puissance ni de mari ni de père : on vit Dumnorix l'Éduen, vers 59, décider du mariage de sa mère, de sa sœur, et d'autres de ses parentes<sup>2</sup>.

La souveraineté, la majesté du père et de l'époux pesaient sur toute la vie de la femme. Celle-ci était solidaire et responsable du sort de celui qui partageait son existence. Quand mourait un chef de famille de la plus haute aristocratie<sup>3</sup>, tous les proches se réunissaient en conseil : s'il y avait soupçon que la mort ne fût point naturelle, on soumettait la veuve à la question, comme une esclave ; si elle était reconnue coupable, elle subissait le châtiment des parjures et des sacrilèges, le supplice du feu accompagné de diverses tortures<sup>4</sup>.

## VI. — LE MARIAGE

Cependant, le mariage impliquait un contrat, et ce contrat traitait l'épouse tout autrement qu'une esclave : il faisait d'elle, au moins sous le rapport de la fortune, l'égale et l'associée de

1. César, VI, 19, 3.

2. *Id.*, I, 18, 6 et 7. Les alliances de la mère de Dumnorix paraissent nombreuses : elle a épousé le père de celui-ci, sans doute auparavant un autre chef (dont elle a *sororem ex matre* dont parle César, I, 18, 7), en dernier lieu un chef biturige (I, 18, 6).

3. *Pater familie illustriore loco natus* : remarquez cette expression restrictive.

4. César, VI, 19, 3. La composition pour meurtre (cf. p. 99-101), qui se réglait devant le tribunal des druides, se rattache dans une certaine mesure à la juridiction familiale : car c'étaient les parents, à défaut de l'État, qui poursuivaient le crime.

son mari; il lui assurait un rôle de copropriétaire; les deux conjoints devaient avoir des droits pareils et des espérances équivalentes. Si la femme, en effet, apportait une dot en espèces la coutume ou l'usage frappait d'hypothèque, pour une somme égale, les biens de son mari. Ce double capital, dot et douaire dûment évalué, devenait inaliénable, à la fois productif et indisponible; et les revenus des derniers exercices<sup>1</sup> en restaient intangibles au même titre. En cas de décès, ces revenus et le capital lui-même appartenaient au survivant, quel qu'il fût<sup>2</sup>.

La monogamie était donc la loi et la coutume<sup>3</sup>, et le mariage une institution aussi régulière et rituelle que dans l'ancienne Rome. On ne le regardait pas comme une simple union, brutale et intermittente, ce qu'il était chez les Bretons, où se pratiquaient à la fois la polygamie et la communauté des femmes<sup>4</sup>. Les Celtes

1. *Pecunias* : on traduit généralement par « troupeaux », et *fructus* par « le fruit des troupeaux ». Mais *pecunia* n'a jamais chez César que le sens de valeur monnayée. Sur l'importance de la monnaie au temps de César, p. 334 et s.

2. *Fructibus superiorum temporum* : les derniers mois, les derniers semestres ou les dernières années (?), en tout cas, contrairement à l'opinion courante, ce ne sont pas tous les revenus, mais ceux d'une période. — Sur ce texte célèbre, si discuté par les juristes depuis le xvi<sup>e</sup> s., cf., en dernier lieu : Laferrière, *Hist. du droit français*, II, 1846, p. 98 et s.; Giraud, *Essai sur le droit français*, I, 1846, p. 33 et s. Tardif, *Des Origines de la communauté*, 1850, p. 11-14; Humbert, *Du Régime nuptial des Gaulois*, *Revue hist. de droit*, IV, 1858, p. 517 et s.; d'Arbois de Jubainville *Recherches*, p. 108-111; Collinet, *Revue celtique*, XVII, 1806, p. 321 et s. Je n'hésite pas à rapporter à cette institution le texte d'Ulpien, *Dig.*, XXIII, 3, 9, 3, et à rapprocher le *pecunias* de César du *peculium* du jurisconsulte romain (maintenir *Galli*); cf. Bremer, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, II, R. A., 1881, p. 134-9.

3. César, VI, 19, 1-2. C'est, ce me semble, un gain de survie aux conditions de mutualité et d'égalité absolue. — Capacité d'hériter pour des filles, chez les *Icei* de Bretagne, en 61 ap. J.-C. (*Tac., Ann.*, XIV, 31).

4. On a supposé (d'Arbois, *Civilisation des Celtes*, p. 291) que la polygamie était courante, et cela, à cause du pluriel *viri in uxores* de César (VI, 19, 2) : je crois que ce pluriel *uxores* est simplement déterminé par celui du sujet *viri*. Dans un autre cas (VII, 66, 7, mss. α seulement), César dit *ad uxorem* avec un sujet au singulier. Il est fort douteux que César eût appelé *matres familiarum* les femmes gauloises (VI 26, 3; 47, 5; 48, 3), si les conditions de la famille n'eussent pas été sensiblement les mêmes qu'à Rome.

5. César, V, 14, 4; cf. Eusèbe, *Præp. evang.*, VI, 10, P. Gr., XXI, c. 472. J'ai peine à croire qu'il s'agisse, dans ce texte, des Belges immigrés; je le rapporte plus volontiers à la population primitive; cf. d'Arbois de Jubainville, *La Famille celtique*, 1905, p. 50. Communauté des femmes chez les indigènes de l'Écosse Dion Cassius, LXXVI (LXXVII), 12, 2; en Irlande : Strabon, IV, 5, 4; Jérôme *Adv. Jovinianum*, II, 7, Migne, P. L., XXIII, c. 296. Arioviste le Suève a deux



tout au contraire, en avaient fait un lien solide, constant et respectable. Son toit, son père et sa mère, ses enfants et sa femme, voilà ce que le Gaulois doit aimer le plus sur cette terre, et, en temps de guerre, son sacrifice le plus solennel était de renoncer à les voir<sup>1</sup>.

Aussi le mariage fut-il une manière d'unir étroitement des familles et des intérêts. Quand Orgétorix l'Helvétè et Dumnorix l'Éduen complotèrent de s'emparer de la Gaule, ils s'allièrent par des mariages aux principales maisons de la contrée<sup>2</sup>. Cela montrait, certes, que la femme était parfois l'instrument docile des ambitions; mais cela prouvait aussi que le mariage nouait entre deux êtres et deux familles des attaches qu'on ne pouvait rompre impunément.

#### VII. — LA FEMME

De ces faits on peut également conclure que la femme n'était point, sous son toit et près de l'homme, l'être passif et médiocre qu'elle est demeurée chez tant de peuples barbares. Si l'Helvétè Orgétorix a donné sa fille à l'Éduen Dumnorix, si celui-ci a choisi avec soin les maris de sa sœur et de ses parentes<sup>3</sup>, c'est qu'ils pensaient l'un et l'autre, non seulement que ces mariages engageraient les familles, mais encore que ces femmes créeraient des relations et soutiendraient une politique. On comptait donc sur leur influence personnelle.

Ces détails mis à part, le caractère et le rôle propres des femmes gauloises nous sont inconnus. Elles accompagnaient leurs maris dans les migrations lointaines<sup>4</sup>; quand elles res-

femmes (César, I, 53, 1). L'histoire de Boudicca, qui semble une Gauloise, chez les  *Iceni*  de Bretagne (à la date, il est vrai, de 61 ap. J.-C.), ne s'explique que par la monogamie (Tac.,  *Ann.*, XIV, 31).

1. César, VII, 66, 7.

2.  *Id.*, I, 3, 5; I, 18, 6 et 7.

3.  *Id.*, I, 3, 5; I, 18, 6 et 7.

4. Cf. t. I, p. 285; César, I, 26, 5; 29, 1; peut-être aussi d'après César,  *De bello*

taient à la maison, c'était pour cultiver les champs<sup>1</sup> ou garder les enfants<sup>2</sup>, mais cela se présente chez tous les peuples<sup>3</sup>; et dans les temps ligures, le travail de la terre faisait déjà parti du lot des femmes<sup>4</sup>. — Plutarque nous a raconté sur les Gauloises des choses extraordinaires : elles intervenaient dans les conseils toutes les fois qu'il s'agissait de paix et de guerre, et leur arbitrage réglait les contestations avec les étrangers; Hannibal lui-même, quand il traversa le Midi, dut se conformer à cet usage<sup>5</sup>. Mais s'agit-il de tribus celtiques? ou ces femmes n'étaient-elles pas des prêtresses ou des voyantes, dans le genre de Velléda la Germaine<sup>6</sup>? ou encore Plutarque n'aura-t-il pas transformé en coutume générale un fait particulier? — Enfin nous connaissons les terribles prêtresses des îles armoricaines ici vierges uniquement consacrées au soin des oracles<sup>7</sup>, les matrones à demi souveraines, indépendantes de leurs maris qu'elles fréquentaient à leur guise<sup>8</sup>. Mais de telles femmes, sans doute, étaient de ces exceptions qu'amène dans tous les pays le contact intime avec les esprits divins.

On peut supposer cependant que chez les nations gauloises la dignité de l'épouse, le respect de la femme, ont été, sinon des faits constants, du moins des formules de vertus et de devoirs<sup>9</sup>

*civili*. I, 51. 2. Évidemment, elles restaient à la maison dans les guerres ordinaires, civiles ou défensives, et ce fut le cas des guerres de 58-51 (VII, 66, 7).

1. C'est sans doute ce que veut dire Strabon (IV, 4, 3) : Τὸ ἀγροκόπον τὰ ἔργα.

2. César, VII, 26, 3; VII, 48, 3.

3. Strabon, IV, 4, 3.

4. *Id.*, III, 4, 17; cf. t. I, p. 129.

5. Plutarque, *Mulierum virtutes*, p. 246 b. Cf. t. I, p. 462.

6. Tac., *Germ.*, 8; cf. César, I, 50, 4. — Aucune femme, dans le temps de César n'apparut à la tête de sa nation. En revanche, *solitum Britannis feminarum ductu bellare* (Tac., *Ann.*, XIV, 35). Il est donc possible que pareilles habitudes aient été jadis connues des Gaulois : mais nul texte ne permet d'atteindre l'époque où elles furent pratiquées. — Amazones nues et armées sur les monnaies des Redon (n° 6756-61, cf. p. 143).

7. Méla, III, 48.

8. Strabon, IV, 4, 6.

9. Cf. chez les Germains, Tac., *Germ.*, 8 et 18; Val.-Max., VI, 1, *Ext.*, 3. Pendant les guerres de 58-51, les femmes empêchèrent par leurs cris l'évacuation d'Avareicum, et, à Gergovie, supplièrent les Romains ou acclamèrent leurs maris (VII, 26, 3; 47, 5-6; 48, 3); mais ce sont choses banales.

C'est de l'histoire des Gaulois que les Anciens ont tiré quelques-uns des plus notoires exemples de fidélité conjugale : Chiomara, la femme d'Ortiagon le Galate, meurtrière du centurion romain qui l'avait outragée<sup>1</sup>; Camma, galate elle aussi, qui mourut en empoisonnant l'assassin de son mari<sup>2</sup>; Epponine, enfin, qui, pendant neuf ans, partagea dans les cavernes la vie misérable de Sabinus<sup>3</sup>. Mais il faut ajouter qu'aucun de ces exemples ne se rapporte au temps et au pays dont nous racontons maintenant l'histoire.

Au physique, la femme était bien l'image et comme la réplique de l'homme. Elle paraissait vraiment sa compagne et son auxiliaire. Qu'un Gaulois eût une querelle et qu'il appelât son épouse à l'aide, l'adversaire n'avait plus qu'à fuir : même une troupe d'hommes, disait-on, ne faisait point peur à cette virago aux yeux glauques, plus puissante que le mâle quand il s'agissait des armes naturelles; et c'était un beau spectacle de force humaine que de la voir, le cou gonflé, la bouche frémissante, les bras en posture, tantôt lançant le talon en arrière, tantôt détachant en avant des poings rapides et durs, forts comme des engins de catapulte lâchés par la corde<sup>4</sup>. Les femmes de France ont toujours été hardies de ton et vaillantes de corps; depuis les halles de Marseille jusqu'au port de Dunkerque, on peut retrouver aujourd'hui leur humeur batailleuse et la solidité de leurs muscles, et assister encore à des scènes de pugilat dont elles sont les bruyantes héroïnes. Il y a vingt siècles, une vie plus rude, l'habitude des travaux des champs, l'existence en plein air, assuraient à leurs facultés physiques un complet épa-

1. Plutarque, *Mulierum virtutes*, p. 258 e (Polybe, XXII, 24, 5); Tite-Live, XXXVIII, 24; Val.-Max., VI, 1, *Ext.*, 2. Ici, t. I, p. 368.

2. *Mul. virt.*, p. 257; *Amatorius*, 22, p. 768.

3. Tacite, *Hist.*, IV, 67; Plutarque, *Amatorius*, 25, p. 770 e; Dion Cassius, LXVI, 3, 2: 16. 2.

4. Ammien, XV, 12, 1, mais à rapprocher de Diodore, V, 32, 2 : ce qui permet de croire à une source commune et non à des témoignages oculaires. Je crois qu'il s'agit de Gauloises en général, et non de Belges (Galates).

nouissement. Belles et bien faites, grande taille et courage farouche<sup>1</sup>, mères très fécondes et nourrices excellentes<sup>2</sup>, habile au labour et à la gestation, semant des moissons d'enfants et de blés, elles représentaient, dans la vie de la Gaule, la force qui crée toujours : l'homme n'y étant souvent que la force qu'il détruit.

#### VIII. — L'ENFANT

La vie de l'enfant était tenue secrète et intime tant qu'il n'avait point l'âge de faire la guerre. Jusque-là, il devait rester à l'écart de son père, toutes les fois que celui-ci paraissait en public, c'est-à-dire sortait en armes. C'était, pensait-on, une chose « honteuse » que le fils se montrât aux côtés de son père sans être armé comme lui<sup>3</sup>. Près d'un Gaulois en costume de guerre, il ne fallait qu'un soldat semblable à lui : toute expression des relations purement familiales devait disparaître de la vie publique.

Ce n'est pas à dire que l'abord de ses enfants fût interdit au Celte dans la vie privée : il les retrouvait sous son toit, et le combattant le plus farouche avouait que c'était une douleur pour lui d'être éloigné de leur vue<sup>4</sup>.

Aussi la politique avait-elle spéculé sur le sentiment paternel comme sur les liens conjugaux. Dans les cas de ligues, de conjurations ou de traités, lorsque les peuples ou les nobles se donnaient des otages, ceux-ci étaient choisis d'ordinaire parmi les fils des contractants<sup>5</sup>. La présence des enfants garantissait la fidélité des pères<sup>6</sup> : ces groupes d'otages étaient la représentation permanente des familles associées.

1. Diodore, V, 32, 7 : Ἰοναῖτας εὐσιδεῖς : καλλίστας, Athénée, XIII, 79, p. 603.

2. Strabon, IV, 1, 2 ; 4, 3 (toute la Gaule).

3. César, VI, 18, 3.

4. *Id.*, VII, 66, 7.

5. *Id.*, I, 31, 8 et 15 ; VII, 4, 7.

6. Cf. Tacite, *Germ.*, 20.

Les fils s'éloignaient encore du foyer lorsqu'ils devaient s'instruire auprès des druides<sup>1</sup>. En cela aussi, l'enfant échappait à la famille pour être placé sous une tutelle à demi officielle : il devenait comme un être d'intérêt public. Confié aux représentants des dieux, prêtres de la nation, il vivait sous leur sauvegarde, et ceux-ci le formaient pour être semblable à son père et utile à son peuple.

#### IX. — OBSTACLES A LA VIE DE FAMILLE

La vie domestique était donc trop souvent subordonnée à la vie de l'État. L'enfant la quittait pour s'instruire ou servir d'otage; la femme se courbait sur la charrue pour permettre au mari le conseil et le combat. Et si chaque famille avait sa personnalité propre, le père plaçait au dehors d'elle le meilleur de son existence.

Car le foyer souffrait des habitudes prises par les Gaulois. L'état de guerre en était, par moments, la négation même. Un chef de famille ne se faisait sans doute accompagner des siens, femme et enfants, que pour les expéditions de longue durée, qui ressemblaient à des migrations<sup>2</sup>. Dans les campagnes à l'intérieur, le soldat partait souvent seul : c'était un devoir pour lui que de s'éloigner de ses proches, de les ignorer<sup>3</sup>. Quand la nation était en danger, au moment des combats solennels, il jurait « de ne point entrer sous son toit, de ne point voir ses parents et ses enfants, de ne point s'approcher de sa femme », avant d'avoir traversé les rangs ennemis<sup>4</sup> : la qualité de combattant entraînait, lors de certains périls, un état de chasteté, une consécration absolue à la cité et à ses dieux.

1. *Convenient*, dit César (VI, 14, 2), qui aurait bien dû nous dire nettement si cet enseignement était obligatoire. Il semble toutefois qu'il ne le fût pas, puisqu'il était recherché volontairement par des jeunes gens déjà libres (*sua sponte*).

2. Cf. p. 205 et 409.

3. Cf. César, VII, 26, 4.

4. *Id.*, VII, 66, 7.

Même en temps de paix, la femme et les enfants étaient, de moins autour des puissants, relégués au second rang par les exigences de leur puissance même. Les hôtes, les clients, les parasites, submergeaient les nobles sous les flots de la vie extérieure. Il y avait trop de liens sociaux pour que les autres attachés se fissent souvent sentir. Le patronage obstruait les abords du foyer, la famille politique de la clientèle faisait tort à la famille du sang. Dans ces banquets populeux où la hiérarchie est si sévèrement observée, où tout un monde de courtisans, de dévots, de serviteurs s'échelonnent autour du maître triomphant<sup>1</sup>, je ne vois point la place de la femme. — Mais elle reparaitra près de son mari dans les heures d'abandon et de fuite<sup>2</sup>.

1. Diodore, V, 28, 4; Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152, et VI, 49.

2. Cf. p. 410-1. — On a reproché aux Gaulois την πρὸς τοὺς ἄρρενας συνουσία Aristote, *Polit.*, II, 6(9), 6, p. 1269; Diodore, V, 32, 7; Strabon, IV, 4, 6; Athénée XIII, 79, p. 603. Il est fort possible qu'il n'y ait là qu'un propos de voyageur transmis d'âge en âge : tous ces textes semblent venir d'une même source, sans doute Éphore, si sujet à caution (Josèphe, *Contra Apionem*, I, 12); d'Arbois et Jubainville, *La Famille celtique*, 1905, p. 187 et suiv. — J'en dirai de même du reproche que leur adresse Eusèbe : Παρὰ δὲ Γάλλοις οἱ νέοι γαμοῦνται μετὰ παρρησίας, οὐ ψόγον τοῦτο ἡγουμένοι διὰ τὸν παρ' αὐτοῖς νόμον (*Præp. evang.*, VI, 1 *P. Gr.*, XXI, c. 472).

## CHAPITRE XII

### TEMPÉRAMENT<sup>1</sup>

I. Aspect et facultés physiques. — II. De la tenue du corps. — III. Nature de la volonté. — IV. Défauts et qualités de l'esprit. — V. Bonté et justice. — VI. De la gaieté gauloise. — VII. Individualisme. — VIII. De l'originalité des Gaulois. — IX. Part des diverses influences.

#### I. — ASPECT ET FACULTÉS PHYSIQUES

Les écrivains des abords de l'ère chrétienne ont donné aux Gaulois leurs contemporains les mêmes caractères physiques qu'aux vainqueurs de l'Allia et aux combattants de Delphes<sup>2</sup> : taille élevée<sup>3</sup>, chairs molles et blanches<sup>4</sup>, chevelure blonde<sup>5</sup>,

1. Michelet, l. I, ch. 4, plein de traits fort justes. — Sur la question anthropologique, Hamy, *Les premiers Gaulois, L'Anthropologie*, 1906 et 1907.

2. Cf. t. I, p. 338 et suiv.

3. Εὐμάχεις, Diod., V, 28, 1 (tous les Gaulois); cf. 32, 2; Strabon, IV, 4, 3; *celsius statura*, Amm., XV, 12, 1. De même, César, II, 30, 4 (à propos des Aduatiques, qui étaient d'origine transrhénane, mais disant cela de *plerumque omnibus Gallis*).

4. Ταῖς δὲ σαροῖς χάρυγροι καὶ λευκοί, V, 28, 1 (tous les Galates); *candidi pæne omnes*, Ammien, XV, 12, 1; ἡ τῶν Κελτῶν λευκότης, Galien, *De sanitate tuenda*, I, 5, Kühn, VI, p. 21; *id.*, *De temperamentis*, II, 6, Kühn, I, p. 627. Diodore (V, 32, 2) insiste sur la blancheur des enfants, qui s'atténue avec l'âge. *Niveas ulnas* des femmes. Ammien, XV, 12, 1. La tendance des Gaulois à engraisser est notée chez Ephore (Strabon, IV, 4, 6; mais on peut aussi penser qu'il s'agit ici des Ibères et non des Celtes, cf. Nicolas de Damas, fr. 102, 2) et Galien (*De simpl. medic. temperamentis*, II, 20, Kühn, XI, p. 513). On leur attribuait de supporter mal les lavements actifs ou âcres, lesquels, disait-on, ne convenaient ni aux femmes, ni aux gens faibles, ni aux eunuques (Oribase, VIII, 24, Daremberg, II, p. 213).

5. Ξανθοί, Diodore; *rutili*, Ammien, qui parait bien avoir sous les yeux la même source que Diodore. *Flavus Carnutus*, Tibulle, I, 7, 11. Sur les Rutènes, p. 36, n. 2. *Fulvus* et *flavus* reviendront chez Claudien, sans doute comme réminiscence du type consacré (cf. p. 416); *De cons. Stil.*, II, 240; *In Ruf.*, II, 110.

regard farouche <sup>1</sup>, ce type du Celte, consacré par dix générations de chroniqueurs et d'artistes, régnait toujours sur le marbre la poésie <sup>2</sup>, et les traditions d'école le perpétuaient indéfiniment. Il fait désormais partie de la phraséologie littéraire et de ses modèles d'ateliers.

Cela même nous donne le droit d'émettre quelques réserves sur l'exactitude de ce portrait, et de nous demander s'il convenait bien à tous les Celtes et à tous les Belges que César eut à combattre.

Qu'ils fussent moins noirs de chevelure que des Espagnols des Italiens, cela était naturel. Mais d'une part, beaucoup de Celtes paraissaient blonds qui ne l'étaient qu'à force de lavages <sup>3</sup> et de teintures <sup>4</sup>. Et d'autre part, le terme de blond n'est jamais, dans les descriptions populaires, qu'une valeur relative : il y a des degrés infinis dans les tons fauves ou jaunes, et on ne tardera pas à reconnaître que les Germains étaient plus blonds que les Gaulois <sup>5</sup>. Pourtant, beaucoup de Gaulois descendaient d'hommes de même origine que les Germains : mais le mélange avec les Ligures, le contact des terres chaudes du Midi a pu faire tourner graduellement les chevelures vers des tons moins clairs et une couleur moins ardente <sup>6</sup>.

Étaient-ils tous aussi grands qu'on voulait bien le dire? Les peuples ont toujours une tendance à exagérer la taille des hommes qui les ont combattus : les Grecs ont transformé en géants les ennemis de leurs dieux. Et cette réputation de grandeur s'imposait d'autant plus à propos des Gaulois que, suivant

1. *Luminum torvitate terribiles*, Ammien : τὴν πρόσωπον καταπληκτικοί, Diodore, V, 31, 1.

2. Cf. t. I, p. 338-341, t. II, p. 415, n. 5.

3. Τιτάνου ἀποπλύματι, Diodore, V, 28, 1; cf. p. 300.

4. *Sapo... rutilandis capillis*, Pline, XXVIII, 191.

5. Strabon, VII, 1, 2; Manilius, *Astronomiques*, IV, 713-4.

6. Il est à remarquer que Galien ne cite pas les Gaulois, mais cite les Germains parmi les nations « rouges », πυρραί (De temperamentis, II, 5, Kühn, I, p. 618), et que Caligula fut obligé de teindre les cheveux des Gaulois qu'il voulut faire passer pour des Germains (*rutilare comam*, Suétone, *Caius*, 47).



une coutume de Barbares, ils plaçaient sur le front de leurs armées les statures les plus hautes<sup>1</sup>. C'étaient sans doute des corps magnifiques que ces cavaliers gaulois qui, durant les guerres civiles, entouraient César et Labiénus, et les vainqueurs ne pouvaient s'empêcher d'admirer leurs vastes cadavres étendus sur le champ de bataille : mais après tout, ils ont pu être choisis entre dix mille, et il y avait des Germains parmi eux<sup>2</sup>. Comme tous les peuples épris de guerre, les Celtes et les Belges ont aimé les beaux hommes : Vercingétorix dut une partie de son prestige à sa haute taille et à sa superbe prestance<sup>3</sup>; des peuples se faisaient gloire de s'appeler « les Grands », *Cavari*<sup>4</sup>; on donnait volontiers ce nom aux enfants<sup>5</sup>. Mais cela même prouve que le mot de grandeur, appliqué par les Anciens aux Gaulois, n'avait qu'un sens relatif<sup>6</sup>, et ne visait que l'élite des soldats ou une partie des habitants. Au reste, on reconnaissait que les Belges, au nord de la Marne, étaient plus grands que les Celtes<sup>7</sup>; on savait que les Germains, au delà du Rhin, étaient plus grands que les uns et les autres<sup>8</sup>. On ne peut prouver, je l'avoue, que les populations de nos pays ressemblaient alors à ce qu'elles sont maintenant : mais de toutes les assertions qui peuvent être émises à leur endroit, c'est de beaucoup la plus raisonnable.

Les historiens des invasions celtiques ont répété que le Gaulois manquait d'endurance physique, et ils ont, de cette faiblesse, donné d'assez bonnes preuves<sup>9</sup>. Mais le récit des

1. Cf. t. I, p. 295, n. 11, p. 355, p. 341.

2. *De bello Africano*, 40, 5 et 6.

3. Florus, I, 45, 21; Dion Cassius, XL, 41, 1.

4. P. 36 et 514. Cf. t. I, p. 341, n. 1.

5. *Cavarillus*, César, VII, 67, 7; *Cavarinus*, V, 54, 2; Holder, I, c. 872-5.

6. César dit d'ailleurs (p. 415, n. 3) *plerumque*, et Ammien, *pæne omnes* (XV, 12, 1). Cf. ce que dit Pausanias, t. I, p. 340-1.

7. C'est ce qu'indique la fable imaginée par les Grecs sur l'origine des Galates (Belges) : ils seraient nés de Galatès, fils d'Hercule et d'une Celte τῷ μεγέθει τοῦ σώματος ὑπερβύτης (Diodore, V, 24, 1); Properce, V, 10, 40. — Cf. t. I, p. 341, n. 5.

8. Strabon, VII, 1, 2.

9. T. I, p. 341 et suiv.

guerres de l'indépendance n'apporte pas tout à fait la même impression. Ces hommes qui ont culbuté à Gergovie les centurions de la VIII<sup>e</sup> légion, ces fantassins qui se sont battus pendant deux jours au pied d'Alésia, épuisés cependant par un mois d'attente et de faim, les Nerviens de la Sambre, les Bellovaques de l'Oise, ces insaisissables cavaliers qu'ont été Ambiorix l'Éburon et Comm l'Atrébate<sup>1</sup>, paraissent des chefs-d'œuvre de complexion physique, égaux aux meilleurs des légionnaires marsees ou samnites. On disait que les Belges étaient les plus robustes de tous les Gaulois<sup>2</sup> : mais il ne manquait pas de Celtes, au sud de la Marne, qui leur ressemblaient, et l'acharnement des Cadurques dans Uxellodunum dénote une ténacité physique comparable à celle des indigènes de la Flandre et de la Moselle<sup>3</sup>.

Nul doute que dans l'ensemble, les membres des fantassins romains ne fussent plus rompus à la fatigue, et surtout à des fatigues plus diverses, à la marche, au remuement des terres, au maniement prolongé des armes, au port des fardeaux<sup>4</sup> : tous les muscles avaient été également exercés, soumis à un entraînement savant et continu. C'étaient cette science et cette expérience qui faisaient défaut à leurs adversaires. Mais ceux-ci, de par leur nature, ne sont point incapables d'acquérir l'une et l'autre, et de se former des corps vigoureux, durcis et résistants<sup>5</sup>. Ils pourront même un jour devenir, sous la discipline de chefs entendus, les plus endurants des soldats de l'Occident<sup>6</sup>.

1. César, VII, 48, 50 et 51; VII, 81, 84 et 86; II, 22-27; VIII, 16-19; VI, 43; VIII, 24; VIII, 48.

2. Surtout, sans doute, parce que l'état de guerre était plus fréquent chez eux; César, I, 1, 3; II, 4, 2 et 3; Strabon, IV, 4, 2 et 3; Diodore, V, 24, 3 (Galates, éponyme des Galates ou des Belges, πολύ προίχοντα των ἰσοθύνων ἀρετῇ τε ψυχῆς καὶ βώμῃ σώματος).

3. Hirtius, VIII, 40-43.

4. Cf. César, VII, 73, 1; etc.

5. C'est ce que Vercingétorix a pu faire d'eux: cf. VII, 20, 5 à VII, 30, 4. Cf. ici, p. 422, 425.

6. Ammien (XV, 12, 3) décrira le soldat gaulois en termes qui pourraient con-

## II. — DE LA TENUE DU CORPS

Les Gaulois possédaient une qualité assez rare chez les Barbares, et que les peuples du Midi n'ont point toujours recherchée : ils étaient fort propres, et l'on admirera plus tard le soin méticuleux qu'ils apportaient à leur toilette<sup>1</sup>. Ils avaient le respect de leur peau blanche et de leur chevelure blonde.

Les cheveux et la barbe étaient l'objet d'attentions particulières. On a vu qu'ils se lavaient la tête au savon ou à l'eau de chaux pour assurer à la chevelure la coloration blonde<sup>2</sup>. Ils la conservaient très drue et très longue; d'ordinaire, ils la ramenaient en arrière, vers le sommet ou la nuque, de façon à dégager largement le front : on eût dit des Pans et des Satyres<sup>3</sup>, mais à la figure découverte et aux touffes bien peignées. La barbe n'était jamais laissée à elle-même : les uns la gardaient, mais toujours assez courte; d'autres se rasaient. Les nobles avaient les joues et le menton nus, les moustaches longues et pendantes<sup>4</sup>. Tout cela exigeait des soins périodiques<sup>5</sup>.

Cette toilette était une des formes, et la meilleure, de leur coquetterie. Car ils passaient pour coquets comme des femmes. On leur reprochait à satiété d'aimer la parure<sup>6</sup> : mais les col-

venir au légionnaire de César : *Gelu duratis artubus et labore adsiduo multa contempturus et formidanda.*

1. *Tersi pari diligentia cuncti et mundi*, Ammien, XV, 42, 2 (mélange de sources très anciennes et de détails pris de visu).

2. Page 446.

3. Diodore, V, 28, 2; Strabon, IV, 4, 3. Cette coiffure me paraît se retrouver dans quelques figures de monstres des monnaies, Cab. des Méd., 6720, 6953.

4. Diodore, V, 28, 3. Crixus le Cisalpin porte la barbe, Silius, IV, 249. Barbiche de la tête des monnaies *Andercom.*, Cab. des Méd., 6342. Moustaches relevées en croc, *id.*, 5993-5. Mais, à part de très rares exceptions, on ne peut faire état des monnaies, où les têtes ne sont presque jamais des portraits (cf. p. 353, n. 1). Je crois cependant qu'on peut tenir compte des barbes des Nautés parisiens (*Rev. des Et. anc.*, 1907, pl. 13), qui doivent être en costume traditionnel.

5. En temps de deuil, au moins chez les femmes, on laissait les cheveux épars (César, VII, 48, 3).

6. Diodore, V, 30, 1; Strabon, IV, 5, 5; Appien, *Celtica*, 12; Properce, V, 10, 40-43; cf. Silius, IV, 154-6.

liers et les bracelets aux couleurs rayonnantes, les étoffes brodées d'or ou teintes de pourpre, étaient des cadres faits à souhait pour leurs corps propres et neigeux<sup>1</sup>. L'habitude faisait répéter aux écrivains que les Gaulois étaient terribles à voir : la description qu'ils en donnaient laissait une pensée différente. Quand Virgile nous montre le Celte, « la chevelure dorée, vêtu d'une tunique d'or, recouvert d'un manteau aux raies de mille couleurs, un collier d'or entourant son cou d'une blancheur de lait »<sup>2</sup>, nous ne songeons pas à quelque guerrier sombre et farouche, mais la sensation nous arrive d'une image étincelante et joyeuse.

Par malheur, ces gens-là se tenaient fort mal à table. D'abord, leurs moustaches pendantes retenaient des débris de nourriture et tamaisaient la boisson, ce qui dégoûtait les étrangers<sup>3</sup>. Puis, ils mangeaient gloutonnement, « à la manière des lions », déchirant les viandes de leurs deux mains, y mordant à pleines dents<sup>4</sup>. Enfin, la vue et l'odeur du vin leur faisaient perdre toute dignité physique<sup>5</sup>. Ils ne s'étaient point corrigés depuis les aventures du Latium : ils demeuraient aussi fieffés ivrognes que les plus rudes des Barbares. Le plus souvent, bien entendu, ils buvaient pur : car mêler l'eau et le vin, disaient-ils, c'était s'empoisonner<sup>6</sup>. Au premier abord, ils paraissaient sobres et modérés : ils n'absorbaient que de petites rasades, la valeur d'un gobelet<sup>7</sup>. Mais ils revenaient sans cesse à la boisson<sup>8</sup>, jusqu'à l'ivresse, le sommeil ou la démence. Le commerce avec l'étranger, l'invention de liqueurs de toute sorte<sup>9</sup>, développèrent le

1. *Quiddam simile nivibus*, Florus, I, 20 (II, 4), 2; cf. p. 415, n. 4.

2. *Énéide*, VIII, 650-661; cf. de même Silius, IV, 154-6.

3. Diodore, V, 28, 3.

4. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152 : sauf ἐὰν ᾗ τι δυσσάπισσαστον, auquel cas ils se servent d'un couteau de ceinture (cf. p. 104, n. 6).

5. Ammien, XV, 12, 4 (avec renvoi à Cicéron, *Pro Fonteio*).

6. Cicéron *apud* Ammien, *ibidem*; Diodore, V, 26, 3.

7. Οὐ πλείον καθεὸν (Posidonius, qui semble parler de bière à ce propos) : 0 litre 0456. Diodore (V, 26, 3) paraît dire le contraire.

8. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 36, p. 152, c, d.

9. *Ad vini similitudinem multiplices potus*, Ammien, XV, 12, 4; ici, p. 294-5.

vice dans des proportions formidables, et l'on devait plus tard signaler de ces hommes du peuple qu'un enivrement continu avait travestis en des espèces de fous aux sens hébétés et à la démarche incertaine<sup>1</sup>. L'alcoolisme et ses maux ont eu, dans la Gaule, leurs précédents. Et c'était un spectacle navrant de voir ces belles et brillantes créatures se transformer peu à peu en brutes répugnantes.

### III. — NATURE DE LA VOLONTÉ

Les âmes, comme le corps, avaient besoin d'apprendre la discipline. Depuis deux ou trois siècles qu'on le connaissait, le Gaulois s'était trop peu amendé : il n'atteignait pas l'âge de la maturité, quoique, sur certains points, il fût devenu plus sérieux et plus sage<sup>2</sup>.

Il n'avait, dans l'ensemble, rien perdu du courage de ses ancêtres les conquérants : c'étaient les mêmes bravades contre l'ennemi<sup>3</sup>, le même mépris de la mort<sup>4</sup>, la même folie du suicide<sup>5</sup>. Cependant, à cet égard, les deux grandes régions du monde gaulois ne se ressemblaient pas absolument. Les habitants du Centre et du Midi, maîtres plusieurs fois séculaires de campagnes joyeuses, se sentaient trop heureux de vivre pour s'obstiner, les jours de combat, dans une résistance qu'ils jugeaient inutile<sup>6</sup> : ils lâchaient pied ou se rendaient. Sauf les Allobroges, montagnards épris de liberté et orgueilleux de se battre<sup>7</sup>, tous les autres peuples de ces pays n'opposèrent aux

1. Ammien, XV, 12, 4 : doit être en grande partie emprunté à une source ancienne; cf. en effet : Athénée, IV, 36 (Posidonius); Diodore, V, 26, 3; Pline, XIV, 149. Sur l'ivresse celtique par le vin, cf. encore Arrien, *Entretiens d'Épictète*, II, 20, 17.

2. Cf. t. I, p. 369 et suiv.

3. Diodore, V, 20, 3.

4. *Id.*, V, 28, 5; Athénée, IV, 40 (Posidonius).

5. *Id.*, V, 28, 5; Athénée, l. c.; cf. p. 173-4.

6. Soumission rapide des Volques et Cavares aux Romains au temps de Bituit; des Éduens et Arvernes, des Rèmes et Suessions, César, VII, 89; II, 3 et 12.

7. Cicéron, *Pro Fonteio*, 12, 26; *De provinciis cons.*, 13, 32.

Romains qu'une médiocre résistance; et même sous la direction de Vercingétorix ou pour sauver leur chef, on sent qu'ils regrettent d'avoir à lutter et qu'ils sont prêts à fuir<sup>1</sup>. — Au Nord, dès que l'on approche des terres plus élevées du Nord et des populations belges, plus tard arrivées, on retrouve des hommes plus franchement et plus complètement courageux. C'est chez les Armoricains et les Aulerques, chez les Nerviens de la Sambre, les Bellovaques de l'Oise, les Éburons des Ardennes, les Morins et les Ménapes des basses terres, les Trévires de la Moselle, que se sont passés les plus admirables faits d'armes de la guerre d'indépendance<sup>2</sup>. Au Centre et au Sud, les longues résistances ont été surtout l'œuvre d'un chef; dans le Nord ce sont aussi les foules elles-mêmes qui ont voulu lutter et mourir : les soldats de Camulogène devant Lutèce<sup>3</sup>, les Nerviens dans la bataille de la Sambre<sup>4</sup>, ont fourni les deux plus beaux exemples d'acharnement au combat et de mort collective présente l'histoire de la liberté. Les Gaulois n'étaient plus en temps de guerre, des énergumènes semblables à ceux de Delphes et de l'Allia<sup>5</sup>. Les uns avouaient franchement leur répugnance à se battre; les autres, une fois décidés à le faire, ne lâchaient pied que pour mourir. Leur courage était devenu à la fois plus ordonné et plus absolu.

Mais dans le courant de la vie, ils ont moins pris l'habitude de se modérer. Ils demeurent fatigués d'exubérance et incapables de résolution longtemps suivie.

Le Gaulois, d'abord, souffre quand il ne parle pas<sup>7</sup>. Dans les réunions publiques, il faut des lois contre les interrupteurs

1. César, VII, 77, 2; 63, 8-9; 80.

2. III, 7-10; VII, 57-62; II, 16-28; VIII, 6-23; V, 26-52; VI, 30-31, 43; VII, 28-29; IV, 37-38; VI, 5-6; VI, 7-8; VIII, 45.

3. Cf. n. 2.

4. VII, 62, 7.

5. II, 28, 1 et 2.

6. Cf. t. I, p. 354-5.

7. Ici, p. 359-360.

8. Strabon, IV, 4, 3; ici, p. 58.

Sur le champ de bataille, dans les marches, dans les camps, les cris et les chants font autant de bruit que les armes<sup>1</sup>. C'est un peuple de bavards et de braillards. Mettez-en plusieurs ensemble, vous entendrez tout de suite d'abominables clameurs : ce n'est pas qu'ils se soient pris de querelle ; mais, pacifiques ou furieux, peu importe, ils ne s'entretiennent pas sans hurler de concert<sup>2</sup>.

Le calme était exclu de leur esprit comme de leur langue. Les Anciens ne virent jamais des hommes aussi excitables<sup>3</sup>. Il ne se passait guère de repas sans qu'on en vint, pour les motifs les plus futiles, à des disputes, des provocations, des combats<sup>4</sup> : c'est un pays de duellistes aussi bien que de guerres civiles<sup>5</sup>. La voix, la main, la pensée et l'épée y sont également promptes et immodérées. Il y gronde sans cesse des colères d'hommes et de peuples<sup>6</sup>.

Ainsi qu'il arrive chez ces natures toutes d'élan, le découragement se montrait aussi vite que la colère<sup>7</sup>. Même à jeun, il y avait chez le Gaulois quelque chose de l'ivrogne qui ne s'exalte que pour s'assoupir, à moitié fou et à moitié brute. Qu'une défaite survienne, l'abattement est insurmontable. Il faut que les chefs cachent au soldat une bonne partie de la vérité, pour n'être point lâchés dans les moments difficiles : il est plus avantageux de l'exciter par de folles illusions, que de faire appel au sentiment du devoir<sup>8</sup>. Vercingétorix aura à se méfier, autant que de César, des défaillances des siens.

1. Tite-Live, XXI, 28, 1; Polybe, III, 43, 8; Diodore, V, 29, 2-3; César, VII, 21, 1; 81, 2.

2. Ammien Marcellin, XV, 12, 2 : *Metuendæ voces conplurium et minaces placatorum juxta et irascentium*.

3. *Avidi jurgiorum et sublatius insolentes*, Ammien, XV, 12, 1; *φιλόνηχοι*, Strabon, IV, 4, 6.

4. Diodore, V, 28, 5; Athénée (Posidonius), IV, 40.

5. Athénée (Posidonius), IV, 40; Diodore, V, 28, 5; Strabon, IV, 4, 2. Cf. p. 182 et suiv.

6. Strabon, IV, 4, 2; Athénée, IV, 40; Arrien, *Entretiens d'Épictète*, II, 20, 17.

7. *Id.*, IV, 4, 5. Cf. t. I, p. 344.

8. César, VII, 20, surtout 12; 29, surtout 6.

Aussi, les résolutions poussaient vite sur le sol de la Gaule : les déclarations de guerre, accusations capitales, besoins de sacrifices et signaux d'émeutes sortaient en un clin d'œil des esprits soulevés<sup>1</sup>. Les sénateurs aulerques et lexoviens refusent la prise d'armes : le peuple les tue<sup>2</sup>. Sur une parole entendue sur une fausse nouvelle crue aussitôt, les Gaulois s'épouvantent, crient à la trahison, égorgent leurs chefs et changent de gouvernement<sup>3</sup>. L'état de guerre n'était que la conséquence de ces volontés subites, de ces fougues sans cesse renaissantes. Décisions rapides, changements continus. Les constitutions demeuraient pas plus stables que les hommes. Les Gaulois devinrent célèbres pour leur goût des révolutions<sup>4</sup> ; ils n'aimaient pas les sages lenteurs des améliorations politiques, passaient brusquement d'un régime à l'autre. Nous les verrons, pendant la guerre de César, acclamer et conspuer tour à tour leurs rois et leur sénat, les Germains, les Romains et les patriotes.

Ils ont tous, si je peux dire, la volonté offensive. Les mécontents ne se plaignent jamais longtemps de leurs chefs, ils renversent le plus tôt possible<sup>5</sup>. Des soldats gaulois sont faits pour une guerre défensive. Il faudra à Vercingétorix de grands efforts inouïs pour les empêcher d'attaquer, et ces efforts, de leur part, finiront par échouer au moment décisif<sup>6</sup>. La seule tactique que comprenne une armée, c'est d'aller d'abord à l'ennemi à la place forte, sans attendre l'un et sans étudier l'autre<sup>7</sup>. Quand les Gaulois voudront délivrer Alésia, ils marcheront en ma-

1. *Nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt*, César, VII, 42, 1.

2. César, III, 8, 3; III, 10, 3; IV, 5, 3; VI, 20, 2; VII, 20, 1; VII, 42, 2; Strabon, IV, 4, 2.

3. III, 17, 3.

4. VI, 20, 2.

5. César, II, 1, 3; III, 8, 3; Strabon, IV, 4, 2 (qui a très bien vu cela).

6. Note 2.

7. César, III, 17, 3; V, 54, 2; VII, 20, 1.

8. VII, 14 et 16; VII, 20, 5; VII, 64, 2; cf. 66-67.

9. Cf. p. 205 et suiv., p. 220 et suiv.



contre les lignes de César, avant de s'informer au préalable de leurs points faibles et de leur état de défense<sup>1</sup>.

Ce sont donc de belles forces naturelles, à demi aveugles, brusques, presque instinctives. Mais il y aurait injustice souveraine et réelle inexactitude à confondre tous les Gaulois dans ce portrait général. Il résulte surtout des textes latins et grecs, et les jugements qu'un peuple porte sur ses voisins sont toujours absolus, et partant à moitié faux. La Gaule a eu des hommes sages et réfléchis, à la décision froide et tenace, à la résolution constante. Son histoire au temps de la lutte pour la liberté offre, autant que celle de toute autre nation, des exemples de courage méthodique et de noble entêtement : Ambiorix, Dumnac, Gutuatr, Comm, Lucter, Drappès, hommes du Nord, du Centre ou du Midi, valent n'importe quels héros militaires<sup>2</sup>. Vercingétorix comprit quels défauts de la volonté troublaient sa nation ; il lui imposa la patience et la maîtrise de soi. Il réussit, non pas certes à la guérir, mais à écarter le mal pendant près d'un an<sup>3</sup>. Ce qui prouve que ce mal n'était pas sans remède.

#### IV. — DÉFAUTS ET QUALITÉS DE L'ESPRIT.

Cette incohérence de la volonté gâtait l'intelligence des Gaulois, que nous avons vue curieuse, inventive, souple et variée<sup>4</sup>. Elle lui faisait perdre son équilibre, la rendait souvent maladroite ou stérile.

Ils ne savaient pas réfléchir : c'est-à-dire que leur esprit manquait encore de cette sorte de discipline qui ordonne les actions, prépare la conduite, fait prévoir les conséquences d'une décision. C'est pour cela qu'ils sont, à la guerre, de si

1. César, VII, 81-82.

2. Voyez surtout VIII, 24, 4, et VI, 43, 6; VIII, 31, 5; VIII, 38, 4; VIII, 23, 2; VIII, 44, 2 et 3.

3. César, VII, 14; 20; 20 et 30; 36, 3-4; 64, 2-3.

4. P. 356 et s.

misérables tacticiens<sup>1</sup>, et que, dans les conversations, ils vont de même à tort et à travers, parlant presque en propos interrompus<sup>2</sup>. Ce qui, d'ailleurs, ne les empêcha pas de devenir des maîtres rhéteurs<sup>3</sup>.

Avec cela, qu'on remarque une qualité qui est le correctif de ce travers. Les Gaulois, à défaut du raisonnement, recherchent la précision. Ils ont le goût des choses bien disposées, des calculs méticuleux; ils sont gens à protocole et à hiérarchie<sup>4</sup>. Même dans certains moments où il eût fallu agir vite, ils ne surent pas négliger les minuties<sup>5</sup>. Il y a chez eux une véritable tendance aux formalités administratives. Ce qui, tout compte fait, n'est pas de mauvais augure pour l'avenir politique de la nation.

Mais ils compromettent cet avenir par leur incapacité absolue à profiter des leçons de l'expérience. Ils ont de la mémoire, mais on dirait qu'ils ne veulent se souvenir que de triomphes et de faits glorieux. Le malheur ne les a instruits que médiocrement. Malgré les défaites subies depuis deux siècles, on a vu qu'ils ont à peine changé leur manière de combattre<sup>6</sup>. Traqués en Italie, en Grèce, en Asie, ils n'ont rien rabattu en Gaule d'une fierté depuis longtemps célèbre<sup>7</sup>. Divico l'Helvétè, qui n'était que le délégué d'une peuplade d'immigrants, interpella César avec le même formidable orgueil que les Celtes déployèrent devant Alexandre étonné : ni Mithridate ni Hannibal n'eussent parlé autrement que ce demi-fugitif, sans feu ni terre, qui s'en vint menacer le plus puissant des Romains d'un désastre sans précédent<sup>8</sup>. Je ne suis pas sûr qu'Éduens, Séquanes et autres n'aient pas d'abord regardé le proconsul comme un simple

1. Strabon, IV, 4, 2; ici, p. 203-7.

2. Το ἀνόητον, Strabon, IV, 4, 5.

3. P. 360.

4. P. 53-58, 69-70, 376-7, 393-6.

5. César, VII, 76, 3.

6. P. 192 et suiv., p. 205 et suiv.

7. Το ἀλαζονικόν, et ce qui suit, Strabon, IV, 4, 5.

8. César, I, 13, 3-7; 14, 7.

auxiliaire, à leur disposition<sup>1</sup>. Dans la conversation, le Gaulois aimait à se vanter : il avait la pensée et la parole pleines de lui, il était toujours un peu son propre barde<sup>2</sup>. Vercingétorix, déjà touché par la défaite, prédisait des succès prodigieux, et, presque assiégé dans son camp, annonçait la conquête du monde : et ses soldats, oubliant leur lassitude et leurs misères, croyaient et applaudissaient<sup>3</sup>. Les peuples avaient la même outrecuidance que les hommes : les Bellovaques ne voulaient faire la guerre contre Rome qu'en leur nom et à leur guise<sup>4</sup>. Et, vraiment, si irréfléchie et si dangereuse que fût parfois cette superbe, on ne peut la reprocher longtemps aux Gaulois : c'est elle qui fit souvent leur force, et qui leur inspira les plus grandes choses.

Mais aussi cet orgueil et cette irréflexion les mettaient à la merci des habiles et des ambitieux. Avec quelques flatteries, de belles phrases, l'image de grandes espérances, on dirigeait ou on retournait sans peine leurs volontés : et c'est ainsi que Vercingétorix les mania si longtemps à son gré<sup>5</sup>. Ils étaient les plus faciles des gens à se laisser convaincre<sup>6</sup> : une fois, dans l'espace d'une heure, ils crurent et crièrent tour à tour que leur chef était un traître et qu'il était un grand homme<sup>7</sup>. Mensonges, nouvelles inexactes et vantardises avaient toujours prise sur ces imaginations rapides et dérégées. C'étaient les « esclaves des faux bruits »<sup>8</sup>.

Mais les Gaulois, le cas échéant, savent se rendre aux bonnes raisons<sup>9</sup>. Si mobile que soit leur esprit, il ne manque ni de justesse ni de logique. Qu'on leur explique les choses, ils accepte-

1. Cf. César, I, 31, 14-16.

2. Diodore, V, 29, 3 ; 31, 1.

3. César, VII, 29, 6 ; 30, 1.

4. *Id.*, VII, 75, 5.

5. *Id.*, VII, 30, 3, cf. 29, 6 ; 21, 1, cf. 20, 12.

6. Strabon, IV, 4, 2.

7. César, VII, 20 et 21.

8. *Incertis rumoribus serviant*, César, IV, 5, 3 ; VI, 20, 2 ; Strabon, IV, 4, 2.

9. Tout cela, bien vu par Strabon (IV, 4, 2) : Παραπεισθέντες δὲ εὐμαρῶς ἐνδιδοῦσαι πρὸς τὸ χρήσιμον, etc.

ront la solution la plus prudente. Il y a, dans leur tempérament, des tendances pratiques et positives qui les arrêtent presque brusquement, au milieu des plus folles entreprises. Leur emportement n'est jamais tel, qu'ils ne puissent se ressaisir au milieu de leur course, et raisonner dans l'élan de leur passion. Un jour, depuis longtemps soumis à Rome, les Gaulois s'enthousiasmèrent à la pensée de reprendre leur liberté : on chanta, on prophétisa, on s'exalta de toutes parts; à la première délibération, on applaudit les orateurs de l'indépendance, mais au vote, personne ne les suivit<sup>1</sup>. Il est fort possible de faire écouter au Gaulois le langage de la sagesse. Quand les Romains lui auront montré les bienfaits du travail, il ne demandera qu'à les croire<sup>2</sup>. Que ces intelligences aient de bons maîtres, étrangers ou indigènes, elles feront œuvre utile.

#### V. — BONTÉ ET JUSTICE

Cette crédulité, cette « simplicité »<sup>3</sup> d'intelligence ne tenaient pas seulement à ce que leur esprit gardait comme la fraîche naïveté des âges enfants, mais aussi à ce que leur âme possédait un grand fonds de bonté<sup>4</sup>.

Si vraiment les Ligures de la Gaule ont été les plus trompeurs des hommes<sup>5</sup>, la race issue d'eux et des Celtes a gardé le moins possible de ce fâcheux tempérament. Ces Gaulois, disait-on, étaient incapables de malice<sup>6</sup>. Ils répugnaient au mensonge et à la ruse; ils ne soupçonnaient pas le mal. Dans la vie comme à la bataille, ils allaient droit leur chemin, à ciel ouvert, le visage nu et le front haut<sup>7</sup>.

1. César, VII, 14; cf. 15, 1; 20, cf. 21, 1.

2. Tacite, *Histoires*, IV, 69.

3. Strabon, IV, 4, 2; 1, 5.

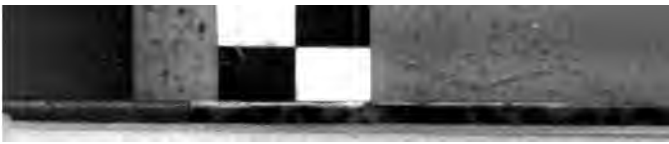
4. Ἀπλοῦν καὶ οὐ κακότητες, Strabon, IV, 4, 2.

5. Lisez Strabon, IV, 4, 2.

6. T. I, p. 132.

7. Strabon, IV, 4, 2; cf. n. 4.

8. Συνίασι... φανερώς καὶ οὐ μετὰ περισκέψεως, Strabon, IV, 4, 2; cf. p. 205 et suiv.



On se plaignait de leurs accès de colère <sup>1</sup> ; mais la colère ressemble parfois à une vertueuse folie ; et si les Gaulois étaient toujours prêts à s'indigner, c'est qu'ils avaient un sentiment très vif du droit et du juste. Les étrangers rendaient hommage à leur passion pour l'équité <sup>2</sup>. Une de leurs nations, les Volques Tectosages de la Bavière, s'était fait un singulier renom de justice et de modération <sup>3</sup>. Ils sont scrupuleux observateurs du droit des gens, et si l'hospitalité est chez eux parfois indiscreète, ils en connaissent et en pratiquent toutes les lois <sup>4</sup>.

Là-dessus encore, dans le bien comme dans le mal, on ne peut souscrire sans réticence au jugement que les Anciens portaient sur les Gaulois. Ce culte de la justice, cette droiture naturelle, ces nobles indignations, furent attribués par eux à toutes les nations lointaines : rhéteurs et moralistes avant tout, les écrivains de la Grèce et de Rome tendaient volontairement à opposer la nature franche des Barbares aux procédés retors des peuples civilisés. Le Danube et la Loire fournirent toujours à la littérature des paysans simples et fiers.

Mais chez les Gaulois comme chez tous les hommes, la ruse, la malice, la trahison, ne perdirent jamais leurs droits. Nous verrons combien de fourbes surgirent au temps de la guerre de l'indépendance. Diviciac et Dumnorix, fort intelligents d'ailleurs, sont d'assez tristes caractères. Autour de Vercingétorix foisonneront les traîtres, les transfuges et les indicateurs <sup>5</sup>.

Après tout, ce furent peut-être des exceptions, et la Gaule peut s'honorer de ce que, dans ces jugements tout faits que les peuples répétaient autrefois, on ait parlé de sa franchise et de

1. Plus haut, p. 423.

2. Ce qui précède, d'après Strabon, IV, 4, 2.

3. César, VI, 24, 3. Cf. t. I, p. 297.

4. Diodore, V, 28, 5 ; César, IV, 5, 2 ; Parthénien de Nicée, 8, *Erippe*, qui est un conte à l'éloge de l'hospitalité celtique. Il serait fort possible que la tradition de Brennus, venant venger sur Rome le droit des gens (Tite-Live, V, 36, 8 ; etc.), eût été arrangée par des Celtes pour mettre leur passé en harmonie avec leurs aspirations contemporaines. Cf. t. I, p. 347 et 294, n. 7.

5. César, VI, 20 ; VII, 4, 9-10 ; 42, 2 ; 43 ; 63, 9 ; VIII, 44, 3.

sa simplicité, comme on disait la mauvaise foi carthaginoise, la fourberie ligure, la sincérité athénienne.

#### VI. — DE LA GAÏETÉ GAULOISE.

Le mot de « gaulois » est devenu, de nos jours, presque inséparable de l'idée de gaieté, d'une certaine gaieté à la fois spirituelle et rude, de ton bruyant et d'esprit vulgaire.

Ce rapprochement de mots est l'œuvre des modernes et presque de nos contemporains. « Gaulois », dans l'ancienne France, s'entendait des choses et des coutumes archaïques, de ce qui rappelait « le bon vieux temps »<sup>1</sup> : et nous avons pris peu à peu l'habitude<sup>2</sup> d'appeler de ce mot surtout le large rire et les plaisanteries grivoises, où s'ébattaient la joie de nos grands-pères, riant, comme on disait, « à la vieille gauloise ».

Mais les Gaulois proprement dits n'ont rien laissé qui justifie cette réputation de gaieté à demi grossière. Aucun texte ne nous les montre plus intempérants dans leurs propos ou plus libres dans leur joie que ne l'étaient les autres peuples.

Ce n'est pas une raison pour les croire sombres ou maussades, et pour supposer que la gaieté fut exclue de leurs entretiens. Rire et plaisanter étaient aussi bien leur propre que celui de tous les hommes. Les Anciens ont prêté à Brennos quelques mots d'esprit<sup>3</sup>, d'une « jovialité féroce »<sup>4</sup>. Quand les ambassadeurs du sénat romain eurent exposé leur message devant l'assemblée des Gaulois de Languedoc, on leur répondit par des éclats de rire que rien ne pouvait éteindre<sup>5</sup>. Les quelques scènes de la

<sup>1</sup> L'Étré, au mot *Gaulois*. C'est avec cette acception que Victor Hugo écrivait en 1831 dans *Notre Lume et Paris*, I, I, ch. 1 : « Qu'a fait le temps, qu'ont fait les hommes de ces merveilles du Palais de Justice ? Que nous a-t-on donné pour tout cela, pour toute cette histoire gauloise, pour tout cet art gothique ? »

<sup>2</sup> Tout être seulement depuis Paul de Kock (mort en 1871).

<sup>3</sup> Justin, XXIV, 6, 4-5; Diodore, XXII, 9, 4. Cf. t. I, p. 301, 335.

<sup>4</sup> L'expression est de Michelet, I, I, ch. 1, au début.

<sup>5</sup> *Ite-Lave*, XXI, 20, 3. T. I, p. 460-1.



vie heureuse qui nous sont parvenues, comme l'épisode de Luern et de son poète<sup>1</sup>, nous montrent que ces hommes se plaisaient aux reparties vives et enjouées. Ils vivaient trop longtemps à table, ils accueillaient trop bien les étrangers, pour ne pas être de plaisants convives et de gais causeurs<sup>2</sup>. Vaniteux, agités, loquaces, hospitaliers et sociables, tous ces défauts et toutes ces qualités ne vont pas sans une tendance à l'allégresse. Plus tard, c'est un Gaulois, le poète Ausone, qui, de tous les écrivains latins peut-être, montrera le plus sa joie de vivre<sup>3</sup> : je doute que la bonne humeur ait été, dans son pays, une faculté d'importation romaine.

## VII. — INDIVIDUALISME

Il est enfin un trait distinctif des Gaulois que nul auteur de l'Antiquité n'a mis en lumière<sup>4</sup>, et qui ressort cependant de leur état social, de leur vie publique et familiale, de leurs habitudes militaires et intellectuelles. C'est leur individualisme, l'indépendance et l'exubérance des volontés personnelles. L'homme (je parle des riches et des nobles) refuse sans cesse de subordonner son être et son existence à une force collective, famille, clan, tribu ou cité<sup>5</sup> : la Gaule n'offre pas de ces puissances sociales, compactes et despotiques, telles que furent longtemps la *gens* romaine et l'État spartiate<sup>6</sup>. L'individu est très libre, et il veut l'être. Il n'entend qu'à moitié la notion de solidarité sociale. Les magistrats ont moins de force que les chefs de clientèles, et les lois que l'ambition d'un seul<sup>7</sup>. Ce ne

1. P. 384, 549-550.

2. P. 358 ; César, IV, 5, 2 ; Diodore, V, 28, 5 ; V, 20, 5 ; Parthénien de Nicée, 8.

3. Cela a été bien vu par Boissier, *La Fin du Paganisme*, II, p. 82 et suiv.

4. A moins que l'expression de Strabon (IV, 4, 2), ἀβέλκαστον, ne soit une allusion à cet individualisme.

5. P. 400 et suiv., p. 402 et suiv.

6. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, I, II, ch. 10, § 1 ; I, III, ch. 18.

7. César, I, 17, 4 ; cf. p. 79 et suiv.

sont pas les cités ou les tribus que chantent les bardes, mais la gloire d'un patron<sup>1</sup>. Hommes d'orgueil, de colère, d'impulsion et d'indiscipline, les Gaulois ne comptent que sur leur force et n'agissent que par leur volonté<sup>2</sup>.

Quel contraste entre les guerres gauloises et les guerres ligures! Nous l'avons déjà dit<sup>3</sup>, il faut le répéter ici. Dans le récit des conquêtes faites par Rome en Ligurie, il n'est jamais prononcé un nom de général : les historiens latins ne parlent que de tribus ou de peuples, de masses unies d'hommes anonymes. Tout au contraire, depuis Bituit l'Arverne jusqu'à Comm l'Atrébate, les luttes soutenues par les Gaulois ont été l'apothéose d'un chef<sup>4</sup>.

Sauf le peuple grec, nulle nation n'a aimé à ce point la gloire, le bruit que fait un nom d'homme. L'importance qu'eut le dogme de l'immortalité montre un vigoureux désir de ne point disparaître. Mais les Gaulois redoutent au même titre la disparition de leur être et celle de leur souvenir. Leur vertu militaire est née en partie du besoin de faire parler de soi, mort ou vivant. S'ils estiment les bardes, ce n'est point pour autre chose. La poésie donne la durée à leur nom, comme le courage la donne à leur âme. Peu d'hommes ont rêvé de la postérité avec une telle constance. Songeons, se disaient-ils entre eux, à ce que nos descendants penseront de nous : faisons des choses dont ils pourront parler<sup>5</sup>. Le Gaulois n'eut vraiment peur que du néant, sous sa double forme, la fin de l'âme et l'oubli du nom.

1. Athénée, VI, 40; Appien, *Celtica*, 12; cf. p. 383-4.

2. Cf. Strabon, IV, 4, 2.

3. T. I, p. 178-9.

4. Cela est bien visible chez César (sauf pour les Helvètes et les Nerviens), et cela explique son acharnement contre les chefs, contre Ambiorix (VIII, 25, 1), Coreus (VIII, 19, 8), Comm (VIII, 48, 9), Vercingétorix (VII, 89, 2), Gatuatr (VIII, 38, 5), et qu'il ne considère la guerre Ilnie que par la prise du chef : ces guerres sont bien les guerres d'un homme, *auctor belli* (VII, 89, 2; VIII, 21, 4).

5. *Posteris prodi pulcherrimum*, César, VII, 77, 13. Cf. p. 380-1, 174, 185-6, 398-9.



## VIII. -- DE L'ORIGINALITÉ DES GAULOIS

Tout compte fait, dans ce bilan de facultés physiques et morales, le bien l'emporte sur le mal : la bonté tempère l'orgueil, la sincérité excuse la colère, l'intelligence compense l'irréflexion. Ces défauts mêmes n'ont rien d'antipathique : ce sont défauts de natures frustes, qu'aucune discipline n'a encore régis.

Qu'on laisse se former cette discipline, et la nation peut s'améliorer rapidement. Curieux, d'esprit vif, aux mains adroites, d'humeur sociable, le Gaulois est un être éminemment perfectible. Il a en lui le stimulant le plus énergique du progrès, le sentiment et l'orgueil de sa personnalité. Les peuples où a dominé l'esprit collectif, où l'action de l'individu a été trop souvent subordonnée aux besoins et aux traditions d'un groupe, ne sont arrivés que lentement à une civilisation aimable et originale. L'amour-propre de la *gens* a fait de Rome, pendant le siècle qui suivit l'expulsion des Tarquins, la société la plus triste et la plus stagnante de l'Italie. L'absolutisme de la cité a réduit Sparte, dans sa longue histoire, à se répéter sans cesse. A Athènes, au contraire, grands hommes, hauts faits et chefs-d'œuvre, tous infiniment variés dans leur beauté artistique ou morale, naissaient incessamment de l'ardeur que les citoyens mettaient à se faire connaître, du besoin qu'ils eurent de vivre et de créer par eux-mêmes. L'orgueil de la personne et le souci de la gloire demeurent, jusqu'à ce que l'humanité acquière une vertu plus haute, les principaux motifs de progrès qui soient déposés en nous.

Si, parmi toutes les facultés et les institutions des Gaulois, on se demande ce qui est vraiment original, on ne trouvera rien d'autre que cette aptitude au progrès, ce tempérament intellec-

tuel<sup>1</sup>, cette force de la personnalité. Ce qui nous a frappés plus chez les druides, c'est qu'ils instruisaient la jeunesse : c'est chez les nobles, c'est qu'ils étaient protecteurs de poètes et chantres eux-mêmes ; dans la société, c'est que la valeur propre de chaque homme s'y épanouissait en dépit des familles et des cités. Le reste, à doses plus ou moins fortes, se rencontre dans toutes les populations antiques de l'Europe, pour ne parler que d'elle-même : les organes de la vie gauloise, ses tribus, ses cités et ses cliques, ses dieux et ses rites, ses habitudes et ses facultés mêmes, on les constatera chez tous les congénères de ces hommes à un moment déterminé de leur histoire. La Rome des Tarquins, la Germanie d'Arminius, la Grèce homérique, n'ont pas été si différentes de la Gaule de Bituit.

Mais parmi ces peuples, c'est le peuple grec dont les Gaulois diffèrent le moins : — la langue et les noms propres de la Gaule, ses bardes et ses prophètes, Teutatès, réplique barbare d'Hermès, ce noble Celte qui, comme Achille, mêle les chants à la guerre, ces poèmes didactiques qui font songer aux théogonies de l'Hellade primitive, le culte des vers et des belles phrases, la passion de la gloire, l'aptitude à la vie industrielle, et jusqu'à leur bavardage intempérant<sup>2</sup> : — tout cela nous révèle de secrètes affinités entre ces hommes et ceux dont l'*Illiade* nous a laissé le portrait<sup>3</sup>. Ceux-ci semblent des frères élevés plus vite, instruits plus rapidement, dont l'imagination a été éclaircie, l'esprit éveillé par les cieux et les mers limpides, les races actives et mobiles des rivages égéens ; les Gaulois, au contraire, de

1. Strabon semble le dire (IV, 4, 2) : "Ὡστε καὶ παιδείας ἀπαιτεῖται καὶ λόγους" cf. IV, 1, 5. De même, Diodore, V, 31, 1 : Ταῖς δὲ διανοίαις ὄναι καὶ πρὸς μᾶλλον οὐκ ἀρῶντες.

2. P. 105 et s., p. 396-7 ; p. 383-5, 398-9 ; p. 79 et s., p. 400 et s., p. 402 et s.

3. P. 154-5, 398-9, p. 380 et 126-7, p. 379-382, 359-360, p. 432, p. 332, 359-422-3. Ressemblances de détail dans le calendrier et la météorologie, p. 394, n. p. 395 ; autres, p. 352, p. 383, n. 6 ; analogies des langues, p. 374-5.

4. Comparaison déjà souvent faite : Pelloutier, éd. de 1741, II, p. 226 ; d'Arbois de Jubainville, *La Civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique*, 1899 (*Cours de litt. celt.*, VI) ; etc.

frères attardés, oubliés par leurs aînés dans une nature brumeuse, abandonnés au voisinage continu des marécages et au contact de populations engourdis.

## IX — PART DES DIVERSES INFLUENCES

Diverses influences ont contribué à former ce caractère et ces institutions : et nous avons essayé de les reconnaître à l'occasion.

On a vu ce que la Gaule doit aux circonstances extérieures, j'entends par là les événements des frontières et les relations avec l'étranger. Les civilisés du Midi, les Étrusques et surtout les Grecs, ont apporté de nouvelles cultures, des modèles industriels, des figures d'art, des alphabets, l'usage et la forme des monnaies, peut-être aussi une certaine manière d'envisager et d'honorer les dieux<sup>1</sup>. Les Barbares du Nord, d'ailleurs leurs consanguins, ont, par leurs relations ou par leurs migrations, maintenu chez les peuples des vallées septentrionales un tempérament plus farouche, des habitudes plus sauvages, une fidélité plus grande aux anciennes pratiques<sup>2</sup>.

Les Gaulois doivent beaucoup au pays même qu'ils habitaient. Par sa fécondité, il leur rendait agréable le travail de la terre ; la variété de ses productions a dirigé en des sens divers leurs aptitudes industrielles ; l'harmonie de sa structure, l'ingénieuse disposition de ses routes et de ses carrefours naturels, ont rapproché les hommes et les peuples, permis l'échange des produits et des pensées, multiplié les foires et les villes, transformé ces bandes de guerriers en tribus sociables et solidaires<sup>3</sup>.

Il est plus difficile de distinguer l'apport respectif de chacun des deux groupes d'hommes, ligures et conquérants, qui, depuis

1. P. 270; p. 317-8 et 331; p. 391-2; p. 375-9; p. 337 et suiv; p. 178 et suiv.

2. P. 22-3, 39-40, 128, 187, 192, 194, 195, 465 et s., 408 et s.

3. T. I, p. 6-30; t. II, p. 222-259, 14-33.

le sixième siècle, se sont réunis sous le nom de Celtes, Belges et Gaulois<sup>1</sup>. Peut-être la foule des indigènes a-t-elle fourni à la nation gauloise ses éléments stables et laborieux<sup>2</sup>; peut-être l'aristocratie des conquérants lui a-t-elle valu son esprit d'aventure, son besoin d'agir et de connaître, sa fougueuse bonté, ses aptitudes littéraires, la forte personnalité de ses chefs, ses qualités brillantes, en un mot son originalité même<sup>3</sup>. Car le plus souvent, dans les nations issues d'une conquête, c'est le groupe des vainqueurs qui fixe pour quelques siècles la tournure de l'esprit, qui impose les attitudes morales, qui donne à la vie collective son impulsion propre : les Romains façonneront presque à leur guise l'esprit des Gaulois; que les Barbares arrivent, le désordre ou l'apathie ruineront les intelligences<sup>4</sup>. On peut donc rapporter aux envahisseurs celtes le mérite des changements subis par le sol et les hommes de la Gaule dans le demi-millénaire qui a précédé l'arrivée de César. Cette masse obscure et routinière qui peuplait le pays, ils lui ont donné une vie intense et débordante; ils ont fait d'elle une nation qui agit et qui pense.

1. T. I, p. 247-250.

2. Cf. t. I, p. 128-134, p. 189-190.

3. T. II, p. 421-430, 431-4.

4. En face de ce portrait des Gaulois, tel qu'il nous semble résulter des textes et des monuments, qu'on place celui qu'en ont tracé certains écrivains modernes, tout préoccupés de dater la civilisation occidentale de la conquête romaine, par exemple : Schayes, I, p. 45 : « Les Celtes... étaient une nation privée de toute culture intellectuelle, et plongée dans une profonde barbarie, possédant tous les vices, tous les défauts de l'homme brut et inculte, et le peu de vertus dont l'homme est susceptible dans l'état de nature »; Moreau de Jonnés, *Statistique des peuples de l'Antiquité*, II, p. 634 : « Hordes de sauvages ». Le portrait tracé par Mommsen, liv. V, ch. 7, est beaucoup plus juste, et renferme bien des traits exacts sur la civilisation gauloise.



## CHAPITRE XIII

### INSTITUTIONS COMMUNES

I. Communauté de nom. — II. Nature des relations entre les cités. — III. Rapports entre Celtes et Belges. — IV. Traditions, institutions, pensées communes. — V. Tendances à l'unité.

#### I. — COMMUNAUTÉ DE NOM

Il faut, pour constituer une nation, autre chose que des ententes aux frontières et des relations commerciales, autre chose encore que des ressemblances entre les langues, les institutions et les dieux : il faut une conscience commune à toutes les tribus associées, c'est-à-dire la persuasion d'une parenté morale, le désir de vivre en une fraternité politique, l'amour et l'orgueil de leur nom d'alliance. Quelle que soit la durée et la force des contrats entre les hommes, il n'y a pas de patrie réelle sans cette pensée de l'idéal : même morcelés par des haines de cités ou de tribus, les Grecs ou les Juifs ont toujours formé une nation et une patrie, parce qu'ils ne renoncèrent jamais au culte de leur nom commun.

Chez ces deux peuples, en effet, le souvenir d'une même origine avait survécu à la dispersion qui suivit la conquête de leurs derniers domaines; les populations antérieures elles-mêmes, les anciens possesseurs du sol finirent par oublier qu'ils étaient d'une espèce différente. Il y eut en Grèce comme en Judée des sanctuaires et des fêtes; des lieux et des jours de

rendez-vous réunissaient les hommes du même nom ; des prêtres et des poètes les rappelaient sans cesse à la dévotion de ce nom et de la famille qu'il désignait ; on chantait Hellen ou Israël, leurs fils et petits-fils, l'histoire de leur race, la protection de leur dieu, l'inébranlable unité de la patrie en marche. Beaucoup de ces récits étaient mensongers : l'histoire patriotique d'une nation ressemblait souvent à une glorieuse légende ; de pieux intérêts dénaturaient l'antiquité pour la transformer en symbole. Mais cette légende et ce symbole mêmes sont des faits de premier ordre. Ils montrent que ceux qui les ont créés avaient au plus haut point la passion de l'unité nationale ; et s'ils bâtissaient à leur peuple, presque de toutes pièces, un passé de liens consanguins et d'union fraternelle, c'était sur le modèle de la patrie idéale qu'ils rêvaient pour le présent.

L'idée d'une semblable patrie existait en Gaule. Au-dessus des intérêts de chaque peuple, Arvernes ou Éduens, Allobroges ou Volques, flottaient des pensées communes à tous les hommes du nom gaulois, la conviction qu'ils étaient une seule race<sup>1</sup>, l'espérance de leur union.

Et tout d'abord, ils acceptaient de prendre un même nom. Tous les peuples d'entre Marne et Garonne se disaient Celtes dans leur langue : ils avaient conservé, encore au temps de César, le vocable qu'avaient porté les conquérants venus cinq siècles auparavant des terres transrhénanes<sup>2</sup>. Tous ceux d'entre Marne et Rhin s'appelaient d'un nom différent, celui de Belges<sup>3</sup>. Seulement, les uns et les autres se réunissaient sous la dénomination commune de Galates ou de Gaulois, qui était tirée de l'idiome indigène<sup>4</sup> : et si les Romains avaient fini par donner sur-

1. Tite-Live, XXI, 20, 6 : *Gentis suæ homines* ; César, VII, 77, 8 : *Propinquis consanguineisque nostris* ; *id.*, 6.

2. César, I, 1, 4 ; cf. Aviénus, 133 ; Tite-Live, V, 34, 2 ; *ici.* t. I, p. 251-4.

3. César, I, 1, 4 ; Strabon, IV, 1, 1 ; *ici.* t. I, p. 313-5.

4. Strabon, IV, 1, 1 ; le même, IV, 4, 2-3 ; *ici.* t. I, p. 318-9.

tout aux Celtes cette appellation de Gaulois<sup>1</sup>, les Belges l'avaient également gardée pour eux-mêmes<sup>2</sup>.

Tous ces Gaulois savaient fort bien se distinguer de leurs voisins, différents par le nom, la langue et les habitudes. Ils indiquaient que les Aquitains, au sud de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse, n'étaient point leurs congénères<sup>3</sup>. On connaissait que les Salyens de la Provence étaient un mélange de Celtes et de Ligures<sup>4</sup>. Sur les grandes routes des Alpes, on notait exactement l'endroit où finissaient le parler et les coutumes gauloises<sup>5</sup>. Dans le Nord, les Belges traitaient les Germains en hommes d'autre sorte<sup>6</sup>, et si quelques-uns d'entre eux affectaient une ascendance germanique, cela prouvait qu'ils établissaient une différence entre ces deux noms<sup>7</sup>.

## II — NATURE DES RELATIONS ENTRE LES CITÉS

De l'un à l'autre de ces peuples il se forma sans cesse des liens de nature diverse. Ce serait une erreur fort grave que de se représenter le monde gaulois en état d'anarchie permanente, chaque cité isolée des autres, une sécession de tous par rapport à tous. Même en Grèce, les luttes entre les villes n'étaient pas éternelles, et elles donnaient naissance à des ligues utiles aux progrès d'idées communes. En Gaule également, les ententes ne furent pas plus rares que les divisions : des nécessités de voisinage, les intérêts commerciaux, des dangers militaires, de vieux souvenirs religieux, y créèrent de grandes fédérations politiques. Le mouvement qui avait entraîné les tribus à s'associer

1. César, I, 1, 1.

2. César, V, 27, 5 et 6; II, 4, 7.

3. Strabon, IV, 1, 1 et 2, 1; cf. ici, p. 361, n. 1, ch. XIV, § 1.

4. *Id.*, IV, 6, 3; t. I, p. 312.

5. Tite-Live, XXI, 32, 10; cf. ici, p. 361, n. 1, p. 11, ch. XIV, § 3.

6. César, II, 3, 4; 4, 10; V, 27, 8; VIII, 7, 5; 43, 2; cf. ici, p. 361, n. 1, ch. XIV, § 4.

7. Tacite, *Germanie*, 28; cf. ici, ch. XIV, § 4, 6 et 7.

en peuplades<sup>1</sup> continuait en rapprochant les cités les unes autres.

Nous ne connaissons, de ces ligues gauloises, que celles existaient vers le temps de César : il est probable qu'elles n'étaient pas très anciennes, et que les peuples se groupaient alors tout autrement que dans les siècles antérieurs. C'est sort des ligues politiques que d'être éphémères : aucune celles du monde grec n'a pu dépasser la troisième génération. Mais les règles qui présidaient aux rapports entre peuples gaulois, n'ont pas dû varier d'un siècle à l'autre.

Le lien qui unissait deux nations était souvent très dur et permanent, celui du maître au serviteur. C'est ainsi que les Arvernes tenaient les Vellaves « sous leur empire »<sup>2</sup> : car ils s'étaient incorporé, comme tributaire ou sujette, cette peuplade du Velay, pays dont ils avaient besoin pour s'assurer la grande route du Midi<sup>3</sup>.

D'autres fois, l'empire d'une cité sur une autre s'exerçait d'une façon moins complète, peut-être simplement par le commandement en cas de guerre, et par le paiement de quelque tribut. Telle était la situation, vers le premier siècle, de certaines cités du plateau Central, Rutènes du Rouergue, Cadurques du Quercy, Gabales du Gévaudan, qui vivaient « sous l'empire » et reconnaissaient la majesté des Arvernes, tout en jouissant d'une autonomie qui paraît assez grande<sup>4</sup>.

A côté de cette subordination militaire, d'autres liens étaient de nature et d'appellation plus civiles. On disait d'un ass

1. Ici, t. I, p. 251-2, t. II, p. 23 et suiv.

2. César, VII, 75, 2; ailleurs, il considère les Arvernes comme limitrophes des Helviens du Vivarais, ce qui indique qu'il comprend les Vellaves parmi les premiers. Cf. plus loin, p. 540.

3. Sur cette route, p. 226 et 232. — De même, les petites tribus qui sont subordonnées des Nerviens, ne forment sans doute qu'un corps de cité avec eux (V, 39, 1); cf. p. 472, n. 4.

4. VII, 75, 2 [*Eleutetis* = les Rutènes « libres »?], comparé à VII, 4, 6, à VII, 7, 1 à VII, 64, 6; cf. p. 547 et 540.



grand nombre de peuples qu'ils étaient les « clients » d'un autre, qu'ils s'étaient mis « dans sa foi » ou « son amitié ». Les Éduens reçurent ainsi dans leur « clientèle » les Bellovaques, les Bituriges, les Sénons, les Ségusiaves du Forez, et d'autres moins importants<sup>1</sup>; les Rèmes eurent les Carnutes<sup>2</sup>, et les Trévires eurent les Éburons<sup>3</sup>. — Sous ce mot de « clientèle » se dissimulaient sans doute des relations et des engagements de mode et de degré très différents. On ne croira pas, en effet, que les Ségusiaves, petit peuple limitrophe des Éduens, et leur annexe naturelle, fussent traités par eux de la même manière que les Bellovaques de la Belgique, nation forte, ombrageuse et lointaine : la qualité de clients, chez les Ségusiaves, devait comporter à peu près les mêmes pratiques d'obéissance que la sujétion absolue; de la part des Bellovaques, elle n'impliquait, je crois, que des formules de respect envers une suzeraineté toute nominale. Il y avait en Gaule autant de manières d'être client qu'il y en eut d'être vassal dans la France d'Hugues Capet : la force ou la faiblesse respectives du patron et du fidèle étaient encore ce qui déterminait le plus nettement leurs droits et leurs devoirs<sup>4</sup>.

L'alliance intime, conclue d'égal à égal, était appelée du nom de « fraternité » ou de « parenté » : les Ambarres de l'Ain se disaient les « proches et consanguins » des Éduens<sup>5</sup>; les Rèmes et les Suessions s'appelaient « frères et consanguins », et ils s'étaient unis par un droit et des lois communes, sous les mêmes magistrats et les mêmes chefs de guerre<sup>6</sup>.

On remarquera que les mots de « société », d'« alliance », de

1. César, II, 14, 2 (*in fide atque amicitia*, Bellovaques); VII, 5, 2 (*in fide*, Bituriges); VI, 4, 2 (*in fide*, Sénons); VII, 75, 2 (*clientibus*, Ségusiaves et autres).

2. VI, 4, 5 (*in clientela*); cf. VI, 12, 7.

3. IV, 6, 4 (*clientes*).

4. Cf. Luchaire (*Histoire de France* de Lavisse, II), p. 12.

5. *Ambarri, necessarii et consanguinei Hæduorum*, I, 11, 4.

6. *Suessiones, fratres consanguineosque suos*, II, 3, 5. Ce fut sans doute un lien de même nom qui unit Parisiens et Sénons, VI, 3, 5.

« fédération » n'apparaissent presque jamais à propos d'union entre cités gauloises : si on les trouve chez César, ce n'est que dans les cas d'amitié entre Celtes et étrangers <sup>1</sup>. En dehors des conjurations militaires improvisées, les ligues durables ne sont désignées que par les mots de « clientèle » ou de « parenté ». Il est probable que l'écrivain les a traduits du langage indigène. Les Gaulois se servaient donc des mêmes expressions pour définir les liens qui unissent les hommes entre eux et les liens qui rapprochaient les peuples de leur race <sup>2</sup>.

### III. — RAPPORTS ENTRE CELTES ET BELGES

Ces formules d'alliance pouvaient associer des peuples fort éloignés l'un de l'autre. Les Rèmes se déclareront les patrons des Carnutes, dont ils sont séparés par les vastes forêts du bassin parisien <sup>3</sup>. A soixante-quinze lieues du mont Beuvray, les Bellovaques étaient, « de temps immémorial », « dans la foi et l'amitié » des Éduens <sup>4</sup>.

De telles amitiés étaient possibles entre Belges et Celtes : les Bellovaques et les Rèmes appartenaient au premier de ces noms, les Éduens et les Carnutes au second.

Car ni les Belges ni les Celtes n'ont une seule fois témoigné, à notre connaissance, qu'ils se croyaient deux races d'hommes

<sup>1</sup> Sauf César, VI, 2, 2 (*societate et fœdere*), où il s'agit du reste d'un cas spécial (alliance particulière d'Ambiorix, roi des Eburons à demi germains, avec les Trévires et les Germains ensemble).

<sup>2</sup> Cf. VII, 77, 8; II, 4, 4. — Sur cette expression de fraternité, cf. Hirschfeld, *Medner*, etc. (*Sitzungsberichte der k. pr. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, VI, 1897), p. 1140-1. Elle était employée entre Cimbres et Teutons lors de leur conjuration (οἷς ἀδελφοῖς, Plutarque, *Marius*, 24), et elle indique, je crois, un compagnonnage de marche et de guerre. Mais elle était aussi employée chez les Grecs, entre les habitants de colonies issues d'une même métropole, par exemple à Tampsaque et Marseille, toutes deux filles de Phocée (Dittenberger, *Sylloge*, 2<sup>e</sup> ed., 276).

<sup>3</sup> César, VI, 4, 5.

<sup>4</sup> César, II, 14, 2.

différentes. Lors de la levée en masse contre César, les uns et les autres ont été à la fois convoqués et sont venus ensemble au conseil national du mont Beuvray et au rendez-vous militaire d'Alésia<sup>1</sup>. Les Belges feront partie de l'empire des Arvernes<sup>2</sup>. Les chefs du Nord regarderont toujours leurs destinées comme solidaires de celles des peuples celtiques : et ceux-ci recourront à ceux-là comme à des protecteurs naturels<sup>3</sup>. Les deux groupes songeaient bien plus à ce qui les rapprochait qu'à ce qui les séparait.

#### IV. — TRADITIONS, INSTITUTIONS, PENSÉES COMMUNES

Ce qui achevait de faire un seul corps de tous les Gaulois, ce qui, à de certains moments, animait ce corps d'un même souffle puissant, c'était une communauté de traditions, d'institutions, d'enseignement et d'espérances.

Les Celtes conservaient la notion de leur union d'autrefois : ils n'oublièrent jamais qu'ils avaient formé une famille de conquérants. Les prêtres le leur répétaient : un seul dieu les avait tous engendrés, et ils étaient venus ensemble des régions transrhénanes<sup>4</sup>. Aucune des vieilles nations de l'Europe n'a moins dispersé les souvenirs et les légendes de son plus lointain passé. Le point de départ de son histoire traditionnelle était cette irréfragable unité que constitue l'engendrement par un père unique.

Après cela, les traditions sur l'ancien état de la Gaule celtique la représentaient comme un seul empire, et ses habitants comme les sujets d'un seul roi. Les uns racontaient qu'un héros puissant avait parcouru le pays, ouvrant les routes, pacifiant les hommes, abolissant les coutumes sanguinaires, et

1. César, VII, 63 et 75.

2. Strabon, IV, 2, 3; César, VII, 4, 1 (*totius Galliz* comprend la Belgique). Cf. plus loin, p. 547, n. 1.

3. Discours d'Ambiorix, V, 27, 4-6; cf. II, 1, 3 et 4.

4. César, VI, 18, 1; Ammien, XV, 9, 4. T. II, p. 121 et 127, t. I, p. 227.

qu'il avait enfin bâti, au cœur de la contrée, la grande et sainte d'Alésia, sanctuaire destiné à la vénération de tous les Celtes<sup>1</sup>. Les autres montraient la grandeur et la richesse de la Gaule biturige, dont le roi Ambigat, roi de la Celtique, dont les neveux avaient conquis les terres du Midi<sup>2</sup>. Enfin, les récits qui circulaient sur les migrations gauloises faisaient partir toutes les bandes victorieuses de la Gaule elle-même : elle était la mère des envahisseurs du monde, et ce fut à elle, foyer souverain du nom celtique, que les vainqueurs, disait-on, renvoyaient la meilleure part du butin<sup>3</sup>.

En Gaule même, de très vivaces institutions perpétuaient le respect de l'unité traditionnelle.

Ce qui, dans le monde antique, liait intimement les peuples, ce qui faisait d'une société autre chose que la conjuration d'un moment, mais la transformait en une personne éternelle et insoluble, c'étaient les rapports réciproques d'hospitalité, de commerce et de mariage, et c'étaient les rassemblements périodiques autour de dieux, de prêtres et de sanctuaires communs. Or, il y avait en Gaule, d'une frontière à l'autre de ce grand pays, des relations continues d'amitié et d'accueil<sup>4</sup> : les marchands jouissaient des mêmes avantages chez tous les peuples<sup>5</sup>; les unions matrimoniales pouvaient se faire de l'un à l'autre, des Eduens aux Helvètes ou des Bituriges aux Éduens<sup>6</sup>; enfin, de grandes forces morales s'imposaient également à tous.

1. Diodore, IV, 19, 1 : 'Ο ἑὸν Ἱρακλῆς... καταστήσας εἰς τὴν Κελτικὴν καὶ πᾶσι ἐπελθῶν, κατέλυσε μὲν τὰς συνθήκας παρανομίας καὶ ξενοκτονίας, πολλοὺ δὲ πλῆθι ἀνθρώπων ἐκ παντὸς ἔθνους ἑκουσίως συστρατεύοντος, ἔκτισε πόλιν εὐμεγέθη, ὀνομαζομένην... Ἀλησίαν. 2 : Οἱ δὲ Κελτοὶ μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν τιμῶσι τὰ τὴν πόλιν [cf. p. 445, n. 4]. T. II, p. 145, 164 et p. 120, n. 6.

2. Tite-Live, V, 34. T. I, p. 253-4, 286-7.

3. Tite-Live, V, 34; Justin, XXIV, 4; XXXII, 3, 9; Strabon, IV, 1, 13; D. XXVII, 90. T. I, p. 286 et suiv., p. 380-1.

4. Voyez mention de contrats d'hospitalité entre un chef et un peuple : VI, 1; VII, 75, 5; sans doute aussi VIII, 3, 3.

5. Sauf peut-être chez les Nerviens, Cesar, II, 15, 4. Cf. t. II, p. 235-0.

6. Cesar, I, 3, 5; 18, 6-7. Les Rèmes diront de leurs rapports avec les Belges (II, 4, 4) : *Propinquitatibus affinitatibusque conjuncti*.

Le principal dieu de ces hommes, Teutatès ou le « dieu du peuple », dieu des arts, des routes et des marchands, était par son nom et par ses attributs un principe d'entente nationale<sup>1</sup>. — Chaque année, les druides des cités, c'est-à-dire leurs représentants auprès des puissances divines, se réunissaient en assises solennelles dans le pays carnute<sup>2</sup>. — Certains sanctuaires de la contrée étaient communs à tous les Gaulois, ainsi que le furent aux Latins le mont du Jupiter Albain ou le bois de la Diane de Némi. Tel était dès lors peut-être le puy de Dôme, la montagne qui paraît la plus haute de la Gaule centrale<sup>3</sup>; telle était la ville d'Alésia, qu'on disait « le foyer et la métropole de toute la Celtique »<sup>4</sup>, et dont la colline, étrangement isolée dans son cadre de vallons, semble l'autel gigantesque de quelque dieu souverain; et telle, enfin, l'enceinte sacrée où s'assemblaient les druides<sup>5</sup>.

De cette terre carnute, qui servait de résidence périodique au conseil suprême de leurs prêtres, les Gaulois disaient qu'elle était le « milieu de toute la Gaule »<sup>6</sup>. Les Grecs affirmaient une chose semblable de la terre delphique, temple commun et ombilic du corps des Hellènes<sup>7</sup>: mais elle n'était qu'à moitié vraie pour les roches phocidiennes, à l'écart des grandes cités de l'Hellade, éloignées de ses routes maîtresses. Le sanctuaire carnute, lui, était voisin de ce cintre de la Loire vers lequel convergent toutes les voies naturelles de notre pays: Orléans n'est peut-être pas le milieu géométrique de la Gaule; il est en tout cas sa clef de voûte. Il fallait donc, pour avoir saisi cette situation centrale et souveraine, que les Gaulois eussent étudié la structure générale

1. César, VI, 17, 1. P. 119 et suiv.

2. P. 97 et suiv.

3. Je ne comprendrais pas, autrement, sa grande vogue à l'époque romaine, Pline, XXXIV, 45.

4. Ὡς ἀπάσης τῆς Κελτικῆς οὐσων ἐστὶαν καὶ μητρόπολιν, Diodore, IV, 19, 2. Cf. p. 444, n. 1.

5. César, VI, 13, 10.

6. *Regio totius Galliarum media*, VI, 13, 10; cf. p. 97-8.

7. Cf. Busolt, *Griechische Geschichte*, I, 2<sup>e</sup> éd., p. 681.

de la contrée leur domaine : et, adaptant l'une à l'autre cette terre d'unité et leur communauté nationale, ils placèrent au nombril de la France le lieu des rendez-vous solennels de toute leur race.

C'étaient les druides qui présidaient le plus souvent à ces pensées et à ces relations communes : leur assemblée annuelle chez les Carnutes, les dieux qu'ils adoraient, leur organisation en église, leur obéissance à un pontife souverain, les leçons qu'ils donnaient sur les origines de la nation<sup>1</sup>, tout faisait d'eux les représentants traditionnels et les gardiens de l'unité celtique, comme le clergé catholique sauvegarde encore l'unité chrétienne.

Les druides ne se bornaient pas à conserver les survivances religieuses de cette unité : ils préparaient pour l'avenir des générations capables de comprendre, d'aimer et de défendre le nom gaulois. Leur enseignement s'adressait à tous les nobles ; ils leur apprenaient le passé divin de la race ; ils les excitaient à combattre et à mourir<sup>2</sup> : et cette mort, ils ne la leur souhaitaient assurément pas sur les champs de bataille des luttes civiles, mais au loin, dans la guerre glorieuse contre l'étranger. Plus que les chefs de la société civile, les prêtres étaient les champions du patriotisme gaulois. Ces éducateurs de la jeunesse se trouvaient être les hommes qui maniaient le plus les idées générales : et c'est grâce à eux sans doute que, malgré les querelles des peuples, elles reprenaient vigueur à chacune des générations qu'ils formaient.

Les traditions épiques des victoires d'autrefois vivifiaient ce patriotisme chez les ambitieux et les enthousiastes. Pour ces amoureux de batailles qu'étaient les Gaulois, l'antique compagnonnage de guerre représentait la forme la plus sensible de la

1. César, VI, 13, 8-10; 18, 1; Ammien, XV, 9, 4 et 8; cf. p. 97 et suiv., p. 118 et suiv., p. 94 et suiv., p. 126-7.

2. César, VI, 14; 18, 1; Ammien, XV, 9, 4; ici, p. 107, 174.

patrie. On ne perdit jamais la mémoire des belles aventures vécues ensemble sur les bords de l'Allia et près du Capitole<sup>1</sup>, et les relations avec les étrangers du Midi ne purent que la renouveler. Ces récits des choses d'autrefois faisaient partie de l'éloquence militaire; ils étaient le patrimoine éternel de la race, d'où elle tirait à la fois des leçons d'entente et des exemples de courage<sup>2</sup>. Au beau milieu des périls de la lutte pour l'indépendance, Vercingétorix prédira que l'accord de toute la nation allait assurer aux Gaulois le triomphe sur le monde entier<sup>3</sup>. Et ce rêve d'une Gaule unie et victorieuse, lançant ses escadrons sur les routes méridionales, ne s'éteindra que lentement parmi ces hommes, dans la vulgarité attrayante et continue de la paix romaine<sup>4</sup>.

#### V. — TENDANCES A L'UNITÉ

Les Gaulois avaient donc à la fois la notion de leur unité présente et la mémoire d'une histoire commune. Ils se sentaient, dans les moments d'enthousiasme, solidaires de tous ceux qui vivaient sous leur nom et de tous les morts qui l'avaient porté : ils parlaient de « toute la Gaule » comme d'une personne vivante et presque immortelle, qu'il fallait aimer, servir et protéger<sup>5</sup>. Elle représentait bien, pour eux, une patrie.

Ces mots de Gaule et d'union n'étaient souvent que des formules, comprises de très peu d'hommes. Mais les mots et les espérances sont des faits historiques au même titre que les batailles et les institutions : écrire l'histoire d'un peuple, ce n'est pas dire seulement ce qu'il a fait, mais encore ce que quelques-

1. Polybe, II, 22, 3-5; Silius, IV, 450-3, 280. Cf. p. 381, t. I, p. 380.

2. César, VII, 76, 2 : *Pristinæ belli laudis recuperanda*.

3. *Unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensui ne orbis quidem terrarum possit obsistere*, César, VII, 29, 6.

4. Tacite, *Histoires*, IV, 54 et 55.

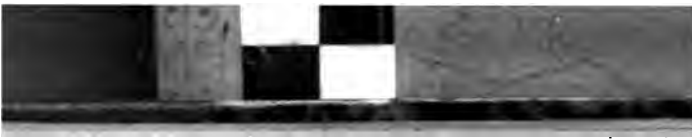
5. *In consilio capiendo omnem Galliam respiciamus... Facere quod nostri majores*, César, VII, 77, 7 et 12; cf. VII, 76, 2.

uns ont souhaité qu'il devint. Car les souhaits de l'élite peuvent créer, à la faveur des circonstances, de solides réalités.

Ces formules, ces traditions, ces institutions collectives, vestiges et rêves de concorde, étaient encore fortifiées par la communauté de caractère, de langue, de coutume et de religion, par l'identité des noms de dieux et des noms d'hommes. — Tous ces éléments d'une fraternité nationale, enfin, qu'on les replace sur la terre que les Gaulois habitent, dans le cadre de ces frontières bien délimitées, dans ce réseau harmonieux de routes convergentes : et on admirera ce merveilleux accord entre une race qui rêvait d'union et un sol qui conseillait l'unité.

Les destinées de la Gaule l'éloignaient donc de ce morcellement municipal où se complaisait la Grèce. Elles tendaient à faire d'elle un seul empire, semblable à ceux qui avaient pris naissance dans les grandes régions naturelles du monde oriental.





## CHAPITRE XIV

### LES DIFFÉRENTS PEUPLES<sup>1</sup>.

I. Les Aquitains. — II. Les Pyrénées du centre et de l'est. — III. Ligures du rivage et Ligures des Alpes. — IV. Les Germains le long du Rhin et dans les Ardennes. — V. Les Belges. — VI. Belges de Hainaut et de Flandre. — VII. Les trois peuples de la Moselle. — VIII. Belges du bassin de Paris. — IX. L'Armorique et les Aulerques. — X. Les trois peuples d'entre Loire et Garonne. — XI. Le bassin de la Garonne. — XII. Les Volques. — XIII. Peuples rhodaniens. — XIV. Des deux côtés du Jura. — XV. La vallée de la Seine. — XVI. Le bassin de la Loire. — XVII. Les quatre nations centrales.

#### I. — LES AQUITAINS<sup>2</sup>

Des forces énergiques s'opposaient à ces tendances vers l'unité. Certaines circonstances politiques, des diversités d'ori-

1. Tous les livres sur la géographie ancienne de la Gaule cités p. 9, n. 1. Nous ne pouvons citer ici tous les travaux spéciaux auxquels ont donné lieu les peuples et les localités dont nous parlons. On en fera la bibliographie à l'aide des recueils suivants : 1<sup>o</sup> Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules*, 1882-6; 2<sup>o</sup> *Bibliothèque impériale, Catalogue de l'hist. de France*, VIII, 1863; *id.*, *Supplément* (autographié), 1880; 3<sup>o</sup> *Bibliographie générale des travaux hist. et arch. publiés par les sociétés savantes de la France*, 4 vol., par de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis, Vidier, 1882-1904; suppléments : V, 1<sup>er</sup> livr., 1905; 2<sup>e</sup>, 1906; 1901-2; 1902-3; 4<sup>o</sup> Hirschfeld, *C. I. L.*, XII (Narbonnaise), 1888; XIII, I, 1<sup>er</sup> fasc. (Aquitaine et Lyonnaise), 1899; 2<sup>e</sup> fasc. (Belgique), 1904; Zangemeister, XIII, II, 1<sup>er</sup> fasc. (Germanie Supérieure), 1905; [von] Domaszewski, XIII, II, 2<sup>e</sup> fasc. (Germanie Inférieure), 1907; 5<sup>o</sup> Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age, Topobibliographie*, I, 1894-9, II, 1903. Voyez enfin, à propos des localités, les notes bibliographiques du t. III.

2. De Marca, *Histoire de Béarn*, 1640, p. 1 et s.; Alteserra, *Rerum Aquitanicarum libri*, Toulouse, I, 1648, p. 72 et s.; Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, 3 v., 1838-62; Cenac Moncaut, *Hist. des peuples et des États pyrénéens*, I, 1860, p. 23 et s.; Sacaze, *Inscr. ant. des Pyrénées*, Toulouse, 1892; Bladé, *Géographie historique de l'Aquitaine autonome*, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1893; Hirschfeld, *L'Aquitaine sous les Romains, Rev. épigr.*, III, 1896, p. 420, 452, 467, trad. du travail allemand paru dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin.

gines, la situation et la nature des territoires, avaient de chacun des peuples de la Gaule un caractère et des intérêts distincts. Il importe d'étudier à part les principaux de ces peuples, de rechercher leur rôle propre, de se demander dans quelle mesure ils pouvaient résister ou collaborer à une œuvre commune.

C'était seulement dans la zone extérieure que se trouvaient des peuples étrangers au nom gaulois : les Ibères, les Ligures et les Germains<sup>1</sup>.

Depuis que les Celtes avaient occupé, sur les deux rives de la Garonne, les terres fertiles et les principaux carrefours, de Bordeaux, à Agen et à Toulouse, les Ibères et les Ligures se trouvaient rejetés à quelques lieues au sud du grand fleuve : ils ne sortaient plus des forêts landaises, des collines d'Armagnac, des vallons pyrénéens<sup>2</sup>.

Les moins heureux des indigènes de cette contrée étaient ceux, d'origine ligure<sup>3</sup>, qui habitaient les plaines monotones de la Gascogne, entre la Gironde, l'Océan, l'Adour et les côtes de l'Albret. Leur triste domaine se composait surtout de landes, de forêts et de marécages : ridé çà et là par des monts et des croupes de sable, il ressemblait parfois à une mer de poussière où, par les vents du sud<sup>4</sup>, le voyageur craignait des naufrages. La chasse dans les bois, la pêche sur les rivages étaient les principales ressources<sup>5</sup> : le sol trop maigre ne produisait que du millet, dont on tirait un pain de pauvre<sup>6</sup>. Ces tribus vivaient obscurément<sup>8</sup>, enfermées dans leurs clairières, les unes autour d'un étang<sup>9</sup> ou d'un bassin maritime, les autres le long

1. T. II, p. 9-13.

2. T. I, p. 306, 309; cf. p. 263-5, 277-8; t. II, p. 11-2.

3. T. I, p. 277-8.

4. *Bigerricus turbo*, tourbillon du vent de Bigorre, Sidoine, *Lettres*, VIII,

5. Sidoine, *Lettres*, VIII, 12, 1; Ausone, *Lettres*, 4, 4.

6. Ausone, *Lettres*, 4, 28-62; 7, 2, 1-2; 9, 18-20.

7. Strabon, IV, 2, 1; cf. p. 267-8.

8. Μικρὰ ἐὶ καὶ ἄδοξα, Strabon, IV, 2, 1.

9. *Boiates* ou *Boii*, correspondant au pays de Buch, autour du bassin d'Arcac

rivières serpentant entre les bouquets d'arbres <sup>1</sup>. — Celles du nord, moins sauvages, voisinaient avec les Celtes et leur fleuve : les Médulles <sup>2</sup> d'abord, bloqués dans la presqu'île triangulaire du Médoc, mais baignés par l'Océan et la Gironde, touchant ainsi aux plus grandes routes de l'Occident; puis les Boïates ou Boïens <sup>3</sup>, qui formaient un vaste demi-cercle autour du bassin d'Arcachon, à la faune riche et variée; les Basates enfin <sup>4</sup>, dans la gracieuse petite vallée du Beuve limpide et gai : ces trois tribus se laisseront gagner par l'influence des Gaulois, accepteront sans doute leur langue <sup>5</sup>, vivront dans le rayonnement de Bordeaux celtique, placé au milieu d'elles comme un foyer de richesse et de vie <sup>6</sup>. — Mais les tribus du sud, celles des étangs et des Grandes Landes <sup>7</sup>, ne seront longtemps qu'un assemblage de bûcherons et de paysans, une sorte d'humanité barbare faite à demi de faunes et de sylvains <sup>8</sup>.

Ces plaines ingrates étaient encadrées, au levant par un vaste éventail de collines, au sud de l'Adour par les pentes des Pyrénées. — Dans ces deux régions de coteaux ou de montagnes, les rivières découpaient le terrain en replis nombreux, les cultures apparaissaient plus variées sur un sol plus

César, III, 27, 1 (*Vocates*); Pline, IV, 108 (*Basa[tes] Bocates*, var. *-boiates*); Itin. Ant., p. 456, 4. W. (*Boii*); Paulin, *Carmina*, X, 241 (*Boii*); cf. p. 17, p. 454, n. 6.

1. *Basates*, dans la vallée du Beuve, Pline, IV, 108 (cf. p. 450, n. 9); *Belendi* (Pline, IV, 108), sur la Leyre autour de Belin?; *Tarusates*, la région de Tartas le long de la Midouze? (César, III, 27, 1).

2. *Medulli*, C. Licinius Mucianus *apud* Pline, XXXII, 62; *Meduli* et *Medullinus*, Ausone, *Lettres*, 4, 2 et 16; 5, 28; 7, (2)1; 9, 18; *Medulicus* ou *Medullicus*, Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 12, 7. Cf. p. 17, p. 16, n. 6.

3. Cf. p. 450, n. 9.

4. Cf. n. 1. Peut-être jusqu'au nord de la Garonne, t. I, p. 309, n. 4.

5. *Noviomagus* chez les Médulles, nom d'origine gauloise, Ptolémée, II, 7, 7: prédominance postérieure de l'expression *Boii* sur *Boiates* (p. 450, n. 9).

6. Cf. p. 501-2.

7. Il faut chercher chez eux les *Cocosates* (var. *Cossates*, César, III, 27, 1). Pline (IV, 108) les appelle *Cocosates Sersignani*, sans doute par suite du groupement (postérieur à César? cf. p. 454, n. 5) de six tribus sous ce nom; cf. *Coequosa* (Itinéraire Antonin, p. 456, W.) dans la région de Morenax. Je crois qu'il faut chercher les *Bercorcates* de Pline (var. *Bercordates*, IV, 108) dans le pays de Born.

8. Cf. l'épigramme de Crinagoras, *Anthologie palatine*, IX, 419.

gras : les entrailles de la terre renfermaient des métaux stimulants de progrès : l'or des gaves et des mines dans les Pyrénées occidentales<sup>1</sup>, le fer de l'Albret, du Bigorre, de l'Armagnac et de la Chalosse<sup>2</sup>. Les hommes étaient par suite, en cette Gascogne d'en haut, plus actifs, plus adroits, plus intelligents. Assurément, ils tenaient d'un amour profond à leur coin de pays et aux dieux qu'ils y voyaient : ils bornaient volontiers leur amour et leur reconnaissance « au Génie de leur endroit » ou « de leur tribu », à la source, à la montagne, au bosquet d'arbres ou au hêtre familier<sup>3</sup> : ils s'élevaient moins souvent jusqu'à l'adoration de ces grands dieux invisibles qu'on aimait chez les Celtes<sup>4</sup>. Mais enfin ils étaient propres à une existence plus sociable que leurs congénères d'en bas, que les indigènes de l'immense plaine boisée et sablonneuse<sup>5</sup>. Ils se donnèrent des villes bien fortifiées, telles que Sos dans l'Albret<sup>6</sup>, avantageusement campées sur de grandes routes et près des terrains de culture : leur habileté devint fort grande dans l'art de creuser des

1. Strabon, IV, 2, 1 : 'H δὲ μεσόγειος καὶ ὄρεινὴ βελτίω γῆν ἔχει : III, 4, 18. Cf. p. 265.

2. Strabon, IV, 2, 1 : cf. p. 302-3.

3. César, III, 21, 3 : cf. p. 304. C. I. L., XIII, 384 ?.

4. C. I. L., XIII, 411, 439, 440, 459, 412, 129, 132, 175 : inscr. de Lourdes. *Revue des Hautes-Pyrénées*, 1907, p. 60. Cf. p. 132.

5. Ici, p. 118-26.

6. On peut identifier seulement quelques tribus, outre celles nommées p. 450, n. 9, p. 451, n. 1, 2, 7, et plus loin n. 7, et p. 453, n. 4 et 5) : *Sybillates* (Pline, IV, 108 ou *Sibuzates* var. *Sibulates*, César, III, 27, 1, la Soule; *Garumni* ou *Garunni*, haute vallée de la Garonne? César, III, 27, 1 : *Monesi Ouesii*?), vallée de Luchon? (Pline, IV, 108; Strabon, IV, 2, 1 : *Campani*) (Pline, IV, 108), vallée de Campan? : *Venami* (Pline, IV, 108) = *Benarni*?), Lescar et Bearn : les *Oscidates montani* et *campesteres* de Pline (IV, 108) se retrouvent dans les *Note Tironiane* (*Obsedatus montani* et *campester*, Zangemeister, *Neue Heidelberger Jahrbücher*, II, 1892, p. 10) et peut-être chez Ptolémée (Δάριος, II, 7, 11) : il est possible que ce soit le pays d'Oloron et, par suite, ils peuvent être ibériques (cf. t. I, p. 276, n. 5, t. II, p. 453, n. 3).

7. César, III, 21, 22 : *Oppidum Sotiatium*, *Sotiates*, avec les var. *Sontiates* et *Sontiatum*; *Sotiota* au nom. sing., sur les monnaies (Cab. des Méd., 3604-13). Si je ne me trompe sur cet emplacement, Sos devait son importance à sa situation à mi-chemin sur la route de la Garonne à l'Adour, d'Argen ou Port-Sainte-Marie à Sos, et de là à Aire ou à Tartas, Dax et Bayonne (César, III, 20, 2 : 23, 1). — Autres *oppida* dès lors probables : Lectoure, *Lactora* (cf. Camoreyl, *La Ville des Sotiates*, Auch, 1897, p. 125 et s.); Eauze (*Elusates*, César, III, 27, 1; Pline, IV, 108); Lescar (*Benearnum*, Itinéraire Antonin, p. 452, 6, W.) : Oloron (*Iluro*).

mines et de fouiller la terre pour en extraire ses richesses métalliques<sup>1</sup>; on exploitait déjà la vertu merveilleuse de quelques-unes des eaux chaudes et divines du territoire : Dax, à la frontière de la Lande boisée et de la riche Chalosse, était un rendez-vous de malades, un centre de vie souffreteuse et d'espérances physiques<sup>2</sup>. — Enfin, ce qui amena surtout ces hommes et ces tribus à la civilisation, ce fut l'influence des Ibères.

Les Ibères occupaient, à l'angle sud-est de la Gascogne, les régions d'Auch et de Tarbes<sup>3</sup> : et c'était, à tous égards, le meilleur lot de la contrée. Sur la route du Gers, les Ausques possédaient les terres fortes de l'Armagnac, riches en céréales : l'opulente « ville-neuve » d'Iliberris, Auch<sup>4</sup>, bâtie sur une colline de hauteur médiocre, ressemblait moins à la citadelle d'un peuple en armes qu'à un vaste grenier où s'entassaient les récoltes, et s'annonçait déjà comme la capitale économique de la Gascogne. Dans la haute vallée de l'Adour, les Bigerrions du Bigorre<sup>5</sup> tenaient, autour de Tarbes, ces immenses pâturages où s'engraissait une race de bons chevaux de guerre<sup>6</sup>.

De ces deux régions favorisées, l'influence ibérique descendait vers les plaines ou remontait les vallées. Elle était d'autant plus forte qu'elle pouvait se renouveler sans cesse par les grandes voies pyrénéennes, par les cols de Roncevaux et du Somport, qui menaient aux cités déjà anciennes du bassin de l'Èbre<sup>7</sup>. Les rela-

1. César, III, 21, 3.

2. Crinagoras, *Anthologie palatine*, IX, 419, d'où il résulte qu'Auguste a séjourné à Dax : et s'il y a été, c'est que l'endroit était connu ; cf. Geist, *Krinagoras*, Giessen, 1849, p. 4 ; *C. I. L.*, XIII, p. 53.

3. Il est probable aussi qu'*Uuro*, Oloron, dont le nom paraît ibérique, est une de leurs fondations : aussi bien le pays est juste au débouché du Somport. L'arc Oloron-Tarbes-Auch (par Nay et Trie) indique pour moi la domination ibérique en Aquitaine et, avec celle de Sos (p. 432, n. 7), la route la plus fréquentée du pays.

4. *Ausci*, César, III, 27, 1 ; Strabon, IV, 2, 1 ; Méla, III, 2, 20 ; t. I, p. 265, n. 1. Il est possible que le nom d'Aquitains soit né chez eux (cf. p. 453, t. I, p. 276, n. 3).

5. *Bigerrioncs*, César, III, 27, 1 ; *Begerri*, Pline, IV, 108.

6. Allusion à ces chevaux, ce semble, chez César, III, 20, 3 ; VII, 31, 5. — Les Bigerrions fabriquaient peut-être déjà ces manteaux courts en laine à longs poils qui devinrent célèbres dans le monde romain sous le nom de *bigerricæ*. Sulpice Sévère, *Dialogues*, I (2), 1, 8 ; etc.

7. T. I, p. 51-2.

tions étaient constantes entre les deux versants, et elles ne consistaient pas seulement en va-et-vient de bergers et de troupeaux sur les sentiers de transhumance. Les négociants du Sud arrivaient dans le Béarn avec leurs sacs garnis des pièces d'argent frappées chez les Ibères d'Espagne<sup>1</sup>; les tribus de la Gascogne et celles de la côte cantabrique s'entraidaient en temps de guerre<sup>2</sup> : les montagnes, loin de les séparer, semblaient les rendre solidaires<sup>3</sup>. De proche en proche, la langue et l'alphabet des Ibères, leurs coutumes, les dieux tutélaires qui leur étaient chers, avaient gagné tout le Sud-Ouest de la Gaule jusque dans la vallée de la Garonne, où les deux influences, espagnole et celtique, se rencontraient et se mêlaient<sup>4</sup>. — C'est enfin grâce aux Ibères, je crois, que toutes les populations de la Gascogne connurent les premiers bienfaits de l'union et de l'unité.

En temps ordinaire, elles répugnaient, semble-t-il, aux groupements permanents en cités ou peuplades : Boïates et Médulles n'étaient que des tribus. Sauf dans la vallée de l'Adour, où le nom de Tarbelles associait à demeure les hommes de la Chalosse et ceux du Labourd<sup>5</sup>, on ne trouvait pas au sud de la Garonne de ces vastes fédérations qu'étaient les peuples gaulois : l'horizon normal des tribus ne dépassait pas le cadre de leurs montagnes ou de leurs bois<sup>6</sup>. Mais elles surent cependant, sous la menace d'un ennemi étranger, se rapprocher

1. Trésor de Barcus, cf. t. I, p. 275, n. 4, t. II, p. 335, n. 6.

2. César, III, 23, 2-5; 26, 6.

3. Cf. t. I, p. 50-53, p. 41; César, III, 23, 3-5.

4. Cf. t. I, p. 266-7, t. II, p. 377-8, p. 132, n. 3, p. 331, n. 3, p. 335, n. 6.

5. Les *Tarbelli* sont mentionnés par César (III, 27, 4), Pline (*Tarbelli Quattuorsignani*, IV, 108), Tibulle (I, 7, 9), Lucain (I, 424), et par ces trois derniers comme une grande peuplade : mais on peut se demander si cette peuplade n'était pas une société de tribus groupées par l'Empire romain après la conquête. — Même remarque pour les Cocosates *Sersignani* (cf. p. 451, n. 7), dans les Grandes Landes, qui du reste ne sont ainsi appelés que chez Pline. — Je ne suis pas non plus convaincu que les *Ausci* et les *Bigerriones* (p. 453, n. 4 et 5) aient été de vraies nations avant la conquête. — Le propre de l'administration romaine a été de créer de ces agglomérats de tribus.

6. Pline et César nous font connaître 31 noms pour 6 ou 7 départements, et si on défalque les Tarbelles, 30 noms pour la valeur de moins de 6 départements : or,

et conjurer ensemble. On les sent très capables d'entente militaire, d'unions sans réserve contre un danger commun. Par deux fois, elles chasseront le Romain de leurs terres<sup>1</sup> ; les légionnaires de César les verront toutes d'accord contre lui, et associant leurs étendards<sup>2</sup>. Les tribus d'entre Garonne et Pyrénées, quelle que fût leur origine, s'habituèrent à l'alliance.

Elle se donnèrent un nom collectif, celui d'« Aquitains »<sup>3</sup>. Ce nom appartenait sans nul doute à la langue des Ibères<sup>4</sup>. L'action de ces derniers achevait de rapprocher et de fusionner les populations de la Gascogne. Dans ce cadre naturel que forment l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, une grande nation semblait poindre<sup>5</sup>. Des Ibères, elle ne recevait que des leçons d'intelligence et des coutumes de vaillance. Les Espagnols de l'Èbre avaient su fonder un grand empire et bâtir de vastes villes; ils frappaient d'excellentes monnaies d'argent, et leur

les peuplades gauloises sont d'ordinaire plus grandes qu'un département (p. 20). Outre les noms cités plus haut, ils donnent les suivants, qu'on ne peut identifier : César (III, 27, 1) : *Ptiani* (var. *Sani*, *Paciani*, *Phliani*), *Gates* (var. *Gautes*); Pline (IV, 108) : *Sediboviates* (pour *sed hi Boviates* = *Boiates*?, cf. p. 450, n. 9), *Onobriates*, *Pinpedunni* (var. *Pindedunni*, *Pinpedumni* = « les Cinq -? »), *Lassumni* (var. *Lasumni*), *Vellates*, *Tornates*, *Succasses* (var. *Vocassæ*), *Latusates* (*Lactorates*?), *Vassei* (var. *Vessei*), *Sennates* (var. *Ciennates*), *Cambolactri Agessinates* (ces deux derniers noms représentant une tribu du Conserans?). Ajoutez peut-être les *Borodates* de C. I. L., XIII, 397. Les *Sallatis* (*Salatis*) des *Notæ Tironianæ* (p. 10, Zangemeister) me paraissent être une de ces peuplades. Déjà au temps d'Auguste, plusieurs tribus ont été groupées ensemble : nous ne retrouverons plus chez Pline certains noms donnés par César; Strabon parle seulement de vingt et davantage (IV, 2, 1).

1. César, III, 20, 1.

2. *Id.*, III, 23-27.

3. *Aquitani* et *Aquitania*; César, I, 1, 1, 2 et 7; III, 20, 1; IV, 12, 4. Sur ce nom, t. I, p. 276, n. 5, t. II, p. 453, n. 4. Auparavant, sans doute avant les progrès de l'influence ibérique, le pays s'était appelé Armorique, mot qui signifie (p. 487, n. 2) « ante mare »; Pline, IV, 31 : *Aquitania... Aremorica antea dicta* : il ne serait pas impossible, si ce texte est sûr, que ce mot d'Armorique se trouvât dans le vocabulaire ligur, à moins que le nom n'ait été donné aux gens de ce rivage par les Celtes du voisinage. Sieglin rapporte à tort *Aremorica* à *Lugdunensis* (ap. Dellefsen, *Die geogr. Bücher des Plinius*, 1904, p. 78) : à changer le texte de Pline, je rapporterais *Aremorica* à la Belgique, dont le nom semble s'être étendu à l'Armorique (cf. t. I, p. 323, n. 1).

4. Cf. n. 3. On sait la fréquence des suffixes *-itanus*, *-etanus* en Espagne; cf. Hübner, *Monumenta*, p. ciii; Schuchardt, *Die iberische Deklination*, p. 33-4.

5. Cf. César, III, 21, 1 : *Totius Aquitanix salutem*.

sidérurgie était la première du monde<sup>1</sup>. Même ils l'emportaient sur les Celtes par la dignité du caractère : leurs amitiés étaient beaucoup plus solides, et le respect de la parole donnée était gardé jusque dans la mort. On les disait un peuple d'habitudes nobles et chevaleresques. Leur courage, plus froid, plus stable que la bravoure gauloise, était dépourvu de l'emphase déclamatoire qu'on reprochait à cette dernière. La plupart de ces qualités se retrouvaient chez les Aquitains : les officiers de César purent constater l'opiniâtreté de leur résistance, leur ardeur à se dévouer pour les chefs, le savoir-faire avec lequel ils combinaient les ruses de guerre et imitaient les pratiques militaires des Romains<sup>2</sup>. Nourricière d'hommes solides, braves, têtus, habiles et rusés, éclairée par les chaudes influences venues du Midi, l'Aquitaine offrait les gages certains d'une civilisation originale.

## II. — LES PYRÉNÉES DU CENTRE ET DE L'EST

A l'est du Somport, les Pyrénées se groupent en une masse granitique plus large et plus haute ; aucune grande route ne les traverse ; les sommets y sont plus élevés et plus redoutables, et les neiges ne les quittent pas<sup>3</sup>. Mais malgré cela, elles n'étaient ni désertes ni improductives.

Ce fut l'empire des bestiaux innombrables<sup>4</sup>, le domaine d'une robuste population de pasteurs, pour qui le brigandage était presque une vertu<sup>5</sup>, rebelle à toute culture, ignorante des villes,

1. T. I, p. 343 et suiv. ; t. II, p. 421.

2. César, III, 23, 5 et 6 ; III, 22.

3. T. I, p. 50-51.

4. Cf. Strabon, III, 4, 101 ; Diodore, V, 35, 3.

5. Cf. Aviénus, 549-557 ; César, *De b. c.*, III, 19, 2 ; Jérôme, *Adv. Vigilantium*, 4, P. L., XXIII, c. 342 : ceux-ci sont les brigands que Pompée fit descendre dans le Comminges sous le nom de *Convenae*. Strabon, IV, 2, 1. Les *Conсорanni* du Conserans (var. *Consuarani*, Pline, III, 32 ; IV, 108) ont dû être groupés de la même manière. Les Bébryces des montagnes du Roussillon n'étaient d'abord que des bergers, t. I, p. 259-60, 266. Les populations primitives des vallées de la Neste, de la Pique, de la Garonne, du Salat, ont dû se rattacher à l'Aquitaine (cf. Strabon, IV, 2, 1 ; p. 452,



étrangère sans doute aux races de la plaine, usant d'un parler bizarre, aux dures consonnances, aux sifflements répétés<sup>1</sup>, vieil héritage d'habitudes laissées par des ancêtres toujours semblables. — Mais au pied de la masse montagnaise sourdaient une suite ininterrompue d'eaux chaudes, depuis Laruns jusqu'aux Escaldes, et près de ces rendez-vous de santé, les sauvages bergers d'en haut ne tarderont pas à prendre langue avec les civilisations d'en bas<sup>2</sup>.

Après la descente de Puymorens, on retrouvait de basses montagnes, ouvertes par de longues et larges percées, habitées par des tribus à l'aspect plus humain et aux ressources plus variées. Celles de la vaste coupée que forment le Conflent et la Cerdagne, groupées sous le vocable commun de Cérétans, cultivaient de bonnes terres et des prairies bien arrosées, et commençaient à se faire connaître par l'excellence de leurs conserves de porc. Elles acceptaient le nom et l'idiome des Ibères<sup>3</sup>.

L'un et l'autre dominaient également sur les vallées environnantes des Albères et des Pyrénées maritimes. Au temps des Ibères comme à l'époque des comtes de Barcelone ou des rois d'Aragon, l'Espagne enleva le Roussillon aux peuples du Languedoc : à plus d'un millénaire de distance, les mêmes phénomènes d'histoire se produisirent.

n. 6), et quelques noms que nous avons donnés plus haut (p. 454, n. 6, p. 452, n. 6) sont ceux de tribus de cette partie des Pyrénées.

1. *C. I. L.*, XIII, n° 1-382, 397-406; de Ricci, *Revue celtique*, XXIV, 1903, p. 71-83. Sur cette langue pyrénéenne, nous n'avons que des noms propres, où l'on constate, par-dessus nombre de radicaux ligures, des influences ibériques, et, postérieures sans doute, des influences celtiques : mais nous ne la saisissons que longtemps après l'installation de ces « brigands » dans le pays d'en bas. La phonétique, dans ce parler, semble plus originale que le vocabulaire. Cf. Luchaire, *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine*, Pau, 1877; le même, *Étude sur les idiomes pyrénéens de la région française*, 1879; Hübner, *Monumenta*, p. cxxviii et suiv.; en dernier lieu, Schuchardt, *Die iberische Deklination*, Vienne, 1907 (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie). — Bladé, *Les Convenæ et les Consoranni*, *Revue des Pyrénées*, juillet-août 1893.

2. Bagnères (*C. I. L.*, XIII, 387-391); Luchon (345-364; Strabon, IV, 2, 1?); plus loin, Amélie-les-Bains, autrefois les bains d'Arles (XII, 5367).

3. Aviénus, 550-2; Strabon, III, 4, 11; cf. t. I, p. 259, 265, 280, n. 2, t. II, p. 293. La légende d'Hercule y pénétra, et Puycerda peut-être passait pour un « camp d'Hercule », Silius, III, 357; cf. t. I, p. 226, n. 1, p. 250, n. 4.

Dans cette heureuse région roussillonnaise, de même que dans celle de l'Armagnac, la civilisation hispanique s'était marquée par des fondations de marchés et de villes : Collioure<sup>1</sup>, peut-être Port-Vendres (l'ancienne Pyréné?²), et surtout la « ville-neuve » d'Elne, *Hiberris*<sup>3</sup>, si gracieusement assise au centre des plus abondants vergers de France, qu'un Ancien eût pu la prendre pour le milieu du jardin des Hespérides; aussi Hannibal et Hasdrubal y avaient-ils fait de longues haltes, entre les rudes combats d'Espagne et la terrible montée des Alpes<sup>4</sup>.

Au delà de la Têt<sup>5</sup>, les traditions ou l'influence des Ligures et des Ibères se faisaient toujours sentir en Languedoc et en Provence<sup>6</sup>. Mais ni les uns ni les autres ne s'y trouvaient plus en nom. Tout le rivage du golfe du Lion était celtique, et ce n'est qu'à l'endroit où il s'infléchit vers l'Italie et le golfe de Gènes que reparaissaient les tribus ligures.

### III. - LIGURES DU RIVAGE ET LIGURES DES ALPES

A l'est des îles d'Hyères, que couronnaient les tours des vigies marseillaises<sup>7</sup>, sur les rivages escarpés et déchirés où les monts des Maures, l'Estérel et les Alpes ne permettent ni large port, ni baie profonde, ni vallée bien ouverte, la civilisation celtique était inconnue, et les colons grecs d'Antibes et de Nice n'étaient vraiment maîtres que de la place occupée par leurs vaisseaux, leurs magasins et leurs murailles<sup>8</sup>. Les Gaulois n'avaient point pénétré en dehors du bassin du Rhône et de ses vallées annexes : même sur la voie si commode qui remonte

1 Le nom paraît ibérique; cf. t. I, p. 265, n. 3.

2 T. I, p. 215, 502, n. 6; t. II, p. 226-7.

3 Strabon, IV, 1, 6 (par Polybe); t. I, p. 265, n. 3, p. 278; t. II, p. 507, n. 1.

4 T. I, p. 459-62 et 496.

5 T. II, p. 11; t. I, p. 462.

6 T. II, p. 335, 377-8, 391, p. 331, n. 3, p. 507-8. Survivance onomastique, t. I, p. 147, n. 1.

7 T. I, p. 490; t. II, p. 41.

8 T. I, p. 497 et 519-522.

la rivière de l'Arc<sup>1</sup>, ils n'avaient pas dépassé les cols des Alpes provençales, et n'eurent pas la curiosité de descendre vers la mer de Sardaigne par le cours de l'Argens<sup>2</sup>. Partout, dans ces terres rocheuses du Sud-Est, les tribus ligures, fécondes en brigands et en pirates, s'étaient maintenues intactes et inabordable<sup>3</sup>, « suspectes »<sup>4</sup> et soupçonneuses, partageant leur vie entre les labeurs pénibles des terrasses montagneuses et les rapides bordées sur la mer<sup>5</sup>. Leurs villes étaient à peine plus que des citadelles, juchées sur des rocs en vue du rivage<sup>6</sup>. Çà et là, aux endroits plus découverts, à l'ombre de quelque cap ou près des embouchures de rivières, comme à Fréjus non loin de celle de l'Argens, s'ouvraient des lieux de marché, où l'on troquait sans doute plus d'objets volés que de produits récoltés<sup>7</sup>.

Les Ligures ressemblaient aux régions qu'on leur avait laissées comme domaines. Celles-ci étaient, telles que leurs maîtres, des terres de production rare et d'aspect farouche. L'arrière-pays montagneux, au nord du rivage d'entre Giens et Monaco, et très loin à l'intérieur, jusqu'à la descente vers le Léman, en un mot la masse énorme des Alpes principales leur appartenait presque entière. Ce n'était que le long des grandes routes de l'Italie que les Gaulois s'étaient enfoncés et fixés à demeure<sup>8</sup>.

Lorsque les soldats d'Hannibal pénétrèrent dans ces couloirs alpestres, pays et gens ne leur parurent plus avoir aspect d'humanité. Du bas de la vallée, on n'apercevait, au milieu des rocs et des forêts, que de misérables cabanes se détachant sur le flanc

1. T. I, p. 28.

2. T. I, p. 312; t. II, p. 11.

3. T. I, p. 518 et suiv.

4. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 342.

5. T. I, p. 129 et suiv.

6. T. I, p. 520, 521; voyez la situation de Cimiez, Vence.

7. T. I, p. 398. Je crois Fréjus une station commerciale antérieure à la conquête. Les tribus maritimes à l'est de la rade de Bormes sont : les Déciates auprès d'Antibes, les Oxybiens auprès de Nice (t. I, p. 520 et s.), et d'autres à chercher parmi les tribus indéterminées de la p. 460, n. 11.

8. T. II, p. 10-1; t. I, p. 311 et 315; ici, p. 462-3, 518.

des monts; les hommes étaient vêtus de peaux à longs poils, ils portaient une chevelure épaisse et longue comme la toison de leurs vêtements<sup>1</sup>. Ils avaient pris l'apparence des animaux de la montagne.

Cependant, ils valaient mieux que des sauvages. On ne peut leur faire un crime d'avoir attaqué Hannibal et arrêté César<sup>2</sup>: c'était presque leur devoir que de maltraiter des généraux et des soldats porteurs de convoitises et de deuils. Mais ces Ligures des Alpes me paraissent moins réfractaires que ceux du rivage à des idées honnêtes et pacifiques: ils savaient tresser et tendre des palmes et des couronnes, gages d'amitié et d'hospitalité<sup>3</sup>; leurs sentiers, redoutés des bandes de guerre, n'étaient point d'ordinaire dangereux pour les trafiquants<sup>4</sup>. Les tribus du Queyras<sup>5</sup>, du bassin de Digne<sup>6</sup>, de la vallée de Barcelonnette<sup>7</sup>, du pays de Riez<sup>8</sup>, du Briançonnais<sup>9</sup>, de la Maurienne<sup>10</sup>, de la Tarentaise<sup>11</sup>, n'étaient point composées uniquement de crétins et

1. Tite-Live, XXI, 32, 7; Lucain, I, 442-443: cf. l'expression de *Capillati*, p. 460. n. 11. T. I, p. 480 et suiv., p. 43.

2. T. I, p. 481-5; César, *De bello Gallico*, I, 10, 4.

3. Polybe, III, 52, 2.

4. *De mirabilibus auscultationibus*, 85; Diodore, IV, 19, 4. T. II, p. 237.

5. *Quaritates*, Pline, III, 35; *Quadiates*, *C. I. L.*, V, 7234; XII, 80.

6. Le peuple de Digne est appelé *Bodiontici* (var. *Bodionti*), d'après Pline, III, 37, et ce nom rappelle les *Brodionti* du Trophée de La Turbie? (Pline, III, 137). Mais il est appelé Σέντιοι (var. Σέντιοι), d'après Ptolémée, II, 10, 8, et ce nom rappelle les *Sogionti* (var. *Sontionti*) du même Trophée et d'une inscription (*C. I. L.*, XII, 1871). Il est possible qu'il n'y ait pas à sacrifier l'un de ces deux textes, et que la cité de Digne ait été formée de deux tribus.

7. Sans doute les *A[r]pantici* (ms. *Acantici*, *Agantici*) de Pline, III, 37.

8. Ce sont les *Albici* ou *Albici* de César, *De bello civili*, I, 34, 4; 50, 2; 57, 3; 58, 4; II, 2, 6; 6, 3; les Ἀλβίαι; καὶ (?) Ἀλβίαι, de Strabon, IV, 6, 4. Cf. p. 462, n. 8.

9. D'après ce que les Anciens nous ont dit de la « route d'Hercule », qui est celle du mont Genève; t. I, p. 46, n. 8, p. 409; ici, n. 4.

10. Les *Medulli*, peut-être divisés en deux tribus, correspondant à la Basse et Haute Maurienne: Strabon, IV, 6, 5; IV, 1, 11; *C. I. L.*, V, 7234; Pline, III, 137; Ptolémée, II, 10, 7; Vitruve, VIII, 3, 20. Ce sont sans doute les deux peuples rencontrés par Hannibal, en tout cas le dernier, t. I, p. 478 et s.

11. *Centrones* et non *Centrones*, peut-être gaulois, t. I, p. 311; César, I, 10, 4; Strabon, IV, 6, 6, 7 et 11; Pline, III, 135; *C. I. L.*, XII, 113, 110, 107. Vaches et fromages de Tarentaise, Pline, XI, 240; cf. ici, p. 281, n. 5, p. 294, n. 3; cuivre, p. 305, n. 1. — Autres tribus ligures des Alpes: *Graioecli* chez César (I, 10, 4), sans doute le val de Suse; *Iconii* dans Strabon, IV, 6, 5 (les mss. ont Σιχόνιοι) et 1, 11 (les *Ucenni* de Pline, III, 137?).

de goitreux<sup>1</sup>. Elles renfermaient beaucoup de braves gens, courageux et nullement sots<sup>2</sup>. Chacune d'elles était une société politique, obéissant à ses anciens et à ses coutumes; elle avait ses hameaux fortifiés où elle abritait ses réserves de vivres et de bestiaux, et où elle se réfugiait en cas de péril<sup>3</sup>. Les indigènes savaient utiliser les moindres places de leur sol, et le cultiver au pied même des neiges éternelles<sup>4</sup>. Si chaque groupe de familles vivait à part, enfermé comme dans un compartiment par des monts ou des gorges, les défilés qui le réunissaient au reste du monde n'étaient jamais impraticables; des pistes muletières s'ingéniaient en lacets sur les plus mauvais pas<sup>5</sup>. Au besoin,

le Champsaur ou, plutôt, l'Oisans. Dans le futur royaume de Cottius, de Suse à Briançon, et par conséquent en partie sur le versant italien (d'après l'arc de Suse, *C. I. L.*, V, 7231; cf. Pline, III, 135) : *Adanates* ou *Adunicates* (cf. *C. I. L.*, XII, 80; Pline, III, 35); *Beluci*; *Tebavii*; *Ecdinii* (cf. Pline, III, 137); *Iemerii*; *Sarincates* (cf. *C. I. L.*, XII, 80); *Segovii* et *Segusini*, certainement la vallée de Suse (cf. Holder, II, c. 1455-7); *Veaminii* (cf. Pline, III, 137); *Venisami*; *Vesubiani* ou *Esubiani* (cf. Pline, III, 137). — Non loin du Queyras : *Capillati* (peut-être nom collectif imposé par les Romains, *C. I. L.*, XII, 80; Pline, III, 47 et 135; XI, 130; Dion Cassius, LIV, 24, 3. — Encore, dans le Trophée d'Auguste à La Turbie (Pline, III, 136-7; *C. I. L.*, V, 7817) : *Edenates* ou *Edemates* (peut-être les mêmes que les *Adanates* de plus haut); *Briciani* ou *Brigiani* (cf. *C. I. L.*, XII, 80, 57, 58, peut-être Briançonnet et la vallée de l'Estéron); *Brodionti* et *Sogionti* (cf. p. 460, n. 6); *Nemaloni*; *Gallitæ* ou *Gallitri*; *Triullati* ou *Triulacti*; *Vergunni* (haute vallée du Verdon ou partie du diocèse de Castellane?); *Eguituri* (ou *Egui* (et) *Turi*; cf. *Turi*, Pline, III, 135); *Nematuri*; *Oratelli*; *Nerusi*; *Velauni* ou *Velaury*; *Suetri*. Ces peuples doivent être cherchés dans les Alpes Maritimes, au sud du col de Larche. — Autres tribus encore : *Suelteri*, sur la mer, du côté des Maures ou de l'Estérel? (différents des *Suetri* de plus haut?) *supraque Verucini* : deux tribus dont je ne sais s'il faut les placer chez les Salyens ou dans la future cité de Fréjus; *regio Ligaurorum*, le rivage après Nice?; *Suebri* (les *Suetri* du Trophée?); *Vediantii*, dans le pays de Cimiez. Ces derniers noms épars chez Pline, III, 34, 35 et 47. — Nous reparlerons plus loin (p. 518) des Caturiges et des tribus (p. 512, n. 4) que nous croyons rattachées aux Salyens. — Je crois qu'une étude approfondie des documents du Moyen Age permettra de retrouver la place de quelques-unes de ces tribus. Voyez, sur la géographie de ces pays : Florian Vallentin, *Les Alpes Cottiennes et Graies*, 1883; Rullier, *Le Pays des Centrons*, Moutiers, 1891; Rey, *Le Royaume de Cottius*, Grenoble, 1898 (*Bull. de l'Acad. Delphinale*, IV<sup>e</sup> s., XI); Burlet, *La Savoie avant le Christianisme*, Chambéry, 1901.

1. Les goitreux mentionnés chez les Médulles, Vitruve, VIII, 3, 20.

2. Voyez ce que dit César des gens de Riez, *De bello civili*, I, 34, 4, sans parler des batailles livrées par Hannibal (t. I, p. 480-5).

3. T. I, p. 481, 482, 483.

4. T. I, p. 482, n. 4; Tite-Live, XXI, 34, 1.

5. T. I, p. 480 et s. (pas de La Charbonnière à l'entrée de la Maurienne), p. 483 et s. (pas de l'Esseillon avant le mont Cenis). Cf. t. II, p. 462, n. 2.

ces tribus s'entendaient entre elles et avec les tribus gauloises les plus hautes pour ouvrir leurs routes ou leurs vallées aux caravanes de marchands <sup>1</sup>, et pour les fermer aux armées de conquérants. En 58, depuis le mont Blanc jusqu'au mont Viso, tous les montagnards s'unirent contre César <sup>2</sup>. Une vie commune circulait parfois le long de tous les torrents et de tous les sentiers des Alpes. Les usages des Celtes y monteront peu à peu <sup>3</sup>. Marseille même, par les « calades » et les chemins de son arrière-pays <sup>4</sup>, envoyait ses marchands sur les terres de Riez et de Digne <sup>5</sup>; elle s'était fait d'excellents amis de ces vigoureux bergers de la montagne <sup>6</sup>, qui lui vendaient sans doute les laines de leurs troupeaux et les bonnes herbes de leurs forêts <sup>7</sup>. Et à leur tour, quand la ville grecque avait besoin de leurs services, les Bas-Alpins descendaient vers la grande cité du rivage pour lui prêter leurs bras, leur force et leur courage <sup>8</sup>.

#### IV. — LES GERMAINS LE LONG DU RHIN ET DANS LES ARDENNES

La vallée supérieure du Rhône, à l'est du lac Léman, est la plus large, la plus longue, la plus basse et la plus fertile des brèches que les rivières transversales ont faites dans la masse

1. P. 460, n. 4 et 9.

2. *Centrones* (Tarentaise), *Grainoceli* (val de Suse), *Caturiges* (Chorges et Embrunois), César, I, 10, 4. Pour qu'une telle coalition ait été possible et, comme il apparaît, vivement formée, il faut supposer des communications assez rapides entre ces tribus par les cols de l'Iséran ou de la Vanoise, le mont Cenis et le mont Genève. Au temps d'Hannibal, au contraire, chaque tribu agit pour son compte. t. I, p. 480 et suiv., p. 483 et suiv.

3. Strabon, II, 5, 28 : *Ἡκκατηγόριοι δὲ τοῖς βίαις* : a rapprocher du *Semigalli* de Tite-Live, XXI, 38, 5 (ici, p. 361, n. 1), et peut-être de Pline, XI, 130.

4. Surtout par Trets et Barjols.

5. *Albici*... in *eorum fide antiquitas*, César, *De bello civili*, I, 34, 4.

6. César, *ib.*, I, 34, 4; 57, 3; 58, 4; II, 2, 6; 6, 3.

7. Cf. p. 272-4.

8. César, *ib.*, I, 34, 4; 56, 2; 57, 3; 58, 4; II, 2, 6; 6, 3. Il est question chez Posidonius d'un Marseillais qui louait des Ligures, hommes et femmes, pour des travaux de terrassement, des fosses à creuser, semble-t-il, dans les champs (Strabon, III, 4, 17).

alpestre. Elle forme en outre, grâce au col du Grand Saint-Bernard qui y prend naissance, la route la plus courte entre le Nord et le Midi gaulois, entre les Belges du Rhin et les Celtes de la Lombardie<sup>1</sup>. Aussi trois ou quatre tribus gauloises s'y étaient installées<sup>2</sup>, encadrées par les indigènes ligures des plus hautes montagnes. Mais ces tribus du Valais ne ressemblaient que d'assez loin à celles de la France centrale. Éloignées des vastes peuplades actives et laborieuses, elles avaient peu progressé depuis qu'elles étaient là. On retrouvait chez elles de vieux usages : les grands villages ouverts<sup>3</sup>, les redoutes de montagnes<sup>4</sup>, la longue pique-javelot des guerriers d'autrefois<sup>5</sup>. D'origine belge ou rhénane, descendant de ces sauvages Gésates dont la haute stature, la nudité et la folle audace avaient stupéfait les Italiens<sup>6</sup>, ces Gaulois du Rhône supérieur annonçaient déjà le monde germanique<sup>7</sup>, que nous allons voir toucher et presser de toutes parts la frontière de l'Est<sup>8</sup>.

Le bas-fond de la Suisse occidentale, les plaines d'Alsace et du Palatinat, le Rhin depuis Schaffouse jusqu'à Mayence, appartiennent sans doute encore aux Gaulois : grâce aux Helvètes, maîtres de la Souabe et de la Franconie, les Celtes conservent des relations suivies avec leurs grandes colonies de Bohême, de Bavière et de Norique<sup>9</sup>. Sur ce point, ils s'avancent toujours impérieusement au delà du fleuve (vers 150). Mais

1. Que le Grand Saint-Bernard, outre les bandes de guerre (t. I, p. 280, 315, 440-450), ait été aussi fréquenté par les marchands, cela résulte des nombreux *portoria* levés sur eux par les populations du Valais (César, III, 1, 2).

2. César en nomme 3 en 56 (III, 1, 1 et 4; 2, 1; 6, 5) : *Nantuates* (cf. IV, 10, 3?), autour de Saint-Maurice; *Veragri* (*Varnyri*?), autour de Martigny ou *Octodurus*; *Seduni*, autour de Sion (*Sedunum*, Holder, II, c. 4435-7). On citera plus tard les *Uberi* dans le Haut Valais (Trophée de La Turbie, Plin., III, 137: *C. I. L.*, XII, p. 20).

3. La principale localité, *Octodurus*, Martigny, est une très grosse bourgade non fortifiée, César, III, 1, 4-6.

4. César, III, 1, 4, *castella*; cf. p. 215 et 221.

5. III, 2, 4; 4, 1; cf. p. 193-194.

6. T. I, p. 317, 340, 355, 440-50.

7. *Semigermani*, Tite-Live, XXI, 38, 8; cf. t. I, p. 315, n. 6, t. II, p. 361, n. 1.

8. Pour la bibliographie du Valais, p. 520, n. 4.

9. Plus loin, p. 520; t. I, p. 296 et s., p. 369 et s., p. 525; t. II, p. 12.

dans moins de trois générations, la poussée victorieuse des Germains rompra à tout jamais, le long de ses rives, la continuité trois fois séculaire des nations gauloises <sup>1</sup>. Et, en aval de Mayence, dès ce moment, ces Germains ont commencé à se répandre sur la rive gauche.

Ce coude de Mayence marquait vraiment la fin d'un monde et le commencement d'un nouveau. Il y avait là quelques-uns de ces accidents du sol ou de ces spectacles de la terre qui étonnent et retardent les peuples, et qui s'imposent comme frontières à leur imagination et à leurs ressources <sup>2</sup> : une plaine qui s'arrête brusquement, un grand fleuve qui jusqu'ici coulait, large et épanoui, à travers de vastes terres ouvertes, et qui maintenant se resserre pour s'insinuer au fond d'une gorge bordée de rochers, les montagnes dures et noires du Taunus, une immense écharpe de forêts venue de l'Est, qui se drape par-dessus l'horizon et qui l'obscurcit en entier <sup>3</sup>. Au sud finit donc le domaine des Gaulois ; au nord, commença celui des Germains.

Ceux-ci, comme les Gaulois d'en amont, tendaient à occuper les deux rives <sup>4</sup>. Leurs progrès vers l'Occident se faisaient surtout sentir le long des voies fluviales, Moselle et Meuse, qui des bords du Rhin menaient vers l'intérieur. Ils se sont manifestés, soit par des infiltrations d'hommes, soit par des migrations de tribus.

Sur les deux rives de la Moselle, les Trévires affectaient une origine germanique <sup>5</sup>. Je doute fort qu'ils soient venus d'Allemagne, en foule ou en corps de nation, séparément des Belges et longtemps après eux, car ils se montrèrent toujours trop fran-

1. Cf. César, VI, 24, 1-2 : I, 31, 5.

2. *Pro nativo muro objectam*. César, VI, 10, 5.

3. C'est probablement (du Taunus au Thuringerwald) la *silva Baccenis*, laquelle séparera plus tard les Chérusques (et sans doute les Ubiens) d'avec les Suèves, César, VI, 10, 5. Cf. t. I, p. 54.

4. Cf. t. II, p. 9-10, t. I, p. 525.

5. Tacite, *Germanie*, 28 : *Treveri et Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur*.



chement gaulois, et de nom et d'attitude<sup>1</sup>. Mais ils devaient avoir donné asile ou droit de cité à de nombreux émigrants, remontant sans relâche l'attirante vallée de la rivière<sup>2</sup>.

Par la Meuse, au contraire, ce furent des tribus entières qui s'insinuèrent dans le monde gaulois, entre les deux cités des Nerviens et des Trévires. De Maëstricht à Mézières, la Meuse et ses affluents enlaçaient en tous sens le plateau boisé des Ardennes, confusion sauvage de marais, de rochers et d'arbres, riche en bêtes et pauvre en hommes. On n'empêcha pas les tribus germaniques d'y prendre une place définitive. Elles s'échelonnèrent dans les couloirs de culture qui longeaient les rivières, Herve, Hesbaye, Condroz, Famenne, Hautes Fagnes<sup>3</sup>. La plus puissante, celle des Éburons, s'établit dans le pays le plus riche et le plus passager, sur les deux rives de la Meuse, autour de Tongres et de Verviers<sup>4</sup>. Et il restait encore des recoins pour de nouveaux-venus, puisque, sur la même route, les Cimbres et les Teutons laisseront une de leurs bandes à demeure (les Aduatiques autour de Namur)<sup>5</sup>. — Plus au sud-est, le long de la Sambre, les Nerviens se vantaient, comme les

1. César, VIII, 25, 2; VII, 63, 7; V, 3, 1. La vérité était que, d'une part, la cité *cultu et feritate non multum a Germanis differebat* (VIII, 25, 2), et que, d'autre part, elle eut pour clientes des tribus germaniques cisrhénanes, comme les *Condrusi* (IV, 6, 4; n. 3). Cf. ici, p. 477-8.

2. Cf. t. I, p. 54-5.

3. César mentionne comme tribus germaniques, outre les Éburons : 1° *Condrusi* (II, 4, 10; IV, 6, 4; VI, 32, 1); c'est le Condroz, *pagus Condrucius* (Holder, I, c. 1098); 2° *Cæroesi* ou *Cerosi* (II, 4, 10), *pagus Carascus* ou pays de Prüm?? (cf. Longnon, pl. 8); 3° *Pæmani* (var. *Carmani*, II, 4, 10), Famenne ou le *pagus Falminis*, vallée de la Lesse?; 4° *Segni* (VI, 32, 1), haute vallée de l'Ourthe, partie du *pagus* d'Ardenne?. Ces tribus, Éburons compris, *uno nomine Germani appellantur* (II, 4, 10), *ex gente et numero Germanorum* (VI, 32, 1). — Sur ces peuples : Zeuss, *Die Deutschen*, p. 212 et s.; Roulez, Borgnet et Wauters, *Bulletins de l'Académie... de Belgique*, XXXI<sup>e</sup> a., II<sup>e</sup> s., XIII, 1862, p. 379 et s.; Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, II, 1887, p. 196 et s.; Piot, *Les Pagi de la Belgique*, dans les *Mémoires couronnés, etc., Académie royale... de Belgique*, in-4, XXXIX, I, 1876; et les ouvrages cités p. 472, n. 1.

4. Le domaine des Éburons me paraît embrasser le *pagus Hasbanii* ou Hesbaye, et les pays de Liège, Verviers, Aix-la-Chapelle; César, V, 24, 4; VI, 5, 4. Il ne devait pas descendre bien au delà de Maëstricht, étant *ignobilis et humilis civitas* (V, 28, 1). *Aduatua*, Tongres, *castellum, fere in mediis Eburonum finibus* (VI, 32, 3, 4).

5. César, II, 29, 4; Namur semble leur principal *oppidum*, II, 29-33.



Trévires, de leur sang germanique<sup>1</sup>. Mais le gros de la nation, là encore, semble gaulois : c'est tout au plus si quelques familles transrhénanes, avant-garde d'invasion sur la route de Paris, s'étaient glissées parmi ces Belges du Hainaut<sup>2</sup>.

La vie des Éburons et de leurs congénères rappelait parfois celle des sangliers dont ils avaient pris peut-être le nom<sup>3</sup>, et qui partageaient avec eux l'empire des Ardennes. Leurs demeures étaient de grandes fermes dans le voisinage des bois<sup>4</sup>; ils n'avaient pas de villes : à peine, de loin en loin, quelques hameaux fortifiés<sup>5</sup> leur servaient de retraites, encore que les meilleurs refuges fussent les fourrés de leurs sylves<sup>6</sup>. Les tribus s'isolaient l'une de l'autre, vivant d'une organisation assez rudimentaire<sup>7</sup>. Il n'y avait pas une différence sensible entre ces sociétés germaniques et les sociétés ligures des mauvaises terres du Midi. Elles ne renonçaient pas à se servir d'armes de jet pendant les batailles<sup>8</sup>; leur solide infanterie, leur habitude des stratagèmes, leur dextérité dans les escarmouches, en firent pour les Romains des adversaires tout autrement redoutables que les Celtes<sup>9</sup>. Les Éburons furent les seuls qui purent se vanter d'avoir, comme plus tard les vainqueurs de Varus, anéanti toute une armée de Rome, et laissé un vide éternel parmi les numéros des légions de César<sup>10</sup>.

Mais en prenant des champs sur ce sol, les Germains prirent aussi quelques nouvelles habitudes. Dans cette rencontre entre

1. Cf. p. 464, n. 5.

2. Peut-être quelques tribus clientes, p. 472, n. 2. Sur les Nerviens, cf. p. 472-3. Plus au nord encore, je doute fort qu'il n'y ait pas eu des Germains parmi les Ménapes, t. II, p. 10, 474-5.

3. *Eburones*, cf. l'allemand *Eber*, « sanglier ». On rapproche le mot, d'ordinaire, de l'irlandais *ibhar*, « *taxus* », « if ».

4. César, VI, 30, 3; 43, 2.

5. *Id.*, VI, 32, 4; 34, 1.

6. *Id.*, VI, 31, 2; 34, 2; 43, 6.

7. Cela ressort de l'indépendance respective de chacune d'elles, et de ce que dit Ambiorix (V, 27, 3); cf. ici, p. 465, n. 3.

8. V, 34, 3; 35, 2 et 6.

9. V, 32, 35, 37. La force de leur infanterie résulte du récit de la bataille.

10. V, 24, 4 et 37.

les deux groupes d'hommes, ce fut la civilisation gauloise qui l'emporta. Elle s'imposa aux nouveaux-venus. Éburons et autres durent accepter le patronage des États voisins, surtout des Trévires : ils se dirent leurs clients, ce qui du reste ne les empêcha pas d'agir souvent à leur guise<sup>1</sup>. Si les Germains cisrhénans ont fait appel à ceux d'au delà contre César, ils les combattaient d'ordinaire<sup>2</sup>. Les intérêts des deux rives étaient trop contraires pour que les émigrants de la Moselle et de la Meuse tinsent compte de l'origine qu'ils se donnaient. Les chefs des Éburons portaient des noms gaulois<sup>3</sup>. Il n'est pas dit par César que leur langue fût différente de celle des Belges. Tous ces « sangliers » germains se sont levés pour l'indépendance de la Gaule comme des enseignes de cités celtiques. Ambiorix, roi des Éburons, nouera des relations avec le Centre et l'Ouest, et jouera, avant Vercingétorix, le rôle de champion de la liberté générale<sup>4</sup>.

Au delà même du Rhin, l'influence gauloise se fera bientôt sentir. Le vaste bassin de Cologne avait donné naissance à l'État germanique des Ubiens. C'était, après l'Alsace, la région rhénane la plus favorisée; le pays était ouvert et fertile<sup>5</sup>, de longues routes y aboutissaient de toutes parts, descendues de Gaule ou des plaines allemandes<sup>6</sup> : c'est d'ordinaire par ce coin que la civilisation commence son œuvre transrhénane. Les Ubiens étaient devenus une grande nation, riche, florissante, pacifique. Elle accueillait les marchands gaulois, leur achetait beaucoup. Ses hommes s'humanisaient à leur contact, adoptaient les mœurs et les usages de l'autre rive<sup>7</sup>. La contrée de Cologne était, en

1. César, IV, 6, 4; cf. II, 4, 10.

2. *Id.*, V, 27, 8; VII, 63, 7.

3. *Ambiorix, Catuvolcus*, V, 24, 4; 26, 1.

4. Voyez le discours d'Ambiorix, V, 27, 4-6.

5. Cf. Pline, XVII, 47, qui, il est vrai, peut parler surtout de la rive gauche.

6. T. I, p. 54-5.

7. César (IV, 3, 3) parle d'un état de choses antérieur à l'arrivée des Suèves, qui a changé toutes les conditions du pays (cf. t. III) : *Ubi, quorum fuit civitas ampla*

Germanie, un premier foyer de travail et de culture. Si les peuples d'au delà demeurent tranquilles, il peut se former, dans les grands massifs ardennais et dans la Prusse rhénane, une Germanie sédentaire, intelligente, active et avisée, modelée sur la Gaule. Celle-ci regagnera par son influence le terrain qu'elle a perdu par les armes.

Ainsi, les populations des trois contrées voisines débordaient sur la Gaule, les Ibères au nord des Pyrénées, les Ligures à l'ouest des Alpes, les Germains par-dessus le Rhin.

Les seuls qui pussent devenir agressifs et dangereux étaient les Germains, qui s'appuyaient sur d'immenses réserves d'hommes. Ibères et Ligures n'étaient plus que les vestiges de puissances disparues. — Il est vrai que derrière eux, en Espagne et en Italie, se tenaient les Romains.

En revanche, la civilisation gauloise avait une vertu d'expansion qui ne lui faisait rien redouter de ces contacts étrangers. Elle gagnait les Ligures; elle pénétrait en Germanie. La culture ibérique ne lui faisait concurrence que dans les lointaines vallées au sud de la Garonne. Et cette civilisation régnait en souveraine sur la masse compacte des terres et des cités maritimes et intérieures.

#### V. — LES BELGES

Depuis le Rhin jusqu'aux approches de la Seine, les peuples gaulois prenaient le nom de Belges, et ce nom était même passé à leur pays, qu'on appelait parfois le *Belgium*<sup>1</sup>.

*atque florens... et paulo sunt ejusdem generis ceteris humaniores, propterea quod Rhenum attingunt multumque ad eos mercatores ventitant, et ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti.* Les Ubiens ont dû s'étendre primitivement depuis le Taunus jusqu'à la Ruhr, conjointement peut-être avec les Usipètes et les Tencières, que nous retrouverons plus tard, semble-t-il, dans cette dernière vallée (IV, 4, 1); au delà de la Ruhr, au moins au temps de César, les Sicambres, *Sugambri* (IV, 16, 2; 18, 2, 4; 19, 4; VI, 35, 5).

1. Cf. t. I, p. 313-316. Ce nom se trouve chez César (V, 12, 2) et Hirtius (VIII,

Les Belges ne formaient pas un État; ils n'avaient point, du moins à l'époque où nous les connaissons, d'institutions permanentes, de chefs réguliers. Lorsque César s'approcha d'eux (en 57), ils se liguèrent contre lui, mais la ligue n'embrassa pas tous leurs peuples<sup>1</sup>. Ils ne cédèrent jamais unanimement à une seule autorité. On se souvint longtemps qu'ils descendaient d'origines diverses, et nous venons de nommer les Germains qu'ils renfermaient<sup>2</sup>. L'étendue même de leur nom n'est pas très précise : les peuplades de la Moselle ne paraissent l'avoir pris que par intermittence<sup>3</sup>. Ce mot de Belges était sans doute quelque vocable de guerre qu'une ancienne société de tribus avait adopté et propagé autour d'elle, et qui servait de mot de ralliement dans les jours de conjurations militaires<sup>4</sup>.

Il y avait cependant entre tous les Belges des ressemblances qui leur donnaient un air de parenté, et qui en faisaient bien une seule famille, distincte de la famille celtique. Venus en Gaule plus tard que cette dernière, en rapports continus avec les Germains, accrus périodiquement par des immigrations transrhénanes, ils gardèrent plus longtemps les mœurs sauvages, les habitudes brutales, l'esprit militaire des anciennes tribus gauloises<sup>5</sup>. Ils étaient plus grands, plus robustes, plus belliqueux que leurs voisins du sud<sup>6</sup>. Sur le champ de bataille, ils luttaient avec le dernier acharnement. C'est sur leurs terres que César livrera les plus rudes combats, que les fuites ont été

46, 4 et 7; 49, 1; 54, 4). César entend par Belges tous les peuples au nord de la Marne, vallée de la Moselle comprise (I, 1, en particulier 3; II, 1; III, 11, 1 et 2). *Belgium* paraît être un terme géographique d'origine gauloise, analogue à *Cantium* (César, V, 13, 1), à *Celticum* (Tite-Live, V, 34, 2). Cf. t. I, p. 323, n. 6.

1. César, II, 4; cf. n. 3.

2. II, 4, 2; cf. t. I, p. 313-316, p. 246, n. 2, p. 524-5, t. II, p. 9-10, p. 464 et s.

3. Ils ne font pas partie de la ligue de 57 (II, 4; cf. I, 40, 11); plus loin, p. 476-8.

4. Peut-être ce nom de Belges se localisa-t-il autour des Rèmes (cf. t. II, p. 187, n. 2), ou des Bellovaques (II, 4, 5), ou des Suessions (II, 4, 7). Cluvier identifiait *Belgium* et Bellovaques; Carlier (*Diss. sur l'étendue du Belgium*, 1753, p. 14) réservait le mot de *Belgium* pour les Bellovaques, les Ambiens et les Atrébates.

5. César, I, 1, 3; II, 3, 4; II, 4, 2 et 3; 8, 1.

6. I, 1, 3; II, 4, 2 et 3; VIII, 24, 1; ici, p. 417, 418, 422.

le plus rares, et les morts devant l'ennemi le plus fréquentes<sup>1</sup>. Les Belges seront les seuls à lutter sans relâche pour l'indépendance : ils se lèveront les premiers, en 57, ils céderont les derniers, en 51, et encore quelques-uns d'entre eux réussiront-ils à demeurer libres, soit en vivant hors la loi dans la forêt des Ardennes ou les marécages de Flandre, soit en cherchant asile de l'autre côté du détroit<sup>2</sup>.

Dans ces pays du nord, froids, humides, hérissés de bois et tachés de vastes palus<sup>3</sup>, la civilisation avait crû plus lentement. On y voyait moins souvent venir les marchands, porteurs de denrées et d'objets de luxe, avant-gardes des peuples efféminés<sup>4</sup>. La religion gauloise y conservait des formes ailleurs disparues et voisines de celles que conservaient les Germains : en Belgique, le dieu national ressemblait plus à un Mars qu'à un Mercure, les cultes et les mythes solaires ou astraux gardaient encore toute leur puissance, les divinités maternelles des sources étaient plus nombreuses et plus adorées<sup>5</sup>. Plus on s'éloignait vers le nord, plus la vie municipale se faisait rare. Nulle part on ne rencontrait de villes très grandes ou très célèbres, comme le furent Besançon, Bourges, Alésia, Gergovie et Bibracte<sup>6</sup>. La principale forme de groupement humain était le village et surtout la ferme<sup>7</sup>. Ça et là s'élevaient des redoutes (*castella*), analogues à celles des peuples de montagnes<sup>8</sup>. Les tribus ne se rapprochaient point partout en peuplades, ce qui était la

1. César, II, 8-33 ; III, 28-29 ; IV, 37-38 ; V, 26-58 ; VI, 5-8, 43 ; VIII, 66-23, 45-48.

2. Voir la note précédente. César, II, I, 1 ; VIII, 45 et 48 ; VIII, 24 ; Salluste, fr. I, 11, Maurenbrecher ; Frontin, *Stratagèmes*, II, 13, 1.

3. T. I, p. 93 et suiv., p. 100 ; cf. Vidal de La Blache, p. 133.

4. César, I, 1, 3.

5. T. II, p. 128, p. 141 et n. 3, p. 132, 151 : cela me paraît résulter des monnaies de l'indépendance et des sculptures gallo-romaines.

6. P. 246-7.

7. César, VI, 30, 3 ; II, 7, 3 ; III, 29, 3 ; IV, 4, 2 ; 38, 3 ; VI, 6, 1 ; 43, 2 ; VIII, 7, 2 ; 10, 3. César emploie surtout pour la Belgique le mot d'*œdificium* ; ici, p. 241.

8. César, II, 29, 2 ; VI, 32, 4. P. 245.

règle en Celtique<sup>1</sup>. Il est possible que les populations prégaULOises ou ligures fussent demeurées en Belgique plus nombreuses et plus vivaces que dans la Gaule centrale<sup>2</sup>. Ce fut là seulement que César eut à combattre une excellente infanterie<sup>3</sup>, de bons tireurs de javelots et de frondes : on s'y servait d'espèces d'armes ailleurs démodées<sup>4</sup>; l'usage du char de guerre n'y fut abandonné que longtemps après sa disparition des contrées centrales<sup>5</sup>.

Mais tous les Belges n'avaient pas le même degré de barbarie, ou, plutôt, le même éloignement pour la culture.

Si ceux du nord semblaient s'enfoncer dans le brouillard et la tourbe<sup>6</sup>, ceux du midi occupaient les avenues de la Seine, rivière de gaieté, de vie et de chaleur<sup>7</sup>. Les Belges touchaient ce fleuve par les falaises du pays de Caux<sup>8</sup>; ils s'en approchaient de très près autour de Paris, descendant l'Oise jusqu'aux bois de L'Isle-Adam<sup>9</sup>, la Marne jusqu'à ceux de Pomponne<sup>10</sup>. Ils gardaient donc pour eux tous les affluents de la rive droite, et, en plus, la Somme, l'Escaut, la Meuse et la Moselle. Mais dans cette immense contrée qui portait leur nom, il y avait quatre régions de valeur fort différente, auxquelles correspondaient quatre groupes de peuples d'aptitudes opposées.

1. P. 22-3.

2. T. I, p. 244-5.

3. Chez les Nerviens, César, II, 17, 4 (cf. p. 191), les Trévires (V, 3, 1), et sans doute aussi chez les Éburons (p. 466).

4. P. 466, 192, 194, 195.

5. P. 187.

6. Voyez § 6, p. 472 et s.

7. Voyez § 8, p. 479 et s.

8. César semble attribuer aux Belges les Calètes (pays de Caux) et les Vélocasses (Vexin normand et Rouen) (II, 4, 9; VIII, 7, 4); je ne suis pas convaincu que leur adhésion au nom belge n'ait pas été purement occasionnelle, comme cela se fit pour d'autres peuples (cf. VIII, 7, 4). Strabon place les Calètes chez les Belges (IV, 3, 5); Pline, les deux peuples en Lyonnaise (IV, 107); de même Ptolémée (II, 8, 5). Tous les autres peuples en -casses sont dans la Celtique des temps romains (sans que je veuille dire que le mot soit d'origine celtique; je le crois ligure, et signifiant « chêne? », cf. p. 133, n. 4). Je fais donc, mais sous réserves, les Calètes des Belges et les Vélocasses des Celtes.

9. Longnon, pl. 7 et 8.

10. En admettant que les Meldes (Meaux) soient des Belges (cf. César, V, 3, 2), ce qui n'est pas absolument certain.

VI. — BELGES DE HAINAUT ET DE FLANDRE <sup>1</sup>

De la région et des populations à demi germaniques des Ardennes et de la basse Meuse, nous venons de parler à propos des frontières de la Gaule. — A gauche et à droite de cette vallée meusienne se trouvaient deux groupes de trois peuplades, qui ne différaient pas fort sensiblement des Éburons et autres tribus forestières.

A gauche, c'est-à-dire à l'angle nord-ouest de la Gaule, étaient les Nerviens, les Morins, les Ménapes, couvrant l'immense plaine qui descend des coteaux de la Sambre et de la Meuse jusqu'aux rivages de l'Océan du Nord.

De ces trois nations, les Nerviens <sup>2</sup> avaient la part la meilleure. Maîtres de la haute vallée de l'Escaut et du cours presque entier de la Sambre, souverains du Hainaut et du Cambrais, ils tenaient ainsi la porte qui sépare la Gaule de la Germanie : au beau milieu de leur domaine passait la route vitale de l'Europe du nord, celle qui va de Cologne à Paris, et qui longe la Meuse et la Sambre pour gravir ensuite le seuil de Vermandois et redescendre vers l'Oise ou vers la Somme <sup>3</sup>; le carrefour de Bavai, le nœud principal des chemins de la Belgique, à égale distance de Boulogne, Beauvais, Soissons, Reims et Tongres, appartenait donc aux Nerviens <sup>4</sup>. Le pays était moins mauvais qu'il ne semblait au premier abord : c'étaient surtout des plateaux limoneux, très propres aux cultures faciles, et qui

1. Cluvier, *Germania antiqua*, p. 363 et s.; Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., 2<sup>e</sup> éd., I, 1877, p. 28 et 1; les travaux cités p. 465, n. 3.

2. *Nervii*. — Aux Nerviens se rattachent leurs tribus clientes ou sujettes (César, V, 39, 1; cf. p. 466, n. 2) : *Centrones* (var. *Centrones*), *Grudii*, *Levaci*, *Pleumozii*, *Geidumni*, qu'on place d'ordinaire partie dans le Brabant belge, partie au sud de la Sambre, au nord de la forêt de Fagnes (*pagus Lommensis*); cf. p. 440, n. 3.

3. T. I, p. 23-24, 33, 35, 55; « sorte de voie Appienne du Nord de la Gaule » (Vidal de La Blache, p. 95), et déjà capitale dans l'histoire des guerres de César (suivie par lui en 57, II, 16-33; par César et Ambiorix en 54, V, 26-52; peut-être aussi par César en 53, VI, 29-43).

4. C'est à Bavai, *Bagacum*, que sera la capitale des Nerviens sous la domination romaine.



pouvaient nourrir sans peine une population assez drue<sup>1</sup>. Aussi, en 57, levèrent-ils contre César soixante mille hommes, qui périrent moins cinq cents, et purent-ils encore, en 52, en envoyer cinq mille au secours d'Alésia<sup>2</sup>. Ils avaient habilement utilisé, pour la défense, les épaisses forêts de leur territoire : par endroits, ils laissaient les arbres pousser tout en largeur, s'entrelacer aux ronces et aux broussailles, et ces haies basses, compactes, à peine visibles, étaient un abri aussi efficace qu'une muraille de pierre et de terre<sup>3</sup>. Intermédiaires entre la plaine et la région des Ardennes, ils jouissaient à la fois des bienfaits agricoles de l'une et des avantages militaires de l'autre : ils trouvaient chez eux des moyens suffisants pour vivre et se protéger. On leur fit par suite, dans toute la Belgique, un renom particulier d'esprit d'indépendance, de courage et de barbarie<sup>4</sup>. Les marchands ne devaient point pénétrer sur leurs terres : ce qui privait ce peuple des excellents bénéfices que ses routes auraient pu lui procurer<sup>5</sup>. Ils s'interdisaient le vin et toute chose de mollesse et de luxe<sup>6</sup>. Même ils ne voulaient et ne savaient point combattre à cheval : et, seuls de tous les Gaulois, ils ne valaient que comme fantassins, d'ailleurs de tout premier ordre<sup>7</sup>. Et s'ils fermaient aux trafiquants la route de la Sambre, ils la barraient aussi aux Germains.

Les Morins<sup>8</sup>, qui occupaient les collines du Boulonnais et les bas-fonds marécageux du Calaisis, n'étaient qu'un nom sans

1. Voyez Vidal de La Blache, *Tableau*, cartes des p. 54 et 63, et p. 36, 61, 64.

2. César, II, 28, 2; VII, 75, 3.

3. *Id.*, II, 17, 4.

4. II, 15, 5; II, 4, 8.

5. II, 15, 4.

6. II, 15, 4.

7. II, 17, 4; cf. II, 23, 4; 27, 5.

8. *Morini* = « Ceux de la Mer? ». — Parmi eux doivent être compris le *pagus Gesoriacus* (mss. *Chersicaus* ou *Cersiacus*), ou pays de Boulogne, et les *Oromarsaci* (*ora Marsaci?*), peut-être pays de Mark (Pline, IV, 106) : je doute fort qu'il faille rapprocher cette dernière indication des *Marsaci* cités ailleurs, et qui sont en Germanie Inférieure (Pline, IV, 101; Dessau, *Inscr.*, 2508 = *C. I. L.*, XIII, 8303; *C. I. L.*, XIII, 8317; Tacite, *Hist.*, IV, 56), ce qui est l'opinion courante.

réalité publique. Leurs tribus n'avaient entre elles qu'un lien assez lâche, et on les trouve rarement d'accord sous un chef commun<sup>1</sup>. La vie politique y rappelait le pays, aux contours indécis, aux terres flottantes et sans cohésion. Malgré cela, le sol ne manquait pas de ressources, ni les hommes d'expédients. On récoltait du lin, on élevait des troupeaux, on engraisait des volailles<sup>2</sup>. Et, à la différence des Nerviens, qui fermaient leurs routes, les Morins ne craignaient pas de voir passer des hommes et des marchandises. Leur port *Itius* (Boulogne) fut un lieu d'embarquement pour l'Angleterre, dont ils pouvaient voir, de leur cap, les blanches falaises<sup>3</sup>. Ils avaient une flottille, de pêche ou de transport<sup>4</sup>. C'était une population assez dense, d'hommes actifs, hardis, belliqueux, bons marins et bons soldats<sup>5</sup>, auxquels l'abri des marécages et des forêts<sup>6</sup> donnait toute confiance contre l'ennemi<sup>7</sup>.

Les Morins passaient pour « les plus éloignés des hommes », *extremi hominum* : Virgile les appellera ainsi, et l'épithète leur restera accolée dans la littérature latine<sup>8</sup>. Mais, à vrai dire, ils la méritaient moins que leurs voisins du nord, les Ménapes<sup>9</sup>. — Ceux-ci étaient les indigènes de la vaste plaine, Flandre, pays de Waës, Campine et Peel; ils allaient jusqu'à la Meuse et au Rhin, et, au delà même du fleuve, occupaient les terres basses de la Gueldre<sup>10</sup> : seule, la région du delta et des îles

1. César, IV, 22, 1, 5.

2. Pline, X, 53; XIX, 8; p. 272, n. 3. p. 283. Sur les laines fines qu'on peut attribuer aux Morins, cf. p. 282, n. 11; sur leurs troupeaux, cf. p. 280, n. 5.

3. César, IV, 21, 3; V, 2, 3; Strabon, IV, 5, 2; Méla, III, 2, 23; Pline, IV, 122. Cf. t. I, p. 60.

4. César, IV, 21, 3.

5. II, 4, 9; III, 9, 10; 28, 1; IV, 37, 1.

6. La ligne marquée au nord par les marais de l'Aa, les bois de Ruminghem, de Clairmarais et de Nieppe, qui devaient les séparer des Ménapes.

7. III, 28 et 29; IV, 38, 1.

8. Virgile, *Énéide*, VIII, 727; Méla, III, 2, 23; Pline, XIX, 8. Elle leur fut appliquée sans doute parce qu'ils étaient, sur le continent, le dernier peuple que l'on rencontrait sur la route internationale de Marseille à la Grande-Bretagne.

9. *Τελευταίοι δὲ Μενάπιοι*, Strabon, IV, 3, 4.

10. *Menapii* : César, IV, 4; Strabon, IV, 3, 4 (*ἐπ' ἐκάτερα τοῦ ποταμοῦ*). Je crois le

appartenait à de purs Germains, les Bataves<sup>1</sup>. Cet immense pays était peu riche en hommes et en biens : moins de dix mille soldats et peut-être quelques vaisseaux, il ne put fournir davantage à la guerre de l'indépendance<sup>2</sup>. Ses principales ressources ne seront pendant longtemps que celles des populations arriérées, l'élevage des porcs et des moutons, la laine et les jambons<sup>3</sup>. Il faudra les efforts continus de trente générations et d'heureuses circonstances politiques, pour conquérir le rivage et le sol, et pour fonder des villes. Dans aucune région de l'Occident, la terre et les hommes ne changeront davantage d'aspect et de caractère<sup>4</sup>. En ce moment, il n'y a là que des hameaux et des fermes, pas une seule grande place forte<sup>5</sup>, peut-être seulement des redoutes assises sur les buttes qui jalonnent de loin en loin la plaine éternelle<sup>6</sup>. Les marécages, de profondes forêts aux petits arbres serrés et épineux, le brouillard et la pluie suffisent à défendre les hommes contre une invasion<sup>7</sup>. C'est la région de la barbarie palustre, la plus triste et la plus stérile de toutes<sup>8</sup>, celle de ces misérables qui ramassent la tourbe, la font sécher au vent, et « réchauffent à des feux de boue leur nourriture et leurs membres raidis par le froid du Nord »<sup>9</sup>.

nom précelltique, et, par suite, de même origine et de même sens que celui des *Manapii* d'Irlande (Ptolémée, II, 2, 7 et 8). Leurs frontières du côté du couchant étaient marquées par l'Aa, la Lys et les bas-fonds de la Deûle et de l'Escaut supérieurs, sur lesquels César bâtit ses ponts (VI, 6, 1). Il faut sans doute comprendre parmi les Ménapes les *Ambivariti* (IV, 9, 3), tribu située des deux côtés d'une rivière appelée \* *Ivara*, soit dans le Brabant hollandais, soit dans les basses terres du Limbourg.

1. IV, 10, 2. Cf. ici, p. 10.

2. II, 4, 9; III, 9, 10; IV, 4, 7.

3. César, VI, 6, 1; Martial, XIII, 54. Cf. ici, p. 282, 280, 293.

4. Cf. plus haut, p. 246-7.

5. César, III, 20, 3; IV, 38, 3; IV, 4, 2, 6 et 7; VI, 6, 1; Dion Cassius, XXXIX, 44, 2 : Ὅστε γὰρ πόλεις ἔχοντες, remarque qui n'est pas dans César.

6. Sans doute déjà Cassel, à la frontière occidentale, ici, p. 25-6.

7. César, III, 28, 2, 3, 4; 29, 2; VI, 5, 4 et 7; Strabon, IV, 3, 4; Salluste, *Histoires*, fr. I, 11.

8. Ici, t. I, p. 98-100, p. 20-1.

9. Cf. Pline, XVI, 1. Absence de monnaies chez eux, p. 338, n. 1.

VII. — LES TROIS PEUPLES DE LA MOSELLE <sup>1</sup>

Au sud des Ardennes et de la Flandre, Belgique des forêts, des marécages et de la brume, s'épanouissait la Belgique des plateaux lorrains, riante, ensoleillée, accueillante, à travers laquelle la vallée de la Moselle traçait le sillon continu de ses eaux et de ses cultures <sup>2</sup>. Une vie plus riche circulait sur cette route ; des sociétés politiques fortes et stables s'y étaient constituées, groupant en États compacts les populations des deux rives.

Trois villes dirigent aujourd'hui l'œuvre matérielle et politique de la vallée de la Moselle : Nancy, Metz et Trèves. Elles ne sont que les héritières des trois États qui, jadis, s'étaient formés sur ses bords.

Le plus méridional était celui des Leuques, qui, partant des plus hauts sommets des grandes Vosges <sup>3</sup>, descendait, le long des vallées convergentes du bassin de la haute Moselle, jusqu'au vaste carrefour que commandent Toul <sup>4</sup> et Nancy. Ce fut la peuplade la moins bruyante de la Gaule, et peut-être une des plus villageoises <sup>5</sup> : elle adorait dévotement les divinités de ses hauts lieux, comme le dieu de ce Donon qui dominait presque toutes ses terres <sup>6</sup>, et elle récoltait paisiblement les belles moissons qui sortaient de leurs sillons <sup>7</sup>.

1. Cluvier (p. 472, n. 1); Calmet, *Hist. eccl. et civ. de Lorraine*, I, 1738, c. 1 et s. Voir aussi les articles dispersés dans : *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, I et s., Bonn, 1842 et s. (*Bonner Jahrbücher*); Pick, *Monatschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung*, I-VII, 1875-81, Bonn et Trèves; *Westdeutsche Zeitschrift*, I et s., Trèves, 1882 et s.

2. Cf. t. I, p. 17, 22, 39, 55, 71.

3. *Leuci*; cf. p. 36, n. 2. Les Leuques, plus tard cité de Toul, avaient pour frontière la crête des Vosges depuis le Ballon d'Alsace jusqu'au Donon.

4. Métropole des Leuques sous la domination romaine.

5. César s'allia avec elle dès 58, s'approvisionna de blé chez elle (I, 40, 11), et n'en parle qu'à ce propos.

6. Cf. Bechstein, *Les Antiquités du Donon*, trad. Baldensperger, 1892-3, Saint-Dié (*Bulletin de la Société philomathique vosgienne*). — Sur Boviolles, p. 214, n. 1.

7. César, I, 40, 11; cf. n. 5. Il s'agit des blés du Vermois et du Xaintois, célèbres par toute la Lorraine.

Au delà des défilés de Pagny, éternelle limite entre des tribus<sup>1</sup>, commençait le domaine des Médiomatriques<sup>2</sup>. Plus vaste, il s'étendait cependant sur un terrain moins accidenté : à gauche de la Moselle, le plateau de Woëvre; à droite, celui de la Lorraine propre; entre les deux, le large bassin de Metz; plus à droite, le col de Saverne; plus loin encore vers le levant, la meilleure partie des plaines d'Alsace<sup>3</sup> : — c'était là un fort bel empire, plein d'excellents lieux de culture, riche en mines de sel<sup>4</sup>, traversé par quelques routes stratégiques de la Gaule<sup>5</sup>. Mais la puissance des Trévires le reléguait à l'arrière-plan<sup>6</sup>.

On atteignait les Trévires<sup>7</sup> lorsque, continuant à descendre la Moselle, on abordait l'étroit passage de Sierck, là où fut pendant si longtemps la frontière de la France<sup>8</sup>. Au delà, la vallée du fleuve forme un bassin étendu, dont toutes les eaux, venues des plus lointaines profondeurs des Vosges ou des Ardennes, se rejoignent aux abords de Trèves<sup>9</sup> : dans le nord de la Gaule, c'est le seul carrefour fluvial qu'on puisse, mais de très loin, comparer à celui de Paris; et c'est, sur la route de la Moselle, l'équivalent de Bavai sur celle de Sambre-et-Meuse<sup>10</sup>. Il fit la fortune des Trévires, comme Bavai eût pu faire celle des Nerviens. Les eaux de la Moselle et de ses affluents inférieurs

1. Arnville est la dernière localité française sur la Moselle, et c'était là que finissait le pays leuque de Scarponne, Longnon, pl. 8.

2. *Mediomatrici* : César, VII, 75, 3; *Mediomatrices* (mss.  $\alpha$ , et -ci mss.  $\beta$ ), IV, 10, 3; la forme -icus l'a emporté; cf. p. 35, n. 1. — Grenier, *Habitations gauloises et Villas latines dans la cité des Médiomatrices*, 1906.

3. César, IV, 10, 3 : le Nordgau ou le territoire de Strasbourg, jusqu'au sud des bois de Schlestadt (Longnon).

4. *Marosallum* = « grande-saline? », Marsal (*C. I. L.*, XIII, 4505), doit sans doute son nom aux mines de sel du Saulnois ou de la vallée de la Seille.

5. 1° route du nord-est de Reims à Strasbourg par Valmy, Metz et le col de Saverne (cf. p. 483); 2° route de la Moselle.

6. César n'en parle que pour mentionner leur envoi de 5000 hommes à Alésia, VII, 75, 3.

7. *Treveri* (surtout mss.  $\alpha$ ) et *Treviri* (surtout mss.  $\beta$ ) chez César.

8. La frontière française était un peu en aval de Sierck; la frontière trévière, peut-être un peu en amont, Longnon, pl. 8.

9. T. I, p. 39.

10. Cf. t. II, p. 495, n. 9, t. I, p. 22 et 55.

leur appartenait toutes. Mais leur domaines s'allongeait aussi au levant, le long du Rhin<sup>1</sup>; et, au couchant, les tribus germaniques des Ardennes se réclamaient de leur patronage<sup>2</sup>. C'était l'État le plus considérable et le plus compact de la Belgique<sup>3</sup>. Il possédait la meilleure cavalerie qu'on pût voir en Gaule<sup>4</sup>. Si les Trévires prétendaient être issus des Germains<sup>5</sup>, en réalité ils étaient leurs plus redoutables ennemis<sup>6</sup>. Vivant presque sans repos sur le pied de guerre<sup>7</sup>, ils ignoraient les douceurs de la vie municipale<sup>8</sup>, et leurs terres, capables d'ailleurs d'admirables moissons<sup>9</sup>, n'avaient pas encore reçu les cultures et le travail qui en montreraient la richesse et la variété<sup>10</sup>. En revanche, les forces militaires des Trévires, leur courage et leur opiniâtreté, l'accord relatif de leurs tribus et de leurs chefs, firent d'eux le rempart de la Gaule contre les invasions transrhénanes<sup>11</sup>. Aussi verra-t-on plus tard les Germains, arrêtés par eux, se rejeter des deux côtés de la Moselle, dans les terres de Flandre<sup>12</sup> ou dans celles d'Alsace<sup>13</sup>.

L'Alsace<sup>14</sup> et la plaine du Rhin n'étaient point parvenues, dans leur vie incertaine de lieux de passage, à donner naissance à une nation propre. Pour le moment, la colonie avancée des Celtes

1. Peut-être depuis la Lauter et ses forêts, ancienne limite de la France, jusqu'à Andernach et son défilé, avec Spire, Worms, Mayence, Coblenz; cf. César, III, 11, 1; IV, 10, 3.

2. IV, 6, 4. Cf. p. 467, p. 465, n. 1.

3. Cf. César, V, 3, 1; Méla, III, 2, 20.

4. César, V, 3, 1; cf. p. 188, 278-9.

5. P. 464-5.

6. VII, 63, 7; VIII, 25, 2.

7. VIII, 25, 2.

8. Malgré les rapports continus de guerre ou de négociations qu'il eut avec eux, César ne nomme chez les Trévires ni *oppida*, ni *vici*, ni *castella*; en cas de guerre, la forêt sert de refuge (V, 3, 4).

9. Pline, XVIII, 183.

10. Je veux parler des vignes. Monnaies aux emblèmes astraux, p. 348, n. 3.

11. César, II, 24, 4; V, 2, 4; V, 3, 1; VII, 63, 7; VIII, 25, 2.

12. *Id.*, IV, 1, 1; IV, 4.

13. *Id.*, I, 31, 5; IV, 10, 3.

14. Schœpflin, *L'Alsace illustrée*, I, 1840, Mulhouse (trad. fr. de *L'Alsatia illustrata*, parue en 1751) : l'œuvre demeure de premier ordre.

Helvètes, qui tient le Mein, protège ces basses terres et les assure au nom gaulois<sup>1</sup> : les Séquanes s'y étaient déversés par la trouée de Belfort<sup>2</sup>, les Médiomatriques par le col de Saverne<sup>3</sup>, les Trévires en remontant le Rhin ou la Sarre<sup>4</sup>. Trois domination différentes coupaient la plaine en assises parallèles, séparées l'une de l'autre par les lignes de forêts ou de marécages qui s'en allaient rejoindre le Rhin<sup>5</sup>.

Les peuples gaulois ne se montraient donc en Alsace que par les extrémités de leurs domaines<sup>6</sup> : leurs provinces rhénanes furent pour eux des possessions secondaires. Ce qui isolait encore ces terres du centre de leurs empires, de Trèves, de Metz ou de Besançon, c'était l'immense forêt qui noircissait le Haardt et les Vosges, et qui, par delà Belfort, rejoignait les croupes du Jura, forêt aux bêtes étranges et énormes, survivances d'époques disparues<sup>7</sup>. L'Alsace comptait à peine dans la vie des populations gauloises : elle était sacrifiée d'avance aux convoitises germaniques<sup>8</sup>.

#### VIII. — BELGES DU BASSIN DE PARIS

Le quatrième groupe de Belges était celui des hommes de la Picardie, de l'Île-de-France, de la Champagne : leurs peuples et leurs tribus habitaient les coteaux aux profils harmonieux, les vallons ondulés, les plateaux couverts de blés, les bois de grands arbres, les routes innombrables, toutes ces terres aimables et humaines qu'enveloppent en demi-cercle les marais flamands

1. P. 463-4, p. 12, t. I, p. 297, 525.

2. César, IV, 10, 3; cf. I, 31, 10; ici, p. 522-3.

3. Et sans doute aussi par les terrasses agricoles de *læss* qui forment chaussée de Saverne à Strasbourg; cf. Vidal de La Blache, p. 229. Le mont Sainte-Odile (t. II, p. 219; t. I, p. 161) a pu être le refuge des Médiomatriques d'Alsace.

4. César, IV, 10, 3; cf. I, 37, 3.

5. P. 477, n. 3, p. 478, n. 1.

6. Sur cette tendance des peuples à chercher à rejoindre les fleuves, cf. p. 27-8.

7. T. I, p. 94; t. II, p. 285.

8. Cf. César, I, 31, 4-5, 10.

et les forêts meusiennes, et qui descendent lentement vers la Seine en regardant sur Paris <sup>1</sup>.

C'est dans cette région si artistement découpée que le mot de Belges avait pris, sinon naissance, du moins vigueur <sup>2</sup>. Du fait de leur pays, ces peuples étaient les plus riches, les plus populeux et les plus actifs de la Belgique entière, les plus mêlés aux affaires générales de la Gaule.

Mais, comme on l'a vu, la Belgique se tenait presque partout à quelque distance de la Seine <sup>3</sup>. Elle ne touchait ni Sens, ni Melun, ni Paris, ni sans doute Rouen. Ces Belges du bassin parisien étaient exclus de leur centre naturel : on eût dit des lamelles d'éventail séparées de la virole qui les groupe.

Aussi y avait-il contradiction entre la nature du pays et son état politique. Par le réseau de ses routes et par les agréments de ses cultures, il était fait pour une vie laborieuse sous une direction commune. Il se débattait, au contraire, dans l'incertitude d'une souveraineté, et ses tribus, rivales les unes des autres, ne savaient où prendre le lien qui les unit <sup>4</sup>.

Trois peuples avoisinaient l'Océan, et formaient comme une marche entre le bassin de la Seine et les bas-fonds flamands : les Atrébates <sup>5</sup>, groupés autour d'Arras <sup>6</sup>, le long de la Scarpe et des ruisselets qui découlent de l'hémicycle des collines artésiennes ; les Ambiens <sup>7</sup>, qui descendaient la Somme depuis Bray, et dont la principale ville, Amiens ou *Samarobriva* <sup>8</sup>, devait son nom et son existence au pont qui croisait la rivière, leur route

1. Cf. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 84 et suiv.

2. P. 468 et s. : t. 1, p. 314-6.

3. P. 471 ; cf. t. 1, p. 314-6.

4. Cf. p. 22-3.

5. *Atrébates*, César, II, 4, 9 ; 16, 2 ; 23, 1 ; IV, 21, 7 ; V, 46, 3 ; VII, 75, 3 ; VIII, 7,

4. Sur les draps de laine de l'Artois, p. 298, n. 7. — Terninck, *Études sur l'Atrébatie*, I, Arras, 1874 (sommaire pour la période préromaine).

6. *Nemetocenna*, César, VIII, 46, 7 ; 52, 1. Cf. p. 242, n. 2, p. 249 et 254.

7. *Ambiani*, II, 4, 9 ; 15, 2 ; VII, 75, 3 ; VIII, 7, 4. Cf. p. 35, n. 1, p. 347, n. 3 (monnaies).

8. *Samarobriva*, V, 24, 1 ; 47, 2 ; 53, 3 ; Cicéron, *Ad familiares*, VII, 11, 2 ; 12, 1 ; 16, 3. Cf. p. 231, 243, 248, 254.



maitresse et l'axe de leur domaine<sup>1</sup>; les Calètes<sup>2</sup>, dispersés sur les falaises ou autour des criques du pays de Caux. Mais aucun de ces peuples, d'étendue et de force médiocres, ne faisait encore parler de lui<sup>3</sup>. Comm l'Atrébate fut, au temps de César, le plus intelligent, le plus têtue et un des plus braves d'entre tous les chefs gaulois<sup>4</sup>, mais je ne conclurai pas de son humeur à celle de sa nation, et je ne dirai pas qu'il y eut en lui une très forte dose de picard. — Chose étonnante! dans ces pays qui touchent à la mer, César ne mentionne point de matelots et de navires<sup>5</sup>: la vie maritime semble s'interrompre au sud de la Canche pour ne reprendre qu'après l'embouchure du Havre<sup>6</sup>.

Les nations remuantes et ambitieuses n'apparaissaient que sur les routes qui s'inclinaient vers la Seine. A défaut de ce fleuve, c'était autour de ses affluents de droite que se constituaient les grandes puissances de la Belgique.

La plus redoutée de toutes fut celle des Bellovaques<sup>7</sup>, installée dans le dernier des bassins de l'Oise, souveraine depuis Formerie jusqu'à la forêt de Compiègne et aux bois de L'Isle-Adam, maitresse par là du débouché de la grande route

1. Amiens est un carrefour de premier ordre : 1<sup>o</sup> route vers Noyon, Soissons, Reims, peut-être tronçon d'une grande voie commerciale de Marseille à Boulogne (cf. p. 485, n. 9, p. 226 et 250); 2<sup>o</sup> route de Beauvais, qui sera une étape de la voie romaine entre ces deux points (Strabon, IV, 6, 11); suivie par César en 57, II, 15, 2; par Crassus en 54, V, 46, 1: 47, 1-2; 3<sup>o</sup> route de Boulogne, continuation des deux précédentes; 4<sup>o</sup> route sur le seuil de Vermandois (p. 472), par Bapaume, Cambrai, Bavai; suivie par César en 57, II, 15, 3; en 54, V, 47, 2. De là l'importance du pont d'Amiens, et le choix de cette ville, par César, pour lieu du conseil gaulois et de campement d'hiver, p. 480, n. 8.

2. *Caletes* et *Caleti* chez César, II, 4, 9; VII, 75, 4; VIII, 7, 4. Cf. p. 36, n. 3, p. 488. — Pour la bibliographie, p. 487, n. 1.

3. Les Atrébates fournirent 15 000 hommes, les deux autres 10 000 à la ligue belge de 57 (II, 4, 9); à la ligue générale de 52, les Ambiens 5000, les Atrébates 4000 (VII, 75, 3).

4. IV, 21, 7; VIII, 6, 2; 23; 47-48; Frontin, II, 13, 11.

5. Si ce n'est qu'il rattache les Calètes, mais une seule fois, aux Armoricaïns (VII, 75, 4).

6. Cf. Vidal de La Blache, p. 98.

7. *Bellovaci* (mss. α) ou *Bellovagi* (mss. β), chez César, II, 4, 5; 15, 1; VII, 59, 5; VIII, 6, 2; Strabon, IV, 3, 3. — Leblond, *Le Pays des Bellovaques*, Caen, 1906 (*Congrès arch.*, LXXII, 1905, tenu à Beauvais).

qui venait du nord-est<sup>1</sup>. Ces bords de l'Oise et du Thérain nourrissaient une population très dense : elle pouvait fournir cent mille soldats, dont soixante mille excellents<sup>2</sup>. Son principal lieu de refuge, *Bratuspantium* (près de Beauvais), était cependant assez vaste pour abriter tout le peuple, son armée et ses biens<sup>3</sup> : à mesure que nous avançons vers le sud, les enclos urbains apparaissent. Cette nation bellovaque fut une force de guerre énorme : très belliqueux, plus orgueilleux, si possible, que tous les Gaulois, les hommes du Beauvaisis et du pays de Bray avaient le renom d'être les plus vaillants d'entre Rhin et Pyrénées<sup>4</sup>, et leur vocable même (*bello-*, « guerre ») paraît la sanction de leur gloire militaire. Ils étaient tellement férus de cet amour-propre, qu'on les verra refuser de combattre sous d'autres que des chefs de leur nom, et n'accepter d'entrer dans une ligue qu'à la condition d'y commander<sup>5</sup>.

Mais à l'est de cette même route de l'Oise, de l'autre côté de la rivière et de la forêt de Compiègne, se dressait contre les Bellovaques la puissance rivale des Suessions<sup>6</sup> ou du Soissonnais. Les hommes du Beauvaisis, sans doute, étaient plus près de la Seine et de l'Océan<sup>7</sup>; mais ceux de Soissons dominaient le cours rectiligne de l'Aisne, depuis l'aval de Berry-au-Bac<sup>8</sup> jusqu'au confluent avec l'Oise<sup>9</sup>, et l'Aisne est le dernier secteur

1. Route du seuil de Vermandois, cf. p. 472. Une autre route importante qui traversait le territoire des Bellovaques était celle d'Amiens et Boulogne (cf. p. 481, n. 1), qui devait rencontrer celle-là vers Creil.

2. César, II, 4, 5; cf. 15, 1.

3. II, 13, 2 : ce devait être un enclos assez considérable. Il faut le chercher sur quelque croupe des environs de Beauvais : Beauvais, qui doit son nom aux empereurs, *Cæsaromagus*, ne peut être qu'une ville neuve, fondée après la conquête. C'est tout à fait à tort qu'on y place *Bratuspantium*.

4. II, 4, 5; 15, 1; VII, 59, 5; VIII, 6, 2.

5. César, II, 4, 5; VII, 75, 5.

6. *Suessiones*, II, 4, 6-7; cf. Lucain, I, 423. — Dubuc, *De Suessionum civitate*, Paris, 1902.

7. Voyez leurs relations avec la Bretagne, II, 14, 4.

8. Là eut lieu la première bataille entre César et les Belges en 57, II, 9 et 10. La frontière entre Rèmes et Suessions devait être en aval, vers Pont-Arcy, II, 12, 1.

9. Le Beauvaisis ne paraît pas avoir quitté la rive droite.

de la plus grande route de l'orient gaulois, celle de Reims, Valmy, Verdun, Metz, Saverne et Strasbourg<sup>1</sup>. Si les Bellovaques étaient plus fiers et plus braves, les Suessions eurent un des rois les plus justes et les plus sages de la Gaule<sup>2</sup>. Enfin, si le Soissonnais produisait moins de soldats<sup>3</sup>, il possédait les plus riches domaines à céréales, les plus gras pâturages que l'on pût voir alors dans toute la Belgique<sup>4</sup>; et de son plateau élevé (quelque « mont » près de Soissons), *Noviodunum*<sup>5</sup>, leur principale forteresse, dominait et protégeait les moissons, les prés et les belles « terres franches » qui s'allongeaient dans la large et droite vallée.

Autour de ces deux puissances qui, chacune de son côté, guettaient le chemin de l'Oise, se groupaient, suivant leurs intérêts ou leurs craintes du moment, les moindres peuplades ou les tribus du voisinage. Au temps de César, les cités proches de l'Océan, Calètes, Atrébates et Ambiens, étaient surtout sous l'influence bellovaque<sup>6</sup>. Dans la génération précédente, les Suessions avaient eu plus d'autorité<sup>7</sup>. D'eux dépendaient d'ordinaire les tribus environnantes, d'ailleurs à demi parquées au milieu des bois par lesquels l'Ardenne se prolonge jusqu'aux portes de Paris : dans la haute vallée de la Somme, les Viromandes du Vermandois, nombreux et braves, qui faisaient suite aux

1. Cf. p. 477, n. 5. Route, suivie par César en 57, de Reims vers Soissons (cf. p. 481, n. 1), II, 12. — Cette route rejoint à Reims celle du Midi (cf. p. 485, n. 9).

2. César, II, 4, 7; cf. Strabon, IV, 3, 3.

3. 50 000 levés en 57, II, 4, 7, y compris sans doute les gens de Meaux (*Meldi*), *Senalis* (*Silvanectes*), Noyon, du Valois et de l'Orxois, et peut-être même du Laonnais, de la Thiérache et du Porcien (cf. p. 484, n. 7). On ne s'expliquerait pas, en effet, que César eût dit *finis latissimos* à propos des Suessions (II, 4, 6), si leur empire n'avait pas compris en ce temps-là ces tribus voisines. Les douze *oppida* dont parle César (II, 4, 7) doivent aussi être cherchés en partie hors du Soissonnais, cf. p. 22. Les Suessions proprement dits correspondent à ce Soissonnais, et ne devaient être qu'une tribu, cf. p. 16, n. 6.

4. César, II, 4, 6. Cf. p. 266.

5. César, II, 12, 1. On a supposé Pommiers, cf. p. 219, n. 3. — Soissons, *Augusta*, fut comme Beauvais (p. 482, n. 3), une ville neuve fondée après la conquête.

6. VIII, 7, 4.

7. II, 4, 7.

Nerviens sur le seuil de Bavai et du Cambrais<sup>1</sup>; la tribu du bassin de Noyon, qui venait après eux sur la rivière de l'Oise<sup>2</sup>; les Silvanectes, enserrés par les hautes futaies qui environnent Senlis, ce que leur nom même indiquait<sup>3</sup>; leurs voisins du Valois, qui leur ressemblaient fort<sup>4</sup>; les Meldes enfin, plus heureux que tous, possesseurs de plateaux sur la Brie, de chantiers pour construire les navires, d'un port sur une boucle de la Marne<sup>5</sup>.

En remontant vers l'est la route de l'Aisne, les Suessions rencontraient un autre peuple rival, celui des Rèmes.

Sous ce nom<sup>6</sup>, César désigne les hommes des terres champenoises, depuis la Marne jusqu'à la source de l'Oise, depuis les coteaux boisés du Tardenois jusqu'aux montées des Argonnes et à la Meuse des Ardennes<sup>7</sup>. La vallée de l'Aisne, que continuaient les défilés de Valmy à Verdun, formait la diagonale de leur empire, en faisait la force et la raison d'être. A l'endroit où cette rivière quittait leur pays pour entrer chez les Suessions, leur forteresse de *Bibrax* (Beaurieux??) gardait la route contre

1. *Veromandui* ou *Viromandui*, cités à part par César, II, 4, 9, fournissent 10 000 hommes à la ligue belge. Ligués avec les Nerviens en 57, II, 16, 2: 23, 3. Le rôle de ce pays, évidemment plus important que les suivants, tient à sa situation sur cette route. Monnaies au coq, p. 349, n. 4, p. 354, n. 5.

2. N'est pas nommé par César, et devait se rattacher aux Viromandues.

3. Ne sera nommé que par Pline (IV, 106) : *Ulnanectes*, qu'on croit (je n'en suis pas sûr) une faute pour *Silvanectes*, qui sera plus tard le nom consacré; \* *selva* (= *silva*) est gaulois.

4. Plus tard *pagus Vadensis*. — Sur la question de savoir si ce *pagus* correspond aux *Vadicasses* de Ptolémée (II, 8, 11), ce qui est fort possible, Belley, *Hist. de l'Ac... des Inscr.*, XXXI, p. 250 et s. (qui voit en eux les *Baïocasses* de Bayeux, p. 480, n. 5).

5. César, V, 5, 2, nomme les *Meldi* à titre géographique, jamais à titre militaire : la correction *Unelli* est à rejeter. Et si Strabon (IV, 3, 5) mentionne les Meldes comme « maritimes », c'est peut-être parce qu'il a mal compris César.

6. *Remi*, II, 3, 4; II, 5, 1; etc.; Strabon, IV, 3, 5.

7. César ne mentionne aucun autre peuple entre les Lingons, qui touchent les Rèmes (II, 3, 1), et les Trévires et les Suessions, dont les Rèmes sont également les voisins (V, 3, 4; 24, 2; II, 12, 1). — Il est fort possible que Thiérache, Laonnois, Porcien, après avoir été aux Suessions, aient été attribués aux Rèmes seulement par César en 57; en tout cas, en 54, ceux-ci allaient jusqu'aux Ardennes, V, 3, 4; cf. VIII, 6, 2. — Il faut incorporer aux mêmes le pays de Châlons, habité par les *Catalauni* (peut-être à l'origine plutôt *Catuvellauni*; cf. Holder, I, c. 863-4). Le Perthois est certainement aux Rèmes, qui devaient aller, sur la Marne, jusqu'au delà de Joinville.

ces puissants voisins<sup>1</sup>. La bourgade principale des Rèmes, *Durocortorum*<sup>2</sup>, Reims, n'était pas très loin de là, plus près de la frontière que ne le sont d'ordinaire les villes importantes, des peuples gaulois : mais elle marquait le centre de rayonnement des vallées de la Champagne ; elle s'asseyait à mi-chemin entre l'Aisne et la Marne, dans le vallon le plus plein de ressources agricoles que possédât tout cet empire<sup>3</sup>.

De ce peuple des Rèmes, les tombes nous ont révélé la richesse en or, l'activité industrielle, les goûts artistiques, la population de guerriers monteurs de chars<sup>4</sup>, et César nous dira l'ambition, l'intelligence, la prudence habile, et aussi cette incurable jalousie à l'endroit des Suessions, qui les fera se jeter dans l'alliance de Rome<sup>5</sup>. Il est vrai qu'une fois amis du proconsul, ils le serviront avec une fidélité de très belle allure<sup>6</sup>.

Leur ambition fut justifiée par leur position centrale, au milieu des quatre groupes de peuples belges : ils touchaient celui de l'Oise par la route de l'Aisne<sup>7</sup> ; ils communiquaient avec ceux de Flandre et des Ardennes par la Thiérache, qui fut à eux, toute proche du seuil de Bavai<sup>8</sup> ; ils rencontraient ceux de la Moselle dans les défilés des Argonnes<sup>9</sup>. De plus, ils

1. César, II, 6, 1. Cf. p. 54.

2. Les mss. β ont *Durocorterum* : VI, 44, 1 (séjour de César et conseil des Gaules en 53) : Δουρκορτόρα, Strabon, IV, 3, 5. Le lieu n'est pas appelé *oppidum* et n'était peut-être pas fortifié : *duro-* correspond à « vicus » et n'implique pas une enceinte murale, au contraire, cf. p. 255, n. 1.

3. Sur les blés des Rèmes, cf. p. 266, n. 4.

4. Cf. p. 171, n. 2, p. 187, n. 2, p. 317-8 ; bibliographie, p. 260, n. 1.

5. II, 3, 1. Monnaies, p. 347, n. 3.

6. II, 12, 5 ; V, 54, 4 ; VI, 4, 5 ; VII, 63, 7 ; VIII, 6, 2 ; VIII, 12.

7. II, 6 et 12 ; p. 482-3.

8. V, 3, 4. Route de Bavai par Vervins, de Tongres par Mézières.

9. Route de Metz par Verdun (p. 483, p. 477, n. 5) ; route de Trèves par Mouzon (cf. p. 239, n. 2 ; peut-être prise par Labiénus en 56, III, 11, 2) ; route de Toul par Naix. — La Meuse, de la Semoy aux bois en amont de Dun, dépendait des Rèmes ; le pays de Verdun était aux Médiomatrices ; le Barrois et le pays de Soulosse ou de Neufchâteau, aux Leuques. Sur ce partage de la Meuse, cf. p. 28, n. 4, t. I, p. 22, n. 4. — Je crois qu'une grande route suivie par les trafiquants passait sur les terres des Rèmes, de Langres à Reims et Boulogne (p. 481, n. 1) par le pont de Châlons (cf. p. 527, n. 2) ; c'est la route suivie par César lors de l'invasion de la Belgique en 57 (II, 1, 6 et 3, 1). — La troupe qu'il a faite opérer chez les Bellovaques a dû marcher, de Châlons, par la Marne, Meaux et Paris (II, 5, 2 et 3 ; 10, 5).

formaient le principal trait d'union entre la Belgique et les Celtes, l'Océan et la Méditerranée. C'était par excellence une nation médiatrice<sup>1</sup>. Grâce aux unions que ces voisinages provoquaient, ils pouvaient se dire les parents et les alliés de tous les peuples du Nord<sup>2</sup>. Eux seuls auraient donné au nom belge une durable unité<sup>3</sup>.

Ainsi, Beauvais, Soissons et Reims, que la nature a faites pour être les boulevards de Paris, s'essayaient, dans le silence de cette dernière, au rôle de capitale<sup>4</sup>. Mais, plus proches des civilisations du Midi, les Rèmes avaient plus d'occasions de richesse et de grandeur<sup>5</sup>.

#### IX. — L'ARMORIQUE<sup>6</sup> ET LES AUIERQUES<sup>7</sup>

Le nom celtique commençait à quelques lieues au nord de la Seine ou au sud de la Marne, et finissait à quelques lieues au delà de la Garonne, de l'Aude et de la Durance. Il avait pour villes extrêmes Paris, Bordeaux, Narbonne et Arles<sup>8</sup>.

Parmi les peuples qui se réclamaient de lui<sup>9</sup>, ceux de la Nor-

1. Cf. César, II, 3, 5.

2. II, 4, 4 : *Propinquitatibus affinitatibusque conjuncti*.

3. Voyez, sur le rôle possible de Reims, Vidal de La Blache, p. 107; sur son importance pour la région meusienne, *idem*, p. 214.

4. Même phénomène dans le haut Moyen Age : « Nous sommes habitués à faire pivoter notre histoire autour de Paris : pendant longtemps elle a pivoté entre Reims, Laon, Soissons et Noyon »; Vidal de La Blache, p. 106.

5. Et cela peut expliquer la richesse particulière de leurs sépultures.

6. De Courson, *Hist. des peuples bretons*, I, 1846; Halléguen, *Les Celtes, les Armoricaïns, les Bretons*, 1859 (très sommaire); Lallemand : 1° *Vénétié Armoricaïne*, Vannes, 1860; 2° *Campagne de César dans la Vénétié Armoricaïne*, 1861, Vannes; Sioc'han de Kersabiec, *Corbilon, Samnites, Vénétes, Namnètes*, Nantes, 1868 (*Société arch... de Nantes*); Kerviler, *Études critiques sur l'ancienne géographie armoricaïne*, Saint-Brieuc, 1882; Maître, *Géogr. hist. et descriptive de la Loire-Inférieure*, I, Nantes, 1893; de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 1896.

7. Voisin, *Les Cénomans*, 1862 (fantaisiste); Le Fizelier, *Études sur la géographie du Bas Maine, Arviï et Diablintes*, Tours, [s. d.] (*Congrès du Mans et Laval*, 1878); Liger, *La Cénomanie romaine*, 1904.

8. Cf. p. 13 et 494-5.

9. Sous les réserves faites, au sujet des influences belges et des relations avec la Belgique, t. I, p. 323, t. II, p. 488.

m andie <sup>1</sup> et de la Bretagne se groupaient ou s'associaient sous le nom de « cités armoricaines », *civitates Armoricæ* <sup>2</sup>. Presqu'îles à demi détachées du noyau de la Gaule, bassins tributaires de massifs indépendants, golfes et vallées s'ouvrant sur une mer distincte <sup>3</sup>, il s'était formé là une civilisation propre, originale dans le monde gaulois.

Ce mot d'« Armorique » signifiait « le long de la mer » <sup>4</sup>, et le but de cette ligue était la coalition des forces maritimes en cas de danger commun : car elle disposait d'assez mauvaises troupes de pied ou de cheval <sup>5</sup>. Dans cette région sans profondeur, où les rivages découpent et entament la terre de toutes parts, où l'Océan offre plus de ressources et plus de routes que le sol, où une épaisse forêt longue, bloque et domine la lisière maritime, la mer était le principal lien, le seul élément d'unité <sup>6</sup>.

Les populations anciennes, je crois, demeuraient nombreuses et vivaces en Armorique <sup>7</sup>; le nom d'une de leurs peuplades, les Osismiens du Finistère, remontait à des temps bien antérieurs à la conquête, et Himilcon le Carthaginois l'avait entendu <sup>8</sup>. De très vieux sanctuaires d'îles enserraient la Bretagne d'une chaîne de

1. Cochet, *La Normandie souterraine*, 2<sup>e</sup> éd., 1855; le même, *Sépultures gauloises*, etc., 1857; le même, *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, 2<sup>e</sup> éd., 1866.

2. César (II, 34) fait allusion en 57 à ce groupement sans le nommer (*quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt*); de même en 52 et dans les mêmes termes (VII, 4, 6); en 56, *omnis ora maritima* (III, 8, 1 et 5). En 54, *civitatium quæ Armoricæ* (*sic mss.*) *appellantur* (V, 53, 6); en 57, *quæ Oceanum attingunt* [cette expression, qui revient cinq fois, doit être la traduction du mot Armorique] *quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur* (VII, 75, 4); en 51, *Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur* (VIII, 31, 4); en 51, *omnem illam regionem conjunctam Oceano* (VIII, 46, 4). Outre les peuples de la Bretagne et de la Normandie, César incorpore dans cette expression les Aulerques (II, 34), les Calètes (VII, 75, 4).

3. Cf. t. I, p. 17, 27, 29-30.

4. *Aremorici*, - *antemariini* -, Glossaire d'Endlicher. Cf. n. 2 et p. 455, n. 3.

5. Les cités armoricaines ne fournissent que 30 000 hommes à Vercingétorix (VII, 75, 4). Sur les peuples qui ont une armée de terre, ici, p. 480, n. 1 et 6, p. 490, n. 2 : mais cette armée parut bien médiocre à César (III, 19, 3-4).

6. Sur la grande forêt intérieure, cf. t. I, p. 90, 93; de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, p. 42 et suiv.; Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 332.

7. Même en Normandie, cf. p. 489, n. 8. T. I, p. 246, 312, 323.

8. Sous la forme, je crois, d'Ostimiens; t. I, p. 387, n. 7, cf. p. 418; t. II, p. 490, n. 3.

mystères redoutables<sup>1</sup>. Les Celtes y étaient arrivés tardivement, et seulement, semble-t-il, par petits groupes montant de l'intérieur<sup>2</sup>. Les Belges y vinrent plus nombreux peut-être, suivant les côtes, attirés par ces baies tout autrement profondes et sûres que leurs estuaires flamands et picards<sup>3</sup>. Aussi des alliances durables s'étaient-elles nouées entre les Armoricains et les Morins ou les Ménapes<sup>4</sup>; et les Calètes du pays de Caux se sont même agrégés à leur ligue<sup>5</sup>, tout comme ils devaient plus tard faire partie de la Normandie.

Tribus de la mer, vivant d'elle, unies par elle, les hommes de la Manche et du Morbihan regardaient plus volontiers du côté de l'Angleterre et de l'Irlande que vers les forêts de l'intérieur<sup>6</sup>. Les relations maritimes qu'Himilcon et Pythéas avaient provoquées ou constatées entre les deux rives opposées<sup>7</sup>, ne s'étaient jamais interrompues. Rencontres de pêches, trafic de denrées, commerce de l'étain, circulation des négociants grecs, tout invitait les Armoricains à considérer les Bretons comme leurs véritables voisins. Les Celtes n'étaient pour eux que des demi-frères<sup>8</sup>.

Presque toutes les nations armoricaines avaient donc vue sur l'Océan. En Normandie, elles descendaient le long des vallées humides et fertiles qui mènent de la chaîne intérieure jusqu'aux estuaires du rivage; et les habitants de cette région, par un avantage assez rare, unissaient les richesses de la mer aux terres fertiles<sup>9</sup> et aux gras pâturages. Chaque rivière possédait son petit

1. T. I, p. 145-7; t. II, p. 110.

2. T. I, p. 312.

3. T. I, p. 323.

4. En 56, César, III, 9, 10.

5. En 52, VII, 73, 4. Ils en sont distincts en 57, II, 4, 9. P. 481, n. 2, p. 487, n. 2.

6. Cf. p. 227-8, t. I, p. 323, et plus loin, t. II, p. 491-2; ici, n. 8.

7. T. I, p. 387-8, 419-9.

8. Βεργῶν ἔθνη τῶν παρωκεανικῶν, Strabon, IV, 4, 1. Ressemblances dans la céramique des deux côtés de la Manche, p. 318, n. 1; probabilité d'un style artistique commun aux Gaulois de Bretagne, Belgique, Armorique, p. 386, n. 3. Sur les monnaies de ces peuples, p. 347, n. 3, p. 350, n. 3, p. 350-1.

9. Cf. César, III, 7, 4; V, 24, 2.



État : la Touques était le domaine des Lexoviens (Lieuvin)<sup>1</sup> ; les Viducasses<sup>2</sup> et les Ésuviens<sup>3</sup> se partageaient la vallée de l'Orne, féconde en céréales<sup>4</sup>, ceux-là prenant le cours inférieur (campagne de Caen), ceux-ci le bassin d'en haut (Houlme et pays de Séez) ; aux Baiocasses du Bessin<sup>5</sup> appartenaient l'Aure et son val. Puis venaient les Unelles<sup>6</sup> dans le Cotentin, les Abrincatues<sup>7</sup> dans les deux vallées jumelles du pays d'Avranches. C'étaient là des nations d'étendue médiocre, peut-être de simples tribus<sup>8</sup> : mais le pays, très riche et de culture facile, nettement découpé par ces vallées parallèles que séparaient des croupes boisées, se prêtait à la formation de sociétés politiques nombreuses et rapprochées.

Au delà du mont Saint-Michel, dont les hautes mers bloquaient déjà la masse solitaire<sup>9</sup>, la région côtière était moins riche, moins régulièrement morcelée ; en revanche, les golfes

1. *Lexovii* ou *Lexobii* : III, 9, 10 ; 11, 4 ; 17, 3 ; 29, 3 ; VII, 73, 4 ; Strabon, IV, 3, 5 ; ils ont des troupes de terre assez importantes, semblent compter moins sur mer, et s'entendent surtout avec les Aulerques de l'intérieur. Le nom me paraît être d'origine préceltique : cf. les noms de tribus ligures *Oxybii*, *Eubii* (n. 3), et ici n. 8.

2. *Viducasses*, non nommé par César, se trouve chez Pline, IV, 107. Groupé par César peut-être avec la population suivante. — En dernier lieu, Sauvage, *Les Limites de la cité des Viducasses*, Bull. de la Soc. norm. d'études préhistoriques, XIII, 1905.

3. *Esvii* ou *Esubii* : César, II, 34 ; III, 7, 4 ; V, 24, 2. Le nom est peut-être préceltique, et je me demande si ce ne sont pas les Ligures *Εἰῆιοι* dont parle Théopompe (fr. 221 a, cf. t. I, p. 181, n. 4, p. 244, n. 4). C'est la future *civitas Saiorum*, pays de Séez. — Les *Atesui* ou *Itesui* de Pline (IV, 107) doivent, je crois, se lire *at* ou *it[em]* *Esui* (cf. Desjardins, I, p. 492). — Cf. p. 404, n. 3.

4. César, III, 7, 4 ; V, 24, 2. La campagne d'Alençon s'y rattachait sans doute.

5. N'apparaissent que chez Pline (IV, 107), *Bodiocasses* ; plus tard *Badicasses*, *Baiocasses* (Holder, I, c. 458). Ne pas oublier que César dit qu'il n'énumère pas toutes les cités d'Armorique (VII, 73, 4). Cf. p. 484, n. 4. Monnaies, p. 350, n. 3.

6. *Unelli* : II, 34 ; III, 11, 4 ; 17, 1 ; VII, 73, 4. Ils paraissent avoir des troupes de terre. Je crois le nom préceltique à cause de *-elli*. Monnaies, p. 350, n. 3.

7. *Abrincatui*, Pline, IV, 107. Compris peut-être par César sous le nom des Unelles.

8. Je suis très frappé de trois choses concordantes en Normandie : 1° la multiplicité des petites peuplades ou des tribus, ce qui rappelle les temps ligures (t. I, p. 180-1) ; 2° l'apparence ligure de quelques-uns de ces noms (n. 1, 3, 6) ; 3° le rapprochement qu'on est tenté de faire avec les Ligures côtiers dont parle Théopompe (t. I, p. 244, n. 4, et ici, n. 3). Et je me demande si on ne doit pas croire à une persistance plus forte, en Normandie, de l'élément ligure.

9. T. I, p. 10, n. 5.

étaient beaucoup plus profonds, et formaient de petites mers intérieures. Aussi les nations gauloises, moins nombreuses et plus vastes, s'étaient-elles constituées non pas dans le cadre d'une vallée, mais autour des plus puissantes échancrures du rivage. Seule, celle des Redons (Rennes) <sup>1</sup>, plus continentale que maritime, ne touchait à la mer que par la baie du mont Saint-Michel, et s'occupait surtout à exploiter la haute vallée de la Vilaine. Mais les autres devaient leur unité à ce qu'elles bordaient chacune des rives et des presqu'îles qui se tenaient ou se faisaient face : les Coriosolites <sup>2</sup> entouraient le grand golfe du nord, celui de Saint-Brieuc ; les Osismiens <sup>3</sup> s'étagaient à la fin des terres armoricaines, enveloppant la mer de l'Occident et sa triple baie, Brest, Audierne et Douarnenez <sup>4</sup> ; les Vénètes dominaient les anses profondes de la Bretagne du midi, et abritaient sous leur puissance les replis du Morbihan <sup>5</sup>. Enfin, les Namnètes <sup>6</sup> s'étaient réservé la double courbe de la Loire maritime, depuis Ancenis jusqu'à l'embouchure.

Grâce à l'accès que la Loire donnait dans le continent, les Namnètes étaient les seuls Armoricains à posséder un grand port de transit, Nantes ou *Corbilo*, visité des négociants de Marseille

1. *Redones* : César, II, 34 ; VII, 75, 4 : ils font bien partie de la ligue armoricaine : cf. plus loin, p. 493. Je rattacherai aux Redons, en tout cas aux populations de l'intérieur : 1° les *Ambiliati* (III, 9, 10), « Ceux des deux côtes de l'île ? » (plutôt que de l'Ellé de Quimperlé?) ; 2° les *Ambibarii* (var. *Ambarii*, VII, 75, 4), nommés également d'une rivière, \* *Ibara*? (l'Hyère? pays de Carhaix), peut-être au surplus les mêmes que les précédents : Orose (VI, 8, 8) au lieu de *Ambiliati* donne en effet *Ambibariti*. Monnaies des Redons, p. 350, n. 3.

2. *Coriosolites* (var. *Curio-*) : César, II, 34 ; III, 7, 4 (il y a du blé chez eux) ; III, 11, 4 et VII, 75, 4 (troupes de terre).

3. Appelés par César *Osismi* (var. *Ossismi*), II, 34 ; III, 9, 10 ; VII, 75, 4 (troupes de terre), de même par Strabon, IV, 4, 1. Sur l'ancien nom *Ostinii* ou *Ostidamni*, t. I, p. 387, n. 7, p. 418 : le nom est bien préceltique. Monnaies, p. 351, n. 4. — Bizeul, *Des Osismi*, Rennes, 1853 (*Congrès de Morlaix*, 1850).

4. L'île de Sein, *Sena*, paraît être chez eux, *Ossismicis adversa litoribus* (Méla, III, 6, 48). Cf. p. 110.

5. *Veneti*. Je crois le nom préceltique : cf. t. I, p. 387, n. 7. Chose très rare chez César, il se sert aussi de l'expression géographique de *Venetia*, III, 9, 9.

6. *Namnètes* : III, 9, 10 ; Strabon, IV, 2, 1. Connu sans aucun doute par Posidonius, qui a parlé de l'île Σαρνιτῶν = Namnètes, Le Croisic? (Strabon, IV, 4, 6 : cf. *Périégèse* de Denys, 571 ; ici, p. 110, t. I, p. 145). Monnaies, p. 347, n. 3.

et domicile permanent de riches trafiquants indigènes<sup>1</sup>. Les autres peuples n'avaient que des ports de cabotage<sup>2</sup> et des lieux fortifiés. Ceux-ci étaient situés d'ordinaire dans les îles ou les presqu'îles dont la marée basse découvre les abords et dont la haute mer baigne les flancs : ce qui permettait d'éviter à la fois l'assaut prolongé des soldats et l'étroit blocus par les navires<sup>3</sup>. Au surplus, les vrais refuges de ces hommes étaient leurs vastes et robustes navires, aux carènes de chêne, aux flancs énormes, aux rebords élevés comme des parapets de citadelles<sup>4</sup>.

De ces peuples d'Armorique, les Vénètes étaient de beaucoup le plus puissant au temps de César<sup>5</sup>, et je crois que leur prééminence sur les mers du Nord datait de fort loin. Leur rivage renfermait les estuaires les plus pénétrants de toute la Bretagne; c'était chez eux que débouchaient les plus longues rivières de la péninsule, le Blavet et la Vilaine; ils avaient, comme îles d'avant-garde, Groix et Belle-Isle, comme promontoire de vigie, Quiberon et sa longue flèche, et, comme citadelle en arrière, le Morbihan avec ses invisibles retraites. Sur aucun point de l'Océan gaulois, la côte n'abondait davantage en cachettes, gages de sécurité et de confiance pour des ambitions maritimes<sup>6</sup>. Les matelots du Morbihan passaient dès lors pour les plus habiles de ces parages, les mieux rompus aux exercices de la mer<sup>7</sup>. Ce qui valait aux Vénètes la flotte de guerre la plus redoutable de la ligue armoricaine, la seule escadre celtique ou belge dont César eut peur<sup>8</sup>. Sous sa protection, leur flottille de commerce s'était assuré le monopole du trafic entre le Nord-Ouest et la Grande-Bretagne<sup>9</sup>.

1. T. I, p. 418; t. II, p. 227 et 237.

2. *Raris portibus*, dit César, III, 12, 5.

3. César, III, 12.

4. *Id.*, III, 12, 3; III, 13; cf. p. 212 et s.

5. *Id.*, III, 8, 1 et 3; cf. p. 211 et s.

6. Cf. t. I, p. 29-30, t. II, p. 212.

7. III, 8, 1.

8. III, 8, 1; cf. p. 211-212.

9. Strabon (IV, 4, 1) appelle l'île l'*emporium* des Vénètes; César, III, 8, 1.

S'ils firent contre César une guerre acharnée, c'est qu'ils voulaient lui fermer les ports et l'accès de l'île, et c'est qu'ils soupçonnaient, derrière les légions romaines, les trafiquants italiens à l'affût des marchés du Nord <sup>1</sup>. Presque tous les peuples de la région maritime payaient une taxe aux Vénètes, sans doute en échange de la police qu'ils faisaient dans la haute mer <sup>2</sup>. Il est bien probable que le port de Corbilo et les Namnètes avaient dû se résigner à leur patronage <sup>3</sup>. N'oublions pas, pour comprendre le caractère de cette thalassocratie, qu'il y avait là le produit le plus demandé de tout l'Occident, objet d'un trafic continu, l'étain de Cornouailles <sup>4</sup>. Cela rendit les Vénètes très riches, et de très bonne heure : déjà avant le nom gaulois, c'est dans les dolmens du Morbihan que nous avons trouvé les plus belles haches de pierre, les plus grosses perles de callaïs <sup>5</sup>. Cette antique prospérité, dont l'origine se perd dans la nuit de la préhistoire <sup>6</sup>, se conservait intacte ou s'était renouvelée au moment où les Romains s'approchèrent. Un empire de la mer existait donc à leur profit, de la Loire à la Seine, de l'île de Wight aux îles Sorlingues.

Cependant ce monde armoricain, né de la mer, demeurait attaché par des liens puissants à la Celtique de terre. A l'encontre des éléments d'unité maritime exploités par les Vénètes, des forces continentales pouvaient grouper les Gaulois de Bretagne et de Normandie autour d'un État intérieur.

Déjà la nation intermédiaire entre ces deux contrées, celle

1. César se garde de le dire (III, 8, 2; cf. IV, 20, 4), mais Strabon l'a compris (IV, 4, 1). — Je me pose cette question à propos des Vénètes : dans quels rapports étaient-ils avec les Marseillais? Comme il n'est nulle part question d'ennuis éprouvés par Marseille sur la Manche, et que ses marchands passaient souvent par l'embouchure de la Loire (Strabon, IV, 1, 14; IV, 5, 2), il ne serait pas surprenant qu'il y ait eu quelques conventions entre Grecs et Vénètes.

2. César, III, 8, 1.

3. César ne parle des Namnètes (III, 9, 10) qu'une fois, comme alliés des Vénètes.

4. T. I, p. 79-80, 187, 387, 410, 419; t. II, p. 330 et 225.

5. T. I, p. 156-7, 168, 185.

6. Cf. t. I, p. 182, 387-8.

des Redons, est presque toute entière une nation de vallées, de lignes de rapprochement : par le lit du Couesnon, elle touche aux hauteurs d'arrière de la Normandie<sup>1</sup> ; par la descente de la Vilaine, elle mène au Morbihan ; par celle de l'Oudon, dont la source confine à son territoire<sup>2</sup>, elle s'ouvre sur la Loire angevine. Elle est, sur terre, le nœud où tous les peuples armoricains s'unissent entre eux et s'unissent à la Gaule<sup>3</sup> : il y a chez les Redons une tribu d'origine carnute<sup>4</sup>. — Mais ce rôle d'État central appartenait, plus naturellement encore, aux Aulerques.

Le nom aulerque<sup>5</sup> s'étendait, au nord de l'Anjou, sur les rivières en éventail qui convergent pour former la Maine. Presque toutes les collines de la Normandie lui étaient soumises ; il touchait à la Seine, à laquelle il arrivait par l'Avre et par l'Eure ; la Vilaine prenait sa source chez lui ou près de lui. On trouvait donc ce pays aulerque en arrière des terres armoricaines, bretonnes et normandes : et non pas comme une bande sans profondeur, mais comme une région très compacte, sillonnée par de grandes rivières, Mayenne, Sarthe et Loir, adossée au profond massif des montagnes du nord, et regardant à la fois vers les deux fleuves de la vieille Celtique, la Seine et la Loire. Ces Aulerques étaient, en outre, un peuple fort ancien, du premier ban des envahisseurs, et qui avait jadis essaimé très loin, vers Lyon et vers l'Italie<sup>6</sup>. Ils avaient de grasses terres<sup>7</sup>, de rudes combattants<sup>8</sup> ; la guerre de l'indépendance recevra d'eux un de ses meilleurs capitaines, Camulogène,

1. Voyez le carrefour des routes qui a constitué Fougères.

2. Route romaine de Reines à Angers par Segré.

3. Ajoutez la vieille route intérieure de Bretagne, par Rennes, Montfort, Loudéac, Carhaix, où elle s'épanouit en éventail.

4. Cf. t. I, p. 312 et 313.

5. *Aulerci* seul : II, 34 ; III, 29, 3 ; VII, 4, 6 ; VIII, 7, 4 ; VII, 57, 3.

6. Tite-Live, V, 34, 5 ; cf. t. I, p. 251 et 288 ; *Aulerci Brannovices* du côté de Lyon. César, VII, 75, 3, ici, p. 35, n. 2, p. 42, t. I, p. 313.

7. Campement des Romains chez eux en 56-55, III, 29, 3.

8. Tous les textes de César indiqués n. 5. Monnaies, p. 347, n. 3, p. 348, n. 8.

qui fut un des bons collaborateurs militaires de Vercingétorix<sup>1</sup>. Un empire du Nord-Ouest<sup>2</sup> pouvait naître sous leur nom.

Le malheur fut que les Aulerques se divisèrent pour former trois nations distinctes<sup>3</sup> : les Diablintes, dans le bassin de la Mayenne; les Cénomans, la plus riche et la plus puissante, dans le bassin de la Sarthe; les Éburoviques, plus au nord, le long des derniers affluents de gauche du bassin séquanien<sup>4</sup>. Ces peuples vécurent dès lors dispersés et impuissants, tels que César les trouvera, attirés tantôt vers les hommes de la mer<sup>5</sup>, tantôt vers les Celtes de la Seine<sup>6</sup> ou vers ceux de la Loire<sup>7</sup>. C'est ainsi que douze siècles plus tard, Anjou et Normandie devaient se disputer ces mêmes terres, et s'en partager les lambeaux.

#### X. — LES TROIS PEUPLES D'ENTRE LOIRE ET GARONNE

Avec l'Armorique nous achevons l'examen des terres extrêmes de la Gaule. Arrivons enfin à la masse intérieure, vaste cercle bombé dont la Seine, la Garonne et le Rhône dessinent le circuit, dont les Puys couronnent le sommet, dont la Loire

1. César, VII, 37, 3; 62.

2. Remarquez que c'est dans cette région du Nord-Ouest que sont surtout répandues les monnaies les plus originales, celles à la tête-enseigne et au cheval androcéphale (p. 351; Blanchet, p. 300-323), et ces emblèmes sont peut-être bien ceux de la ligue armoricaine.

3. C'est parmi eux ou à côté d'eux qu'il faut peut-être placer les *Arvii* ou *Arubii* de Ptolémée (II, 8, 7) : peut-être dans la vallée de l'Erve, affluent de la Sarthe; dans ce sens : d'Anville, *Hist. de l'Acad... des Inscr.*, XXVII, 1761, p. 108 et s.; Prévost, *Notice sur les Arvii*, Saumur, 1864; *contra*, Le Fizelier (p. 486, n. 7). On a songé aussi à les identifier avec les *Esvii* (p. 489, n. 3). Remarquez la terminaison, qui fait songer à une tribu d'origine préceltique (p. 489, n. 1 et 3).

4. La division est antérieure à César. Il mentionne *Auleri* seul 5 fois (p. 493, n. 5), les *Auleri Cenomani* (VII, 75, 3), les *Auleri Eburovices* (VII, 75, 3; III, 17, 3), les *Diablintes* (var. *Diablintres*, III, 9, 10), qui sont dits des Aulerques seulement par Ptolémée (II, 8, 7).

5. *Auleri* (employé seul) rapprochés des Armoricains en 57 (II, 34), Éburoviques et Diablintes unis aux Armoricains en 56 (III, 9, 10; III, 17, 3).

6. *Auleri* (en général) unis aux Bellovaques en 51 (VIII, 7, 4); aux gens de la Seine en 52 (VII, 57, 3).

7. *Auleri* (en général) unis à Vercingétorix en 52 (VII, 4, 6).

fait la diagonale. C'est ce qu'on peut appeler la grande Celtique, celle des larges vallées et des longs fleuves, des peuples étendus, des vieilles villes, des souvenirs glorieux, des sanctuaires célèbres, des richesses en moissons et en métaux, des industries florissantes.

Suivons-en d'abord le pourtour.

Trois nations se partageaient les hautes rivières et les bas-fonds marécageux qui séparent les plaines inférieures de la Loire et de la Garonne <sup>1</sup>. — Les Lémoviques <sup>2</sup> étaient les moins bien partagés : adossés à la forêt de la Gaule centrale <sup>3</sup>, ils étendaient leur territoire arrondi sur le plateau et les terrasses granitiques du Limousin ; la Vienne, jusqu'après son coude <sup>4</sup>, le traversait par le milieu. Plus favorisés qu'eux, les Pictons <sup>5</sup> et les Santons <sup>6</sup> exploitaient les bonnes terres et les rians vallons qui descendent des montagnes limousines, et qui se prolongent sans obstacle jusqu'à l'Océan et aux rives mêmes des deux estuaires : les Pictons allaient vers le nord-ouest, le long de la Vienne, du Clain et des deux Sèvres, pour finir aux dunes vendéennes des Sables-d'Olonne et aux marécages qui font face à Noirmoutiers ; les Santons s'inclinaient vers le sud-ouest, revendiquant pour eux le bassin de la Charente à peu près dans son entier, ne s'arrêtant qu'au port de Royan et aux flots tourmentés de la Gironde, face à l'îlot de Cordouan <sup>7</sup> : sur quinze lieues, les

1. Cf. Lièvre, *Les Limites des cités de l'Ouest de la Gaule*, 1891 (*Bull. de géogr. hist. et descr.*).

2. *Lemovices* : César, VII, 4, 6 ; 75, 3 ; VIII, 46, 4 ; Strabon, IV, 2, 2. Sur le nom, cf. p. 35, n. 2. — Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule et spécialement... du Limousin*, *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des Inscr.*, II<sup>e</sup> s., IV, 1860 ; Buisson de Mavergier, *Origines gallo-romaines des Lémoviques*, Limoges, 1864 (fantaisiste).

3. Cf. t. I, p. 92-93. Eygurande, sur le chemin de fer de Clermont à Limoges, marque la limite entre Lémoviques et Arvernes ; cf. ici, p. 31.

4. Elle entrait chez les Pictons en aval de Confolens.

5. *Pictones* : III, 11, 5 ; VII, 4, 6 ; VII, 75, 3 ; VIII, 26, 1 ; 27, 1 ; Strabon, IV, 2, 2. Sur le nom, cf. p. 30.

6. *Santonés* et *Santoni* (beaucoup plus fréquent) : César, I, 10, 1 ; 11, 6 ; III, 11, 5 ; VII, 75, 3 ; Strabon, IV, 2, 1 et 2 ; 6, 11 ; Méla, III, 2, 23.

7. L'extension maritime de ces deux peuples résulte de César, III, 11, 5, et Strabon (IV, 1, 2 et 2).

marais de la Sèvre Niortaise séparaient les unes des autres tribus de Saintonge et tribus de Poitou<sup>1</sup>. — Chacune de ces trois régions communiquait à son peuple une physionomie propre, qu'on devine à travers les sèches narrations de César.

Le Limousin n'avait pas encore de centres urbains<sup>2</sup>; la vie forestière, paysanne et montagnarde faisait de ses hommes des combattants énergiques, épris de leur liberté : les Romains en verront sortir de vaillants adversaires<sup>3</sup>. Ils trouveront au contraire des amis, et très fidèles, chez les gens d'en bas, agriculteurs émérites, de vie et d'humeur plus pacifiques, habitués à une existence facile sur des terres plus molles<sup>4</sup> : ce sont leurs tribus maritimes, Vendéens du Poitou et Aunisiens de Saintonge, qui fourniront à César les vaisseaux et les marins capables de lutter contre les coalisés de l'Armor vénète<sup>5</sup>; et c'est un Poitevin plus tard qui, seul dans la Celtique insurgée, défendra les intérêts de Rome<sup>6</sup>.

De ces trois peuples, les Santons étaient incontestablement les plus riches. Leur sol de plaine valait bien mieux que la triste Vendée : les rivières y sont plus sinueuses, les eaux plus vives, les massifs de beaux arbres plus nombreux. Si les marais abondent en Saintonge, c'est surtout près de la mer et à la lisière du pays : ils protégeaient plus qu'ils n'entravaient les pays de culture. Les bonnes terres y étaient, disait-on, si abondantes, elles pouvaient nourrir tellement d'hommes, que les

1. Cf. t. I, p. 100.

2. Rien de ce genre n'est mentionné par César. Le nom même de Limoges, *Augustoritum* (cf. p. 232, n. 1, et p. 27, n. 1), indique une fondation romaine. Strabon, qui cite Saintes, ne nomme pas Limoges. Aujourd'hui encore les trois départements du Limousin (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse) sont ceux de France où il y a le moins de population agglomérée : cf. *Rés. statist. du dénombrement de 1891, 1894*, p. 64; Vidal de La Blache, p. 311-2. — Monnaies, p. 351, n. 3.

3. César, VII, 88, 4; VII, 4, 6.

4. Cf. César, III, 11, 5; Pline, XVII, 47, cf. p. 275; Paulin de Nole, *Carmina*, X, 249. Les Santons ne se décidèrent qu'à la fin à entrer dans la ligue de Vercingétorix (cf. VII, 4, 6 et 75, 3). Ils me paraissent avoir joué dans l'Ouest le même rôle que les Éduens dans le Centre.

5. César, III, 11, 5.

6. César, VIII, 26, 1 : Duratius à Poitiers. — Monnaies des Pictons, p. 351, n. 3.



Helvètes quittèrent la Suisse pour émigrer vers la Charente<sup>1</sup>. On récoltait dans les champs ou sur les lais du rivage une absinthe qui fut plus tard vantée par les écoles médicales gréco-romaines : c'était un peu le domaine des herboristes, drogueurs et sorciers à la fois<sup>2</sup>. A la vie agricole se joignait l'activité industrielle : les Santons fabriquaient ces cuculles ou manteaux de laine à capuchons que la conquête latine devait répandre dans le monde entier<sup>3</sup>. Et cette conquête ouvrit à leurs produits trop de débouchés pour qu'en hommes d'affaires avisés ils n'aient pas aidé à l'œuvre de César. — Enfin, un rivage plus découpé, de très profonds estuaires, deux grandes îles qui gardent et abritent les ports, îles semblables à des levées immenses dressées vers la haute mer, tout faisait de l'Océan de Saintonge le bassin naturel d'un empire maritime : c'était, près de la Gironde, l'équivalent du Morbihan près de la Loire<sup>4</sup>. Je suppose qu'ils ne devaient point aimer les Vénètes, ce qui explique l'assistance donnée au proconsul romain dans sa guerre maritime<sup>5</sup>. Les Santons devinrent donc un peuple de la mer ; les ports étaient leur demeure autant que les villes du dedans<sup>6</sup> ; et le golfe de Gascogne, parcouru et peut-être dominé par eux, finit par prendre leur nom<sup>7</sup>.

Ces trois États, Limousin, Poitou et Saintonge, avaient ce caractère commun qu'ils étaient également des pays de grand passage. Chacun d'eux était coupé par l'une des trois voies naturelles qui joignent la Loire et la Garonne : et ce fut sur ces voies que se formèrent leurs métropoles. La route de l'intérieur, à la

1. César, I, 10, 1-2; 11, 6. Je ne m'explique pas autrement le choix de la Saintonge par les émigrants.

2. T. II, p. 273; cf. C. J. L., XIII, III, p. 90.

3. T. II, p. 298.

4. Cf. t. I, p. 29.

5. César, III, 11, 5.

6. D'après César, III, 11, 5. L'insistance avec laquelle Strabon parle de la Garonne à propos des Santons (IV, 2, 1 et 5) montre qu'ils y avaient déjà un port, sans doute Royan; cf. Ptolémée, II, 7, 1.

7. *Oceani littora Santonici*, Tibulle, I, 7, 10.

lisière des grandes montagnes, traversait la Vienne au gué de Limoges <sup>1</sup>. Celle des coteaux, la plus fréquentée de toutes, suivait ce seuil de Poitou qui, dans l'histoire de l'Ouest, vit passer autant d'armées et d'émigrants que le seuil de Vermandois dans l'histoire du Nord : la plate-forme de Poitiers est la principale redoute qui surveille cette voie, à l'endroit où elle se resserre et devient le plus étroite, pour s'insinuer dans les gorges du Clain : et, dès le temps de César, les Pictons occupaient la colline et sa terrasse par une très solide place forte (*Limorum*) <sup>2</sup>. Enfin, c'est sur la route voisine de la mer et de la Charente que les Santons ont établi le « milieu » de leur cité, leur marché central de *Mediolanum* <sup>3</sup>, Saintes, qui devait devenir leur ville maîtresse <sup>4</sup>.

#### XI. — LE BASSIN DE LA GARONNE

Entre le noyau des montagnes et forêts centrales et les plaines ou bois de l'Aquitaine landaise s'étagaient deux groupes parallèles de peuples : celui des terrasses qui descendaient du massif arverne, celui de la large vallée que fécondaient les limons de la Garonne.

Les terrasses du Périgord, découpées par le triple réseau de

1. Cf. p. 26-27, 232. Route de Bourges ou d'Orléans à Limoges, et de là, route de Limoges à Périgueux, à Saintes ou à Bordeaux, suivie peut-être par les Bituriges lorsqu'ils colonisèrent cette dernière ville (t. I, p. 306 et 309), et cherchée par les Helvètes dans leur migration vers la Saintonge (César, I, 10, 1); cf. Vidal de La Blache, p. 302-4. Route de Poitiers, Limoges et Languedoc (p. 500, n. 1).

2. Hirtius, VIII, 26, 1, 2 et 4 : les mss. hésitent entre *lem-* et *lim-* : je préfère *lim-*, qui rappelle un radical très fréquent dans l'onomastique des cours d'eau (Holder, II, c. 223-7).

3. Strabon, IV, 2, 1; cf. p. 59-60. — Ce caractère de lieu de passage apparaît encore sur le rivage, où la mer de Saintonge est l'étape obligée entre la mer armoricaine et le golfe de Gascogne.

4. A ce groupe de peuples, et sans doute à leur région maritime, il faut rattacher : 1° les *Ambilatri* (var. *Ambillitri*, Pline, IV, 108), pays d'Olonne? ; 2° les *Anagnutes* (Pline, IV, 108) ou Ἀγνώτες (Artémidore *ap.* Étienne de Byzance, s. v.), l'Aunis? (cf., dans un sens tout différent, Johanneau et Baudouin, *Mém. de l'Acad. celtique*, III, 1809) : la mention de ces derniers par Artémidore indique que cette tribu avait une importance maritime, et c'est en effet le pays de La Rochelle.

la Dronne, de l'Isle et de la Dordogne<sup>1</sup>, étaient habitées par quatre tribus réunies sous le nom significatif de *Petrocorii*<sup>2</sup>, « les Quatre Etendards » ou « les Quatre Peuples<sup>3</sup> » : la colline centrale d'Écornebeuf, qui domine l'Isle sur la rive opposée à Périgueux, fut peut-être leur lieu de refuge national<sup>4</sup>. Malgré le voisinage des confluent girondins, le Périgord demeurait en dehors du grand trafic qu'ils provoquaient : les landes mouillées de la Double, sorte d'Ardenne méridionale, semblaient les reléguer loin du Sud<sup>5</sup>. En revanche, ils travaillaient bien. On trouvait dans leur pays d'abondantes mines de fer<sup>6</sup>; les superbes vallées d'en bas compensaient la tristesse malsaine des plateaux; les routes étaient fréquentées par les voyageurs sortant du seuil de Poitou ou descendant de Limoges<sup>7</sup> : les Périgourdins devaient entrer de bonne heure dans la vie civilisée et les habitudes municipales<sup>8</sup>.

Sur les terrasses voisines du Quercy, plus proches du Midi, plus éloignées par endroits des grandes forêts, traversées à la fin par le large et fertile couloir du Lot, les Cadurques<sup>9</sup> avaient pris rang parmi les plus habiles agriculteurs et tisserands de la Gaule : leurs linières et leurs toiles devinrent célèbres<sup>10</sup>. Au nord, sur un rude promontoire que baigne la Dordogne, la place forte d'*Uxellodunum* (puy d'Issolu?) les gardait contre les envahisseurs venus d'en haut : c'est là que se fera la dernière résistance à l'invasion romaine, descendue par Poitiers et Limoges de la

1. A quelques communes près, les Pétrocores correspondent au département de la Dordogne. Le Périgord offre un des plus complets exemples de continuité qu'on puisse trouver dans la géographie historique de la Gaule.

2. *Petrocorii* : César, VII, 73, 3; Strabon, IV, 2, 2.

3. Cf. p. 34-35.

4. Wigrin de Taillefer, *Antiquités de Vézère*, 1821, I, p. 202-8.

5. La Double sépare le Périgord du Bordelais; cf. t. I, p. 92-3, t. II, p. 33.

6. Strabon, IV, 2, 2.

7. P. 408, n. 1.

8. Cf. *C. I. L.*, XIII, p. 122 et suiv. — Sur leurs monnaies, p. 348, n. 15.

9. *Cadurci* : César, VII, 4, 6; 64, 6; 73, 2. Département du Lot et moitié supérieure de celui du Tarn-et-Garonne jusqu'au Tarn. Sur Mursens, peut-être leur oppidum central, p. 214, n. 1.

10. T. II, p. 272, 323, n. 5.

Gaule centrale déjà soumise<sup>1</sup>. Car les Cadurques furent les plus braves et les plus tenaces des Celtes du Midi. Le seul compagnon que Vercingétorix rencontrera digne de lui, fut Lucter le Cadurque, « le plus audacieux des hommes » et le plus obstiné des lutteurs, qui reçut le premier ses ordres et sa confiance, et qui mourut avec lui dans les prisons de Rome<sup>2</sup>. Contraste saisissant de roches et de prés, sauvage et doux tout à la fois, le Quercy offrait à ses habitants des eaux très claires, des champs très drus, des retraites inexpugnables, grottes ou escarpements : ils le sentaient partout enveloppant et secourable, et c'est pour cela qu'il fut dans l'ancienne France, le pays peut-être le plus aimé des siens.

Avec les plateaux rutènes<sup>3</sup> (Rouergue et Albigeois) nous retrouvons quelques-uns des caractères physiques du Périgord : un triple réseau fluvial, Lot, Aveyron et Tarn ; l'absence de cette unité que donne une seule grande rivière ; le contact de très épaisses forêts, pleines de loups et de bêtes fantastiques ; d'abondantes richesses métalliques, minerais de fer et surtout galènes argentifères<sup>4</sup>. Mais les Rutènes ou « les Blondes<sup>5</sup> » sont une population plus agreste, plus rude, sans doute plus arriérée que les Périgourdins : leur pays n'a pas assez de grandes et bonnes routes, les cultures y sont maigres ; et le talent particulier des hommes consiste à tirer de l'arc, conséquence de cette vie de chasseurs à laquelle la forêt les condamne<sup>6</sup>. Que de fois, aussi, furent-ils tentés d'échapper à leurs montagnes et à

1. Hirtius, VIII, 32-44. Le puy d'Issolu, qui domine le croisement de voies ferrées si important de Saint-Denis-près-Martel, se trouvait sur une des routes capitales de la Gaule centrale, celle de Poitiers, Limoges, Brive, Figeac, Rodez ou Albi et le Languedoc, grande route qui borde le plateau Central, sans doute celle de l'invasion et de la retraite de Lucter (VII, 7 ; VIII, 32 ; p. 498, n. 1, p. 501, n. 1). Ce peut être un poste frontière, cf. p. 54, 216-7. Autre route, p. 542, n. 3.

2. César, VII, 5, 1 ; VIII, 30, 1 ; 44, 3 ; etc.

3. Du Lot à l'Agout ; futurs pays de Rodez et d'Albi.

4. T. I, p. 77 ; t. II, p. 303.

5. *Ruteni* : Cicéron, *Pro Fonteio*, fr. 3, 4 ; César, I, 45, 2 ; VII, 5, 1 ; 7, 1 et 4 ; 64, 6 ; 75, 3 ; 90, 6 ; Strabon, IV, 2, 2. Cf. ici, p. 36, n. 2.

6. César, *De bello civili*, I, 51, 1 ; cf. ici, p. 192.

leurs bois! Précisément, tout près d'eux, du rebord des Causses et des signaux du Larzac, ils pouvaient apercevoir les plaines et les flots du Midi, vers lesquels dévalaient très vite d'antiques sentiers d'hommes et de troupeaux<sup>1</sup>. Quand les circonstances seront favorables, ils descendront en peuple de conquérants<sup>2</sup>. Ces approches du Languedoc, qui adhère au talus de leurs plateaux, assureront un jour aux Rutènes une place privilégiée parmi les peuples de l'intérieur : les voisinages de leur pays compensent ses misères.

En contre-bas vers l'Océan, s'étalait la vallée de la Garonne, aplanie et fécondée à la fois pour les cultures intenses et pour les rencontres commerciales<sup>3</sup>.

Le commerce avait son lieu d'élection dans les carrefours bordelais. *Burdigala* l'ibéro-ligure restait aux mains des Celtes ; et si la colonie biturige des Vivisques était une tribu peu importante, concentrée sur les bonnes terres des coteaux et des alluvions d'entre Blaye, Coutras, Bordeaux et Langon, elle tenait, avec « le port de la Lune »<sup>4</sup>, l'*emporium* souverain du Sud-Ouest<sup>5</sup>. — Mais peut-être, au temps de l'indépendance, l'activité des Santons nuisait à Bordeaux, le laissait dans l'ombre, comme, sur la Loire, Nantes s'effaçait derrière les Vénètes<sup>6</sup>. Pour que ces deux grands ports d'estuaire pussent épandre leur vie et jouir de leurs routes, il fallait des années pacifiques : Bordeaux et Nantes, positions militaires médiocres, petits points de terre ferme entre des marécages et une mer toujours

1. Surtout : 1° la descente par Rodez, Millau, Lodève, Agde, cf. p. 504, n. 7, t. I, p. 400, n. 7 : 2° la brèche de Saint-Félix, par Albi, Castres, Revel, Castelnaudary : c'est à cette route que fait sans doute allusion Cicéron, *Pro Fonteio*, 5, 9. C'est sur ces routes que les précautions sont prises par César en 52, VII, 7, 4. Sur le prolongement de ces routes vers le Centre, cf. p. 500, n. 1.

2. César, I, 45. 2 : VII, 7, 1-3.

3. Bladé : 1° *Les Tolosates et les Bituriges Vivisci*; 2° *Les Nitiobriges* (*Bull. de la Soc... d'Agén* = *Revue de l'Agénais*, 1893, XX).

4. Nom traditionnel du port de Bordeaux, port formé par la dernière courbe de la Garonne avant la mer.

5. Strabon, IV, 2, 1 : cf. t. I, p. 38, 264, 277-8, 306.

6. Plus haut, p. 492.

pleine, à la merci d'une entreprise hardie, ne pourront grandir que lorsqu'une domination souveraine protégera les routes, garantira la mer, et leur fera à toutes deux une vie sûre et facile. Aux époques troublées, où la richesse ne va qu'avec la puissance, les Vénètes, invulnérables dans leur Morbihan, les Santons, abrités derrière leurs trois pertuis, travaillaient à leur guise les mers et les routes.

Faute de la vigne, les champs bordelais n'avaient point encore leur parure et leur physionomie propres. La vie agricole se développait, je crois, en amont de la Garonne maritime, lorsque, passé les défilés de La Réole <sup>1</sup>, on entrait dans l'admirable bassin de l'Agenais, le plus beau verger et la plus vaste emblavure de tout le Sud-Ouest. Il appartenait aux Nitiobroges <sup>2</sup>: c'était un peuple celte, que les routes du Gers et de la Baïse mettaient en rapports constants avec les Ibères de l'Armagnac <sup>3</sup>. — En remontant le fleuve vers l'est, au delà du passage d'Auvillar, on entrait dans une autre merveille agricole <sup>4</sup>, la plaine toulousaine. Mais on se trouvait alors sur le territoire d'un nouveau peuple, qui s'intéressait davantage aux choses méditerranéennes, celui des Volques <sup>5</sup>.

1. Il est possible que les deux rives du fleuve, depuis l'embouchure du Beuve jusqu'aux abords de Marmande, fussent aux Bazadais ou aux Aquitains (t. I, p. 309, n. 4).

2. César donne tantôt *Nitiobriges*, tantôt, mais plus souvent, *Nitiobroges* (VII, 7, 2; 31, 5; 46, 5; 75, 3). La forme *-briges* paraît, chez eux comme chez les Allobroges, préférée par les Grecs, Strabon, IV, 2, 2; cf. t. I, p. 309, n. 6. — Il faut remarquer que Pline (IV, 109) ne parle pas des Nitiobroges, mais nomme à leur place les *Antobroges* ou *Antebroges*; on y voit d'ordinaire une faute de copiste: mais on a également pensé à une tribu distincte dans la région du Quercy ou du Rouergue (Prou, *Acad. des Inscr., C. r.*, 1890, p. 133-8).

3. P. 433.

4. *Locis patentibus maximeque frumentariis*, César, I, 10, 2.

5. Cf. Moulénq, *Etudes sur la topographie des Gaules*, Montauban, 1876 (*Congrès arch.... d'Agen*, 1874), p. 3 et s. (*Limites des Nitiobroges*; etc.).

XII. — LES VOLQUES<sup>1</sup>

Le nom de Volques<sup>2</sup> embrassait les tribus du Languedoc, depuis le confluent du Tarn jusqu'aux bords de la Têt<sup>3</sup>, depuis les Corbières et les Pyrénées ariégeoises jusqu'à la Montagne Noire, aux Causses et aux bois de l'Ardèche, depuis les coteaux de la Lomagne jusqu'à la Méditerranée et jusqu'au delta du Rhône<sup>4</sup>. Il s'étendait même, au temps d'Hannibal, sur les deux rives de ce fleuve : les Volques étaient alors les maîtres uniques du passage entre Beaucaire et Tarascon<sup>5</sup>.

C'est, dans toute la Gaule, le plus vaste espace qui relève d'une seule société politique. C'est encore le seul où l'on trouve une telle variété de terres et de manières de vivre : — de hauts plateaux avec leurs bergers sauvages et leurs troupeaux aux dix mille têtes, que les *draio* ou sentiers des Cévennes ramènent chaque hiver dans les terres sèches d'en bas; le Toulousain verdoyant, ses blés et ses fleurs<sup>6</sup>; les monts pierreux des Garrigues poudreuses et grisâtres, toutes prêtes pour recevoir des bois d'oliviers; les collines odorantes du Narbonnais, fréquentées par les abeilles; les gorges boisées et redoutables de l'Aude supé-

1. *Histoire générale de Languedoc*, par Devic et Vaissete, 2<sup>e</sup> éd., avec notes en particulier d'E. Barry; Toulouse, I, 1874, II, 1875; Du Mége, *Histoire des institutions de la ville de Toulouse*. I. Toulouse, 1844, p. 1 et s.; le même, *Archéologie pyrénéenne*, I, 1858, p. 1 et s.; Joulin, *Les Établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne*, 1907 (*Rev. arch.*); Bladé, p. 501, n. 3; de Saint-Venant, p. 214, n. 1.

2. *Volæx*. Sur ce peuple, son premier domicile, son arrivée, son dédoublement en *Volæx Tectosages*, *Volæx Arecomici* = « Volques le long [des étangs?] ». cf. t. I, p. 251, 310 et 315, t. II, p. 42.

3. Cf. p. 11.

4. On peut donner comme volques : Leucate, Salses?, Tarascon d'Ariège (p. 243, n. 6), Cazères sur la Garonne, Castelsarrasin (p. 27, n. 4), Saint-Pons-de-Thomières, Lodève (p. 505, n. 2), Le Vigan (p. 505, n. 2), Trèves?, Alais, Bessèges, Bagnols, Pont-Saint-Esprit? (cf. p. 518, n. 3), Beaucaire.

5. T. I, p. 464-6; t. II, p. 27 et 30. Il est possible qu'en revanche, les Salyens fussent les maîtres des deux rives au passage d'Aries : ce qu'on peut tirer : 1<sup>o</sup> d'un texte même de Tite-Live (XXI, 26, 6); 2<sup>o</sup> du fait que le pays d'Aries comprenait au Moyen Âge, sur la rive droite, la plaine de Fourques; 3<sup>o</sup> peut-être aussi de l'existence d'un comptoir grec à Fourques (t. I, p. 399).

6. Cf. p. 502, n. 4.

rieure ; la plaine de poussière du Languedoc d'en bas, parsemée de tristes arbustes toujours courbés vers le sud, comme sous le joug d'un Mistral éternel ; la terre biterroise, qui sera plus tard si bonne aux vignobles<sup>1</sup> ; les champs de pastel du Lauraguais<sup>2</sup> ; les torrents du sud ou du nord, charriant leur sable d'or<sup>3</sup> ; les étangs poissonneux du rivage<sup>4</sup> ; le mont d'Agde, avec les colons grecs établis à sa base<sup>5</sup> ; et, le bien le plus précieux de la contrée, son admirable réseau de routes planes et droites, qui y faisaient converger toutes les marchandises de l'Occident, l'étain breton, l'argent d'Espagne, les poteries et les légendes grecques<sup>6</sup>. — C'était ce réseau de routes qui donnait l'unité au pays volque : il était la vraie raison que ses tribus avaient de vivre d'accord et sous un seul nom. De Toulouse à Agen et à Luchon par la Garonne, de Toulouse à Narbonne par le seuil de Lauraguais, de Narbonne au Pertus et à Arles par la « voie herculéenne » de la plaine, de Narbonne aux plateaux du nord par les sentiers de transhumance ou les brèches des rivières torrentueuses<sup>7</sup>, ce pays volque était un canevas de chemins, dont Narbonne, voisine de la mer, tenait les fils essentiels.

Comment se fait-il cependant que Narbonne, malgré son importance commerciale<sup>8</sup>, ne devint jamais, dans les temps celtiques, le centre puissant et reconnu d'un Empire volque<sup>9</sup>, ainsi que Bibracte le fut de l'Empire éduen ? comment se fait-il que ces Volques n'apparaissent jamais que semblables à une

1. Pline, XIV, 68.

2. T. II, p. 272.

3. Et les mines d'or des montagnes. T. II, p. 302-3 ; t. I, p. 76.

4. T. II, p. 290-1 ; t. I, p. 406-7.

5. T. I, p. 400.

6. T. I, p. 410, n. 5 ; t. II, p. 304, 331, n. 3 ; t. I, p. 226, n. 1.

7. Notamment la route tracée par l'Ergue et l'Herault, venant de Rodez, passant à Lodève et débouchant à Agde ; cf. p. 301, n. 1, p. 505, n. 2.

8. T. II, p. 237. Montlaurens, près de Narbonne, est un vieil *oppidum* indigène distinct de la grande ville (cf. p. 331, n. 3).

9. Il semble qu'elle n'ait jamais été la métropole des Arecomiques, mais leur port, cette métropole étant Nîmes (Strabon, IV, 1, 12) : même rapport entre les deux villes qu'entre Arles et Entremont, Chalon et Bibracte. L'importance maritime de Narbonne était du reste limitée par celle de Marseille : cf. p. 211 et 292.



masse flottante, toujours prête à se disloquer? Volques Arécomiques au nord-est de Narbonne, autour de Nîmes, Volques Tectosages à l'ouest, autour de Toulouse, formaient au dernier siècle de l'indépendance deux noms différents<sup>1</sup>. Et à l'intérieur de chacune de ces peuplades, on sent que les tribus vivent d'une vie très particulière, celles de la montagne auprès de quelque marché de vallon<sup>2</sup>, celles de la plaine à l'abri des murailles d'une solide place forte<sup>3</sup>.

Cette impuissance à se centraliser tenait à deux causes.

Une cause est interne, la structure du pays. Le Languedoc est formé par deux zones parallèles et qui se pénètrent mal, l'une de plaines, l'autre de montagnes. — Or, les groupes humains qui se formaient sur les routes d'en bas n'y étaient point protégés par la nature, trop plane, trop ouverte : ils ne trouvaient quelque sécurité qu'en bâtissant des villes fortes aux angles ou aux promontoires les plus avantageux, aux lieux de carrefours, sur les plates-formes qui dominent des terres de culture : Toulouse<sup>4</sup>, Carcassonne<sup>5</sup>, Narbonne<sup>6</sup>, Béziers<sup>7</sup>, Agde<sup>8</sup> et Nîmes<sup>9</sup>.

1. Cf. Strabon, IV, 1, 12 et 13 : Nîmes est expressément nommée comme métropole des Arécomiques. Il semble bien que Toulouse le soit des Tectosages; Méla, II, 5, 75; Plin. III, 37; IV, 109.

2. Deux types caractérisés de ces marchés de vallons étaient, à l'époque romaine, Lodève, *Forum Neronis* (Plin. III, 37), sur la route d'Agde à Rodez (p. 504, n. 7), Le Vigan, *Vindomagus*, au carrefour des routes de Nîmes vers les Rutènes et les Gabales. Saint-Pons, Bédarieux, Anduze, Alais, ont sans doute la même origine et forment avec les deux autres une ligne continue, intermédiaire entre la haute montagne et la plaine.

3. *Πόλις ἀσφαλής*, dit Strabon de Béziers, IV, 1, 6. Voyez plus bas la série des villes de la plaine. — Tout cela peut être dit des Ibères du sud de la Têt, cf. p. 457-8.

4. *Tolosa* et *Tolossa* : Cicéron, *Pro Fonteio*, 9, 19; *De natura deorum*, III, 30, 74; *Τολώσσα*, Strabon, IV, 1, 13 et 14. Elle existait dès la fin du second siècle et sans aucun doute depuis longtemps (p. 247, n. 6 : *tol-osa* = « profonde-eau? », le lac sacré? cf. p. 156) : le suffixe *-osa*, *-ossa*, indique une origine préceltique et, je crois, un lac ou une source (cf. p. 130, n. 5). — Sur l'emplacement présumé de l'ancienne ville, cf. Joulin, *Mém. de l'Acad... de Toulouse*, X<sup>e</sup> s., II, 1902.

5. *Carcaso*, *Carcasso* : le suffixe indique une origine préceltique et peut-être ibérique.

6. Déjà ancienne en 500 : cf. t. I, p. 176, 182, 266.

7. Existe dès 500, et certainement d'origine ligure : *Besara*, Aviénus, 501 : *Βησαρῶπις*, adjectif, sur les monnaies, n<sup>o</sup> 2432-43; *Βαισαρα* ou *Βαισαρα*, Strabon, IV, 1, 6.

8. T. I, p. 175, n. 6 et p. 400. — Ajoutez, comme localités anciennes de la côte : Cette, Maguelonne. Lattes, t. I, p. 175, n. 6.

9. Qu'elle ait existé comme ville et ville importante avant les Romains, cela me

Ailleurs en Gaule, dans l'Auvergne ou le Morvan par exemple, la ville ne faisait que compléter une défense naturelle, ilot montagneux ou palustre. Dans le Languedoc, la ville était, par ses remparts mêmes, la protection unique et souveraine. C'est elle qui commande et qui défend : elle est la vraie mère de la contrée. Et, comme ces villes s'échelonnaient régulièrement sur la même route, en gîtes d'étapes, places de trafic et lieux de garantie<sup>1</sup>, elles devinrent toutes des centres de petits États, les foyers des habitudes et des sentiments nés dans leur horizon. Elles ne différaient que par le degré de richesse qu'établissait leur situation commerciale. Aucune ne pouvait prétendre à des ambitions souveraines, si elle n'était appuyée par des forces étrangères. Qu'importait Narbonne à Toulouse et à Nîmes? chacune valait sa voisine. — Quant aux montagnards d'en haut, intangibles dans leurs grottes et leurs bois, ils ne devaient reconnaître que par intermittence la souveraineté des murailles de la plaine<sup>2</sup>. — Aussi, dès les temps celtiques et sans doute plus tôt encore<sup>3</sup>, le Languedoc était-il devenu une terre à la fois de vie municipale et d'étroit cantonnement.

L'autre cause de son absence d'unité est que, de toutes les régions françaises, celle-ci touche le plus à des frontières : j'excepte la Flandre, qui, du fait de sa structure physique et de sa situation d'angle et de carrefour, produira plus tard des phénomènes sociaux et politiques semblables à ceux du Languedoc gaulois<sup>4</sup>. Celui-ci était, dans l'Antiquité, la marche du dehors : si

paraît résulter de ce qu'en dit Strabon (IV, 1, 12), et du fait qu'on y fait passer Hercule (Parthénios *ap.* Étienne de Byzance, *s. v.*). Sur la fontaine de Nîmes, et l'origine du mot *Nemausus*, t. 1, p. 106, 136 et 177.

1. Strabon (IV, 1, 6) remarque que, des Pyrénées jusqu'au Rhône, chaque petit fleuve côtier a son port près de l'embouchure, et il cite *Ruscino* (Castel-Roussillon sur la Têt), *Iliberris* (Elne sur le Tech), Béziers sur l'Orb, Agde sur l'Herault. Il indique, sous la dépendance de Nîmes (IV, 1, 12), vingt-quatre bourgades très peuplées. Tous ces renseignements me paraissent antérieurs à la colonisation intensive des temps de César et d'Auguste.

2. Ils dépendent cependant des Volques (cf. Strabon, IV, 1, 13).

3. Cf. t. 1, p. 175, n. 6.

4. Et gallo-romain. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 81 : - D'unité proprement

toutes ses routes finissaient à Narbonne, elles s'amorçaient aux routes d'Espagne, d'Aquitaine, d'Italie, et, par la mer, à celles de Carthage et de Grèce. Par ces voies, des actions lointaines et différentes se faisaient sentir, achevant de séparer les intérêts et de désagrégier les peuples.

Les Volques pouvaient passer pour les plus désunis, les plus malléables, les plus civilisés aussi de tous les Gaulois. Peut-on même affirmer qu'ils étaient de vrais Celtes? Plus d'une de leurs tribus de montagnes n'avait dû recevoir des Volques qu'un nom nouveau. Dans la plaine, le sang était aussi mêlé que la terre était morcelée<sup>1</sup>. Les hommes habitaient des villes très anciennes, fondées par des peuples depuis longtemps disparus, et dont ils n'étaient que les arrière-héritiers. Narbonne, Béziers, Toulouse, Agde, Cette, Maguelonne, avaient existé bien avant les Celtes, avant même les Ibères et les Grecs; elles avaient eu des rois, des remparts et des richesses. Des marchands hellènes étaient venus ensuite, puis des colons ibères, faisant souche partout de nouveaux habitants<sup>2</sup>. Les souvenirs et les restes

dite il ne saurait être question entre ces personnalités vigoureuses dont chacune s'incarne dans une ville avec ses monuments, ses fêtes, son histoire. Mais un air de civilisation commune enveloppe la contrée, et ces paroles, écrites par Vidal pour la Flandre, sont vraies pour l'ancien Languedoc.

1. Strabon dit bien que les Volques ne sont pas les seuls à habiter entre les Pyrénées, les Cévennes et la mer (IV, 1, 12; cf. p. 22, n. 2). C'est sur leur territoire qu'il faut chercher les tribus dont le nom, disparu sous la domination romaine, se retrouve chez Pline ou dans les légendes de monnaies : 1° *Tasgoduni* (les mss. ont *Atasgoni*, Pline, III, 37, vallée du Tescou?, qui se jette dans le Tarn à Montauban; 2° *Samnagenses*, Σαμναγγες (Pline, III, 37; Cab. des Méd., n° 2256-75: *Rev. épigr.*, n° 1182, III, janv. 1897, p. 446; *C. I. L.*, XII, 3058), Nages et la Vaunage? (Berthelè, *Mélanges*, 1906, p. 1 et s.: t. I, p. 161, t. II, p. 219). *Longgostaletes* (Cab. des Méd., n° 2350-99), peut-être les mêmes que *Naustalo* (cf. t. I, p. 175, n. 6), Maguelonne?, en tout cas à chercher sur la côte (cf. de Saulcy, *Rev. arch.*, 1867, I, p. 90; de Barthélemy, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1893, p. 243 et s.: Amardel, *L'Oppidum des Longostalètes*, 1895, Narbonne, *Bull. de la Comm. arch.*); 4° *Cambolectri Atlantici* (Pline, III, 36), peut-être dans le pays de Foix; 5° *Umbranic* (Pline, III, 37; cf. *Umbranicia*, Table de Peutinger), dans les Cévennes? ou, plutôt, dans le pays de Foix?. Il ne serait pas impossible que les monnaies à alphabet hispanique appartinssent, non à Narbonne, mais à ces populations non volques, aux royautés municipales dont on soupçonne l'existence sur le rivage depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône (cf. Blanchet, p. 278: ici, p. 378, n. 1 et 2). Je placerais volontiers en Languedoc la ville de *Iontora*, siège d'un roi, dont parle Diodore (XXXIV-V, 36).

2. T. I, p. 175-7, 182, 215, 266 et 278. 310, 400-1.

d'un passé demi-millénaire, étranger aux Gaulois, pesaient sur les Volques : ils étaient des intrus, comme le furent plus tard, sur cette même terre si foulée par les hommes, Wisigoths, Arabes et Francs. Ils purent à peine réagir pour faire triompher leurs dieux ou leur langue. Les influences étrangères les serraient de toutes parts : les rapports avec les Ibères dans la plaine d'Elne, avec les Étrusques par la mer, avec les Grecs d'Agde et de Marseille, étaient au moins aussi naturels et aussi commodes qu'avec les Gaulois des montagnes et du Rhône, et ces relations offrirent l'attrait particulier de civilisations étrangères. Hannibal et Hasdrubal ne séjournèrent pas à Elne et ne traversèrent pas le pays des Volques sans y laisser de durables souvenirs<sup>1</sup>. Enfin, la vie municipale facilitait à cette culture du dehors les approches et la domination du pays.

Ces voisinages, très variés, différaient en partie de ceux qui agissaient sur le reste de la Gaule. Ce n'étaient pas seulement les Grecs de Marseille qui exploitaient le Languedoc : ceux de Rosas et d'Ampurias envoyaient par le sud leurs monnaies et leurs marchands<sup>2</sup>. Les Ibères, autrefois maîtres de la terre, continuaient à infiltrer leurs habitudes dans la vie des hommes. Malgré les grands dieux du panthéon gaulois, les habitants de Nîmes n'adoraient avec passion que leur « Fontaine », *Nemausus*, Génie éponyme des habitants et Tutelle de leur ville<sup>3</sup>. On a vu que les Volques copièrent les monnaies à la rose des Grecs de Rosas<sup>4</sup>. D'autres, à Narbonne ou ailleurs, marquaient leurs pièces de légendes en lettres hispaniques<sup>5</sup>. Le buste du guerrier de Grézan (près de Nîmes) rappelle les traditions de l'art ibérique d'Elche et du Cerro de los Santos<sup>6</sup>. Dans cette

1. T. I, p. 459-64 et 496-7.

2. Cf. p. 335 et 340; sur les poteries dites ibériques trouvées à Toulouse et à Narbonne, p. 331, n. 2.

3. *C. I. L.*, XII, p. 385, 395 et s.

4. P. 340; cf. p. 345-6, 348, n. 5 et 10, p. 354.

5. Cf. p. 378, n. 1 et 2, p. 507, n. 1.

6. P. 391.

plaine languedocienne où les avant-postes du monde celtique sont venus se croiser avec les peuples méditerranéens, où les hommes aimaient déjà à se rapprocher dans des villes, où le soleil et le climat invitent à la gaieté et aux bons accueils, une civilisation nouvelle, sortie des contacts méridionaux, germait çà et là chez les Volques : à défaut de société politique, elle pouvait faire l'unité de leur nation.

## XIII. — PEUPLES RHODANIENS

Aucune nation souveraine ne dominait tout le cours du Rhône. Depuis Genève, d'où le fleuve se dirige enfin vers le Midi, jusqu'au port des Saintes-Maries (*Ratis*)<sup>1</sup>, où les pêcheurs, enveloppés par les fougères et les bois du delta, adoraient les sources les plus méridionales de la vallée<sup>2</sup>, trois grandes peuplades se succédaient sur ses rives : Allobroges, Cavares et Salyens.

Pour ces trois peuples, le Rhône n'était que la garniture occidentale de leur empire. En maint endroit, sans doute, ils en possédaient les deux rives : mais sur la droite, ils n'avaient qu'une longue et étroite bande de terrain, juste suffisante pour protéger les abords et assurer les passages<sup>3</sup>. Le noyau résistant de leur territoire était formé par les plaines de la rive gauche et les montagnes qui flanquaient les Alpes. En Provence, les Salyens remontaient l'Arc jusque vers sa source, la Durance jusqu'au confluent du Verdon<sup>4</sup>; les Cavares du Comtat s'élevaient jusqu'aux sommets de Vaucluse, de Lure et

1. T. I, p. 22, n. 6, p. 400.

2. C. I. L., XII, 4101 : l'inscr. est des Saintes-Maries; cf. Hirschfeld, *Gallische Studien*, II, 1884 (*Sitzungsb. der phil.-hist. Classe de l'Acad. de Vienne*, CVII, p. 234-8).

3. T. II, p. 29-30; cf. p. 503, n. 5.

4. T. I, p. 312; t. II, p. 11, n. 1 et 5.

du Ventoux <sup>1</sup>; les Allobroges du Dauphiné allaient, sur le Rhône, de Genève aux abords de Valence, et, dans le haut pays, suivaient l'Isère jusqu'à l'entrée de la Maurienne et de la Tarentaise, maîtres d'ailleurs de tous les massifs et de toutes les cimes qui séparent les deux cours d'eau <sup>2</sup>.

De là, dans l'existence de chacun de ces peuples, des contrastes étonnants. En bas, c'est la circulation incessante des barques et des marchands, la sensation continue du voisinage maritime et de l'approche de la Grèce marseillaise <sup>3</sup>; ce sont les bourgades ou les villes qui grandissent aux carrefours et aux lieux de traversée : Arles <sup>4</sup> chez les Salyens, Cavaillon <sup>5</sup>, Avignon <sup>6</sup> et Orange <sup>7</sup> chez les Cavares, Vienne <sup>8</sup>, Grenoble <sup>9</sup> et Genève <sup>10</sup> chez les Allobroges. Et ces villes, à l'origine simples

1. Futurs pays d'Apt, Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon, la pentapole épiscopale de Vaucluse. Strabon (IV, 1, 11) semble considérer comme cavare tout le pays qui va de Cavaillon au confluent de l'Isère, y compris le Tricastin et le Valentinois : il est probable, en effet, que la limite méridionale des Allobroges passait entre Valence et ce confluent, face à cette montagne de Crussol qui est « comme un défilé du Midi » (Vidal de La Blache, p. 268). C'est le Lubéron qui est appelé *Λουερίων* par Strabon (IV, 6, 3; 1, 11?) : il séparait les Cavares des Salyens, qui possédaient le pays au nord de la Durance, de Cadenet à Mirabeau (cf. p. 512, n. 4).

2. Cf. n. 1; Strabon, IV, 1, 11; t. I, p. 474-479.

3. T. I, p. 221, 409 et 466; t. II, p. 225-226.

4. *Arelate* (« ante paludem? », cf. t. I, p. 99), peut-être sous ce nom, en tout cas sous celui de la colonie grecque de Theliné, avant le v<sup>e</sup> s. (Aviénus, 590, cf. t. I, p. 175, n. 6, p. 215, 219). Le nom n'apparaît pas à coup sûr avant le temps de César. Sur la colonie marseillaise de *Rhodanousia*, à Fourques?, t. I, p. 399. Sur la possession par les Salyens des deux rives du Rhône à Arles, ici, p. 503, n. 5.

5. *Cabellio*, au moins dès le second siècle (Artémidore *ap.* Étienne de Byzance, s. v.). Marseille y a des relations. C'est un des carrefours de routes du Midi : 1<sup>o</sup> route du Pertuis au mont Genève, qui, venant de Tarascon, y passe la Durance (IV, 1, 3); 2<sup>o</sup> de Marseille à Pont-Saint-Esprit et vers le Centre, qui l'y passe également (Strabon, IV, 1, 11). Cf. t. I, p. 223, n. 3, p. 405, 409, t. II, p. 249, 254, 243, 232.

6. *Avenio* avant 100 (Artémidore *ap.* Étienne de Byzance, s. v., p. 145, Meineke): Marseille y a des relations; cf. t. I, p. 405. Avignon a pu servir de port aux Cavares.

7. *Arausio*, lieu de la bataille contre les Cimbres en 105, Valérius Antias *ap.* Tite-Live, *Épitome*, 67. Sur le nom et la source d'Orange, t. I, p. 177, n. 3.

8. *Vienna*. Mentionnée d'abord par César, VII, 9, 3. Le nom, préceltique, est celui de quelque source ou quelque marécage : c'est la seule chose à retenir de la fable, d'ailleurs érudite, rapportée par Étienne de Byzance, s. v. *Βιεννος*.

9. *Cularo*. Existe dès 43 av. J.-C., Cicéron, *Ad familiares*, X, 23, 7.

10. *Genava* : les mss. de César ont toujours *Genua*, et il ne serait pas impossible que ce fût le nom primitif. César, I, 6, 3; 7, 1 et 2. Cf. p. 231, 243, 254.

rendez-vous de commerce, attirent à elles peu à peu les plus riches des indigènes, par les charmes de leur horizon, la douceur de leur climat, le mouvement de leurs berges. Elles tendent à devenir des centres politiques, les souveraines des hommes d'en haut <sup>1</sup>. Ceux-là partagent leur vie entre les vallons qu'ils cultivent et les hauteurs où ils se réfugient. Leurs bourgades sont comme de vastes tours perchées sur des sommets, d'où ils guettent l'ennemi et surveillent les sentiers <sup>2</sup>. C'est, sous des noms gaulois, une existence de Ligures alpins. Aussi bien n'a-t-on jamais délogé de leurs montagnes les antiques tribus ligures : les Celtes ont trouvé plus avantageux de s'entendre avec elles <sup>3</sup>.

Pas plus que les Volques, et pour des motifs à peu près semblables, les États rhodaniens n'arrivèrent à une forte unité politique. Ni Arles, ni Avignon, ni Vienne, abaissées à la lisière de leurs territoires, ne pouvaient prétendre à une domination absolue sur les habitants des hautes terres. Elles ne réussirent pas à se maintenir capitales d'empires : Vienne ne gardera ce titre que sous la protection des lois romaines, et encore Grenoble et Genève finiront par se détacher d'elle et conquérir une situation pareille. Aucun de ces trois vastes territoires n'avait son centre naturel, maître à la fois de la vallée du Rhône et des vallées de montagnes. Voyez chez les Allobroges : entre le Grésivaudan, que commande Grenoble, et le Rhône de Genève, il y a l'impénétrable massif de la Grande-Chartreuse et les chaînons parallèles des Bauges. Les principales villes salyennes,

1. Strabon. IV, 1, 11 (à propos de Vienne et des Allobroges).

2. Comme principale ville de hauteur, Artémidore (Strabon *op. cit.* IV, 1, 11) citait *'Aepia* chez les Cavares : c'est sans aucun doute une localité du haut pays, aux environs du Ventoux. Si c'est, comme je le suppose, Sault, du reste important carrefour de routes du haut Vaucluse, les cols étroits et boisés dont parle Strabon (d'Aéria à la Durance ou au Lubéron?, IV, 1, 11) sont les cols de Sault à Apt et d'Apt à Cadenet et à la Durance.

3. Les Voconces passeront pour ligures (Strabon, IV, 6, 4), les Salyens sont des Celtoligures (IV, 6, 3).

Arles sur le Rhône et Entremont<sup>1</sup> près d'Aix, étaient séparées par la Crau; Toulon, qui appartient à ce même peuple, est isolé du reste par les monts des Maures et de la Sainte-Baume. Une entière disparité d'existence distinguait, chez les Cavares, les agriculteurs de la Sorgues et les bûcherons du Lubéron. Aussi, par ce nom de Cavares<sup>2</sup>, comme par ceux de Salyens et d'Allobroges, faut-il entendre moins un État déjà constitué qu'une ligue de tribus, d'une extension variable, aux liens lâches et intermittents. Qu'on se rappelle le passage d'Hannibal chez les Allobroges : tous les groupes dauphinois portaient ce même nom, mais chacun d'eux vivait et guerroyait à sa manière, et si celui du confluent de l'Isère paraissait leur maître, son pouvoir était fort précaire<sup>3</sup>.

Chacun de ces trois peuples avait ses ressources et son caractère propres.

Les Salyens<sup>4</sup> se trouvaient les plus mal lotis en fait de

1. C'est un de leurs principaux *oppida* et peut-être leur principal. Arles étant surtout leur port (Strabon, IV, 1, 6) : même rapport qu'entre Nîmes et Narbonne chez les Volques Arécomiques. Entremont est un plateau situé près d'Aix, dominant, en même temps que la vallée de l'Arc, la brèche par où passait la route de Marseille à la Durance. Étant donné que le territoire des Salyens va jusqu'au Lubéron au nord de la Durance, Entremont et Aix en sont à la fois le centre géométrique et le centre militaire.

2. Strabon dit bien que le nom de Cavares est un nom flottant, qui s'est étendu par la suite, οὐτως ἕδη, à tous les Gaulois de cette région (IV, 1, 12); cf. p. 510, n. 1.

3. T. I, p. 474-479.

4. *Sallui*, C. I. L., I, 2<sup>e</sup> éd., p. 49; *Salyes*, Aviénus, 701; *Sallias*, acc.?, César, *De b. c.*, I, 35, 4; Σάλλυες ou Σάλλυες, Strabon, IV, 1, 3, etc.; Charax *ap. Et. de Byz.* Il ne serait pas impossible qu'il fallût rapprocher ce nom des noms de peuples ligures en *-ubii* ou *-ybi* (cf. p. 489, n. 1). Sur leur nom et leur formation, t. I, p. 180, n. 5, p. 393-4, 311-2, t. II, p. 19. On les divisait en dix tribus, μέρη (Strabon, IV, 3, 3; cf. p. 20), qu'on peut presque toutes retrouver (cf. t. I, p. 180) : 1<sup>o</sup> les Salyens proprement dits (Arles?, Aviénus, 701); 2<sup>o</sup> les gens d'Ernaginum ou Saint-Gabriel, *Nearchi* pour *Ernagi*?, Aviénus, 700; 3<sup>o</sup> les *Avaticii*, autour de l'étang de Berre?; 4<sup>o</sup> les *Anatili*, dans la vallée de la Touloubre?; 5<sup>o</sup> les Comanes ou Ségo-briges des environs de Marseille et de Garguier (t. I, p. 180, n. 4; cf. Pline, III, 36; Varron, *R. r.*, II, 4, 10, *Comatinæ* pour *Comanæ*?); 6<sup>o</sup> les gens de Ceyreste, *Camactulici*? (Pline, III, 34); 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> ceux de Toulon (peut-être les *Suelleri supraque Verucini* de Pline, III, 34; cf. p. 460, n. 11); 9<sup>o</sup> la tribu de l'Arc (*Cænicenses*, Pline, III, 36; Καίνικτων, Cabinet des Médailles, 2245-6); 10<sup>o</sup> les *Deuviates*, *intus*, c'est-à-dire dans la région de Pertuis et Cadenet au delà de la Durance (Pline, III, 34; C. I. L., XII, 1062, 1063-4; cf. p. 510, n. 1); 11<sup>o</sup> les *Bormanni* ou *Bormani* (Pline, III, 36), dans les



plaines : la Camargue n'était bonne que pour les chevaux, et la Crau pour les bêtes à laine; moustiques et Mistral les rendaient insupportables à d'autres qu'à des chasseurs et des bergers<sup>1</sup>. En revanche, leurs montagnes étaient moins âpres, plus familières, comme celles des Maures, de la Sainte-Baume et de Sainte-Victoire, hautes collines baignées de soleil, parfumées de thym et de lavande. Leurs places fortes de l'intérieur offraient des pentes plus accessibles : près de la principale, Entremont sur la vallée de l'Arc<sup>2</sup>, sourdaient les plus célèbres des eaux chaudes du Midi, celles d'Aix-en-Provence<sup>3</sup>. Enfin, ils touchaient à la grande route du Languedoc, à la mer et à Marseille. Les mêmes influences méridionales qui agissaient sur les Volques, pouvaient amener les Salyens, plus tôt que d'autres Gaulois, à la vie civilisée. Déjà au temps de Marius ou de César, nous verrons chez eux les rudes et puissantes ébauches d'une sculpture originale<sup>4</sup>. Partout, les tribus reçoivent et imitent les monnaies marseillaises<sup>5</sup>. Les négociants grecs sont accueillis en amis de tout instant; et s'il le faut, les Salyens mettent au service de leurs voisins hellènes les soldats de leur nation<sup>6</sup>. — Pourtant, ils ne sont devenus ni aussi riches ni aussi cultivés qu'on l'attendrait de leurs alliances et de leur situation. Le carrefour d'Arles n'arriva jamais, avant la domination romaine, au rôle commercial que lui offrait la nature : il man-

monts des Maures. — Cf., dans des sens très différents : Bouche, *La Chorographie ou Description de Provence*, Aix, 1, 1664; Gilles : 1° *Les Saliens avant la conquête romaine*, [fragment sur Velaux], 1873; 2° *Le Pays d'Arles*, [s. d.], Paris et Marseille; 3° *Le Pays d'Aix*, [1901?]; Jullian, dans les *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville*, [1906], p. 97-109.

1. Sur le Mistral et la Crau, t. I, p. 57, 67, 87, t. II, p. 269 et 283; sur les Marseillais en Camargue, t. I, p. 400; chevaux de Camargue?, t. II, p. 191, n. 3, p. 270, n. 4; le butor, p. 287.

2. Cf. plus haut, p. 512, n. 1.

3. Connues évidemment dès le milieu du n° s., Tite-Live, *Ep.*, 61; Strabon, IV, 1, 5.

4. Bas-reliefs d'Entremont au Musée d'Aix : Gibert, n° 305-7; Espérandieu, I, p. 83-7.

5. Cabinet des Médailles, 2245-6; cf. Blanchet, p. 230, et ici, t. I, p. 442, t. II, p. 340.

6. T. I, p. 469-470. Sur leurs forces militaires, cavalerie et infanterie, cf. t. II, p. 191, n. 3.

quait, du reste, d'une bonne assiette militaire. Ce furent de médiocres navigateurs que les Salyens : je ne suis pas sûr qu'ils n'aient pas laissé aux Marseillais toutes les pêcheries de l'étang de Berre<sup>1</sup>. Comme sur les estuaires de la Loire et de la Garonne, l'empire du bas fleuve passa à la nation maritime d'à côté. Marseille, derrière ses longues îles, surveillait l'entrée et la sortie du delta, et reléguait les Gaulois dans les affaires terrestres<sup>2</sup>. La ville grecque séparait dès lors son existence de celle de l'arrière-pays auquel elle s'adossait : de même qu'au Moyen Age sa république opposera fièrement ses droits, ses richesses, sa maîtrise de la mer, au comte de Provence, seigneur besoigneux de la Crau et des montagnes.

Au nord des Alpines commençaient les Cavares ou « les Grands »<sup>3</sup> : ils représentaient, dans le bassin rhodanien, surtout la vie agricole. Des trois peuples, ils ont le moins de montagnes et le plus de plaines. Et ces plaines, grasses, chaudes, toujours arrosées, sont les plus fécondes du Midi. Depuis Valence jusqu'à Tarascon, c'est comme une Limagne ensoleillée, bruyante et lumineuse, où les sillons, les prairies, les vergers et les potagers s'entremêlent et s'associent pour une fertilité continue<sup>4</sup>. Le territoire des Cavares, unité purement nominale, embrassait une dizaine de sociétés rurales, ayant chacune son nom, son vallon de culture, sa ville déjà peuplée, et sans doute aussi sa physionomie propre, qui n'a point dû trop changer depuis deux millénaires : les gens de Glanum exploitaient au nord des Alpines les eaux vives du bassin de Saint-Remy<sup>5</sup>; les Mémines se grou-

1. T. I, p. 406-7; t. II, p. 291, n. 3.

2. T. I, p. 399-400. Notez l'existence d'un comptoir grec sur le Rhône en face d'Arles (t. I, p. 399), où se trouvaient peut-être des chantiers de construction marseillais (t. I, p. 92). Sur la flottille du bas Rhône, t. I, p. 466.

3. *Cavari* : Varron, *Res rustica*, II, 4, 10; Strabon, IV, 1, 11 et 12.

4. Strabon, IV, 1, 2 : *Δία γόρρα δάεισι τῆς εὐδαίμωνεστάτης τῶν ταύτην*. Cf. t. II, p. 265.

5. *Glanum*, que Saint-Remy n'a fait que remplacer, est une localité préromaine : elle apparaît d'abord dans Pline (III, 36), sur une inscription (*C. I. L.*, XII, 1005) et une monnaie unique, trouvée à Saint-Remy (Cab. des Méd., n° 2247). Cf. p. 31.

paient sur les terres de Carpentras aux innombrables rivières<sup>1</sup>; Apt commandait aux Vulgientes<sup>2</sup> dans le val encaissé que les montagnes couronnent de toutes parts, et dont la source de Vaucluse annonce l'entrée. Les Cavares proprement dits se réunissaient au pied du rocher d'Avignon, qui dominait le Rhône près du confluent de la Durance, ou à l'entour de la colline d'Orange, d'où coulait la source vivante, déesse de la ville<sup>3</sup>. Plus au nord, c'étaient les Tricastins<sup>4</sup>, dans les vallées qui descendent de Grignan vers les passages de Viviers et de Pont-Saint-Esprit, les Ségovellaunes, la silencieuse peuplade du Valentinois<sup>5</sup>, et d'autres encore<sup>6</sup>. Tous étaient, semble-t-il, de bons agriculteurs<sup>7</sup>, les plus pacifiques des Celtes, et peut-être trop soucieux de leurs intérêts matériels pour songer aux grandes causes. Hannibal, qui se battit à Tarascon et au delà de Valence, traversa en quatre jours le pays cavare, et ce furent les étapes les moins troublées de sa marche entre Carthagène et Turin<sup>8</sup>. Plus tard, pas une seule fois le nom de ces peuples ne sera prononcé dans l'histoire des guerres contre Rome.

Avec les Allobroges<sup>9</sup> au contraire, Hannibal et les Romains virent un peuple de batailleurs. Celui-là dut intervenir dans leurs guerres civiles dès son entrée chez eux, et demeura sur

1. *Carbantorate* [*Carpentorate*] *Meminorum*, Pline, III, 36; cf. p. 254, n. 8. Je suppose que la ville des Cavares - de Strabon (IV, 1, 11) est Carpentras: et il est en effet possible que Carpentras, presque au centre de leur territoire, ait été un instant leur ville principale; cf. sur ce passage si discuté, Müller, éd. de Strabon, p. 962.

2. *Apta Vulgentium*, Pline, III, 36.

3. Cf. p. 510, n. 6 et 7.

4. *Tricastini*, le futur Tricastin. Tite-Live, V, 34, 5 (anachronisme); XXI, 31, 9.

5. *Segovellauni*, Pline, III, 34. Je ne serais pas étonné qu'ils fussent un démembrément des *Vellavii* ou *Velaunii* du Velay (cf. p. 540, n. 5).

6. Cf. Strabon, IV, 1, 12.

7. Cf. p. 265, n. 9: leur charcuterie, p. 282, n. 6, p. 293, n. 4.

8. T. I, p. 473-4. Remarquez que l'histoire d'Érippé, racontée par Parthénien, parait avoir été placée chez les Cavares (τὸν δὲ βάρβαρον Καυάρων, Didot, *Erotici*, p. 8), et c'est un apologue à l'éloge de l'hospitalité celtique.

9. Chorier, *Hist. gén. de Dauphiné*, Grenoble, 1661 (précieux); Ducis, *Les Allobroges et les Ceutrons*, Annecy, 1890 (*Revue Savoissienne*); Debombourg, *Les Allobroges*, *Rev. du Lyonnais*, III<sup>e</sup> s., I et II, 1866; Garofalo, *Gli Allobroges*, Paris, 1895. — La vraie forme est bien *Allobroges*: Ἀλλόβρογες est grec; cf. t. I, p. 309, n. 6. Sur leur frontière au nord, p. 54, n. 2, au sud, p. 510, n. 1. Sur leurs monnaies, p. 348.

le qui-vive jusqu'à la sortie de leur territoire<sup>1</sup>. Les montagnes, qui couvraient presque tout le pays, les avaient élevés dans le courage, l'audace et l'amour de l'indépendance : ils étaient habitués à mépriser les avalanches et à repousser les maîtres étrangers. C'est le seul nom du Midi que redouteront les Romains, et qui leur fera une guerre sérieuse<sup>2</sup>. Jusqu'au temps de Vercingétorix, les partisans de la nation gauloise escomptent leur patriotisme<sup>3</sup>. Mais on dirait qu'ils unissent à cet amour de la liberté un besoin de loyauté qui est assez rare chez les peuples barbares : ils se soulevaient, ils ne trahissaient pas<sup>4</sup>. Comme manière de vivre, ils sont du reste déjà loin de l'antique sauvagerie des tribus montagnardes. La possession tranquille de plaines riantes, encadrées et protégées par de hauts pays, telles que la Valloire, le val de Chambéry, le Royans et le Grésivaudan, coupant les massifs neigeux d'une tranchée de verdure<sup>5</sup>, celle des ports de Vienne et de Genève, qui ouvraient à leurs pensées de plus larges horizons et à leurs marchandises des débouchés lointains, enfin les ressources agricoles et métalliques de leur pays<sup>6</sup>, avaient surexcité chez eux le goût de la culture et du travail industriel. Hannibal s'y approvisionna d'armes et de vêtements<sup>7</sup>. La terre noire et d'un grain très fin, entassée dans les vallons par les ruines du glacier du Rhône, leur permettra de produire des poteries légères et solides, fort recherchées de leurs voisins<sup>8</sup>.

1. T. I, p. 474-479.

2. Ammien, XV, 12, 5; Cicéron, *Catilinaires*, III, 9, 22; Salluste, *Cat.*, 41, 1; César, I, 6, 2; etc.

3. César, VII, 64, 7.

4. Cette loyauté ressort de plusieurs faits : leur attitude envers Hannibal (t. I, p. 474-479); l'appui qu'ils ont donné aux Salyens (Tite-Live, *Épitome*, 61); leur refus d'entrer dans la conjuration de Catilina (Salluste, *Catilina*, 41); d'abandonner César dans la guerre de 52 (VII, 65, 3).

5. Strabon, IV, 1, 11 : Τὰ πεδία καὶ τοὺς ἀλλόωνας τοὺς ἐν ταῖς Ἄλπεις.

6. Chanvre, poix, tissus et cuirs, ble : Tite-Live, XXI, 31, 4 et 8; Polybe, III, 49, 5; César, I, 28, 3; Pline, XVIII, 85; cf. p. 272, p. 263, n. 5, p. 298 et 301, p. 267, n. 1. Mules, p. 280. Pierres précieuses?, p. 303, n. 9. Armes, p. 305.

7. T. I, p. 475.

8. T. I, p. 83.

On remarquera qu'entre l'Isère allobroge et les sommets du Ventoux et de Lure, il reste une large étendue de bois, de vallons et de montagnes : Vercors<sup>1</sup>, Diois et Baronnies, hautes vallées de la Drôme, de l'Aygues et de l'Ouvèze; et c'était l'arrière-pays naturel des Cavares ou des Tricastins. Cependant, il n'appartenait pas à ces peuples, du moins à l'époque où nous pouvons les connaître. Une nation particulière, celle des Voconces<sup>2</sup>, s'y était développée, le long de la route directe qui, par la Drôme et le col de Cabre, mène du Rhône à la haute Durance et au mont Genève<sup>3</sup>. Cette nation, sans avoir l'importance des trois autres, n'en était pas moins forte et riche, grâce aux nombreux recoins de terres arables que dissimulaient ses trois vallées principales<sup>4</sup>, et à la nature énergique de ses hommes. Là encore, point de capitale naturelle, mais des bourgades à mi-coteau, lieux de rendez-vous, de fêtes et de marchés : Die, Vaison, Luc<sup>5</sup>, qui doivent leurs noms à ces sanctuaires ou ces divinités rustiques auxquels les Voconces, à demi ligures, restèrent profondément attachés<sup>6</sup>.

A l'est et à l'ouest des quatre États principaux du bassin rhodanien, de moindres peuplades gauloises s'enfonçaient dans

1. *Vertacomacorii*, *pagus* des Voconces (Pline, III, 124; cf. t. I, p. 291, n. 4).

2. Les *Vocontii* sont cités dans les *Fastes Triomphaux*, chez César (I, 10, 5) et Strabon (IV, 1, 3 et 11). Mais Strabon (IV, 1, 3) appelle à tort voconces les peuples riverains de la Durance, depuis le pays de Manosque jusqu'à l'entrée de l'Embrunais : à moins que les Voconces ne se soient réellement étendus, pendant un temps, sur les pays de Sisteron et de Gap. — Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, *Mém. prés. par divers savants à l'Ac. des Inser.*, II<sup>e</sup> s., II, 1849; Florian Vallentin, *Essai sur les divinités indigènes du Vocontium*, Grenoble, 1877 (*Bull. de l'Acad. Delphinale*).

3. Cf. t. I, p. 46, n. 6, p. 473, n. 6.

4. Strabon, IV, 6, 4 : Ἀλιόνας ἀξιολόγους.

5. *C. I. L.*, XII, p. 160-1.

6. Strabon en parle dans son paragraphe sur les Ligures et Celtoligures (IV, 6, 4 et 5). — Le peuple ou la tribu des *Sebaginni* (ou *Sebaguni*; *sic* mss., les éd. ordinaires portent *Segusiani*, *Segusiani*, *Sebusiani*), dont parle Cicéron, et situé à 700 milles de Rome (*Pro Quinctio*, 25, 79 et 80), me paraît devoir être cherché dans les Alpes du Dauphiné ou de Vaucluse, peut-être aux alentours de Sault; on songe d'ordinaire à la Savoie (Bernard, *Rev. du Lyonnais*, III<sup>e</sup> s., III, 1867, p. 93 et s.; le même, *Bulletin de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1866, p. 111 et s., etc.); le rapprochement avec les Ségusiaves (cf. p. 537, n. 9) doit être absolument écarté.

les vallées les plus hautes, mais toujours le long des routes qui menaient aux cols des montagnes. — Sur la rive droite du Rhône, celle des Helviens<sup>1</sup> occupait, dès le confluent de Pont-Saint-Esprit, le bassin de l'Ardèche et ses « nids de culture<sup>2</sup> », et surveillait la route capitale des Cévennes, par la Fontolière et le col du Pal<sup>3</sup>. — Nous avons déjà parlé des tribus à demi germaniques qui tiennent, dans le Valais, la montée du Grand Saint-Bernard<sup>4</sup>. — A chacun des étages du bassin de la Durance, on trouvait une peuplade différente. Passé les Cavares et les Salyens<sup>5</sup>, c'étaient, sur la vieille route d'Hercule : les gens de Sisteron, qui en gardent le plus étroit défilé et le plus dangereux « mau-passage<sup>6</sup> » ; les Tricores de Gap<sup>7</sup>, au carrefour des chemins de montagnes descendant de chez les Voconces et les Allobroges<sup>8</sup>; les Caturiges<sup>9</sup> de Chorges et Embrun, dernière étape avant les plus hautes Alpes.

Ainsi, s'avancant par les grandes routes qui menaient au

1. *Helvii* : César, VII, 7, 5; 8, 4 et 2; 64, 6; 65, 2 (mention de leurs *oppida*) ; Strabon, IV, 2, 2, qui les fait commencer au Rhône. Leur métropole (Pline, III, 30) sera Aps, *Alba*, nom ligure qui doit signifier quelque chose comme *castellum* (cf. t. I, p. 177, n. 1).

2. Surtout le vallon d'Aubenas; cf. Vidal de La Blache, p. 268. La fertilité du pays des Helviens sera indiquée par Pline (XIV, 18 et 43).

3. Sur cette route, t. I, p. 25 et 409, t. II, p. 226 et 232. C'est, en 52, celle de la marche de César contre les Arvernes (VII, 8, 2) et de la descente des Arvernes sur la province (VII, 64,6 et 65,2). Pont-Saint-Esprit marque de ce côté, semble-t-il, la limite des Volques (diocèse d'Uzès); je n'affirmerai pas que le lieu n'ait pas été disputé entre Helviens, Volques, Tricastins et Cavares. Car ces peuples se rencontraient à l'embouchure de l'Ardèche, point qui est, dans le Midi, le plus grand carrefour de nations, et le plus important carrefour de routes après celui d'Arles, Tarascon, Avignon.

4. T. I, p. 315; t. II, p. 463.

5. Cf. p. 509, p. 510, n. 1, p. 31, n. 3.

6. La future cité romaine de Sisteron correspond, je crois, aux *Tritolli* (var. *Tri-collis*) de Pline (III, 34).

7. *Tricorii* : Tite-Live, XXI, 31, 9; Strabon, IV, 4, 11; 6, 5; Pline, III, 34.

8. Col de Cabre (Diois et Voconces); col de la Croix-Haute (Trièves et Grenoble); col Bayard (Champsaur); cf. t. I, p. 46, 475, n. 6, t. II, p. 517, n. 2. Si on ajoute à l'est la dépression de la vallée de Barcelonnette, et à l'ouest la route de la haute vallée de l'Aygues, on verra que les Tricores occupent le plus important carrefour de routes alpestres; cf., aujourd'hui, le rôle de Veynes dans le réseau des voies ferrées.

9. *Caturiges* : César, I, 10, 4; Strabon, IV, 6, 6; cf. t. I, p. 311, n. 5.

dehors, le monde gaulois s'allongeait à travers les masses montagneuses demeurées ligures, tout comme plus tard la langue et les colonies latines, dans l'autre versant, devaient s'échelonner en long ruban sur les voies militaires qui montaient vers les Alpes.

De ces routes alpestres, c'étaient les Allobroges qui tenaient les principaux débouchés, avec Genève, Grenoble et le confluent de l'Isère. Ils occupaient la moitié, ou davantage, du lit du Rhône : un large sentier naturel traversait leur empire d'une extrémité à l'autre, de Valence à Genève ou du Rhône à l'Isère par le détroit de Chambéry <sup>1</sup>. En face de Vienne, qui leur appartenait, s'ouvraient la brèche du Jarez et le chemin de la Loire. Du confluent de la Saône, dont ils furent ou les maîtres ou les très proches voisins <sup>2</sup>, partaient toutes les autres routes du nord. Leur territoire était plus vaste, plus facile à défendre que ceux des autres États rhodaniens. Nul doute qu'ils n'aient fini par exercer sur eux une sorte de tutelle. On verra leurs chefs protéger ceux des Salyens <sup>3</sup>. Vercingétorix, avec une vue très claire de leur situation, leur offrira le principat de tout le Midi <sup>4</sup>. Ils avaient aussi des intérêts dans le Nord, puisqu'ils possédaient des terres sur la rive droite, du côté des Dombes ou du Bugey <sup>5</sup> : à cause d'elles, ils entreront en lutte avec les Éduens <sup>6</sup>. S'ils parviennent à prendre et à garder le carrefour de Lyon, leur influence pourra rayonner en tous sens dans la Gaule. Dès le temps d'Hannibal, ils y passaient déjà pour une des nations essentielles <sup>7</sup>.

1. Vidal de La Blache, p. 239 : « Qui domine le seuil de Chambéry... devient un personnage avec lequel... le roi de France, la république de Lyon doivent compter. »

2. T. II, p. 250 et s., p. 54, n. 2.

3. Tite-Live, *Épitome*, 61; Appien, *Celtica*, 12.

4. César, VII, 64, 8.

5. Le val Romey, t. II, p. 29, n. 3.

6. Tite-Live, *Épitome*, 61.

7. Tite-Live, XXI, 31, 5; Apollodore *ap.* Étienne de Byzance; Strabon, IV, 1, 11.

## XIV. — DES DEUX CÔTÉS DU JURA

Au nord du Rhône et des deux côtés du Jura s'ouvraient, comme de larges avenues, la Suisse d'en bas et les terres de Bourgogne. C'était la double porte, mal fermée par la nature, qui offrait la Gaule aux invasions de l'Europe centrale <sup>1</sup>.

Les deux seuils étaient encore, au second siècle, fort bien gardés par les hommes. D'abord, les Helvètes du Mein et du Neckar, les Volques Tectosages du haut Danube, en interdisaient les abords aux nations germaniques <sup>2</sup>. Puis, en seconde ligne, derrière le Rhin, d'autres tribus gauloises occupaient plaines et sommets, depuis les pentes des Alpes Bernoises jusqu'aux sapins du Ballon d'Alsace <sup>3</sup>.

Nous ignorons le nom de celles qui habitaient la Suisse, entre les lacs de Constance et de Genève <sup>4</sup>. Ce pays sera, dans quelques années, profondément troublé par l'invasion germanique et les migrations qu'elle entraînera. Les Helvètes, expulsés de leurs domaines rhénans, essaieront, pendant deux générations, de s'y créer une nouvelle patrie <sup>5</sup>. Mais il m'est impossible de dire quels étaient, avant ces temps, les possesseurs gaulois des lacs et de la vallée de l'Aar. Les Helvètes avaient-ils déjà des domaines au sud du Rhin? ou les Allobroges prolongeaient-ils leur empire jusqu'en Thurgovie, ou les Séquanens leur nom à l'est du Jura <sup>6</sup>? Ou plutôt, n'y avait-il point là d'autres tribus gauloises, dont celles du Valais seraient un vestige? ces Gésates, toujours prêts à louer leurs armes et leur

1. T. I, p. 54.

2. *Helvetii*. Cf. t. I, p. 297, 525, t. II, p. 12 et 463-4.

3. Ce rôle, de gardiens de la Gaule contre les Germains, est bien marqué, pour les Séquanens, par Strabon (IV, 3, 2), pour les Helvètes, par César (I, 28, 4).

4. Garofalo, *Su gli Helvetii*, Catane, 1900. Voir aussi *Anzeiger für Schweizerische Geschichte und Alterthumskunde* (*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*), I, 1855-60, et années suivantes.

5. C'est lors de l'invasion cimbrique, qui a coïncidé avec les incursions suèves, que les déplacements helvètes ont commencé (Strabon, IV, 3, 3; VII, 2, 2).

6. Sur les cols du Jura, cf. t. I, p. 54.



courage, qui ne cessèrent, avant et après Hannibal, de descendre dans les vallées italiennes pour secourir Insubres et Boïens, ne seraient-ils pas les précurseurs des Helvètes dans les terres de Suisse<sup>1</sup>? Et si cela était, et rien ne s'oppose à cette dernière hypothèse, voilà déjà commencée, trois siècles avant l'ère chrétienne, cet exode de Suisses mercenaires, qui devait être pendant si longtemps la ressource des batailles italiennes.

La vie politique et matérielle de la Suisse nous est également inconnue. Plus tard, les Helvètes y vivront divisés en quatre tribus, unies par un lien fédéral assez lâche<sup>2</sup>; ils auront douze *oppida*, quatre cents villages, la plupart sans doute d'origine antérieure<sup>3</sup>; leur principale ville, Avenches<sup>4</sup>, fut située exactement au centre de leur route principale, celle que forme le sillon lacustre de Constance à Genève : aux deux extrémités de cette route, *Noviodunum*<sup>5</sup> ou Nyon, *Vitodurum*<sup>6</sup> ou Winterthur, fermaient, à l'entrée des défilés, les portes de leur domaine. Malgré cela, l'unité politique du pays ne sera jamais très grande; et il est permis de croire que les choses étaient pareilles avant le temps des Helvètes.

1. T. I, p. 315, 440, 450. Un autre indice en sa faveur est que César place des *Nantuates*, non seulement dans le Valais (III, 1, 4; 6, 5; cf. p. 463), mais aussi sur le haut Rhin, non loin du lac de Constance (IV, 10, 3); cf. Αἰτουάτιοι chez Strabon (IV, 3, 3), où il n'est pas sûr qu'il faille songer aux Helvètes. En d'autres termes, il aurait existé dans ce qui est la Suisse actuelle une nation belge (cf. t. I, p. 315, n. 6) du nom de Gésates, dont 1° les tribus du Valais, 2° les *Tulingi*, *Latovici* (var. *Latobrigi*), *Rauraci* (César, I, 5, 4; 28, 3; 29, 2), 3° les Gésates de la Rétie romaine, seraient le démembrement, et que les Helvètes auraient en partie soumise; dans un sens analogue, Waltzing, *Les Gésates*, 1901 (*Bull. de l'Ac. roy. de Belg.*). Plus on étudie les vestiges gallo-romains de la Suisse et de la Franche-Comté, plus les rapports avec le monde belge, à ce qu'il me semble, apparaissent nombreux.

2. César, I, 12, 4-6; 27, 4. César, qui indique avec soin ce chiffre de quatre *pagi*, répond à Posidonius, qui ne donnait que trois  $\varphi\lambda\alpha$  (Strabon, IV, 3, 3; VII, 2, 2).

3. César, I, 5, 2; Plutarque, *César*, 18; Dion Cassius, XXXVIII, 31, 2. Songeons à tous les gisements de l'époque de La Tène trouvés en Suisse, et, surtout, à la station de La Tène même (cf. t. I, p. 370, n. 2), encore qu'il me paraisse bien que beaucoup des objets trouvés à La Tène soient du temps des Helvètes.

4. *Aventicum* : nom tiré de la source principale, *Aventia*; t. I, p. 116; t. II, p. 130, n. 9. Voyez les fasc. de l'*Association pro Aventico* : IX<sup>e</sup>, 1907.

5. *C. I. L.*, XII, p. 654; XIII, II, p. 1.

6. *C. I. L.*, XIII, II, p. 47.

Au contraire, les Séquanes<sup>1</sup> de la Bourgogne eurent de très bonne heure une ville souveraine, Besançon<sup>2</sup>. Elle était merveilleusement choisie, au milieu géométrique de leur cité et sur le défilé central de la grande route traditionnelle du Rhin au Rhône. Perchée sur un contre-fort qui domine le Doubs, la rivière l'enfermait presque dans une de ses boucles; elle s'adosait à un vaste rocher qui formait la citadelle, et que les Gaulois avaient enclos d'une autre muraille. C'était, dit César, une base stratégique incomparable<sup>3</sup>; les Séquanes y accumulèrent les vivres et les armes, tous les matériaux de la guerre<sup>4</sup>. — Voici maintenant, dans cette description de la Gaule, la première que nous rencontrons de ces citadelles maîtresses qui font la force, l'unité et la confiance des grands États de la Celtique propre, Séquanes, Bituriges, Arvernes ou Éduens<sup>5</sup>.

Mais, à la différence des autres, l'État séquane ne pouvait durer longtemps. Il se présentait sous une forme trop allongée, allant des bords de la Saône jusqu'à ceux de l'Il. de Louhans à Colmar<sup>6</sup>. Ses meilleures terres, celles d'Alsace et de Bourgogne, d'ailleurs incomparables<sup>7</sup>, se trouvaient aux extrémités de sa voie diagonale, et en contre-bas, très faciles à ravager du voisinage<sup>8</sup>. De plus, Besançon était séparé de la Bourgogne par les forêts de Chaux et de la Serre; et entre la puissante forteresse et la Haute

1. Sur le nom, voir p. 55 sur la possibilité de leur origine helve. t. I, p. 315.

Meynier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107. Besançon, t. 1, p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107.

2. Les Séquanes ont leur capitale à Besançon, t. 1, p. 113, n. 7, et p. 113, n. 8. Tout ce qui suit est de César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107.

3. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107.

4. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107.

5. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107.

6. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107.

7. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107. Sur le nom de Besançon, voir p. 107.

8. César, l. 18, de la guerre civile, v. les conditions habituelles des villes gauloises, par Besnier, *Revue de la Seine*, t. 1, p. 107.

Alsace s'étendait la grande forêt de la Gaule orientale, qui, par-dessus le seuil de Belfort, réunissait les Vosges et le Jura<sup>1</sup>. Si l'on voulait rejoindre le Rhin sur une route moins sombre et plus ouverte, il fallait faire un long détour par la percée de Villersexel<sup>2</sup>, et se résigner à une marche de plus d'une semaine<sup>3</sup>.

Aussi les Séquanes avaient-ils besoin, pour maîtriser ou compléter leur Empire, d'un nouveau point d'appui. Ils l'ont cherché avec raison, non pas en Alsace, mais en Bourgogne; et ils ont bataillé avec les Gaulois du Morvan pour leur enlever les deux rives de la Saône, pour s'asseoir sur les derniers coteaux charolais du bord de l'Ouest, et occuper ainsi à demeure le nœud de routes productives qui se noue à Chalon. La principale cause des grandes luttes intérieures de la Gaule sera la possession des terres fertiles et des carrefours de la Bourgogne<sup>4</sup>.

Par ces voies qui descendaient vers elle de tous les côtés, trop d'ambitions s'approchèrent de la vallée de la Saône pour qu'elle pût former, en outre de son unité économique, un même grand État. Elle fut la plus disparate des vallées de la Gaule. Au sud, Allobroges et Éduens se heurtaient près du confluent de Lyon, et, par leurs querelles, le réduisaient à n'être qu'une stérile rencontre d'eaux courantes<sup>5</sup>. Au nord, les Séquanes arrivaient par le Doubs, les Éduens par la trouée de la Dheune<sup>6</sup>, les Lingons par les dix rivières qui descendaient de leur plateau<sup>7</sup>. Chacun de ces peuples voulut sa part de la plaine de

1. T. I, p. 93; t. II, p. 262.

2. César, I, 41, 4 : vallée de l'Oignon : c'est la route en arc de cercle de Besançon à Villersexel, Arcey, Montbéliard.

3. César, I, 41, 5.

4. Strabon, IV, 3, 3; cf. p. 30, n. 1, et p. 224. Sur les routes de Chalon, p. 537, n. 4.

5. Cf. p. 250-3.

6. P. 536-7. Combien de grands peuples ont fait effort vers cette double vallée de la Saône et du Rhône, on peut s'en rendre compte en suivant la marche des Helvètes en 58 par la route de Genève et Mâcon (César, I, 11). A la montée de l'Écluse, ils sortent de chez eux, et trouvent les Séquanes, qui occupent, je crois, le val Michaille et le val Chezery, puis ils coupent les Allobroges, qui tiennent le val Romey, puis ils entrent chez les Ambarres dans la région du Bugey, enfin, à la descente vers Mâcon, ils arrivent chez les Éduens (cf. p. 20, n. 5).

7. Cf. p. 25 et 525. Il est probable que des routes fréquentées menaient de chez

Bourgogne ; et, dans un siècle, les Germains d'Arioviste y réclameront la leur <sup>1</sup>.

#### XV. — LA VALLÉE DE LA SEINE.

Le bassin de la Seine n'eut pas, sous la domination gauloise, l'importance à laquelle le destinaient sa forme, sa situation et sa richesse <sup>2</sup>. Divisé entre les Celtes et les Belges, il ne dépendait pas d'un grand État homogène. Les premiers avaient gardé pour eux le cours même du fleuve, son centre parisien, les affluents et les routes de la rive gauche ; mais les Belges avaient réussi à prendre les vallées septentrionales, qui étaient les plus longues et les plus riches <sup>3</sup>. Hommes du Nord et hommes du Centre se partageaient donc entre eux l'exploitation des voies commerciales, qui, à travers le bassin, unissaient la Méditerranée et l'Océan.

La haute Seine appartenait aux Lingons <sup>4</sup>, depuis les sources, cachées entre les arbres, où les dévots adoraient la limpide déesse du fleuve <sup>5</sup>, jusqu'à Bar, où viennent expirer les forêts qui ençoignent le bassin de Troyes <sup>6</sup>. De la Seine, ce peuple celtique n'avait aucune portion du cours navigable : mais il ajoutait à sa vallée les hautes terres de l'Aube et de la Marne, le Bassigny et une partie des Faucilles <sup>7</sup>, et, ce qui valait mieux

les Leuques à Besançon par les seuils de Lorraine (Cesar. I, 40, 11), routes convergeant à Port-sur-Saône.

1. César, I, 31, 10.

2. T. I, p. 33 et 35.

3. T. II, p. 471, 479 et suiv.

4. *Lingones*.

5. T. II, p. 131 et 132.

6. Je rattache les *Tricasses* de Troyes (Pline, IV, 107; Ptolemée, II, 8, 10) aux Senons, puisque les Senons touchaient aux Belges (II, 2, 2), et que les Belges ne dépassaient pas au sud la vallée de la Marne (I, 1, 2). Au Moyen Âge, le pays de Tonnerre, sur l'Armançon, appartenait à Langres (Grégoire de Tours, *Gloria confessorum*, II : je ne puis affirmer qu'il en fût ainsi dans les temps gaulois; cf. p. 526, n. 3).

7. César, IV, 10, 1 : il étend aux Faucilles (la Vôge) le nom de *mons Fosejus*, qu'elles conservent. Ce sont les Faucilles que Lucain, fort justement, appelle *Foseji curvam ripam* (I, 397).

encore, la Côte d'Or et la plaine dijonnaise<sup>1</sup>. Les Lingons occupaient donc quelques-uns des passages les plus utiles au commerce gaulois : ceux du plateau de Langres, par où se faisaient les portages entre le Midi et le Nord<sup>2</sup>, et ce facile seuil de Lorraine où les affluents de la Saône méditerranéenne semblent se confondre avec la Meuse rhénane<sup>3</sup>. Aussi la bourgade principale des Lingons, Langres<sup>4</sup>, fut-elle sur le plateau stratégique, triste et décharné, qui commande toutes ces routes : elle y « montait sa faction solitaire entre Champagne, Bourgogne et Lorraine »<sup>5</sup>. Mais malgré leur apparence de bons soldats<sup>6</sup>, les Lingons n'étaient point en ce temps-là un peuple de combats : ils entourèrent les Romains de mille prévenances, tout comme leurs voisins les Leuques et les Rèmes<sup>7</sup>. Ce coin de la Gaule a été celui des hommes qui n'ont demandé qu'à se soumettre. Le passage des marchands avait habitué les Lingons aux gens du Midi et aux choses pratiques. Bons agriculteurs, célèbres par leurs manufactures de drap<sup>8</sup>, ayant jadis joué un certain rôle dans les guerres d'extension<sup>9</sup>, ils paraissent, au temps de César, n'avoir plus que le désir de vivre tranquilles ou de s'enrichir<sup>10</sup>.

Le rôle prépondérant sur le bassin de la Seine propre appartenait aux Sénons, « les Anciens »<sup>11</sup> : et ils méritaient bien

1. Le pays de Dijon a toujours fait partie de la cité de Langres : cf. César, VII, 66, 2.

2. T. I, p. 25, 409, 411 ; t. II, p. 527, n. 2. Ce sont les routes suivies le plus souvent par César : en 58 (I, 37, 5, Langres, Besançon), en 57 (II, 2, 6, Besançon, Seveux, Langres), en 52 (VII, 9, 4, Mâcon, Langres, Sens), dans sa retraite de 52 (VII, 66, 2, Langres, Dijon), etc.

3. La source de la Meuse est à moins d'une lieue de celle de l'Amance, affluent de la Saône.

4. *Andemantunnum* ou *Andemantunum*, cf. *C. I. L.*, XIII, p. 107 ; Holder, I, c. 144-5.

5. Vidal de La Blache, *Tableau*, p. 116 ; cf. p. 240.

6. Lucain, I, 398 : *Pugnaces Lingones armis pictis*.

7. César, I, 40, 11 ; VII, 63, 7 ; VIII, 11, 2.

8. César, I, 40, 11 ; t. II, p. 298, p. 325, n. 5.

9. T. I, p. 251 et p. 200, n. 11, p. 202, n. 4.

10. *Opulentissima civitas*, dira Frontin, *Stratagèmes*, IV, 3, 14.

11. *Senones*. Cf. p. 36. — Quantin, *Recherches sur la géogr. et la topogr. de la cité d'Auzerre et du pays de Sens*, Auxerre, 1858.

leur nom, s'il était vrai qu'ils avaient envoyé en Italie les vainqueurs de l'Allia<sup>1</sup>. Les Sénons de la Celtique avaient à peu près réussi à tirer bon parti de la vallée séquanais et de ses heureuses dispositions. Au sud, ils s'adossaient au Morvan : leur territoire d'Auxerre servait de lien aux routes qui amènent à l'Yonne les eaux et les bois du massif Central<sup>2</sup>; le cours inférieur de l'Armançon leur permettait d'offrir aux marchands un vestibule direct vers la Saône<sup>3</sup>.

C'est sur l'Yonne, le véritable prolongement de la Seine commerciale en amont de Paris, que se bâtit la principale bourgade des Sénons, *Agedincum*<sup>4</sup> ou Sens, à l'horizon de ces moissons qui étaient une de leurs richesses<sup>5</sup>. Au delà de Sens, le confluent de la Seine et du Loing leur apportait deux nouveaux faisceaux de routes, celui de la Loire<sup>6</sup> et celui de la Champagne<sup>7</sup>. Plus bas encore, la petite ville de Melun (*Mellosedum*), bâtie dans une île, était une escale importante de leur batellerie<sup>8</sup>. Leur territoire ne s'arrêtait que vers Corbeil, dans les marais

1. T. I, p. 251, 288, 290, n. 9 et 10, p. 292, 293 et suiv., p. 447-8.

2. Que le pays d'Auxerre soit aux Sénons, non aux Eduens, cela me paraît résulter : 1° de ce que César, étant vers Nevers, ne semble pas loin de chez les Sénons (VII, 56, 59); 2° de ce qu'ils étaient *civitas in primis firma* (V, 54, 2); 3° de ce qu'il fit plus tard partie de la province de Senonaise (*Not. Gall.*, I). Cependant je doute encore à ce sujet, et ne peux affirmer qu'il ne fût pas aux Eduens (cf. p. 98, n. 1).

3. Je place également chez eux, hypothétiquement, le pays de Tonnerre, et, avec moins d'hésitation (cf. p. 524, n. 6), celui de Troyes : leur frontière, sur l'Armançon, devant s'arrêter vers les bois de Montbard.

4. Le mot paraît préceltique. Il n'y a aucun motif de douter qu'*Agedincum* ne soit Sens. César, VI, 44, 3 : séjour de six légions à Sens en 53-52; VII, 40, 4, et 57, 1 : dépôt des bagages de toute l'armée. Tout cela fait supposer que Sens était dès lors une bourgade importante, et au centre d'un pays riche. Je ne suis pas sûr que le Gâtinais fût alors une mauvaise terre, et que les bles nécessaires à l'armée vinssent tous de la Beauce ou de la Brie française.

5. Cf. César, VII, 11, 4.

6. On allait du reste de Sens à Orléans par une route directe, défendue par *Vellunolunum* (Montargis?), qui est aux Sénons. César, VII, 44. Les Sénons touchaient sans doute la Loire à Briare, cf. p. 28 et p. 98, n. 1.

7. Cf. p. 524, n. 6.

8. César, VII, 58, 3 et 5; 60, 1; 61, 5. Sur son nom, cf. p. 254, n. 9. A Melun, reuni par des ponts aux deux rives, la route de Sens à Paris quittait la rive gauche pour la rive droite; cf. p. 250, 225, 217. Les Sénons allaient sans aucun doute jusqu'à Étampes.

de l'Essonne<sup>1</sup>. Si les Sénons ne possédaient point le carrefour de Paris, ils en avaient, après tout, l'équivalent<sup>2</sup>.

Au reste, les Parisiens vivaient plus ou moins sous la dépendance des Sénons. A l'époque de César, on disait que dans la génération précédente, les uns et les autres n'avaient formé qu'un seul État : cela signifiait sans doute que les Parisiens furent d'abord une ou deux des tribus associées sous le vocable sénon, et qu'elles s'en séparèrent ensuite<sup>3</sup>.

Les Parisiens<sup>4</sup>, par eux-mêmes, valaient peu de chose. Leur territoire finissait aux marais de Corbeil, à la forêt de Rambouillet, au défilé de la Seine devant Melun, aux bois de Chantilly, Luzarches, Bondy, Pomponne, Armainvilliers et Sénart<sup>5</sup>. Leur île et place forte de Lutèce<sup>6</sup>, bloquée déjà par le fleuve<sup>7</sup>, l'était encore par les marais qui le prolongeaient au nord, par les collines boisées qui le bordaient au midi<sup>8</sup>, par les sinuosités sans fin et les longs îlots de son cours, qui rendent les guets-apens si faciles<sup>9</sup> et la navigation si lente<sup>10</sup>. Dans ce petit territoire, quelques champs de blé et beaucoup de bois : il est, à vrai dire, le dernier essart de la forêt des Ardennes. Aussi

1. Cf. César, VII, 57, 4.

2. Chose remarquable, durant les campagnes de 52, tandis que Paris est le lieu de concentration des Gaulois du Nord (VII, 57 et 58), c'est Sens qui est celui de César et de Labiénus (VII, 40; 34: 57, 1). Il y a eu, si je peux dire, conflit entre les deux carrefours, cf. p. 43. — La Champagne était donc partagée entre Sens, qui gravitait vers Paris, et Reims, qui gravitait vers le nord (cf. p. 484-6) : la frontière des deux cités était marquée par la marche solitaire entre Aube et Marne. Sur ce dualisme de la Champagne, cf. Vidal de La Blache, p. 123. — Peut-être, par suite, y eut-il concurrence entre deux trajets pour la route commerciale du Midi : 1° celui par Auxerre, Sens, Paris, fréquenté peut-être surtout par les Marseillais; 2° celui par Langres, Reims, fréquenté peut-être surtout par les Italiens (p. 485, n. 9). Notez que les peuples de cette dernière route appelleront César, et que ceux de la précédente le combattront. Cf. p. 331, n. 7.

3. César, VI, 3, 5. Cf. p. 42-3.

4. *Parisii* : César, VI, 3, 4; VII, 4, 6; VII, 34, 2: 57, 1; 75, 3.

5. Cf. p. 61.

6. César, VI, 3, 4; VII, 57, 1: 58, 3, 5 et 6 : cf., sur ce nom, t. I, p. 177.

7. César, VII, 57, 1; 58, 3. Des ponts la réunissaient aux deux rives, mais ils étaient faciles à couper, VII, 58, 6. Cf. p. 243, n. 9, p. 248, 249.

8. T. I, p. 102-3; César, VII, 62, 9.

9. César, VII, 60-62.

10. Cf. p. 226.

les Parisiens, serrés de près par les Bellovaques, les Carnutes et les Sénons<sup>1</sup>, comptaient surtout comme étape de la batellerie fluviale, et rendez-vous de concentration militaire<sup>2</sup>. Mais il y avait, sur ce coin de terre déjà prédestiné, tant de conditions favorables à la vie matérielle et aux rapprochements entre les hommes, que la population y était devenue fort dense<sup>3</sup>, et qu'il s'y formera une confrérie de « marchands de l'eau », « les mariniers parisiens »<sup>4</sup>.

On peut parler dans les mêmes termes de la dernière peuplade celtique de la Seine, celle des Véliocasses<sup>5</sup> ou du Vexin, entre l'Oise et Caudebec : Rouen, *Ratumagus*, était ou allait être leur marché et leur ville principale<sup>6</sup>. Mais à l'époque gauloise, elles se mouvaient dans l'orbite des Bellovaques<sup>7</sup>, comme Lutèce et les Parisiens dans celui des Sénons.

C'était alors la destinée commune de toutes les bourgades sises aux plus grands carrefours gaulois, Nantes, Bordeaux, Arles, Lyon et Paris, que de jouer un rôle secondaire<sup>8</sup>. Ces lieux où les fleuves et les routes convergent, sont naturellement des bas-fonds marécageux qui n'offrent pas les aires planes et hautes où le Gaulois plantait ses villes souveraines. La défense militaire en était malaisée : ils n'offrent pas d'arrière-pays sur quoi ils puissent s'appuyer. Au lieu d'être, comme Bibracte ou Besançon<sup>9</sup>, la forteresse qui commande, ils sont une terre déprimée à la merci du plus fort.

1. Cf. p. 481-2, 527, 529, 532.

2. VI, 60, 4; VII, 34, 2; 57; VI, 3, 4. Cf. p. 225, 249.

3. Ils sont taxés à 8000 soldats en 52, autant que les Pictons, les Turons et les Helvètes, VII, 75, 3. Il est du reste possible que sous le vocable de Parisiens, on ait aussi compris quelques tribus placées plus tard en dehors de la cité gallo-romaine.

4. Les *navis Parisiis* du temps de Tibère, probablement antérieurs à la conquête; cf. p. 237, n. 6.

5. Vélocasses (var. Véloc, Véloc), Véloc; César, II, 4, 9; VII, 75, 3; VIII, 7, 4. — Pour la bibliographie, p. 487, n. 1. — Monnaies, p. 347, n. 3, p. 348, n. 3.

6. P. 248, n. 4.

7. César, II, 4, 9; VIII, 7, 4.

8. P. 492, 501, 515-4, 256-3; cf. Vienne en Autriche, t. I, p. 377, n. 7. Cf. t. I, p. 34 et suiv.

9. P. 336 et 322.



Ce n'est pas à dire que leurs mérites commerciaux et militaires demeurent inutiles. Mais ils sont détournés à son profit par quelque nation voisine. Éduens et Allobroges bénéficiaient du confluent de Lyon; les carrefours de Paris tournaient à l'avantage des Bellovaques, des Sénons, et, comme on va le voir, des Carnutes eux-mêmes<sup>1</sup>.

Avec ceux-ci, nous touchons enfin à la Loire.

#### XVI. — LE BASSIN DE LA LOIRE

Les bassins de la Loire et de la Seine ne sont séparés ni par l'obstacle des distances ni par celui des montagnes. Un seul gîte peut suffire, et deux journées de marche, pour aller de l'un à l'autre fleuves. A quinze lieues seulement de chacun d'eux, Chartres domine la vallée qui conduit à Mantes et la plaine de moissons qui finit à Orléans; Montargis, dans une situation semblable, est également à une ou deux étapes d'Orléans et de Gien, de Sens et de Melun<sup>2</sup>; de Nevers à l'Yonne, enfin, la Nièvre trace une route rectiligne de même longueur<sup>3</sup>.

Aussi, les grands États riverains d'un de ces deux fleuves ne résistèrent jamais à la tentation de rejoindre l'autre. Les Sénons avaient cherché la Loire par les routes de Montargis et de Gien<sup>4</sup>, et l'atteignaient sans doute de Briare à La Charité<sup>5</sup>. Inversement, les Carnutes de la Loire se sont installés sur la Seine, de Médan à Vernon<sup>6</sup>, et les Éduens débordent de toutes parts dans les vallées supérieures, à Clamecy, à Avallon, à Alise-Sainte-Reine<sup>7</sup>.

1. P. 250 et s., p. 481-2, 527 et 532-3.

2. Cf. p. 526, n. 6.

3. Route suivie par César dans sa retraite de 52, VII, 56, 5.

4. P. 526, n. 6.

5. P. 98, n. 1, p. 28, n. 2 et 6.

6. Cf. p. 28, n. 3.

7. Cf. plus loin, p. 536-8. L'Auxois dépendait des Éduens; de même, Avallon et le pays avalonnais; Clamecy, sur la route Nièvre-Yonne, est à la lisière nord du pays éduen de Nevers. Sur le pays d'Auxerre, cf. p. 98, n. 1, p. 526, n. 2.

Et ces derniers États, l'Eduen menaçant les Sénons par les terres hautes de l'Auxois et du Morvan, le Carnute les bloquant par son port de Mantes, réduisaient ainsi l'importance du seul grand empire celtique qui ait pu se constituer dans le bassin parisien.

C'est donc enfin à la Loire que nous devons les vrais États souverains de la Gaule celtique, et de toute la Gaule même. La vallée de la Loire, en effet, était la seule à réunir toutes les conditions de puissance requises en ce temps. Son fleuve figurait la ligne médiane de la Gaule : il naissait près du Rhône, coulait le long de la Saône, rejoignait presque la Seine entre Gien et Orléans, et enfin, près de son embouchure, se rapprochait de la Garonne. Même la terre extrême de l'Armorique tenait à la contrée ligérine par le seuil qui unit Nantes à la Vilaine, ou par le chapelet d'îles qui du Croisic à Quiberon encadre la mer Vénète. Il n'y avait aucune région sur laquelle un Etat de la Loire ne pût mettre la main ou faire passer ses marchands et son influence<sup>1</sup>.

Les ressources intérieures du bassin assuraient son indépendance. Nulle part, le sol et le sous-sol de la France n'étaient exploités avec une telle énergie : là s'étalaient les plus vastes étendues de terres arables dont elle pût s'enorgueillir, Limagne et Beauce; là s'entassaient les richesses métalliques des montagnes, or, argent et fer, et peut-être même l'étain et le cuivre, si rares ailleurs<sup>2</sup>. De Bourges à Alésia par Bibracte, c'était alors comme la grande route de l'industrie gauloise<sup>3</sup>. Enfin, maîtres des forêts et des montagnes centrales, souverains incontestés des plus hauts lieux<sup>4</sup>, les Etats de la Loire dominaient la Gaule comme d'une formidable citadelle.

Ce n'est point sur la Loire, assurément, que s'est formé le

1. Cf. t. I, p. 26, 30.

2. Cf. t. I, p. 76-9, t. II, p. 303-305.

3. T. II, p. 311, 314, 328-9.

4. T. I, p. 15 et 92-3.

nom celtique, venu des rivages lointains de l'Océan Septentrional. Mais c'est dans ses terres que ce nom a poussé de nouvelles racines, c'est grâce à elles qu'il s'est rajeuni pour une vie puissante <sup>1</sup>, comme le nom franc devait se retremper et grandir dans le bassin de la Seine, et le nom normand sur les rivages du Calvados.

Aussi la vallée de la Loire nous offre les souvenirs les plus anciens et les traditions les plus fortes du monde gaulois <sup>2</sup>. Le premier roi celtique dont des récits aient conservé le nom était un Biturige, et de Bourges les Celtes sont partis pour conquérir l'univers. C'est sur les hauteurs qui dominent ses rivières, sur les ports qu'abrite le fleuve, que se trouvent les villes les plus fortes, les plus belles, les plus laborieuses <sup>3</sup>. Des États de la Loire dépendent ces lieux de grand pèlerinage, ces assemblées de prêtres et de dévots, ces groupements de foules venues de partout pour se courber sous l'espérance ou la crainte, toutes ces panégyries spontanées qui sont les revanches de l'humanité en désir d'union sur les morcellements misérables des sociétés politiques. Cette contrée, qui présentait l'équivalent celtique de Delphes ou de Saint-Jacques, de La Mecque ou de Lourdes, était bien le « milieu » moral de toute la Gaule <sup>4</sup>. Enfin, quoique le plus vaste de tous les bassins, il était le moins divisé, et n'appartenait qu'à un petit nombre d'États, solidement organisés.

Nous avons déjà indiqué ceux qui en détenaient les abords inférieurs, Aulerques et Namnètes au nord, Lémoviques et Pictons au sud <sup>5</sup>. Des Andes, maîtres en Anjou <sup>6</sup>, des Turons, maîtres en Touraine, nous ne savons que très peu de chose <sup>7</sup> : ils occupaient

1. T. I, p. 243 et suiv.

2. T. I, p. 253 et 286-7.

3. Cf. t. II, p. 60-3, 246-250, 255-9, 311, 314, 328-9.

4. T. II, p. 97 et suiv., p. 136, 164, 445.

5. P. 490-4, 496-8.

6. *Andes* : César, II, 35, 3, III, 7, 2; *Andi* : VII, 4, 6; VII, 75, 3?. Plus tard *Andicavi* (Pline, IV, 107) ou *Andecavi*, Tac., *Ann.*, III, 41.

7. *Turones* : II, 35, 3; *Turonos* : VII, 4, 6 (var. *Tursomnos*, *Tursumnos*); VII, 75, 3; VIII, 46, 4 (var. *Turones*).

les excellents carrefours stratégiques et commerciaux que sont d'un côté les confluent de la Maine, de l'autre les rencontres du Cher, de l'Indre et de la Vienne<sup>1</sup>; mais ce furent de petites nations, les moindres de la Loire; la terre y paraissait alors moins fertile qu'elle n'était<sup>2</sup>; elle manquait peut-être de grosses bourgades et de bons refuges militaires<sup>3</sup>, et si la cause de l'indépendance en vit sortir quelques-uns de ses champions, le pays lui-même se laissa prendre sans coup férir<sup>4</sup>. Andes et Turons ne pouvaient encore tirer qu'un médiocre parti de leur situation : leur malchance ressemblait à celle des gens de Rouen et de Paris<sup>5</sup>.

Les forces agissantes du bassin de la Loire, matérielles et morales, se répartissaient entre les quatre États d'amont.

#### XVII. — LES QUATRE NATIONS CENTRALES

L'État carnute, de Blois à Sully sur la Loire, de Mantes sur la Seine<sup>6</sup> aux étangs de la Sologne<sup>7</sup>, recevait sa force des dieux, des prêtres, des routes, du blé et des forêts. Délégation sacrée de tous les peuples, les druides y tenaient leurs assises : on y invoquait solennellement les dieux communs du nom celtique. Sur son domaine était le milieu de toute la Gaule : et peut-être, soit dans ces forêts du Perche où l'Eure et les rivières du Maine mêlent presque leurs sources<sup>8</sup>, soit plutôt dans celle d'Orléans où les premières eaux de l'Essonne parisienne semblent sortir de la Loire elle-même<sup>9</sup>, les Carnutes montraient-

1. C'est pour cela que les légions y ont hiverné ou séjourné en 57-56 (II, 35, 3) et 51 (VIII, 46, 4).

2. *Inopia frumenti* chez les Andes, III, 7, 2 et 3; cf. p. 266, n. 7.

3. Tours et Angers paraissent d'origine romaine.

4. Dumnac en 51 : VIII, 26, 2 ; 31, 4-5; cf. en 21 ap. J.-C., Tacite, *Annales*, III, 41 et 46.

5. Cf. p. 527 et 528.

6. Cf. p. 28, n. 3, et p. 530.

7. Sully est aussi, au point de vue géographique, un point important du cours de la Loire, Vidal de La Blache, p. 161.

8. Étangs de la forêt de Longny.

9. Cf. t. II, p. 98, n. 1.

ils quelque lieu sacré, étang, bosquet ou fontaine, qu'ils célébraient comme l'ombilic du domaine gaulois<sup>1</sup>. Voilà pourquoi ce fut de ce pays, au temps de la guerre de l'indépendance, que partirent les décisions générales, les appels à la guerre sainte<sup>2</sup>. Ces hommes étaient, pour ainsi dire, les hérauts sacrés<sup>3</sup> de la Gaule, criant la bataille à l'entrée de toutes ses routes. — Car ils campaient au centre des voies principales de la Celtique : la Seine leur amenait les marchandises du bassin de Paris ; la Loire, celles des hautes terres ; et par l'une et l'autre arrivaient les produits du Rhône et de la mer ; en aval, l'Armorique communiquait sans peine avec eux<sup>4</sup>. Pour aller de Lutèce à Bordeaux, de Germanie en Aquitaine, il faut passer par Orléans<sup>5</sup>. Cela faisait des Carnutes les commissionnaires ou les transitaires obligés des grandes opérations commerciales. Orléans (*Genabum*<sup>6</sup>), pont et port sur la Loire, à égale distance de Bourges, de Sens et de Paris, était désigné pour devenir une place commerciale de premier ordre : aussi loin qu'on le trouve nommé, il paraît un rendez-vous de marchands et de fournisseurs d'armées<sup>7</sup>. — Derrière lui, s'étendent les champs de blé de la Beauce, sur les dix ou quinze lieues de routes qui mènent à Chartres ou à Pithiviers, et tout cela, avec ces deux bourgades,

1. Cf. p. 97-8, 445-6.

2. En 54, ils se soulèvent les premiers, V, 29, 2 ; en 53, ils commencent le complot, VI, 2, 3 ; en 52, ils donnent le signal de l'insurrection générale, VII, 2 et 3 ; en 51, ils recommencent les hostilités les premiers, VIII, 4, 2.

3. Peut-être a-t-on tiré, de ce rôle, leur nom de *Carnutes* ; cf. p. 36. De même, aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, « ce fut là, entre Gien et Orléans, que parut se fixer le centre de notre histoire », Vidal de La Blache, p. 161.

4. Relations, politiques ou autres, entre Carnutes et Armoricaïns, VIII, 31, 4.

5. En 51, César va directement (VIII, 39-40) d'Orléans à *Uxellodunum* (puy d'Issolu?), sans doute par la route de Chabris, Levroux, Argenton, Limoges et Brive, route marquée par de vieux emplacements gaulois : pont sur le Cher à Chabris, *Carobri(v)a*, *oppidum* de Bonnan près de Levroux, marché à Argenton, *Argentomagus*, gué à Limoges, pont à Brive ; cf. p. 498, n. 1, p. 500, n. 1.

6. C'est l'orthographe la plus fréquente des mss. de César (VII, 3, 1 et 3 : 11, 3, 4 et 6 ; 14, 1 ; 17, 7 ; 28, 4 ; VIII, 5, 2 ; 6, 1) ; var. *Genabum*, qu'on trouve ensuite constamment chez Strabon (Κηγάθον) et dans les autres textes. La forme primitive doit être par *g* ; cf. p. 249, 254 et 243, n. 9.

7. César, VII, 3, 1 ; Strabon, IV, 2, 3 ; p. 249 et 266.

est aux Carnutes. Pour se protéger, ils n'ont pas seulement leur prestige sacré et les médiocres hauteurs du Perche : à l'est et à l'ouest de la Beauce, de vastes et profondes forêts, allant de la Seine à la Loire, enveloppent la plaine de céréales; l'ennemi peut détruire les moissons, il ne mettra pas la main sur les hommes, dispersés et introuvables<sup>1</sup>. — Il est vrai que, manquant de hauts lieux et de larges places fortes, habitués à la vie de ferme et de village et nullement à la vie citadine et militaire<sup>2</sup>, les Carnutes peuvent moins prétendre à la domination qu'à une farouche indépendance.

Les Bituriges<sup>3</sup>, au second et au premier siècle, vivaient surtout de richesses, de travail et de souvenirs. Ils avaient été, disait-on, les maîtres de la Celtique<sup>4</sup>. Leur place forte d'Avaricum (Bourges), très bien campée sur un cap d'entre marécages, avait le renom d'être presque la plus belle des villes gauloises<sup>5</sup> : sans doute, ses citoyens s'étaient complu à l'orner des dépouilles des guerres lointaines. Petite<sup>6</sup>, mais couverte de bâtisses et peuplée de partout<sup>7</sup>, située sous un climat fort doux, sur un coteau de médiocre hauteur, non loin de terres très fertiles et d'admirables pâturages, encadrée de vingt bourgades qui semblaient ses filleules<sup>8</sup>, Bourges l'emportait en charme et en attraits sur ces immenses foirails qu'étaient Bibracte et Gergovie : seule de toutes les forteresses du Centre, elle avait l'air citadin des villes méditerranéennes<sup>9</sup>. — Car les Bituriges étaient

1. VIII, 5, 4 : les forêts étaient leurs retraites habituelles, mais ne purent leur servir l'hiver de 52-51.

2. Cela ressort de VII, 11, 4, VIII, 5, 1, et du fait que les Carnutes, malgré leur acharnement, ne se défendirent jamais dans leurs *oppida*.

3. Thaumais de la Thaumassière, *Hist. de Berry*, Bourges, I, 1863 (réimpr. de l'édit. de 1689).

4. *Bituriges* : cf. t. I, p. 253 et 286-7, t. II, p. 544.

5. César, VII, 15, 4. Sur le nom d'*Avaricum*, dérivé de celui de l'Yèvre, *Avara*, cf. t. I, p. 113, n. 7, t. II, p. 254.

6. César dit (VII, 13, 3) *maximum*, dans le sens de « le plus grand » ; cf., sur les dimensions respectives de ces *oppida*, p. 256 et suiv.

7. Cela résulte des 40 000 hommes qu'elle enferma en 52, VII, 28, 5.

8. D'après César, VII, 13, 3; 15, 1; VIII, 2, 2. Linières, Pline, XIX, 8; cf. p. 272.

9. Cf. p. 60-2 et 258-9.

des gens actifs et industrieux, ils possédaient de très riches mines de fer, savaient les exploiter, travailler et combiner les métaux<sup>1</sup>. Lorsque César assiégera leur ville, il sera étonné de leurs ressources en moyens d'attaque et de défense<sup>2</sup>. Devant Gergovie il céda à la force, à Alésia il l'emporta par l'opiniâtreté; à Avaricum, le siège fut une affaire de science et d'habileté, et c'est la seule ville gauloise qui ait résisté à la façon de Marseille la Grecque<sup>3</sup>. — Bourges formait la clé de voûte de la puissance militaire des Bituriges<sup>4</sup>. Cette puissance était, par là, un peu artificielle, construite surtout de main d'homme. A coup sûr, leur État embrassait une région vaste<sup>5</sup>, bien délimitée par les brandes et les étangs de ses frontières, homogène et d'entente facile, le Berry : mais il se tenait un peu à l'écart de la Loire et des principales routes de la Gaule<sup>6</sup>; il n'avait pas assez de domaines en montagnes et en forêts pour se faire craindre<sup>7</sup>; les marchands pouvaient se passer de lui. Sa souveraineté ne dura pas. Au temps de César, il était le client des Éduens, ses voisins aux approches de la Loire<sup>8</sup>.

Les raisons de la fortune des Éduens<sup>9</sup> étaient surtout militaires et commerciales. Au centre de leur État s'élevait l'énorme

1. César, VII, 22, 2; Strabon, IV, 2, 2; cf. p. 304 et 311.

2. César, VII, 22; cf. p. 320.

3. Comparez *Guerre des Gaules*, VII, 22 et 24, à *Guerre civile*, II, 1-2 et 14-16.

4. *Munitissimum*, VII, 13, 3; cf. p. 217 et s.

5. *Latos fines*, VIII, 2, 2.

6. Cf. César, VII, 5, 4. Les principales routes qui traversent le pays de Bourges paraissent être : à l'ouest, celle d'Orléans à Limoges (p. 533, n. 5); au centre, celle d'Orléans à Bourges, gardée par Noviodunum à l'entrée du pays biturige (cf. p. 54; VII, 12, 2); à l'est, celle de Bourges à Nevers, Decize et Bibracte (VII, 33, 2; VIII, 2; 4, 1).

7. Ils ne se sont jamais bien défendus que par Avaricum (VII, 15-28; cf. VIII, 2-3).

8. VII, 5, 2-4. — Sur leurs monnaies, p. 339, p. 348, n. 6 et 14.

9. Les mss. de César hésitent entre *Ædii*, *Edui*, *Hedui*, *Hædii* (Holder, I, c. 63-66); les monnaies donnent *Eduis* (Blanchet, p. 119); les inscriptions, *Ædii*; la forme grecque la plus connue est Αἰδουοί (Strabon, IV, 3, 2); s'il n'y a pas erreur de copiste, la plus ancienne forme connue serait ou Α[Ἰ]δουεζ (p. 539, n. 2) ou Αἰδοῦοιοι (Apollodore ap. Étienne de Byzance, s. v.). Sur ce nom, cf. p. 36. — Baudiau, *Le Morvand*, 2<sup>e</sup> éd., I, 1863, Nevers, p. 61 et s.; Bulliot, Déchelette (cf. bibliographie, p. 260, n. 1).

redoute que forme le massif du Morvan<sup>1</sup>, compacte, sombre et mystérieuse, hérissée de taillis, pleine d'invisibles recoins. Au dessus de cette citadelle même, tel qu'une tour sur un donjon, se dresse le mont Beuvray, à plus de 810 mètres de hauteur. Et ce mont, d'une part, présentait un plateau assez large pour recevoir une ville et un peuple, de l'autre, se trouvait campé sur le rebord même du massif, dominant les vallées les plus ouvertes, les champs les plus gais, les routes les plus passagères de la région<sup>2</sup>. De cette plate-forme de Bibracte, les Éduens voyaient et menaçaient tout un monde; et réfugiés là, à l'ombre des remparts de la cité, derrière les hêtraies pleines de vipères qui couvrent les flancs escarpés de la montagne, ils n'avaient rien à redouter des plus braves. Bibracte, j'en suis sûr, fut le point de départ et le plus sûr garant de leur puissance<sup>3</sup>. — Autour du Beuvray et du Morvan marchaient et circulaient de très bonnes routes, unissant les trois plus grands bassins de France : entre la Saône et la Loire, celle de la Bourbince et de la Dheune<sup>4</sup>, et, visible du plateau même de Bibracte, celle de l'Ouche et de l'Arroux<sup>5</sup>; entre la Seine et la Loire, la Nièvre, dont la vallée rejoignait celle de l'Yonne<sup>6</sup>; et, plus loin et plus bas, la Saône et la Loire elles-mêmes, complétant le chemin de ronde qui court au pied du Morvan. Là où les chemins traversaient ou longeaient le haut pays, les Éduens avaient multiplié les places fortes : tout promontoire saillant, tout mont isolé était devenu dans leur

1. Le Morvan est un nom très ancien : *Morvinnicus*, *C. I. L.*, VI, 11090; *Morvennum*, *Notæ Tironianæ* (Zangemeister, § 18, p. 24 et 11).

2. Sur cette ville de Bibracte, nom, source, rôle et aspect, t. I, p. 113, n. 1, p. 177, t. II, p. 61-3, 130, 216, 244, 256-9, 328-9.

3. César, I, 23, 1 : *Oppido Eduorum longe maximo et copiosissimo*. VII, 55, 4 : *Oppidum apud eos maximæ auctoritatis*. Strabon, IV, 3, 2 : *Φροῦριον*.

4. C'est la fameuse trouée de Chagny, route de Chalon à Digoin.

5. Avec la montée par Arnay-le-Duc. — Ces deux routes et la Saône semblent avoir été réunies encore par trois voies traversières : 1° de Chalon et Chagny à Bibracte par Nolay et Épinac; 2° de Mâcon à Bibracte par Cluny, Mont-Saint-Vincent, Montcenis et la vallée du Mesvrin (celle de 382, I, 23, etc.); 3° de Mâcon à Digoin par Charolles.

6. P. 529, n. 3.



empire un lieu de garde ou de menace <sup>1</sup>. Sur les routes et les croisées d'en bas, au contraire, ils eurent des ponts, des passages, des ports, avec les douanes et les entrepôts nécessaires, à Nevers <sup>2</sup> et Decize <sup>3</sup> sur la Loire, à Chalon <sup>4</sup> et Mâcon <sup>5</sup> sur la Saône : et ces lieux de traversée et de rencontre se transformèrent en bourgades utiles, où s'arrêtaient les négociants <sup>6</sup>. De Marseille en Bretagne, le commerce devait passer sous les péages des Éduens, du moins quand il voulait éviter les froids et les montées des cols arvernes ou les longueurs des portages lingons <sup>7</sup>. — Au delà enfin de ces fleuves et de ces routes, de proche en proche, l'empire du Beuvray était descendu très loin de Bibracte, amorçant de nouvelles routes sur celles qu'il possédait déjà. A l'ouest, il arriva, le long de la Loire et de l'Allier, jusqu'à Moulins <sup>8</sup>, comme s'il voulait fermer aux Arvernes les chemins du Nord et de l'Océan. Au sud, il rangea sous sa clientèle les Ségusiaves, tribus du Forez et des montagnes beaujolaises et lyonnaises <sup>9</sup> : ce qui lui donna la main-

1. Par exemple : sur la route de Bibracte à Chagny et Chalon par Nolay (cf. p. 536, n. 5), le mont de Rème, Rome-Château.

2. *Noviodunum*, César, VII, 55; cf. p. 54, 248. Nevers est : 1° le port de la route de la Nièvre vers Auxerre et Sens (p. 529, n. 3); 2° le point de départ des routes vers Roanne et Lyon (p. 226 et 538), vers Moulins et Gergovie (p. 232, 542, n. 4); 3° le port et lieu de passage sur la route de Bourges à Bibracte par la vallée de l'Aron (p. 535, n. 6); 4° la grande étape de batellerie entre Roanne et Orléans, et, par suite, un des points essentiels de l'Empire éduen.

3. *Decetia* : VII, 33, 2; c'est le point où la route de Bibracte à Bourges par l'Aron (cf. p. 535, n. 6) atteint la Loire.

4. *Cabillonum* : VII, 42, 5; 90, 7; Strabon, IV, 3, 2; p. 243, 249, 254, p. 536, n. 4 et 5. C'est, si je peux dire, la ville symétrique de Nevers sur le versant rhodanien; de là partent : 1° les routes des Éduens vers le Midi par la rivière et vers les Helvètes par les cols du Jura (cf. César, I, 11, 1; 12, 2), 2° la route des gens du Midi vers les Séquanes et le Rhin par Besançon; 3° et c'est le port où aboutit la route directe du Beuvray à la Saône (p. 536, n. 5).

5. *Matisco* : VII, 90, 7; p. 240 et 244, p. 536, n. 5.

6. A Nevers, VII, 53, 5; à Chalon, VII, 42, 5; cf. VII, 90, 7.

7. P. 226, 525.

8. Le pont de Moulins (cf. p. 231) semble marquer la fin du territoire des Arvernes sur l'Allier. Je doute que Vercingétorix l'eût détruit (VII, 34 et 35) s'il avait été aux Éduens. Au Moyen Age, le Berry, l'Auvergne et l'Autunois se rencontrent sur ce point, capital dans l'histoire de France : le passage de Moulins dépendait du pays d'Autun, Neuvy et Toulon étant à l'Auvergne (voyez la carte des *Mélanges historiques*, IV, collection des *Doc. inédits*).

9. *Segusiavi* : César, I, 10, 5 (les mss. ont *Sebusiani*) et VII, 64, 4; VII, 75, 2. Ils sont au confluent des 58. — Cf. Roux, *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, Lyon,

mise sur le port de Roanne, sur la montée de Tarare, sur l'avenue du Jarez et le confluent même de Fourvières<sup>1</sup>. A l'est, il rejeta les Séquanes loin des bords de la Saône<sup>2</sup>, et il se donna des frères politiques, les Ambarres, dans les plaines de la Dombes et les coteaux du Bugey<sup>3</sup> : que ces Ambarres fussent une colonie des Éduens, ou simplement leurs intimes alliés, leur territoire n'en formait pas moins le prolongement du grand empire, qui s'en allait ainsi, jusqu'au Jura, provoquer à la fois les Helvètes, les Séquanes et les Allobroges<sup>4</sup>. Au nord enfin, l'amitié ou la clientèle de la tribu de l'Auxois, les Mandubiens<sup>5</sup>, leur assura de nouveaux passages entre les deux versants<sup>6</sup>. — A ce patronage sur l'Auxois les Éduens gagnèrent autre chose, cette place forte d'Alésia, merveilleusement placée pour « garder le seuil »<sup>7</sup> de leurs domaines, et de plus, vieille cité sainte dont les Gaulois avaient fait la « mère » de leur nation : protecteurs du « foyer de la Celtique », leur empire recevait une sorte de consécration

1831, p. 3 et s. Ici, p. 517, n. 6. — De ce côté peut-être, les Éduens ont d'autres *pagi* clients (VII, 75, 2) : *Auleri Brannovices* [vers Lyon?], *Blannovii* [mot à détruire?]. Cf. t. I, p. 25, t. II, p. 42.

1. C'est du côté de la Loire qu'il faut chercher le *pagus* client des *Ambivareti* ou *Ambibareti*, « ceux autour d'une rivière, \*Ivara?, \*Ibara?, \*Bibara? » (la Bèbre?): VII, 75, 2 (mss. *Ambivareti*); 90, 6; cf. VIII, 2, 1. Placés à Ambierle par Noël, *Revue du Lyonnais*, III<sup>e</sup> s., III, 1867, p. 261 et s.

2. Cf. p. 523 : la victoire des Éduens résulte de ce qu'ils ont gardé Mâcon et Chalon, p. 537.

3. *Ambarri* : les gens des deux côtés de la Saône, *Arar*, ou, peut-être, de l'Ain. I, 11, 4; 14, 3. On en fait un peuple distinct chez Tite-Live, V, 34, 5. Cf. Debonbourg, *Les Ambarres*, *Revue du Lyonnais*, III<sup>e</sup> s., I, 1866, p. 183 et s.; Philippon, *Note sur les limites de la cité des Ambarres au temps de l'Empire romain*, *Rev. celt.*, XX, 1899, p. 290 et s. — On ne sait où était le *pagus Insubres* des Éduens, cf. t. I, p. 291, n. 6; peut-être *Isibrius* des *Notæ Tironianæ* (Zangemeister, § 61, p. 16). Je crois à un pays entre rivières : *Insubres* rappelle *insula*.

4. Cf. p. 523, n. 6.

5. César, VII, 68, 1; 71, 7; 78, 3. Les *Mandubii* (var. *Manduvii*) seront toujours considérés plus tard comme faisant partie du pays éduen. Cela résulte, dès le temps de César, du fait qu'il n'en parle jamais que comme d'un groupe secondaire. Le nom a une terminaison d'apparence préceltique, ressemble à ceux de populations ligures (cf. p. 489, n. 3) : les Mandubiens pourraient donc représenter une ancienne tribu indigène soumise aux Éduens (cf. Diodore, IV, 19, 2; ici, p. 145).

6. Quadruple route de l'Armançon et de ses affluents et débouchés sur la brèche de l'Ouche : route (en sens inverse) de Vercingétorix et César en 52, VII, 69.

7. *Alesia* : ... *te fines Heduos et limina summa tuentem*, Heiricus, *Carmina*, *Vita s. Germani*, IV, 259-263.

religieuse <sup>1</sup>. — Routes et citadelles les faisaient donc très forts, très riches, très célèbres <sup>2</sup>. Au reste, ils étaient des gens entendus et appliqués en toutes choses. Bibracte, à l'aspect farouche, devenait une ville industrielle, pleine d'ouvriers en fer, en bronze, en or et en émail <sup>3</sup>; Alésia l'aidait ou lui faisait concurrence dans le travail des métaux <sup>4</sup>. Les chefs du pays paraissent actifs, intelligents, instruits <sup>5</sup>. Peut-être les prêtres éduens tenaient-ils l'école la plus fréquentée par la noblesse gauloise <sup>6</sup>. Ce fut un homme d'une rare valeur intellectuelle, habile et souple, que leur druide Diviciac <sup>7</sup>. Et dans l'histoire de la guerre de l'indépendance, les seuls faits de ruse ou de malice gauloises nous viennent de son peuple <sup>8</sup>. — Ambitieux comme nulle autre nation, mais d'une ambition étroite, tenace, sourde et sournoise, les Éduens joueront, durant cette guerre, le plus piteux des rôles. Traîtres à la Gaule, traîtres à Rome, jaloux de leurs amis et de leurs ennemis, hôtes récalcitrants, alliés soupçonneux et soldats maladroits ou lâches, incapables de penser noblement et de tenir pied sur le champ de bataille, ils ne réussirent à garder leur puissance que grâce à l'inextricable réseau de roueries dont ils enveloppaient à la fois leurs adversaires et leurs complices <sup>9</sup>. — Aussi bien avaient-ils besoin, pour maintenir leur empire, de ruse intelligente autant que de force <sup>10</sup>. Cet empire était fait de pays disparates, et qui parfois s'ignoraient l'un l'autre : le Morvan et ses bois, l'Auxois et ses étroites vallées, les pâturages du Nivernais, les coteaux du Beaujolais et du Charolais, les riches terres de la Bourgogne et

1. T. II, p. 443-4, 544.

2. Les Éduens paraissent connus par Polybe (Ἄρβυες, III, 47, 3).

3. T. II, p. 256-7, 314-5, 328-9.

4. P. 311. Sur leurs monnaies, p. 339, 344, 347, n. 3, p. 348, n. 16.

5. N. 7 et 8.

6. Cf. Tacite, *Annales*, III, 43.

7. César, I, 20, 31, 32.

8. César, I, 16-18; V, 7; VII, 37-40, 54-55, 63.

9. Note précédente.

10. Voyez les précautions prises contre la tyrannie, p. 47-8.

la voie populeuse de la Saône, et, plus loin, la Bresse opulente, les marais des Dombes, la haute plaine du Forez, vaste poche entre deux hautes chaînes, la triste Sologne bourbonnaise : que de contrastes entre les terres, que de divergences d'habitudes et d'intérêts s'y ajoutent à la distance ! Il faut, pour que Bibracte les garde unies autour d'elle, une ambition qui ne se démente pas, une défiance de tout instant, beaucoup d'adresse et très peu de scrupules. L'Empire éduen présentait quelques-uns des caractères de la puissance bourguignonne, qui le refera à la fin du Moyen Age <sup>1</sup>.

L'Empire arverne <sup>2</sup> avait sur lui l'incomparable avantage de l'unité. A son pourtour, c'est, non pas la route, mais la muraille <sup>3</sup>, c'est une chaîne de hautes montagnes, courbée en la forme d'un fer à cheval, puissante, continue, la moins accessible de la Gaule : sur les côtés, les Puys, le mont Dore, le Cantal, les monts du Livradois et de la Madeleine, qui étaient aux Arvernes proprement dits ; dans le fond, l'Aubrac, le mont Lozère et les Causses, qui étaient aux Gabales du Gévaudan, leurs constants alliés <sup>4</sup>, les monts du Velay, aux Vellaves, leurs sujets <sup>5</sup> ; sur ces montagnes, tantôt des pâturages aux vaches célèbres par leur lait <sup>6</sup>, tantôt des mines d'argent <sup>7</sup> et, plus souvent encore, des forêts sans fin, noires parfois comme des rebords de l'enfer, dévastées par des bêtes fauves ou des monstres de légendes <sup>8</sup>. Mais au milieu d'elles, c'est la plaine de la Limagne, immense et uniforme, qu'on dirait préparée par le rouleau pour le travail des hommes <sup>9</sup>. Ces

1. Cf. p. 32.

2. *Arverni* (pour *Are-vernii*? = \**αρρα*-? \*), mentionnés déjà à propos des guerres d'extension (t. I, p. 251-2 et 288) et de la campagne d'Hasdrubal (t. I, p. 497).

3. César, VII, 8, 3 : (*Arverni*) *se Cevenna ut muro munitos existimabant*.

4. *Gabali* : César, VII, 7, 2 ; 64, 6 ; 75, 2.

5. *Vellavii* (var. *Vellabii*), César, VII, 75, 2 ; César, VII, 8, 2, appelle Arvernes les Vellaves. Sans doute les mêmes que les *Velaunii* du *σύνθρονον* (t. I, p. 412, n. 1) : cf. encore p. 515, n. 5.

6. P. 281 et 294.

7. P. 303. Monnaies, p. 339, surtout n. 3, p. 340, n. 4, p. 348, n. 12 et 18, p. 350 et 354.

8. T. I, p. 92.

9. T. I, p. 85, 86, 19.

montagnes, refuges impénétrables ; cette plaine, la féconde créatrice de blés, de fruits, de terre céramique <sup>1</sup>. Puis, à la lisière qui sépare la Limagne et les monts, au centre même du cercle montagneux, quelques puy isolés, aux flancs de basalte rebelles à l'escalade, mais aux sommets aplanis en terrasse, prêts pour recevoir des villes : Gergovie, Corent, où le peuple peut en quelques heures mettre en sûreté ses hommes et ses récoltes <sup>2</sup>. Sur cette lisière encore, les eaux chaudes les plus efficaces contre les misères du corps, Royat, Vichy <sup>3</sup>, à croire que la nature avait voulu accumuler sur ce même point tout ce qui nourrit, protège et guérit. Enfin, dominant les monts eux-mêmes et la plaine, les villes et les sources, le puy de Dôme, trapu ainsi qu'une épaule de géant, solitaire et impérieux, le plus haut et le plus solide autel qu'un dieu national puisse souhaiter <sup>4</sup>. Unité, force matérielle, richesse agricole, grandeur sacrée, les Arvernes avaient tous ces éléments de puissance, et plus complètement qu'aucune autre nation, et comme ajustés et fondus en un édifice splendide. — Replaçons maintenant ce sol arverne dans la Gaule entière. Il est l'acropole de la vallée de la Loire, axe de la nation <sup>5</sup>. Une grande rivière traverse la Limagne, sert de diamètre au cercle montagneux, et c'est l'Allier, c'est-à-dire la vraie Loire. Elle se dirige vers le nord : à Moulins, où finit la terre des Arvernes <sup>6</sup>, on n'est qu'à trois ou quatre jours d'Auxerre, où commence le bassin parisien <sup>7</sup>. Mais ce même Allier débute très loin dans le sud, en face des cols de l'Ardèche, dont les premières montées appartiennent encore aux Arvernes <sup>8</sup>, et de là,

1. T. I, p. 85, 86, 83.

2. T. II, p. 60-3, 82, 216-7, 241, 244, 246, 250, 254, 256 et s.

3. T. I, p. 108-9.

4. T. II, p. 136 ; t. I, p. 14.

5. Ἀρούεροι δὲ ἴδονται μὲν ἐπὶ τῷ Ἀσίγηρι, Strabon, IV, 2, 3.

6. P. 537, n. 8.

7. Par le sillon de la Nièvre, cf. p. 529, n. 7. Ligne de rencontre de César et Labiénus en 52, VII, 56, 2 ; 62, 10.

8. T. II, p. 226, 232 ; t. I, p. 25. La source et le coude supérieur de la Loire appartiennent, je crois, aux Helviens (Vivarais) : la limite entre Ardèche et Haute-Loire paraît correspondre à la frontière entre Vellaves-Arvernes et Helviens.

en quelques heures de marche, on sent les approches du Rhône et de la mer, on descend vers l'un et l'autre par une pente entraînant, et on voit, sous un ciel très bleu, l'étrange feuillage des oliviers. De tout ce Midi, les Éduens et les autres peuples de la Loire étaient par trop éloignés<sup>1</sup>. — Enfin, du haut de leurs montagnes, en se laissant guider par les gorges des rivières, les Arvernes gagnaient sans peine les extrémités du monde celtique. Il coulait, dans presque tous les fleuves gaulois, des eaux venues de leurs fontaines. Le Lot et le Tarn descendaient du Lozère<sup>2</sup>, la Dordogne du mont Dore<sup>3</sup>, le Cher du puy de Lascourt, l'Allier, la Loire et l'Ardèche des Cévennes qui avoisinent le Velay<sup>4</sup>. Ils n'étaient pas plus loin de Bordeaux que de Narbonne, d'Avenches l'Helvétique que de Paris à demi belge. Ce peuple, qui avait une si parfaite unité, que la nature avait fait très riche et très fort, occupait le centre de la Gaule.

1. Vraiment, d'Arles et d'Avignon à Sens et à Orléans, les transports de marchandises ne devaient pas être plus coûteux par le pays des Arvernes que par les peuples de Bibracte et de Langres : sur les routes de commerce, ce pays pouvait faire concurrence à ses voisins. Cf. t. II, p. 226. 232, t. I, p. 25.

2. Rapports politiques des Arvernes avec les Gabales et les Rutènes : César. I. 45. 2 (cf. p. 540) : route de Rodez. Javols (p. 254, n. 4), Le Puy.

3. Rapports politiques des Arvernes avec les Cadurques, César. VII. 5. 1 : 75. 2 : route de Clermont, Bort, Mauriac, le puy d'Issolu (cf. p. 500, n. 1) : sur l'importance de cette route et du lieu de Mauriac, Vidal de La Blache, p. 296. — Par la Vienne, la route de Clermont à Limoges et à Saintes (cf. p. 498, n. 1).

4. Route transversale de l'Auvergne, celle du commerce (cf. p. 226 et 232), et celle des invasions romaines (César, VII, 8 : 34-35) : Pont-Saint-Esprit (p. 518, n. 3), Viviers, Aubenas, col du Pal, Le Puy, Brioude, Clermont ou Gergovie, Moulins, Nevers.

## CHAPITRE XV

### L'EMPIRE ARVERNE<sup>1</sup>

I. Des causes de l'Empire arverne. — II. Formation et étendue de cet Empire. — III. La royauté de Luern et de Bituit. — IV. Destinées possibles de l'Empire arverne.

#### I. — DES CAUSES DE L'EMPIRE ARVERNE

Les ambitions universelles ne sortiront que de la vallée de la Loire. Rèmes, Suessions, Bellovaques vont se disputer le principat dans le Nord<sup>2</sup>; les Trévires ont la supériorité sur la

1. Je dois rappeler ici, à titre de curiosité, la liste des rois gaulois attribuée à Bérose, et lancée par Annius de Viterbe (*Antiquitatum variarum volumina*, 1<sup>re</sup> éd., 1498; autre, 1512) : *Gomerus* [cf. Josèphe, *Ant. Jud.*, I, 6 = 7, 1 : Γαλιλάας... Γομάργος ἑξισσε]; *Samotes* [cf. p. 85, n. 6], *Magus*, *a quo... oppida plurima* [cf. p. 243, n. 1]. *Sarron* [cf. p. 85, n. 4], *Dryius* [cf. p. 85], *Bardus* [cf. p. 383], *Longho* [cf. p. 507, n. 1?], *Bardus junior*, *Lucus*, etc. Malgré ce qu'il y a d'inepte dans cette invention et les commentaires dont l'a accompagnée Annius, elle mérite d'être signalée. D'abord, pour avertir les dernières victimes de cette fraude, car il en existe encore. Ensuite, parce qu'elle a enrayé et déformé notre érudition (voir les ouvrages cités p. 86, n. 2), et même notre enseignement : voir, entre autres livres : tout d'abord le livre extraordinaire de Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule* (commence à paraître en 1509, réimpr. de Stecher, Louvain, 1882), dont la vogue prodigieuse fut la principale cause de la popularité des textes d'Annius; Le Rovinge, *Le Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gaulois*, 1551, p. 43 v<sup>o</sup> et s. : Guill. du Bellay, *Épitome de l'antiquité des Gaules*, 1556, p. 19 et s.; Cassan, *Dynasties ou Traicté des anciens rois des Gaulois et des François depuis le Déluge*, [s. d.], en allant de Gomer à Vercingétorix, passant de celui-ci à Pharamond, et de là jusqu'à Louis XIII, auquel le livre est dédié. Enfin, parce que je crois cette fraude plus ancienne que 1500, remontant jusqu'au Moyen Âge, et la preuve de la persistance, même dans cette période, des curiosités gauloises et de la « celtomanie », et cela peut avoir son importance pour expliquer certains détails des épopées irlandaises (p. 13, n. 5).

2. César, II, 3, 5; 4, 5 et 7; cf. p. 481-486.

frontière du Rhin<sup>1</sup>, et les Allobroges sur celle des Alpes<sup>2</sup>; les Vénètes groupent autour d'eux une amphictyonie maritime<sup>3</sup>. Mais par-dessus ces empires régionaux, les quatre peuples du Centre peuvent concevoir des espérances sur la Gaule entière.

Dans quelle mesure se sont-ils partagé, disputé ou transmis l'autorité souveraine, entre le temps de l'invasion celtique et celui du passage d'Hannibal, c'est ce que nous ignorons.

Les Bituriges passaient, nous l'avons vu, pour avoir « donné son roi à la Celtique »<sup>4</sup> : c'était vers l'époque où elle voulut conquérir le monde (450-400). — Mais ils étaient trop à l'écart de la Loire et des grandes routes commerciales, l'assiette militaire de leur territoire était trop faible, pour qu'ils pussent se maintenir dans ce rôle périlleux<sup>5</sup>. Ségovèse et Bellovèse partis, il n'est plus question de l'empire gaulois des Bituriges (vers 400).

La prééminence divine des Carnutes<sup>6</sup>, celle d'Alésia cliente des Éduens<sup>7</sup>, sont peut-être les survivances religieuses de fédérations politiques, qui auraient succédé à celle des Bituriges (400-218?) : tout comme Albe la Longue, d'abord souveraine du Latium, finit par n'être que son foyer sacré. — Mais les Carnutes, peuples de bois et de terres ouvertes<sup>8</sup>, les Éduens, trop éloignés du Midi<sup>9</sup> et de l'Atlantique, ne réussirent pas à faire vivre l'unité militaire de la Gaule, en admettant qu'ils aient tenté cette œuvre.

Les Arvernes surent l'accomplir au temps de la guerre d'Hannibal.

1. César, V, 3, 1 : cf. p. 477-9.

2. Appien, *Celtica*, 12; cf. T.-L., *Ep.*, 61 : Orose, V, 13, 2; Valère-Maxime, IX, 6, 3; *Florus*, I, 37; Dion Cassius, XXXVII, 47, 1. César, VII, 64, 8; ici, p. 519.

3. César, III, 8, 1 : cf. p. 491 et s.

4. Tite-Live, V, 34, 1 : cf. t. I, p. 251 et 286-7. L'occupation de Bordeaux par les Bituriges se rattache sans doute à cette hégémonie (t. I, p. 306 et 309), Bordeaux étant le port naturel de la Celtique sur l'Océan.

5. Cf. t. II, p. 534-5.

6. T. II, p. 97 et s., p. 445, p. 532-4.

7. T. II, p. 444, 538. L'expression de *Celtorii* (t. I, p. 315, n. 5) rappelle peut-être une fédération celtique sous la présidence des Éduens.

8. T. II, p. 534.

9. T. II, p. 542.



Certes, l'Auvergne n'est pas la capitale éternelle et nécessaire de la terre de France. Elle manque de ces confluent<sup>s</sup> souverains où convergent et s'arrêtent les hommes, tels que Lyon et Paris<sup>1</sup>; elle ne touche pas d'assez près aux deux mers qui ont fait l'unité du monde antique et de l'Europe occidentale, la Méditerranée et la Manche. Le climat y est rude; le froid, précoce; la montagne, obsédante par son ombre. Aussi, depuis l'époque où la domination romaine a rattaché la Gaule à l'histoire universelle, à la vie municipale, à la culture confortable, l'Auvergne n'a été pour notre pays qu'une citadelle de refuge et de résistance, et le lien naturel entre le Languedoc et la Seine : c'est à ses pieds que se sont dès lors développées les capitales et les ambitions générales, Lyon et Paris, Bourgogne et France. — C'est ainsi que le Latium, du jour où il s'intéressa aux choses de l'Italie et de la mer, remplaça par Rome, ville de fleuve et de carrefour, sa vieille capitale des monts Albains.

Mais les conditions de la Gaule, vers l'an 200, étaient toutes différentes de celles des provinces romaines et de la France actuelle. Elle vivait chez elle et pour elle<sup>1</sup>. La Méditerranée lui était indifférente. Dans son existence inquiète, faite de guerres, de craintes et de jalousies, il n'y avait point place pour des villes épanouies dans les plaines : Lyon, Paris, Bordeaux, Arles, Nantes, semblaient des endroits sacrifiés<sup>2</sup>. La puissance allait à la force, à la sécurité, c'est-à-dire aux sommets et aux lieux de la montagne. Les hommes étaient habitués aux âpres climats et aux rudes ascensions. Ils n'avaient pas pour les marches en montée cette répugnance physique que nous ont donnée des siècles de voirie urbaine. Leurs dieux affectionnaient les cimes<sup>3</sup>. Pour peu qu'un peuple eût à portée de ses montagnes une bonne routé, des champs de blé et des pâturages, il était son

1. Cf. t. I, p. 35-7.

2. T. II, p. 230 et s., 528-9, 501-2, 513-4, 493.

3. P. 134-7.

maître et ne craignait rien. Les « têtes » d'une contrée, ce fut en haut qu'on les chercha. Un château fort dominant les routes était le vrai propriétaire d'un pays. Avec leur mont Beuvray, les Éduens créèrent un État; autour de leur pays, les Arvernes prirent l'empire de la Gaule.

## II. — FORMATION ET ÉTENDUE DE L'EMPIRE ARVERNE

Lorsqu'en 218 Hannibal traversa le Midi de la Gaule, il n'y vit, sous les noms de Volques et d'Allobroges, que des tribus désunies ou des peuples encore mal constitués; et il y éprouva de grands ennuis<sup>1</sup>. Dix ans plus tard, en 207, son frère Hasdrubal faisait dans la même contrée une marche presque triomphale : il y rencontra des Arvernes, dont il reçut le meilleur accueil, et toutes les difficultés lui furent aplanies<sup>2</sup>. — Ce nom d'Arvernes était peut-être celui de bandes descendues de la montagne; il peut aussi signifier simplement que les gens du Midi se disaient clients ou sujets de cette nation. En tout cas, la présence de ce mot au sud des Cévennes indique que dès lors se propageait l'empire du peuple qui le portait.

A cette fin du troisième siècle, les grandes régions naturelles de l'Europe semblaient tendre à l'unité politique : Philippe de Macédoine réorganisait celle des Balkans; l'Italie romaine atteignait enfin le pied des Alpes; les Barcas faisaient de l'Espagne leur royaume<sup>3</sup>; et les Arvernes s'étendaient sur la Gaule. Il y eut alors un phénomène assez semblable à celui que devait voir cette même Europe dans le cours du quinzième siècle, au temps de Charles VII, de Ferdinand et de Mathias Corvin. — Mais, de même que l'ambition universelle de Charles-Quint

1. T. I, p. 430-479.

2. Tite-Live, XXVII, 39, 6 : *Non enim receperunt modo Arverni cum deincepsque aliæ Gallicæ atque Alpinæ gentes, sed etiam secutæ sunt ad bellum.* Cf. t. I, p. 497.

3. Cf. t. I, p. 450-1.

troubla la formation naturelle des États, celle d'Hannibal et celle de Rome enrayèrent la vie normale de l'Espagne et de la Gaule.

Pour le moment, laissés libres entre ces deux rivaux, et profitant de leurs discordes, les Arvernes conquéraient en Gaule.

Y eut-il guerres, batailles, traités et soumissions? Par quels moyens, par quelles routes, en combien de temps se fit la conquête? Nous l'ignorons entièrement. Mais ce que nous savons, c'est qu'elle fut presque totale. — Rome, débarrassée des Carthaginois, absorbée par l'Espagne et la Grèce, négligeait la Gaule.

Durant le siècle qui suivit le passage d'Hannibal (218-125), les Arvernes acquirent le principat de la Gaule entière, Celtique et Belgique ensemble. Dans la vallée du Rhône, Allobroges et Salyens dépendaient d'eux : Marseille devint la voisine immédiate de leur empire. Au delà des plaines volques, leur frontière toucha aux Pyrénées. Le long des fleuves du Nord, elle atteignait l'Océan et le Rhin même. L'Armorique reconnut l'influence des Arvernes. Leur domination s'arrêtait aux limites naturelles d'une vaste contrée <sup>1</sup>.

Mais ne nous figurons pas ce nom arverne comme un État compact, aux parties homogènes, obéissant à une souveraineté très forte. Il ne ressemblait ni à l'Espagne des Barcas, groupée autour de la puissante volonté de quelques hommes, ni à l'Italie, tremblant toute au contact des colonies disséminées par Rome. Les liens qui unissaient aux Arvernes les nations de la Gaule devaient être divers et flottants. Sur les peuples des hautes terres du Sud, Gabales du Gévaudan, Vellaves du Velay, Rutènes du Rouergue, Cadurques du Quercy, l'Auvergne pesait du poids

1. L'extension de l'Empire arverne résulte du texte formel de Strabon (IV, 2, 3), qui doit venir de Posidonius : Διέπειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρούερνοι καὶ μέχρι Νάρβωνος [sur les Volques Arécomiques] καὶ πῶν ὄρων τῆς Μασσαλιώτιδος [sur les Salyens], ἐκράτουσιν δὲ καὶ μέχρι Πυρρήνης ἠθῶν [sur les Volques Tectosages] καὶ μέχρι Ὀκεανοῦ [sur l'Armorique] καὶ Ἰρήνου [sur les Trévires ou les Séquanais]. Cf., à la génération suivante, Celtill l'Arverne, qui *principatum totius Galliae obtinuerat*, César, VII, 4, 1.

de ses montagnes et de sa force <sup>1</sup> : hommes et pays, ces peuples faisaient avec elle une seule masse. Les Lémoviques paraissent avoir été pour les Arvernes des clients très fidèles <sup>2</sup>. Des attaches solides, peut-être surtout religieuses, les unirent aux Carnutes <sup>3</sup> : c'est par ces derniers, je crois, qu'ils s'abouchaient avec les Aulerques et les Armoricains <sup>4</sup>. Ils eurent dans les Allobroges des collaborateurs dévoués, hôtes et amis plutôt que clients et sujets <sup>5</sup>. Mais dans le Nord, les Éduens et les Belges ne reconnurent sans doute en eux que les puissants du jour.

### III. — LA ROYAUTE DE LUERN ET DE BITUIT

Quarante peuples, sujets, clients, alliés, hôtes, amis, parents ou frères du peuple des Arvernes; des sanctuaires communs pour les jours de grandes foires et de prières solennelles; le roi héréditaire de la nation souveraine, guide suprême des armées conjurées, et donnant le mot d'ordre aux enseignes rapprochées; un vaste compagnonnage de guerre, tumultueux et incohérent, sous les pas d'un chef unique : — voilà peut-être la manière dont l'unité gauloise s'est d'abord montrée dans l'histoire.

Lorsque les hommes du Midi, Grecs et Romains, virent de près cet empire, leur attention se fixa sur la personne de ce chef. Ils nous ont assez longuement parlé du roi Luern, contemporain de Paul-Émile, et de son fils et successeur Bituit <sup>6</sup>. Ni

1. César, VII, 75, 2, où *Eleuteti* (peut-être équivalent celtique de ἐλευτεροι) désigne peut-être tout ou partie des Rutènes non soumis à Rome : *Eleutetis* (var. *Heleutetis*), *Cadurcis*, *Gabalis*, *Vellaviis*, qui *sub imperio Arvernorum esse consuerunt*. Cf. I, 45, 2.

2. César, VII, 4, 6 : 88, 4.

3. D'après César, VII, 3, 3, et les relations possibles entre le sanctuaire carnute et celui du pays de Dôme : cf. p. 445.

4. Cf. César, VII, 4, 6 : VIII, 31, 4 : p. 533.

5. Cf. *C. I. L.*, I, p. 460 = p. 49, 2<sup>e</sup> éd. : Appien, *Cellica*, 12; Orose, V, 13, 2 : Tite-Live, *Epitome*, 61; Valère-Maxime, IX, 6, 3.

6. Λουέρπιος, Athénée, IV, 37; Λουέρπιος, Strabon, IV, 2, 3; cf. p. 404, n. 7, p. 348, n. 18, sur son nom et les monnaies qu'on lui attribue. *Bituitus*, Tite-Live, *Epitome*, 61; Orose, V, 14, 1; Athénée, IV, 37; Florus, I, 37; Valère-Maxime, IX, 6, 3; Eutrope,

les institutions ni les peuples ni les dieux ne les intéressèrent comme la vue de ce roi, conducteur de tribus, qui réunissait sous son nom la plus formidable multitude d'hommes de l'Occident. Il fit sur eux la même impression qu'Attila sur les Gallo-Romains et Charlemagne sur les Lombards. Deux cent mille soldats<sup>1</sup> suivaient les sangliers-enseignes auxquels il commandait, et le char d'argent, étincelant de lumière, sur lequel il rayonnait dans l'or et la pourpre de ses armes et de ses vêtements<sup>2</sup>. Des meutes de chiens de chasse hurlaient près de lui, attendant la proie humaine des jours de bataille<sup>3</sup>. Bêtes des forêts, animaux des villes, hommes et dieux, tout ce qui respirait en Gaule semblait avoir accepté son pacte et se lever à son ordre<sup>4</sup>.

Dans les temps de paix, le spectacle du roi arverne, en fonction de souverain, était joyeux et grandiose. Un demi-siècle après les fêtes qu'il avait données, les Grecs en parlaient toujours. Luern faisait enclore un espace de cinq cents hectares, plus de deux lieues de tour, y amoncelait les vivres, y disposait des cuves emplies de vin ou de boissons rares : et, l'enclos ouvert à tous, un festin de plusieurs jours commençait<sup>5</sup>. Même aux quatre journées des triomphes de César, l'Occident ne vit pas un tel amas de peuples se réjouir et s'enivrer au nom d'un seul. Il faudrait chercher en Orient pour trouver de pareils prodiges de dépenses et de foules.

Mais tout n'était pas, dans ces heures royales, l'assouvissement d'un appétit formidable. Lorsque Luern trônait dans le festin, ses poètes, près de lui, chantaient sa gloire, créatrice de

IV, 22; *C. I. L.*, I, p. 460 = 2<sup>e</sup> éd., p. 40; etc. Tous les renseignements émanent surtout de Posidonius, qui, venu en Gaule vers l'an 100, a dû écrire d'après des témoins oculaires. Luern n'est pas appelé roi, mais il n'y a guère à douter de sa royauté.

1. Strabon, IV, 2, 3.

2. *Discoloribus in armis argenteoque carpento* (Florus, I, 37 = III, 2, 5); Strabon, IV, 2, 3; Posidonius *apud* Athénée, IV, 37. Cf. p. 299-300, 312-3, 326.

3. Orose, V, 14, 1; cf. p. 199, 289, 330.

4. Cf. p. 199-200.

5. Athénée, IV, 37.

richesses pour la terre et les hommes. Quand il passait sur son char, il jetait au barde courant après lui une bourse pleine, dans le geste du semeur qui lance les grains<sup>1</sup>. — Le charme des vers, l'ivresse des repas, le foisonnement de l'or, les tumultes des grandes assemblées, et, par-dessus, l'apothéose d'un maître vivant, voilà ce qu'égalait aux étrangers la royauté de Luern et de Bituit : et, pour tout cela, cette monarchie arverne fut l'expression la plus complète de la vie et de l'humeur gauloises.

#### IV. — DESTINÉES POSSIBLES DE L'EMPIRE ARVERNE

L'Empire arverne renfermait d'autres éléments de grandeur et de durée que l'éclat d'une cour barbare et la souveraineté d'un patronage militaire. Il y avait en lui les germes d'une entente féconde et d'une fusion progressive.

Tous les hommes qui suivaient Luern et Bituit portaient le nom gaulois, parlaient des dialectes semblables, obéissaient aux mêmes prêtres, se disaient petits-fils d'une seule divinité, vénéraient leurs dieux dans des sanctuaires nationaux. Ils formaient une société morale et religieuse qui avait conscience de son unité : ses druides donnaient à la jeunesse des leçons et des croyances pareilles; chanteurs et prophètes propageaient les souvenirs de son histoire et les espérances de son avenir; la poésie créait pour les hommes un patrimoine commun de sentiments et de rêveries. Un désir généreux d'union planait au-dessus des ambitions égoïstes des cités et des chefs<sup>2</sup>.

Celts et Belges, malgré l'intempérance de leur humeur et l'inconstance de leurs volontés, avaient le goût des lois positives et des formes administratives, ce sens de la régularité politique qui est à l'origine des États vivaces<sup>3</sup>. L'usage de la

1. Athénée, IV, 37; Strabon, IV, 2, 3; cf. p. 384.

2. Pour cet alinéa, cf. p. 437 et s.

3. P. 46-8, 53, 426.

monnaie gagnait tous les peuples, établissait entre eux des formes normales d'échanges commerciaux<sup>1</sup> : et, pour parler comme le barde de Luern, les grains d'or, mobiles et féconds, permettaient à chacun de prendre sa part des moissons de richesses humaines<sup>2</sup>. Ces pièces, marquées à leurs emblèmes nationaux, étaient à la fois des symboles de pensée commune<sup>3</sup> et des gages d'entente matérielle. Les Gaulois savaient cultiver la terre et façonner les métaux ; ils avaient des ouvriers, des artistes, des poètes, des marchands. Leur pays, plaines et montagnes, est sillonné de longues routes, directes et commodes ; des ponts ont dompté les plus larges rivières ; des milliers de villages s'élèvent au centre des cultures ; de grandes villes fortes groupent les hommes et commandent aux tribus. Les aptitudes des Gaulois sont celles de tous les peuples intelligents et capables de travailler. Leur apprentissage en nation stable et laborieuse se faisait rapidement<sup>4</sup>.

Pour le compléter, ils n'hésitent pas à s'instruire à l'école de Marseille et des Grecs<sup>5</sup>. Un heureux hasard a mis à leurs frontières, et sur leur sol même, les esprits les mieux doués du monde antique, ces Hellènes qui, par la gaieté, l'intelligence, l'habileté et le goût, furent les purs chefs-d'œuvre de l'espèce humaine : et il se trouvait encore que les Gaulois avaient avec eux des pratiques et des tendances communes. Ils devinrent donc « philhellènes », c'est-à-dire qu'ils aimèrent et accueillirent les produits et les usages de la Grèce, tout ce qui pouvait améliorer leur sol, leur intelligence et leur âme ; ils lui empruntèrent la monnaie, l'alphabet, la statuaire : et ce fut l'art de donner une forme à la richesse, aux pensées et aux croyances. Sous cette bienheureuse et pacifique influence du Midi, une

1. Chap. IX, p. 334 et suiv.

2. Cf. Posidonius *ap.* Athénée, IV, 37.

3. P. 346 et suiv.

4. Pour tout ce qui précède, ch. VII, VIII et p. 356-8.

5. Pour tout ce qui suit, p. 178-180, 330 et s., 375-8, 154-5, 391, 434-5.

civilisation originale, vivante et créatrice, sourdait de toutes parts dans la Gaule.

Cette civilisation qui apparaît, cette nation qui se fixe, les voici unies maintenant sous les ordres d'un seul peuple, possesseur des terres les plus hautes et les plus centrales. Les limites de cet État correspondent aux frontières mêmes de la contrée, et les Gaulois ne sortent plus du faisceau des vallées où la patrie commune a pris naissance et vigueur<sup>1</sup>. Entre leur pays, fait pour l'unité, et leur race, qui aspire à l'union, l'harmonie s'est enfin établie. L'Empire arverne inaugurerait les destinées naturelles de la terre et de la nation gauloises.

1. T. I, p. 525-6.



## TABLE DES MATIÈRES<sup>1</sup>

### CHAPITRE I

#### LA TRIBU ET LA PEUPLADE

I. Du nombre des habitants de la Gaule. . . . .	3
II. Différentes populations. . . . .	9
III. La tribu et son territoire. . . . .	14
IV. Groupement des tribus en peuplades. . . . .	18
V. Caractères des territoires de peuplades. . . . .	23
VI. Des noms de peuplades. . . . .	33

### CHAPITRE II

#### INSTITUTIONS POLITIQUES

I. Institutions politiques de la tribu. . . . .	37
II. Lutte entre les régimes de la cité et de la tribu. . . . .	40
III. La royauté de la cité. . . . .	43
IV. La magistrature. . . . .	46
V. Les sénateurs. . . . .	48
VI. Le peuple. . . . .	50
VII. L'administration. . . . .	53
VIII. Chefs-lieux ou capitales. . . . .	58

### CHAPITRE III

#### ORGANISATION SOCIALE

I. Les esclaves. . . . .	64
II. De l'origine de la plèbe. . . . .	66
III. Degrés dans la noblesse. . . . .	69
IV. La question de la propriété foncière. . . . .	71
V. Les clients. . . . .	75
VI. Toute-puissance des grands dans la cité. . . . .	79

1. Pour ce volume comme pour le précédent, toutes les épreuves ont été revues par M. G. Radet, dont les observations m'ont été du plus grand profit.

## CHAPITRE IV

## LES DRUIDES

I. Du nom et de l'origine des druides. . . . .	84
II. Condition sociale et genre de vie. . . . .	90
III. Les druides comme société fédérale. . . . .	94
IV. L'assemblée carnute. . . . .	97
V. Pouvoir des druides dans leur cité. . . . .	103
VI. Les druides, éducateurs de la jeunesse. . . . .	105
VII. Prêtres subalternes. . . . .	108
VIII. Destinées possibles de l'institution druidique. . . . .	111

## CHAPITRE V

## LA RELIGION

I. Origines diverses de la religion gauloise. . . . .	113
II. Teutatès. . . . .	118
III. Les deux grandes déesses. . . . .	122
IV. Autres grands dieux. . . . .	123
V. Poèmes des druides. . . . .	126
VI. Diversités locales des grands dieux. . . . .	127
VII. Divinités locales. . . . .	129
VIII. Adaptation des grands dieux aux divinités locales. . . . .	134
IX. Symboles et attributs des dieux. . . . .	137
X. Les ennemis des dieux. . . . .	141
XI. Monstres. . . . .	142
XII. Vivants et morts divinisés. . . . .	144
XIII. Des récits mythologiques. . . . .	146
XIV. Les dieux de chacun. . . . .	148
XV. Tendances à l'anthropomorphisme. . . . .	152
XVI. De l'influence de l'imagerie hellénique. . . . .	154
XVII. Lieux sacrés. . . . .	155
XVIII. Sacrifices et morale religieuse. . . . .	157
XIX. Divination. . . . .	161
XX. Intervention constante de la religion. . . . .	162
XXI. Quelques superstitions; le gui. . . . .	165
XXII. Destinées de l'homme. . . . .	169
XXIII. Destinée du monde. . . . .	175
XXIV. Caractère et avenir de la religion gauloise. . . . .	176

## CHAPITRE VI

## L'ÉTAT DE GUERRE

I. Combativité des Gaulois. . . . .	182
II. Chars de guerre, cavalerie, infanterie. . . . .	186
III. Armes. . . . .	192

**TABLE DES MATIÈRES.****555**

IV. Enseignes et animaux de guerre. . . . .	198
V. Rites et têtes coupées. . . . .	200
VI. Assemblées et chefs militaires. . . . .	203
VII. Marche, campement, bataille. . . . .	205
VIII. Vaisseaux de guerre. . . . .	210
IX. Forteresses et sièges. . . . .	214

**CHAPITRE VII****ROUTES ET VILLES**

I. Importance des questions économiques dans la vie gauloise. . . . .	222
II. Circulation sur les routes fluviales et maritimes. . . . .	225
III. Routes de terre . . . . .	228
IV. Voyages, voyageurs et marchands. . . . .	233
V. Des marchés. . . . .	238
VI. Différentes origines des villes. . . . .	240
VII. Répartition des principaux centres habités. . . . .	244
VIII. Destinées de Lyon à l'époque gauloise. . . . .	250
IX. Des noms des lieux habités. . . . .	254
X. Aspect de ces villes. . . . .	255

**CHAPITRE VIII****LE TRAVAIL DE L'HOMME**

I. Marécages et forêts. . . . .	260
II. Céréales. . . . .	265
III. Pâturages. . . . .	269
IV. Autres cultures. . . . .	270
V. Procédés et instruments agricoles. . . . .	274
VI. Élevage. . . . .	278
VII. Chasse et chiens. . . . .	284
VIII. Produits de la mer. . . . .	290
IX. Industries d'alimentation. . . . .	293
X. L'habillement. . . . .	296
XI. Mines. . . . .	302
XII. Fer et bronze. . . . .	305
XIII. Or et argent. . . . .	312
XIV. Corail, émail, verrerie. . . . .	313
XV. Céramique. . . . .	316
XVI. Construction. . . . .	319
XVII. Mobilier et charronnage. . . . .	324
XVIII. Condition sociale des travailleurs. . . . .	326
XIX. Relations économiques. . . . .	329

## CHAPITRE IX

## LES MONNAIES

I. De leur rôle dans la vie gauloise. . . . .	334
II. Systèmes monétaires. . . . .	338
III. Du droit de battre monnaie. . . . .	341
IV. Types d'imitation et types originaux. . . . .	344
V. Symboles religieux et militaires . . . . .	347
VI. Rareté de monnaies historiques. . . . .	352
VII. Progrès artistiques. . . . .	353

## CHAPITRE X

## LA VIE INTELLECTUELLE

I. Nature de l'intelligence chez les Gaulois. . . . .	356
II. Habitude de la parole. . . . .	359
III. De la langue des Gaulois. . . . .	360
IV. Alphabets. . . . .	375
V. Littérature verbale. . . . .	379
VI. Les bardes. . . . .	383
VII. L'art. . . . .	385
VIII. Quelques pratiques scientifiques. . . . .	392
IX. De l'éducation de la jeunesse. . . . .	396
X. Rôle des choses de l'esprit. . . . .	398

## CHAPITRE XI

## LA FAMILLE

I. Indépendance de la famille patronymique. . . . .	400
II. Toute-puissance du citoyen. . . . .	402
III. Les noms. . . . .	404
IV. Les funérailles. . . . .	405
V. Juridiction familiale. . . . .	407
VI. Le mariage. . . . .	407
VII. La femme. . . . .	409
VIII. L'enfant. . . . .	412
IX. Obstacles à la vie de famille. . . . .	413

## CHAPITRE XII

## TEMPÉRAMENT

I. Aspect et facultés physiques. . . . .	415
II. De la tenue du corps. . . . .	419
III. Nature de la volonté. . . . .	421

**TABLE DES MATIÈRES.****587**

IV. Défauts et qualités de l'esprit. . . . .	425
V. Bonté et justice. . . . .	428
VI. De la gaieté gauloise. . . . .	430
VII. Individualisme. . . . .	431
VIII. De l'originalité des Gaulois. . . . .	433
IX. Part des diverses influences. . . . .	435

**CHAPITRE XIII****INSTITUTIONS COMMUNES**

I. Communauté de nom. . . . .	437
II. Nature des relations entre les cités. . . . .	439
III. Rapports entre Celtes et Belges. . . . .	442
IV. Traditions, institutions, pensées communes. . . . .	443
V. Tendances à l'unité. . . . .	447

**CHAPITRE XIV****LES DIFFÉRENTS PEUPLES**

I. Les Aquitains. . . . .	449
II. Les Pyrénées du centre et de l'est. . . . .	456
III. Ligures du rivage et Ligures des Alpes. . . . .	458
IV. Les Germains le long du Rhin et dans les Ardennes. . . . .	462
V. Les Belges. . . . .	468
VI. Belges de Hainaut et de Flandre. . . . .	472
VII. Les trois peuples de la Moselle. . . . .	476
VIII. Belges du bassin de Paris. . . . .	479
IX. L'Armorique et les Aulerques. . . . .	486
X. Les trois peuples d'entre Loire et Garonne. . . . .	494
XI. Le bassin de la Garonne. . . . .	498
XII. Les Volques. . . . .	503
XIII. Peuples rhodaniens. . . . .	509
XIV. Des deux côtés du Jura. . . . .	520
XV. La vallée de la Seine. . . . .	524
XVI. Le bassin de la Loire. . . . .	529
XVII. Les quatre nations centrales. . . . .	532

**CHAPITRE XV****L'EMPIRE ARVERNE**

I. Des causes de l'Empire arverne. . . . .	543
II. Formation et étendue de cet Empire. . . . .	546
III. La royauté de Luern et de Bituit. . . . .	548
IV. Destinées possibles de l'Empire arverne . . . . .	550

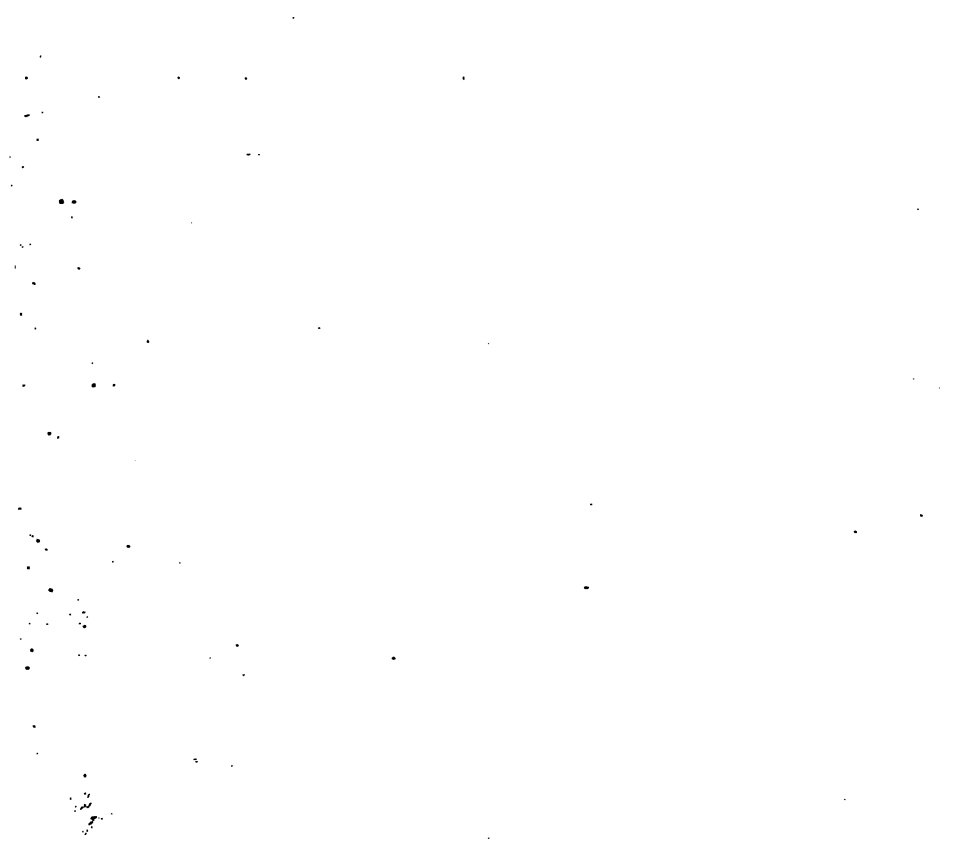




---

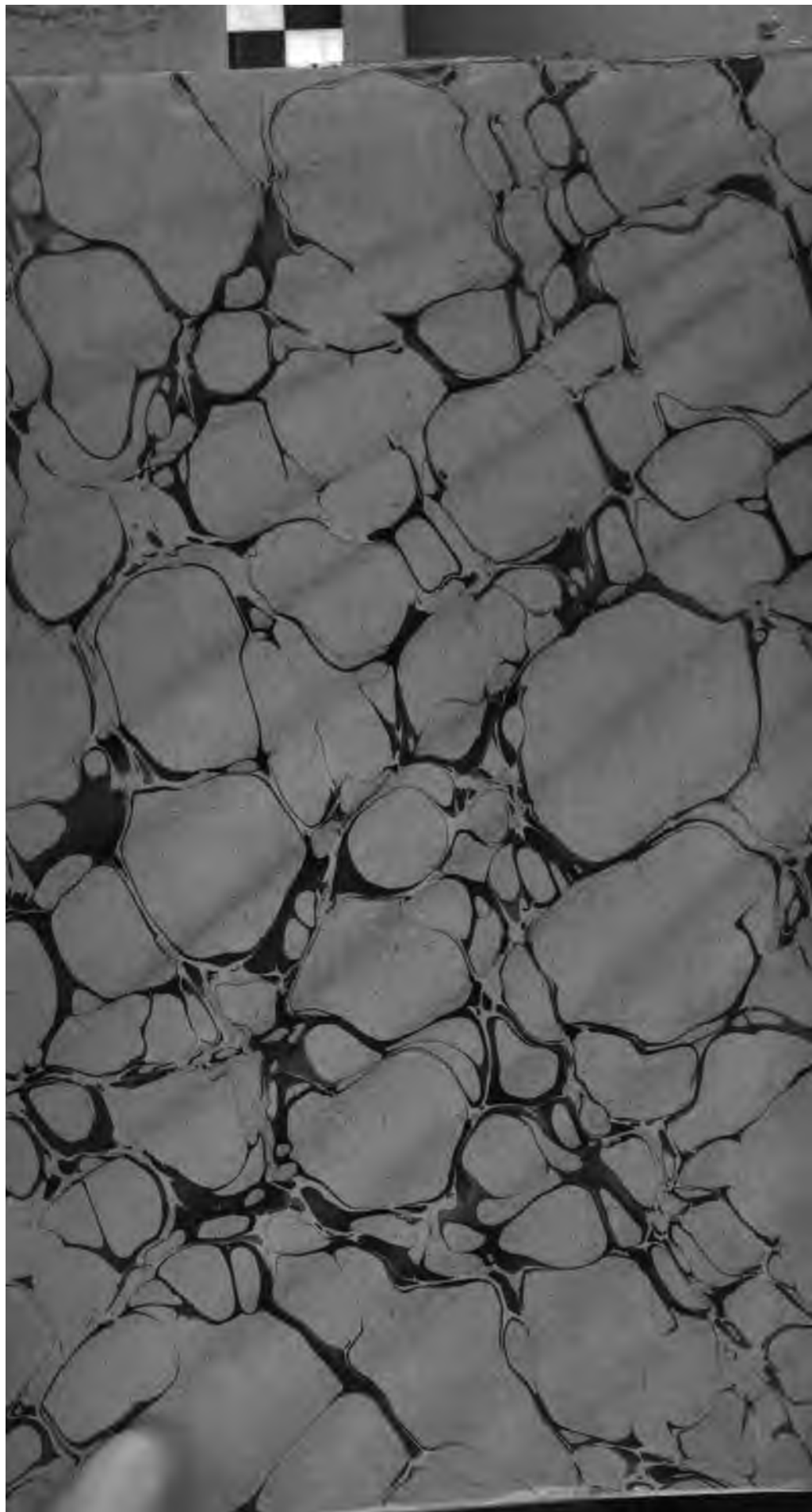
**COULOMMIERS**  
Imprimerie PAUL BRODARD.

---









Stanford University Libraries



3 6105 010 369 671

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES  
STANFORD AUXILIARY LIBRARY  
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004  
(415) 723-9201

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

EXC AUG 21 1997  
AUG 01 1997

FORNEY  
Co.

